5
79
258

REVUE DE ROUEN

G.ve Morin del. Lith. A. Péron Rouen.

JEAN VAUQUELIN DE LA FRESNAYE
Poète normand,
né à la Fresnaye près Falaise, en 1536,
mort en 1606.

REVUE
DE ROUEN
ET DE NORMANDIE

LITTÉRAIRE — HISTORIQUE — SCIENTIFIQUE — INDUSTRIELLE

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

ROUEN
IMPRIMERIE DE A. PÉRON
Success. de Nicétas PERIAUX
RUE DE LA VICOMTÉ, 55

1851

LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

BIOGRAPHIE

ET

HISTOIRE LITTÉRAIRE NORMANDES.

VAUQUELIN DE LA FRESNAYE.

Jean Vauquelin de la Fresnaye, président au bailliage et siége présidial de Caen, poète distingué de l'école de Ronsard, ami et panégyriste du gracieux abbé de Tiron, naquit au chateau de la Fresnaye, près Falaise. en 1536, l'année même où François Ier réunissait la Savoie à la France. Il eut pour père Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaye, honnête gentilhomme campagnard de l'époque, et pour mère, une femme entreprenante et énergique, noble et puissante damoiselle Barbe de Boislichaux. Son père, qui s'était ruiné dans la compagnie des gendarmes de M. D'Annebault, mourut à l'âge de trente ans, lui laissant pour tout bien la ferme de la Fresnaye, qui se trouvait alors grevée de dettes considérables ; mais sa mère, à qui fut confiée sa garde noble, administra cette fortune délabrée avec tant d'économie, qu'elle paya les dettes sans aliéner une parcelle de la propriété, et qu'elle réussit à jeter ainsi les premières bases de la prospérité de son fils.

Suivant le chevalier Du Pont, dans son introduction à l'Essai sur la manière de traduire les noms propres en latin, et suivant les affirmations personnelles de Vauquelin, ses ancêtres figuraient à la conquête d'Angleterre; ils y auraient même formé des établissements importants et seraient devenus la souche de deux familles puissantes les Hottin-

ghen et les Derby. Malheureusement ces prétentions aristocratiques nous semblent de simples affirmations qui ne reposent sur aucune preuve bien solide. Voici du reste en quels termes le poète explique et développe cette glorieuse généalogie :

> Mais *Vauquelin Du Pont*, *Vauquelin des Ferrières*
> Capitaines portoient goufanons et bannières,
> En passant l'Océan, quand leur grand duc Normand
> Alla contre l'Anglois tous les sujets armant,
> Et plantèrent leurs noms en Glocestre et Clarence
> Dont il reste aux vieux lieux mainte vaine apparence.

Quoi qu'il en soit de cette vaine apparence, de cette problématique filiation, toujours est-il que Vauquelin appartenait à une famille dont la noblesse était aussi ancienne que généralement reconnue dans toute la Normandie ; c'est ce que démontre irrécusablement l'acte d'anoblissement des Vauquelin, par édit des francs fiefs de 1470, en dehors de toutes les fables consignées dans Moreri sur les Vauquelin du Pont et les Vauquelin Mamignot.

Au sortir de l'enfance, le jeune homme, qui déjà rêvait sous les grands arbres de la Fresnaye, se rendit à Paris où il étudia successivement sous Buquet, sous le grand Turnèbe, et enfin sous Muret, l'élégant traducteur d'Horace. Pendant le cours de cette initiation laborieuse, il se lia intimement avec deux de ses compatriotes, grâce à une entière conformité de goûts et d'habitudes. Ces deux jeunes gens dont les noms reviennent perpétuellement dans ses œuvres, se nommaient Raphaël Grimoult et Charles Toustain. Tous deux, comme Vauquelin, se distinguèrent plus tard dans la poésie; le dernier surtout y devint particulièrement remarquable. A côté de ces amitiés intimes, nous devons noter des liaisons de goût et d'admiration C'est en effet vers cette époque qu'il connut, légèrement sans doute, trois des coryphées de la poésie contemporaine : Ronsard, Baïf et du Bellay.

> « Je connoissoy Baïf, Ronsard j'adoroy,
> « Du Bellay qui m'etoit plus connu j'honoroy. »

Mais bientôt il lui fallut quitter Paris pour Angers où ses deux amis l'accompagnèrent. Peut-être cet exil eut-il pour cause les goûts litté-

raires ; peut-être sa mère, femme de sens et de religion , s'alarma-t-elle des tendances légères , des sentiments payens et des habitudes de dissipation de son fils. Quoi qu'il en soit, pour un motif ou pour un autre , elle l'envoya à Angers, mais si ce fut là la cause de sa détermination, ses prévisions furent singulièrement déçues. A Angers, Vauquelin se lia d'amitié avec un autre littérateur du temps, Jacques Tahureau. Cette nouvelle liaison amena pour lui un brusque changement de résidence ; d'Angers, madame Vauquelin le dirigea sur Poitiers. Mais hélas ! notre poète était prédestiné. S'il perdit la société de son *cher Tahureau*, ce fut pour jouir de celle du fameux Scévole de Saincte Marthe. Auprès de lui, son amour pour la poésie s'accrut à un point extrême, son dégoût pour les choses positives s'en augmenta à proportion , et, sous l'influence de cette illustre et dernière liaison , il prit place parmi les littérateurs de l'époque , en publiant en 1555, chez Enguilbert de Marnef, son livre des *Foresteries*. Il avait alors dix-neuf ans.

Cette publication mit le comble au mécontentement de sa mère. Habitudes oisives , conversations galantes, productions plus que légères, tout en lui se réunissait pour blesser profondément son âme de femme et de chrétienne. Elle le réprimanda fortement, lui conseilla de songer à son avenir qu'il conpromettait, et, en désespoir de cause, elle l'envoya définitivement à Bourges Elle espérait que là, éloigné de tous ses amis, il étudierait le droit d'une manière plus suivie , et prendrait enfin des habitudes plus conformes à un magistrat. Cette fois madame Vauquelin réussit , c'est du moins ce que son fils nous apprend dans une de ses satires.

« Et di qu'ayant encore sans coston le visage
« Je mis au jour les vers de mon apprentissage.
« Au lieu de demesler les épineuses loix
« Les Nymphes , les Sylvains, nous suivions par les bois.
. . . . . .
« Mais di qu'ayant souffert une dure reprise
« Qu'en Berry je pris cœur à plus haulte entreprise
« Et du grand Duaren à l'etude animé
« Nos loix plus que devant et plus soigneux j'aimé. »

A côté de madame Vauquelin qui n'exerça guère sur son fils qu'une influence d'autorité , se place une autre femme, Jeanne de Bourgue-

ville, qui devint le centre principal des affections de ce poète aux idées payennes, sceptiques et ondoyantes. Cette jeune fille connut Jean Vauquelin dès ses premières années ; et, par suite de leurs rapports fréquents, il se forma entre eux une de ces amitiés naïves qui, avec le temps, ne tardent pas à devenir de l'amour. Cette liaison qui, comme tous les amours du monde, se compose de brouilleries et de raccommodements, de refus et de faveurs, de froideurs et d'exaltations, a été chantée par le poète dans une série de 84 idylles, qui méritent, sauf une, le titre d'*Amours chastes* que les Ronsardisants donnèrent à ce genre de production. Le côté amoureux de la vie du grave président y est entièrement mis à nu ; c'est le récit complet et légèrement idéalisé de cet amour enfantin, depuis le jour où il commença jusqu'à celui où il vint se dénouer par cette péripétie finale qu'on appelle le mariage ! Le poète même ne s'en tient pas là ; après nous avoir donné le journal détaillé de ses impressions quotidiennes, après nous avoir initié aux intimités de son bonheur, en soulevant d'une manière peu convenable les voiles mystérieux de l'union conjugale, il a composé quelques idylles que nous appellerions volontiers rétrospectives. Il y a là comme un sentiment mélancolique des jours passés. C'est quelque chose, moins la perfection de la forme, d'assez analogue à cette charmante chanson de Béranger :

« Vous vieillirez, ô ma belle maîtresse ! »

seulement la teinte en est plus attendrie et plus véritablement religieuse. Les idylles 82, 83, 84, qu'il composa probablement à une époque de sa vie où l'amour fougueux des premières années avait fait place à un sentiment moins vif et plus désintéressé, sont particulièrement remarquables sous ce rapport.

Mais, au moment où nous l'avons laissé, Jeanne de Bourgueville l'occupait, elle régnait *triomphalement* dans son âme ; le poète l'affirme et nous devons le croire. Cependant, lorsqu'on parcourt le second livre des Idylles, on est rapidement convaincu qu'elle n'y régnait pas exclusivement, et que, tout en adorant *Philis*, *Philanor* offrit maintes fois ses hommages à des beautés un peu moins sévères.

Ceci se passait aux jours de son adolescence, pendant son *avrillée*, dans les campagnes *charmeresses* de Bourges et de Poictiers. C'est à

cette période agitée et légère de sa vie que je serais tenté de reporter la composition de certaines idylles d'une extrême liberté d'idées et d'expressions. Plus tard, il les retoucha probablement, il essaya d'adoucir ce qui s'y trouvait de trop vif, mais comme il y règne de la verve, de la richesse de couleur, et des traces nombreuses de cette ardeur juvénile qui disparaît si vite, malgré les réclamations de la morale il ne put jamais se résoudre à les chasser de la collection de ses œuvres.

Cependant son droit était terminé, Mlle de Bourgueville, qui d'abord s'était scandalisée de sa déclaration d'amour, ne lui tenait plus rigueur; le grave sieur de Bras paraissait vouloir s'y prêter si bien, qu'à la grande joie de Madame Vauquelin, tout le monde étant d'accord, Mlle Jeanne épousa M. Vauquelin de La Fresnaye, avocat du roi au bailliage de Caen. Ce mariage fut heureux pour notre poète, il mit un terme à toutes ses incertitudes, et fixa irrévocablement sa destinée en lui assurant presque immédiatement, grâce à la démission de son beau-père, la charge de lieutenant-général. C'était un acheminement vers le siége présidial qu'il devait occuper plus tard.

Mais pendant qu'il travaillait ainsi à l'accroissement de sa fortune, les malheurs et les troubles de la France allaient sans cesse en augmentant. En vain les poètes faisaient sonner bien haut les louanges de leur maitresse, le bruit des armes, les cris de la discorde civile étouffaient en France le chant des muses. Ce n'était plus le temps des heures de nonchaloir, des longues oisivetés, des pastorales fleuries; l'horizon s'était singulièrement obscurci, les passions politiques avaient altéré les caractères les plus heureux, et les poètes, cédant aux nécessités du moment, changeaient la plume pour l'épée, le service des dames, comme on disait alors, pour le service du roi.

Jean Vauquelin n'échappa pas à la loi commune. En qualité de commissaire des vivres, il suivit Montmort, lieutenant de Matignon, pendant l'année 1654. Il assista en cette qualité au siége de Domfront, à celui de Saint-Lô, où il perdit un de ses parents, et peut-être aussi à la reddition de Carentan. Là, il put apprécier le fanatisme froid et intrépide des calvinistes réformés. Mais le poète qui disait :

« Ha que je hais toutes choses nouvelles !
« Les vieilles mœurs me semblent les plus belles. »

ne se sentit pas de goût pour les idées de la réformation. Cet enthousiasme glacé, cet illuminisme intolérant, cet esprit de liberté révolutionnaire, ne pouvaient guère ébranler les convictions de Vauquelin, homme d'un sens exquis, qui détestait également les révoltes religieuses et les nouveautés politiques. A cette époque, le calvinisme présentait ce double caractère, il était tout à la fois une protestation contre une partie du dogme catholique et une révolte de la féodalité mourante contre la royauté victorieuse. C'était un double motif pour le rendre haïssable au président Vauquelin. D'ailleurs, tout dans sa famille le portait, par avance, à ce sentiment. Le gendre du lieutenant Bourgueville, défenseur du catholicisme par la plume, et de la royauté par l'épée, ne pouvait point prendre un autre parti. Il fut conséquent avec sa position, ses liaisons de famille et les tendances de son esprit, et resta toujours fermement attaché au dogme catholique qu'il pratiquait médiocrement, et à la royauté qu'il servit utilement en plusieurs rencontres.

Pour elle, avec Montmort, il fit la campagne de Domfront; pour elle, en 1563, il publia un factum en vers, réimprimé en 1570, avec ce titre: « Pour l'unité de la monarchie contre la division. » Singulier effet de ces temps agités et désastreux ! Il est peu d'hommes qui se soient trouvés mêlés à tant d'évènements, tout en ayant autant de goût pour la retraite et les solitaires études. Aussi tout se mêle et se confond dans sa vie; son aspect est varié, et les contrastes les plus heurtés s'y rencontrent à chaque pas. Il nous dit dans ses vers qu'à une certaine époque il ressemblait pour la mobilité de ses gouts au Protée de la fable. La gentilhommière de son père, l'épée de son oncle le militaire, la robe brodée d'hermine et la toque magistrale du président de Rouen le séduisaient tour à tour; ajoutez à cela l'amour de la gloire littéraire qui le dévorait et dont les triomphes passaient sans cesse devant ses yeux comme de perpétuelles hallucinations, et vous aurez une faible idée des tergiversations, des doutes, des caprices de cet esprit impressionnable et mobile. Hé bien, après qu'à grand renfort d'admonitions, madame Vauquelin eut réussi à le fixer, après que mademoiselle Jeanne de Bourgueville eut complété cette tâche difficile, il se trouva que le Protée leur échappa pour passer successivement par les positions les plus diverses ! Aussi, à côté du Vauquelin des idylles et des foresteries, du joyeux compagnon de Toustain, de l'a-

mant entreprenant de Francine, il nous faut placer le mari respectueux de mademoiselle Jeanne, le père affectionné et affectueux de cinq enfants, dont l'un d'eux devint plus tard si célèbre par la singularité de son esprit et de sa vie ; à côté de l'ami de Scévole et de Desportes, de l'admirateur enthousiaste de Ronsard, il faut voir le grave président « *præses sapiens* » nous dit Halley, le magistrat municipal, *prætor honoratus*, et couronner toutes ces diversités de fortune en vous le représentant homme de guerre pendant les troubles, et député aux états de Blois en 1588, avec Pelletier, ainsi que nous le révèlent plusieurs lettres manuscrites conservées à Caen dans les registres du Pavillon. C'est là une vie terriblement mouvante pour l'amant langoureux des Philis et des Myrtille !

Quand au rôle politique de son existence, les registres du Pavillon, tout en l'éclairant d'un jour inconnu jusqu'ici, ne nous permettent pas encore de l'apprécier dans tous ses détails Cependant il résulte de l'ensemble de tous les écrits, que, comme la plupart des magistrats de cette époque, Vauquelin était essentiellement royaliste. Il n'approuvait pas toujours la politique italienne de la cour, mais des fautes quelque graves qu'elles fussent, ne pouvaient, selon lui, porter atteinte à la légitimité d'une institution que, dans son esprit, il élevait à la hauteur d'un principe. D'ailleurs, il était par caractère pour le dogme de l'autorité contre le dogme révolutionnaire, et cette tendance naturelle l'éloignait à la fois des ligueurs et des huguenots, pour le placer dans ce petit groupe d'hommes sages également attachés au catholicisme et aux traditions monarchiques du pays, qu'on désigna à un certain moment sous le nom de *Parlementaires*.

Cependant, malgré sa haine profonde pour toutes les perturbations violentes, Vauquelin avait trop d'intelligence pour être un homme stationnaire Il aimait le progrès, mais le progrès réel et non ces mouvements fièvreux qui n'ont du progrès que l'apparence. Aussi, aux Etats de Blois, le voyons-nous, avec son collègue Pelletier, se préoccuper d'une manière exclusive des moyens d'améliorer le sort des basses classes si misérablement compromis dans toutes ces agitations. Il déposa même spécialement, et en dehors de la demande générale formée par les trois ordres, une requête tendant à ce que les tailles fussent réduites par provision au taux où elles étaient fixées en 1576, pour apporter, comme il le dit éloquemment, « quelque rétablissement ou

restauration aux choses désolées de ce royaulme.» Ces détails et beaucoup d'autres sont contenus dans une lettre qu'il adressa à ces maire, gouverneur et eschevins de la ville de Caen, à la date du 3 décembre 1588. Vauquelin ne se fut pas arrêté là. Malheureusement le coup de théâtre qui termina si tragiquement la session des Etats, vint anéantir toutes ses espérances et paralyser à jamais ses excellentes intentions. Le poète revint dans son pays un peu plus rêveur qu'il n'en était parti.

Ce brusque désillusionnement des choses et des hommes perce partout dans ses dernières poésies ; et c'est à ce motif qu'il faut vraisemblablement attribuer les paroles amères qui lui échappent de temps en temps, et les projets de retraite absolue sur lesquels il revient sans cesse. Cependant, il faut l'avouer, rien n'indique que, par suite d'une disgrace ou d'un dégoût spontané, il ait enfin réalisé son idéal, en quittant les charges publiques pour se livrer à la vie contemplative des champs. Sous ce rapport, la satyre adressée à M. de Vesigny me paraît contenir sa véritable histoire. Dans un temps où son crédit baissait, il a pu concevoir de semblables projets, mais lorsque le vent eut changé, et que son influence ne fut plus contestée, il se conduisit de point en point comme le courtisan dont il raille d'ailleurs si agréablement l'inconstance.

Mais ayant regagné de son roy la faveur,
Il estima plus grand le gain et le bonheur,
De luy faire service....
Que de vivre au village et aux forêts chasser ! !

Néanmoins il lui resta, de toutes ces fluctuations, une certaine mélancolie résignée, que des chagrins personnels vinrent encore augmenter. Je ne veux pas parler de cette affreuse catastrophe dans laquelle disparut, au milieu des flammes et sous les yeux de Vauquelin, mademoiselle de la Moricière, héroïne touchante qu'il a célébrée avec sensibilité dans un Tombeau, et dans trente-trois Sonnets ; mais bien d'un autre fait plus intime qu'il déplora avec moins d'éclat et qui lui laissa au cœur de plus pénibles souvenirs.

Au nombre de ses amis intimes, notre poète comptait Jean Rouxel, jurisconsulte, orateur et poète latin, dont une épigramme palinodique avait obtenu un singulier honneur d'être gravée en lettres d'or

dans le cloître des Carmes de Rouen, et lui avait même fait obtenir, lors de la reconstitution de l'Université, l'emploi important de professeur royal d'éloquence et de philosophie, et, plus tard, de professeur royal des lois. Malheureusement Rouxel avait des ennemis, et la haine de l'un d'eux, poète incompris, écrivain dédaigné, ne s'arrêta pas aux écrits, ni même à la personne du professeur ; elle enveloppa dans les mêmes attaques Geneviève Rouxel sa nièce, et Jean Vauquelin son ami ! De quelle nature étaient ces odieuses calomnies ? nous ne le savons pas d'une manière positive ; mais, d'après la colère contenue qui éclata dans les vers de Rouxel, et en observant qu'elles jetèrent, pour un moment, la division entre madame de la Fresnaye et son mari, il est permis de conjecturer qu'elles supposaient probablement des relations coupables entre Geneviève Rouxel et le président Vauquelin. Du reste, l'indignation de toute la ville fit bonne justice de cette diatribe furibonde et insensée ; mais Geneviève, organisation faible et impressionnable, en ressentit une peine tellement profonde qu'elle ne s'en releva pas. Elle mourut de douleur à l'âge de vingt-quatre ans. Les deux poètes se consolèrent de sa perte en la chantant dans leurs vers. C'est surtout dans ces œuvres inspirées par la pensée de la jeune fille absente qu'on peut juger de la gravité de l'attaque à la vivacité de la réponse :

« Nul âge, s'écrie Geneviève dans une ode de son oncle, nul âge « ne taira mon nom, tant que vivront les neuf Muses, tant que la Fres- « naye sera là ; la Fresnaye, le seul, à l'égal des Muses, qui ne m'ait « pas laissé mourir tout entière. » Et plus loin : « Ainsi, il me paie « des peines agréables, des expiations et des sacrifices funèbres « agréables, celui qui m'a souillée des violences de sa bouche, et « qui, dans son infamie, m'a tuée sous le déshonneur ! car déjà je « me réjouis de voir comme les déesses vengeresses le poursuivent et « l'enserrent en rapprochant de lui leurs torches. Non, quand il « avouerait mille fois dans ses chants sa turpitude, les furies ne lui « seraient pas moins terribles jusqu'à ce que, réduit au gibet, il flotte « suspendu dans l'air, ou que, dans sa colère, s'égorgeant de ses « propres mains, il arrose mon tombeau de son sang. »

D'autres nuages, légers à la vérité, vinrent encore obscurcir le bonheur domestique du poète normand. Madame Vauquelin vit paraître avec peine les poésies de son mari. Sans doute il l'y célébrait

dignement, mais, à côté d'elle, ne chantait-il pas ces inconnues, Léonore, Myrtine, Sylvie, Francine et Amarylle, dont le voisinage était de nature à froisser son orgueil légitime d'épouse. Aussi Vauquelin éprouva-t-il le besoin de calmer ses défiances par un sonnet trop curieux pour que nous le passions sous silence :

SONNET.

Philemon à Philis disait : si quelques traits
Tu vois d'un autre amour ici que de la tienne,
Aussitôt de ma foi loyale te souvienne
Dont alentour de toi tu vois les beaux pourtraicts.

Car ces vers ont été pour d'autres pasteurs faits,
Et premier que jamais, Philis, tu fusses mienne,
Ou bien sont imités de l'amour ancienne
Qui de soi ne produit aucuns mauvais effets.

Avec ceux qui sont tiens, lis-les, compagne chère,
Et de tels vains propos ne te chaille plus guère,
Puisque tu tiens la clef du secret de ma foy...

L'amour ne se punit jamais de rude peine,
Quand on se convertit ; et Dieu plutôt à soy
Qu'une chaste appela la bonne Madelaine !

C'est à une susceptibilité de cette nature que je serais tenté d'attribuer la suppression par la famille de tous les exemplaires des poésies publiées par Vauquelin, chez Macé, en 1604. Si, comme l'affirme le *Segraisiana*, cette suppression a eu lieu, il est plus naturel de lui supposer pour cause un sentiment de délicatesse analogue, que d'aller chercher pour l'expliquer un préjugé nobiliaire aussi ridicule qu'invraisemblable. Vauquelin, suivant Huet, mourut en 1606, dans de grands sentiments de religion. Il laissait quatre enfants: Nicolas, si connu sous le nom de Des Yveteaux; Guillaume, qui lui succéda dans sa charge de président; Charles, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives ; et Jean-Jacques, qui, plus tard, fut élu député par la noblesse de Normandie.

II.

Quelle est la valeur poétique de Jean Vauquelin ? Quelle place doit-il occuper définitivement dans l'histoire littéraire de notre pays ? Telle est la formule la plus simple du problème délicat dont je vais essayer, après tant d'autres, d'indiquer la solution.

Les pièces du procès se composent de trois volumes. Il publia le premier à Poitiers, chez Enguilbert de Marnef, en 1555, et l'adressa à M. Duval, évêque de Séez. Cette production de sa jeunesse, renferme deux livres d'Idylles et le *Philérème* (amant de la solitude), mélange singulier de prose et de vers qui vise à l'imitation des sylves d'italiens, et introduit en France un nouveau genre que devaient plus tard illustrer les *Voyages Poétiques*, le *Temple du Goût* et la *Pompe funèbre de Voiture*. Mais son œuvre capitale se compose des poésies qu'il publia à Caen chez le libraire Macé, et qui comprennent l'Art poétique en trois livres, cinq livres de Satires, deux livres d'Idylles, des Epigrammes, des Epitaphes, des Sonnets et des Tombeaux. Entre ces deux publications, se place un Discours politico-philosophique en vers, qu'il adressa à la reine-mère, sous ce titre : « Pour la monarchie du royaume contre la division ».

Nous devons du reste avouer que, dans ce factum, curieux à consulter, pour saisir le caractère politique de Vauquelin, il nous a été impossible, malgré les éloges que Le Fèvre de la Boderie lui décerne dans un de ses sonnets, d'y découvrir un seul vers gracieux ou énergique. Imprimé en 1563 à Paris, chez Morel, ce Mémoire eût, selon Du Verdier, les honneurs d'une seconde édition, en 1570. Ce sont là, avec quelques lettres inédites, conservées aux archives de Caen, les seules productions échappées à la plume de Vauquelin. Notons encore un poème épique sur David, qui n'a jamais été publié, ni probablement achevé. Le début de cette œuvre projetée se trouve inséré, sous forme d'exemple, dans l'art poétique de La Fresnaye. La Croix du Maine en fait mention dans sa *Bibliothèque*, et Le Fèvre, dans son *Encyclie*, lui a consacré quelques mots d'éloges.

C'est surtout à un volume publié chez Macé que Vauquelin doit l'attention de la plupart des critiques ; cependant il s'en faut de beaucoup qu'ils l'aient tous favorablement apprécié. L'un d'eux surtout, M. l'abbé de La Rue, reproduisant le jugement sévère des auteurs du Nouveau Dictionnaire historique et des Trois Siècles littéraires, a traité ce poète charmant avec un dédain véritablement injuste. Ce n'était pourtant point ainsi qu'en jugeait Daniel Huet :

« Vauquelin, nous dit-il, eut beaucoup de génie pour la poésie « française. Il ajouta à ses dispositions naturelles beaucoup d'études « et de lecture des anciens qu'il a heureusement imités. Il profita aussi « de la liaison qu'il eût avec Scévole de Saincte-Marthe, qui a tant « honoré la France pour l'excellence de ses vers. S'il avait joint à ses « talents la politesse du grand monde et de la cour, il irait de pair « avec les plus célèbres poètes de son siècle. » Et, comme si ce n'était pas assez du jugement de l'évêque d'Avranches, Saint-Marc, dans ses Notes sur Boileau, vient non-seulement le confirmer, mais encore rectifier en ces termes les restrictions apportées par D. Huet au caractère laudatif de son appréciation :

« Sa versification, son langage, son style ont les défauts de son « temps. Mais je crois que ce n'est pas assez de dire, comme l'a fait « M. Huet, que s'il avait joint à ses talents la politesse du grand monde « et de la cour, il irait de pair avec les plus célèbres poètes de son « temps. Je pense qu'il les égalait réellement et qu'avec ce que lui « souhaitait M. Huet, il les aurait surpassés. » L'abbé Gouget est peut-être encore plus complet, et les quelques mots que MM. Viollet Leduc et Sainte-Beuve consacrent à ce vieux poète, lui sont tout aussi favorables. Il ressort de toutes ces appréciations diversement motivées, mais aboutissant en définitive à une conclusion analogue, que Vauquelin était loin d'être pour eux l'auteur médiocre si lestement traité par M. de La Rue. Je ne sais si je m'abuse, mais je serais assez porté à attribuer la sévérité du docte abbé à quelques *gaillardises*, égarées pour ainsi dire dans le recueil de 1605. Il y a en effet telle page dans les Pastorales qui réclame toute l'indulgence facile d'un homme du monde, et du mérite de laquelle un homme austère et rigide est un très mauvais appréciateur. Ce n'est pas qu'il faille approuver la licence de certains tableaux, la désinvolture leste et égrillarde de certaines idylles, mais, tout en blâmant au point de vue moral, il faut

être juste et savoir reconnaitre que la muse, même dans ses écarts, peut atteindre le beau artistique. C'est ce qui est souvent arrivé à Vauquelin, et ce que n'ont pas su reconnaître, ni M. l'abbé de La Rue, ni les auteurs des Trois Siècles littéraires. Quoi qu'il en soit, si ces éloges nous apprennent que Vauquelin est pour son époque un homme distingué, ils nous laissent totalement ignorer le caractère spécial de son talent !

Dans la fin du XVIe siècle, époque à laquelle vivait notre poète, un fait important s'était accompli ; Ronsard et son école, rompant brusquement avec l'ancienne littérature française, étaient venus ravir les suffrages non seulement de la France, mais encore de l'Europe civilisée tout entière. La cause de cet engouement subit pour les novateurs, et le dégoût extrême pour tant de poètes charmants et naïfs qui les avaient précédés, s'explique surtout par ce retour vers les civilisations antiques qui caractérise la Renaissance, et, en particulier, par l'enthousiasme extrordinaire que produisit, sur les esprits d'élite, la rénovation des études classiques et la découverte des manuscrits. Cet enivrement merveilleux, qui se fait jour dans le factum original de Du Bellay, avait alors gagné tous les hommes intelligents, presque sans exception. Ils comparèrent forcément les produits informes des littératures modernes avec les chefs-d'œuvre des littératures antiques, et, de cette comparaison, naquit un mépris exagéré pour les essais de la muse nationale, et une admiration excessive pour les poèmes des siècles d'Auguste et de Périclès. Athènes et Rome devinrent l'objet de leur admiration . et peu s'en fallut que le nom du Christ ne fut remplacé par celui de Jupiter.

Cependant, quelle que fût l'injustice de cette révolution littéraire dans une bonne partie de ses instincts, de ses tendances et de ses admirations, il est impossible de méconnaître que, malgré ses imperfections, elle contribua puissamment à introduire la gravité et la décence dans notre littérature. Des ballades et des rondeaux de Marot, des chansons de Villon, des épigrammes de Saint-Gélais, elle nous fit passer aux grandes compositions didactiques, tragiques et lyriques qui devaient plus tard illustrer les grands poètes du siècle de Louis XIV. Seulement, par suite de la soudaineté de ce mouvement, l'école de Ronsard dépassa le but et ne l'atteignit pas.. Cette gravité précoce fut, chez elle, de l'affectation pédantesque ; l'imitation outrée de l'antiquité lui créa une langue à part, bigarrée de grec et de latin, et, à l'enthou-

siasme du triomphe, succédèrent bientôt les déceptions du ridicule. Néanmoins l'école de Ronsard ne périt pas tout entière. Une partie importante de ses idées lui survécut et fut mise en œuvre par des maîtres qui la continuaient tout en la combattant. Seulement sa forme bizarre disparut, et, avec elle, bien des mots pittoresques, bien des images naïves, bien des tournures rapides et magiques que la langue du XVIIe siècle dut plus tard profondément regretter. Tel fut, à une époque plus rapprochée de nous, le sort en France de la *Préciosité*, en Angleterre celui de l'*Euphuisme* et du jargon Puritain.

Vauquelin n'appartient pas au groupe de poètes qui se rangeaient immédiatement autour de la Pléïade. Il se rattache plutôt à cette école intermédiaire, née de l'influence italienne, qui vit la splendeur et la chute de Ronsard, et l'avénement glorieux de Malherbe. Par ses tendances, il forma un des anneaux de la chaîne qui unit historiquement ces deux écoles que Boileau a peut-être trop profondément séparées. Comme Desportes et Bertaut, il fut Ronsardiste, mais Ronsardiste modéré; il adoucit ce qu'il y avait d'extrême dans le genre des Ronsardisants purs; et, grâce à ces trois hommes, la tâche de Malherbe devint singulièrement facile. Le courant naturel de cette littérature transitoire poussait d'elle même à cette réforme, que le sieur de de Digny accomplit avec la morgue orgueilleuse et l'esprit exclusif d'un chef de parti.

Loin de nous, cependant, de reporter, comme l'a fait M. Martin, la gloire de la réforme à Vauquelin, à Desportes ou à Bertaut. Ces trois poètes étaient des hommes de conciliation, ils choisissaient et ne proscrivaient guères ; ils pouvaient préparer une réforme, ils manquaient de l'audace nécessaire pour l'accomplir. Malherbe, au contraire, était le proscripteur né de l'ancienne littérature et surtout de l'école de Ronsard. Homme de dédain, de haine et d'exclusion, il servit la réforme autant par ses défauts que par ses qualités. Il ne fallait rien moins que sa moquerie froide et souvent injuste, pour éteindre à tout jamais l'admiration suscitée par Ronsard, pour débarrasser la poésie de ses exagérations pédantesques, et ramener les contemporains dans les voies nobles, simples et graves de l'art antique. Après lui, le culte des traditions nationales se trouva tout d'un coup éteint, les poètes ne *pléiadisèrent* plus qu'à de rares intervalles, et bientôt une nouvelle ère commença. Ce fait intéressant dont Boileau a fort

bien saisi le caractère, eut pour principal producteur Malherbe, mais Desportes et son école n'y furent pas non plus étrangers. Ils n'agirent pas en connaissance de cause, leur influence eut quelque chose de latent; leur marche présente bien aussi quelques traces d'indécision; mais le fait de leur action réformatrice ne saurait, ce me semble, être sérieusement contesté. C'est là le caractère frappant des poésies de Vauquelin; ses œuvres ont beau rappeler, par les éléments qui s'y combinent, les marquéteries ou les Mosaïques, à travers tous les aspects changeants de la pensée du poète, ou saisit sans peine une tendance prononcée vers une réforme littéraire quelconque C'est, en littérature, le genre Composite qui admet encore la grâce du Corinthien, mais qui ne répudie plus la simplicité de l'ordre Toscan !

Nous arrêterions ici cette appréciation de la valeur littéraire de Vauquelin, mais on nous permettra d'insister et de descendre plus avant dans les détails, si l'on veut bien réfléchir qu'il s'agit ici d'un vieux poète à peu près oublié, et dont les œuvres sont devenues si rares que les *foresteries* sont à peu près introuvables, et qu'il ne se trouve aujourd'hui en Normandie, à la connaissance de M. G. Mancel, que quatre exemplaires seulement du recueil de 1612.

C'est un rêveur bien gracieux que le grave président du présidial. On est souvent étonné qu'il y ait tant d'entrain sous un vieux bonnet de juge, et n'était une certaine tendance à la volupté paienne, ce serait véritablement un poète inestimable. Mais c'est là, il faut l'avouer, le défaut grave des œuvres idylliques de Vauquelin ; la moralité n'y est pas toujours suffisamment respectée, et le poète qui flétrissait si éloquemment, dans son épître à Du Perron, l'Arétin et les artistes, Rabelais et les docteurs de l'Université, *nouveaux Augustins en chaire*, *vraies brutes au sortir de l'école*, a souvent aussi des tirades qui ne sont guères indignes des auteurs qu'il foudroie si impitoyablement. Cependant, il ne faudrait point être trop sévère pour Vauquelin ; la sévérité à son égard serait une véritable injustice. Chez lui, la volupté est une volupté juvénile, toute de tempérament et d'entrain : rien n'y enseigne systématiquement la jouissance ; le poète y procède par tableaux qui, malgré leur nudité, conservent encore une certaine chasteté relative. D'ailleurs, lorsqu'on veut juger en toute sincérité, il faut se reporter aux habitudes de son époque, il faut parcourir les productions contemporaines, recueillir les faits con-

signés dans l'histoire, et l'on verra que, malgré ses imperfections, on doit encore lui savoir gré d'avoir été, avec Bertaut, l'un des poètes les plus réservés de son siècle. C'était en effet le temps des orgies princières des Valois ; c'était l'heure du triomphe des roués, des mignons et des courtisanes ; c'était enfin le moment où se publiaient le *Parnasse satyrique*, l'*Espadon* et le *Cabinet*, « livres infâmes qui sont, « dit Théophile Gautier, à côté des petits vers orduriers de Ferrand, « de Dorat et de Voisenon, comme une tête de Caravage toute noire « de bitume à côté d'un pastel de Latour. » Vauquelin n'arrive jamais à ces horreurs frémissantes de lubricité, il n'a guère crayonné que des pastels, et même, aux jours d'erreurs de sa plus folle jeunesse, il n'a composé que des idylles, analogues tout au plus à celles de Théocrite ou de Longus. Il y a là, tout à la fois, la volupté de l'amour, de la nature et du printemps. C'est le culte du beau matériel, c'est même, si l'on veut, l'idolâtrie passionnée de la forme, mais cependant on y sent plutôt l'inspiration placide de la Vénus de Milo que les souvenirs orageux des bacchantes antiques, ivres de vin et chancelantes de volupté !

Ces imaginations lointaines, puisées aux sources les plus pures de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne, forment, pour ainsi dire, le gracieux encadrement dans lequel viennent s'enchâsser les souvenirs des joies, des émotions et des amours de sa jeunesse.... Et cet assemblage harmonique a parfois un tel éclat, qu'il est impossible, même pour un observateur superficiel, de ne pas en être frappé, tant il y a de verve dans ces bagatelles sonores écloses d'une larme ou d'un sourire ! Et, à mon avis, ces sucreries, comme les nomme M. Sainte-Beuve, forment le plus beau fleuron de la couronne de Vauquelin ; soit qu'elles soient animées d'une passion énergique comme l'idylle XLVI, soit qu'elles soient malicieuses et *retortes* comme ces vers adressés à Francette, que je cite surtout à cause de leur brièveté :

Sitôt qu'on mettra les troupeaux
Hors de l'étable en ces hameaux,
J'irai demain, belle Francette,
Au marché vendre un bovillon.
J'acheteray de la sergette
Pour vous en faire un cotillon :

J'acheteray de beaux couteaux
Une ceinture et des ciseaux,
Un peloton, une boursette
Pour vous donner ; mais cependant
Baisez moi donc, belle Francette,
Deux ou trois fois en attendant.

Mais Vauquelin a plusieurs torts; si certaines pièces brillent par la fraîcheur, la passion, la malice et la mignardise, il en est d'autres qui nous offrent un mérite tout spécial et tout différent. Quelques unes, par exemple, égarées au milieu de compositions plus que profanes, visent à restaurer les anciens Noëls, recèlent un véritable parfum religieux, et rappellent assez exactement les ballades archaïques de M. Victor Hugo. En résumé, comme bucolique, Vauquelin possède de l'éclat, de la verve et quelque chose de jeune, plein de souple et de trait..... Malheureusement une certaine afféterie, plus encore dans l'expression que dans l'idée, vient amoindrir quelque peu ces précieuses qualités. Néanmoins, il est bien supérieur à la plupart des contemporains, et si, au point de vue de la forme, il reste inférieur à Segrais, il faut pourtant convenir que, pour la richesse, l'entrain et la chaleur, il est singulièrement au-dessus de ce dernier, écrivain pur mais terne et sans animation.

Si nous arrivons maintenant aux Satires et à l'Art poétique, nous trouverons à côté des mêmes qualités une science littéraire remarquable, portant non seulement sur les anciens, sur les Italiens et les Espagnols, mais encore embrassant, ce qui est à la fois plus précieux et plus rare, la connaissance de nos origines nationales. Il y a même chez lui des aperçus qui trahissent l'intuition du génie ou plutôt la rectitude parfaite du jugement qui le caractérisait. On a fait grand bruit, dans ces derniers temps, de quelques vers de Théophile de Viau sur la valeur poétique du christianisme comme moyen poétique ; mais je doute que Théophile ait jamais été aussi explicite que Jean Vauquelin et dans ses épitres et dans son art poétique. Du reste, ce ne sont pas chez lui des aspirations vagues, irréfléchies et sans importance; il y revient à plusieurs reprises, il voudrait faire passer ses idées du domaine de la spéculation dans celui des faits, et maintes fois il exhorte ses amis à chanter le Christ crucifié, et à quitter pour toujours Andromède, Hercule et les divinités olympiques. Puis, plus loin, sa pensée

contenue éclate, ses regrets intimes se font jour, et ce poète, souvent païen par la forme, se prend à regretter ces fêtes chrétiennes qui s'en vont, ces vieux saints tombés en discrédit, et ces représentations des mystères que le vent païen de la renaissance faisait à jamais disparaître. Et pourtant ce n'était pas un homme intolérant; l'admirateur passionné de Virgile, d'Homère et de Théocrite, ne l'était pas et ne pouvait pas l'être. Pour lui, ces *auteurs humains* n'étaient point des modèles parfaits renfermant en eux le type de beau absolu.... Ce beau absolu résidait ailleurs; mais, pour l'*illustrer*, il conseillait leur étude afin d'arriver, au moyen d'inspirations indirectes, à présenter sous un jour éclatant les grands types révélés à l'homme par le christianisme :

« Et des auteurs humains, comme l'utile Avette,
« Prenons ainsy des fleurs la manne et la fleurette,
« Pour confirmer de Dieu les avertissements
« Contenus aux secrets de ses deux Testaments. »

D'après lui, par conséquent, la poésie devait s'inspirer au point de vue de l'idée de la Bible et des dogmes nouveaux ; mais, au point de vue de la forme, sans répudier les termes bibliques, il ne condamnait pas l'imitation parallèle des anciens. Sur ce point, dans sa largeur intelligente, sa pensée était sœur de celle de Du Bellay et des premiers Pères de l'église; c'était la proscription de l'esprit païen et de ses formes matérielles dans ce qu'elles présentaient de choquant avec les nouvelles manières d'être et de sentir introduites par le christianisme. Mais ce n'était pas la proscription de l'étude intelligente de la beauté antique, et de l'imitation élevée des grands auteurs qui la manifestèrent. Ces quelques lignes peuvent montrer que la thèse soutenue par M. de Chateaubriand au XIXe siècle, combattue par Boileau au XVIIe, avait été défendue au XVIe par Théophile et par Vauquelin.

Mais ces pressentiments de la valeur poétique du christianisme qu'il avait pris aux artistes du moyen âge pour les transmettre aux mauvais poètes du siècle de Louis XIV, et, de là, en directe ligne, aux chefs de l'école romantique, ces pressentiments ne composent pas, à beaucoup près, tout ce qu'il y a d'excellent dans cette composition originale de l'art poétique. Les réminiscences héroïques y abondent ; le poète mêle, avec une aisance infinie, l'enchanteur Merlin, Turpin l'Ar-

chevêque, le terrible Agramant et les héros de la table ronde ; Polymise et Génèvre n'y sont point non plus oubliés; et toutes ces excursions savantes sont closes par le récit de cette histoire merveilleuse, dans laquelle figurent Charles, l'empereur latin, Léon, Roger de Rise et Bradamante Et il ne faut pas s'en étonner, car il estime encore, lui homme du seizième siècle, les *joustes*, les *blasons*, les *mots d'amour*, les *écus armoyez*, et il croirait volontiers à l'influence courtoise des fées et des génies

Mais il est un sujet qu'il affectionne d'une manière particulière et qu'il a traité avec une véritable supériorité ; ce sujet c'est l'histoire littéraire jusque dans ses plus ténues manifestations : chants, chanterels, servantois, tançons, pastorelles, déports, soulas, sonnets, triolets, lais, virelais, jeux-partis et sornettes. Celle du sonnet par exemple, esquissée par Boileau et si bien traitée par Colletet, reçoit dans l'Art poétique de Vauquelin tous les développements dont elle est susceptible ; on y voit figurer successivement les principaux poètes qui se sont exercés dans ce genre depuis les provencaux jusqu'aux ronsardisants. C'est une galerie complète qui commence à Raimbaud pour se clore avec le favori d'Apollon, Desportes. Il en est de même de la satire, du poème épique et des compositions idylliques. Du reste, il ne se borne pas toujours au rôle passif d'historien, il émet, de temps en temps, à propos de tous ces poèmes, des réflexions pleines de sens qui constatent tout-à-la-fois l'importance de notre vieille littérature et sa puissance d'initiation relativement aux littératures étrangères. Beaucoup de critiques ont écrit, avant et après Vauquelin, que nous avions emprunté aux Italiens nos satires, nos sonnets, et aux Espagnols les romans de chevalerie qui forment le cycle dit des Amadis. Mais, ce que l'on ne disait pas et ce que fait fort bien remarquer Vauquelin, c'est que les Italiens avaient d'abord emprunté le sonnet et les serventes aux poètes de la Provence, tandis que l'Arioste s'emparait magistralement de nos traditions chevaleresques pour en faire son Roland, et que les Espagnols brodaient leur poèmes des Amadis sur la trame naïve d'une ancienne composition picarde. Sans doute cette distinction, qui accorde l'initiative à la vieille littérature française, et le perfectionnement aux littératures étrangères, est aujourd'hui un fait parfaitement connu et presque vulgarisé ; mais on conviendra que Vauquelin avait un certain mérite lorsqu'il formulait les droits

réciproques des nationaux et des étrangers dans des termes aussi nets que ceux auxquels se sont arrêtés, après beaucoup de labeurs, la plupart des analystes modernes.

Quoique, au milieu de ces digressions historiques, Vauquelin trouvât, avec une hardiesse remarquable, plusieurs questions d'art pur, qu'il admît les poèmes épiques en prose, et qu'il professât sur le drame des théories analogues à celles de l'auteur de Cromwel; cependant, grâce à son tact exquis, il était loin d''approuver les innovations bizarres de la plupart de ses contemporains. C'est ainsi que les vers phaleuces de son ami Toustain, et les vers mesurés à l'antique de Baïf lui paraissent, somme toute, d'assez mauvaises inventions; et lorsqu'il dit:

Je ne sais si ces vers auront authorité.

on sent qu'il y a sous ces expressions discrètes une restriction délicate destinée à voiler la pensée complète du normand. Au surplus, il n'admettait pas les excentricités de langage qui entraînèrent la ruine de cette école de jeunes poètes; il eût voulu émonder cette luxuriante végétation; et, tout en admirant l'intention profonde de régénération cachée dans les grandes œuvres de l'époque, il n'eût voulu louer, comme forme et comme idée, que ces petits poëmes anacréontiques, gracieux et naïfs, qui ont survécu aux poèmes épiques ridicules et aux tragédies oubliées.

Vauquelin composa son Art poétique à la requête de Charles IX et le publia bien longtemps après la mort de ce monarque Il s'attacha surtout à la traduction de l'épître aux Pisons qu'il a transportée tout entière dans la langue française par une de ces roberies hardies et méritantes conseillées par Boileau aux poètes de sa phalange. Du reste, il a suivi pour ce travail un procédé analogue à celui de Boileau et surtout à celui de lord Byron dans les Bardes. Il a fait l'application aux poètes modernes des règles posées par le didactique Romain, et il a substitué leur louange ou leur critique à celles des poètes antérieurs. C'est une galerie dans la quelle apparaissent tous les noms de l'école de Ronsard, comme cet antichambre classique de la poésie de Louis XIV, où tous les personnages de la pièce se donnent successivement rendez-vous. Ce poème, mi-partie création, mi-partie traduction, est la première œuvre notable qui ait été publiée en France.

Elle ouvrait la voie à Colletet et préparait le triomphe de Boileau avec lequel notre poète soutient d'ailleurs de nombreuses et piquantes analogies.

Dans la satire, La Fresnaye joue encore d'une manière plus frappante le rôle d'initiateur. Si l'on en excepte les déclamations chantées du protestant Pierre Viret sur la cuisine papale, et les vers *omonymes* d'Antoine du Verdier, ses satires sont véritablement les premières satires françaises ; en les lisant, on pressent déjà et Régnier et Boileau. C'était un esprit calme et réfléchi de l'école d'Horace plutôt que de Juvénal ; il aimait la raillerie décente, il tournait agréablement les autres en ridicule, il riait même quelquefois des travers de son esprit ou des faiblesses de son cœur ; mais, s'il frondait souvent, il n'attaquait presque jamais, il n'avait ni les emportements bouillants, ni l'ironie amère, ni le sarcasme passionné du genre. Macette, l'aïeule de Tartuffe, était hors de sa portée. Aussi n'y a-t-il aucune différence appréciable entre ses satires et ses épitres. Cependant, quoique son égoïsme délicat se donnât fort rarement la peine de s'emporter, il est un sujet qui échauffa sa verve d'une manière particulière. Ce sujet, c'est la France déchirée, à l'époque où il écrivait, par des partis turbulents et implacables !

Povre France qui dors (s'ecrie alors le poète), quand tu t'esveilleras,
De tes enfants mutins tu t'esmerveilleras !
Celui qui porroit voir une forêt arbreuse,
Grande, belle, peuplée, antique, noire, ombreuse,
Et la revoir après sans ombre ni rameaux,
Un taillis remarqué de quelques baliveaux
Ayant senti le fer de la hache émoulue
Pour faire trébucher sa richesse feuillue,
France, il te voit ainsy sans sceptre majestueux,
Sans couronne royale, en port calamiteux.
Ta robe par lambeaux, comme à l'accoustumée,
N'étant plus de lys d'or sur l'azur parsemée.

Ce rôle de précurseur, qui lui appartient pour les compositions mélangées de prose et de vers, pour la satire et le poème didactique, lui appartient encore, quoiqu'à un moindre degré, pour l'églogue et le fabliau ! Je ne parle pas de l'épître philosophique qu'il a l'un des premiers travaillé à acclimater en France ; mais si pour l'idylle et la

fable il n'est pas précisément de ceux qui ouvrent la carrière, il est au moins l'un des travailleurs les plus remarquables qui se soient appliqués à l'aplanir. Quant au sonnet, à l'exception de Ronsard et de Desportes, nul mieux que lui ne savait le confire dans la quintessence parfumée de la galanterie de l'époque, ou le faire se terminer par un de ces chocs étourdissants d'idées ou d'expressions qui étaient alors si parfaitement en vogue.

Ce poète versicolore publia ses poésies au moment où l'astre de Malherbe pointait à l'horizon. Les Dieux qu'il avait adorés dans sa jeunesse s'en allaient, et lui se trouvait rester seul, debout au milieu de contemporains indifférents et quelquefois hostiles. Aussi, un sentiment de dégoût profond et d'abattement incurable se fait-il jour dans sa préface... C'est le cri d'une ame qui se contient par fierté, mais qui, en face des variations du goût contemporain, se prend à douter, tout à la fois, et des autres, et de ses œuvres et de lui-même.

« Lecteur, ce sont ici de vieilles et nouvelles poésies... Vieilles, car « elles sont composées il y a longtemps ; nouvelles, car on n'écrit plus « à cette heure comme on écrivait lorsqu'elles furent écrites. Si elles « ne sont telles qu'elles devraient être, c'est mon défaut, car de mon « temps on écrivait assez bien ; si elles ne sont assez reveues, c'est ma « paresse.

« Mais grand nombre de poètes de mon temps et de ceux à qui j'a- « vois donné des vers sont trespassez, et le roy mort par le commande- « ment duquel j'avois parachevé mon art poétique ; et quant et quant ces « doux passe-temps tombés en tel mespris que depuis on n'en a guè- « res tenu de compte. Ce qui fait que ceux-ci venant hors de saison et « comme mets d'entrée de table à la fin du disner, ou comme ceux qui, « après la xe année, vinrent au secours de Troie, ne seront si bien reçeus « qu'ils l'auraient été du vivant de mes contemporains. Toutefois ne « les pouvant changer, ni racoustrer à la façon des habits de mainte- « nant, je les laisse à leur naturel !

« D'ailleurs, » ajoute-t-il, « je ne trouve plus rien ici-bas d'admira- « ble que les œuvres de Dieu, aux volontés duquel j'essaye à me ran- « ger et à me conformer ; de sorte que quand il me faudra partir « pour aller à lui, je m'y en aille volontairement et sans regret. »

Vauquelin mourut peut de temps après... et bientôt Malherbe, en biffant orgueilleusement tous les vers de son Ronsard, annonça la

mort officielle d'une école dont notre poète avait salué mélancoliquement le déclin.

Tels sont les traits principaux de la physionomie poétique du président Vauquelin de La Fresnaye. Littérateur, il appartenait un peu à cette école que mademoiselle de Gournay adorait encore, à la vue, nous dit-elle, « de ces œuvres reluisantes d'hypotyposes, d'inven-« tion, de hardiesse et de générosité, et dont la vive floride, et poétique « richesse autoriserait trois fois autant de licences que celles qu'elle « a pu usurper » Politique, il se rangeait dans cette catégorie d'hommes sages dont j'ai essayé de faire saisir le caractère. Homme privé, il a jeté dans sa préface, dans ses sonnets, dans son art poétique, certaines aspirations religieuses qui nous le montrent sous un jour singulièrement favorable. Il y a là un certain parfum de franchise naturelle, d'honnêteté distinguée et d'exquise délicatesse. Ce sont, si nos sympathies ne nous trompent pas, les *novissima verba* d'une âme ardente ayant eu ses faiblesses, mais ayant aussi, ce qui est bien rare, le courage de les avouer et de s'en repentir.

G. De Beaurepaire.

ÉTUDES HISTORIQUES.

DES HISTOIRES LOCALES[1].

L'histoire est une des études chéries du XIXe siècle. Quelles applications n'en fait-on pas tous les jours en l'introduisant et dans le domaine de la philosophie, et dans celui de la politique, et dans le sanctuaire des lettres et des arts ! Nous la rencontrons jusque dans les romans ; ces fils du mensonge ont besoin quelquefois de prendre les couleurs de la vérité. Deux écoles historiques se partagent notre siècle : l'école pittoresque et l'école philosophique. La première entreprend de venger le moyen-âge ; elle y rencontre une mine intarissable de beautés. Ce moyen-âge tant décrié, tant colomnié, dont on ne savait dire que du mal, apparait maintenant sous un autre jour ; il est fécond en éléments poétiques ; son génie mérite des hommages ; ses héros semblent grands comme les héros d'Homère ; ses créations architecturales ont reconquis les sympathies publiques. Honneur donc à l'école pittoresque, puisqu'elle fait une juste et digne réparation pour tant d'injustes dédains, pour cette fausse et injurieuse qualification de *gothique* qu'on jetait aux chefs-d'œuvre des Ingelramme !

[1] Discours de réception à l'Académie de Rouen, lu dans la séance du 22 novembre 1850.

Si la société demande à l'histoire des leçons plus solides, et s'il lui faut autre chose que des détails, si les hommes et les siècles ont besoin de graves enseignements, de bonnes synthèses les leur fourniront. Mais avant d'arriver à l'histoire proprement dite, il faut recueillir de nombreux matériaux, et pour cela, n'être sobre ni de temps ni de patience. Une érudition minutieuse dans ses détails, entassant faits sur faits, documents sur documents, preuves sur preuves, attachant du prix aux annales de la moindre bourgade, réclame une bien large part. En laissant la philosophie ou l'imagination en possession du terrain avant qu'il ait été complètement remué par les pionniers de l'érudition, ou bien les lecteurs se trouveront induits en erreur par des écrivains qui auront conclu sur des données trop peu nombreuses, ou bien il nous arrivera la même chose qu'aux Grecs, qui eurent des poètes pour historiens de leurs premiers temps, et dont les siècles heroïques sont des siècles fabuleux. Nous n'aurons jamais une excellente et parfaite histoire générale de France, tant qu'on n'aura pas recueilli les matériaux sur chacun des départements. Nous n'aurons jamais une excellente et parfaite histoire générale de Normandie tant qu'on n'aura pas recueilli les matériaux sur chaque canton et même sur chaque commune de notre ancienne province.

L'antiquaire Millin dit que l'histoire et l'archéologie, se prêtant un mutuel concours, exercent entr'elles un échange de services [1]. On en peut dire autant de l'histoire générale et de l'histoire particulière; les lumières de l'une sont toujours prêtes à venir aider l'autre.

Pour bien traiter les histoires générales, il faut être descendu dans les détails des histoires particulières; il faut, en ayant les yeux de l'aigle, non-seulement embrasser un vaste horizon, mais aussi, comme ce roi des airs, distinguer sur le sol le moindre point important, et ce qui est important n'est pas toujours ce qui l'emporte par ses dimensions, ce qui est différencié par son grandiose, mais aussi ce qui est caractéristique Les lieux les plus oubliés peuvent le fournir autant et parfois plus que les autres, précisément parce qu'ils n'ont pas le prestige des grands théatres et ce tumulte des grands évènements qui étouffe les bruits légers. Pourquoi ne pas étudier l'histoire

[1] Discours d'ouverture du *Cours d'Archéologie*, professé à Bibliothèque nationale, en 1799.

comme on étudie la nature ? La locomotion, la reproduction et les autres phénomènes de l'organisme ne peuvent être bien compris par celui qui ne les considère pas jusque dans les degrés infimes de l'échelle animale, jusque dans les animalcules microscopiques. Le vrai naturaliste, le naturaliste tel que Cuvier, ne dédaigne rien ; il retrouve au sein des moindres détails les grandes lois de la nature. Depuis qu'on applique à l'histoire cette méthode d'observation, l'histoire est sur la route d'un progrès véritable, et cette science des faits doit, aussi bien que l'industrie, savoir reconnaissance à ceux qui établissent entre les divers lieux des moyens de communication rapide, et fournissent aux investigateurs de manuscrits ou d'archives la facilité de se rendre partout. Oui, presque partout, même après la moisson, on trouve quelque épi oublié sur le sol, et chaque épi ne renferme-t-il pas quelques grains ? Que celui donc qui l'aperçoit le ramasse soigneusement. Chacun, dans la sphère la plus étroite, peut rendre au moins un léger service.

Un archéologue contemporain, M. Batissier, dit, en parlant de la science qu'il cultive avec succès, qu'elle est toute moderne. « Autrefois, » dit-il, « on explorait les monuments pour connaître seulement « leur âge, leur style, leur destination ; il n'y a pas plus d'un siècle « qu'ils servent à nous expliquer les institutions civiles et hiératiques « des civilisations qui ne sont plus. Dans les constructions du passé, « nous voyons les mœurs, les usages, les croyances, les superstitions des peuples se révéler à nous sous des formes irrécusables « et avec une puissance énergique. Le savant qui n'aurait interrogé « et commenté que les annales des nations, les vers des poètes et les « récits de la tradition, ne posséderait l'histoire que d'une manière « imparfaite et souvent inexacte. Il faut qu'il retrempe ses connaissances aux sources de l'archéologie, son guide le plus fidèle, son « oracle le plus vrai. Il n'y a qu'elle qui puisse faire revivre le passé « pour nous d'une manière complète [1]. »

Ne peut-on pas en dire autant de l'histoire locale telle qu'on la comprend aujourd'hui ? Elle replace dans les villes leurs anciens habitants avec leurs modes et leurs usages caractéristiques. En nous montrant ces temples qui conservent des vestiges de leur construction primitive,

[1] *Eléments d'Archéologie nationale*, page 2.

elle nous fait entendre les acclamations qui saluèrent leur dédicace, et nous avons en face de nous un de ces grands seigneurs du XIe siècle, un des campagnons de Guillaume dans la conquête de l'Angleterre. Les temples qui présentent des fragments d'architecture romane sont encore assez nombreux dans notre département ; mais leurs pierres ne sont-elles pas mortes, quand nous ignorons entièrement l'histoire de ce qui les entoure?

Il n'existe pas en quelque sorte un si petit coin de terre qui ne renferme un trésor susceptible d'être exploité par la science historique, ainsi qu'un trésor susceptible d'être exploité par l'agriculture ou l'industrie. C'est ce qu'affirme, par ses paroles, et c'est aussi ce que prouve, par son exemple, M. Auguste Leprévost. « Dans notre opinion, » dit-il, « l'humble commune rurale a les mêmes droits que les plus « vastes cités à être mise en possession de tous les souvenirs qui peu- « vent se rattacher à sa circonscription, de toutes les probabilités, « de tous les rapprochements qu'une saine critique sera en mesure « de présenter sur son origine, la signification et la date approxima- « tive de son nom. Traitée avec ces soins et dans cet esprit, l'histoire « locale ne saurait manquer de présenter un vif intérêt aux popula- « tions dont elle constituerait les annales domestiques ; nous pensons « même qu'elle pourrait souvent fournir des ressources aussi utiles « qu'inattendues à des recherches et à des compositions d'un ordre « plus élevé[1]. »

Le proverbe qui recommande de connaître d'abord un pays et de voyager ensuite, ce proverbe est fort sage : cependant la sagesse des nations, en le formulant, attaquait un préjugé très commun. Ce qui est loin en fait d'événements, d'effets naturels, de constructions, de mœurs ou de coutumes par cela même qu'il est loin et ne présente que des formes indécises, promet plus de grandeur et plus de merveilleux. C'est un travers universel ; autrefois il était tellement enraciné parmi les hommes d'étude qu'on en voyait beaucoup connaître minutieusement l'histoire ancienne, et rester complètement étrangers à celle de leur pays ; savoir la chronologie, quoique embrouillée, des rois d'Égypte, et ne pas savoir celle des rois de France ; des érudits, de-

[1] *Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul.*

meurant à Paris, et devant, aux grandes ressources de cette cité, leurs développements intellectuels, posséder beaucoup mieux la nomenclature des monuments et des rues de l'ancienne Rome que celle des monuments et des rues qu'ils fréquentaient tous les jours.

Sans se hasarder dans un autre climat, sans s'éloigner du département, et quelquefois même du hameau qui l'a vu naître, chacun ne peut-il pas trouver des objets dignes de ses investigations ?

Quoique le régime féodal se fut étendu, comme un vaste réseau, sur tout le domaine des anciens Gaulois, néanmoins chaque province avait jadis sa vie particulière, qu'elle tirait de son propre sol et faisait profiter à ce même sol : elle avait son tempérament, ses coutumes, ses priviléges, la Bretagne admettant l'égalité de droits entre les enfants d'un même père, la Normandie conférant un préciput considérable à l'aîné, la Flandre ayant des institutions municipales très intéressantes à étudier, la Champagne ayant une noblesse qui se perpétuait en ligne féminine. Chaque marquisat, chaque comté, chaque baronnie, chaque fief de haubert, chaque vavassorerie noble, n'avaient-ils pas leurs nuances, leurs usages caractéristiques, les uns bizarres, les autres vraiment poétiques, les uns consolidant les idées morales, les autres leur faisant au contraire de sanglants outrages ? Autant de matériaux pour composer des histoires locales, qui deviendront elles-mêmes autant de matériaux pour composer des histoires générales, grâce à l'heureuse transformation que la plume d'un homme de génie, placé sur un point élevé, fera subir à l'œuvre des hommes studieux renfermés dans leurs lieux de naissance. Autant de renseignements précieux, dont il faut préalablement faire l'inventaire, autant de témoignages qu'il faut recueillir isolément, avant qu'on puisse, en les combinant entr'eux, produire l'éclat de la vérité. Ces barons de Tancarville, chambellans et connétables héréditaires de Normandie, à qui chaque navire venant d'Irlande devait *un autour et un timbre de martre* au XVIe siècle [1], n'étaient pas les seuls barons qui eussent des priviléges. D'autres barons avaient des droits de guet et de garde sur leurs tenanciers et arrière-tenanciers, de haute, moyenne et basse justice, de verderie, de juridiction sur tous leurs vassaux. L'un des

[1] *Histoire du château et des sires de Tancarville*, par M. Deville, p. 333.

plus puissants de notre ancienne province était, suivant La Chesnaie-des-Bois, le baron de Préaux [1]. Cependant les baronnies de Saint-Ouen et de Perriers-sur-Andelle, qui appartenaient aux religieux de Saint-Ouen de Rouen, celles de Saint-Gervais et de Fontaine-le-Bourg qui appartenaient aux religieux de Fécamp, celles d'Hallebosc et d'Étrepagny réunies au comté de Tancarville n'avaient guère d'infériorité sur la sienne.

Comment décrire un fief de haubert, sans parler de ce seigneur qui devait jadis paraître sur les champs de bataille revêtu de toutes ses armes et le corps enveloppé de mailles de fer ! De la partie importante de son armure venait le nom de son fief; ce nom, en traversant les âges, est arrivé sans altération jusqu'à des années où les guerriers affrontaient les hasards avec moins de protection contre les traits mortels, et même jusqu'à des temps où des propriétaires de pleins fiefs de haubert menaient une vie des plus paisibles à l'ombre des avenues de leurs demeures. Il n'existe presque aucune commune où la tour ronde d'un colombier ne nous montre une ancienne vavassorerie, moins richement dotée de priviléges que le plein fief de haubert, et dont toutefois le propriétaire pouvait remplacer le chevalier dans son service, et quelquefois même y était astreint Ainsi, nous voyons dans l'état des fiefs militaires du bailliage de Rouen qu'un Guilbert de Vascœuil, qui devait pendant trois quarantaines le service au château de Lyons-la-Forêt, n'était dispensé de son service qu'en envoyant trois vavasseurs en sa place [2]. Des vavasseurs de l'abbaye de Saint-Ouen, tenant des fonds de terre dans les communes de Perriers-sur-Andelle et de Martainville-sur-Ry, devaient acquitter en partie les moines de Saint-Ouen de ce qu'ils devaient pour garder la porte du même château [3]. Ainsi, le poste le plus voisin de l'ennemi se trouvait dévolu d'avance à ces arrières tenanciers ; l'honneur pouvait le faire souhaiter à d'autres pour des preuves déjà fournies

[1] *Dictionnaire de la noblesse*, article *Préaux*. Aveu rendu, le 8 juillet 1726, par Herault de Rohan, à la Chambre des Comptes de Normandie.

[2] *Guislibertus de Vascolio servitium unius militis apud Lyons per tres quadragesimas, et, si non potuerit ire, mittet pro se tres vavassores.* (Feoda militaria in balliâ Rothomagi.)

[3] Voir un dénombrement du temporel de l'abbaye de Saint-Ouen donné à la Chambre des Comptes de Rouen, en 1727.

dans des occasions périlleuses ; mais des germes de rivalité, des prétentions superflues à combattre hors de son rang, étaient entièrement détruits par ces réglements féodaux. Ce poste le plus avancé n'était pas encore celui qui demandait les plus valeureux défenseurs, des défenseurs trouvant d'autant plus de ressources dans leur courage que des retranchements, imprenables en apparence, auraient été forcés et que l'ennemi s'attacherait au cœur de de la place. C'était donc dans le donjon que se tenait le gouverneur du château, parce que là, dans ce donjon, l'existence de ce château devait soutenir ses derniers combats, et procurer à ses défenseurs plus de gloire, s'ils tombaient renversés sur ses créneaux.

Peu de communes possèdent des ruines ou des vestiges de forteresses aussi remarquables que celles de Château-Gaillard, d'Arques, de Longueville, de Bellencombre, de Moulineaux. Mais sur les côteaux qui bordent nos vallées ou bien le long de ces rivières qui les fertilisent, il n'est point rare de rencontrer, soit quelque catelier venant de la période gallo-romaine, soit quelque motte féodale, dont les murailles sont complètement arrasées, soit quelque manoir pourvu de tourelles et de fossés, théâtre d'une escarmouche à la fin du XVIe siècle, ou de quelque complot du temps de la Fronde. On rencontre des souvenirs de ces deux époques non moins propices au roman qu'a l'histoire.

Tandis que les Ligueurs et le royaliste Aymar de Chastes nous apparaissent fréquemment dans les environs de Dieppe, et que la plaine de Grèges, le bourg d'Envermeu, la forêt d'Alihermont, le château d'Ouville-la-Rivière et la chapelle de Miromesnil nous parlent de guerres civiles, de dévastations et du triomphe alternatif de deux bannières rivales, nous désirons trouver les traces de la duchesse de Longueville à travers le pays de Caux, elle qui fuyait déguisée en paysanne, après avoir brillé comme une reine à l'Hôtel-de-Ville ; nous voyons encore, au fond d'une crique sauvage, le foyer de grès où l'héroïne de la Fronde recevait l'hospitalité généreuse d'un pauvre curé ; celui-ci devait non seulement avoir sa récompense, mais la transmettre, avec le souvenir de son exemple charitable aux autres curés de Pourville. La cure n'existe plus, le temple est en ruines, envahi par d'épaisses broussailles, des habitations sont tombées en présence de l'élément destructeur : puissent les ouragans

respecter le toit du modeste presbytère! Puisse-t-on à Pourville, et puisse-t-on ailleurs ne pas oublier les anecdotes locales!

Tous les faits de ce genre peuvent très bien, à cause de leur grand nombre, ne pas être toujours fort utiles à l'histoire générale; mais, un des meilleurs moyens d'inspirer du goût pour les études historiques, c'est de citer à chacun les faits dont le théâtre l'avoisine. Ces faits appartiennent aux habitants des lieux où ils se sont passés, ils forment le domaine de leur exploitation particulière; ceux-ci deviennent avides d'en apprendre davantage, et d'éclaircir ce qu'ils possèdent; en ne paraissant servir que leur curiosité personnelle, ils deviennent d'utiles auxiliaires de la science historique, qui n'a pas besoin de nombreux architectes, c'est possible, mais d'une multitude d'ouvriers pour lui apporter, l'un une pierre, l'autre un grain de sable. Il faut donc laisser aux études historiques leurs attraits de détails, afin de faire naître des essaims de travailleurs. Que ne peut-on exciter en faveur de l'inventaire immense des différentes villes, abbayes et communes, des différents châteaux, champs de bataille et théâtres d'événements de quelque importance, une partie de cette ardeur que montraient les populations du moyen-âge, quand il s'agissait de construire une cathédrale! Prêtres et simples fidèles, barons, bourgeois et manants, hommes et femmes, on les voyait tous accourir au premier appel. Le fondateur de la société française, M. de Caumont, a pu organiser un travail d'une bien grande étendue, et qui, dans quelques années, présentera la statistique de tous les monuments français du moyen-âge et de la renaissance. Outre les monuments de pierre, de verre ou de bronze, outre les peintures murales et les vestiges d'anciennes voies romaines, nous avons encore les archives publiques et privées, les biographies, les mœurs locales. La seule commune dont M. Leprévost s'est fait l'historiographe a pu fournir plus de cent cinquante pages, et l'auteur déclare positivement qu'il n'a pas tout dit. Quelle forte impulsion recevrait la science historique si nous avions un volume semblable pour chacune des quarante mille communes de la France! Plusieurs de ces communes, et l'on peut sans exagération dire plusieurs milliers, fourniraient chacune plus d'un tome. Celles qui sont placées dans les conditions de la plus complète insignifiance, ont pu jadis avoir plus d'importance qu'elles n'en ont aujourd'hui. Les recherches n'offrissent-elles d'intérêts qu'aux

habitants des lieux, elles seraient recommandables ; elles les attacheraient au sol natal, en leur apprenant les tentatives que l'agriculture ou l'industrie ont faites chez eux, les importations tentées plus ou moins heureusement, les liens qui jadis réunissaient leurs aïeux sous un patronage commun, les dates d'une prospérité notable, ces maladies pestilentielles que rappelle encore une cérémonie religieuse, le souvenir sinistre d'un incendie général, souvenir propre à faire prendre des précautions pour l'avenir. Enfin, les communes ont toutes un temple, dont les murailles peuvent être dépourvues de caractère, mais dont la flèche, s'élevant au-dessus des chaumières et des arbres, sert de point de rappel au voyageur, et dont la cloche divise régulièrement la marche du temps. Comment, et par qui, sous l'empire de quelles circonstances, ce temple fut-il fondé? En fractionnant l'histoire de l'art par communes et par monuments, on aime à retrouver et redonner au public les noms d'un Isambert, constructeur de l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont, d'un Guillaume Letellier, constructeur de l'église de Caudebec, d'un Nicolas Bediou, qui fit l'œuvre du chancel d'Arques, d'un Nicolas Duchemin, qui conduisit pendant quinze années les travaux de Notre-Dame du Havre, ceux de Thomas de Saint-Benoit et de Robert Chardon, qui travaillèrent pour l'abbaye de Fécamp. Les églises rustiques, construites et ornées aux frais des seigneurs, qui les avaient dotées comme des filles chéries et recevaient en échange quelques honneurs, conservent encore sur les murailles et sur les boiseries les emblèmes héraldiques de leurs bienfaiteurs, leurs noms inscrits sur les cloches, et leurs splendeurs d'autrefois représentées sur les vitraux coloriés des fenêtres. Ue pauvre temple, tombant en ruines, embelli maintenant de mousse et frangé de lierres, comme il le fut jadis de sculptures et de riches dentelles, peut renfermer des pierres tombales, dont les épitaphes, ne se lisant qu'à peine, forment des hiéroglyphes ou même, étant entièrement disparues, n'ont pour elles que des traditions.

Celui qui populariserait chez les habitants de Grainville-la-Teinturière, commune du pays de Caux, le nom et les aventures de ce roi des Canaries, jadis leur seigneur, dont ils veulent reconnaître la sépulture dans le chœur de leur église, en disant au voyageur : *voici le tombeau d'un roi*, leur rendrait vraiment service. Le frère Pierre Boutyer, religieux de Saint-François, et Jean Leverrier, prêtre,

attachés l'un et l'autre à la suite de Jean de Béthencourt, et ses biographes, disent positivement qu'il fut inhumé à Grainville-la-Teinturière, devant le grand autel : l'église, où l'on voit maintenant une pierre fruste dans le chœur, présente des caractères postérieurs à ceux du XIVe siècle ; elle peut toutefois avoir été reconstruite sur l'emplacement d'une église précédente. Un investigateur qui trouverait le véritable mot de cette dalle, et en même temps l'historique de sa détérioration, raviverait un souvenir qui, depuis quatre siècles et demi, sans être complètement disparu, s'est considérablement affaibli dans cette commune, où messire Jean Leverrier, chapelain du sieur de Béthencourt, *escrivit son testament et fut à son trespas tout du long*. Ici c'est de l'histoire : Mais Saint-Martin-le-Gaillard, commune que quelques-uns considèrent comme le lieu natal du roi des Canaries, nous fournit le roman, production parasite qui s'attache à cette vie glorieuse parce qu'elle avait une énergie puissante [1]. Le vulgaire a dénaturé, le vulgaire a pris toute liberté d'invention ; quand le vulgaire invente quelque chose sur un personnage, c'est qu'il a plus d'une fois entendu les pères lui parler de ce personnage ; il a pour guide un bon instinct. Les archéologues et les rédacteurs d'histoires locales doivent recourir à ses indications ; s'il ne leur enseigne pas la vérité, il peut les mettre sur la route, et c'est beaucoup ; on doit souvent au peuple des campagnes la conservation d'un fait ; il veille à ce dépôt précieux sans qu'il sans doute le moins du monde, comme ces peintres-verriers et ces huchiers du XVe siècle qui donnaient aux personnages de la Bible les costumes en vogue sous les règnes de Charles VI et de Charles VII : ils nous ont rendu d'éminents services en transmettant jusqu'à nos jours non les personnages bibliques qu'ils montraient sous de fausses couleurs, mais bien leurs propres contemporains. Ailleurs qu'à Grainville et qu'à Saint-Martin-le-Gaillard, consultons l'instinct populaire. Dans la commune d'Ouville-les-Trois-Rivières, où le vainqueur de Ruiter trouvait le repos après les fatigues de longues navigations et de guerres bien périlleuses, on montre encore une maisonnette qu'on dit lui avoir appartenu. « Il y a quelques années, » écrivait en 1844 un de ses biographes, « on voyait encore dans une petite

[1] *Eglises de l'arrondissement de Dieppe* par M. l'abbé Cochet, p. 321. *La ville d'Eu* par M. Désiré Lebeuf.

« chambre obscure de cette vieille maison quelques boiseries qui « étaient bien du temps. Les habitants vous répéteront naïvement, « comme une tradition redite jusqu'à ce jour, que c'était de cette « chambre que Monsieur Duquesne observait les navires anglais. En « effet, on peut apercevoir de ces lieux, au-dessus des verts feuillages, « des coteaux inclinés, et, au-delà de l'embouchure de la vallée de la « Saône, un fond de mer qui forme un admirable lointain[1]. »

Nous rencontrons des documents de tout genre dans l'histoire locale. La terre ouvre quelquefois son sein pour exposer aux yeux de l'antiquaire les urnes funéraires des Gallo-Romains ou les ossements des sujets de nos rois mérovingiens ; des sources, vénérées de la multitude, rappellent le passage des premiers évangélistes ; de nombreux guerriers tombaient sous les traits des arbalêtes dans ces combats que la trève divine eut tant de peine à suspendre, ou sous le plomb des arquebuses, aux pieds de ces murailles crénelées qu'Henri IV et Richelieu ne voyaient qu'avec inquiétude ; la fin du XVIIIe siècle pourrait à elle seule fournir le sujet d'un mémoire spécial dans chaque commune.

Applaudissons à l'heureuse pensée du dernier successeur de Fénélon au siége de Cambrai, qui recommandait à chaque desservant de son diocèse d'ouvrir, pour l'historique de sa paroisse, un registre où l'on insérerait d'abord une notice sur les faits anciens, puis les faits nouveaux au fur et à mesure qu'ils se présenteraient. Ne devrait-on pas convier à de semblables travaux toutes les personnes éclairées ? Les juges de paix, les maires, les instituteurs, les médecins, les propriétaires possédant quelques loisirs, ne devraient-ils pas concourir à une généreuse croisade contre l'ignorance, et procurer de véritables plaisirs à leurs compatriotes et à leurs familles en rédigeant des notes ? Voyons, à l'inspection des annales monastiques, le soin que mettaient les religieux à consigner les événements un peu notables de leurs maisons : maintenant on compulse leurs recueils avec beaucoup de fruit.

Citons l'exemple d'une ville de notre Seine-Inférieure, où, dans le dernier siècle, on eût dit que chacun se faisait chroniqueur ou copiste de chroniqueurs. Outre les mémoires de l'abbé Asseline et de l'abbé

[1] *Esquisse de la vie de Duquesne* par M. Feret, Dieppe, 1844, p. 64.

Guibert, Dieppe en possède d'autres qui ont moins d'importance, mentionnent plus ou moins de choses, et sont généralement véridiques ; l'exactitude et la simplicité sont leurs caractères remarquables. Lazare Bichot, négociant de ce port de mer, est celui qui va le plus loin. Son exactitude minutieuse peut bien ne pas être du goût de certaines personnes, mais toutefois, en mentionnant des faits très simples, une secousse de tremblement de terre, une grêle considérable, la construction du phare d'Ailly, un réglement de police municipale, la reconstruction d'une ancienne porte de la ville, en racontant avec naïveté la réception pompeuse faite à un lauréat du prix d'honneur de l'Université de Paris, il satisfait la louable curiosité de ses concitoyens du XIXe siècle ; car depuis l'année 1788, où ce modeste chroniqueur a cessé de vivre, les témoins de ces événements ont presque tous disparu Il est vrai que le lauréat Vincent Niéport, âgé de 17 à 8 ans en 1785. pourrait encore exister aujourd'hui, sans faire preuve d'une longévité sans exemple : mais il s'est passé tant de choses depuis soixante-cinq ans, qu'on ne se rappelle plus qu'à son arrivée aux portes de sa ville natale, il fut reçu (chose qui paraît incroyable) par un piquet du régiment de Poitou et par toute la musique de la garnison, que le canon du château se fit entendre, que les cloches des deux paroisses saluèrent son triomphe, qu'il fut reçu de rechef à l'Hôtel-de-Ville, complimenté, récompensé par le sieur Niel, maire, et par les échevins. Un fait de ce genre, quelque petit qu'il soit en lui-même. a plus que l'à-propos du mérite local, et satisfait autre chose que la petite gloriole domestique. On aime, en étudiant les mœurs, à porter des yeux scrutateurs sur toutes les positions sociales ; elles donnent matière à des remarques philosophiques, et les pinceaux les plus habiles, s'inspirant de Walter-Scott, aiment à reproduire leurs couleurs.

On objectera peut-être que les rédacteurs de notes et de chroniques locales inonderont le pays d'une multitude d'écrits très médiocres d'exécution, que les vrais talents auront plus de mal à s'élever, que toutes ces notes et chroniques locales, empreintes d'esprit de clocher, formeront une vaste et immense bigarrure. Mais n'est-il pas à propos de répondre que, sur telle page où l'on ne rencontrera pas l'élégance du style, on peut toujours rencontrer des documents consciencieux ? Des faits peuvent être tellement frappants que le plus

illettré des narrateurs suffise pour les transmettre au public, et d'autant plus qu'on ne saurait le soupçonner de broderie. Quant au vrai talent, il se fait place, et le bon goût le reconnaît à première vue. Saisissant le sceptre du génie, appelant auprès de lui tous les écrivains auxiliaires, il marche à leur tête, et d'un seul pas franchit un espace immense. L'invasion de l'esprit de clocher ne sera pas plus redoutable que celle de l'esprit de parti ne l'est dans les histoires générales ou même dans les archives administratives. Les empreintes des époques deviennent même très précieuses, avec le laps du temps, parce qu'elles sont caractéristiques. Des partis politiques et religieux ont divisé violemment les esprits de nos pères et même se sont rencontrés sur les champs de bataille; des auteurs de mémoires sont Bourguignons ou Armagnacs, catholiques ou protestants, ligueurs ou royalistes, Mazarins ou Frondeurs; ils tiennent pour la Cour ou pour le Parlement: ceux qui coordonnent les documents divers savent parfaitement ce qu'il faut élaguer.

L'avenir historique de la France semblerait promettre beaucoup, si chaque ville, chaque bourgade et chaque commune avaient leurs historiens; si, auprès de chaque temple et de chaque maison communale, il y avait un registre ouvert pour recevoir les faits notables. Pourquoi ne raisonnerions-nous pas en fait d'histoire comme en fait de littérature. Si celle-ci est en progrès, ce n'est pas pour avoir fait entendre, du haut de la chaire sacrée, des voix plus éloquentes que celles de Bossuet et de Massillon, ni pour avoir produit, sur le théâtre, des poètes plus habiles que Corneille et Racine; nos écrivains modernes n'ont fait pâlir ni les Fénélon, ni les La Bruyère, et dans la fable, le bon Lafontaine est encore, en 1850, l'auteur inimitable. Mais beaucoup plus de personnes savent manier la plume; nous voyons surgir beaucoup plus de volumes, en quelques années, sur toutes sortes de matières, que n'en ont produits les soixante-douze années du règne de Louis XIV.

La Normandie n'est pas demeurée étrangère à ce mouvement. Que d'ouvrages de tout genre n'a-t-elle pas vus naître, les uns de longue haleine, les autres réduits à des dimensions plus étroites, les uns profonds, les autres devant s'insinuer facilement, à l'aide de formes agréables, jusque dans les esprits les plus rebelles à l'instruction. Si les traces des hommes redoutables du moyen âge y demeurent encore

fortement empreintes, c'est qu'ils ne se sont point avancés sur un terrain nouveau, sur un sable dont le moindre souffle bouleversait la surface ; mais au contraire sur un sol vigoureux, dont les couches superposées reproduisent et les hommes du Nord, et les Francs, et les Gallo-Romains, et les Celtes. Puisque les ouragans, les fureurs de nos discordes civiles, les invasions étrangères, les spéculations des constructeurs, n'ont pas encore détruit les restes du passé, tous ces édifices romans ou ogivaux, ces verrières, ces dalles et ces statues tumulaires des preux, ces châteaux, aux pieds desquels retentissaient les cris de guerre ; pieux pélerins, visitons-les quelquefois, et formons des vœux sincères pour qu'ils donnent, à ceux qui demeurent dans leur voisinage, le goût de rédiger des notes locales. Les inspirations de la patrie ne valent-elles pas celles qu'on va chercher dans un climat lointain ? L'eau de la source voisine et cachée sous les pommiers en fleurs ne peut-elle pas souvent désaltérer autant et mieux que celle des fleuves étrangers ?

Léon de Duranville.

HISTOIRE ANECDOTIQUE

NORMANDE.

UNE FÊTE BRÉSILIENNE

CÉLÉBRÉE A ROUEN EN 1550.

Un demi-siècle s'étoit à peine écoulé depuis la découverte du Brésil, et près de cinquante Indiens, appartenant à la race des Tupinambas, venoient simuler leurs combats sur les bords de la Seine devant Catherine de Médicis, et mêler à ces jeux guerriers leurs danses solennelles, telles qu'elles avoient lieu dans les belles campagnes arrosées par le Capibarribe et le Paraguassù. Certes, ce fait, qui a échappé jusqu'à présent à tous les historiens, n'a rien en réalité qui doive surprendre si l'on veut se rappeler un moment combien étoient actives les relations de Rouen, de Dieppe et de Honfleur avec l'Amérique méridionale ; mais ce qu'il y a d'étrange, c'est que les détails les plus sommaires de cette fête, les renseignements même les moins circonstanciés sur les personnages qui y prirent part, aient été complètement ignorés des bibliophiles américains, tandis qu'une relation de la fête imprimée par ordre de l'échevinage d'une grande ville, donnoit à cette description un caractère d'authenticité qui la transformoit pour ainsi dire en pièce officielle, et que plus tard le *Cérémonial de France* reproduisoit des récits analogues où figuroient souvent des Indiens. Ceci prouve une fois de plus l'intérêt singulier qui s'attache maintenant à certains opuscules jadis parfaitement dédaignés ; *la deduction de la sumptueuse entrée*, imprimée à Rouen en **1551**, précède de seize ans environ la fondation de la capitale du Brésil, et

c'est sans contredit le premier monument iconographique que la presse du XVIe siècle nous ait fourni sur ce beau pays.

Et cependant que d'esprits curieux, que d'hommes éminents même s'occupoient du Brésil à cette époque, en France, en Portugal, et jusque dans les villes reculées de l'Allemagne! Que d'écrits intéressans où l'on prévit, dès l'origine, les splendeurs de ce vaste empire; que de traités oubliés maintenant, dans lesquels des esprits patients déposoient d'immenses recherches sur des peuples éteints, sur des langues que l'on parle à peine actuellement, sur des cosmogonies dédaignées, et qui néanmoins se rattachent à l'un des pays les plus florissans de l'Amérique du Sud. Certes, nous n'avons pas l'intention de mettre en relief la langue, la poésie, les danses dramatiques des Topinamboux; ne fut-ce que par respect pour la tradition du grand siècle, nous n'oserions commettre cette énormité; l'ombre de Boileau nous le défend; mais puisqu'il s'agit d'une pompe sauvage, comme on disoit au temps de Montaigne, d'une fête originale, où des Indiens, qui surent périr plutôt que de faillir à la religion du serment, vinrent un moment mêler leurs jeux aux merveilles de la Renaissance, nous préférerons, pour les faire connaître, les paroles indulgentes de l'auteur des *Essais* au mot dédaigneux du satirique; et pour réhabiliter quelque peu les anciens dominateurs du Brésil, nous invoquerons l'homme dont la sagacité pénétrante essaya de présenter sous son jour réel l'esprit hardi et naïf à la fois d'une race généreuse.

Disons-le donc, ces guerriers indomptables qui se mêlèrent si complaisamment aux matelots de Rouen pour divertir *leurs parfaicts alliés*, comme dit Lery, ces hommes extraordinaires qui n'hésitoient pas à franchir l'Océan, obéissant naïvement à une pure fantaisie, ces *sauvaiges* voisins de *la brute*, comme les qualifioient les plus éclairés, étoient certes plus avancés dans l'échelle sociale que ne le supposoient ceux qui les accueilloient si dédaigneusement, et qui en faisoient leur jouet. Ils avoient une langue harmonieuse, une cosmogonie bien plus compliquée qu'on ne le croit généralement, un esprit singulièrement prompt surtout à saisir les différentes tranchées que les vices de notre civilisation établissoient entre eux et nous. Montaigne se méprit peut-être à son tour, en adoptant une opinion diamétralement opposée à celle de son siècle. Il savoit que si ces tribus ne formoient pas de villes considérables et n'édifioient pas des

cités, elles pouvoient mettre sur pied des armées de quinze et vingt mille combattans : il vit un dédain raisonné de nos mœurs où il n'y avoit qu'enfance de l'état social, et il précéda Rousseau dans son étrange apologie de la vie sauvage. N'oublions pas toutefois que dans cette circonstance, il eut la gloire de restituer à l'esprit humain son impérissable dignité

L'auteur des *Essais*, personne ne l'ignore, est le premier qui nous ait conservé le refrain d'une chanson sauvage, et ce fragment plein de grâce naïve lui a inspiré quelques réflexions sur le génie primitif, sur la poésie indépendante des règles, que depuis ont citées nos meilleurs écrivains. Ce chant venait de Ganabara, ou de la *France antarctique*, comme on disoit encore parmi nous au XVIe siècle, et il avoit été transmis à l'illustre philosophe par un compagnon de Villegaignon qui avoit résidé durant dix ou douze ans au milieu des tribus indiennes. Ce fut de cet homme simple, auquel il avoit été donné de vivre si longtemps « *en une contrée de pays très plaisante et bien tempérée* » dont les François avoient rêvé un moment la possession, au milieu des guerres civiles, que Montaigne recueillit tant de notions exactes, tant d'observations précieuses sur les mœurs des Tupinambas. Grâce à cet esprit sagace qui analysoit aussi rapidement les faits inattendus, les renseignements nouveaux, que les lois fondamentales des sociétés antiques, on eut pour le première fois alors une idée de la vie que menoient les sauvages du Brésil en leurs grandes forêts. Ainsi que cela devoit être, Montaigne, nous le répétons, s'éprit peut-être un peu soudainement du génie de ces peuples; en présence de nos misères, il oublia trop leurs coutumes, il cita leurs paroles fières, mais il parla à peine de leurs effroyables sacrifices, et après s'être enthousiasmé pour leur esprit d'indépendance, il finit par les citer comme offrant le modèle d'une société sage, parce que leur vie étoit simple. « Tout cela ne va pas trop mal, s'écrie-t-il en concluant, mais quoy, ils ne portent point de haut-de-chausses. »

Il faut bien l'avouer, et l'on auroit quelque peine à le croire, si la précieuse relation que nous avons sous les yeux ne venoit nous l'attester, ce fut dans cette simplicité toute primitive de costume que cinquante Brésiliens, réunis à deux cent cinquante matelots normands, donnèrent à Henri II et à Catherine de Médicis leur fête étrange, leur seyaumachie sauvage, comme disoient les érudits du temps; drame

bizarre et qui n'avoit certainement aucun antécédent en Europe depuis la découverte du Brésil par Pedro-Alvarez Cabral.

Il s'agit ici surtout de reproduire un document, et nous serons bref. Le XVIe siècle étoit, comme on sait, le siècle par excellence des carrousels, des tournois, surtout des *entrées*. En 1549, Henri II et sa nouvelle épouse avoient été reçus dans Lyon avec un cérémonial inouï, avec un luxe qui dut faire oublier à Catherine de Médicis les pompes de Florence. L'année suivante, Rouen voulut effacer cet étalage de richesses qui, il faut l'avouer, ne pouvoit être surpassé que dans les bonnes villes de Normandie. Non-seulement, il fit faire deux statues d'or qui devoient être offertes en présent au royal visiteur, mais le corps municipal alla plus loin, et ayant appelé dans son sein de nombreux artistes qui n'appartenoient pas tous à la France (pour que les inventions, dit la chronique, fussent plus variées), on dressa force obélisques, force temples, force arcs de triomphe, *animez de beaux personnaiges*; on alla même jusqu'à figurer l'apothéose de François Ier, par pur amour de l'Antiquité, et, après avoir épuisé les souvenirs des temps païens, on eut la pensée de faire intervenir dans la fête les pompes du nouveau monde. Ce ne fut ni aux épouvantables splendeurs de Mexico, pour me servir encore d'une expression de Montaigne, ni aux peintures toutes récentes que l'on faisait des conquêtes de Pizarre, que l'on emprunta l'idée de cet épisode destiné à varier *la royale entrée;* ce fut aux simples habitans des vertes forêts du Brésil que l'on demanda des inspirations. Après avoir épuisé les emblèmes, les souvenirs mythologiques, les grandeurs du monde romain, on s'adressa aux matelots rouennais accoutumés depuis longtemps aux voyages d'outre-mer, et il fut convenu qu'en dépit de la saison avancée, car l'on étoit au mois d'octobre, les rives de la Seine offriroient les scènes pittoresques et quelquefois si étranges que nos marins contemploient sur les rivages des fleuves américains. La vie guerrière des Indiens, ses alternatives de joie ou de terreur, les incidents qu'amenoit le trafic du bois du Brésil, les stratagèmes employés à la chasse, les danses qui succédoient au travail, tout devoit être *naïvement depinct au naturel*, et si bien au naturel, que les marins de Rouen, de Dieppe et du Havre, adoptèrent complètement le costume par trop primitif des Tabayares et des Tupinambas.

Lorsque Christophe Colomb débarqua pour la première fois sur les rives d'Hispaniola, et qu'il contempla cette foule émue qui le prenoit pour un dieu, il dit à ses compagnons : « Voyez, ils sont nus, mais ils sont vêtus d'innocence ! » Le mot charmant du grand homme s'appliqueroit difficilement, j'en conviens, à la Cour de Catherine de Médicis; mais pourquoi ne s'appliqueroit-il pas au siècle ? La naïve curiosité qui entraînoit les esprits, les récits que renouveloient les voyageurs, le culte même que vouoient la Renaissance aux chefs-d'œuvre de l'antiquité, tout sert à expliquer ce qu'il y a d'étrange pour nous dans cet épisode d'une fête ordonnée par les plus graves magistrats du pays de sapience, *gens doctes*, nous dit le récit, et *bien suffisans personnaiges*.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les plus honorables dames de la Cour, et je n'adopte pas ici complètement la formule de Brantôme, assistèrent à cette fête. N'y voyant aucun mal, elles y montrèrent *face joyeuse et riante* ; quant à l'opinion de la reine, la chronique rouennaise est explicite. « Le second jour, comme on renouveloit le spectacle, Katherine de Médicis, passant en sa pompe et magnificence par dessus la chaussée, ne le sut faire sans prendre délectation aux iolys esbatements et séhyomachie des sauvages. »

La relation qui nous a donné si minutieusement le détail de la fête, et qui décrit avec tant de complaisance la splendeur des costumes, ne fait point défaut lorsqu'il faut signaler les nobles dames ou les grands personnages qui prirent part à ces royales entrées. Sans compter les chefs militaires, elle nomme l'amiral de France, le vice-amiral, grand-maître de l'artillerie, le nonce du pape, les ambassadeurs d'Espagne, d'Allemagne, de Venise, d'Angleterre, de Portugal « et d'autres nations estranges, joingts avec eulx. Les archeuesques, euesques et prélatz de France ; Messeigneurs les révérendissimes cardinaulx de Ferrare, de Bourbon, de Guyse, de Vandosme, Sombresse, de Chatillon, de Lisieux, vestus de leurs capes de camelot rouge cramoysi, et montez sur leurs mulles honorablement houssez et salerez, selon la dignité du sénat apostolique, précédoient la maiesté du Roy, l'aornement duquel estoit une cazaque à la damasquine, de veloux noir, menu découpée doublé de toile d'argent, enrichie et guypée d'une précieuse et subtile broderie, chargée de pierres orientales, d'inestimable valeur. La vive splendeur desquelles

cavsoit une reuerbération à son auguste face. » Les autres grands personnages sont énumérés à la suite de Henri II, et la chronique nomme successivement le duc de Montmorency, pair et connétable de France, « Monseigneur le duc de Guyse, Monseigneur d'Anguian (*sic*), Loys, Monsieur son frère, Monsieur le duc d'Aumalle, les ducs de Longueville et de Montpensier, les ducs de Nemourx (*sic*), le Prince de la Roche-sur-Yon, et autres en nombre suffisant. »

La déduction de la sumptueuse entrée est divisée en deux parties, *l'entrée du Roy*, *l'entrée de la Royne*; c'est dans cette seconde portion du récit que l'auteur nous a conservé les noms des dames qui accompagnoient Catherine de Médicis; après avoir décrit l'ajustement splendide de la jeune reine, il cite Madame Marguerite de France, « fille de Roy, sœur unique de Roy, et digne d'auoir pour espoux vn roi de pareille générosité; Madamoyselle la bâtarde; » tout le monde sait quelle est la femme éminente que l'on désignoit sous ce nom; « Mesdames les duchesses d'Estouteville et de Valentinois. » Lorsqu'on a lu attentivement la chronique, on est tenté de croire que c'étoit en réalité à cette dernière que s'adressoient tous les emblêmes louangeurs de la fête. Non-seulement le fameux croissant étoit retracé de toutes parts, sur les bannières, sur les caparaçons des chevaux, à la base des statues allégoriques jusque sur le manteau royal, mais le chiffre si connu paraissoit sur les armes de quelques officiers, et témoignoit par son éclat du peu d'égards qu'on avoit à la cour pour les légitimes soucis de la jeune femme et de la jeune épouse (4).

La Reine douairière d'Écosse avoit fait, dès le 25 septembre, son entrée à Rouen, et cependant l'auteur ne la nomme pas; il la confond sans-doute parmi ces nombreuses princesses dont la gracieuse contenance « rendoit comme estonné d'admirable délectation le peuple qui les regardoit, incertain si leur corps traitif et naïf traict de visage aornoit leurs sumptueulx habitz, ou si la sumptuosité de leurs accoutremenz donnoit accroissement de beaulté à leurs personnes. » En est-il de même de Marie Stuart, qu'on ne nomme pas? Y a-t-il inadvertance du chroniqueur, ou redoublement de prudence maternelle? On peut admettre cette dernière supposition, car depuis dix-huit mois la jeune princesse étoit à la Cour de France, et dès l'année 1548, un homme qui acquit plus tard une certaine notabilité

dans l'histoire du Brésil, Durand de Villegaignon, vice-amiral de Bretagne, étoit allé la chercher en Écosse avec M. de Brézé. Nous le répétons, *la déduction* de la sumptueuse entrée ne fait nulle mention de cette beauté déjà merveilleuse, bien qu'en son enfance, et si elle mentionne le Dauphin, ce n'est que pour décrire le splendide costume du personnage qui les représentoit. Nous venons de citer les spectateurs principaux de ce drame étrange ; disons un mot des acteurs.

Ce seroit sans contredit une histoire curieuse que celle de ces matelots normands qui dansoient si bien devant les dames de la Cour. A partir de l'époque où Denis de Honfleur, en 1508, et le père du célèbre Jean Ango conduisoient leurs équipages vers les terres presque inhabitées du Brésil, jusqu'à la fondation de San-Salvador en 1549, que d'hommes hardis, insoucieux de tous les périls, s'en allèrent chercher fortune, ou simplement vivre dans l'abondance sur ces rivages favorisés! Que d'aventuriers conduits par Guillaume le Testu, Barré, ou Jacques Sore, prétendirent recommencer dans ces terres inconnues les merveilleuses aventures des *Conquistadores* qui s'enrichissoient sur la rive opposée! Mais aussi que de déceptions et de bizarres existences! Le commerce de l'*araboutan*, ou bois du Brésil, la recherche incessante de ces beaux aras à la livrée d'azur et de pourpre, dont toutes les grandes dames prétendoient parer leurs volières, ces papegaulx au gai plumage, que le luxe répandoit jusque dans l'habitation de la simple bourgeoise, ces cargaisons si fréquemment renouvelées de sagouins ou de *guenones*, comme on disoit alors, destinées à égayer le château féodal du gentilhomme campagnard, devenoient l'objet d'un commerce qui amenoit des communications incessantes avec les Indiens, et ces communications se multiplièrent bientôt de telle sorte, qu'elles créèrent dans nos factoreries une classe d'hommes à part désignés sous le nom d'*interprètes normands*. Ces interprètes, fort différens des missionnaires, on doit le penser, s'occupoient fort peu à composer des glossaires à l'imitation des religieux de Piratininga, et ils étoient précisément tout l'opposé de ce qui recommandoit les Nobrega, les Navarro et les Anchieta, sans cesse en quête des croyances indiennes pour leur substituer le Christianisme. Non-seulement ils mettaient tout leur soin à s'initier aux coutumes les plus étranges des indigènes, mais souvent ils réussis-

soient de telle sorte, qu'on eût pu les prendre pour de vrais *sauvaiges;* on a la certitude que plusieurs d'entre eux poussèrent le goût de l'imitation (et ici l'esprit frémit d'épouvante) jusqu'à partager les terribles festins des Tupinambas. Si Paez trouva à cette époque un interprète portugais qui s'étoit percé la lèvre inférieure et les joues pour y porter les étranges joyaux formant la partie la plus recherchée d'une parure indienne, on ne sauroit mettre en doute que beaucoup d'interprètes françois ne se soient fait gloire de revêtir aussi les ornements bizarres des Brésiliens Il suffit de lire Thevet, Lery, Hans-Staden, pour s'initier à la vie désordonnée et à la conduite quelquefois barbare de ces hommes si hardis, mais quelquefois si féroces, qui repoussoient parfois jusqu'aux souvenirs de la civilisation : mais il faut déplorer aussi que des relations circonstanciées ne nous aient pas fait connoître plus souvent leurs admirables découvertes et quelquefois leurs beaux travaux ; la cosmographie d'Alphonse le Xaintongeois, qui recule jusqu'en 1540 nos explorations dans l'Amazonie, le splendide Portulan de Guillaume le Testu, sont autant de documens que l'on peut joindre à ceux de Parmentier et qui doivent accroître nos regrets.

Quant aux autres acteurs qui figuroient de si bonne foi dans ce que l'auteur appelle cet *esbatement américain*, on pouvoit leur appliquer les réflexions si justes qu'inspirèrent plus tard trois d'entre eux au philosophe dont la parole aimable a retracé pour tant de lecteurs les joies quelque peu embellies de la vie indienne. « Ils étoient bien misérables de s'estre laissez piper au désir de la nouueauté, et aueoir quitté la douceur de leur ciel pour venir voir le nostre. » Quoi qu'il en soit, leur séjour dans la cité de Rouen laissa des traces plus durables que la fête pompeuse dans laquelle ils se montrèrent acteurs si intelligents, et naguère encore, une maison bien connue portoit le nom d'hôtel de l'île du Brésil. Deux nations puissantes du pays de Santa-Cruz sont nommées dans le livre que nous avons sous les yeux; il est facile de reconnoître dans les *Tabagerres*, les Tayabaras, et dans les Toupinabaulx, les *Tupinambas*. Les premiers faisoient partie d'une confédération puissante qui s'attribuoit la gloire d'avoir jadis dominé tout le pays; les seconds offroient dans leur fierté inflexible le type du sauvage américain. Quel que fut la puissance de l'amiral qui assistoit à cette fête (c'étoit l'infortuné Coligny), nous

doutons que l'on eût pu réunir sur les bords de la Seine des hommes qui se montroient irréconciliables ennemis sur les rives de l'Yguarassù Quelque conflit sanglant, le cri terrible de guerre eût interrompu à coup sûr la joyeuse clameur de la fête, ou l'une de ces gracieuses chansons que recueillit Montaigne. Comme les Carijos, les Tayabaras, anciens dominateurs des côtes, avoient, dit-on, renoncé à l'horrible coutume de l'anthropophagie (et ce sont ceux, on le verra bientôt, qui remplissoient le rôle de vaincus); il y avoit au contraire parmi les Tupinambas, nos *parfaicts alliez*, ainsi que les appelle Lery, tel chef qui se vantoit d'avoir sacrifié plusieurs centaines de guerriers et de les avoir fait servir à ses terribles festins. Qu'eût amené en cette occasion un amour effréné de la couleur locale? Selon toute probabilité, les *Brisilians* de Rouen appartenoient sans exception à la confédération des Tupinambas ou des Tamoyos, dont les tribus dominoient la côte à l'arrivée de Pedralvez Cabral. Des gens experts en ces sortes de matières comme l'étoient nos hardis marins, durent se garder de l'épreuve; ils savoient d'avance de quelle manière se fut terminé le jeu.

Ces préliminaires acceptés, afin que l'on puisse mieux comprendre le programme du XVIe siècle, nous passons à la partie importante de notre tâche, et nous donnons le texte du récit, sans rien retrancher à sa naïveté. Nous avons voulu même scrupuleusement respecter l'orthographe, comme on est parvenu à reproduire la vieille gravure dans toute sa vérité, grâce au soin minutieux qui le dispute à une main habile qu'on ne rencontre que chez M. Lemercier. — « Le long de la dicte chaussée qui s'estend depuis le devant de la porte des dites Emmurées, jusques au bort de la riuière de Seyne, sied vne place ou prarye non ediffiée de deux cens pas de long et de trente cinq de large, laquelle est pour la plus grande partie naturellement plantée et vmbragée, par ordre, d'une saussaye de moyenne fustaye et d'abondant fut le vuyde artificiellement remply, de plusieurs autres arbres et arbrissaux comme genestz, geneure, buys et leurs semblables entreplantez de taillis espes. Le tronc des arbres estoit peint et garny en la cyme de branches et floquartz de buys et fresne, rapportant assez près du naturel aux fueilles des arbres du Brésil. Autres arbres fruictiers estoient parmy eulx chargés de fruictz de diverses couleurs et espèces imitans le naturel. A chacun

bout de la place, à l'enuiron d'une quadrature estoient basties loges ou maisons de troncs d'arbres tous entiers, sans doller ni preparer d'art de charpenterie, icelles loges ou maisons couuertes de roseaux, et fueillarts, fortifiés à l'entour de pal en lieu de rampart, ou boulleuerd en la forme et manière des mortuabes et habitations des Brisilians. Parmi les branches des arbres volletoient et gazoulloient à leur mode grand nombre de perroquetz, esteliers, et moysons de plaisantes et diverses couleurs. — Amont les arbres grympoient plusieurs guenonnez, marmotes, sagouyns, que les navires des bourgeois de Rouen avoient nagueres apportez de la terre du Bresil. Le long de la place se demenoient ca et la, jusques au nombre de trois centz hommes tous nuds, hallez et herissonnez, sans aucunement couurir la partie que nature commande, ils estoient façonnnez et equipez en la mode des sauuages de l'Amérique dont saporte le boys de Bresil, du nombre desquelz il y en avoit bien cinquante naturelz sauuages freschement apportez du pays, ayans oultre les autres scimulez, pour decorer leur face, les ioues, lèvres et aureilles percées et entrelardeez de pierres longuettes, de l'estendue d'un doigt, pollies et arrondies, de couleur d'esmail blanc et verde émeraude. Le surplus de la compagnie, ayant frequente le pays, parloit autant bien le langage et exprimoit si nayfuement les gestes et façons de faire des sauuages, comme s'ilz fussent natifz du mesmes pays. Les uns s'esbatoient à tirer de l'arc aux oyseaulx, si directement éjaculantz leur traict fait de cannes, jong ou roseaux, qu'en l'art sagiptaire ils surpassoient Merionez le Grec, et Pandarus le Troyen. Les autres couroient après les guenones, viste comme les Troglodytes après la sauvagine : Aucuns se balançoient dans leurs lictz subtilement tressez de fil de coton attachez chacun bout à l'estoc de quelque arbre, ou bien se reposoient à l'umbrage de quelque buysson tappys. Les autres coupoient du boys qui, par quelques uns d'entre eulx, estoient porté à un fort construit pour l'effect sur la riuière : ainsy que les mariniers de ce pays ont accoustumé faire quand ils traictent avec les Brisilians : lequel bois iceulx sauuaiges troquoient et permutoient aux mariniers dessusdits, en haches, serpes et coings de fer, selon leur vsage et leur manière de faire. La troque et commerce ainsi faite, le boys étoit batellé par gondolles et esquiffes, en un grand navire à deux Hunes ou gabyes radiant sur ses ancres : laquelle estoit bravement

enfunaillée et close sur son belle de paviers aux armaries de France, entremeslées de croix blanches, et pontée davant arrière : l'artillerie rangée par les lumières et sabortz tant en proue qu'en poupe et le long des escottartz..... les bannières et estendardz de soye tant haut que bas estoient semées d'ancres et de croissantz argentez, vndoyant plaisamment en l'air. Les matelotz estoient vestus de sautembarques et bragues de satin, my-partis de blanc et noir, autres de blanc et verd qui montoient de grande agillité le long des haultbancz et de l'autre funaille. Et sur ces entrefaites, voicy venir une trope de sauuages qui se nommoient à leur langue Tabagerres, selon leurs partialitez, lesquels estants accroupis sur leurs tallons et rengez à l'environ de leur Roy, autrement nommé par iceulx, Morbicha. Avec grande attention et silence ouyrent les remontrances et l'harangue d'iceluy Morbicha, par vn agitement de bras et geste passionné, en langaïge bresilian. Et ce fait, sans replique, de prompte obéissance vindrent violentement assaillir une autre troupe de sauuaiges qui s'appeloient, en leur langue, Toupinabaulx. Et ainsi joinctz ensemble se combatirent de telle fureur et puissance, à traict d'arc, à coups de masses et d'autres batons de guerre, desquels ils ont accoutumé user, que finalement les Toupinambaulx desconfirent et mirent en routte les Tabagerres ; et non contens de ce, tous d'une volte coururent mettre le feu et bruller à vifve flamme le mortuabe et forteresse des Tabagerres, leurs aduersaires, et de faict, ladicte seyomachie fut exécutée si prè de la vérité, tant à raison des sauvages naturelz qui estoient meslés parmy eux, comme pour les mariniers qui par plusieurs voyages avoient traffiqué et par longtemps domestiquement reside avec les sauuages, qu'elle sembloit estre veritable et non simulée, pour la probation de laquelle chose plusieurs personnes de ce royaulme de France, en nombre suffisant, ayant fréquenté longuement le pays du Bresil et Cannyballes, attestèrent de bonne foy l'effect de la figure precedente estre le certain simulacre de la verité. »

Le Roy, après ce plaisant spectacle, duquel son œil fut joyeusement content, passa outre.

Pour ceux qui ne sont pas étrangers aux traditions de l'Amérique du Sud, le récit de la *sumptueuse entrée* n'est pas seulement un tableau de mœurs précieux à recueillir, un curieux épisode du règne

de Henri II, une preuve des jeux étranges qu'on admettoit à la Cour où brilloit Catherine de Médicis et surtout Diane de Poitiers ; il se lie involontairement dans la pensée à l'une de ces légendes dont tous les peuples animent leur histoire à son début et qu'on ne se transmet pas sans un sourire de regret, alors même que la vérité est connue. Selon la légende brésilienne, et, il faut le dire, la légende ne s'évanouit pas complètement devant les exigences de la critique, un Européen, brillant de jeunesse et de courage, Diego Alvarez Correa, auroit été jeté à la suite d'un naufrage sur les rives de San-Salvador. Là, mettant résolûment à profit la terreur que devoient inspirer nos armes à feu aux Tupinambas, le hardi Galicien se seroit servi d'une arquebuse, recueillie parmi les débris du navire, pour inspirer un respect mêlé de terreur à ces hommes indomptés. Désigné chez les Indiens par un nom indiquant assez le caractère dont la crainte l'aurait revêtu, *Caramurù*, l'homme de feu, seroit devenu à son tour une sorte de chef indépendant respecté des tribus, et inspirant aux jeunes Indiennes un de ces amours que les poètes savent rendre immortels. La plus belle des filles de cette baie enchantée, Paraguassù, se seroit unie à l'Européen, et profitant d'un navire françois mouillé dans la rade, le jeune couple auroit abandonné un instant ces beaux rivages pour venir sur les bords de la Seine. Là, Catherine de Médicis et Henri II, environnant ces hôtes étranges de toute la pompe royale, auroient imposé à la jeune Indienne un nouveau nom, celui de la reine, et l'auroient définitivement mariée à Alvarez, puis les époux retournant dans le beau pays qu'ils avoient quitté, se seroient acquis une sorte de pouvoir souverain sur des tribus jusqu'alors indépendantes, si bien que le beau territoire de Bahia n'auroit pendant longtemps appartenu aux rois de Portugal qu'en vertu d'une donation en règle mentionnée sur l'épitaphe qui recouvre encore aujourd'hui le tombeau de Paraguassù.

Si nous comparons cette légende américaine aux légendes de l'Europe, elle est bien jeune ; et pour être exact, il faut le dire, elle ne prend un caractère d'apparence historique qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle. Lorsqu'on lit Vasconcellos, Rocha Pitta, Southey, Cazal, Accioli, tous ces historiens du Brésil, jamais tradition poétique du vieux monde ne présenta plus de certitude apparente, et toutefois il n'y en a pas qui offre plus de contradiction. Certes, ce ne sont pas

les détails explicites qui manquent au récit, l'histoire nous donne une date précise ou à peu près : pour le naufrage, il a lieu en 1510 ou 1509 ; elle nomme le capitaine qui se chargea de conduire les deux amans devant la reine de France : il s'appeloit du Plessis ; elle spécifie le jour où eut lieu le baptême de la jeune Indienne ; ce fut un 28 octobre ; ici, par malheur, l'année manque, et c'est le point important qui désespère les critiques, car les Brésiliens instruits le savent aussi bien que nous, les dates citées plus haut ne résistent pas au plus sommaire examen. La tradition a donné lieu à un poème national cependant, et elle est encore vivante sur ces rivages où Correa fit naufrage ; l'auteur de ces pages s'est assis, il y a bien des années, sous l'arbre à l'ombre duquel Caramurù se réfugia lorsqu'il fit retentir ces rivages de son tonnerre ; il a lu l'épitaphe de Paraguassù dans la petite église où elle repose ; il y a mieux : les descendants directs d'Alvarez Correa vivent encore au Brésil, où ils occupent un rang honorable. En dépit des investigations récentes des savants les plus distingués, rien ne peut prouver aujourd'hui le voyage de Paraguassù en France ; et il faut bien se hâter de le dire, la curiosité bibliographique que nous venons d'extraire d'un opuscule oublié, ne changera rien à la question. Nous dirons plus ; le récit du XVIe siècle serviroit au besoin à corroborer l'opinion d'un jeune savant dont l'Institut historique de Rio de Janeiro a couronné récemment le Mémoire. En effet, si, comme on le prouve par des autorités irrécusables, Alvarez Correa ayant, pour ainsi dire, atteint l'âge d'un patriarche, se trouvoit en 1549 dans la baie de San-Salvador ; si sa coopération ultérieure à la civilisation des Tupinambas reste aujourd'hui bien prouvée, il semble bien difficile que les deux époux ait assisté, sous les regards de Catherine de Médicis, à la *sumptueuse entrée* de Rouen.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot à ces détails déjà trop étendus, sur un simple épisode de la fête donnée à Henri II ; mais il pourra expliquer, nous le supposons du moins, l'étrangeté du spectacle offert à une jeune reine et aux dames qui l'accompagnoient. N'hésitons pas à le dire, si la boutade pleine de gaieté malicieuse, qui échappoit encore quelques années après à Montaigne, laisse entrevoir ce qu'on pensoit de ce naïf divertissement, le philosophe eût pu ajouter un enseignement plus sévère sur l'idée étrange qu'on se faisoit des malheureux Indiens et sur la nécessité de les réhabiliter complète-

ment, non pas seulement aux yeux d'une Cour frivole, mais à ceux de l'humanité. Des documents, dont la gravité contraste sans doute avec notre récit, nous le prouvent d'une manière incontestable ; les indigènes de l'Amérique, à quelque région qu'ils appartinssent, fût-ce au Pérou ou au Mexique, en étoient venus à ce degré de misère, qu'on leur contestoit la qualité d'hommes. Classés hardiment dans l'échelle sociale par les étranges moralistes qui les dépouilloient de leur or avant de les anéantir, ils étoient considérés, près de quarante ans après la découverte, comme étant un peu moins que les noirs et un peu plus que les orangs-outans. Cette fois, l'Église fut obligée d'intervenir avant la philosophie, et ce furent deux moines, fray Domingos de Minaya et fray Domingos de Betamos, qui, en 1536, allèrent solliciter de Paul III la bulle célèbre qui rendit leurs droits impérissables aux Américains. Quatorze ans s'étoient à peine écoulés depuis ce grand acte de justice, et quelques doutes, on le suppose du moins, pouvoient bien rester encore aux naïfs spectateurs de la célèbre entrée de Rouen.

Quelles que soient du reste les inductions que l'on poura tirer, et de ce trait curieux de nos mœurs et de la présence de cinquante indigènes du Brésil venant établir leur séjour momentané dans l'un des ports les plus fréquentés de la France, le récit que nous venons de reproduire n'en restera pas moins un monument vraiment curieux pour les deux pays [1].

Ferdinand Denis.

[1] Dès les premières lignes de cette curieuse relation, nos lecteurs auront bien vite reconnu qu'il s'agit de la *Somptueuse entrée de Henri II à Rouen*, *en* 1550, sur laquelle il existe, à la Bibliothèque de Rouen, un si précieux manuscrit, et, entre les mains d'un petit nombre d'amateurs, un rare volume orné de piquantes représentations gravées sur bois Cette fête, qui fera toujours époque dans nos fastes locaux, par les splendeurs inouïes qu'on y déploya, a déjà été, dans cette Revue, l'objet d'une notice. Celle que nous insérons ici et que nous empruntons à un élégant volume que vient de publier, à Paris, chez Techener, l'un de nos plus judicieux érudits, M. Ferdinand Denis, a pour objet principal de mettre en saillie un fait éminemment curieux, la participation de plusieurs sauvages brésiliens, amenés par la marine marchande du port de Rouen à cette royale entrée. Dans le volume que nous mettons à contribution, cette notice principale est suivie d'une vingtaine de petites dissertations, sous forme de notes ou d'appendices qui, à propos de faits particuliers de la relation principale, déroulent en foule d'ingénieux aperçus et de piquantes miscellanées anecdotiques. (*Note du Direct.-Gérant.*)

BEAUX-ARTS.

PEINTURES MURALES

DÉCOUVERTES DANS UN ANCIEN BATIMENT

Attenant à la Cathédrale de Rouen [1].

Il y a quelques semaines, tous les journaux ont reproduit un rapport présenté, le 27 septembre 1850, à M. le Ministre de l'Intérieur par M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques. Dans ce rapport, il est question d'une découverte faite récemment au Puy, par M. Mérimée, conjointement avec M. Mallay, architecte de la cathédrale de la même ville.

L'objet de cette découverte, c'est une peinture à fresque existant dans une des sacristies de l'église cathédrale du Puy. Pendant de longues années, cette peinture était restée ensevelie sous une double couche de badigeon. A force de travail et de patience, MM. Mérimée et Mallay sont parvenus à enlever l'ignoble plâtrage qui couvrait entièrement cet objet d'art, et à le faire reparaître à peu près dans son intégrité.

Cette peinture murale paraît à M. Mérimée devoir être attribuée au commencement du XVIe siècle. Elle représente, sous une forme allégorique, les quatre arts libéraux, selon la division alors adoptée.

Ce que M. Mérimée a remarqué principalement dans cette composition, ce sont : les costumes des personnages, costumes un peu fantastiques et d'une richesse extraordinaire, des trônes sculptés ré-

[1] Extrait d'une lecture faite à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dans l'une de ses dernières séances particulières, par M. l'abbé Picard, membre résident.

unissant des ornements *flamboyants* et des motifs d'ornementation classique, la forme des lettres gothiques avec abréviations qui composent les légendes placées au-dessous de chaque sujet. C'est enfin l'air de *mignardise* répandu dans tout le tableau, et qui paraît se rapporter tout spécialement à l'époque de François I.

En lisant cette description, j'ai été frappé des rapports qu'elle présente avec une peinture existant à Rouen, que connaissent déjà, je crois, plusieurs de nos honorables confrères, et sur laquelle le rapport de M. Mérimée me paraît de nature à fixer tout particulièrement l'attention.

Pour observer cette peinture, je n'ai pas eu à entreprendre de longues et pénibles courses. Elle se trouve dans le domicile même que j'occupe près de la cathédrale de Rouen.

Ce local, on le sait, était autrefois un collége appelé le *Collége de l'Albane*, et fondé, vers le milieu du XIIIe siècle, par le cardinal de Colmieu, 54e archevêque de Rouen. Lorsqu'il eut cessé d'être appliqué à ce genre de destination, on l'abandonna à plusieurs membres du Chapitre pour s'en faire des logements particuliers, et il faut bien l'avouer, dans cette nouvelle disposition, on parut se préoccuper fort peu de conserver ce que, sous le rapport de l'art, l'ancien collége pouvait présenter de remarquable et de précieux.

Les nouveaux habitants de l'Albane taillèrent, pour ainsi dire en plein drap. Lorsqu'une salle leur paraissait trop vaste et trop élevée, non seulement ils la divisaient par des cloisons, mais encore, au-dessous du plafond primitif, ils pratiquaient des plafonds nouveaux, à la hauteur qu'il leur plaisait de déterminer. Tout cela, sans se soucier le moins du monde de la régularité architecturale. Tout était sacrifié à la convenance personnelle. C'est ainsi que, dans l'enfilade d'appartements que j'occupe présentement, il n'en est peut-être pas un seul dont le plafond soit de niveau avec celui qui le suit, quoique tous soient placés sous un toit d'égale hauteur.

De là, une suite de greniers les plus bizarres que l'on puisse imaginer. Pour les parcourir successivement, non seulement il faut tantôt monter, tantôt descendre au sein d'une obscurité presque complète, mais encore il faut le plus souvent se courber de la moitié du corps pour ne pas se briser la tête contre les poutres; quelquefois même, pour parvenir jusqu'à l'extrémité du batiment, il faut

se résigner à quelque chose de plus, c'est-à-dire à ramper à plat ventre.

Or, c'est dans l'un de ces greniers, inaccessibles à plus d'une corpulence humaine, que se trouve la peinture murale dont j'ai l'honneur de vous entretenir aujourd'hui.

Cette peinture couvre un plafond dont l'étendue offre 5 mètres 55 cent. de longueur, sur 4 mètres 60 cent. de largeur. Grâce à cette bizarre disposition des greniers dont j'ai déjà parlé, elle se trouve dans un appartement privé de lumière, dont la hauteur, d'abord de 1 mètre 31 cent., diminue encore à une certaine distance et devient seulement de 1 mètre 12 cent. Pour l'observer, il faut se munir de flambeaux, et si l'on voulait en saisir l'ensemble, il ne serait pas mal d'imiter Vauban, sous la magnifique coupole de Coutances, c'est-à-dire de se coucher sur le dos, en se précautionnant toutefois d'un bon matelas, pour ne pas rendre cette position trop pénible.

Le sujet du tableau, ce sont, non les arts libéraux comme au Puy, mais des représentations semi-historiques, semi-allégoriques, dont le rapport mutuel ne peut, à mon avis, donner lieu qu'à des conjectures assez incertaines.

L'ensemble se compose de 4 principaux médaillons entourés de volutes, d'arabesques, de mascarons, de tous ces ornements fantastiques que prodiguait autrefois la Renaissance.

Le premier médaillon représente Susanne sollicitée au crime par les deux infâmes vieillards Ce sujet est très bien conservé ; il a pour entourages deux génies grimaçants, à ailes de papillons, escortés de levrettes, et deux figures allégoriques de femmes, aussi ailées, tenant à la main une sorte de carcan ou de miroir sur lequel paraît avoir été ébauchée une face humaine. Je croirais assez volontiers que ce sont des emblêmes de la *Vérité*.

Dans le second médaillon, on voit une femme richement habillée, couronnée de fleurs, et tenant à sa main un bouquet. A ses pieds sont des instruments d'horticulture, et, je crois, un tracé de jardin. La scène est enrichie de vastes points de vue représentant la mer, des montagnes, des châteaux avec leurs tours crénelées, etc.

Autour de ce second médaillon, et dans des compartiments symétriques, se trouvent des figures qui me paraissent au moins aussi re-

marquables que celles du sujet principal. Ce sont des enfants aussi à aîles de papillon, d'une forme et d'une pose des plus gracieuses. Ils sont occupés chacun à mettre le feu à un canon. L'un d'eux est placé sur le canon lui-même, qui devient pour lui une sorte de char de triomphe.

Je n'ai pu me former une juste idée de ce que représente le troisième médaillon. C'est manifestement encore une allégorie. Mais, à quoi a-t-elle rapport? Au premier plan, on aperçoit trois personnages dont l'un paraît être un grand-prêtre, et les deux autres des jeunes gens dont il consacre l'union. Je ne sais quel est l'objet qu'il leur présente. Dans la partie supérieure du tableau, on voit une apothéose. Les deux jeunes gens ont des aîles, ils se tiennent embrassés, et s'élèvent dans les airs, ayant à leurs pieds un grand aigle noir aux aîles. étendues. Autour d'eux, et dans presque toute l'étendue du tableau, on aperçoit une multitude de figurines à peine ébauchées, dont je n'ai pu saisir ni la forme ni la signification

Dans les compartiments qui accompagnent ce sujet, sont représentés des personnages allégoriques sous la forme d'enfants aîlés Armés chacun d'un de ces instruments ventilateurs qui décorent nos cheminées, ils soufflent sur une lampe dont la flamme a l'air de se raviver de plus en plus.

Le sujet du quatrième médaillon est on ne peut plus facile à reconnaître. Il représente un vieillard environné de corbeaux dont un lui apporte un pain. C'est évidemment saint Paul, ermite, nourri dans le désert par un corbeau. Un autre sujet se trouve dans le voisinage, c'est un monstre, moitié homme, moitié dragon. Il lance un dard sur un personnage aîlé, tenant dans ses mains un cœur, et au-dessous on trouve cette légende :

IMPOSSIBILE EST.

Ou bien peut-être en français :

IMPOSSIBLE EST.

Enfin, plus bas, et après une poutre qui traverse la totalité de la fresque, l'artiste a encore tracé une allégorie. C'est un agneau pais-

sant tranquillement en présence de deux lions prêts à s'élancer sur lui. On lit au bas cette inscription tirée de l'Ecriture-Sainte :

DEVS SVPERBIS RESISTIT
HUMILIBVS DAT GRATIAM.

J'ajouterai que les poutres qui, de place en place, soutiennent le plafond, avaient aussi reçu une ornementation des plus riches. Mais les sujets ont été considérablement endommagés ou flétris par le temps, et il faudrait un homme plus expérimenté que moi pour en retrouver les motifs.

Une pensée générale et unique a, sans doute, présidé à ce travail, et, si elle était bien connue, elle révèlerait le rapport des sujets particuliers avec l'ensemble. Je n'oserais me flatter de l'avoir trouvée. Je pense cependant que, dans le travail général, il s'agit du triomphe de la faiblesse sur la force, lorsqu'on a pour soi l'ascendant de la vertu et le secours de Dieu.

Je suis aussi bien peu compétent pour juger du mérite artistique de la peinture que je me suis efforcé de décrire. Mais, du moins, il me semble qu'elle offre de grands rapports avec la fresque du Puy. Je la crois cependant plus récente que cette dernière. Excepté, peut-être, les châteaux gothiques dont j'ai parlé, on n'y remarque rien qui ne se rattache à la pure renaissance. Mais, sauf cette différence, je trouve dans la peinture murale de l'Albane une analogie frappante avec celle dont parle M. Mérimée dans son rapport. C'est la même richesse d'ornementation, la même *mignardise*, le même fantastique, en un mot, les mêmes caractères que ceux qui ont été observés au Puy par M. l'inspecteur des monuments historiques.

Puisque j'en suis à vous entretenir de mon domicile, je profiterai de votre bienveillante attention, Messieurs, pour vous parler d'une autre singularité qui s'y trouve.

Vers le milieu du siècle dernier, un prédicateur rouennais avait acquis un certain renom. Sans avoir droit à être placé parmi les orateurs du premier ordre, il avait cependant prêché avec distinction non-seulement dans notre métropole et notre province, mais encore à Paris et devant la Cour.

C'était l'abbé Fossard, chanoine de Rouen, prédicateur du roi, et

archidiacre du Grand-Caux. Ses sermons ont été imprimés en quatre volumes.

Or, c'est aussi chez moi que ces sermons ont été écrits, et jamais, peut-être, aucun orateur, sacré ou profane, n'a pris de plus singulières précautions que l'abbé Fossard pour se prémunir contre les distractions et s'assurer un recueillement à toute épreuve.

Dans le cabinet de travail que j'occupe encore actuellement, existe une cheminée qui, comme toutes les cheminées du monde, fait saillie dans l'appartement. De chaque côté de cette cheminée ont été pratiquées des armoires dont la porte, au lieu d'être plate, comme il est assez d'usage, affecte la forme semi-circulaire.

Or, c'est dans l'une de ces armoires (celle de droite) que s'établissait l'abbé Fossard pour composer ses sermons, et voici quelles étaient alors les dimensions de son laboratoire :

Profondeur, 0, 65 centimètres.
Largeur, 0, 81 centimètres.

Dans cet étroit espace, l'abbé Fossard avait établi un siége à son usage, construit à peu près comme les *Miséricordes* de nos stalles de chœur, et de plus, une tablette pour écrire, de 23 centimètres de largeur sur 52 de longueur. Au-dessus de cette tablette, et pour procurer du jour, s'élevaient et s'élèvent encore, superposées les unes aux autres, trois petites fenêtres de 11 centimètres de largeur sur 33 de hauteur Enfin, derrière son dos, il avait trouvé le moyen de ménager une petite armoire creusée dans la maçonnerie, et destinée probablement à contenir soit des manuscrits, soit les livres les plus nécessaires.

Voilà, sans contredit un cabinet de travail des plus exigus, et, après l'abbé Fossard, il faudra probablement attendre longtemps pour trouver un auteur disposé à y composer quatre volumes.

L'abbé Picard.

ANTIQUITÉS.

RAPPORT

A M. LE PRÉFET DE LA SEINE-INFÉRIEURE

SUR LES FOUILLES DE LONDINIÈRES

EN 1850.

Le cimetière mérovingien de Londinières était situé au pied du *Mont-Blanc*, à l'angle des routes départementales de Neufchâtel à Eu, et de Dieppe à Beauvais. Son étendue totale n'avait pas moins de 60 mètres de long sur 50 de large. Le nombre des cadavres que j'y ai reconnus dans cette dernière fouille, est d'environ 50 ; il y avait des hommes et des femmes, des jeunes gens et des vieillards. Tous avaient les pieds dirigés vers l'Orient et la face tournée vers le ciel. Cet usage est aussi ancien que le monde, et aussi étendu que le séjour de l'homme.

Les corps étaient disposés dans des fosses taillées dans la craie, dont la profondeur variait de 30 à 1,30 c. Dans les plus profondes, on trouvait jusqu'à trois corps inhumés l'un sur l'autre à des époques différentes. Je ne doute pas que ces corps n'aient été déposés autrefois dans des cercueils de bois rongés par le temps, et dont on retrouvait les traces dans le charbon qui parsemait le sol,

Les fosses n'étaient pas disposées à des distances égales, elles semblaient appartenir à des familles plutôt qu'à un système d'inhumation publique. Au pied des morts, étaient souvent des vases en terre noire, rouge ou blanche. Quelques-uns de ces vases avaient la forme d'une tasse ou d'une soucoupe ; d'autres celle d'un pot avec une anse. Le plus grand nombre affectait une forme entièrement inusitée aujourd'hui, et encore inconnue à l'époque romaine. Les vases en

terre noire étaient fins et légers, couverts d'un vernis formé avec de la mine de plomb, et ornés de dessins marqués à l'estampille. Quelques-uns paraissaient avoir été chauffés immédiatement avant d'être déposés dans les sépultures, ce qui m'a fait supposer que le liquide qu'ils renfermaient était chaud ou tiède.

La plupart de ces vases inclinaient légèrement leur ouverture vers les morts. Les pieds étaient si bien placés dessus, qu'un d'eux renferme encore un calcanéum, et d'autres contiennent des phalanges de petit doigt.

Tous ces hommes paraissaient avoir été inhumés avec leurs vêtements. Les objets de fer ou en cuivre qui les entouraient en avaient encore conservé les traces. On sait que les Germains, les Francs, presque tous les peuples de l'antiquité, inhumaient leurs morts tout habillés, et portaient dans leurs lois des peines sévères contre les spoliateurs. Presque toujours nous étions averti de la présence d'un squelette par les gros cailloux taillés qui les environnaient de tous côtés.

Quelques-uns semblaient avoir été déposés sous la tête, comme pour leur servir d'oreiller. Cet usage est très commun du VIe au XIIe siècle.

Tous ces vêtements étaient attachés avec des épingles, des fibules, des agrafes, presque toutes d'airain ou de cuivre. Le dardillon était toujours en fer, mais la surface était ornée de dessins, d'émaux et de verroterie Les tissus usités alors étaient des draps de laine, des toiles de lin ou de chanvre dont la trace est très visible sur les lances, les haches, les boucles, et surtout sur les plaques ou garnitures de ceinturon. Un instrument en fer avait conservé jusqu'à de la corde que la rouille avait solidifiée et comme assimilée avec lui

Le cuir était aussi très employé chez ces peuples guerriers ou barbares. C'était avec le cuir ou la peau qu'ils fabriquaient leurs ceinturons et leurs baudriers, et nous en retrouvons encore la trace sur les boucles. C'était également dans des gaînes de cuir et dans des fourreaux de bois, recouverts de peau, qu'ils déposaient les couteaux et les sabres si communs à cette époque

C'est chose étonnante que le nombre des couteaux, grands ou petits, rencontrés dans ces sépultures. Un seul avait un manche en fer, tous les autres avaient un manche en bois; aucun ne fermait, et la plupart paraissaient avoir été rattachés à la ceinture par une

toute petite boucle en cuivre. Ces couteaux, ordinairement placés sur les os du bassin, paraissaient être encore tenus par les mains à chaque extrémité. Ce signe caractéristique des sépultures du moyen-âge a été observé dans presque toutes les provinces de France, notamment en Normandie et en Picardie. La Grande-Bretagne elle-même a connu cette coutume, et les antiquaires anglais ont retrouvé cet inévitable poignard dans les sépultures anglo-saxonnes.

Une petite boucle en cuivre rattachait le couteau au ceinturon qui, lui-même, était fermé par des boucles de fer ou de belles garnitures de bronze dont plusieurs étaient étamées, argentées ou damasquinées. Quelques boucles de bronze, découpées à jour, étaient d'une grande élégance ; quelques-unes étaient plaquées d'argent, d'autres étaient seulement décorées de figures et d'ornements en creux qui rappelaient parfaitement les motifs de l'architecture romane. Celles-là étaient décorées de clous dont la tête était très saillante sur la bordure. Le bronze qui composait ces ornements était bien différent du bronze grec et romain ; c'était un alliage de cuivre et de plomb qui indiquait assez combien les arts de l'antiquité étaient tombés en décadence et en oubli. Des boucles, en bronze, ont été trouvées dans toutes les sépultures mérovingiennes, telles que Bénouville, Manneville, Conlyes, Envermeu, Douvrend et Tournay.

Nous n'avons point trouvé de haches dans cette dernière fouille, mais, en revanche, nous avons rencontré des flèches qui nous avaient manqué dans la première. Ces dards, semblables à ceux de Douvrend, étaient emmanchés avec du bois qui a disparu, et semblaient être tenus dans la main des archers qui les avaient maniés pendant leur vie. Les lances ont été plus abondantes. Le bois du manche se montrait, dans la douille, encore muni de ses deux clous. Les sabres ont été plus rares : ils étaient courts comme ceux des anciens Germains, au rapport de Tacite, ils ne coupaient que d'un seul côté, comme Polybe le cite des Gaulois. Toujours ils étaient placés dans un fourreau de bois couvert de cuir; le manche, également en bois, conservait, à l'extrémité, une garniture de bronze. Tous ces traits donnent à ces armes un air de famille avec les sabres mérovingiens trouvés sur les bords de l'Orne, de la Somme et de la Saône.

L'abbé Cochet.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

POÈTES ET AUTEURS DRAMATIQUES

NÉS A ROUEN

DANS LE XVIIIe SIÈCLE[1].

Auzanet de la Géraffi (*Louis*) se fit connaître par plusieurs pièces de vers envoyées aux concours de l'Académie des Palinods de Rouen, où il fut couronné en 1731, pour des *Stances* sur Codrus, dernier roi d'Athènes.

Baragué, poète dramatique, a donné au théâtre une pièce en un acte et en vers, intitulée : *Aphos*, représentée à la Comédie-Française, le 13 septembre 1747. Cette pièce, qui réussit complètement dans sa nouveauté, n'eut pas moins de succès, lorsqu'elle fut reprise en 1749.

« La comédie d'*Aphos*, dit Guilbert, dans ses *Mémoires biographiques*, décèle beaucoup d'esprit et d'imagination ; la versification est facile et agréable ; la fable piquante et ingénieuse. »

On ignore si Baragué, qui avait si bien débuté dans la carrière du théâtre, s'en tint à ce coup d'essai, ce qui ne paraît guère probable. Il mourut en 1755.

[1] Voir, pour les poètes et auteurs dramatiques, nés dans le XVIe et le XVIIe siècle, les numéros de septembre, octobre, novembre et décembre 1850.

Beaudoin (*Étienne*) professait la rhétorique au collége de Metz, en même temps qu'il cultivait la poésie ; il fut couronné par l'Académie des Palinods, en 1765, pour une *Ode* intitulée : *Repentir.* Adrien Pasquier, qui présume avec quelque vraisemblance que ce poète appartenait à l'état ecclésiastique, le cite encore comme auteur des ouvrages suivants : *Essai sur l'Apocalypse*, avec des remarques sur le système de Pastorini, 2 vol. in-12, 1781 ; nouvelle édition, 2 vol. in-8. — *Abrégé de la Bible*, in-12, 1787.

Becthomas (*Pierre-Marc-Antoine de*), de Languedor, comte d'Averton, président à mortier au Parlement de Normandie, est né le 10 octobre 1714 ; il était encore au collége, lorsqu'il fit l'envoi, au concours de l'Académie des Palinods, d'un *poème* en vers latins sur la naissance du dauphin, père de Louis XVI, poème pour lequel il obtint l'un des premiers prix du concours. Parvenu aux plus hautes fonctions de la magistrature le président de Becthomas ne cessa point d'aimer la poésie et d'en encourager l'essor. Élu, en 1767, prince de l'Académie dont il avait été le lauréat, il montra, par la générosité et la magnificence qu'il déploya dans cette circonstance, que nul n'était plus digne que lui d'un tel honneur. Il mourut à Rouen, le 17 avril 1780, fort regretté comme magistrat et comme protecteur des lettres.

Beuzelin débuta dans la carrière littéraire par un *poème* latin ayant pour titre : *Materno amore superato religionis Triumphus.* Ce poème, dans lequel l'auteur exprime, de la manière la plus touchante, les douleurs d'une mère à qui la mort vient d'enlever son fils unique, fut couronné par l'Académie de l'immaculée conception, en 1782 ; une idylle sur la mort de *Jephté*, valut encore à Beuzelin l'année suivante une nouvelle couronne académique. Il promettait de devenir un jour un poète distingué dans le genre élégiaque, qui convenait si bien à la nature de son talent, lorsqu'il mourut ayant à peine atteint sa trentième année.

Béville, poète dramatique, sur la vie duquel nous ne trouvons aucun détail biographique, a composé pour le théâtre un drame historique en vers, intitulé : *La Mort de Dillon.* Ce drame, représenté

la première fois sur le théâtre de Rouen, en 1791, y fut reçu favorablement, ainsi que cela se trouve consigné dans le *Journal de Rouen* de cette époque, qui, en rendant compte de cette représentation, s'exprime en ces termes : « On doit des encouragements au drame de *la Mort de Dillon*, pièce où l'on trouve de beaux vers pleins de chaleur et de verve ; elle a été fort applaudie et on a demandé l'auteur. »

Le drame de Béville, représenté plusieurs fois au Havre, avec un égal succès, fut imprimé, la même année, chez la veuve P. Seyer-Behourt. Il faisait partie de la riche et curieuse collection des pièces de théâtre de feu M. de Soleinne, ainsi que l'indique le *catalogue* de cette collection, article du Théâtre de Rouen.

Boisguilbert (*Jean-Pierre-Adrien-Augustin* le Pesant de), arrière-neveu de Corneille, est l'auteur d'un poème sur la *Sédition d'Antioche*, au temps de Théodose. Ce poème fort remarquable, envoyé à l'Académie des Palinods de Rouen, fut jugé digne du prix d'honneur que cette Académie décerna au poète, en 1769[1]. L'ouvrage si honorablement couronné fut imprimé l'année suivante.

Boisjouvin (*Jean-Baptiste*) est encore un des poètes les plus connus de l'Académie des Palinods, où il fut couronné deux fois, la première en 1747, pour une pièce en vers latins sur le *Maréchal de Lowendal* ; l'année suivante, pour une pièce du même genre *Sur la paix rendue à la France*.

Borel, poète dramatique, né dans la première moitié du XVIIIe siècle, descendait d'une honorable famille de magistrats, et son père possédait lui-même une charge de judicature au Bailliage de Rouen. S'étant déjà fait connaître par quelques essais poétiques et par une *Epigramme* latine (*Nicétas*), couronnée au Puy de l'immaculée conception, en 1749. Borel aborda le genre dramatique, et débuta par une pièce à caractère, le *Méfiant*, comédie en cinq actes et en vers, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre-Italien, le

[1] Boisguilbert. Voir la *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, par M. Ballin.

20 décembre 1785, où elle fut favorablement accueillie. Représentée l'année suivante sur le théâtre de Rouen, le succès qu'elle obtint fit cette fois mentir le proverbe qui dit « qu'on n'est jamais prophète dans son pays. » Voici, à l'occasion de ce succès local, en quels termes le *Journal de la Normandie* formulait alors son appréciation : « Il est glorieux pour notre ville de compter parmi ses citoyens l'auteur d'un ouvrage où le goût de la bonne comédie est toujours respecté, et qui nous rappelle à plus d'un titre les beaux jours de la scène comique. » Il se trouve en effet, dans cette comédie, des tableaux supérieurement dessinés un dialogue où fourmillent des traits piquants et des vers heureux dont le trait délicatement satirique semble ne point avoir vieilli. Citons pour exemple quelques vers du rôle principal :

Savoir échafauder quelques mots avec grace,
Louer avec dédain, fronder avec audace,
Persifler de sang-froid, ménager les méchants,
Opposer la saillie à l'éternel bon sens,
Parler confusément de guerre, de spectacle,
De mode, de finance, on devient un oracle,
Un prodige, un phénix... Pour peu qu'on soit cité,
On nargue la censure avec impunité,
Et tandis que tout bas les connaisseurs gémissent,
Les femmes font cabale et les sots applaudissent.

Nous citerons encore la fin d'une tirade du rôle de la soubrette, c'est une peinture de mœurs qui aujourd'hui n'a rien perdu non plus de son actualité. Il s'agit de jeunes gens :

. . . . . Déjà de vieux garçons,
Qui, n'étant plus fêtés, pour fonder leurs maisons
Et se donner du poids, guettent de porte en porte,
S'informant si la dot est ou plus ou moins forte ;
Ils s'embarrassent peu des graces, de l'esprit ;
La beauté, l'amour même ont perdu tout crédit ;
C'est de l'or qu'il leur faut ; quand ce mérite brille,
Pour épouser la dot ils demandent la fille.

Il est vraiment regrettable que Borel, après un aussi heureux coup d'essai dans cette carrière, se soit arrêté là, comme nous le fait sup-

poser le silence absolu qu'à partir de cette époque les biographies ont continué à garder sur ce personnage.

Chateaugiron, capitaine au régiment de Normandie, fils du directeur de la douane de Rouen, mêlait à son goût pour l'art militaire celui de la poésie dont il publia plusieurs pièces dans les recueils et les journaux du temps. Voici, d'après Adrien Pasquier, les titres de ses deux principales pièces, *le Faux Serment* et *l'Homme à Sentiment*. Il fit aussi quelques épîtres, beaucoup d'épigrammes et plusieurs imitations de poésies anglaises.

Chatillon (*Claude-Nicolas*), dont le nom et les talents sont complètement ignorés dans sa ville natale, est né le 14 octobre 1776. Appelé de bonne heure à Paris, il y occupa un modeste emploi dans l'administration de la Loterie de France, où plus tard il devint sous-chef. Le travail des chiffres, si peu sympathique aux douces rêveries de l'imagination, ne fut point un obstacle pour notre compatriote qui, n'ayant que peu de loisirs, trouvait encore le moyen de les consacrer à la culture de deux arts qui se tiennent de si près, la poésie et la musique[1], pour lesquels il avait un véritable et invincible penchant.

Comme tout jeune poète travaillant d'inspiration et à la dérobée, Chatillon débuta par des poésies fugitives qu'il ne confiait qu'à l'amitié la plus intime. Quelques ouvrages dramatiques, donnés sous le voile de l'anonyme, réussirent au théâtre du Vaudeville, notamment la *Maison des Fous*, qu'il y fit représenter en 1821. Il s'était déjà fait connaître à ce théâtre par des couplets de circonstance chantés en 1814 et 1815, en l'honneur des Bourbons. Deux pièces de concours, une *Épître aux Muses* et *le Duelliste*, poème élégiaque, lui méritèrent deux palmes académiques, la première aux Jeux-Floraux, en 1821, la seconde à l'Académie d'Arras, en 1823. Reçu cette même année associé correspondant de l'Académie de Dijon[2], il n'eut avec cette Compagnie que de bien courtes relations. Atteint depuis longtemps

[1] Chatillon était non seulement bon musicien, mais encore un compositeur agréable.

[2] C'est à une intéressante notice sur Chatillon, publiée par M. Amanton, dans le compte-rendu de cette Académie, années 1828 et 1829, que nous avons emprunté une partie de ces détails biographiques.

d'une de ces affections contre lesquelles les secours de la science sont impuissants, il cherchait à s'en distraire en composant quelques poésies où, malgré son état de souffrance, il semait beaucoup d'esprit et de gaîté.

Nous regrettons de ne pouvoir, à cause de son étendue, citer ici, comme spécimen du genre, une de ses pièces intitulée : *Le Dîner de ma Tante*, conte. Cette pièce, qui était restée inédite, a été publiée en entier dans la notice de M. Amanton.

Sentant chaque jour son mal empirer, Chatillon rassembla tout son courage et toute sa résignation, et, comme Gilbert, Dorange et Millevoye, il soupira ses adieux à la vie dans une *Elégie* touchante, qu'il publia lui-même, avec cette plaintive épigraphe :

Linquenda tellus, et domus et placens uxor.

Voici quelques fragments de ce douloureux et dernier chant du poète :

Ils disaient tous que la belle saison,
Dissiperait ma longue maladie.
J'ai vu la feuille reverdie,
Et n'ai point vu ma guérison !
La nature à mes yeux tout-à-coup rajeunie,
Loin d'apaiser mon mal, redouble mon effroi ;
Tout renaissait en elle, et tout mourait en moi. . .
L'automne, assure-t-on, va réparer mes forces.
Et tandis que, séduit par ces douces amorces,
Je nourris un espoir, hélas, trop incertain,
L'automne vient, la feuille tombe,
Et bientôt comme moi, cédant à son destin,
Elle ira rouler sur ma tombe. . . .
Recevez donc mes éternels adieux,
O vous dont l'amitié n'a pas besoin d'épreuve !
Je vous confie un bien qui m'était précieux ;
Prenez soin de la pauvre veuve !
J'ai cru qu'un jour mon nom lui servirait d'appui,
Que, pour la protéger, elle aurait ma mémoire.
J'avais rêvé le bonheur et la gloire ;
La gloire et le bonheur, hélas, tout s'est enfui.

Ce fut dans le courant de l'année 1825, dit M. Amanton, que parut ce chant trop prophétique, et ce fut le 26 janvier de l'année suivante

que le chantre fut enlevé à son épouse, et qu'il laissa son vieux père, ses proches et ses amis livrés à la douleur la plus profonde. « Les vers de Chatillon, dit encore le même biographe, respire la plus aimable philosophie, la plus douce sensibilité, assaisonnée toutefois de ce sel qui satisfait le penchant de tout lecteur pour ce qui fronde délicatement les travers et les ridicules qui entrent dans la combinaison variée à l'infini des caractères de la société. »

Note bibliographique. — *La Maison des fous*, comédie mêlée de couplets, en un acte; Paris, 1821, in-8°. — *Epitre aux Muses*; Paris, Ponthieu, 1821, in-8°. — *Le Duelliste*; Paris, Leroux, 1824, in-8°. — *Le Philosophe à table*; Paris, Leroux, 1824, in-8°. — *La Chemise*, conte; Paris, Leroux, 1825, in-8°. — *Derniers Adieux du poète*; Paris, Leroux, 1825, in-8° *L'Incognito*, conte anecdotique, au bénéfice des incendiés de Salins; Paris, Leroux, 1825, in-8°.

M. Quérard, en attribuant à Chatillon l'*Almanach du clergé de France*, le confond avec un de ses homonymes, chef du bureau des affaires ecclésiastiques au Ministère de l'Intérieur, ainsi que le fait remarquer avec raison l'auteur de l'article sur notre compatriote dans le supplément de la Biographie universelle.

Chauffer de Fleurigny (*Jean-Baptiste-Joseph*), né au commencement du XVIIIe siècle, fit connaître son talent pour la poésie en composant, pour l'Académie des Palinods, des pièces latines dont trois furent couronnées aux concours de 1733 à 1736. Les pièces qui lui valurent cette honorable distinction avaient pour sujets : *Goliath*, *Judith*, et *la Vertu victorieuse de l'amour*.

Coge (*Jacques-François*), clerc au séminaire de Joyeuse, et plus tard chanoine de Poitiers, composa, entre autres poésies latines, un *Hymne* pour l'office de la dévotion au sacré cœur de Marie. Ce sujet avait été mis au concours par l'Académie de l'immaculée Conception, où l'*Hymne* de Coge fut couronné en 1751. Il se trouve dans le recueil des Palinods de Machuel, imprimé à Rouen en 1762.

Du Boccage (*Pierre-Joseph* Fiquet), dont le nom est devenu célèbre par sa femme Marie-Anne Le Page, qu'il avait épousée fort jeune, est né au commencement du XVIIIe siècle, et fut pourvu de bonne heure de la charge de receveur des tailles à Dieppe. Une par-

faite conformité de goûts, qui ne cessa jamais d'exister entre les deux époux, porta naturellement Du Boccage à s'occuper aussi de travaux littéraires. Commençant par des traductions, dans une idiome qu'il étudiait depuis longtemps, il fit passer dans notre langue deux tragédies anglaises : *Oronoko ou le Prince nègre*, et *l'Orpheline*. Cette dernière pièce se trouve dans un recueil publié par l'auteur, sous le titre de : *Mélanges de différentes pièces de vers et de prose*, 3 vol. in-12, Paris, 1751. Fiquet Du Boccage mourut à Paris en 1767.

Du Boccage (*Marie-Anne* Le Page, dame), une des femmes dont la célébrité fut des plus éclatantes parmi ses contemporains, est née le 22 novembre 1710. Fille d'un honorable négociant de Rouen, elle n'avait pas encore atteint sa dix-septième année lorsqu'elle épousa Fiquet du Boccage, dont il vient d'être parlé dans l'article précédent. Jamais renommée littéraire ne s'étendit plus rapidement que celle de notre compatriote, dont les poésies, traduites en plusieurs langues, lui valurent, lors de ses pérégrinations en Angleterre, en Hollande et en Italie, d'être recherchée et fêtée par des personnages de la plus haute distinction. Reçue comme en triomphe à la cour de Londres, les mêmes honneurs lui sont rendus en Hollande par le prince de Nassau, et, à Rome, le pape Benoit XIV, auquel elle avait dédié son poème de *la Colombiade*, met le comble aux louanges qui lui étaient adressées de toutes parts en lui témoignant la haute estime qu'il avait pour son beau talent.

Passant par Ferney, lors de son retour en France, elle voulut en visiter l'illustre patriarche, qui, la recevant avec sa galanterie accoutumée, lui tressa de ses mains une couronne qu'il lui posa sur la tête, en disant que c'était le seul ornement qui manquât à sa coiffure.

Les œuvres poétiques de Mme Du Boccage se composent de cinq poèmes : *Le Paradis terrestre*, *la Mort d'Abel*, *le Temple de la Renommée*, *la Colombiade*, et *le Prix alternatif entre les Belles-Lettres et les Sciences*, poème qui mérita à son auteur le premier prix, décerné en 1746 par l'Académie de Rouen, dont la fondation ne remontait qu'à peu d'années.

Il faut encore ajouter, à ces ouvrages de longue haleine, un grand nombre de poésies diverses, parmi lesquelles se trouvent une ode sur *l'Opéra*, et des stances sur *l'Immaculée Conception*, couronnées par l'Académie des Palinods. En compositions dramatiques : une tragédie

en cinq actes, *les Amazones*, représentée le 24 juillet 1746 ; pièce renfermant des beautés du premier ordre, et applaudie pendant onze représentations consécutives. Dans les ouvrages en prose se trouvent deux traductions, l'une, en français, d'une oraison funèbre du *Prince Eugène de Savoie*, par le cardinal Passioneï, l'autre, en italien, de la *Conspiration de Fiesque* de Walstein, par Sarrazin, et les *Lettres sur l'Angleterre, la Hollande et l'Italie*, adressées à sa sœur, veuve de M. Duperron, conseiller au Parlement de Normandie.

Recherchée pour les charmes de son esprit, les grâces de sa figure et de ses manières, et surtout pour les excellentes qualités de son cœur, Mme Du Boccage ne cessa d'être entourée d'une cour composée des hommes les plus éminents de son époque ; cour au milieu de la quelle elle trônait en reine de la beauté et de l'intelligence. Ses courtisans les plus assidus étaient Fontenelle, Condillac, Lalande, Helvétius, Mably, Marmontel, Voltaire, Gentil-Bernard, Marivaux, Thomas, l'abbé Barthélemy, l'abbé Cambacerès, Condorcet, Bailly, et de Bréquigny pour lequel elle avait le plus de sympathie et de solide attachement.

Jamais auteur ne reçut, à l'occasion de ses ouvrages, un aussi grand nombre d'éloges en vers et en prose que n'en reçut cette aimable muse de la cité de Corneille, dont le sexe autant que le talent, fort remarquable d'ailleurs, motivait, nous devons le dire, ce tribut d'hommages et de galantes adulations, dont la réunion formerait un gros recueil.

Voltaire, que nous avons vu lui tresser une couronne, et qui lui avait aussi adressé beaucoup de vers, lui écrivit en prose, à propos du succès que venait d'obtenir la tragédie des *Amazones* : « Vous vous êtes couronnée de myrtes et de lauriers ; vous joignez l'empire de la beauté à celui de l'esprit et des talents. Les femmes n'osent pas être jalouses de vous, et les hommes vous aiment et vous admirent. »

Demoustier, le galant auteur des *Lettres à Emilie*, qui avait également fait respirer à la moderne Sapho plus d'une fleur poétique, lui adressait encore, alors qu'elle était plus qu'octogénaire, les vers suivants, qui sans doute ne sont pas les moins heureux du genre :

On regrette le temps passé sans vous connaître.
Combien l'on eût joui d'un commerce aussi doux ;
Il semble que plus tôt on aurait voulu naître,
Pour avoir le bonheur de vieillir avec vous.

Lorsque, vers son déclin, le soleil nous éclaire,
L'éclat de ses rayons n'en est pas affaibli.
On est vieux à vingt ans, si l'on cesse de plaire,
Et qui plaît à cent ans, meurt sans avoir vieilli.

Fontenelle, le compatriote et l'un des plus fervents admirateurs de cette femme célèbre, qu'il appelait familièrement *sa fille*, composait, dans sa centième année, pour mettre au bas de son portrait, ce quatrain si délicatement laudatif :

Autour de ce portrait, couronné par la gloire,
Je vois voltiger les amours,
Et le temple de Gnide et celui de Mémoire
Se le disputeront toujours.

En tête d'une des premières éditions de ses œuvres se trouve aussi un portrait, avec cette inscription qu'on lui avait donné pour devise :

« Formâ Venus, arte Minerva. »

Plusieurs sociétés littéraires, les Académies des Arcades de Rome, celles de Bologne, de Padoue, de Lyon, de Rouen, etc., s'empressèrent de l'associer à leurs travaux, et elle vivait encore lorsque son buste fut couronné publiquement au Lycée des Arts, dans la séance du 30 germinal an II. Ainsi, toute la vie de madame du Boccage fut une longue suite de triomphes littéraires dont elle savait, dans sa modestie, apprécier tout le charme, ce qui lui faisait souvent répéter :

« Que je suis heureusement née ! »

Elle avait été cependant, au milieu de ces enivrements, soumise à une rude épreuve et frappée bien cruellement dans ses affections, par la perte de son mari, dont la société avait été pour elle une source de jouissances intellectuelles. « Je n'aurai jamais, disait-elle, assez de larmes pour déplorer la perte d'un homme dont je fus si constamment chérie. « Elle survécut trente-cinq ans à cette séparation douloureuse, et mourut à Paris, le 8 août 1802, dans sa quatre-vingt-douzième année. Louée avec enthousiasme pendant sa vie, elle le fut encore, après sa mort, en vers et en prose, et dans plusieurs idiômes. Son éloge, écrit et publié par madame de Beauharnais, à laquelle elle avait été très attachée, le fut aussi par D. Gourdin, pour l'Académie de Rouen, et par Guilbert, qui en fit lecture à la séance publique de la Société libre d'Émulation, le 9 juin 1807.

M. L. H. Baratte, dans ses *Normands illustres*, publiés en 1845, a donné également une notice très étendue sur madame du Boccage, accompagnée d'un portrait qui se trouve à la Bibliothèque de Rouen.

Note bibliographique. — *Le Prix alternatif*, poème, 1746. — *Le Paradis terrestre*, poème imité de Milton ; Londres, 1748, in-8. — *Les Amazones*, tragédie en 5 actes ; Paris, Mérigot, 1749, in-8. — *L'Opéra*, ode, 1750. — *OEuvres* (Recueil des) ; Lyon, les frères Perisse, 1762, 1764, 1774, 3 vol. petit in-8. — *OEuvres poétiques* ; Paris, Nyon aîné, 1788, 2 vol. in-12. — *Poésies diverses*, publiées avec une notice par M. Lepeintre ; Paris, madame Babo-Bustchert, 1825, in-18.

Du Hecquet (*J.-B.-Louis-Léonor*) servait dans les mousquetaires, sous le règne de Louis XV, et savait allier au métier des armes la culture des lettres, et surtout celle de la poésie, pour laquelle il avait une prédilection marquée.

Il fut couronné par l'Académie des Palinods, en 1769 et 1771, pour deux idylles, la première intitulée : *Les Bergers*, et la seconde : *Le Solitaire patriote*. Ces deux pièces sont imprimées dans le *Recueil* des Palinods de Machuel.

Dumesnil (*Pierre*), imprimeur-libraire de Rouen, est l'auteur de deux poèmes épiques en dix chants, l'un ayant pour titre : *Oreste*, imprimé chez lui en 1804, in-8, seconde édition, Paris, 1811 ; l'autre : *Jeanne d'Arc*, ou la France sauvée ; Paris, Cordier, 1818, in-8.

Voici en quels termes ce poète est mentionné dans le *Précis de l'Académie de Rouen*, année 1823, à l'occasion d'une *Ode* qu'il avait adressée à cette Compagnie : « Après avoir chanté précédemment l'héroïne française, sur le ton de la grande épopée, M. Pierre Dumesnil a célébré cette année les anciens habitants de la ville qui fut son propre berceau, et l'*Ode* sur l'héroïsme des Rouennais, durant le siége de 1418, est d'un augure favorable pour les poèmes inédits de l'auteur, sur les faits les plus curieux de l'histoire de France. »

Th^re^ Lebreton.

(La suite à une prochaine Livraison.)

BEAUX-ARTS.

SUR LE VASE MORESQUE

DE L'ALHAMBRA,

A PROPOS

D'UN VASE EN PORCELAINE DE SÈVRES

Donné à la Ville de Rouen.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en exécution de la nouvelle loi qui détermine que les produits des manufactures nationales pourront être donnés en présents aux villes, pour être placés dans leurs établissements publics, a récemment accordé à la ville de Rouen un très grand vase en porcelaine de la manufacture de Sèvres, de la valeur de 8,000 francs, qu'on dit être une copie exacte de la célèbre *Jarra* ou vase hispano-moresque de l'Alhambra. Ce vase, aussitôt après sa réception, a été placé dans la grande salle de la Bibliothèque publique, et n'a cessé, depuis, d'attirer un nombreux concours de curieux. Beaucoup de jugements contradictoires, de renseignements erronés ou incomplets ayant été émis à propos de cette œuvre remarquable et du précieux monument qui a servi de modèle pour son exécution, nous avons pensé qu'il y avait lieu de rassembler et de publier quelques faits puisés à de bonnes sources, tant sur le vase original que sur sa reproduction, afin de fournir une base certaine aux jugements qu'on en pourra porter à l'avenir.

Nous allons d'abord parler du vase moresque; nous ne le connaissons malheureusement que par des descriptions et par des figures

d'une exactitude assez contestable, si l'on tient compte des différences de forme et de détails qu'elles présentent entre elles; mais, cependant, à l'aide d'une comparaison judicieuse, il nous sera peut-être possible d'extraire de ces documents insuffisants quelques données à peu près certaines

Toutefois, avant de commencer notre court exposé historique, constatons un fait malheureusement trop certain, c'est qu'il y avait naguère deux vases à l'Alhambra, différant légèrement entre eux de forme et d'ornementation, mais frères cependant par l'antiquité, par les dimensions extraordinaires, par la merveilleuse richesse de la décoration, et que l'un des deux a disparu. Tous deux existaient encore de 1803 à 1809, période pendant laquelle De la Borde et Murphy les dessinèrent. Mais, par suite de cette incurie extrême que les Espagnols apportent à la conservation des plus précieux monuments de leur histoire, l'un des deux fut cassé. Un gouverneur de l'Alhambra, nommé Montalla. s'en fit un pot à fleurs, jusqu'à ce qu'une dame française, dont nous regrettons d'ignorer le nom, prise de pitié pour ce noble débris, sollicita et obtint la faveur d'en recueillir et d'en emporter les fragments[1]. On perd dès-lors leur trace et l'on ne sait ce qu'ils sont devenus. Au reste, peut-être cette perte n'est-elle pas irréparable. M. Girault de Prangey, auteur de plusieurs splendides ouvrages sur l'architecture et les arts des Arabes en Espagne et dans les autres contrées de leur domination, affirme que, il y a une quinzaine d'années, plusieurs vases semblables de tout po nt à ceux de l'Alhambra ont été découverts en Sicile. Espérons qu'un zèle plus diligent et mieux inspiré veillera à leur conservation.

Comme l'histoire des deux vases est à peu-près indivisible, il nous arrivera presque toujours de parler d'eux collectivement, jusqu'à ce que nous soyons arrivé à la description spéciale de celui qui fait l'objet de cette Notice.

Nous n'avons rencontré nulle part de renseignements sur l'époque précise où ces deux précieuses reliques de l'art et de l'industrie des Arabes furent découvertes. Leur existence fut revélée aux savants et aux artistes par la belle publication qu'entreprit, vers la fin du siècle dernier, l'Académie royale de Madrid sur les antiquités arabes de

[1] M. Brongniart (*Traité des Arts céram.*, II, 53, note), se borne à dire que ce vase ayant été cassé, fut vendu à un voyageur.

l'Espagne [1]. Les deux vases forment, sans contredit, un des sujets les plus intéressants de cette monographie; ils y sont gravés dans de très grandes proportions (40 centimètres de haut), avec un soin dans le tracé des ornements, un scrupule de netteté dans la reproduction des légendes, qui doit porter à conclure que ces représentations sont, au moins pour la partie décorative, d'une plus grande exactitude que toutes celles qui leur ont succédé. Quant au galbe, au contour, au profil des vases, en un mot, et particulièrement de celui qui nous occupe, nous pensons qu'il est moins rigoureusement exprimé. Mais on sait combien il est difficile d'atteindre à une parfaite exactitude à cet égard. Les différences que nous constaterons plus loin, dans les proportions relatives des divers dessins publiés, différences que nous exprimerons en chiffres, feront comprendre jusqu'à quel point l'œil et la main des dessinateurs peuvent varier, même dans la figuration d'objets qu'ils ont dû s'appliquer à reproduire avec précision.

A défaut de renseignements positifs, nous aurons recours à une tradition conservée à Grenade. On y raconte que ces vases furent trouvés dans des réduits voûtés, situés au-dessous des appartements royaux contigus à la *Plaza de los algibes*, ou cour des citernes, et l'on ajoute, circonstance un peu plus merveilleuse, qu'ils furent trouvés *remplis d'or*. Dans ce cas, c'eût été le trésor des rois mores qu'Abou-abd-Allah-el-Zakir, dernier souverain de Grenade, vaincu dans l'Alhambra sa dernière forteresse, par Ferdinand et Isabelle, abandonnait, en fuyant vers les Alpuxarres, à ses heureux vainqueurs. Cette découverte suivit-elle immédiatement la prise de possession de l'Alhambra par les Chrétiens, ou fut-elle due, plus tard, à quelque hasard heureux? c'est que la tradition nous laisse ignorer. Le renseignement même qui concerne l'endroit ou furent trouvés ces vases,

[1] Cet ouvrage, entrepris sous les auspices du gouvernement espagnol, par deux architectes, un ingénieur et une commission de savants de l'académie de Saint-Ferdinand, n'a point été achevé. Le premier volume, de format in-folio, a été publié à Madrid, en 1780, sous le titre de *Antiguedades arabes de España*. Il contient des places et des vues de l'Alhambra et de la cathédrale de Cordoue, mais en trop petit nombre pour bien faire connaître ces deux monuments de l'architecture moresque à ses deux points extrêmes, à son commencement et à son déclin. Malheureusement, le texte joint à cette publication ne fournit aucun détail sur le sujet des planches. Ce n'est qu'une explication des inscriptions arabes, inscrites sur ces deux monuments.

est on ne peut plus vague, et par ces mots : *appartements royaux contigus à la place des Citernes*, on ne sait s'il faut entendre les restes exigus qui subsistent encore, vers l'endroit indiqué, de l'ancien palais des rois mores, ou les parties bien autrement considérables qui furent rasées par Charles-Quint, lorsqu'il conçut le malencontreux projet d'élever, sur cet emplacement, un massif palais qu'il laissa inachevé.

Pour fournir au lecteur, que pourraient intéresser ces détails, quelques bases d'appréciation, nous rappellerons en très peu de mots la disposition primitive de l'Alhambra.

L'Alhambra était tout à la fois le palais et la forteresse des rois mores, c'est-à-dire que c'était un palais enfermé dans la vaste enceinte d'une forteresse qui dominait en partie la ville de Grenade. Cette enceinte fortifiée occupait le sommet d'un mamelon, et se divisait intérieurement en plusieurs parties. A la pointe, qui s'avançait presque au centre de la ville, s'élevait l'Alcassabah ou forteresse proprement dite ; vers le centre était le palais qui formait un carré long, régulier. Entre la forteresse et le palais, s'étendait la place des *Algibes* ou des Citernes. Disons en passant que ces citernes, qui sont encore acjourd'hui parfaitement conservées, sont peut-être le plus merveilleux ouvrage qui subsiste dans cette enceinte. La principale, ensevelie sous dix-sept pieds de terre, n'a pas moins de cent pieds de longueur, cinquante-cinq de largeur, et quarante-sept de hauteur sous voûte, avec des murailles de six pieds d'épaisseur. Ces citernes, qui reçoivent l'eau des montagnes voisines par des conduits souterrains d'une lieue d'étendue, pouvaient en toute saison suffire aux besoins de la nombreuse population qui habitait le palais et la forteresse. Au-delà de la place des Citernes, s'élevait, avons-nous dit, le palais, qui formait un parallélogramme régulier, divisé au centre en deux parties égales par le *Patio del agua* ou *del estanque*, magnifique cour intérieure, terminée à son extrémité septentrionale par l'énorme tour de *Comarès*. Les parties les mieux conservées et les plus complètes du palais s'étendent à l'orient de cette partie centrale ; c'est là particulièrement que se trouve le *patio* ou cour de la Fontaine-des-Lions, admirable modèle de légèreté, d'élégance et de richesse ornementale profusément répandue. A l'ouest de la cour centrale, se trouvait un autre *patio* qui répétait exactement la disposition de celui

de la Fontaine-des-Lions : mais cette cour et toutes les galeries qui l'environnaient, en un mot toute l'aile occidentale du palais est tombée pour faire place à la lourde construction que Charles-Quint est venu, par une sorte de barbare orgueil, implanter au sein même du féerique palais des rois mores. Il se peut donc que, en pratiquant les démolitions et les assises des fondations que nécessitaient ces constructions nouvelles, sur cet emplacement qu'on sait d'ailleurs être sillonné en tous sens par de nombreux souterrains, on ait rencontré dans quelque réduit secret, ainsi que la tradition le rapporte, les deux vases, placés là en prévision des éventualités du combat suprême, pour les soustraire au vainqueur; soit seulement à cause de l'estime qu'on en faisait comme objets précieux et d'une haute valeur, soit à cause du trésor qu'on avait pu déposer dans leurs flancs.

A quelque époque qu'ait eu lieu la trouvaille des deux vases, ce que l'absence de renseignements ne nous permet pas de préciser, toujours est-il qu'ils restèrent associés, objets tous deux de l'admiration des voyageurs et des artistes, jusqu'au moment où l'un d'eux disparut par suite de l'incurie apportée à leur conservation. Cet accident si regrettable ne paraît pas cependant avoir éveillé la sollicitude du gouvernement espagnol à l'égard de celui qui subsiste, car un des touristes qui ont le plus récemment visité l'Espagne, notre compatriote Théophile Gautier, déplore en ces termes l'état d'abandon où il trouva ce rare et précieux spécimen de l'art céramique des Arabes : « A gauche, dit-il en parlant de la grande cour centrale, dite *du réservoir* ou *des myrtes*, se trouvent les archives et la pièce où, parmi des débris de toutes sortes, est relégué, il faut le dire à la honte des Grenadins, le magnifique vase de l'Alhambra, haut de près de quatre pieds, tout couvert d'ornements et d'inscriptions, monument d'une rareté inestimable, qui ferait à lui seul la gloire d'un Musée, et que l'incurie espagnole laisse se dégrader dans un recoin ignoble. Une des ailes qui forme les anses a été cassée récemment[1]. »

Ici se terminent les renseignements historiques, en bien petit nombre, que nous avons pu recueillir sur les deux vases de l'Alhambra. Nous allons maintenant décrire sommairement celui qui subsiste, principalement sous le rapport de sa composition céramique et de

[1] Théoph. Gautier; *Voyage en Espagne*, chap. XI.

son ornementation. Nous ne parlerons de celui qui est perdu, et dont on peut voir la figure dans plusieurs ouvrages, que pour spécifier qu'il était un peu plus volumineux et plus développé dans sa panse que l'autre ; que ses anses étaient plus larges, et que son ornementation était moins chargée d'inscriptions.

Le vase actuel, désigné en Espagne sous le titre de *la Jarra*, qui est le nom habituel d'une espèce de grands vases en terre fabriqués dans ce pays, est, suivant la technologie des arts céramiques, un vase composite, c'est-à-dire dont l'ensemble, que le vase soit ou non composé de plusieurs pièces, résulte de l'assemblage de plusieurs formes superposées. La jarra originale est d'une seule pièce et se compose d'une panse volumineuse en forme de poire ou de canope égyptien, debout sur sa pointe tronquée, et au-dessus de laquelle est implanté un col assez étroit, figurant un cylindre évasé par le haut. Deux anses, en forme d'ailerons aplatis, prennent naissance, par une large implantation, sur cette partie de la panse qu'on appelle les *épaules*, et vont, en se terminant en pointe, se rattacher à la partie supérieure du col. Cette forme, d'un ensemble assez étrange, et dont le caractère particulièrement saillant est d'être *apode*, c'est-à-dire sans pied proprement dit, paraît appartenir à l'Espagne, et probablement à l'art moresque ; on la retrouve, en effet, appliquée à deux vases figurés dans le *Musée céramique* de MM. Brongniart et Riocreux (pl. v, fig. 4 et 5), et dont l'un, d'époque ancienne, a été retrouvé par M. le baron Taylor, employé dans la construction de voûtes du XIVe siècle, à Barcelonne, et dont l'autre, de fabrication moderne, provient de la Nouvelle-Castille ; on la retrouve également dans des hydrocérames ou *Alcarazas* des fabriques de Majorque et de Valence, figurés dans le même ouvrage, etc.

Nous parlerons plus loin du galbe ou contour du vase, lorsque nous examinerons la question de savoir si la reproduction, exécutée à Sèvres et donnée à la ville de Rouen, peut passer pour fidèle. Disons seulement ici que, suivant une mesure donnée par M. Brongniart (*Traité des Arts céramiques*, t. II, p. 54), le vase original a 1m 36c de hauteur totale, et 0m 90c de diamètre au maximum d'amplitude de la panse, et, suivant Marryat (*History of Pottery and Porcelain*, p. 258), 4 pieds 3 pouces anglais, sur 2 pieds 11 pouces, ce qui équivaut à 1m 30c sur 0m 89c, mesure un peu différente ; et, en outre, que,

suivant les données fournies par les gravures de l'Académie de Madrid et de Murphy, la panse aurait à peu près les deux tiers de la hauteur totale.

Arrêtons-nous encore un instant sur cette forme, qui semble procéder de celle des amphores antiques, et qui nous paraît aujourd'hui aussi étrange qu'incommode, à cause du peu de base qu'elle présente. Jusqu'ici, à notre connaissance, on n'a rien dit de plausible pour l'expliquer. Cependant toute forme, surtout dans les vases d'une très grande dimension ou d'une utilité générale, doit avoir sa raison d'être, et il ne suffit pas d'invoquer la fantaisie de l'ouvrier pour expliquer ce qui semble contredire les convenances les plus naturelles et même les lois de la statique. Les amphores antiques, destinées à conserver le vin, l'huile, et tous les liquides d'usage domestique, se terminaient en pointe d'ove tellement allongée, ou même par un prolongement tellement aigu, qu'elles manquaient complètement de base de sustentation, et qu'on ne pouvait les maintenir dans une situation perpendiculaire qu'en les enterrant jusqu'à une certaine hauteur. C'est ainsi, du reste, que se sont présentées toutes celles qu'on a rencontrées à Rome, à Pompéia et ailleurs, dans des celliers qui avaient conservé leur disposition primitive. Pour comprendre la préférence donnée à cette forme singulière, qui nécessitait de pareilles précautions, il faut se rappeler que les anciens, pour la consommation et l'usage journalier des boissons et des liquides alimentaires, ne se servaient point comme nous de vaisseaux à ouverture inférieure qui permettent de soutirer ces liquides, mais qu'ils paraissent n'avoir fait emploi que de vaisseaux à large orifice supérieur par lesquels on puisait ces mêmes liquides, à l'aide de *simpula* ou d'autres ustensiles appropriés. Cet usage s'est, au reste, conservé dans le Midi et dans une partie de l'Orient, principalement pour les huiles. Ces vases, à formes allongées, à base conique et à station perpendiculaire, avaient donc l'avantage de favoriser la dépuration du liquide, en rassemblant, dans leur culot en pointe, et sous un volume que le repos des couches supérieures tendait à réduire de plus en plus, toutes les matières tenues en suspension. Cette configuration avait, dès-lors, un but économique très bien entendu, surtout lorsqu'il s'agissait de la conservation de vins aussi chargés de matières colorantes que ceux des anciens. Maintenant, pour expliquer le maintien de cette forme à

travers la succession des âges et les vicissitudes des révolutions, il suffit d'admettre la transmission de l'usage, justifiée par l'empire des habitudes et par des raisons de climat; et, quant à l'application de cette forme, alors essentiellement usuelle, à des vases de pure décoration, tels que ceux de l'Alhambra, l'histoire des arts céramiques et l'étude philosophique des éléments de l'art ornemental à toutes les époques, fournissent trop d'exemples de ce genre pour qu'il soit besoin de chercher à la justifier.

L'usage des jarres, c'est-à-dire de vases de forme simple, mais souvent de dimensions énormes, destinés à contenir de l'huile, du vin, des fruits, des grains, de l'eau, etc., et plutôt, en un mot, à servir à des emplois domestiques qu'à la décoration, appartient à tous les pays, dès les époques les plus anciennes. Les amphores antiques trouvées près d'Antium, dans le territoire de Cumes, et qui ont près de six pieds et demi de hauteur, sont de véritables jarres, analogues, pour la forme et les dimensions, à celles que l'on fabrique dans différentes parties du globe. Quelques-uns de ces vases, fabriqués dans le midi de l'Europe, sont d'une dimension et d'une capacité extraordinaires. En Espagne, où on les appelle aussi *tinajas* (prononcez *tinacas*), ils atteignent les proportions les plus gigantesques que l'on connaisse. Quelques-uns nécessitent les efforts de vingt hommes pour être portés au four. La jarre espagnole que l'on voit au Musée céramique de Sèvres n'a pas moins de 3 m 08 c de hauteur sur 1 m 06 c de diamètre à la panse; sa contenance est de 4,197 litres. Le baron Percy, chirurgien en chef des armées impériales, affirme, dans un de ses Mémoires, qu'il a mesuré quelques-unes de ces jarres qui avaient 4 m de hauteur sur 2 de diamètre. Il paraît qu'autrefois on en faisait de plus volumineuses encore; on assure en avoir vu qui avaient une contenance presque double de celle du Musée de Sèvres, et l'on ajoute que les citernes de Grenade ne sont composées que de ces immenses jarres.

Il est bon que l'on sache que ces énormes pièces de poterie, soit anciennes, soit modernes, n'ont été et ne sont jamais exécutées sur le tour. Leur grandeur et leur poids rendraient impossible l'emploi d'un pareil procédé. On les façonne à la main, en établissant d'abord le fond ou culot, sur lequel on élève peu à peu les parois, à l'aide de rouleaux de terre molle ou de zones d'égale épaisseur, que l'on

place en les comprimant fortement avec les mains, pour les lier plus intimement entre eux. Quand on arrive vers le milieu de la jarre, c'est-à-dire vers sa partie la plus renflée, on est obligé de soutenir cette partie, soit avec des liens, soit avec des étais, pour l'empêcher de s'affaisser ni de s'écarter sous le poids des couches suivantes. Grâce à ces légères précautions, on conduit ainsi la plus grande jarre, depuis son fond jusqu'à son ouverture, sans le secours d'aucun autre instrument que les mains, si ce n'est toutefois une petite batte et une règle graduée qui aide à donner aux parois une rondeur parfaite.

La fabrication de ces vases remonte certainement, en Espagne, à l'époque de la domination des Mores ; à défaut d'autres témoignages, l'exemple fourni par les vases mêmes de l'Alhambra en serait une preuve, si d'ailleurs l'on ne retrouvait cette fabrication à peu près dans tous les lieux où les Arabes se sont établis ; ainsi, par exemple, parmi les tribus du mont Atlas. Les jarres à huile, dont il est parlé dans le conte arabe des *Quarante Voleurs*, qui fait partie des *Mille et une Nuits*, étaient probablement de ce genre. Les peuplades qui habitent les vallées du Caucase fabriquent aussi d'énormes jarres appelés *Koupchines*, qui leur servent à conserver le vin, et qui ne diffèrent que très peu, sous le rapport des dimensions et de la forme, des jarres espagnoles.

Arrivant à qualifier la matière dont est composé le vase de l'Alhambra, nous rencontrons une erreur grave que les ouvrages les plus importants et les mieux informés ont successivement accréditée, et qu'il importe de rectifier. Dans ces ouvrages, en effet, on lit que les deux vases moresques sont en *porcelaine;* or, aujourd'hui que de savants traités ont popularisé les connaissances céramographiques, il n'est permis à personne d'ignorer que les Arabes, soit d'Afrique, soit d'Espagne, n'ont jamais connu la porcelaine, dont la fabrication n'a commencé, en Europe, que vers la fin du XVIIe siècle. Ce qui a probablement donné lieu à cette grave méprise, c'est que le nom de la porcelaine est bien plus ancien en Europe que le produit céramique auquel il s'applique exclusivement aujourd'hui : il a souvent servi, au XVIe siècle, à désigner les faïences fines d'Italie et d'Espagne qu'on appelle maintenant *Majolica*.

Il n'est donc pas impossible que cette désignation, appliquée aux

vases dès l'époque de leur découverte, par suite de l'usage que nous venons de citer, ait été conservée par tradition, depuis même qu'elle avait perdu toute exactitude.

En réalité, la *Jarra* est de faïence ; de cette faïence dont les Arabes, héritiers de tant de connaissances venues des profondeurs mystérieuses de l'antique Asie, apprirent le secret à l'Italie, et par elle à toute l'Europe[1]. Ce peuple ingénieux, passionné pour toutes les recherches de l'élégance et du luxe, a laissé, sur tous les monuments qu'il a construits, principalement en Espagne, d'innombrables témoignages de l'habileté qu'il avait acquise à revêtir la terre cuite des plus brillantes couleurs, appliquées, soit sous forme de vernis vitrifié, soit sous celle de véritable émail. Le sol et les murs des appartements, jusqu'à une certaine hauteur, sont revêtus de carrelages, de mosaïques en faïence, des dispositions le plus variées, et de l'éclat le plus merveilleux. Ce qui caractérise principalement ces fayences, ce n'est pas seulement la variété des couleurs, entre lesquelles l'azur domine, d'où le nom générique d'*azulejos* (prononcer *azulécos*) que portent

[1] La composition de la pâte des anciennes faïences hispano-Moresques a été analysée par M. Brongniart qui a trouvé les résultats suivants :

Silice	46,04
Alumine	18,45
Chaux	17,64
Magnésie	0,87
Fer	3,04
Acide carbonique et perte	13,96
	100,00

Cette composition ne diffère que par des inégalités de dosage très peu importantes de celle de toutes les autres faïences connues, excepté toutefois celles de Palissy que caractérise une absence presque totale de chaux. Voici, par exemple, comme terme de comparaison, la composition de la pâte des anciennes faïences de Rouen, également fournie par M. Brongniart (*Traité des Arts céram.*, II, 23) :

Silice	47,96
Alumine	15,02
Chaux	20,24
Magnésie	0,44
Fer	12,27
Acide carbonique et perte	12,27
	100,00

ces pièces de revêtement ; ce sont bien plutôt ces admirables glaçures, appelées *lustres* et *burgos*, à reflets métalliques, d'or ou de cuivre poli, qui, employés seuls, ou sur d'autres couleurs auxquelles ils communiquent leur éclat chatoyant, produisent. lorsqu'ils sont frappés par la lumière, le plus éblouissant effet. Les récits des voyageurs, aussi bien que les observations des technologues, sont d'accord pour nous attester que le vase de l'Alhambra ne diffère pas, sous le rapport des procédés employés pour sa décoration, des faïences à lustres métalliques qui nous viennent des Arabes ou de leurs successeurs immédiats, en Espagne et en Italie [1]. Le fond est blanc ; non toutefois de ce blanc éclatant que, vers 1415, Luca-della-Robbia sut appliquer à ses riches faïences décoratives, et qui est un véritable émail, mais d'un blanc un peu jaunâtre, ce qui parait dénoter une simple couverte silico-alcaline. Les ornements qui s'étalent avec tant de prodigalité sur ce fond : feuillages, rinceaux, entrelacs, animaux et inscriptions, sont exécutés, partie en bleu à deux teintes, l'une plus foncée que l'autre, partie avec ce lustre métallique d'un éclat auréo-cuivreux qui décore si splendidement toutes les faïences arabes de la même origine. Comme il n'a jamais été publié de gravure coloriée du vase de l'Alhambra, nous ne saurions dire dans quelle proportion chacun de ces éléments de coloration participe à la décoration générale. Nous inclinons cependant à penser que tout ce qui, dans la grande et belle gravure de la publication éditée par l'Académie de

[1] Le lustre cuivreux, qui revêt avec tant d'éclat les faïences hispano-arabes, n'a point encore laissé surprendre aux chimistes modernes le secret de sa préparation. C'est à peine si, après des analyses très délicates et réitérées, M. Brongniart est parvenu à se convaincre qu'il n'y avait aucune parcelle d'or dans ce lustre, et que tout son éclat était dû au cuivre. Mais à quel état se trouvait le cuivre dans cette couche colorante? C'est ce qu'il ne lui a pas été possible de déterminer d'une manière absolue, à cause de l'épaisseur à peine appréciable de cette couche ; il lui a paru probable qu'il y était à l'état de silicate de protoxide de cuivre. Les essais que M. Brongniart a tentés pour reproduire ce lustre, sans être couronnés d'un succès complet, l'ont cependant conduit à des résultats satisfaisants. Ainsi, ayant fait rougir dans une moufle des tessons de faïence commune, et ayant projeté dans l'intérieur de cette moufle, au moment de la plus grande chaleur, du papier grossier contenant de l'oxide de cuivre, il a trouvé, en défournant, les tessons couverts par places d'un lustre qui ne différait en rien des plus beaux lustres des vases d'Espagne. (*Tr. des Arts céram*, II, 607.)

Madrid, est teinté presque en noir, fonds ou ornements, doit être en bleu foncé sur le vase original.

Comme dans tous les monuments arabes, les inscriptions jouent un rôle très important dans la décoration de la Jarra. Si l'on s'en rapporte à la gravure que nous venons de citer, bien plus encore qu'au vase reproduit à Sèvres, ces inscriptions, gracieusement agencées en ornements et entremêlées de feuillages, suivant la méthode des artistes arabes, contournent la panse en une large ceinture, forment bordure autour des aîles, et enfin remplissent de grands cartouches découpés en forme de franges qui semblent suspendus de chaque côté à la zône circulaire. Murphy, le premier à notre connaissance qui ait parlé de ces inscriptions et tenté de les interpréter, a fait la remarque que, suivant un usage fréquent dans les monuments arabes, ces longues séries de caractères se décomposent en groupes peu étendus, qui se reproduisent indéfiniment; d'où il faut conclure que ces inscriptions, en apparence très développées, ne font que répéter un grand nombre de fois une seule et même formule très concise. Déjà, sur le vase qui a été détruit, Murphy avait constaté que des inscriptions qui chargeaient trois écussons ou qui s'enroulaient en légende autour d'eux, n'étaient que la répétition d'une seule formule : ***Wa la ghâlib illâh llah***, c'est-à-dire : ***Et il n'y a point d'autre fort*** (ou ***d'autre vainqueur***) ***que Dieu;*** formule adoptée, vers le milieu du XIIIe siècle, par Mohammed-ben-Alhamar, souverain de Grenade et fondateur de l'Alhambra, puis, conservée comme devise par tous ses successeurs, qui en décorèrent profusément tous les monuments construits ou enrichis par eux.

Cette dernière inscription ne pouvait présenter de difficultés sérieuses d'interprétation, parce que, reproduite à satiété, sous toute forme, en lettres cufiques, en caractères *neskhi*, avec ou sans points diacritiques, sous quelque transformation qu'elle se montre, elle est à l'instant signalée et reconnue; mais il n'en était pas tout à fait de même de l'inscription de la Jarra; moins vulgarisée que la précédente, et privée d'ailleurs partout de ses points déterminatifs, dont l'emploi est d'indiquer les voyelles absentes, elle n'a offert à Murphy qu'une lecture conjecturale et conséquemment un sens douteux; cet antiquaire a cru y voir : ***Lâ amthâlan lahu***, c'est-à-dire ***Point de ressemblance à lui*** (à Dieu); ce qui équivaut à : ***Nul n'est semblable à Dieu.***

Nous remarquerons, en terminant ce qui concerne ces inscriptions, que la devise des rois de Grenade, qui se lisait sur le vase détruit : *Et il n'y a point de fort si ce n'est Dieu*, suffit à elle seule d'abord pour témoigner que ces vases sont bien d'origine hispano-arabe, probablement de la fabrique de Grenade, et ensuite que l'époque de leur confection doit se renfermer entre ces deux limites : **1248**, date du règne de Mohammed-ben-Alhamar, qui adopta la devise précédente, et **1492**, date de l'expulsion des Mores de Grenade ; c'est-à-dire dans un espace de deux siècles et demi.

Cette latitude est encore assez grande pour qu'on ait tenté de la réduire et de préciser une date moins vague. M. Brongniart, nous ne savons à la vérité sur quel témoignage ou d'après quelle appréciation personnelle, dans un tableau chronologique de l'histoire des faïences (*Traité des arts céramiques*, t. II, p. 70), a posé, tout en le faisant suivre d'un signe dubitatif, le chiffre de **1320**, mais on ne peut considérer cette fixation que comme une simple conjecture. L'auteur anonyme d'un article inséré dans le *Magasin pittoresque*, numéro de juillet **1850**, se fondant principalement sur ce que, dans l'un des cartouches de notre vase, on voit deux antilopes, et, parmi les ornements des anses du vase disparu, quelques oiseaux, s'est efforcé de faire considérer ces représentations comme un indice de fabrication relativement plus récente, c'est-à-dire se rapportant à une époque où l'oubli des prescriptions sévères du Coran conduisait les Arabes à introduire dans leur ornementation la représentation des figures animées auparavant si sévèrement interdite. En un mot, cet écrivain ne pense pas que ces deux monuments soient antérieurs de beaucoup d'années à l'expulsion des Mores d'Espagne, c'est-à-dire à la dernière moitié du xve siècle. Cet argument a peu de valeur à nos yeux, parce que cette interdiction de représenter des figures animées n'a jamais été observée d'une manière bien rigoureuse par les Musulmans, même à des époques plus anciennes que la fondation de l'Alhambra. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple concluant à cet égard et choisi entre beaucoup d'autres, le savant M. Reinaud a publié, dans sa *Description des Monuments musulmans du cabinet de M. de Blacas*, (t. II, p. 423), un vase représentant des chasses, des combats, et d'autres scènes de la vie des Orientaux, fabriqué à Mossoul, en l'année 1232 de notre ère, par un fervent Musulman qui l'a couvert de

pieuses maximes empruntées au formulaire de sa religion. Ce serait donc vainement qu'on s'appuierait sur une pareille argumentation pour essayer de déterminer la date probable de nos vases, et la question soulevée ne restera pas moins flottante entre les deux limites que nous avons posées, jusqu'à ce qu'un observateur compétent, par une appréciation directe et raisonnée des procédés de fabrication employés, ait réussi à fixer une approximation moins contestable.

Ici se termine à peu près tout ce que nous avons pu recueillir de positif ou de moins conjectural sur les deux célèbres vases de l'Alhambra et sur *la Jarra* en particulier qui a servi de modèle au vase exécuté à Sèvres et accordé en don à la ville de Rouen. Nous allons maintenant faire part de nos observations sur cette reproduction, examiner jusqu'à quel point on peut la considérer comme une copie fidèle; puis, discutant à cette occasion la question si grave de la conservation ou de l'altération du galbe primitif, nous montrerons combien, malgré l'autorité de tant de gravures publiées dans les ouvrages les plus exacts et les plus recommandables, il reste encore d'incertitudes sur les proportions réelles, la forme absolue et le galbe authentique du véritable vase de l'Alhambra.

Nous voudrions pouvoir affirmer l'exactitude absolue de la reproduction du vase de l'Alhambra, exécutée à Sèvres, et offerte en don à la ville de Rouen; malheureusement, trop d'inexactitudes, soit dans les détails, soit même dans l'ensemble, nous paraissent évidentes pour que nous osions risquer une pareille affirmation. D'un autre côté, les nombreuses gravures publiées d'après le vase original [1], quoique appartenant à des ouvrages dont l'importance et le luxe d'exécution sembleraient devoir garantir la sincérité, présentent entre

[1] Les deux vases de l'Alhambra, ou celui qui subsiste seul aujourd'hui, ont été figurés dans les ouvrages suivants :

1° *Antiguedades arabes de Espana;* publié, en 1780, par l'Académie de Madrid. 1 vol. in-f°, pl. XVIII et XIX.

2° Copie française des planches de cet ouvrage exécutée seulement au trait et de format petit in-f°. Les deux vases sont sur une même planche.

3° *Voyage pittoresque et historique de l'Espagne*, par le comte Alex. de La Borde. Paris, 1807, 4 vol. gr. in-f°, t. II, pl. LXV, LXVI, p. 25.

4° *The Arabian antiquities of Spain*, by James Cavanah Murphy. London, 1813; in-f° atlant., pl. XLVII et XLVIII.

5° *Plans, élévations et coupes de l'Alhambra, avec les détails*, etc., par Jules

elles des dissemblances telles, qu'il serait impossible d'en déduire avec certitude une forme précise qui servît de type ou de critérium. A défaut de ces autorités figurées, une mensuration exacte des hauteurs, proportions et diamètres successifs des différentes parties du vase, si elle existait quelque part, suffirait sans doute pour établir la forme générale; mais les voyageurs n'ont parlé que de la hauteur totale, dimension à laquelle M. Brongniart a ajouté celle du plus grand diamètre de la panse. Or, ces deux données sont complètement insuffisantes, eu égard à la forme composite du vase, pour en restituer le galbe. La mesure la plus importante à obtenir, après celles que nous venons de citer, serait sans contredit le diamètre de la base. En effet, la panse du vase étant, comme nous l'avons dit précédemment, en forme de poire, dressée sur sa pointe tronquée, on conçoit combien une différence de diamètre, pour peu qu'elle soit importante dans cette dernière partie, doit contribuer à modifier toutes les proportions du contour. Nous allons, au reste, le démontrer en faisant connaître les différentes proportions de ces deux diamètres extrêmes, telles que nous les avons relevées avec soin sur les principales gravures publiées d'après le vase de l'Alhambra.

La gravure insérée dans *Antiguedades arabes de Espana* offre, comme nous l'avons dit, tant par ses dimensions que par le soin apporté à son exécution, la plus importante reproduction qui ait été publiée du vase de l'Alhambra. Dans cette gravure, copiée d'ailleurs avec exactitude, mais sous forme réduite, dans le Magasin pittoresque (Juillet 1850, page 213), la panse du vase présente une belle forme ovoïde, à peine renflée vers sa partie supérieure, et qui diffère énormément de celle que lui assignent les dessins postérieurs. Le diamètre de la base est contenu à peu près trois fois et demi dans celui de la panse. La proportion entre ces deux diamètres est à peu près la même dans la gravure insérée dans l'ouvrage de Murphy;

Goury et Owen Jones, architectes. Paris, 1842, grand in-f°, pl. XIX

6° *Magasin pittoresque*, juillet 1850, p. 212 et 213; copie réduite des gravures insérées dans les ouvrages 1° et 2°.

7° *Description du Musée céramique de Sèvres*, par MM. Brongniart et Riocreux. Paris, 1845, in-4°, III° divis., pl. III, fig. 2.

8° *A History of Pottery and Porcelain*, by Jos. Marryat. London, 1850, in-8°, p. 258, copie réduite de la gravure insérée dans l'ouvrage n° 5°.

déjà cependant la forme de poire est sensiblement plus accusée. Cette forme devient prédominante dans la gravure du Musée céramique ; aussi la proportion du grand diamètre est-elle presque doublée ; elle est de six fois et demi supérieure à celle du petit. Enfin, la différence proportionnelle entre ces deux dimensions devient tout-à-fait excessive dans les gravures d'Owen Jones et de Marryat ; le diamètre de la panse est neuf fois et demi plus grand que celui de la base. On conçoit que, entre ces différents termes de proportion qui s'éloignent de plus en plus les uns des autres, il soit impossible d'établir une donnée positive qui serve à justifier l'exactitude de reproduction du vase donné à la ville de Rouen. Les proportions de ce vase diffèrent, au reste, de toutes celles que nous venons d'énoncer, y compris même celles que fournit la gravure du Musée céramique, laquelle cependant devrait être en rapport exact de proportion avec son original. Le diamètre de sa panse étant de 76 centimètres, et celle de sa base de 14, il s'ensuit que le plus grand est de cinq fois et demi supérieur au plus petit ; ce qui constitue une différence d'un petit diamètre entier entre le vase et sa gravure [1].

Il importe maintenant de faire connaître sur quelle autorité et d'après quel dessin la manufacture de Sèvres a établi sa reproduction. Un de nos peintres les plus distingués, M. Dauzats, voyageant en 1836 en Espagne, avec M. le baron Taylor, pour recueillir, au compte de la liste civile, les tableaux qui devaient former la collection du Musée espagnol, au Louvre, éprouva le désir, en séjournant à Grenade, d'emporter, dans ses portefeuilles d'artiste, un souvenir aussi complet que possible du merveilleux vase de l'Alhambra. Suivant des renseignements fournis par lui-même, il mesura les dimensions du vase, et dessina scrupuleusement les divisions et les ornements d'une moitié de la partie apparente à l'œil du spectateur, placé à un point de vue ordinaire ; ce qui donne un peu moins du quart de la circon-

[1] Pour faire juger d'un coup-d'œil la différence que présentent ces diverses proportions, nous dirons, sans tenir compte des petites fractions, que le diamètre de la panse du vase est à celui de la base,

D'après Murphy et l'Académie de Madrid	: :	3 1/2	:	1
D'après le vase donné à la ville de Rouen .	: :	5 1/2	:	1
D'après le Musée céramique	: :	6 1/2	:	1
D'après Marryat.	: :	9 1/2	:	1

férence. Il indiqua, en outre, sur son dessin les nuances du coloris et des émaux. Après le retour de l'artiste en France, M. Brongniart, directeur de la manufacture de Sèvres, ayant pris connaissance de ce dessin, pensa qu'il pourrait servir à exécuter une reproduction en porcelaine, dans les dimensions de l'original. Il en obtint donc la cession, et c'est sur les éléments graphiques, fournis par ce tracé, que fut exécutée, en 1842, la première copie du vase, copie qui décore aujourd'hui l'Hôtel de la Présidence de l'Assemblée Nationale.

Disons en passant que cette première reproduction diffère à beaucoup d'égards de la seconde, qui fut exécutée quelques années plus tard, et que possède aujourd'hui la ville de Rouen. Dans l'une comme dans l'autre, à la vérité, les artistes décorateurs ne se sont nullement astreints à l'imitation des couleurs indiquées par le dessin original, mais, dans la première, toute l'ornementation est en bleu, et appliquée par un procédé qu'on appelle d'incrustation ; c'est-à-dire que les couleurs, au lieu d'être étendues en couche mince et en guise de peinture sur les parois, remplissent, à la manière des marqueteries, des vides ménagés sur toute la surface dans l'opération du moulage.

Le dessin de M. Dauzats, autant que nous pouvons en juger par la reproduction à laquelle il a servi de base, est bien loin de concorder, dans ses détails principaux, avec les gravures précédemment publiées. Nous ne dirons rien du galbe ; il est évident, en considérant les énormes différences d'appréciation auxquelles ont abouti les dessinateurs, en tentant d'établir les proportions relatives des deux diamètres principaux, que cette suite de modifications délicates de la forme qui constitue le galbe est bien difficile à saisir. Nous n'oserions donc affirmer que M. Dauzats ait été plus heureux que ses devanciers. Cet artiste déclare d'ailleurs qu'il s'est contenté de prendre des mesures, sans employer de moyens d'approximation plus certains, tels que celui, par exemple, de relever le profil avec une bande de carton découpée qui en eût exactement épousé le contour. Quant aux ornements, aux figurations diverses, il s'est appliqué, assure-t-il, à les dessiner avec une scrupuleuse précision, mais à simple vue, sans tourner autour du vase, et surtout sans employer le secours du calque pour en bien fixer les détails. Il était loin de songer, d'ailleurs, lorsqu'il exécutait ce tracé, qu'on tenterait plus tard de

reconstruire le vase d'après cette simple donnée. Il agissait alors en peintre et non en céramiste ; aussi déclare-t-il que, s'il s'est efforcé d'être exact, il n'a point cependant visé au trompe-l'œil.

Nous voudrions bien ne pas faire dégénérer cette critique en discussion stérile à propos de minuties Toutefois, nous ne saurions nous dispenser de relever une inexactitude qui nous paraît toucher à une question véritablement archéologique ; nous voulons parler des inscriptions. On se rappelle que Murphy, le seul qui ait parlé de ces inscriptions et tenté de les interpréter, avait remarqué qu'elles se composaient d'une formule peu étendue, répétée un grand nombre de fois. La figure qu'il a donnée du vase, ainsi que celle qu'a publiée l'Académie de Madrid, fournissent un appui à cette supposition, car on y remarque trois ou quatre groupes de caractères qui se reproduisent et s'enchaînent constamment sur tous les bandeaux ou cartouches que décorent ces inscriptions. Or, dans le vase que nous examinons, c'est en vain que nous cherchons à retrouver ces groupes parfaitement caractérisés. Nous ne voyons guère qu'un pêle-mêle de caractères baroques, beaucoup plus semblables à des traits de fantaisie qu'à l'épigraphie des monuments hispano-moresques. Au reste, nous avons fait une remarque qui pourrait, jusqu'à un certain point, aider à expliquer cette confusion introduite dans des formes qui se présentent, aussi nettes que précises, sur les gravures citées. Les caractères de l'écriture arabe, dans presque toutes les inscriptions monumentales, se montrent rarement simples ; ils sont presque toujours enjolivés de traits de feuillages et de fleurs qui décorent les vides de l'écriture ou forment un fond sur lequel celle-ci se détache. Les gravures nous attestent que les inscriptions du vase original ne dérogent point à cet usage ; d'élégants feuillages diaprent le fond sur lequel elles s'étalent. Or, il nous a paru que le dernier dessinateur, en copiant les inscriptions, s'était proposé de négliger les accessoires, mais que, soit que la coloration fût la même pour les unes comme pour les autres, soit que la distinction fût difficile à établir pour tout autre qu'un arabisant, il avait, par méprise, conservé, parmi les véritables caractères, des traits, des formes, des appendices qui ne devaient appartenir qu'à l'accessoire de pure fantaisie. De là un assemblage de formes et de traits qui déroutent l'œil de l'observateur habitué à l'élégant enchaînement des caractères arabes; disparate et

confusion que le décorateur est venu aggraver en surchargeant lourdement ces légendes d'une couleur noire intense qui les fait trancher avec dureté sur les couleurs tendres de toute l'ornementation.

La coloration du vase, nous l'avons déjà dit, est toute de fantaisie. C'est M. Dieterle, artiste en chef de la manufacture de Sèvres, qui en est l'auteur. Tout en respectant scrupuleusement le tracé du dessin fourni par M. Dauzats, il a combiné le choix des couleurs en se guidant principalement sur des modèles empruntés aux manuscrits persans. Cette combinaison ne nous paraît pas entièrement heureuse. La plus grande partie du fond est en rose Isabelle, couleur très suave, mais un peu fade pour une aussi grande pièce ; sur cette couleur se détachent les rinceaux et les ornements en argenture de platine. Le fonds de cartouches est en or mat, de couleur pâle, dit or vert. C'est sur ce fond que s'enlèvent les légendes en noir dont nous avons parlé, et les figures d'Antilopes qui décorent deux grands cartouches placés à la partie supérieure de la panse. Ces dernières figures, ainsi que les bordures des cartouches, sont exécutées en vert à deux teintes, d'une nuance dure et criarde qui ne s'harmonise pas mieux que le noir des légendes avec toutes les couleurs claires de l'ensemble. Le col du vase, dont nous aurions peut-être dû parler, lorsque nous discutions tout ce qui concernait la forme, pour faire observer que, si l'on s'en rapporte à toutes les gravures publiées, ce col paraît être à pans brisés dans l'original, et non cylindrique comme dans notre vase, le col est plus heureusement décoré que le reste. Les couleurs, appliquées par moins grandes surfaces que sur la panse, s'y marient avec plus d'harmonie. Au total, l'effet est froid, indécis, et manque totalement de ces contrastes hardis et brillants qui caractérisent les colorations des monuments arabes. Nous regrettons vivement que l'artiste ait, à quelques détails près, exclu le bleu de son système de coloration. Le bleu d'azur, indépendamment de ce qu'il constitue une couleur qu'on peut considérer comme essentiellement arabe, puisque son nom est tiré de la langue des Mores (*azul*), et que les Arabes l'ont prodigué sur leurs faïences, possède un éclat, un velouté qui le rend particulièrement propre à la décoration. L'application restreinte qu'on en a faite sur les ailes du vase témoigne assez qu'un emploi de cette couleur, plus largement distribué, eût

contribué à produire un résultat infiniment plus riche et plus avantageux.

Puisque nous venons de citer les ailes du vase, disons, avant de terminer, que ces deux appendices ne sont point exécutés en porcelaine, comme l'ensemble de la pièce ; ils sont en cuivre émaillé. C'est le premier essai que la manufacture de Sèvres ait fait, il y a quelques années, dans le but de tendre à la réhabilitation de cet art du moyen-âge : l'émaillure sur métal par incrustation, ou, suivant le terme technique, à champ-levé. Depuis cette tentative qui laissait encore beaucoup à désirer, les émaux n'étant que lustrés au feu et non polis à la meule, comme sur les belles plaques émaillées du XIIIe siècle, la manufacture de Sèvres a monté un atelier complet pour ce genre de travail, et elle a produit des émaux, à l'imitation de ceux de toutes les époques du moyen-âge et de la renaissance, dont l'exécution ne laisse plus rien à envier aux modèles des siècles passés.

Il nous reste à donner quelques détails sur le mode de fabrication que l'on a suivi pour exécuter une aussi grande pièce que la panse du vase, d'un seul morceau et sans soudure de pièces avant la cuisson. Le col, qui est lui-même formé de deux tronçons ajustés et liés ensemble par un boulon, et les deux ailes en cuivre émaillé sont des pièces de rapport qui sont simplement implantées sur la panse, et fixées à l'aide de vis ; mais la panse, d'une hauteur de 95 cent. sur un diamètre de 75 au moins, est d'une seule pièce, et l'exécution d'un vase creux, en porcelaine, d'un aussi grand volume, présente des difficultés, tant au moulage qu'à la cuisson, qu'il n'est pas facile de surmonter. Voici, en peu de mots, le procédé dont on s'est servi : On a composé un moule de sept à huit zones horizontales, chacune d'une seule pièce, représentant autant d'anneaux de diamètres différents, lesquels, posés les uns sur les autres, donnaient par leur vide intérieur la forme du vase. L'anneau qui correspondait à l'orifice étant placé à la base de la pile, on l'a rempli à la main d'une couche de pâte, qu'à l'aide d'un maillet tamponné on a appliquée exactement sur les parois du moule ; cette pièce remplie, on a ajouté un second anneau, puis un troisième et ainsi de suite jusqu'au dernier, en élevant successivement le mur de pâte qu'on avait soin de bien incorporer avec la zône immédiatement inférieure. Le vase entier étant ainsi moulé, et la pâte ayant pris de la consistance par la dessiccation, tous les anneaux ont été enlevés, les cinq à six pre-

miers par en haut, autant que leur diamètre progressivement croissant permettait d'opérer cette dépouille. Un seul anneau, formant ceinture un peu au-dessous du plus grand diamètre, était brisé en deux demi-circonférences fortement reliées ensemble par des cordes ; il servit, au moyen d'attaches, à enlever le vase de dessus les anneaux inférieurs, et à le transporter, entièrement dénudé, sur un socle, pour recevoir les derniers apprêts.

Ces détails techniques, peu compréhensibles de leur nature sans le secours des figures, fatigueraient sans doute l'attention du lecteur, si nous tentions de les étendre davantage ; nous terminerons donc ici cette notice, déjà beaucoup trop longue peut-être, mais que justifie jusqu'à un certain point l'importance de cette belle œuvre d'art et d'industrie que la ville de Rouen doit à la munificence du Gouvernement.

André Pottier.

CHRONIQUE.

= *Nouvelles découvertes archéologiques à Envermeu.* — Notre infatigable explorateur, M. l'abbé Cochet, vient de faire exécuter, sur l'emplacement du cimetière mérovingien d'Envermeu, de nouvelles fouilles qui ont produit une nouvelle récolte d'objets curieux. Ainsi, par exemple, un ornement en forme d'abeille, absolument semblable aux fameuses abeilles d'or trouvées dans le tombeau de Childéric ; une médaille gauloise en or, polie sur une de ses faces bombées, percée à son bord, et portée en collier au cou d'une jeune fille ; puis enfin un ornement de femme en verre bleu, incrusté d'une feuille de vigne en verre de couleur verte, bordée d'un filet d'or.

A. P.

= Lithographie. *Portrait de J. Vauquelin de La Fresnaye*, par M. Gustave Morin. — C'est à l'obligeance et au talent éminemment distingué de l'habile directeur de notre Académie de peinture, M. G. Morin, que nous sommes redevables du beau portrait de Vauquelin de La Fresnaye, que nous offrons à nos abonnés, comme accompagnement à la notice si délicatement inspirée de notre jeune collaborateur, M. G. de Beaurepaire. Nous avons déjà, dans cette Revue, à propos d'œuvres analogues, rencontré tant de fois l'occasion de louer le talent de M. Morin, que nous craindrions, en revenant une fois de plus sur ce sujet, de blesser sa modestie. Nous nous bornerons donc à dire que ce portrait a été copié d'après une gravure faisant partie de la précieuse collection de portraits normands, formée par M. Baratte, et que possède la Bibliothèque publique de Rouen.

André Pottier, *Directeur-Gérant.*

VUE GÉNÉRALE DE GOURNAY.

ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE.

NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

SUR

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE S^T^-HILDEVERT

DE

GOURNAY-EN-BRAY.

§ 1er. — Le Chapitre.

La collégiale de Saint-Hildevert de Gournay, située sur les bords de l'Epte, au milieu de la riche vallée de Bray, fut longtemps la plus grande puissance ecclésiastique de ces contrées. Comme ses sœurs, les abbayes de Bellosane et de Saint-Germer, elle fut assise parmi les étangs, les marais, les lacs et les viviers dont le souvenir et les noms vivent encore, dans de verdoyantes prairies. A leur exemple, elle dut contribuer à assainir le pays et à faire sortir du désert les nombreux villages appelés depuis les *Conquêts de Hue de Gournay et spéciosités de Beauvoisis.*

Les sires de Gournay, seigneurs, patrons et fondateurs de cette église, se plurent à la couvrir de leurs pieuses libéralités ; ils soumirent à ses tours suzeraines bon nombre de clochers du pays de Bray et de l'Angleterre, double fruit de leur vaillance guerrière.

Les reliques de Saint-Hildevert ajoutaient un nouveau lustre à l'indépendance de la collégiale, et l'on eût dit qu'une partie de la crosse pontificale du saint patron était passée entre les mains du Chapitre, gardien de son sépulcre. Aussi, dès la plus haute antiquité, les papes lui avaient-ils accordé l'exemption de l'autorité pontificale. Les archevêques de Rouen avaient le droit de visiter la collégiale une fois dans leur vie, et encore le pontife visiteur n'entrait point par le grand portail, mais par une porte latérale. Choqué de cet usage, un archevêque voulut un soir entrer par la porte principale, mais il la trouva fermée ; il se mit en devoir de la faire ouvrir, de la briser

même ; mais au même instant, arriva de la part du Chapitre un huissier chargé de mettre fin à cet acte d'usurpation, et de faire respecter les droits méconnus. Le prélat, étonné de cet excès d'audace, dit au malheureux huissier : « comme archevêque je t'excommunie, comme membre du parlement, je t'interdis. » — Ah ! Monseigneur ! s'écria l'huissier, tombant à ses genoux, « j'ai huit enfans à nourrir ! » et l'affaire fut arrangée. Le métropolitain de la Normandie, cédant de bonne grâce, entra, comme ses prédécesseurs, par la porte latérale.

Fière des bulles des papes et des édits de nos rois, l'église de Saint-Hildevert prenait le titre d'*insigne* ; sa juridiction capitulaire, et presque diocésaine, s'étendait sur les chapelles de la collégiale et sur les églises de Notre-Dame de Gournay, de Saint-Clair, de Boshyon, de Forges, de Hodenger, d'Avesnes, du Bois-Guilbert, et de l'humble hameau de Villers, patrie du Poussin.

N'oublions pas non plus la *Leproserie de Sainte-Madeleine*, desservie par des frères et par des chapelains dès 1128. Parvenue jusqu'à nous dans sa forme primitive, ses rudes plein-cintres indiquent l'architecture du temps de Guillaume.

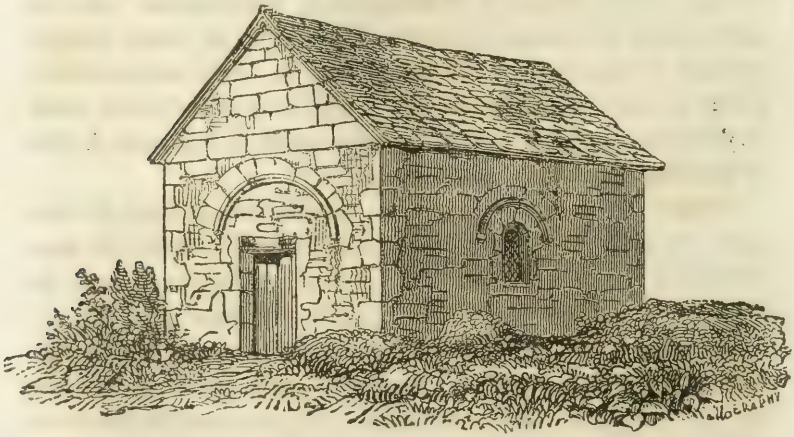

LÉPROSERIE DE GOURNAY.

Continuant la série des bienfaits envers la chère église fondée par ses aïeux, le dernier des Hugues de Gournay lui donna, en 1198, les églises de Sainte-Trinité, de Sainte-Marie, de Sainte-Marguerite, de Saint-André et de Saint-Edmond, dans les villes de Castres et de Cantelay en Angleterre. L'évêque de Norwich, Jean De Gray, confirma

cette donation la même année [1], et le pape Innocent III y donna son approbation l'année suivante.

Le doyen du Chapitre présentait et nommait à ces cures. Il en percevait les revenus, mais il prélevait, avant tout, le traitement des desservants. Avec le reste, on achetait deux ou trois pains que l'on donnait aux chanoines qui assistaient à matines. Ce qui faisait dire par le peuple, que le *pain du Chapitre était en Angleterre*. Il y resta jusqu'au temps de Philippe-le-Bel, époque où la collégiale perdit pour toujours ses possessions d'outre-mer.

Le personnel du Chapitre se composait, dès le XIIe siècle, d'un doyen, de huit chanoines, de six chapelains et de deux vicaires perpétuels, dont l'un était curé de Saint-Hildevert et l'autre de la paroisse

[1] *Hist. manuscrite de Gournay*, par MM. De Gondeville et Lecordier. — *The records of the house of Gournay*, by M. Daniel Gurney. Vol. I, p. 162.

NOTRE-DAME DE GOURNAY.

de Notre-Dame, charmante église construite en 1230, et démolie à la Révolution. Parmi les huit chanoines, on choisissait le trésorier et le sainturier. Le trésorier veillait sur la sacristie, les cloches et le luminaire. Le sainturier prenait soin des choses saintes, des reliques et des offrandes des fidèles.

L'habit des chanoines était, pour l'été, le surplis à la romaine et l'aumusse comme à la cathédrale de Rouen; pour l'hiver, une chape noire avec ornement de velours rouge et le camail de drap noir, qui descendait en pointe par derrière jusqu'aux talons.

Comme priviléges féodaux, le Chapitre de Gournay possédait le droit de pêcher dans l'Epte, et aux étangs de *Monseigneur*, avec deux bateaux non complets, deux rames en sautoirs, deux traineaux en pleine eau, *sans traîner à fonds, et ce depuis midi jusqu'au soleil couchant, la veille de Saint-Hildevert, et le lendemain jour de la fête, depuis le soleil levant jusqu'au dernier coup de vêpres.*

Ce Chapitre avec ses titres, ses honneurs et ses prérogatives, fut détruit à la révolution de 89, et il ne reste plus de tant de puissance que le souvenir, quelques places et quelques débris de maisons auxquelles de beaux noms se rattachent encore. C'est devant l'église, *la place du*

parvis ou du cloître, qui rappelle la vie commune des anciens chanoines réguliers; le *doyenné*, ou maison du doyen, ce prince de la Collégiale, si jaloux de son autorité presque épiscopale ; enfin l'*écolâtre*, ou maison du chanoine préceptoral ; c'était là, dit un ancien manuscrit, que le chanoine recteur des écoles tenait ses classes et donnait ses leçons.

La conduite de ce Chapitre, assez régulière pendant plusieurs siècles, ne fut pas toujours très édifiante ; à une certaine époque, elle eut besoin d'une réforme, qui lui fut appliquée vigoureusement par le célèbre Eudes Rigaud, l'un de nos plus grands archevêques. Ce grand réformateur du diocèse au XIIIe siècle, visita plusieurs fois le Chapitre et une fois la Collégiale, s'efforçant de détruire des abus qui renaissaient sans cesse. Il arriva un soir, pendant l'office, sans être attendu, entra dans le chœur, et il n'y trouva que le doyen seul avec les clercs et les chapelains ; deux chanoines étaient malades, les autres étaient absens. Les grand'messes se disaient sans diacre ni sous-diacre, l'office du jour et de la nuit était célébré avec négligence, fort souvent on murmurait et on causait dans le chœur pendant la messe. Dans certaines fêtes, comme la Saint-Nicolas, la Sainte-Catherine, la Saint-Hildevert, les clercs, les vicaires et même les chapelains se livraient aux danses du soir, et à des bouffonneries appelées le *virelay*.

Tous ces abus furent sérieusement réprimés par ce grand pontife, dans son pélerinage du 22 août 1263, et dans ses visites pastorales du 1er octobre 1263 et du 30 juillet 1266[1] Il ordonna au curé de Saint-Hildevert de célébrer la messe plus matin, pour ne pas gêner les offices du Chapitre. Il fit placer un tabernacle neuf pour recevoir le *Corpus Domini*, châtia quelques laïques qui avaient fait gras les féries des quatre-temps, et réconcilia l'église qui avait été souillée par un meurtre.

De ce clergé ainsi réformé, sortirent plus tard de savans hommes et des lumières de l'église. Quelques-uns brillèrent dans les lettres sacrées, d'autres occupèrent avec éclat des siéges pontificaux. Guédier de Saint-Aubin et Guillaume Lepetit nous ont laissé de bons livres d'histoire et d'excellents traités sur la bible. Nicolas et Marian de Martimbos, tous deux chanoines de Saint-Hildevert, devinrent

[1] *Regestrum visitationem*, p. 13, 67, 146, 206, 318, 360, 412.

d'illustres théologiens, des jurisconsultes distingués et de grands dignitaires de l'église. François de Beaucaire, Augustin Lecirier, Letonnelier de Breteuil, quittèrent leur canonicat de Gournay pour monter sur les siéges épiscopaux de Metz, d'Avranches et de Boulogne-sur-Mer. Mais la plus grande illustration qu'ait produite cette église, c'est messire Henri Pothin de Ferrières, évêque de Philadelphie, et coadjuteur du cardinal d'Amboise. Pendant dix ans, il administra notre diocèse avec la plus haute sagesse, et il nous a laissé dans la *Tour-de-Beurre* un monument immortel de son passage.

---

§ II. — L'Église.

L'église de Gournay n'est ni grande, ni élevée. Quoique fille du XIIe siècle, elle a conservé sous la forme ogivale la sombre majesté du plein cintre. Contemporaine de nos grands et hardis monuments du style ogival primitif, elle a cependant gardé le caractère de rudesse et de gravité que lui avaient imprimé les premiers Normands, les derniers Saxons.

Sa longueur totale (prise dans œuvre) n'excède pas 48 mètres, et sa largeur 19 mètres. La longueur des transepts ou bras de la croix est de 27 mètres, tandis que leur largeur est de 8 seulement.

Extérieur. — La plus grande simplicité règne dans tout l'extérieur de l'édifice. La porte principale seule est décorée d'une saillie de quatre colonnettes dont les chapiteaux sont ornés de deux rangs de cornes ou crochets. La voussure est décorée de tores et de feuilles squammées ou imbriquées l'une sur l'autre. Le tout produit le plus bel effet. Des saillies semblables décoraient jadis les deux portails collatéraux, mais ils ont été enlevés, et il ne reste plus que des ogives primitives toutes nues.

Sur le portail, sont trois grandes fenêtres ogivales du XIIe siècle, surmontées d'un rang de trèfles incrustés, et d'une rose du même temps.

Ce portail est flanqué de deux tours carrées, courtes et austères, mais d'une élévation parfaitement égale. Elles sont percées de quelques ogives, et sont soutenues par des contre-forts d'un style très sé-

vère. Ces tours sont maintenant surmontées d'un toit d'ardoise de l'effet le plus disgracieux. « Ce fut entre 1650 et 1660 , dit un chroniqueur , que l'on éleva les deux gros clochers quarrés , dont Madame la duchesse de Longueville donna le bois de charpente. Avant cela , il n'y avait que deux petits toits ou couvertures assez mal faites. » Il faut convenir que l'épithète convient encore fort bien à la toiture actuelle.

VUE DU PORTAIL DE L'OUEST.

Au XVIe siècle, il existait sur les transepts un troisième clocher en

charpente, couronné d'une flèche en plomb, détruite en 1617. Cette flèche fut remplacée par une lanterne, démolie de même en 1649.

La tour centrale renfermait deux cloches, et celles du portail en contenaient huit, dont quatre grandes et quatre petites. Aujourd'hui, il y en a encore sept, dont trois furent bénites par M. l'abbé Debuquets, curé de la paroisse, le 30 juillet 1807; les quatre autres furent acquises en 1815, et bénites par M. l'abbé Autin, curé de Saint-Hildevert et chanoine honoraire de la métropole.

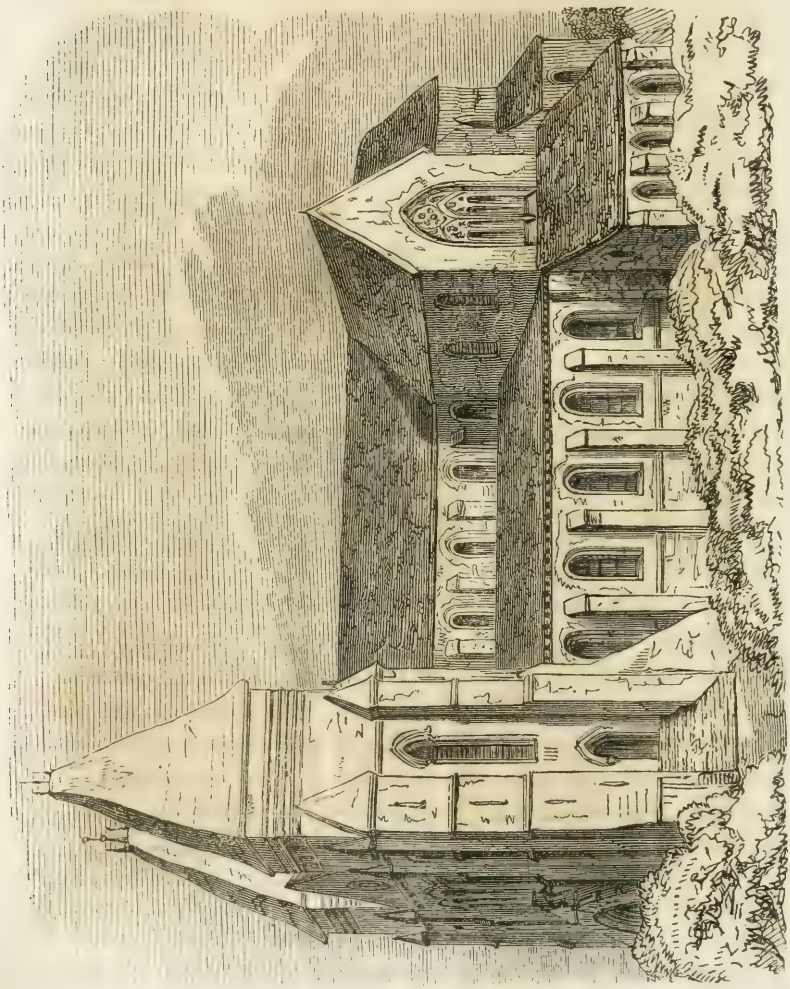

COTÉ SUD DE L'ÉGLISE DE GOURNAY.

En faisant le tour de l'église au dehors, nous n'avons rien trouvé de remarquable. La construction extérieure est presque tout entière celle de XIIe siècle. Les contre-forts sont plats comme à cette époque, seulement, vers le chœur, ils deviennent plus saillans. L'appareil que je crois en pierre du pays, n'a de singulier qu'une arrête grossière qui se voit à la base de la muraille du chevet ; au transept nord, sont des têtes grimaçantes, et un débris de corniche faite avec de larges feuilles et de grands fleurons.

Ce qui a le plus fixé notre attention, c'est la grande ogive qui termine l'église. Elle encadre deux lancettes, qui, elles-mêmes, en renferment deux plus petites ; une rose complète la fenêtre principale ; des trèfles surmontent les compartimens. La voussure est formée de tores, et les chapiteaux des colonnettes ne sont pas entièrement effeuillées. On dirait que la fleur est encore restée à l'état de bouton.

Intérieur. — Pénétrons maintenant dans l'intérieur de l'église. En y entrant, on est frappé de l'aspect grave et sévère de l'édifice. On se croit transporté au milieu des siècles normands et des âges bardés de fer. Le respect vous saisit comme au sein d'une assemblée de vieillards.

Les colonnes sont grosses et courtes ; les arcades obtuses et abaissées ; les feuilles rares et étroites, et les voûtes ne s'élancent pas avec légèreté.

Cependant l'entrée ne manque pas d'une grâce austère : la première arcade, évidemment refaite au XIIe siècle, se reconnait facilement aux colonnettes qui tapissent les murs, et qui s'appuient sur des *rilles* ou *bancs de pierre*. Mais le plus beau morceau est une charmante galerie qui surmonte le portail, et que cache maintenant le buffet de l'orgue. Ce sont dix petites arcades ogivales, dont chacune est supportée par un faisceau de quatre colonnettes qui rappellent merveilleusement le beau cloître du Mont-Saint-Michel. Il est impossible de trouver au XIIe siècle un travail plus gracieux que cette balustrade.

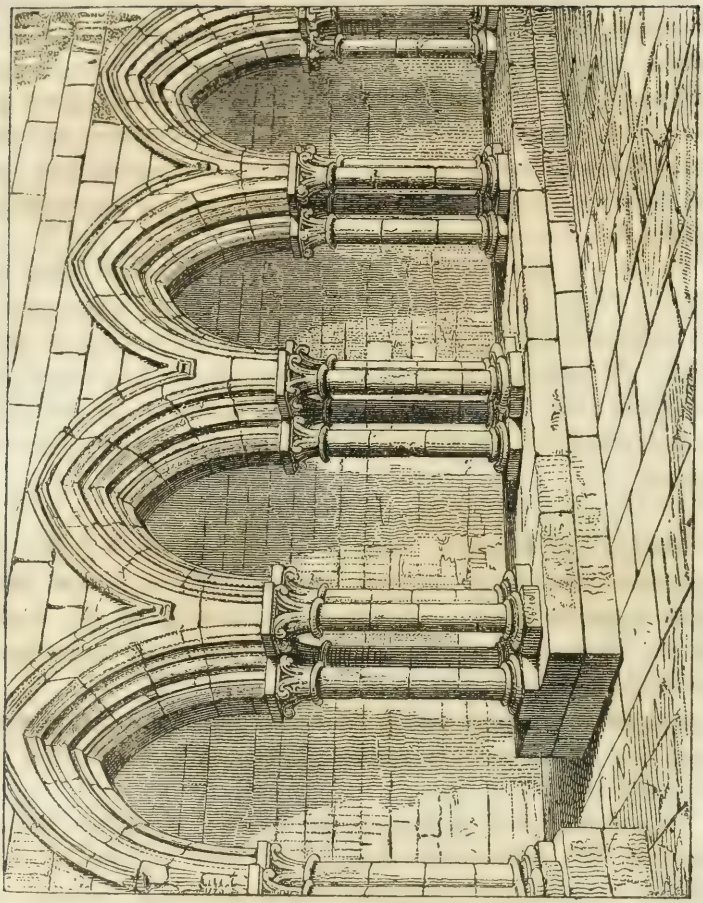

La nef, longue de 28 mètres, se compose de six arcades, dont cinq sont cintrées. Elle est soutenue de chaque côté par cinq gros piliers carrés, cantonnés de quatre colonnes rondes, qui toutes ont des chapiteaux particuliers.

Au second ordre règne un rang de fenêtres cintrées comme dans toutes les églises romanes. Mais ce que l'on voit rarement ailleurs, c'est un rang de fenestrelles inférieures et rebouchées, que l'on prendrait pour des niches condamnées. Je ne m'explique pas la destination de ces petites ouvertures. Cette partie date du XIe siècle, mais les voûtes

de la nef, dont deux compartiments ont six arceaux, me paraissent appartenir au style ogival du XIIe siècle ; elles s'appuient, pour la plupart, sur des colonnettes refaites à la même époque. On y voit cependant des colonnes romanes qui partent des piliers de la nef, mais on s'aperçoit bien vite qu'elles ne sont pas en rapport avec les travaux des voûtes. Grand nombre de ces colonnes ont été rompues, et elles présentent des niches vides ; là, étaient autrefois les statues des douze apôtres, aujourd'hui disparues. Le Collége apostolique peuplait aussi les églises de Caudebec et de Moulineaux.

La plus curieuse étude de cette nef, ce sont bien certainement ses chapiteaux ; c'est le genre de Graville. Sur plusieurs, sont de beaux feuillages, de larges graminées, de puissantes feuilles, qui sem-

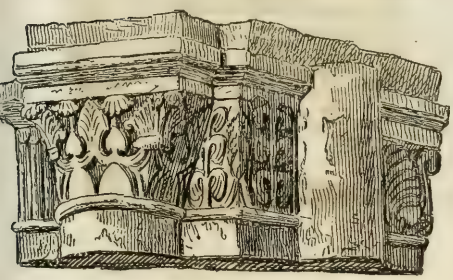

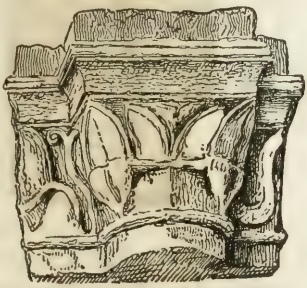

blent indiquer une époque voisine des cataclismes et de la première

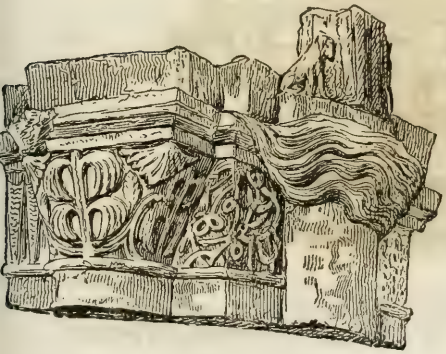

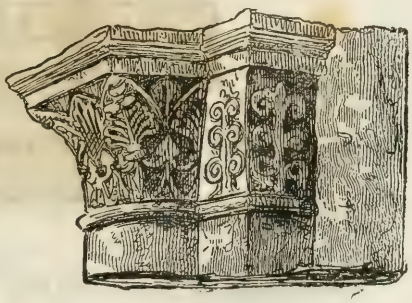

végétation de la terre ; puis ce sont des entrelacs, des serpents en-

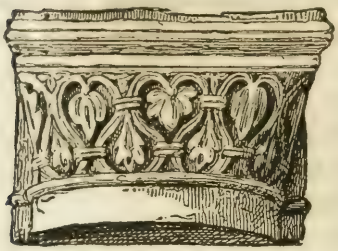

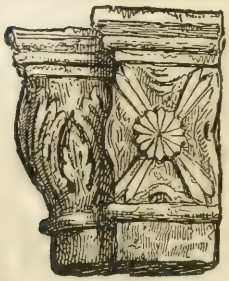

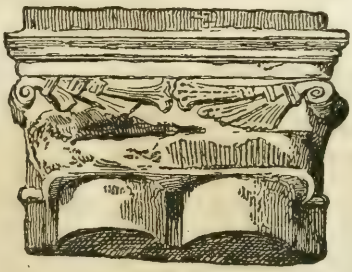

roulés, des zig-zags contre-zig-zagués, des *haies* de zig-zags comme

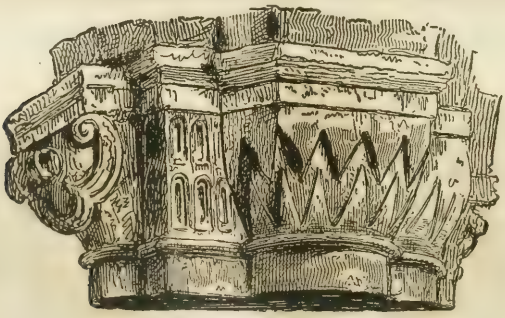

des échalas de vigne, des fers de lance, des écailles de poisson,

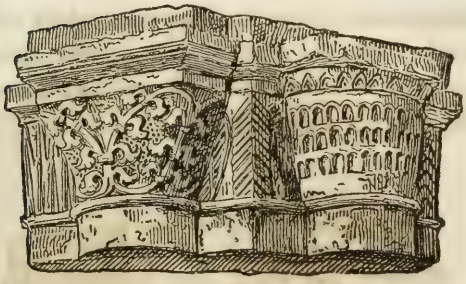

des cônes allongés, des bandes croisées, imitant la croix de Saint-André ; le tout grandement assaisonné de figures.

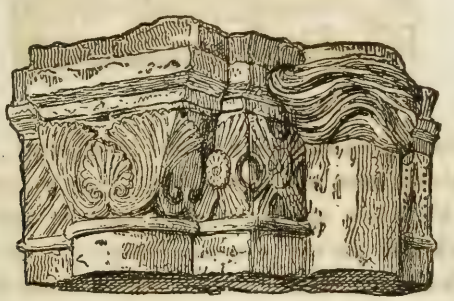

La cinquième colonne du côté sud montre, à chaque angle, deux hommes à robes longues et à grosse tête, qui soutiennent la colonne ; au milieu, est une forte tête qui pèse sur deux épaules écartelées ; les deux mains s'appuient sur un coffre carré[1].

[1] Un chapiteau semblable se voit sous le clocher roman de Fontaine-la-Mallet (arrondissement du Havre); j'ai retrouvé ailleurs cet étrange sujet.

Sur la troisième colonne du côté nord, sont deux têtes, aux angles, qui semblent tenir une chaîne ; de ces têtes, descendent aussi des tresses en forme de couronne. Au-dessus de la guirlande, est une croix entourée d'un cercle rayonnant.

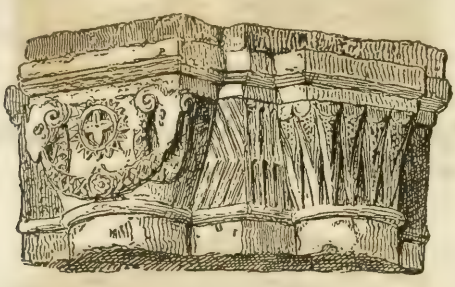

Dans les deux allées latérales à la nef, les fenêtres, les murs, les pilastres et les colonnes qui les tapissent, appartiennent au style roman, mais les voûtes appartiennent à l'ogive du XIIe siècle. Il est clair comme le jour que ces grosses colonnes n'ont pas été faites pour supporter ces arceaux. Trois cintres mettent les nefs dont nous parlons en communication avec les transepts. Ce sont les seules qui restent de l'église primitive.

L'arcade du sud est plus ornée que les autres ; un des chapiteaux qui la supportent, présente une espèce de fleurs de lys que deux grif-

fons semblent garder ; sur l'autre est une forêt, dans laquelle sont

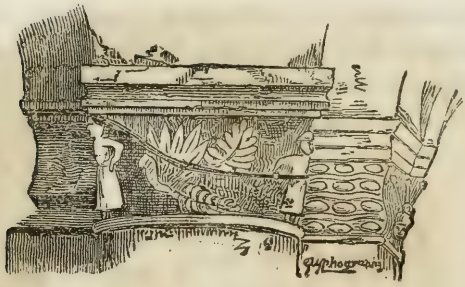

deux hommes. L'un d'eux est saisi par une corde passée devant son ventre, la corde traverse l'arbre et paraît être attachée dans la main du second individu. Ceci rappelle les légendes des premiers missionnaires du Christianisme dans nos contrées; on croit voir Saint-Martin ou Saint-Valery renversant les arbres vénérés des payens et s'asseyant paisiblement sous leurs troncs chancelans, pendant que des idolâtres armés de cordes, s'efforçent d'ébranler le chêne jusque dans ses racines, pour le renverser sur leurs têtes.

Les Transepts. — Chacun des transepts se compose de deux voûtes étroites et allongées comme à Montivilliers. Le style ogival de transition qui domine dans cette partie de l'église, est surtout reconnaissable aux chapiteaux du côté nord, qui montrent une belle et large végétation, se recourbant gracieusement sous un entablement plus correct et plus méthodique.

Ces deux transepts sont éclairés d'une manière différente. Au nord ce sont deux fenêtres cintrées, débris provenant du XIe siècle; au sud, au contraire, c'est une belle ogive de la fin du XIIIe siècle, semblable à celle du chœur.

Dans le transept nord, est une chapelle circulaire dans le genre des absides du XIe et du XIIe siècles. Les chapiteaux révèlent, évidemment, le style de la transition. Cette chapelle, dédiée à la Sainte-Vierge, était autrefois l'église baptismale et paroissiale de Saint-Hildevert; c'était là qu'étaient placés les seuls fonts de baptême que possédât la ville. C'était là aussi qu'était l'autel assigné par les chanoines à leur vicaire perpétuel; là, seulement, en vertu d'une sentence arbitrale, rendue par Eudes Rigaud, l'archidiacre pouvait exercer sa visite.

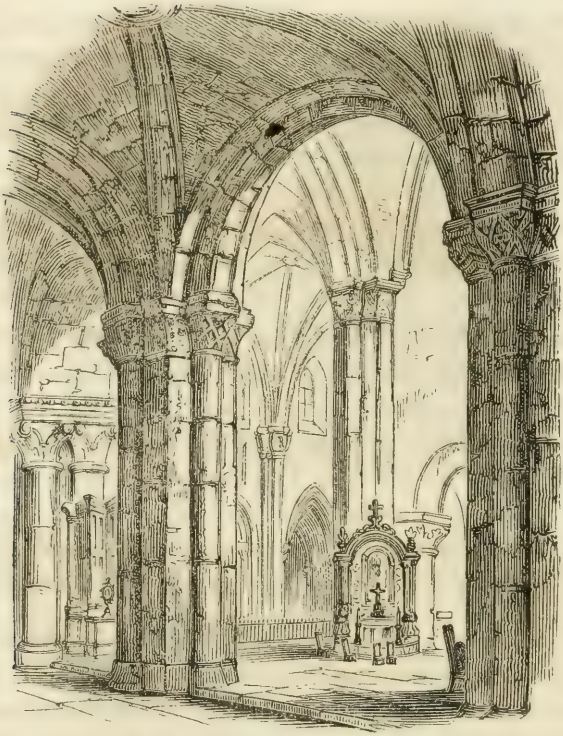

Depuis cette sentence, la messe paroissiale se disait toujours dans cette chapelle. C'était une simple messe basse, et jamais on n'y chantait ni vêpres ni un autre office; pour le reste, le curé assistait au chœur du Chapitre. La bénédiction de l'eau ne s'y faisait même pas. Ce ne fut qu'en 1668, après de longues discussions, que le curé de Saint-Hildevert obtint la permission de ne plus asperger ses paroissiens avec l'eau bénite par le Chapitre le dimanche précédent.

Il n'y avait pas de fabrique dans cette église. Le doyen et les chanoines, curés primitifs, patrons et supérieurs, en tenaient lieu. Rien ne se faisait dans leur église que de leur consentement et de leur autorité. Ils avaient la direction des confréries, la surveillance des quêtes. Les comptes se rendaient devant eux ; ils réglaient l'emploi des deniers ; ils ordonnaient les réparations de l'église, l'entretien des ornements. Le curé n'était véritablement qu'un membre du clergé du chapitre : il avait une stalle dans le chœur, et, comme les chapelains, avait sa part dans le casuel. En cas de nécessité, les

sacrements lui étaient administrés par le doyen ou l'un des chanoines. S'il mourait un chanoine, il le remplaçait provisoirement jusqu'à ce que le chapitre lui eût choisi un successeur, et quand le successeur avait obtenu la collation de l'Archevêque de Rouen, il était tenu de se présenter au chapitre et de s'y faire recevoir.

Mais revenons à la description de l'église. Dans le transept du sud est une chapelle carrée que je crois du XIIe siècle, quoique le plein-cintre y domine. La retombée des voûtes s'appuie sur deux têtes : l'une fantastique, l'autre, pleine de recueillement, annonce un évêque ou un chanoine. Dans cette chapelle, sont les fonts baptismaux en marbre, donnés par Madame la duchesse d'Angoulême, lors de son passage à Gournay en 1829.

L'ancien clocher sur les transepts n'est plus qu'une voûte ogivale du XIIe siècle.

Le Choeur. — Le chœur, long de 14 mètres, se compose de trois arcades qui appartiennent en grande partie à la transition. Les chapiteaux sont décorés de magnifiques feuillages, ainsi que ceux du bas-côté nord. Ce bas-côté, qui sert de chapelle au Sacré Cœur de Jésus, est également de XIIe siècle, excepté peut-être les murailles qui ont survécu à la ruine du premier édifice ; mais le bas-côté sud, qui sert de chapelle au Sacré Cœur de Marie, a conservé plus de traces de l'architecture romane. Il a, comme l'autre, trois compartiments de voûtes. Le premier compartiment est un ogive ; le second est un cintre sans arceaux. Les deux colonnes romanes restées vers le mur sont ornées de feuillages, mais, parmi celles qui sont vers le chœur, l'une est de transition, et l'autre est romane et a des chapiteaux fort curieux.

Sur le premier, on voit trois quadrupèdes superposés; sur le

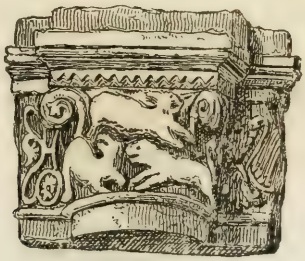

second sont deux hommes, et, à chaque coin, quatre animaux à longues queues, dressés sur leurs pattes, qui allongent le cou, et viennent se terminer en une forme humaine, posée sur la tête de l'homme. L'homme n'a pas peur de ces animaux ; au contraire, il leur soutient doucement le cou avec ses mains.

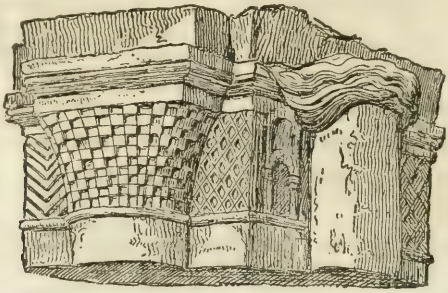

Au bas de l'arcade suivante, qui est la dernière, on voit un homme à longues oreilles qu'une corde enchaîne d'un double tour. Un autre qui se termine en bête, semble le tenir garrotté. A côté de ce dernier, est un personnage à tête couronnée, les bras levés en haut ; il semble retenir les captifs par la tête ; sous le chapiteau, en face, est un arbre sous lequel se trouvent trois ou quatre hommes ; l'un d'eux est entrelacé par des serpents ou par des cordes ; un autre semble tenir les cordes et cherche à enlacer un troisième, ou à se débarrasser lui-même. Est-ce le Christ attaché à la colonne ? ou bien est-ce l'homme dans les chaines du démon ?

Pour terminer ce que nous avons à dire des chapiteaux symboliques ou historiés de cette église, nous citerons encore des oiseaux (paons ou colombes) qui boivent dans le même calice. Ce sujet, que l'on retrouve dans les Catacombes de Rome, est regardé comme une allégorie chrétienne de la Sainte Eucharistie, source de tout amour et de toute charité

A présent, résumons-nous. On a pu voir, par la description détaillée du monument, que cette église se divisait en deux parties bien distinctes. La première, qui est romane, est un débris de l'église bâtie au XIe siècle. Cette église fut construite vers le commencement du XIe siècle pour recevoir les reliques de Saint-Hildevert, après qu'elles eurent été définitivement fixées à Gournay. Ce fut, sans aucun doute, avec les aumônes des fidèles qui venaient prier devant le saint, que l'on éleva cette basilique sous le règne de Hugues 1er, à l'époque où il se fit un renouvellement total des églises dans tout le monde chrétien.

De cette église primitive il ne reste plus que les cinq colonnes carrées de chaque côté de la nef, et les arcades cintrées qu'elles supportent; les murailles des bas-côtés, avec les pilastres et les colonnes rondes qui les tapissent; les trois arcades qui mettent la nef et les bas-côtés en communication avec les transepts; les deux voûtes sans arceaux de la chapelle du Sacré-Cœur de Marie; le mur et les deux pilastres du côté sud de cette chapelle; les deux arcades cintrées qui communiquent avec le chœur; une colonne entière et une partie d'une seconde; enfin, le pilastre qui termine la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus.

Voici maintenant ce que le XIIe et le XIIIe siècles ont greffé sur les débris du XIe.

Le portail et ses deux tours, les voûtes de la nef et des bas-côtés. A ce style de transition, appartiennent encore les deux transepts, le clocher, la chapelle des fonts, celle de la Sainte-Vierge, le chœur, la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus; la première voûte de la chapelle du Sacré-Cœur de Marie; la première arcade qui la met en communication avec le chœur, ainsi que la colonne qui soutient le cintre de la seconde voûte.

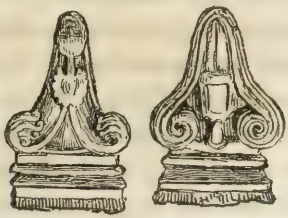

La date de cette seconde partie est plus facile à préciser. D'après les monuments qui nous restent, cette construction doit être de la fin du XIIe siècle. L'ancienne église avait sans doute beaucoup souffert par suite de la guerre que Henri II, roi d'Angleterre, et Louis-le-Jeune, roi de France, avaient portée sur les bords de l'Epte et de l'Andelle, d'où s'élevaient sans cesse de la fumée et des flammes ; vraisemblablement elle avait été brûlée en 1174, lorsque Henri-le-Jeune prit Gournay et mit tout à feu et à sang.

Mais comme l'enthousiasme religieux était grand encore dans tout le pays à cette époque, comme la puissance seigneuriale se plaisait à se signaler par des bienfaits envers les églises, elle ne tarda pas à être restaurée. Hugues V, dernier sire de Gournay, avait rapporté de

la croisade du bois de la vraie Croix ; il avait obtenu du pape Célestin des priviléges et des indulgences. La présence de Saint-Hildevert excitant toujours la générosité des fidèles, on fit de larges et puissantes aumônes qui mirent bientôt l'église de Gournay en état d'être consacrée de nouveau. Elle le fut en effet le 29 avril, par Gauthier de Coutances, archevêque de Rouen, en présence du dernier des chevaliers aux armes noires. L'année de cette consécration n'est pas bien connue : cependant elle ne peut être cherchée qu'entre 1192

et 1202 ; car une bulle du pape Célestin, donnée en 1192, parle de l'intention qu'avait Hugues de Gournay de faire dédier son église. Gauthier de Coutances, d'ailleurs, est mort en 1207. Mais Hugues qui assistait à la cérémonie perdit Gournay en 1202. Le jour même de la dédicace de l'église, Richard de Saint-Léger, époux de Mahaud héritière de Marigny, donna à l'église de Saint-Hildevert la dîme de Marigny et de Dampierre.

Le souvenir de cette solennité s'est perpétué jusqu'à nous dans les croix de consécration qui tapissent encore les colonnes de l'église.

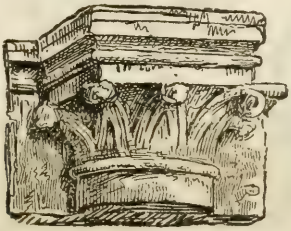

Toutefois, il y a lieu de croire que l'édifice n'était pas totalement achevé en 1202 ; car nous voyons dans la translation des reliques de Saint-Hildevert par Hubert, archevêque de Cantorbéry, que ce prélat accorda quinze jours d'indulgence à ceux qui feraient des aumônes pour achever le bâtiment de l'église : *ad perficiendam fabricam ecclesiæ ejusdem sancti.*

Nous pensons néanmoins que les travaux importants étaient complets à cette époque, et qu'il ne devait plus rester à achever que des parties moins essentielles, telles que le clocher, le portail et ses tours.

On objectera peut-être encore qu'une charte de Guillaume de Flavacourt, donnée en 1278, accorde cent jours d'indulgence à ceux qui travailleront de leurs mains à l'église de Saint-Hildevert, ou qui donneront des aumônes. Ce passage prouve sans doute que l'ardeur de la croisade monumentale n'était pas éteinte en Normandie à la fin du XIIIe siècle. Néanmoins, nous persistons à croire que le seul profit que l'église de Gournay ait retiré de cette charte, ce sont les deux

grandes fenêtres qui terminent le chœur et le transept du sud. Le style de ces ouvertures révèle en effet le XIVe siècle ou une époque voisine. Sans doute qu'autrefois elles furent garnies de verrières dont l'imagination seule peut se représenter la richesse. De nos jours, on a mis dans l'ogive du chœur des verres de couleur, mais le dessin en est pauvre, et si l'intention a été bonne, l'exécution n'y a pas répondu.

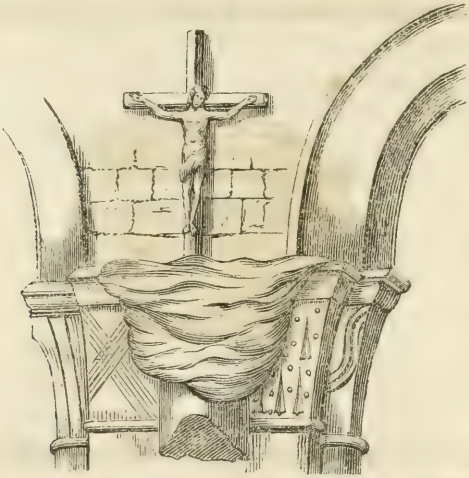

§ III. — Objets d'art.

L'église de Gournay renferme un grand nombre d'objets d'art, et plusieurs morceaux méritent de fixer l'attention des connaisseurs. Pourquoi faut-il que tout d'abord nous ayons à enregistrer la perte de nombreuses pierres tombales qui, autrefois, pavaient cette église ? Il y a peu d'années encore, elles ont été mutilées pour former les marches de l'autel. On peut reconnaître encore dans les superbes dalles qui composent les degrés, des traces d'inscriptions et de gravures. Il en reste juste assez pour constater le délit et pour inspirer des regrets.

Une de ces pierres a peut-être recouvert la tombe d'une ver-

tueuse reine de France, Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois : elle a tant aimé Gournay pendant sa vie, que, après sa mort, elle lui a légué son cœur. Aussi dans ce pays qu'elle avait comblé de bienfaits et édifié par ses vertus, a-t-elle laissé dans le cœur des pauvres de nombreux et touchants souvenirs. De temps en temps elle quittait son château de Normanville où elle se plaisait beaucoup, et elle venait habiter à Gournay un simple manoir, bien différent des palais somptueux où elle avait passé les beaux jours de son enfance et de sa jeunesse. Chérie des grands et révérée du peuple, qui la regardait comme une sainte, elle mourut à Neaufles, au mois d'octobre 1398 ; son cœur, apporté à Gournay, fut enterré dans l'église de Saint-Hildevert, au pied du sanctuaire [1].

Le maître-autel de marbre blanc est abrité sous quatre colonnes de marbre rouge, d'ordre composite, fort belles sans doute, mais mal placées ici et d'un mauvais effet. Sur l'autel, sont deux châsses dans le style du XIVe siècle, qui sont d'une jolie facture et du meilleur goût.

Au-dessus des stalles en bois de chêne, se voient deux bas-reliefs en bois, dont l'un représente une Assomption, l'autre une Descente de Croix. Ces sortes de sculptures sur bois sont assez communes dans ce pays. Outre Gournay, on en rencontre encore, et de fort belles, à Brémontier-Merval, à Argueil et à Sainte-Marguerite ; toutes proviennent, dit-on, de l'abbaye de Bellosane, dont les religieux cultivaient les arts, et paraissaient adonnés, d'une manière particulière, à la sculpture.

A l'entrée du chœur sont deux autels, surmontés également de bas-reliefs de la même espèce ; à gauche est un saint en prière ; à droite est Saint-François d'Assise avec son cordon, son chapelet, sa croix, sa tête de mort, et les stygmates dans ses mains.

La chaire est un bon travail du siècle dernier. Le devant est orné de la Sainte-Vierge et des quatre évangélistes. Dans le fond, on voit le Sauveur s'entretenant avec la Samaritaine. En face d'elle, est le banc de l'œuvre, qui est très remarquable ; j'ai cru reconnaître dans le bas-relief qui le décore, l'entrevue d'Abraham avec Melchisédech ; le pa-

[1] M. Guilmeth, *Notice sur Gournay*, arrondissement de Neufchâtel. — Ce fut cette reine qui établit à Gournay le premier bailliage qu'il ait possédé.

triarche semble offrir au grand prêtre du pain, du vin, des coffres, des sacs, véritable dime des dépouilles prises sur l'ennemi.

On lit au bas le nom de Bénard, qui fut peut-être un des sculpteurs de l'œuvre; quant au donateur, voici son nom : « Qui proximum « sancti Francisci sacellum posuit et concionale suggestum erexit hæc « insuper œdituorum subsellia dono dedit Francisc. Lepetit elect. « præses, ædilis et delegatus qui Ægidiam Antoniam Bourdon nunc « defunctam duxit et Kobertus Franciscus Lepetit hujus urbis propretor « et delegatus cujus uxor Elisabeth de Hautecloque anno 1730; hæc « de suis Deus accipiat.— Sacellum et concionale suggestum et subsel- « lia fecit Mart. Bradel[1]. »

Le buffet de l'orgue présente des sculptures dans le style du XVIe siècle. Ce sont quatorze personnages, parmi lesquels j'ai reconnu les apôtres Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-André, Saint-Jacques, etc. Ces orgues proviennent de l'ancienne église de Notre-Dame, détruite pendant la révolution. Elles coutèrent 300 livres à Robert Dongeraut et à ses paroissiens, qui les achetèrent en 1538, pour rivaliser de pompe et de majesté avec l'église de Saint-Hildevert.

Dans la sacristie, on nous a montré un portrait d'évêque, qu'on dit être celui de M. de Belzunce de Marseille. On dit qu'il a été apporté à Gournay par M. l'abbé Marc[2] qui l'a acheté à la vente du vénérable prélat. Il est bien certain que l'image de ce saint évêque est digne de se trouver non loin des martyrs, et tout près des saints-confesseurs.

Dans cette même sacristie, nous avons trouvé un superbe livre de lutrin, grand in-folio, et écrit à la main par un prêtre de Rouen en 1745 : « Officia ecclesiæ Rothomagensis scripsit Michael Leforestier, presbyter ecclesiæ parochialis Sancti-Joannis Rothomagensis adscriptus 1745[3]. »

[1] Hist. de Gournay, par M. de la Mairie, t. 2, p. 46.

[2] Cet abbé Marc est probablement un ancien chanoine de Noyon-sur-Andelle, mort curé de Ferrières en 1821. Il a composé la notice sur Saint-Hildevert que l'on trouve en tête de l'office solennel de ce saint patron. — Gournay, chez Foloppe, 1840.

[3] Depuis que cette notice est composée (1843), M. Leroy, sculpteur distingué de Rouen, a fait pour l'église de Gournay deux confessionnaux et deux autels en bois, dans le style du XIIIe siècle.

§ IV. — Reliques de Saint-Hildevert.

Il nous reste maintenant à dire comment Saint-Hildevert fut transporté à Gournay, et comment il devint le patron de la ville. L'église primitive fut dédiée à Saint-Étienne, le premier des martyrs. Mais comme Saint-Wandrille et Saint-Ouen avaient détroné Saint-Pierre et Saint-Paul, dans les abbayes de Rouen et de Fontenelle, comme Sainte-Honorine avait déjà remplacé le premier des sept diacres dans le prieuré de Graville, Saint-Hildevert le remplaça aussi dans la collégiale de Gournay.

Quelques-uns pourtant prétendent que Saint-Guitmar, abbé de Jumiéges et de Saint-Riquier, avait déjà usurpé la place du prince des confesseurs. Les traditions de l'abbaye de Centule veulent que ce saint moine soit mort à Gournay en 750, et qu'il ait été inhumé dans l'église. Depuis cette époque, il serait resté le principal protecteur du pays, jusqu'à ce que plus tard un saint plus célèbre que lui fût venu lui succéder. Il faut ici reprendre les choses de plus haut.

Au VIIe siècle, pendant que saint Ouen consolait la ville de Rouen de la perte du grand saint Romain, saint Hildevert faisait revivre dans la chaire pontificale de Meaux les vertus de saint Pharon. En 680, ayant quitté ce monde pour un monde meilleur, il fut inhumé dans une basilique qu'il avait fondée. Le souvenir de ses vertus et le bruit des miracles opérés à son tombeau, portèrent saint Mayeul à exhumer son corps, à le placer dans une châsse, et à le transporter dans la cathédrale de Meaux. Il y était encore en grande vénération à la fin du Xe siècle, lorsque trois clercs de cette église conçurent le projet de l'enlever et de le conduire de ville en ville, par tout le royaume de France. Une de leurs premières stations eut lieu dans l'église de Saint-Laurent à Paris, et depuis ce moment, une confrérie est restée établie dans cette paroisse sous le nom de Saint-Hildevert; un hôpital même s'est élevé dans le voisinage, pour conserver à la postérité le souvenir de ce bienfaisant passage.

Depuis, saint Hildevert arriva à Gournay, après avoir traversé comme en triomphe tout le diocèse de Beauvais. C'était au mois de mai de l'année 990. Il fut déposé sur le maître-autel de l'église. Le 27 du même mois, jour anniversaire de la mort du saint évêque, lorsque les clercs voulurent enlever la châsse pour la transporter dans un autre endroit, elle devint tout à coup si pesante qu'aucune force humaine ne put la soulever. On comprit alors que le saint avait choisi Gournay pour sa demeure et le lieu de son repos.

Hugues, sire de Gournay, ayant appris ce miracle, n'y voulut pas croire. Pour éprouver la vérité du prodige, il fit allumer un grand feu sur la place publique, et y fit jeter les reliques du saint. Elles en sortirent aussitôt et furent se réfugier dans les bras de son épouse, comme dans un lieu de refuge. A cette vue, le sire de Gournay tombe à genoux, et, le jour même, il fait renfermer le corps du saint dans une châsse d'argent[1].

Peu de temps après, quand on fut délivré de la crainte qu'inspirait la fin du monde, il fit bâtir, pour servir de sépulcre au glorieux pontife, l'église romane dont nous avons parcouru les restes.

Deux siècles après, la piété des peuples enrichissait encore le tombeau de saint Hildevert. Le 21 mars 1201, Hubert, archevêque de Cantorbéry, à la prière de Jean-sans-Terre, faisait une translation solennelle des reliques du saint évêque de Meaux. Nous possédons encore la charte qui atteste cette belle cérémonie[2], la dernière peut-être que les prélats anglo-normands aient faite dans ce pays; car déjà la couronne ducale chancelait sur la tête du roi d'Angleterre, et le futur vainqueur de Bouvines préparait dans l'ombre la conquête de la Normandie.

Le roi saint Louis et le grand archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, voulant profiter des indulgences accordées par le métropolitain d'Angleterre, vinrent en simples pélerins visiter la châsse de saint Hildevert, et baiser ses reliques fécondes en miracles. Le prince s'y présenta le 17 avril 1257, et le prélat le 22 août

[1] Boll. *Acta Sanctorum, Maii*, t. VI, p. 57.

[2] *Histoire de Gournay*, t. II, p. 10. — Par cette charte, quinze jours d'indulgence sont accordés à ceux qui visitent les reliques du saint et qui font des aumônes, ad perficiendam fabricam ejusdem ecclesiæ.

1263[1]. Ce dernier a voulu que son secrétaire consignât ce pélerinage dans le registre de ses visites pastorales.

Saint Hildevert fut toujours le puissant protecteur de la ville qui avait mis sa confiance en lui ; le trait suivant va le prouver.

« Pendant que la reine Blanche (d'Évreux) possédait Gournay, un effroyable incendie fut sur le point de réduire cette ville en cendres. Ni la rapidité des secours, ni l'abondance des eaux, ni l'activité des habitants, ni l'affluence des populations voisines, ne pouvaient venir à bout d'arrêter les progrès du feu qui menaçait de tout dévorer. On ne voyait devant soi d'autre asile que la forêt. Les mères emportaient leurs enfants effrayés ; les vieillards se traînaient au loin pour n'être pas consumés dans les flammes, comme ceux dont on entendait les cris sans pouvoir les secourir. Jamais tableau plus désolant n'avait été éclairé par une lueur plus sinistre. Le tocsin fatiguait l'air de ses sons d'effroi. Tout-à-coup des chants se font entendre comme s'ils venaient du ciel. La foule se sépare respectueusement. Une file de prêtres, précédés de la croix, arrive pour conjurer le désastre. Deux diacres portent sur leurs épaules la châsse de saint Hildevert ; le vénérable doyen du Chapitre s'agenouille, lève vers le ciel des yeux baignés de larmes, prie avec foi : les prières montent jusqu'au trône de Dieu ; elles y sont entendues : l'incendie cesse, et le peuple reconnaissant suit avec joie les reliques du saint par l'intercession duquel il voit cesser le fléau. La reine Blanche, presque témoin de ce miracle, fit enchâsser dans l'or une partie du chef de saint Hildevert.

« Cet événement arriva le 5 mars 1375, et, depuis cette époque, on célèbre, tous les ans à pareil jour, la fête des miracles du saint évêque, avec la translation de son chef. »[2]

Le vaisseau d'or donné par la reine Blanche, dit un vieil historien, fut renfermé dans une châsse de cuivre faite en forme de pyramide et élevée en l'air jusqu'aux voûtes du chœur, où elle reste ordinairement suspendue. Aujourd'hui, quoique ce riche reliquaire ait disparu, on peut voir encore une partie du chef suspendue à la voûte du sanctuaire.

[1] *Regestrum visitationum*, p. 273 et 466. Per Dei gratiam causâ peregrinationis ad ecclesiam sancti Ydeverti de Gornaio personaliter accessimus et audivimus missam et reliquias deosculati fuimus.

[2] *Histoire de Gournay*, t. I, p. 206.

Des rois et des prélats puissants ont désiré posséder une portion de ce trésor. Le 29 novembre 1639, on fit l'ouverture de la châsse, et on donna quelques parcelles des reliques au roi Louis XIII, à l'archevêque de Rouen et à l'évêque de Meaux.

La révolution ne tarda pas à dévorer l'or et l'argent qui environnaient les ossements du saint, *stérile poussière dont la République n'avait pas besoin*, disaient les commissaires de la Convention. Fort heureusement, un chanoine de l'ancienne collégiale se trouva là pour ramasser ces précieux ossements, mille fois plus chers au cœur des pauvres que tous les grands hommes de 93. Ce chanoine, pour les sauver, crut devoir les déposer dans la terre; puis, en présence de M Larcher, avocat de la ville, il les exhuma, dans la crainte que l'humidité ne les fit périr. M. Larcher les reçut chez lui et les garda précieusement jusqu'au 20 octobre 1802.

A cette époque, M l'abbé Baston, vicaire-général de monseigneur Cambacérès, vint à Gournay, fit son rapport à l'archevêque de Rouen, et nomma des commissaires pour constater l'authenticité des reliques. Translation solennelle en fut faite le 22 mai 1803, de la maison de M. Larcher à l'église paroissiale, où elles sont demeurées jusqu'à ce jour l'objet de la vénération des peuples.

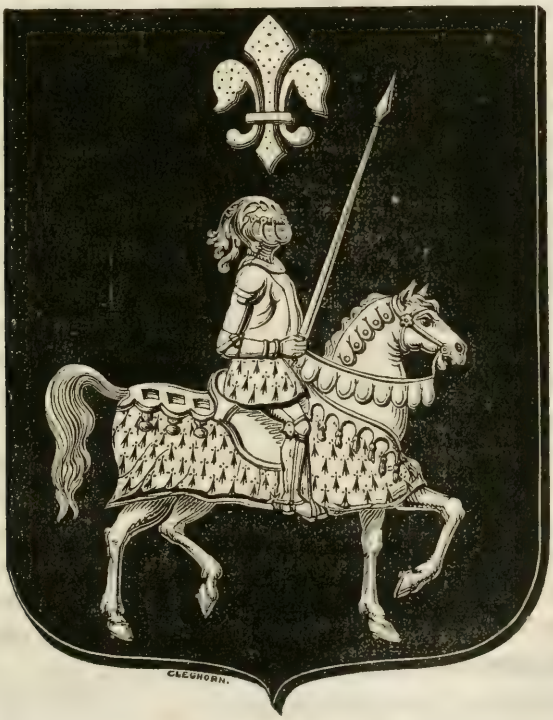

LES ARMES DE GOURNAY.

En terminant cette notice sur l'intéressante église de Gournay, nous devons remercier ici publiquement le noble gentilhomme anglais qui nous a prêté généreusement les trente-deux gravures qui illustrent si bien notre texte et qui en font tout le prix.

M. Daniel Gurney, de North-Runcton, est le dernier descendant de ces Hugues de Gournay qui, fidèles au serment féodal, passèrent en Angleterre après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste. Cet héritier des vieux Croisés et des héroïques compagnons de Guillaume, a conservé un véritable culte pour la Normandie, berceau de sa famille et notre patrie commune. Il y a quelques années, M. Gurney a voulu revoir le Pays de Bray tout rempli du souvenir de ses ancêtres, tout couvert de leurs fondations pieuses et charitables. Sur cette terre antique et chrétienne, il a trouvé, à chaque pas, des tours, des chapelles, des églises et des abbayes qui lui rappelaient ses pères et la grandeur de sa maison. Aussi, il a dessiné avec empressement ces glorieuses reliques du passé de sa famille, ces titres de haute noblesse normande dont les Anglais sont si fiers. Puis, revenu dans le Norfolk, sa patrie actuelle, conquise par l'épée de ses aïeux, il a fait graver sur bois toutes nos richesses historiques et monumentales qui sont aussi les siennes.

En 1848, il en a donné au public ce riche inventaire dans un somptueux volume in-4° intitulé : *the Records of the house of Gournay*, Souvenirs de la maison de Gournay. Ce livre, qui n'est pas destiné au commerce, a été distribué à des amis et aux dépôts publics. Les bibliothèques de Rouen, de Caen, de Dieppe et de Neufchâtel, ainsi que quelques archéologues normands, ont seuls reçu des mains de l'auteur ce précieux monument de sa libéralité et de son patriotisme.

Pour nous, qui jouissons de l'ouvrage, nous avons pensé que le public serait heureux d'apprécier les sacrifices éclairés que le gentilhomme anglo-normand s'est imposés pour l'illustration de sa famille et de notre pays. C'est pourquoi, dans un intérêt purement scientifique et national, nous lui avons demandé la faveur d'accompagner cette chétive notice de ses charmantes gravures sur bois. Il a eu la bonté de nous faire cette concession avec une grâce que nous ne saurions trop reconnaître. A notre tour, nous en faisons part à nos compatriotes sans leur laisser ignorer la source de la grande libéralité dont ils jouissent aujourd'hui.

L'abbé Cochet.

SCIENCES ÉCONOMIQUES.

APPAREILS

DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION.

RAPPORTS

DE LA COMMISSION INSTITUÉE PAR ARRÊTÉ DE M. LE PRÉFET,

EN DATE DU 11 NOVEMBRE 1850,

Dans le but de rechercher le mode de chauffage le plus convenable pour la Succursale de l'Asile en construction à Sotteville-lès-Rouen, hameau de Quatre-Mares.

Sur la demande faite le 8 novembre 1850, par le directeur de l'Asile public des aliénés de la Seine-Inférieure, M le Préfet a nommé, par sa lettre du 11 du même mois, une commission chargée d'étudier toutes les questions qui peuvent se rattacher au choix et à l'emploi des appareils de chauffage qui devront être établis dans la succursale de l'asile en construction à Sotteville-lès-Rouen, hameau de Quatre-Mares. Cette commission fut ainsi composée :

MM. Curmer, membre du Conseil général, *président* ;
Grouet, curé de Saint-Sever, président de la commission de surveillance de l'Asile, bientôt remplacé, sur sa demande, par M. Lemarchant, membre de la même commission ;
Deboutteville, directeur de l'Asile ;
Merielle, médecin en chef de la division des femmes ;
De Smyttère, médecin en chef de la division des hommes;
Grégoire, architecte du département ;
Desmarest, architecte adjoint ;
Girardin, professeur de chimie ;
Boutan, professeur de physique au Lycée de Rouen.

Dès le début de ses travaux, la commission reconnut qu'il était indispensable qu'elle prit une connaissance exacte des divers procédés de chauffage employés dans les établissements publics et privés, et des résultats fournis par chacun d'eux. En conséquence, elle visita à Rouen plusieurs établissements où fonctionnent de grands appareils pour le chauffage, et, sur sa proposition, fut autorisée par M. le Préfet à déléguer une sous-commission, chargée d'aller à Paris recueillir les documents qui pourraient l'éclairer sur tout ce qui faisait l'objet de la mission qui lui avait été confiée. Cette sous-commission, composée du directeur de l'Asile et du médecin de la division des femmes, des deux architectes du département, et de M. Boutan, professeur de physique au Lycée de Rouen, visita successivement : l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce, l'École normale supérieure, la Maison nationale des Aliénés de Charenton, l'Hospice de la Salpétrière, l'Institut des jeunes aveugles, l'Hôtel national des invalides, une des casernes de l'esplanade des invalides, les bains publics de la place Bellechasse, et l'établissement de la compagnie hollandaise pour les bouillons.

Les nombreux documents qu'elle recueillit dans ses excursions formèrent l'objet d'un rapport détaillé rédigé par M. Desmarest.

La commission, après avoir reçu communication de ce rapport, invita la même sous-commission à lui présenter un programme des appareils de chauffage et de ventilation qu'elle jugerait les mieux appropriés à l'asile nouveau. C'est pour répondre à cette invitation qu'a été préparé le premier des deux rapports que nous publions. Le second contient les résultats des essais subis par les appareils sur lesquels la sous-commission avait fixé son choix. La rédaction de ces deux rapports a été confiée à M. Boutan. Communiqués successivement à la commission du chauffage qui en a approuvé le contenu, et à la commission de surveillance de l'Asile, ils ont enfin été transmis à M. le Préfet, en même temps que le compte-rendu des visites faites dans les établissements de Paris. L'ensemble de ces deux rapports explique et justifie les propositions auxquelles s'est arrêtée la commission du chauffage, à la suite des études faites par elle pour remplir la mission qu'elle avait reçue de ce magistrat.

La commission de surveillance de l'Asile, pensant qu'il pourrait résulter quelque utilité de la publicité donnée à ce travail, a sollicité

et obtenu de M. le Préfet l'autorisation de le faire imprimer. Le rapport de la sous-commission de visites, à raison des documents qu'il renferme sur divers établissements publics et privés, n'était pas de nature à être livré à l'impression ; mais on a pu en extraire quelques fragments qui ont été rattachés, sous forme de notes explicatives, au mémoire ci-après, dans le but d'en élucider plus complètement quelques parties.

1er RAPPORT. — EXPOSÉ THÉORIQUE[1].

MESSIEURS,

Vous avez, dans votre dernière réunion, chargé une sous-commission composée de MM. Grégoire, Deboutteville, De Smyttère, Desmarest, et Boutan (*rapporteur*), de vous proposer un procédé de chauffage applicable à l'Asile de *Quatre-Mares*. Pour répondre à vos désirs, cette sous-commission devait, en ayant surtout égard à la distribution définitivement arrêtée pour les locaux, rechercher le meilleur mode à suivre pour le *chauffage général des pièces de l'Asile*, pour celui de *l'eau des bains*, et pour *l'établissement des fourneaux de la cuisine et de la pharmacie*.

C'est après une discussion approfondie des différents systèmes adoptés pour chauffer les établissements publics, c'est après une comparaison attentive des avantages et des inconvéniens que nous ont présenté ceux dont nous avons vu le fonctionnement à Paris; c'est enfin après nous être entourés de tous les renseignements théoriques et pratiques qui pouvaient nous éclairer dans cette question, que nous nous sommes unanimement arrêtés à un procédé qui nous semble réunir, à un haut degré, la simplicité dans les constructions et l'économie dans la consommation du combustible.

Avant d'aborder la description des appareils que nous avons à vous

[1] Ce rapport et le suivant sont adressés à la commission de chauffage, par une sous-commission prise dans son sein, comme il a été dit ci-dessus.

proposer, permettez-nous, Messieurs, de signaler à votre attention les conditions diverses auxquelles nous devions satisfaire dans le cas particulier de l'Asile de *Quatre-Mares*, et de vous présenter ensuite un aperçu critique des principales méthodes employées de nos jours pour chauffer et ventiler les grands établissements. Il nous sera facile, dans le cours de cet exposé, de vous faire connaître les motifs qui nous ont guidés dans notre choix, et ceux qui nous ont fait renoncer à l'emploi de quelques-uns des appareils les plus accrédités.

L'Asile de *Quatre-Mares* comprendra, comme vous le savez, Messieurs, six corps de bâtiments tout-à-fait distincts, dans lesquels les rez-de-chaussées ne seront jamais placés sur des caves voûtées. Les salles que présenteront ces divers bâtiments, seront très variables de grandeur et de destination. Il y aura des réfectoires, des ouvroirs, des dortoirs de grande dimension pour plusieurs malades, des cellules d'une capacité restreinte pour des individus isolés. A cause même de leur destination diverse, ces salles devront être chauffées d'une manière différente. Les unes, comme les ouvroirs, devront être entretenues à une température constante de 12 à 14 degrés, et ventilées l'hiver pendant toute la journée ; d'autres, comme la salle de chant, ne devront être chauffées et ventilées que deux heures par jour ; d'autres, comme les dortoirs des hommes valides, seront ventilées seulement ; d'autres enfin, comme les salles des gâteux, devront être échauffées d'une manière convenable pendant l'hiver, fortement ventilées en toutes saisons. Ce n'est pas tout : l'élévation de température de l'air de ces pièces devra subir des variations notables, suivant que les individus qui les habiteront seront des valides, des malades ou des paralytiques. Ajoutons encore que des précautions spéciales devront être prises pour que des brûlures accidentelles ne soient point occasionnées, que des tentatives d'incendie ne puissent être réalisées à la faveur des divers foyers d'échauffement.

En résumé, placer toujours les malades de l'asile dans un milieu qui présente les meilleures conditions hygiéniques, au point de vue de la température et de la pureté de l'air qu'ils respirent ; transporter à chaque instant au dehors les gaz qui proviennent de la respiration, les miasmes que déverse dans l'atmosphère la transpiration cutanée, toutes substances dont l'accumulation dans des espaces limités produirait une influence nuisible sur l'organisme ; indiquer un mode

facile et économique pour le chauffage de l'eau des bains ; signaler les plus utiles perfectionnements auxquels on soit arrivé pour l'installation des fourneaux de la cuisine : tel est le cadre des études auxquelles nous devions nous livrer ; tels sont les principes qui devaient nous diriger dans le choix d'un procédé de chauffage et de ventilation.

Arrivons maintenant à l'exposition critique des méthodes employées aujourd'hui.

I. CHAUFFAGE GÉNÉRAL.

Les systèmes adoptés jusqu'ici pour le chauffage des grandes pièces d'un établissement, se groupent tous dans cinq classes principales ; nous les décrirons successivement sous les noms de :

Calorifères à air chaud,
id. à eau chaude,
id. à vapeur,
Poêles simples,
id. calorifères.

1° Calorifères à air chaud.

Dans ce système, le foyer central de l'échauffement est toujours placé soit dans des caves souterraines, soit dans des salles inférieures à celles qui doivent être échauffées. Ce foyer présente à son pourtour un revêtement en maçonnerie, formé d'un corps mauvais conducteur, de briques par exemple. Tantôt, l'air qui a déjà servi à la combustion, et que l'on nomme pour ce motif *air brûlé*, parcourt avec la fumée de longs tuyaux, au contact desquels l'air pur, appelé du dehors, vient s'échauffer, et dans ce cas, on doit toujours s'arranger de façon à ce que le courant d'air froid qui pénètre dans le calorifère, suive dans ses contacts une marche inverse à celle de l'air brûlé ; tantôt, l'air extérieur traverse lui-même des tuyaux métalliques placés à proximité du foyer, et portés par lui à une haute température. Dans tous les cas, c'est cet air extérieur, rendu chaud par voie de rayonnement

ou par son contact avec des surfaces métalliques multipliées à dessein, c'est cet air, dis-je, qui, parvenant par de longs conduits dans des pièces assez éloignées du foyer, y produit d'abord une élévation de température, puis un excès de pression dont le résultat est une ventilation continue.

Remarquons d'abord que quelle que soit la disposition adoptée dans cette espèce de calorifère, il y a nécessairement une déperdition considérable de chaleur toutes les fois que le trajet à parcourir par l'air chaud est un peu long ; la perte est surtout fort grande lorsque les conduits ont un grand diamètre et traversent horizontalement un sol toujours plus ou moins humide.

Cet inconvénient, indiqué par l'expérience, était, d'ailleurs, facile à prévoir. L'air possède, en effet, une très faible capacité calorifique ; la quantité de chaleur qui lui est nécessaire pour que sa température s'élève d'un certain nombre de degrés est très minime ; d'autre part, la vitesse qu'on peut lui communiquer étant fort restreinte, les canaux qui l'apportent dans les pièces éloignées doivent avoir une grande section, et, dès lors, présenter aux nombreuses causes de refroidissement une surface très étendue. Constatons donc, car c'est un fait bien établi par la pratique, que les calorifères à air chaud ne peuvent offrir des avantages sérieux, qu'autant qu'on les emploie dans des bâtiments présentant peu de développement en longueur, composés d'une serie de pièces superposées, et possédant, enfin, des caves pour loger les foyers. Cette conclusion se trouve pleinement vérifiée par les renseignements que nous avons obtenus. A la Salpétrière et au Val-de-Grâce, on a été obligé de renoncer au mode de chauffage qui nous occupe ; et, cependant, dans ce dernier hôpital, les conditions présentées par les locaux étaient des meilleures [1]. En

[1] Le premier système de chauffage général établi dans l'ancienne Chambre des Pairs, consistait dans l'emploi de huit calorifères à air chaud, construits d'après les plans de M. Talabot. En 1840, une Commission, instituée par M. le Ministre de l'Intérieur, à l'effet de donner son opinion sur l'efficacité de ces appareils, et composée de MM. Thénard, Gay-Lussac, Péclet et Pouillet, arrivait, après un examen attentif, aux conclusions suivantes : 1° la salle des séances est chauffée et ventilée d'une manière satisfaisante, 2° Le chauffage de l'orangerie et de la bibliothèque est complètement manqué ; 3° les pièces qui se trouvent dans les pavillons ne reçoivent que de l'air froid. Aussi, la même Commission, à laquelle on adjoignit M. Séguier, proposa la suppression des calorifères à air chaud, et leur remplacement par des calorifères à eau chaude.

choisissant les exemples plus près de nous, nous rappelerons que, à la Recette générale de Rouen, un calorifère à air chaud, construit il y a quelques années, n'a pu fonctionner d'une manière convenable. Au Palais de Justice de Dieppe, un appareil de ce genre, destiné d'abord à chauffer deux ou trois salles assez éloignées les unes des autres, n'est plus même suffisant aujourd'hui pour entretenir une température convenable dans une seule de ces pièces, celle du tribunal de première instance Si le calorifère de l'Octroi de Rouen produit d'assez bons résultats, c'est qu'il se trouve dans des conditions exceptionnelles. Les bureaux de l'Octroi sont très rétrécis, ils sont placés dans des étages superposés, et, en outre, aucune des pièces qui composent cet établissement n'est ventilée.

Nous en avons dit assez, Messieurs, pour vous faire pressentir l'impossibilité d'appliquer ce premier procédé à l'asile de *Quatre-Mares*. Les caves manquent pour loger les foyers, les divers corps de bâtiments présentent une grande longueur. Tout se réunirait donc ici pour motiver l'exclusion de ce genre de calorifère, si les insuccès précédemment mentionnés ne suffisaient pas pour former votre conviction.

2° Calorifère à eau chaude.

Donnons d'abord quelques détails sur leur construction. Tout calorifère à eau chaude à basse pression se compose essentiellement : 1° d'une chaudière de forme ordinairement concave, immédiatement posée sur le foyer, et dans laquelle l'eau doit venir sans cesse puiser la chaleur; 2° d'un canal vertical d'un grand diamètre qui arrive en ligne droite à la partie supérieure de l'édifice, et est destiné à conduire l'eau chaude qui monte en vertu de sa faible densité, résultat nécessaire de son élévation de température : 3° d'un réservoir dit vase d'expansion, auquel vient aboutir le canal d'ascension précédemment décrit, qui y déverse à tout instant le liquide échauffé arrivant de la chaudière ; 4° de tubes métalliques partant tous du vase d'expansion, et destinés à conduire l'eau, par le plus court chemin, immédiatement au-dessus des pièces qu'on veut chauffer; 5° de tubes verticaux qui ne sont que la continuation des derniers, recourbés à angle droit. Ceux-là transportent l'eau jusque dans des réservoirs figurant des poêles, lesquels doivent, par rayonnement et par con-

tact, céder de la chaleur à l'air des salles où ils sont placés; 6° de tubes semblables à ceux qui partent du vase d'expansion, et qui, se réunissant à un tronc commun, aboutissent finalement à la partie inférieure de la chaudière.

Nous avons donc dans ce deuxième procédé la circulation continue d'une grande masse d'eau. Ce liquide va prendre sa chaleur au foyer, il la transporte ensuite dans les différentes salles, et la transmet à l'air ambiant par l'intermédiaire des tuyaux conducteurs et des poêles que ces tuyaux parcourent. Le liquide arrive ainsi chaud dans ces derniers, et s'en revient beaucoup plus froid dans la chaudière pour y puiser une nouvelle dose de calorique.

Il est incontestable que ce mode de chauffage présente de grands avantages [1]. L'alimentation de l'eau dans la chaudière est rendue presque nulle, la perte par vaporisation étant insignifiante. La chaudière s'altère peu avec le temps, il ne s'y forme aucun dépôt : c'est la même eau qui sert constamment. La masse liquide qui circule d'une manière continue, rend le chauffage très régulier ; car le refroidissement des poêles à eau chaude est très lent. La température des surfaces métalliques qui forment leurs parois, n'est jamais assez élevée pour que leur contact puisse déterminer des brûlures ou des incendies. Mais à côté de ces avantages, que d'inconvénients sérieux ! Les tuyaux de conduite exercent par leur grand poids une forte charge sur les planchers. Les poêles qui servent de réservoirs d'eau chaude, supportent eux-mêmes, dans les rez-de-chaussées des bâtiments élevés, d'énormes pressions. Des explosions peuvent donc avoir lieu, des fuites se manifester dans les tuyaux, toutes causes qui occasionneraient les plus graves accidents.

Si nous envisageons d'autre part l'application de ce procédé dans le cas particulier que nous avons en vue, des difficultés nouvelles se présentent ; ainsi, que l'un des joints de ces tuyaux, qu'il est si difficile de rendre étanches, vienne à céder et laisse passer l'eau, trouvera-t-on facilement dans notre ville un ouvrier capable de réparer l'appareil, et faudra-t-il, au cœur de l'hiver, suspendre le chauffage de tout un corps de bâtiment pour attendre l'arrivée d'un ouvrier de Paris ?

[1] Le chauffage à l'eau chaude est assez répandu dans les établissements de Paris. Nous citerons l'Asile de Charenton, l'Ecole normale supérieure, l'Institut des jeunes aveugles, l'Eglise de la Madeleine, la prison Mazas.

Il ne faut pas se dissimuler, d'ailleurs, qu'un grand nombre de ces appareils serait nécessaire pour échauffer et ventiler l'établissement tout entier, et alors les frais d'installation deviennent très considérables. Citons quelques chiffres ; pour le chauffage de la Chambre des Pairs, le devis des frais d'établissement montait à 180,000 fr. [1] ; pour celui de Charenton, il s'est élevé à 250,000 fr.

En outre, la dépense quotidienne est assez forte ; au Palais du quai d'Orsay, elle est de 30 francs par jour ; à l'Ecole normale, de 35 francs [2], et, cependant, le chauffage n'est point, dans ces derniers, combiné avec une ventilation permanente.

Ce résultat s'explique, du reste, fort bien : il doit y avoir un accroissement de dépense par le fait même de la continuité du chauffage ; continuité qui est superflue dans bien des cas. A quoi bon, par exemple, chauffer les dortoirs dès six heures du matin, comme cela se pratique dans quelques établissements ? A quoi bon entretenir toute la journée de l'eau chaude dans des salles à peine habitées pendant quelques heures ? On peut se soustraire, il est vrai, à cette permanence dans le chauffage ; mais c'est alors, à l'aide de dispositions assez compliquées qui multiplient les chances de fuite pour l'eau, sans qu'il en résulte finalement une grande économie dans la dépense de combustible.

Pour tous ces motifs, nous ne croyons pas devoir vous proposer l'emploi de l'eau comme agent destiné à transporter la chaleur, quoique nous nous plaisions à reconnaître que, dans beaucoup de cas, ce mode de calorification offre de très précieux avantages [3].

[1] Le constructeur s'engageait, ensuite, à chauffer la salle des séances, la bibliothèque, les vestiaires, l'orangerie, et à ventiler la salle des séances seulement, moyennant 35 francs par jour de chauffage, pour un chauffage continu de sept mois, plus 5 francs par jour de séance d'hiver, 10 par jour de séance d'été, et 15 francs en sus pour les jours de séance d'été, si on voulait refroidir l'air de ventilation ; il demandait, enfin, une somme annuelle de 2,000 francs pour frais d'entretien. (Péclet, *Traité de la chaleur*, IIe vol., p. 434.)

[2] Le chauffage de l'église de la Madeleine coûte 15 francs par jour ; la température y est maintenue à 12°,5.

[3] Ce système paraît surtout convenable pour les appartements qui doivent être constamment chauffés de jour et de nuit, et plus particulièrement pour les salles de hôpitaux.

Nous sommes heureux de pouvoir signaler ici l'heureuse application qui a

3° Chauffage à la vapeur.

Le principe théorique est ici fort simple : de la vapeur d'eau, qui se produit continuellement dans un générateur muni de tous ses accessoires, est amenée dans un réservoir où elle se condense, en cédant à l'enceinte voisine toute la chaleur latente qu'elle possédait et qui la maintenait dans son état de vapeur. L'eau résultant de la condensation est reprise par d'autres tuyaux métalliques chargés de la rapporter à la chaudière, où elle éprouvera ultérieurement une vaporisation nouvelle.

Ce système est supérieur à celui du calorifère à air chaud, surtout lorsqu'il s'agit d'un chauffage intermittent dans des salles d'une très

été faite de ce procédé de chauffage, combiné avec la ventilation forcée, dans des salles de chirurgie établies dans l'un des pavillons de l'hôpital Beaujon, et les excellents effets qui en sont résultés.

Voici sur ce point un extrait du rapport de la commission de visite :

« La sous-commission a visité, dans l'hôpital Beaujon, deux pavillons de récente construction, dont les dispositions et les dimensions sont identiquement les mêmes, et où les deux systèmes de chauffage par l'air et par l'eau, mis en présence, peuvent être facilement comparés dans leurs résultats. Ces pavillons ont, dans œuvre, 25 mètres de longueur, escaliers compris, sur 10 mètres de largeur.

« Les salles de malades dont la longueur est de 20 mètres, renferment chacune 18 lits disposés sur deux rangs.

« Le fourneau du calorifère à eau est placé dans une cave..... Les salles qu'il chauffe ont chacune deux récipients ou poêles à eau chaude, alimentés par le réservoir placé dans les combles. L'air extérieur est amené dans les poêles pour se répandre chaud dans les salles.

« Une disposition simple et ingénieuse, que la sous-commission n'a remarquée qu'à l'hôpital Beaujon, vient encore ajouter aux heureux résultats produits par ce mode de chauffage. Cette disposition consiste dans l'établissement d'un chauffe-pied placé sous le parquet, à la base des poêles à eau chaude : une plaque de tôle circulaire de 0^m 60 de largeur, circonscrite à ces poêles, est chauffée par le tuyau qui porte l'eau chaude aux récipients, en faisant plusieurs tours sous cette tôle, et permet aux malades de s'y chauffer les pieds.

« Les escaliers sont chauffés seulement par des bouches d'air chauffé au contact de l'eau chaude.

« La température des salles de ce pavillon était, au moment de la visite de la sous-commission, de 16 degrés, bien que les portes de communication avec les escaliers fussent ouvertes ; l'air y était pur et sans odeur, et, d'après le

grande capacité et qu'il faut produire, à un moment donné, dans une portion de l'enceinte, une élévation rapide de température, sans être obligé d'échauffer en même temps la masse d'air tout entière; aussi l'a-t-on utilisé avec beaucoup de succès à la Bourse de Paris, dont les grandes pièces sont parcourues pendant quelques heures de la journée seulement par un grand nombre de personnes toujours en mouvement [1].

Mais ce procédé, si utile dans quelques cas, a bien aussi son côté faible. Des réparations fréquentes deviennent nécessaires aux tuyaux, qui s'altèrent facilement; une alimentation presque continue de la chaudière entraîne son nettoyage fréquent à cause des dépôts qui s'y forment à tout instant. Maintenant, si, à cet entretien coûteux de

dire du directeur de l'établissement, on a constaté, par des expériences faites à ce sujet, que la température était toujours régulière dans toute l'étendue des salles.

« La ventilation a reçu dans ce pavillon un développement très étendu, et dont les résultats sont des plus satisfaisants : des bouches d'appel sont pratiquées à la partie inférieure des murs, derrière chaque lit; par ces bouches d'appel, l'air vicié est entraîné dans des cheminées d'aérage pratiquées dans l'épaisseur des murs, et qui se réunissent à une cheminée commune établie au-dessus du réservoir d'eau chaude placé dans les combles. Par la température élevée qui existe dans ce point, l'air des salles est appelé et expulsé avec une grande puissance dans l'atmosphère. Le directeur de l'établissement a fait connaître à la sous-commission qu'il est résulté d'expériences faites, que la ventilation ainsi obtenue est de 75 mètres cubes par heure et par malade. Nous ne garantissons pas, toutefois, l'authenticité de ce chiffre qui nous semble un peu exagéré.

« Dans leur parcours dans les combles, les tuyaux de ventilation dont la section augmente au fur et à mesure qu'ils se réunissent, sont construits en bois bien calfeutré.

« Pendant l'été, alors que le calorifère ne fonctionne plus, la température de la cheminée commune de ventilation est entretenue à l'élévation nécessaire par un petit foyer spécial établi dans ce but à la partie supérieure de l'édifice.

« A propos des heureux résultats produits par le chauffage par l'eau, combiné avec la ventilation forcée, appliqué à l'hôpital Beaujon, il existe un fait important qui a été signalé à la sous-commission. M. Robert, chirurgien en chef de cet établissement, lui a fait connaître que, depuis l'installation de ce système, il ne s'était plus présenté dans les salles d'érésypèle ni de pourriture d'hôpital, maladies fréquentes auparavant. »

[1] Ce chauffage a été installé à la Bourse de Paris en 1828, d'après l'avis d'une commission composée de MM. Gay-Lussac, Thénard et Darcet.

l'appareil, nous joignons les inconvénients qui résultent de l'irrégularité du chauffage ; si nous rappelons la nécessité où l'on est d'expulser fort souvent l'air qui s'accumule dans les tuyaux et qui finit par s'opposer à la condensation de la vapeur ; si nous signalons enfin les accidents qui résultent de la dilatation de ces tuyaux, qui passent brusquement par des températures très éloignées, dilatation qui, malgré l'emploi des compensateurs, entraîne souvent leur rupture, vous vous rendrez compte, Messieurs, des motifs puissants qui ont agi sur nous, et qui nous ont empêché de vous proposer l'adoption de ce procédé recommandable d'ailleurs à bien des titres.

4° Chauffage par les poêles.

On l'a dit souvent avec beaucoup de raison : les cheminées ventilent fort bien et chauffent fort mal. Les poêles, au contraire, chauffent beaucoup, mais ventilent fort peu. Ces quelques mots expriment avec exactitude l'utilité des poêles dans quelques cas, et leur désavantage dans un plus grand nombre.

Leur utilité dépend surtout du chauffage facile qu'ils établissent, de l'économie de combustible qu'ils déterminent, lorsqu'on a le soin de les placer dans des conditions telles, que par le développement de leurs surfaces de chauffe, on puisse profiter d'une grande portion de la chaleur produite dans le foyer. Ainsi, que dans un poêle en métal, la combustion soit peu vive mais persistante ; que, dans un poêle en terre cuite, elle soit énergique et dure assez de temps pour élever fortement la température du revêtement en maçonnerie; qu'en même temps, par un développement convenable du tuyau à fumée, celle-ci ne s'échappe au dehors qu'à une basse température, et l'on obtiendra avec les poêles simples le maximum d'effet, mais on ne remédiera pas pour cela à l'insalubrité qui résulte de leur emploi. Ces appareils ne produiront jamais une ventilation suffisante ; l'appel de l'air de la salle pour la combustion est d'autant plus faible que leur adaptation à un bon chauffage est mieux entendue. D'ailleurs, comment se renouvelle l'air entraîné par le tuyau à fumée? par les joints des portes mal closes, par le défaut de fermeture des croisées ; c'est donc de l'air froid qui rentre dans la pièce et qui diminue d'autant l'effet utile des poêles.

D'autres reproches leur sont encore adressés ; on accuse les poêles en métal de dessécher par trop l'air ambiant, et de lui communiquer une odeur désagréable. Nous verrons bientôt si ces reproches sont fondés, et quels moyens faciles on possède pour y remédier.

On doit se plaindre, avec bien plus de raison, de l'élévation souvent trop forte de température des parois métalliques des poêles ; ces parois sont quelquefois portées au rouge, et elles peuvent alors engendrer les accidents les plus fâcheux.

Nous concluons donc encore à la non adoption des poêles simples; car, malgré leur facilité d'installation, ils ne remplissent pas les conditions les plus importantes de notre programme : ventilation continue, chauffage sans accidents possibles.

5° Poêles calorifères.

Nous sommes arrivés, Messieurs, à la description du système qui nous paraît satisfaire le mieux à toutes les exigences. Parmi les variétés qui rentrent dans cette classe, nous nous bornerons à vous signaler celle qui a réuni les suffrages de votre sous-commission.

Voici la description très sommaire de l'appareil que nous proposons, et son mode de fonctionnement. Il se compose d'un foyer cylindrique ou quadrangulaire en fonte, posant sur le sol à l'aide de trois pieds de même métal. Au-dessus du foyer, et comme son prolongement, existe un cylindre de tôle d'une assez grande hauteur : celui-ci communique, par sa partie supérieure, avec un tuyau à fumée, qui s'élève d'abord verticalement à un ou deux mètres, se recourbe ensuite horizontalement, traverse une portion de la salle à échauffer, et va aboutir à une cheminée ordinaire juxta-posée à la cheminée d'appel dont nous parlerons tout-à-l'heure. Les deux cheminées sont séparées, dans une portion de leur parcours, par une plaque de tôle assez large, destinée à faire passer une assez forte portion de chaleur de l'air brûlé à celui du tuyau d'appel[1].

[1] Il serait sans doute plus avantageux de placer une partie du tuyau à fumée dans la cheminée de ventilation, mais nous avons craint que cette disposition ne rendît le ramonage du tuyau beaucoup trop incommode. D'un autre côté, faire déboucher directement le tuyau à fumée dans le conduit d'appel, ce serait s'exposer à ce que, par moments, le vent qui peut s'engouffrer dans ce conduit, ramenât dans la salle les produits de la combustion,

Le cylindre qui surmonte le foyer est enveloppé par un manchon de tôle d'un plus grand diamètre, qui lui est concentrique et qui, descendant jusqu'à la surface du sol où il est fixé, sert de chemise à ce cylindre. Cette enveloppe métallique présente à sa partie supérieure et latérale de larges ouvertures garnies de toiles métalliques dont le tissu est assez serré pour qu'on ne puisse introduire du dehors aucune substance étrangère dans le poêle, et que, cependant, l'air échauffé puisse s'échapper sans obstacle. Cette même enveloppe communique à sa partie inférieure avec un canal pratiqué dans le sol, et qui, se prolongeant jusqu'à l'extérieur du bâtiment, est destiné à y puiser de l'air pur. Ce canal est muni d'un registre qui permet de modérer et de supprimer même au besoin la prise d'air extérieur.

A une assez grande distance du poêle-calorifère, dans l'épaisseur de l'un des murs ou dans un coin, suivant la disposition des lieux, sera pratiqué un nouveau canal de dimensions que nous déterminerons ultérieurement, servant de cheminée d'appel pour la ventilation, se prolongeant au-dessus de la toiture, et débouchant dans la salle ventilée par deux ouvertures, au moins, l'une très près du sol pour la ventilation d'hiver, l'autre à $0^m,50$ du plafond pour la ventilation d'été. Chacune de ces ouvertures sera munie d'un registre, afin qu'on puisse régler le volume d'air qui doit se déverser à chaque instant à l'extérieur.

Cela posé, il est facile de comprendre le jeu de ce poêle-calorifère. L'air du dehors, aspiré par la cheminée d'appel, parviendra dans la portion annulaire comprise entre le foyer et son enveloppe. Là, cet air absorbera de la chaleur par voie de contact et de rayonnement, il s'élèvera en vertu de sa faible densité jusqu'aux orifices d'écoulement de cette enveloppe, pénétrera dans la salle, se mêlera à l'air ambiant, lui transmettra sa chaleur, et gagnera avec une portion de cet air échauffé la partie supérieure de la salle. Parvenu dans cette région, l'air chaud s'étendra en couche horizontale. Les couches successives qui arriveront ainsi agiront par leur force élastique sur celles qui les ont précédées, les déplaceront l'une après l'autre, les entraîneront dans une marche descendante progressive pendant laquelle elles s'empareront de tout l'air vicié par la respiration. Enfin, ces couches déplacées arriveront bientôt au niveau de l'orifice infé-

rieure de la cheminée d'appel, par où elles s'échapperont un peu refroidies et chargées de la plupart des substances miasmatiques disséminées dans l'air de la pièce.

On voit donc que, dans ce poêle-calorifère, la ventilation sera une conséquence nécessaire du chauffage, et, qu'au gré du surveillant, l'une et l'autre des deux opérations pourrait être activée ou amoindrie par le moyen des registres que porteront et le canal qui amène l'air pur et celui qui évacue l'air vicié.

Pour utiliser le mieux possible la chaleur dépensée, on conduira le chauffage de la manière suivante : Au moment où l'on allumera le poêle-calorifère, la cheminée d'appel et le canal pour la prise d'air seront fermés ; on ouvrira seulement une porte pratiquée à la partie inférieure de l'enveloppe, de telle sorte que ce sera l'air de la salle qui ira le premier s'échauffer au contact de la paroi extérieure du foyer, et ce ne sera qu'après avoir fourni assez de chaleur à l'air intérieur, qu'on ouvrira les deux canaux d'entrée et de sortie ; alors, seulement, la ventilation et le chauffage s'établiront comme nous venons de l'indiquer.

Faisons voir maintenant que les objections adressées tout-à-l'heure aux autres procédés de chauffage ne sont point applicables à celui-ci. L'odeur désagréable qu'on attribue aux poêles métalliques, a évidemment pour cause la décomposition, au contact de surfaces incandescentes, des matières organiques en suspension dans l'air. Or, dans notre système, nous évitons complètement l'élévation par trop forte de température des parois du foyer, en faisant circuler dans la partie annulaire qui sépare les deux cylindres une grande quantité d'air froid. Cet air, qui refroidit sans cesse les surfaces métalliques, suffit dans tous les cas pour les empêcher de rougir; par suite, les matières organiques qu'il contient ne peuvent pas être décomposées, et cet air lui-même, n'étant pas porté à une température trop haute, ne produit point sur les poumons l'effet ordinaire d'une atmosphère trop desséchée.

Cette circulation active de l'air aspiré nous permet en même temps d'absorber une plus grande portion de la chaleur fournie par le combustible ; il suffira de donner au conduit pratiqué dans le sol une section assez large pour qu'il arrive toujours un grand volume d'air froid, et que celui-ci s'écoulant avec une faible vitesse par les

bouches supérieures de l'enveloppe, ne possède, en parvenant dans la salle, qu'une température de 30 à 40 degrés. Nous nous mettons, sous ce rapport, tout-à-fait en contradiction avec l'opinion de la plupart des fumistes qui cherchent toujours à faire arriver par les bouches de chaleur un air très chaud et possédant une grande vitesse.

Il est presque superflu d'ajouter que cette dernière disposition rend tout accident impossible. La fonte du foyer ne rougissant dans aucun cas, l'enveloppe extérieure n'aura jamais qu'un degré de chaleur peu élevé. La seule précaution à prendre consistera à munir et le foyer et son enveloppe chacun d'une porte distincte fermant à clé, pour l'introduction du combustible.

Au reste, Messieurs, le système que nous venons de décrire, et dont nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption, a déjà fait ses preuves. Installé dans plusieurs écoles primaires de la ville de Paris, sous l'habile direction de M. Péclet, inspecteur-général de l'Université, auquel la science du calorique est redevable de tant de résultats utiles et de si savantes théories [1], ce système de poêle-calorifère a parfaitement fonctionné. Partout, à l'Ecole de la rue neuve Coquenard, à celles qui sont dans le voisinage de la Halle aux draps, les résultats obtenus ont été pleinement satisfaisants. Une température bien uniforme s'établit dans la salle, et quoiqu'elle soit habitée pendant un grand nombre d'heures par une foule d'enfants, aucune odeur malsaine ne s'y manifeste, aucune viciation de l'air ne s'y produit. Nous n'avons fait pour notre part qu'introduire quelques légères modifications à l'appareil de M. Péclet pour qu'il satisfît le mieux possible aux circonstances particulières, résultant de la nature de l'Asile de Quatre-Mares.

Il ne nous reste plus, pour compléter notre description, qu'à mentionner ici les données théoriques qui devront guider le constructeur des poêles-calorifères dans la détermination de l'étendue des surfaces de chauffe, quand il s'agira de chauffer et de ventiler des salles de dimensions très diverses. Le calcul que nous allons faire pourra servir de type dans chaque cas particulier.

[1] M. Péclet publia en 1842, à la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, une instruction sur le chauffage et l'assainissement des écoles primaires et des salles d'asile. Dans cette brochure, se trouve, avec beaucoup de détails, la description du poêle-calorifère proposé.

Supposons, par exemple, qu'il s'agisse de maintenir constamment en hiver une température de 15° centigrades dans une salle de forme carrée, ayant 100 mètres cubes de capacité, 3 mètres 70 de hauteur, laquelle serait habitée toute la journée par vingt individus. Supposons, en outre, que cette salle doive être ventilée pendant le même temps à raison de 8 mètres cubes par individu et par heure. Ces conditions posées, recherchons : 1° combien notre poêle-calorifère devra présenter de mètres carrés de surface de chauffe ; 2° quelles devront être les sections des canaux d'appel et de prise d'air ; 3° enfin, quelle sera par heure la consommation de combustible.

Nous nous placerons dans le cas le plus défavorable, celui où la température à l'extérieur varierait de 5 à 8 degrés au-dessous de zéro. (Cette limite inférieure n'est dépassée à Rouen qne bien rarement.) Nous admettons, par conséquent, qu'il existe entre les températures de l'air extérieur et de l'air intérieur un différence d'une vingtaine de degrés.

Considérons le moment où le chauffage est en pleine activité ; nous avons atteint le résultat voulu, une température stationnaire de 15° est produite, une ventilation de 8 mètres cubes par individu et par heure est obtenue. Il est évident, qu'à cet instant, puisque la température de l'air ne varie plus, il est évident, dis-je, que cet air gagne d'un côté autant de chaleur qu'il en perd d'un autre. Or, d'une part, le gain de chaleur effectué par l'air se compose et de la chaleur que lui transmet le poêle-calorifère et de celle que lui fournit chaque individu habitant la pièce, lequel représente par sa respiration un petit foyer brûlant 12 grammes de charbon par heure. D'autre part, la perte de chaleur se compose et de la chaleur transmise au dehors par les murailles et les vitres, et de celle qu'emporte avec lui, en s'écoulant par la cheminée d'appel, à la température de 15°, l'air de ventilation.

Cela posé, évaluons numériquement la perte ; le nombre trouvé exprimera aussi la valeur du gain.

Puisque le volume de la salle carrée est de 100 mètres cubes et sa hauteur de 3 mètres 70, la surface du sol de cette pièce est de 27 mètres carrés. Il y a quatre murs latéraux, ayant chacun une superficie de 19 mètres carrés 20, ce qui fait un développement total de 76 mètres 8. Admettons, pour tenir compte de toutes les causes de déperdition de chaleur, que la salle soit éclairée par trois fenêtres

ayant chacune 1 mètre de largeur sur 2 mètres de hauteur, nous aurons pour valeur de la surface totale qui produit la déperdition du calorique, 70 mètres carrés 8 de murailles, et 6 mètres carrés de vitres. Or, des expériences, faites avec le plus grand soin par M. Péclet, ont montré que pour une épaisseur de murs en pierre ou en briques, variant de 0 mètre 33 à 0 mètre 40, et pour une différence de température intérieure et extérieure égale à 20°, la perte est pour les murs de 70 unités de chaleur, pour les vitres de 80 unités par mètre carré et par heure [1]; donc, dans le cas qui nous occupe, la perte de chaleur par les murs et par les vitres formant les parois de la salle, sera de 5,436 unités par heure.

Pour avoir la perte totale, il faudrait ajouter à ce dernier chiffre la chaleur emportée par l'air de ventilation; mais, nous remarquerons que si, d'un côté, des 75 unités de chaleur que fournit par heure chaque individu, en brûlant par sa respiration 12 grammes de charbon, on défalque la chaleur employée pour former la vapeur qu'émettent, dans le même temps, ses poumons et sa peau, il reste seulement 48 unités de chaleur rejetées dans l'air ambiant. Que si, d'autre part, on évalue la quantité de chaleur qu'il faut donner à 8 mètres cubes d'air pour élever la température de 20 degrés, on retombe à peu près sur ce même chiffre, 48 unités de chaleur; de telle sorte que nous arrivons à cette conséquence que le gain de chaleur par le fait de la respiration humaine, compense sensiblement la perte occasionnée

[1] Pour des murailles en pierre de taille et pour des épaisseurs de :

$0^m,20$ $0^m,30$ $0^m,40$ $0^m,50$, $0^m,60$

les quantités de chaleur transmise par mètre carré et par heure sont, pour une différence de température de 20° ;

55—41—32—27—23

Dans les mêmes circonstances, si la muraille est en briques, les quantités de chaleur émise sont :

45—33—25—21—18

Les chiffres précédents supposent que le chauffage est continu ; quand il est intermittent, la perte de chaleur qui a lieu pendant la suspension étant considérable, exige, au moment de la reprise du chauffage, une grande restitution. Alors, dans le cas des chauffages intermittents, pour une épaisseur de murs de $0^m,33$ à $0^m,35$, et pour une différence de température de 20°, il faut compter sur une perte de 70 unités de chaleur par heure et par mètre carré de muraille.

(Péclet, *Traité de la chaleur*, IIe vol., p. 392.)

par le fait de la ventilation, et qu'il suffira dans notre calcul d'égaler la perte produite par la transmission des parois de la pièce au gain résultant de la présence des surfaces de chauffe du poêle-calorifère.

Le problême est déjà simplifié, et la question peut être ramenée à ces termes : *Quelle doit être l'étendue des surfaces de chauffe pour en obtenir* 5436 *unités de chaleur par heure ?*

On peut toujours disposer le poêle calorifère de telle façon que la fumée sorte à 200° à l'extrémité de la cheminée, tandis que, dans le foyer, elle sera à 800°. Dans ces conditions, chaque mètre carré de surface de tôle laisse passer en moyenne, par heure, de 1,600 à 2,000 unités de chaleur[1]. En prenant le chiffre le plus faible, nous trouvons qu'il faudra 3^m 35 de surface de chauffe pour qu'il y ait émission, pendant chaque heure, des 5436 unités de chaleur demandées.

Voici donc finalement, d'après ce calcul, quelles devraient être les dimensions de l'appareil, dans le cas que nous nous sommes proposé : nous donnerons au foyer et au cylindre qu'il supporte une hauteur de 1^m et un diamètre de 0^m 42 ; ceci nous fera déjà 1^m 32 de surface. Le tuyau à fumée s'élèvera verticalement à 2^m de hauteur, se recourbera ensuite horizontalement dans un parcours de 4^m ; son diamètre étant de 0^m 11, sa surface sera de 2^m 07 ; la somme des surfaces de chauffe sera donc bien 3^m 39, comme le calcul précédent l'exige.

Quant à la section du canal pour la prise d'air, elle dépend évidemment de l'énergie de la ventilation, et, par suite, du nombre d'individus habitant la salle. L'expérience a montré qu'il suffisait de lui donner 6 décimètres carrés pour 50 personnes, 10 déc. pour 100, etc.[2]

[1] Les deperditions de chaleur par mètre carré et par heure pour la tôle, la fonte et la terre cuite de 0^m 01 d'épaisseur, sont :

De 1,600 à 2,000 pour la première ;

De 4,000 à 5,000 pour la deuxième ;

De 1,500 à 1,800 pour la troisième.

Ces chiffres supposent toutefois que le tuyau parcouru par l'air brûlé n'ait pas un trop grand diamètre, et que le combustible produise un effet utile égale à 0,8 de sa puissance calorifique. — Péclet, *Traité de la chaleur*, 2e vol., page 171.

[2] Les sections doivent être de :

6—10—14—19—23—27 décimètres carrés, pour des salles renfermant 50—100 150—200—250—300 enfants, pourvu que la longueur des canaux n'excède pas 8 à 10 mètres. — Péclet, *idem*, p. 458.

La cheminée d'appel doit avoir à peu près la même section que le tuyau pour l'entrée de l'air. Agrandir par trop cette section, ce serait diminuer la vitesse du courant, et rendre plus facile le refoulement par le vent de l'air ventilé.

Enfin, la consommation de combustible peut être facilement prévue, lorsqu'on sait qu'un kilogramme de houille fournit en moyenne 7,500 unités de chaleur, un kilog. de coke 6,000, un kilog. de bois 2,800. Il est vrai qu'il faut en défalquer au moins 2/10 de perte par l'air brûlé, en admettant que la fumée s'échappe à 200°, ce qui réduira à 600° la puissance calorifique de la houille, à 4,800 celle du coke, à 2,240 celle du bois. Or, comme nous avons besoin, dans le cas que nous nous sommes proposé, de 5436 unités de chaleur par heure, nous voyons que la consommation sera par heure, dans notre poêle calorifère, de 905 grammes de houille, ou de 1 kil. 132 gr. de coke, ou de 2 kil. 426 gr. de bois. N'oublions pas, pour bien apprécier le résultat de cette consommation de combustible, que notre calcul évalue le prix du chauffage et de la ventilation dans les jours les plus froids de l'année, au moment où la température du dehors descend à 5 ou 8° au-dessous de zéro, température tout-à-fait exceptionnelle à Rouen.

Nous avons terminé la description de l'appareil proposé; nous avons fourni les indications théoriques qui s'y rapportent, nous n'avons plus, Messieurs, qu'à entrer dans les détails qui concernent chaque corps de bâtiment individuellement, et à vous signaler les modifications que le procédé de chauffage doit subir à notre avis, dans quelques-unes des pièces qui le composent.

1° Bâtiment des travailleurs.

Le rez-de chaussée comprend deux réfectoires et deux ouvroirs. Ce seront des pièces habitées toute la journée par un assez grand nombre d'ouvriers; le chauffage et la ventilation devront donc y être continués, le même temps, pendant la saison froide. La température la plus convenable sera de 12 à 14 degrés. — Au 1er étage se trouve une salle de chant : celle-ci ne sera habitée que deux heures par jour. On serait tout d'abord porté à ne réclamer pour elle que le chauffage pendant la durée de l'habitation. Toutefois, comme il y

aura, à un moment donné, agglomération d'un grand nombre d'individus, et que le volume de l'air de la salle ne pourrait suffire à la respiration libre de tous et à la dissolution de toute la vapeur d'eau exhalée par les poumons, nous croyons convenable de la ventiler aussi. La dépense ne sera pas d'ailleurs pour cela notablement augmentée.—A côté de la salle de chant se trouvent 5 dortoirs, 6 autres sont placés au 2e étage. Comme ils ne sont occupés que la nuit par des hommes valides, nous pensons qu'il suffit de les ventiler. Nous en exceptons cependant les dortoirs des pavillons; il serait inutile de s'occuper ici du renouvellement de l'air, puisque ces dortoirs ne doivent contenir au plus que 4 ou 5 malades.

2° Bâtiment des convalescents, des pensionnaires de 4e classe et des enfants.

Au rez-de-chaussée se trouvera un dortoir pour les convalescents; à côté, un réfectoire et un ouvroir. Le dortoir, qui aura 16 lits, sera ventilé par une cheminée pratiquée dans le mur de refend. Les deux autres pièces seront pourvues à la fois d'un appareil de chauffage et de ventilation.

La partie du bâtiment réservée aux enfants présentant les mêmes dispositions, excepté pour le dortoir qui est au 1er, sera traitée pour le chauffage de la même manière.

Au 1er étage seront placés un dortoir pour les pensionnaires de 4e classe, et 4 ou 5 chambres pour ces mêmes pensionnaires. Aucune de ces salles ne doit être chauffée par un procédé spécial; seulement des cheminées ordinaires, munies de grilles, pourront être établies dans quelques-unes des chambres isolées.

3° Bâtiment des malades en traitement, des vieillards et de l'infirmerie.

La partie réservée aux malades en traitement formera l'aile gauche; elle offrira toutes les dispositions indiquées plus haut pour le bâtiment des convalescents, qui constitue l'aile droite. Au retour d'équerre et au rez-de-chaussée seront placés un dortoir et un réfec-

toire pour les vieillards. Ces deux pièces devront être chauffées et ventilées.

Au 1er étage, nous trouvons l'infirmerie, grande salle qui pourra suffire à 32 malades. Elle sera divisée en deux compartiments communiquant par une porte vitrée ; il est évident que le chauffage et la ventilation doivent ici être permanents. La ventilation s'effectuera l'hiver, à l'aide des poêles, des lampes de nuit et du foyer de l'office : pendant l'été, les lampes et le foyer suffiront. Deux petites pièces, juxta-posées à l'infirmerie, pourront être échauffées par un même poêle placé dans le mur qui les séparera mi-partie dans chacune d'elles. Ces chambres seront du reste ventilées par le même procédé que l'infirmerie.

4° Bâtiment d'administration.

Le rez-de-chaussée comprendra la cuisine ; il est urgent de se débarrasser ici des vapeurs qui se produisent constamment et qui résultent de la cuisson des aliments. Nous proposons, en conséquence, de placer au-dessus des fourneaux une hotte de grande dimension, aboutissant à une cheminée d'appel qui sera contigue à la cheminée de la cuisine ; les deux tuyaux qui leur correspondront seront concentriques, mais distincts jusqu'au bout.

Nous espérons en outre tirer un parti avantageux de la chaleur du foyer, pour chauffer la lingerie située au 1er étage. Il suffira qu'un tuyau de fonte traverse le tuyau de la cheminée de la cuisine, et soit lui-même parcouru par un courant d'air pris à l'extérieur. Cet air échauffé fortement dans le canal de fonte sera versé à chaque instant dans la lingerie.

5° Bâtiment des pensionnaires de 1re, 2e et 3e classe.

Dans ce bâtiment, seront placées un grand nombre de chambres, possédant chacune une cheminée ordinaire. Au rez-de-chaussée, ces chambres s'ouvriront dans un couloir commun qui ne pourra être chauffé, puisqu'il demeurera sans cesse ouvert.

Les salles de réunion seulement seront échauffées par la méthode proposée.

6° Bâtiment des gateux.

Ici, des dispositions spéciales doivent être prises pour éliminer complètement l'odeur infecte produite par la décomposition putride des déjections des malades. Cette élimination est d'autant plus nécessaire, qu'en élevant la température de l'air des pièces, nous favorisons la décomposition. Il n'est possible d'arriver à un résultat satisfaisant qu'à la condition de produire une ventilation des plus puissantes; il faut fournir au moins de 18 à 20 mètres cubes d'air par individu et par heure. La méthode ordinaire serait inefficace, il faut, par des moyens nouveaux, déterminer un renouvellement forcé et continu du milieu qui entoure les malades.

Le procédé qui nous paraît le meilleur consiste à multiplier les bouches d'appel, à pratiquer autant de petites cheminées que de bouches, à faire aboutir ces dernières à un tronc commun d'une section égale à la somme des sections des canaux distincts, et à placer enfin un foyer spécial dans cette cheminée commune, dans le voisinage du point d'embranchement. Par ce moyen, on produira sans cesse une aspiration artificielle, quelque peu actif que soit d'ailleurs le chauffage des salles. Ce mode de ventilation forcée sera continué pendant l'été. L'air frais du dehors, qui sera puisé autant que possible au côté nord du bâtiment, arrivera dans cette saison par le tuyau de conduite qui servira l'hiver au fonctionnement du poêle calorifère.

Les modifications précédentes devront coïncider avec une augmentation proportionnelle dans l'étendue des surfaces de chauffe du poêle calorifère; car, toutes les fois qu'on rend la ventilation plus rapide, on doit accroître l'activité du chauffage d'une manière analogue.

Nous ajouterons qu'il sera avantageux d'alimenter le foyer des cheminées d'appel avec des combustibles qui brûlent d'une manière lente, comme les briquettes de houille, la houille sèche ou les mottes. De cette façon, la combustion n'exigera pas un entretien fréquent; l'air brûlé ne s'échappera pas à une température trop élevée, et la plus grande partie de la chaleur fournie produira un effet utile de ventilation.

En résumé, nous pensons que, dans le bâtiment des gâteux, les réfectoires et les dortoirs doivent être entretenus à une température

de 15° par des poêles calorifères à surfaces de chauffe étendues, et soumis à une ventilation forcée par un foyer spécial placé dans la cheminée commune d'appel.

7° Bâtiment des Agités.

Ce corps de bâtiment présentera deux catégories de cellules, chaque catégorie possédant un couloir commun dans lequel s'ouvriront toutes les chambres. Nous proposerons ici, comme le procédé le plus économique, le chauffage simultané du couloir et des cellules qui lui correspondent, par un ou deux poêles calorifères placés dans le couloir. Pour arriver à une distribution bien uniforme et bien égale de la température, il suffira que les portes ou seulement les impostes des cellules soient à claire-voie, et que dans chacune d'elles se trouve une bouche de cheminée d'appel; celle-ci produisant une aspiration continue, forcera l'air chaud à traverser la cellule, à y déposer une partie de sa chaleur, et à en expulser peu à peu l'air vicié qui s'y trouvera. Pour mieux assurer le succès de cette répartition bien régulière de la chaleur, les divers canaux d'appel devront, comme dans le bâtiment des gâteux, aboutir à une cheminée unique, munie d'un foyer spécial.

On pourrait croire qu'une perte assez grande de chaleur se produira, lorsque plusieurs de ces cellules ne seront pas habitées par les malades qui passeront leur journée dans le couloir ou dans le réfectoire voisin. Pour parer à cette éventualité, il suffira de fermer la claire-voie de la cellule vide, d'ouvrir sa croisée extérieure pour y produire pendant le jour une ventilation naturelle. On n'ouvrira la claire-voie, on ne refermera la croisée, que deux heures seulement avant le coucher du malade. La cellule qu'il va habiter pendant la nuit se trouvera alors dans les conditions de chauffage et de ventilation de celles qui sont constamment occupées. De cette manière, on ne dépensera, pendant le jour, qu'une quantité de combustible proportionnelle à la somme de capacités du couloir et des cellules habitées.

Au 1er étage du même bâtiment, existeront des cellules, des couloirs que nous croyons inutile de chauffer, et enfin un dortoir, pour lequel on aura recours seulement à la ventilation naturelle.

8° Bâtiment des épileptiques.

Les cellules, couloirs et réfectoires étant distribués comme dans le bâtiment précédent, nous proposons l'application du même mode d'échauffement. Quelques cellules du premier étage possédant des cheminées ordinaires, nous pensons qu'il est superflu d'introduire dans cet étage un chauffage général.

II. CHAUFFAGE DE L'EAU DES BAINS.

Votre sous-commission, Messieurs, n'a pas hésité un instant dans le choix du procédé pour chauffer l'eau des bains. L'appareil que nous avons vu fonctionner à la Salpétrière, aux bains de la place Belle-Chasse, et qu'on introduit aujourd'hui dans tous les grands établissements de ce genre, réunit, autant qu'on peut le souhaiter, la simplicité et l'économie.

Il se compose d'un réservoir cylindrique en cuivre, portant à sa base un foyer intérieur. De la partie postérieure de ce foyer s'échappe un tuyau de même métal, contourné en spirale, arrivant à 0^m 05 de distance de la paroi intérieure du cylindre, et plongeant tout entier dans l'eau que ce dernier contiendra. Ce serpentin débouche à sa partie supérieure dans une cheminée ordinaire. Une enveloppe en métal, distante d'un décimètre de la paroi externe du réservoir, l'entoure dans tout son pourtour et en est séparée par des corps mauvais conducteurs qui ont pour effet d'éviter une déperdition trop grande de calorique dans l'eau déjà échauffée du réservoir.

On comprend que, par cette disposition, la plus grande portion de la chaleur émise par le combustible est utilisée. Car la fumée et l'air brûlé déposent, en traversant le serpentin, une fraction considérable de leur calorique, et ne s'en échappent qu'à une température à peine suffisante pour déterminer le tirage.

L'alimentation d'eau froide dans le réservoir s'effectue d'elle-même, par l'intermédiaire d'un flotteur dont la tige communique

avec le robinet du tuyau qui conduit l'eau froide. Quand le niveau s'abaisse dans le réservoir au-dessous d'une certaine limite, le robinet s'ouvre et l'alimentation s'opère.

Nous espérons profiter de la petite fraction de chaleur que possèdera l'air brûlé, pour ventiler la salle des bains. Cette ventilation ne devra pas cependant être poussée trop loin ; car nous croirions dangereuse, pour les malades qui sortent du bain, l'influence d'un renouvellement trop rapide de l'atmosphère qui les entoure.

Quant à la salle même des bains, il suffira d'y placer un poêle ordinaire.

Le calcul approximatif de la consommation de combustible est, dans le cas qui nous occupe, d'une grande simplicité. Il suffit en effet de se rappeler qu'un kilogr de houille doit fournir, dans les conditions favorables que nous venons d'assigner, bien près de 7,000 unités de chaleur, et que, d'autre part, pour élever d'un degré centigrade la température d'un kil. d'eau, il faut précisément une unité de chaleur.

III. FOURNEAUX DE LA CUISINE.

Le service de la cuisine de la maison de Quatre-Mares peut se diviser en trois chefs, savoir :

1° La préparation du déjeûner des pensionnaires et des malades au régime commun, tous prenant leur repas à la même heure, 9 heures du matin ;

2° La préparation du dîner des malades au régime commun, dîner qui se fait à 1 heure ;

3° La préparation du dîner des pensionnaires, qui se fait à 4 heures.

Le déjeûner se composera habituellement de lait, café, chocolat, ou soupe grasse, de cotelettes ou d'un autre plat de viande, ou bien d'omelettes. Ces mets très variés pourront être convenablement préparés sur une plaque métallique de 0^m 90 sur 0^m 80, établie sur

un foyer chauffant en outre une marmite de 40 litres et un four à rotir.

Le dîner des malades au régime commun consistera en potage gras et bœuf bouilli, ou bien en potage maigre et ragoût de légumes. Deux marmites de 150 litres l'une, placées sur un foyer unique, distinct du précédent, suffiront aisément à cette partie du service[1].

Le dîner des pensionnaires, qui comportera le potage, le bœuf bouilli, un rôti et un plat de légumes, peut être préparé sur la plaque métallique et dans le four à rôtir qui devient vacant dès 9 heures, après que le déjeûner a été servi. Il convient cependant de disposer à côté un deuxième four distinct du précédent, et destiné à la cuisson de la patisserie et des fruits.

De la sorte, le fourneau de la cuisine présentera deux foyers indépendants, l'un chauffant deux marmites de 150 litres pour la préparation du dîner des aliénés au régime commun ; l'autre chauffant une plaque métallique dont les dimensions viennent d'être données, une

[1] Le réglement de 1841, sur le régime alimentaire des hôpitaux de Paris, recommande, entr'autres précautions utiles pour obtenir une bonne qualité de bouillon, l'emploi de marmites dont la capacité n'excède pas 75 litres. La sous-commission de visites n'a cependant rencontré, dans aucun de ces établissements, des vases d'aussi petites dimensions. Dailleurs, les produits de bonne qualité, obtenus par la compagnie hollandaise avec des marmites de dimensions doubles, prouvent que cette précaution n'est pas indispensable. Voici ce que contient sur ce point le rapport de la commission de visites.

« Le bouillon que la compagnie hollandaise débite dans tous les quartiers de Paris se fait dans quatre grands fourneaux à douze marmites chacun. Deux de ces fourneaux sont chauffés à la vapeur, et les deux autres par douze foyers brûlant de la houille, un pour deux marmites. Les marmites sont en fonte étamée ; leur contenance est de 150 à 160 litres environ.

« Pour obtenir 100 litres de bouillon, il faut 105 litres d'eau, 47 kil. 50 de viande, et 13 kilogr. de légumes. Le temps nécessaire à la coction est de 7 heures.

« La consommation de houille pour les deux fourneaux à foyers est de 2 hectol. 1/2 pour un bouillon.

« Ces fourneaux fonctionnent la nuit, et ceux à vapeur le jour, à cause de la difficulté de la surveillance qui se ferait moins bien pendant la nuit. Leur emploi donne de meilleurs résultats que ceux à foyers, à cause de la régularité de leur marche, mais leur consommation de houille est un peu plus forte que celle des autres fourneaux. »

chaudière de 40 litres et deux fours. Le premier de ces fours, destiné aux rôtis, pourra recevoir en même temps à la broche deux gigots ou quatre volailles ; le second sera exclusivement réservé à la pâtisserie et aux fruits. Chacun d'eux sera percé de plusieurs ouvertures par lesquelles les vapeurs seront entraînées dans la cheminée du fourneau.

Un réservoir d'eau, chauffée par circulation[1], sera établi au-dessus du fourneau. Sa capacité pourra varier de 2 à 300 litres.

Un réservoir d'eau froide, contenant 4 ou 500 litres, sera placé au-dessus du précédent, et y entretiendra l'eau à un niveau constant, au moyen d'un robinet muni d'un flotteur.

IV. FOURNEAUX DE LA PHARMACIE.

Pour les besoins de la pharmacie, nous croyons nécessaire d'employer deux foyers distincts, l'un pour l'échauffement simultané de deux chaudières où l'on préparera la tisane, et dont les capacités seront de 18 et de 8 litres ; et l'autre pour la distillation dans un alambic offrant les mêmes dimensions que celui de St-Yon, et qui pourra, au besoin, être remplacé par une chaudière.

[1] Ce système est fondé sur les mêmes bases que le chauffage par l'eau chaude précédemment décrit et le thermosiphon. L'appareil consiste en un récipient en cuivre fermé et établi en contact avec le foyer du fourneau. Ce récipient communique par deux tubes avec un réservoir placé à la partie supérieure de la cuisine, le long d'un des murs d'enceinte, et qui est constamment tenu plein d'eau, ainsi que le reste de l'appareil, au moyen d'un robinet muni d'un flotteur. A mesure que l'eau du récipient s'échauffe, elle monte dans le tube, qui s'élève verticalement de sa paroi supérieure pour se rendre dans le réservoir duquel sort une égale masse d'eau, qui suit un second tube s'ouvrant à la partie inférieure du récipient.

Des conduits de distribution, partant du réservoir et garnis de robinets, amènent l'eau chaude partout où les besoins du service le réclament.

La commission de visites a vu des appareils semblables dans les cuisines de Charenton et des Invalides.

Il sera utile d'ajoûter, pour des préparations spéciales, deux ouvertures de fourneau ordinaire, destinées à brûler du charbon de bois, et dont les diamètres seront de 22 et de 17 centimètres.

Dans le voisinage du fourneau, sera placé un réservoir d'eau chaude de 60 litres environ ; un peu plus loin, un réservoir d'eau froide de 200 litres environ, avec robinets et tuyaux aboutissant soit aux chaudières, soit au réservoir d'eau chaude.

Telles sont, Messieurs, les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre. Nous avons cherché dans ce rapport à poser les principes qui doivent, à notre avis, diriger les constructeurs des appareils de chauffage. Mais nous n'avons pas la prétention de fixer d'une manière définitive tous les détails d'exécution. Il est évident qu'une grande latitude doit être laissée à MM. les architectes de l'Asile qui détermineront, au moment de la construction, beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire aujourd'hui, le mode d'adaptation le meilleur du système proposé.

Toutefois, comme les questions qui se rattachent au chauffage des habitations sont très difficiles et très complexes ; qu'on peut commettre de graves erreurs, en prenant pour base des résultats théoriques ; qu'il est une foule d'influences dont le calcul ne peut tenir aucun compte, nous pensons qu'il serait utile, pour ne laisser aucun doute sur la valeur pratique de l'appareil décrit plus haut, d'en faire l'essai en petit dans l'une des salles de Saint-Yon. Nous pourrons alors, en nous aidant de l'anémomètre de Combes, déterminer avec précision l'énergie de la ventilation pour une surface de chauffe donnée, apprécier au juste la dépense de combustible, et rectifier, si besoin est, les données du calcul concernant l'étendue des surfaces de chauffe des poêles-calorifères.

Rouen, le 6 février 1851.

Le rapporteur,

A. Boutan.

2e RAPPORT. — RÉSULTATS PRATIQUES.

MESSIEURS,

Dans son dernier rapport, votre Sous-Commission exprimait le désir de tenter, dans une des salles de l'Asile Saint-Yon, l'essai de l'appareil de chauffage dont elle vous proposait l'adoption. Vous avez adhéré au vœu contenu dans ce rapport, et confié les expériences dont nous demandions la mise en œuvre à la même Sous-Commission. Aujourd'hui, les poêles-calorifères sur lesquels s'était arrêté votre choix sont en pleine activité; il nous a donc été possible d'apprécier les résultats de leur fonctionnement, et nous pouvons vous rendre un compte exact des avantages qu'ils procurent, et des modifications de détail dont la pratique nous a fait sentir la nécessité.

Le procédé de chauffage adopté doit, comme vous le savez, Messieurs, être appliqué dans deux ordres de circonstances bien distinctes : tantôt, et c'est le cas le plus habituel, il ne devra engendrer qu'une ventilation modérée, comme dans les salles des travailleurs, des convalescents; tantôt le renouvellement de l'air devra être très rapide, l'appareil devra suffire à une ventilation forcée, comme dans les salles des gâteux, les cellules des agités [1].

Chacun de ces cas particuliers exigeant des modifications spéciales au système général, nous avons pensé qu'un essai individuel devait

[1] Nous indiquons aussi, dans le premier rapport, un mode de ventilation d'une installation peu coûteuse, et qui rendra, dans les dortoirs de l'Asile de Quatre-Mares d'importants services au point de vue de la salubrité. Il suffit, dans cet autre procédé, de placer la lampe qui éclaire le dortoir pendant la nuit immédiatement au-dessous d'un long tuyau vertical en tôle qui traverse le plafond et la toiture, et établit ainsi une communication libre entre l'air confiné et l'air extérieur. Or, il n'était pas nécessaire, pour nous convaincre de l'efficacité de ce système, de recourir à des essais directs dans une des salles de l'Asile Saint-Yon. Déjà cet appareil de ventilation fonctionne dans les dortoirs

être effectué pour chacun d'eux, et nous avons choisi pour nos expériences, d'accord avec vous, Messieurs, la salle Sainte-Marie, où se trouvent les gâteuses, et la salle Sainte-Geneviève, habitée par des malades ordinaires.

La salle Sainte-Marie, qui renferme 60 gâteuses, présente des conditions hygiéniques peu favorables. Son plafond trop bas, ses fenêtres peu nombreuses, une agglomération trop grande de malades, eu égard surtout aux dimensions restreintes de la pièce, tout concourt à accumuler, dans l'air confiné qu'elle contient, les miasmes et les gaz méphitiques que dégagent sans cesse les déjections des malades. Aussi, lorsque, pendant l'hiver, les ouvertures extérieures sont closes pour entretenir dans la pièce une température suffisante, une odeur des plus fétides se dégage, et vous avez pu constater, Messieurs, dans votre dernière visite, combien devait être malsain un séjour prolongé au sein de cette atmosphère viciée.

Ici, par conséquent, les avantages des poêles-calorifères pouvaient être nettement appréciés, et leur valeur, surtout comme appareil de ventilation, mise hors de toute contestation, au moins si cette valeur pratique est réelle.

Voici maintenant les dispositions principales auxquelles nous nous sommes arrêtés.

Le calcul de l'étendue à donner à la surface de chauffe a été fait d'avance, en partant des principes théoriques énoncés dans le dernier rapport. Le but que nous nous proposions était un chauffage continu à 15°, et une ventilation à raison de 18 mètres cubes par individu et par heure. Nous avons trouvé que la surface de chauffe ne devait pas être inférieure à 8 mètres carrés 4, et que, par suite, il fallait donner aux diverses parties du poêle-calorifère les dimensions suivantes :

du Lycée de Rouen, où il produit les meilleurs résultats. La colonne d'air qui s'élève constamment dans les tuyaux, en vertu de son échauffement direct et de son mélange avec l'air brûlé et la fumée de la lampe, possède, d'après nos calculs, une vitesse de 1 ^{m} 35 par seconde; si bien qu'il s'échappe par chaque tuyau environ 50 mètres cubes d'air par heure, et que, sans nouveaux frais (puisque, dans tous les cas, il faudrait éclairer les dortoirs pendant la nuit), la chaleur de la lampe suffit à la ventilation de 10 à 12 lits. En employant deux lampes et deux tuyaux, on ventile d'une manière très convenable des dortoirs qui n'ont, en moyenne, que 25 lits.

Hauteur du poêle	1 m 20
Diamètre du poêle.	1 m »
Hauteur de l'enveloppe.	1 m 60
Distance de la chemise au foyer . .	0 m 08
Hauteur verticale du tuyau à fumée.	1 m 50
Parcours horizontal du tuyau . . .	8 m »
Diamètre du tuyau	0 m 16
Section du canal de prise d'air. . .	12 décimètres carrés.

Les canaux d'appel pour la ventilation, au nombre de quatre, sont constitués par des boîtes quadrangulaires en bois ; ils s'élevent verticalement dans les quatre angles de la salle, se réunissent ensuite deux à deux, en suivant horizontalement le plafond et aboutissent par deux ouvertures dans une cheminée commune qui existait déjà dans la pièce supérieure. C'est à la base de cette cheminée que nous avons placé le foyer d'appel, et que nous avons fait déboucher le tuyau à fumée du poêle-calorifère ; de telle sorte que la fumée, l'air brûlé du foyer ordinaire, et les produits de la combustion dans le foyer d'appel se mélangent à l'air altéré qui arrive de la salle, et augmentent notablement, par la chaleur cédée, sa force ascensionnelle.

Depuis l'établissement de l'appareil, nous avons constaté les résultats suivants : l'odeur fétide qui régnait habituellement dans la salle s'est considérablement affaiblie, même à l'heure du repas des malades ; l'air intérieur n'a plus rien de nauséabond et de repoussant ; l'échauffement est rapide ; les variations de températures faciles à produire. Ainsi, le jour où nous avons fait nos premières expériences, la température extérieure étant de 8°, nous avons trouvé 20° dans la salle. En réduisant de moitié la section du canal de prise d'air, nous l'avons amenée, en un quart-d'heure, à 24° ; c'est, comme vous le voyez, Messieurs, beaucoup plus qu'il n'en faut dans les conditions ordinaires, car nous pensons que la limite de 15° ou 16° ne devra jamais être dépassée.

Mais ce ne sont encore là que des indications assez vagues, qui prouvent une amélioration très notable, mais qui ne nous permettraient pas d'évaluer numériquement le mérite du procédé : il fallait estimer le volume d'air fourni aux malades, et voir en même temps si nous utilisions une fraction suffisante de la chaleur dépensée.

Nous avons eu recours à l'anémomètre de Combes, qui donne, par la connaissance du nombre de tours que fait son moulinet en un temps donné, la vitesse du courant d'air dans le tuyau de ventilation, et, par la connaissance de la section de ce tuyau, le volume d'air expulsé. Voici les chiffres obtenus :

L'anémomètre placé à l'extrémité de la cheminée d'appel où l'air possédait une température de 40°, a fait :

Dans une première expérience,	3455 tours en 3 minutes.	
Dans une deuxième id.	3420	id.
En moyenne	3437,5	id.

ce qui donne, pour le nombre de tours en une seconde, 19,1, et, pour la vitesse de l'air à l'orifice de la cheminée, 1^{m} 61. On en déduit, pour le volume d'air qui sort en une seconde, 0 mètre cube 2512, et, pendant une heure, 904 mètres cubes 176. Ce nombre correspond à une ventilation de 15 mètres cubes 069 par heure et par malade.

Mais l'air, au moment de sa sortie, est à 40°; il faudrait ramener le volume obtenu à ce qu'il serait à la température de 20°, qui était la température de la salle; nous arriverions, par cette correction, au chiffre de 14 mètres cubes 149. D'un autre côté, nous avons, dans la cheminée d'appel, un mélange d'air brûlé et d'air ordinaire. L'air brûlé ayant perdu une partie de son oxigène, représente un volume plus grand d'air normal pris dans la pièce; il faudrait donc, pour ce motif, augmenter le nombre précédent.

Somme toute, en prenant comme résultat de notre expérience 15 mètres cubes par heure, on a un nombre qui est, à coup sûr, très voisin du nombre véritable.

Ce résultat est très satisfaisant, car si la température extérieure eût été plus basse, ce qui est le cas ordinaire pendant l'hiver à Rouen, nous aurions dépassé le chiffre demandé, 18 ou 20 mètres cubes.

Nous avons ensuite cherché à reconnaître l'influence de la section du canal pour la prise de l'air extérieur; nous avons, pour cela, réduit cette section de moitié par l'abaissement du registre; aussitôt la température s'est élevée; dans quelques instants elle avait atteint 24°, et, en même temps, la ventilation s'est trouvée réduite à 11 mètres cubes 606. La section adoptée nous paraît donc très convenable;

elle ne devrait être diminuée que dans le cas où le nombre de malades serait moindre.

Restait à calculer la fraction de chaleur que nous perdions. Ici encore, nous arrivons à un excellent résultat, car nous avons trouvé qu'à l'extrémité du tuyau à fumée, la température n'était que de 125°. Ainsi, nous comptions, par nos évaluations théoriques, sur une perte de $\frac{1}{3}$, et elle est moindre que $\frac{1}{6}$. A son tour, le foyer d'appel, qui est à la base du tronc commun des canaux de ventilation, a une grande importance. L'effet utile qu'il produit est assez prononcé pour être sensible à l'odorat. Les sœurs qui soignent les Aliénées ont parfaitement reconnu que lorsque les malades entrent le matin dans le réfectoire, il se répand aussitôt une odeur détestable si le foyer d'appel n'est pas allumé; et, malgré la combustion dans le poêle, le tirage des conduites d'air s'affaiblit notablement quand le foyer secondaire cesse son action.

Nos essais ont encore porté sur la vitesse de l'air, à sa sortie des bouches de chaleur. En prenant la moyenne du nombre de tours effectués par le moulinet de l'anémomètre en 1 minute, nous arrivons au nombre 581, ou à 9 tours 68 par seconde; il s'en suit, pour la valeur de la vitesse du courant, 0^{m} 945, et, en partant de la surface totale des huit bouches, nous trouvons qu'elles émettent dans la pièce 0 mètre cube 1994 par seconde, ou 717 mètres cubes d'air par heure. Il entre donc par cette voie moins d'air qu'il n'en sort par la cheminée d'appel, ce qui montre que les portes et les fenêtres en fournissent encore une petite portion.

La cause de cet écoulement un peu trop faible tient probablement à la gêne que l'air éprouve dans sa marche et à la résistance que lui opposent les lames métalliques qu'il choque presque perpendiculairement en certains points de son parcours. Ainsi, nous avons reconnu que la veine d'air qui s'échappe par les bouches latérales s'épanchait verticalement, et qu'à quelques centimètres de distance de la bouche, le courant d'air horizontal était à peine appréciable; il doit par suite en résulter pour la veine gazeuse une certaine résistance à l'écoulement.

On parera à cet inconvénient en multipliant les bouches de dégagement, et en donnant des issues nouvelles à la colonne d'air à la partie supérieure de l'enveloppe. Il sera aussi utile d'augmenter dans les

nouveaux poêles la distance de la chemise au cylindre qui surmonte le foyer. L'air sera rendu ainsi plus libre dans sa marche, sa vitesse sera moindre en sortant des bouches supérieures, et la présence d'une grande masse de ce fluide rendra impossible l'échauffement trop grand de l'enveloppe. La consommation de combustible rentre aussi dans les limites annoncées. Cependant, en examinant le poêle-calorifère, on est frappé tout d'abord par son grand volume, qui semblerait indiquer comme résultat nécessaire la combustion d'une grande masse de charbon. Mais si l'on réfléchit aux faibles dimensions que nous donnons à la grille ; si l'on songe à la condition que nous imposons à la fumée et à l'air brûlé, de séjourner le plus longtemps possible dans le cylindre qui surmonte le foyer pour y déposer une forte proportion de leur chaleur, on comprendra que les grandes dimensions de notre poêle ne produisent en définitive qu'une extension des surfaces de chauffe et non point une plus grande consommation de combustible.

Passons maintenant à la seconde partie de nos essais.

La salle Sainte-Geneviève renferme cent malades ; la température doit y être maintenue à 15° ; la ventilation doit varier de 6 à 8 mètres cubes par individu et par heure. La surface de chauffe a été trouvée par le calcul égale à 7 mètres carrés,7 nous en avons déduit les dimensions suivantes :

Hauteur du poêle intérieur	1^m
Diamètre id.	$0^m,50$
Hauteur de l'enveloppe.	$1^m,45$
Hauteur verticale du tuyau à fumée.	$1^m,20$
Parcours horizontal id. . . .	$10^m,00$
Diamètre id	$0^m,18$
Distance de l'enveloppe au foyer .	$0^m,08$
Section du canal de prise d'air . .	12 décimètres carrés.

Nos expériences après l'établissement de ce second appareil n'ont pu être aussi complètes que pour le premier ; l'un des canaux d'appel [1],

[1] Ces canaux, établis au quatre angles de la pièce, traversent les deux étages superposés et s'ouvrent au-dessus des toits. Ils ont été construits en carreaux de terre cuite et en plâtre, et non en bois, comme dans la salle de Sainte-Marie, afin que, en cas d'incendie, ils ne puissent servir à propager instantanément le feu dans les trois étages du bâtiment.

qui était encore inachevé au moment de nos essais, et la pluie qui tombait pendant que nous expérimentions, ont ôté à nos déterminations numériques la précision et la certitude qu'elles auraient eues sans cela. Quoi qu'il en soit, voici les résultats principaux que nous avons obtenus :

La température extérieure étant de 12°, nous l'avons trouvée de 17° dans la salle. L'air chaud qui s'échappait des bouches de chaleur pour pénétrer dans la pièce après avoir traversé l'intervalle annulaire qui sépare le foyer de son enveloppe, avait à l'une des bouches une température de 44°,5, à l'autre, de 43°.

Le moulinet de l'anémomètre placé à l'extrémité supérieure de l'un des quatre canaux d'appel, a tourné à raison de 420 tours en deux minutes ou de 3 tours,5 en une seconde ; rotation qui correspond à une vitesse de l'air de $0^m,513$. En multipliant cette vitesse par la section de l'un des tuyaux et par 4, qui exprime le nombre de canaux par lesquels s'écoule l'air vicié, nous obtenons un renouvellement de 0 mètre cube 164 par seconde ou de 590 mètres cubes 4 par heure, c'est-à-dire que nous donnons par heure à chaque malade 6 mètres cubes à un dixième près.

Cette fois donc encore, nous avons atteint le but, et l'expérience anémomètrique vient confirmer ce que l'odorat seul avait déjà reconnu : une amélioration considérable dans l'état de l'atmosphère qui sert à la respiration des malades.

Dans cette dernière salle, cependant, il se manifeste, dans quelques circonstances, une odeur désagréable qui semble provenir des fosses d'aisances y attenant. Nous nous expliquons ce résultat par l'inégalité de température de l'air de la salle échauffée et de celui de la pièce voisine. Cette inégalité engendre nécessairement un double courant pendant que la porte de communication reste ouverte, et, par suite, un mélange, à proportions variables, de l'air purifié du réfectoire et de celui du cabinet d'aisance qui se trouve placé à une trop faible distance.

Une autre cause qui tend à masquer les résultats produits par les appareils de ventilation du réfectoire de Sainte-Geneviève se trouve certainement dans la communication qui existe entre cette pièce et un ouvroir occupé par un grand nombre d'aliénées. L'air de cette dernière pièce, chargé d'exhalaisons pulmonaires et cutanées qui le rendent lourd et odorant, se répand incessamment dans la première

par des portes intermédiaires presque constamment ouvertes, et y altère la pureté de l'atmosphère. Lorsque la ventilation aura été établie dans la seconde partie de ce corps de bâtiment, l'assainissement sera plus complet.

En résumé, les expériences dont nous venons de vous rendre compte justifient, aussi bien que nous pouvions le souhaiter, les prévisions que nous avions consignées dans le précédent rapport. Il en résulte pour nous la conviction que dans le nouvel asile de Quatre-Mares, où les locaux offriront, par leur adaptation mieux entendue à un asile d'aliénés, les conditions sanitaires les plus avantageuses, l'application du procédé sur lequel nous venons d'expérimenter pourra satisfaire aux exigences de l'hygiène la plus sévère. Il en résulte aussi que, lorsque les salles de la maison de Saint-Yon, par suite de l'ouverture du nouvel asile, auront été débarrassées de l'excès de population qui les encombre, l'emploi des mêmes procédés y améliorera considérablement les conditions sanitaires dans lesquelles se trouvent les malades.

Rouen, le 27 mars 1851.

Le Rapporteur,

A. Boutan.

La Commission de chauffage a entendu la lecture des deux rapports qui précèdent, dans ses séances du 6 février et du 7 mars 1851, et, après discussion, en a approuvé le contenu.

Le Membre du Conseil général, Président,

Curmer.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

POÈTES ET AUTEURS DRAMATIQUES

NÉS A ROUEN

DANS LE XVIIIe SIÈCLE[1].

Etoile (Madame *De L'*) était encore fort jeune lorsqu'elle donna carrière à son penchant pour la poésie. Plus tard, s'étant fait connaître par l'envoi de plusieurs pièces au concours de l'Académie des Palinods, elle y fut couronnée en 1770 et 1771, pour deux de ces pièces. La première était une *Ode* imitée du magnifique *Cantique de Moïse*, le passage de la Mer Rouge; la seconde, une *Idylle sur la mort d'Abel*; elles ont été imprimées séparément en 1772.

Farin de Hautemer, acteur d'opéra-comique, selon les *Anecdotes dramatiques*, et, docteur en médecine, d'après le titre de l'une de ses pièces mentionnée au catalogue de feu M. De Soleinne, a composé plusieurs *comédies* représentées pour la plupart sur les théâtres de la foire.

Nous ne connaissons de ces pièces que les titres que nous donnons ici, tels qu'ils sont indiqués dans les *Mémoires biographiques* de Guilbert, et dans la *France littéraire* de M. Quérard.

[1] Voir la livraison de janvier-février 1851.

La Toilette, comédie en 1 acte et en vers, dédiée aux dames; Lille, 1748; pièce très rare, d'après une note du catalogue de M. De Soleinne. — *Le Docteur d'amour*, comédie en 1 acte et en vers; Paris, 1749, in-8°. — *Arlequin gouré, ou la Gageure*, comédie en 1 acte, en prose; La Haye, P. Josse, 1750, in-8°. — *Les Filets de Vulcain*, comédie; 1750. — *Le Boulevard opéra-comique*, ballet en 1 acte; Paris, Duchesne, 1753, in-8°. -- *L'Impromptu des halles*, opéra-comique, avec divertissement à l'occasion de la naissance du duc de Berry (depuis Louis XVI); Duchesne, 1754, in-8°.—*La Maison à deux portes. Les Bigarrures*, recueil de pièces fugitives; Lausanne, Bousquet, 1756, in-8°.

Formont (*J.-B. Nicolas* de), né vers le commencement du XVIIIe siècle, fut, comme De Cideville, son compatriote et son ami, dans une grande intimité avec Voltaire, qu'il connaissait déjà lorsque, persécuté, celui-ci vint se réfugier à Rouen en 1731.

Indépendant et possesseur d'une fortune considérable, un esprit aimable et conciliant le fit accueillir avec empressement dans les cercles les mieux choisis, et le mirent en relations avec d'illustres personnages, parmi lesquels on distinguait Fontenelle, Du Resnel, Montesquieu, Saint-Aulaire, etc. Mesdames Du Deffant, De Staal, Du Chatelet, De Beauvau et Du Boccage, avec lesquelles l'amour des lettres l'avait mis aussi en relations d'amitié, le recevaient dans leur société, et la duchesse du Maine, qui l'admit souvent à ses petits soupers, se plaisait à lui témoigner, par cette honorable distinction, toute l'estime qu'elle avait pour sa personne et pour les agréments de son esprit. « De Formont, dit son biographe M. De Blosseville[1], cultiva jusqu'à la mort les liaisons qui avaient fait le bonheur de sa jeunesse. Toujours il s'occupa des lettres pour elles-mêmes, sans prétendre un seul instant à la célébrité; il dédaigna de vivre au Temple de Mémoire, dit Voltaire, qui savait apprécier son jugement solide et toujours sûr. *Mérope* et *Zaïre* avaient été soumises à sa censure avant de paraître sur la scène. » Malgré son indolence habituelle, De Formont avait beaucoup écrit en vers et en

[1] Voir le supplément de la *Biographie universelle*, t. 64e.

prose, mais sans avoir jamais rien livré à la publicité. Aussi ne connaît-on de lui que des stances sur *la Mort de La Faye*, insérées à son insu dans les recueils du temps, et quelques vers semés dans les œuvres de Voltaire, parmi lesquels se trouvent le dixain qu'il improvisa sur le pupître du grand poète, alors réfugié à Rouen, et auquel il était allé faire visite sans l'avoir rencontré.

Voici cette improvisation :

Assis devant votre pupître,
Avec votre plume j'écris;
Cela semble d'abord un titre
Pour façonner des vers polis;
Aussi je voulais vous en faire,
Mais Apollon m'a reconnu.
J'ai beau vouloir vous contrefaire,
De lui je n'ai rien obtenu;
Je vois trop que c'est temps perdu,
Et qu'il ne répond qu'à Voltaire.

Voltaire lui répondit sur-le-champ par l'histoire d'Apelles rapportée dans Pline. Outre la correspondance amicale et littéraire que l'auteur de *Zaïre* entretint pendant de longues années avec De Formont, qu'il appelait le plus indifférent des sages, il lui adressa encore beaucoup de vers, entre autres de fort jolies stances commençant ainsi :

Rimeur charmant plein de raison,
Philosophe entouré de grâce. . . .

Cet homme aimable, qui n'avait, en effet, cessé, pendant tout le cours de son existence, de professer la plus saine et la plus douce philosophie, mourut en novembre 1758. Dans ses manuscrits, conservés par sa famille, on remarque surtout, dit encore M. De Blosseville, une traduction en vers du quatrième chant de l'*Énéïde*, plusieurs épîtres, et une correspondance fort intéressante avec les hommes les plus distingués de son époque.

Framery (*Nicolas-Étienne*), né le 25 mars 1745, est un de ces hommes laborieux dont, selon nous, le nom mériterait d'être plus connu et les talents mieux appréciés qu'ils ne l'ont été jusqu'ici par

quelques biographes. Fils d'un orfèvre-bijoutier de Rouen, notre compatriote terminait, à dix-sept ans, d'excellentes études dont il avait si bien profité qu'il possédait déjà, à cet âge, les connaissances variées qui ne se rencontrent que rarement dans une même personne; aussi allait-il bientôt prendre son essor dans les arts d'imagination, et s'y faire connaître comme poète, auteur dramatique, littérateur et compositeur de musique.

Ayant, lorsqu'il n'avait que dix-huit ans, fait recevoir au théâtre italien une pièce en un acte : *La nouvelle Eve*, dont la police crut devoir défendre la représentation, il donna et fit jouer successivement au même théâtre plusieurs pièces du genre de celles que l'on appelait alors comédies mêlées d'ariettes, dont il avait, pour quelques-unes, arrangé ou même composé entièrement la musique. Voici les titres de ces pièces : *Nanette et Lucas, ou la Paysanne curieuse. — Le Projet. — L'Indienne. — L'illusion, ou le Diable amoureux. — Le Sorcier par hasard. — Le Nicaise de Vadé* et *la Tourterelle*. Framery, que ses talents et son goût pour la bonne musique avaient fait choisir pour surintendant de la musique du comte d'Artois, se montra très heureusement inspiré en traduisant et parodiant, pour en faire entendre sur la scène française les délicieuses mélodies, quelques-uns des chefs-d'œuvre de Paësiello; il donna, de ce célèbre compositeur : *Fracastana*, sous le titre de *l'Infante de Zamora*, opéra en quatre actes. — *L'Olympiade, ou le triomphe de l'Amitié*, traduit de Métastase, en trois actes. — *Les deux Comtesses*, en deux actes, et *le Barbier de Séville*, traduit par ordre de la reine, et représentée à Versailles devant toute la Cour, et bientôt sur tous les grands théâtres de province. Il avait également traduit de l'Italien *la Colonie*, l'un des plus brillants opéras de l'illustre Sacchini, dont il admirait le talent et dont il devint l'intime ami.

Couronné en 1770 par l'Académie des Palinods de Rouen pour une ode : *la Pureté de l'Ame*, notre compatriote recevait, lors du concours institué par Louis XVI pour les *drames lyriques*, une récompense beaucoup plus éclatante pour son poème de *Médée*, que l'Académie avait jugé digne du grand prix; poème qui, malheureusement, ne put être représenté à cause de la mort de Sacchini, qui s'était chargé de le mettre en musique. Constamment occupé du progrès

de l'art musical, objet de ses principales études, et dont il connaissait parfaitement les différents systèmes, il publiait, avec un intéressant *Mémoire* sur le Conservatoire de musique et l'École de chant, *le Musicien pratique*, traduit de l'italien. Plus tard, il donnait aussi une dissertation intitulée : *Avis aux poètes lyriques, ou de la nécessité du rhythme et de la césure dans les odes ou les hymnes destinées à la musique.*

En 1802, l'Institut ayant mis au concours cette question : *Analyser les rapports qui existent entre la musique et la déclamation, et trouver le moyen d'appliquer la déclamation à la musique sans nuire à la mélodie*, Framery, qui avait concouru, sortit encore triomphant de cette lice, et obtint le prix, ce qui lui ouvrit les portes de l'Institut, où il fut admis comme associé correspondant, classe des beaux-arts. Outre les ouvrages spéciaux que nous venons de citer, Framery avait encore donné, dans sa jeunesse, plusieurs productions purement littéraires, telles que : romans, mémoires, contes, traductions, dont voici les titres : *Réponse de Valcour à Zéïla. — Les trois Nations. — Le Présent, le Passé et l'Avenir. – Les Mémoires du marquis de Forlaix*, traduit de l'anglais. Avec Panckoucke : *Roland le furieux* et *la Jérusalem délivrée*, traduit de l'italien. Une brochure qu'il publia en 1796 sur *l'Organisation des Spectacles de Paris* vint encore prouver, par la manière dont il avait traité cette question des plus ardues, toute la justesse de ses vues, toute la sagacité de son esprit.

Il devait encore se signaler, dans les dernières années de sa vie, par la fondation d'un établissement utile, celui d'une agence des auteurs dramatiques, destinée à percevoir, dans la province, la redevance à laquelle ont droit les auteurs pour leurs œuvres de théâtre, et dont, jusqu'alors, ils avaient été injustement frustrés

Connu par les nombreux articles sur l'art musical qu'il avait fait insérer dans le *Mercure*, dans le *Dictionnaire de Musique* et dans l'*Encyclopédie méthodique*, dont il était collaborateur, l'Institut lui fit l'honneur de l'adjoindre, en 1807, à ses plus habiles professeurs, pour travailler au *Dictionnaire de la Langue des Beaux-Arts*, et il travailla, dit Guilbert, avec une ardeur au-dessus de ses forces, à cette utile entreprise, sans cesser un seul instant de s'occuper de

musique et de littérature. Une notice très étendue sur le célèbre compositeur Joseph Haydn fut son dernier travail littéraire. Il termina sa carrière à Paris, le 26 novembre 1810, dans sa soixante-sixième année, laissant, selon M. Quérard, plusieurs ouvrages manuscrits sur la musique et les musiciens, entr'autres des notices détaillées sur Della-Maria, Gaviniés, etc.

Notice bibliographique. — (Théâtre) : *Nanette et Lucas, ou la Paysanne curieuse*, comédie en 1 acte, mêlée d'ariettes; Paris, Hérissant, 1764, et La Haye, 1764. — *L'Indienne*, en 1 acte; Paris, veuve Duchesne, 1770. — *La Colonie*, en 2 actes; Paris, veuve Duchesne, 1775. — *L'Olympiade, ou le triomphe de l'Amitié*, drame héroïque en 3 actes; Paris, Ballard, 1776, in-8° — *L'Infante de Zamora*, en 3 actes; La Haye et Avignon, 1783, in-8°. — *Les deux Comtesses*, opéra-bouffon en 2 actes, traduit de l'italien; Amsterdam, Noël Guérin, 1778, in-8°. — (Romans, contes, etc) : *Réponse de Valcour à Zéïla*, 1764, in-8°. — *Les trois Nations*, recueil de contes; Paris, 1765, 2 vol. in-12. — *Le Présent, le Passé et l'Avenir;* 1766, in-12. — *Mémoires du marquis de Forlaix;* 1770. — *Mémoires sur le Conservatoire de musique et les Écoles de chant;* 1775, in-12. — *Le Musicien pratique*, traduit de Azopardi; 1786. — *L'Organisation des Spectacles de Paris;* Paris, Buisson, 1790, in-8°. — *Avis aux Poètes lyriques, etc.*; 1796, in-8°. — *Discours sur cette question : Analyser les rapports qui existent entre la musique et la déclamation, etc.*; Paris, 1802. — *Eloge de Spontini* (journal encyclopédique.) — *Notice sur Joseph Haydn;* 1810, in-8°.

Gueroult (*Louis-Nicolas*), poète latin, né vers 1749, terminait sa rhétorique lorsqu'il se fit connaître par un poème allégorique dont le sujet était la prise d'habit par madame Louise, sœur de Louis XV, dans l'ordre des Carmélites. Ce poème fut couronné, en 1770, par l'Académie des Palinods de Rouen, où l'auteur obtenait encore, les années suivantes, deux couronnes : la première, pour une ode latine sur ce sujet : *Justus ex fide vivit*, et la seconde pour un poème sur le danger des spectacles. Ce poète, dit Guilbert, avait un véritable talent pour la poésie latine, et s'exprimait élégamment dans la langue de Virgile. Il mourut lorsqu'il entrait à peine dans sa vingt-sixième

année, peu de temps après avoir été ordonné prêtre. Les trois pièces de l'abbé Gueroult ont été imprimées séparément, et se trouvent mentionnées dans la *France littéraire* de M. Quérard.

Gueroult (*Remi-Antoine-Guillaume*), né le 19 janvier 1749, était professeur d'éloquence latine; il composa pour le théâtre, sous les titres de : *Origine de la République une et indivisible* et d'*Ethéocle et Polynice*, deux pièces qui n'ont été ni imprimées ni représentées. Il avait traduit, avec son frère Pierre Gueroult, le 8me vol. des œuvres de Cicéron, publiées de 1783 à 1789. Il présenta à l'Assemblée législative un plan d'éducation nationale, et fit paraître, en 1802, le *Dictionnaire de la France monarchique, ou la France telle qu'elle était en janvier* 1789; Paris, Bernard Fuchs, in-8°. Voir la *France littéraire* de M. Quérard.

Gueroult (*Jean-François*) donna au théâtre, en 1772, *la Journée de Marathon, ou le triomphe de la Liberté*, drame en quatre actes et en prose, avec des intermèdes et des chœurs mis en musique par Kreutzer. Ce drame fut imprimé à Paris dans la même année, et se trouve indiqué dans le *Dictionnaire bibliographique* de M. Quérard.

Guillemard, secrétaire de l'intendance de la marine à Brest, dont le talent pour la poésie s'était déjà révélé par plusieurs pièces insérées dans l'*Almanach des Muses*, est l'auteur d'une tragédie de *Caton d'Utique*, d'après l'anglais Addisson. Cette pièce, que nous ne croyons point avoir été représentée, n'en trouvant aucun indice, fut imprimée à Paris en 1767.

Hautement (*Michel*), Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, fit sa profession le 22 juin 1732, dans l'abbaye de Saint-Wandrille. C'est dans cette retraite qu'il se livra à son penchant pour la culture des belles-lettres, et qu'il composa un poème d'une certaine étendue à la louange de M. De Montgeron; il fit aussi une excellente traduction en vers français des hymnes du bréviaire, et composa un office entier en l'honneur de saint Philbert, premier abbé de Jumiéges. Cet office était, dit-on, fort remarquable et tout-à-fait digne du sujet,

par le caractère sublime et religieux de la poésie. Hautement avait encore publié, avec des *Commentaires sur le prophète Habacuc*, deux autres ouvrages sous ces titres : *Lettre d'un ecclésiastique au sujet d'un Mandement de l'évêque de Nantes ;* 1753. — *Lettre relative aux malheurs décrits par saint Jean, au chapitre IX de l'Apocalypse, sur l'incrédulité de notre siècle ;* 1762, in-12

Leblond (*Henry*), poète latin, ne nous est connu que par deux pièces qui furent couronnées, en 1748 et 1756, par l'Académie des Palinods; l'une de ces pièces est un chant patriotique, dans lequel l'auteur célèbre la prise du Port-Mahon sur les Anglais, sujet qui excitait alors la verve et l'enthousiasme des poètes lyriques. On trouve dans ce poème, dit Guilbert, quelques détails curieux sur la position géographique de l'Angleterre, et sur l'esprit dont le peuple anglais était animé à cette époque.

Th^re^ LEBRETON.

(La fin à la prochaine livraison.)

COMMERCE.

DE LA SÉCURITÉ COMMERCIALE,

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES FAILLITES.

Dans notre numéro du mois de juillet 1850, nous avons cherché à expliquer à nos lecteurs les bases et l'organisation d'une nouvelle entreprise qui s'est formée, il y a quelques années, sous le nom de *Sécurité commerciale*, dans le but d'atténuer, autant que possible, les chances funestes qui résultent si souvent des opérations industrielles.

Cette compagnie, ou, pour mieux dire, cette association a pour principe fondamental la création, au moyen d'une légère prime annuelle, d'un capital de réserve suffisant pour indemniser les souscripteurs des pertes auxquelles ils seraient exposés par suite de faillites ou de suspension de paiement, sans les engager, en aucun cas, au-delà de cette prime.

Depuis lors, la *Sécurité commerciale* a pris de larges développements ; sa marche a été rapide ; elle a tenu fidèlement ses promesses, et nous ne pouvons en donner une idée plus exacte qu'en reproduisant l'état de situation arrêté le 21 mai dernier, en assemblée générale.

Au 31 décembre 1850, les polices souscrites s'élevaient au chiffre de . . . . . 277,723,500 f.
A retrancher, pour annulations et réductions . . 13,683,000

Restait assurée une somme de. . . . 264,040,500 f.
répartie entre 1216 commerçants, soit, en moyenne, 217,138 fr. par assuré.

Voici quelle était, à la même époque, la position financière de la compagnie :

Numéraire en caisse au 1er janvier 1850.	26,559 f 80 c	
Valeurs en portefeuille.	14,234 50	
Primes de 1849 encaissées en 1850 . .	2,379 55	
Dividendes réalisés en 1849-1850 . . .	38,422 85	
Dividendes à recevoir pour affaires terminées en 1849-1850	110,692 70	942,311 f 32 c
Primes de 1850.	603,876 92	
Dividendes à recevoir pour affaires non terminées, évalués à.	146,145 »	

Les sinistres présentés dans le cours de l'exercice 1850 ont atteint le chiffre de 725,525 03

Dont il y a eu à déduire :

Sinistres rejetés.	119,398 f 71 c		
Livraisons antérieures à la date des polices. . . .	98,855 87	268,981 63	
10 p. % à la charge des assurés, sur 507,270 f. 05 c. admis	50,727 05		456,543 40

Excédant. . . . . 485,767 f 92 c

Mais il convient d'ôter de cet excédant pour les sinistres de 1850, non examinés 170,696 72

Réserve acquise pour l'exercice 1850 . . . 315,071 f 20 c

Ainsi donc, d'après le règlement des sinistres de l'année qui vient de s'écouler, la *Sécurité commerciale* a commencé les opérations de 1851 avec un boni d'environ 300,000 fr.

A la date du 21 mars présente année, le chiffre des sommes assurées s'élevait : pour Paris, à . . . . . 104,161,000 fr.
pour les départements, à 193,857,000

Total . . . 298,018,000 fr. pour 1407 assurés, ou 211.811 fr. en moyenne.

Les primes affectées à cette somme forment un ensemble de 978,075f 90c
En y ajoutant le boni approximatif de 1850, soit . 315,071 20

Il en résulte que le capital de garantie pour 1851 monte à. 1,293,147f 10c

Nous avons vu que les 264 millions assurés en 1850, ont donné lieu à 725,525 fr. 03 c. de sinistres. Si nous calculons dans la même proportion les sinistres de 1851 sur 298 millions, ils devront atteindre la somme de. . . . . 819,000 f., de laquelle somme il faut déduire les 10 p. % à la charge personnelle des assurés, ou 81,900

Reste . . . . . 737,100 f.
pour représenter le montant total des sinistres, en supposant même qu'ils soient tous admis intégralement, ci . . . . . 737,100 »

Excédant probable à la fin de 1851 . . . 556,047f 10c

En examinant la quotité des sinistres, on reconnaît que, sur 1968 créances signifiées,

143	ont été au-dessous de	50f	
237	ont été de.	51 à	100f
1,354	»	101 à	1,000
202	»	1,001 à	5,000
25	»	5,001 à	10,000
4	»	10,001 à	20,000
3	»	20,001 à	29,726
1,968			

C'est-à-dire que la très majeure partie des sinistres a porté sur des créances de 101 à 1,000 fr.

Quant aux assurés, au nombre de 1,216 :

819	n'ont pas présenté de sinistres.		
164	en ont présenté	1	
173	»	de 2 à 5	
36	»	de 6 à 10	
21	»	de 11 à 15	
2	»	de 16 à 20	
1	»	de 35	
1,216			

Ces chiffres montrent qu'en général les assurés ont présenté des garanties morales suffisantes, et c'est là un point important, car il était raisonnablement permis de craindre que les souscripteurs ne seraient pas toujours retenus dans de sages limites par la responsabilité de 10 p. 100 qui leur incombe, et qu'ils se laisseraient entraîner à faire des crédits exagérées ; mais l'administration a su se préserver de ce danger, et comme, d'ailleurs, elle s'est réservé le droit d'annuler les polices souscrites par ceux des commerçants qui agissent avec une imprudence notoire, elle aura toujours à sa disposition le moyen efficace d'empêcher la reproduction de risques trop compromettants

Cet aperçu des opérations de la *Sécurité* est satisfaisant sans doute ; mais empressons-nous d'ajouter que les résultats futurs ne reposent que sur des conjectures, et que, malgré son importance actuelle, le capital de garantie pourrait devenir insuffisant pour couvrir totalement les pertes, dans le cas où l'année 1851 présenterait plus de sinistres que celle qui l'a précédée. Or, il est permis d'exprimer ce doute si l'on considère que, depuis 1848, le crédit s'est considérablement resserré, et que presque toutes les affaires se sont traitées au comptant ou à des termes peu éloignés. La *Sécurité commerciale* a été favorisée par des circonstances exceptionnelles, et elle serait téméraire si elle comptait sur la continuité de semblables conditions.

Il convient aussi de faire observer que, dans les assurances contre les faillites, comme dans toutes les autres affaires de même nature, les sinistres n'éclatent ordinairement que longtemps après le paiement des primes, et qu'on ne peut apprécier les résultats définitifs qu'après une succession de plusieurs années pendant lesquelles toutes les chances se sont produites.

Quoi qu'il en soit, il est juste de reconnaître que, jusqu'à ce jour, les assurés n'ont eu qu'à se féliciter de leurs rapports avec la *Sécurité commerciale*, et qu'ils n'ont pas eu à regretter les sacrifices qu'ils se sont imposés, puisqu'ils ont tous été exactement remboursés de leurs pertes régulièrement établies.

Il est une autre considération que nous croyons utile de soumettre à nos lecteurs.

Nous avons établi dans notre article de juillet dernier que, d'après les évaluations officielles, les faillites atteignent annuellement, en France, le chiffre de 151 millions, sur une masse totale d'affaires de 50 milliards. Suivant cette base, les 264 millions assurés en 1850 par la *Sécurité commerciale*, auraient dû donner ouverture à 799,000 fr. de sinistres; cependant ces sommes, y compris les arrangements amiables, en même temps que les faillites déclarées, n'ont été que de 725,000 fr., sur lesquels encore il a été écarté plus de 200,000 fr. Il n'est donc resté à régler que 525,000 fr.; en d'autres termes, les sinistres à la charge de la compagnie sont demeurés d'un tiers environ au-dessous de la proportion ordinaire.

De cette remarque, on peut conclure que le Conseil de censure central a exercé une active surveillance sur l'admission des risques, et qu'il a repoussé avec soin ceux qui paraissaient présenter des chances évidemment onéreuses.

Sur la proposition de la Direction, l'assemblée générale a sanctionné diverses modifications aux statuts primitifs.

Sans entrer dans des détails qui nous entraîneraient trop loin, nous signalerons les principales de ces modifications, afin de faire saisir l'esprit qui a présidé à leur rédaction.

Certaines industries offrant plus de risques que les autres, on a étendu le nombre des catégories, et on en a créé une cinquième à la prime de 1 50 p. 100, pour établir une proportion plus exacte entre la rétribution de l'assuré et les sinistres qu'il peut avoir à présenter.

On a décidé que les primes seraient désormais payées par avance et par quart, de trois mois en trois mois.

Les avantages de cette mesure sont sensibles : la compagnie encaissant plus tôt les primes, sera plus tôt aussi en position de rembourser les assurés qui ne seront plus exposés à de longs délais avant de rentrer dans leur capital.

Les garanties offertes aux assurés du département seront augmentées par l'introduction d'une nouvelle disposition en vertu de laquelle aucun sinistre notifié ne pourra être définitivement rejeté par le Conseil de censure, sans qu'au préalable, le comité de surveillance de la direction ait été appelé à donner son avis; et, dans le cas de rejet définitif, la décision du conseil de censure central devra être notifiée au comté de surveillance de la direction de l'assuré.

Les agents seront invités à insister plus vivement que jamais auprès des assurés, pour les porter à avoir recours à la division des renseignements, avant d'entrer en relation d'affaires avec de nouveaux acheteurs.

On comprendra encore l'importance de cette recommandation, en sachant que la division des renseignements est spécialement chargée de s'enquérir, sur tous les points du territoire, de la solvabilité et de la moralité des maisons de commerce.

Toutefois, nous regrettons qu'en remaniant les statuts, on n'ait pas entièrement supprimé une série d'articles qui y figurent sous le titre V, et qui règlent la fondation et le mouvement d'une *caisse de réserve*, instituée en vue de venir en aide à ceux des assurés qui éprouveraient des pertes, et se trouveraient momentanément gênés dans leurs opérations.

Cette création n'est encore qu'en projet, il est vrai; mais elle renferme de si nombreuses difficultés, qu'on aurait dû, suivant nous, y renoncer définitivement.

En effet, quelles que fusssent les précautions dont les prêts seraient entourés, ils auraient pour conséquence nécessaire d'aliéner et souvent même d'engager indéfiniment les ressources de l'association, laquelle, dans un moment donné, courrait risque de laisser en souffrance des engagements directs envers les assurés. D'ailleurs, comment s'y prendrait-on pour distribuer ces secours avec équité? A qui donnerait-on la préférence? Pourquoi accorder aux uns ce qui serait refusé aux autres, alors que tous les intéressés ont des droits parfaitement égaux? N'y a-t-il pas là une source intarissable d'embarras et de récriminations contre l'impartialité de la direction? Ne suffirait-il pas d'une assistance mal placée pour exciter aussitôt les plaintes les plus vives et les plus légitimes de la part des assurés, auxquels, après tout, appartient le capital social, puisqu'il est constitué de leurs de-

niers ? Qu'aurait-on à leur répondre, le jour où l'on ne pourrait rembourser leurs sommes, parce que le fonds commun aurait été diverti de sa destination principale, au profit de tel ou tel intérêt particulier ? L'influence morale de la direction aurait certainement à en souffrir, et tous ces inconvénients sont si manifestes que nous n'hésitons pas à regarder cette *caisse de réserve* comme une superfétation inutile et dangereuse.

Nous croyons que ce simple exposé permettra aux personnes que la question intéresse, d'apprécier les avantages de la *Sécurité commerciale*, et les services qu'elle pourra rendre au commerce, si elle continue d'être gérée avec prudence et circonspection.

De nombreuses préventions l'ont accueillie à son début ; elle a été jugée avec sévérité on l'a même accusée d'être immorale, en ce sens qu'elle encouragerait les commerçants hasardeux et les gens de mauvaise foi. C'est à l'administration qu'il appartient de dissiper ces fâcheuses impressions par la sagesse de ses mesures. Elle a beaucoup fait assurément, mais elle a encore beaucoup à faire. Il faut qu'elle suive avec une vigilance incessante les opérations de ses représentants ; qu'elle se mette en garde contre leur penchant à augmenter le chiffre des primes ; il faut qu'elle écarte avec fermeté les risques dangereux, et qu'elle maintienne énergiquement ses catégories ; car les déclassements imprudents ou les concessions trop faciles porteraient une complète perturbation dans les prévisions. Il faut qu'elle imprime de toutes parts une activité et une ponctualité irréprochables, qu'elle examine et règle promptement les sommes ; il faut qu'elle étudie sans relâche toutes les améliorations propres à simplifier les affaires ; il faut enfin qu'elle prenne pour règle de conduite une observation judicieuse faite par un membre du conseil de censure de Rouen ; « que, dans un temps donné, loin que les commerçants soient « sollicités pour faire partie de l'association, ils devront au contraire « considérer comme une faveur leur admission dans le sein de la « compagnie. »

C'est à cette condition que la *Sécurité commerciale* pourra obtenir du commerce entier la confiance sans laquelle elle échouerait dans la mise en pratique du problême difficile qu'elle a entrepris de résoudre.

LEFORT-GONSSOLLIN.

Paris, le 26 avril 1851.

BIBLIOGRAPHIE.

Essais historiques et archéologiques *sur les cantons de Neufchâtel, de Blangy et de Londinières*, par M. l'abbé Decorde, curé de Bures. 3 volumes in-8° à 3 fr. chaque volume, chez les libraires de Rouen, de Dieppe et de Neufchâtel.

De tous côtés le plus grand zèle se manifeste pour l'étude de l'histoire locale, et la Normandie, qui a donné l'exemple à la France, marche toujours à la tête de cette belle croisade historique et monumentale. Depuis quinze mois seulement, le département de la Seine-Inférieure a vu éclore un grand nombre d'ouvrages destinés à illustrer son glorieux passé. Le clergé, cette fois, a fourni la part la plus noble et la plus distinguée.

Dès les premiers jours de janvier 1850, M. l'abbé Lacroix donnait à la ville de Rouen son grand ouvrage sur les *Corporations d'arts et métiers*, vaste recueil où s'agite tout le moyen-âge. Dans cet immense bazar, passent et repassent tous les états et toutes les conditions. C'est une vraie danse macabre où viennent manœuvrer et mourir tour-à-tour les industries et les inventions humaines. Cette encyclopédie industrielle qui a coûté bien des veilles à son auteur, a été accueillie par la presse de la province et de la capitale avec une faveur marquée La Société libre d'Emulation de Rouen lui a décerné la plus haute des ses récompenses, une médaille d'or, et l'Institut lui même a accordé à l'auteur une mention honorable.

Il y a un mois à peine, M. l'abbé Langlois, directeur de la Maîtrise de la Cathédrale, a mis au jour un beau volume in-8°, renfermant dans plus de 450 pages l'histoire du Prieure du Mont-aux-Malades, devenu maintenant un séminaire. Dans ce recueil, qui a coûté à l'auteur plus de dix années de recherches et de travaux, on trouve de précieux détails sur le séjour en France de saint Thomas de Cantorbéry, et sur sa querelle avec Henri II, sur les lépreux et les léproseries au moyen-âge, sur l'Ordre des chanoines réguliers, sur les études monastiques des Génovefains, sur une foule d'hommes et d'évènements dont le souvenir s'est effacé et s'efface chaque jour de plus en plus. Dans ce livre, plein de science et de critique, on voit revivre tout un monde dont on avait perdu l'idée.

Les presses dieppoises impriment en ce moment un travail de M. l'abbé Lecomte sur les églises et le clergé de la ville du Havre-de-Grâce. Ce volume in 8°, qui n'aura pas moins de 300 pages, montrera sous un jour tout nouveau une ville neuve qui croyait n'avoir point de passé, parceque, plus qu'une autre, elle en a fortement secoué la poussière. Dans ce livre de notre compatriote, on verra revivre le vieux Havre, le Havre des corporations et confréries, le Havre des processions et des pèlerinages, comme il était le Havre des pêcheurs de harengs, de morues et de maquereaux. Si cette ville, si fière de son présent, si cette reine de la mer se contemple dans ce miroir du passé, elle devra s'étonner de se trouver si différente d'elle-même, et à coup-sûr, elle ne reconnaîtra plus ses allures mondaines et commerciales dans les pieuses dévotions et les saintes occupations de ses pères. Une chapelle de Notre-Dame fut le berceau de cette ville qui n'est plus qu'une bourse de commerce, et quelques barques de pêcheurs remplissaient une *crique* que peuplent annuellement plus de 5,000 navires.

Enfin, un quatrième prêtre de ce diocèse est aussi venu payer son contingent à l'étude de notre histoire locale, et celui-là s'est attaché à la partie la plus déshéritée du pays. En vérité, c'était justice : il ne suffisait pas que Rouen, Dieppe et le Havre, eussent leurs historiens; aucune contrée n'en devait être dépourvue. Félicitons tout d'abord M. l'abbé Decorde, curé de Bures, de s'être attaché à décrire l'arrondissement de Neufchâtel, ce vieux pays de Bray qui a eu son passé chevaleresque et chrétien, et que l'on ne connaît plus guère que par la plus prosaïque des industries agricoles.

En janvier 1848, à la veille d'une révolution qui ébranla le monde, M. l'abbé Decorde publiait tranquillement, dans son modeste horizon, le fruit de ses longues soirées d'hiver et de ses pieuses excursions de l'été. Tout en cheminant pendant les beaux jours dans les vertes prairies et à travers les épaisses forêts, il avait visité les églises et les presbytères, pris ses notes, interrogé les vieillards, et emporté sous son bras les archives locales confiées à sa diligence et sa religion. Puis, pendant les mauvais jours de l'hiver, assis à son foyer solitaire, il avait mis en ordre le fruit de ses lectures et de ses pèlerinages. C'est là ce qu'il a donné à ses concitoyens sous le nom peu prétentieux, d'*Essai historique et archéologique sur le canton de Neufchâtel*.

On y voit revivre les histoires du vieux temps, les noms que la tradition a conservés, les bons curés, les vaillants seigneurs, les hommes charitables, les écrivains et les industriels distingués. Le registre des fabriques, vieux répertoire du passé, lui a fourni une foule de détails

sur la vie chrétienne, sur les mœurs des campagnes, sur les coutumes liturgiques, sur les fêtes populaires, et tous ces drames sacrés, qui intéressent aujourd'hui parcequ'ils sont loin de nous, parcequ'ils furent le vêtement de nos aïeux, notre berceau, et qu'ils ne couvriront pas notre tombe; car tout s'en va autour de nous, et rien de ce qui environne le vieillard ne lui rappelle les souvenirs de son enfance.

En effet, nos pères ne connurent guère que le château et l'église, le seigneur et le curé. Aujourd'hui, le château n'existe plus. C'est le maire qui a recueilli l'héritage du suzerain, et l'écharpe municipale a remplacé l'épée du chevalier. Il n'est pas rare de voir une mairie se dresser avec sa maison d'école sur les ruines d'un vieux castel. C'est le signe matériel du triomphe de l'institution communale sur la féodalité qui n'est plus De tout le passé, l'église seule est restée avec son presbytère, mais tous deux se sont modifiés; le presbytère n'est plus un établissement agricole avec ses terres, sa basse cour, ses écuries, ses étables et ses vastes granges dîmeresses; c'est tout simplement la modeste demeure de l'homme de Dieu, pauvre comme son maître, et vivant comme lui, au jour le jour, sur le budget de la Providence. L'église s'est aussi retrempée, elle s'est rajeunie au vent de la tempête, les iconoclastes ont brisé ses images, les révolutionnaires ont brûlé son mobilier; mais la foi des peuples a repeuplé ses sanctuaires, et l'aumône des fidèles a meublé son enceinte avec plus de goût et de fraîcheur. C'est que, voyez-vous, l'église est éternelle; elle reverdit sur la poussière même de ses ennemis, et elle accorde à tout ce qui la touche une part de son immortalité.

Félicitons donc M. l'abbé Decorde de s'etre attaché à décrire l'église et à nous donner son histoire. C'est ce qui parle le plus au cœur de l'homme, et ce qui l'intéresse toujours. Rien de ce qui touche cette mère sainte et vénérable ne nous est indifférent, et son passé nous est aussi cher que son présent et son avenir.

Poursuivant cette heureuse pensée si naturelle au cœur d'un prêtre qu'elle fait partie de son être même, M. l'abbe Decorde vient d'étendre aux cantons de Blangy et de Londinières ses explorations et ses recherches. C'est presque chose innée chez le chrétien que l'amour de l'église où sa vie se passe, où ses yeux se sont ouverts, et où il doit reposer un jour. Ne semble-t-il pas qu'en visitant une église nouvelle, le prêtre catholique gagne au ciel un nouveau patron, comme en visitant son confrère, il trouve sur la terre un ami de plus.

M. l'abbé Decorde nous fait connaître les églises existantes, comme celles qui ne sont plus, les maladeries des pauvres lépreux et jus-

qu'aux chapelles des verreries dont on ne soupçonnait pas l'existence. A coup sûr, ce fut une belle et sainte pensée, à ces gentilshommes verriers qui enrichirent et illustrèrent ce pays par le travail, de créer, au centre de leur vaste laboratoire, une maison de prières où pouvaient se désaltérer les serfs de l'industrie, brûlés par les charbonneries ou les ardents fourneaux des usines. Sans la présence de Dieu, une verrerie serait une image de l'enfer.

Le canton de Blangy nous montre grand nombre de ces fabriques, vieilles comme les forêts, et variant depuis des siècles les produits de leur industrie. Les fondations renferment peut-être les barillets romains de *Frontinus* ou les colliers de verre des Mérovingiens, comme les couches supérieures nous montrent les verres coloriés des vitraux, les perles des vieux rosaires, et jusqu'à ces grains de verroterie qui servaient à l'avarice des Européens pour acheter sur les côtes de la Guinée les nègres de nos colonies. Il faut lire ce chapitre tout plein du passé et tout palpitant du présent.

Le canton de Londinières est le dernier venu dans la famille de M. Decorde ; c'est lui que nous venons de recevoir, et dont nous voulons dire quelques mots.

Pour tout Français, même bachelier, même membre de quelque société savante, le nom de Londinières, à coup-sûr, ne dit pas grand chose. Au premier moment, on se demande ce qu'un canton si obscur et si mal taillé peut fournir à son historiographe. Eh bien! nous garantissons que l'on sera fort étonné de voir combien de choses intéressantes renferment ces villages assis dans les prairies, ou cachés derrière des taillis.

Trois rivières arrosent cet agreste canton tout accidenté de collines, tout coupé de vallons, tout émaillé de bois. Ces trois rivières, c'est la Béthune, fille de la vallée de Bray, qui jadis, au sortir des vieux remparts de Driencourt, se promenait dans les jardins de Mesnières, dessinés par Lenôtre, et qui charrie dans ses ondes des tuiles et des médailles romaines. A l'autre extrémité, c'est l'Yère, âpre et sauvage, qui ne connut guère, sur ses bords indomptés, d'autre industrie que les vieux moulins de Sept-Meules qui tournent depuis plus de mille ans. Au cœur du canton, comme l'artère principale, c'est l'Eaulne, vieux ruisseau militaire, qui prend sa source au champ de bataille de Mortemer, pour mourir à celui d'Arques. Tout son cours est échelonné de guerriers couchés avec leurs armes dans les cimetières mérovingiens de Lucy, d'Envermeu, de Douvrend et de Londinières.

Tout récemment, ces vieilles mortalités ont répondu à l'appel de la science qui a frappé le sol à plusieurs endroits. A la voix d'un Croisé

de l'Archéologie moderne le vieux Londinières s'est levé de la tombe pour nous montrer la haute antiquité de sa vallée, tant de fois inondée par un déluge de populations errantes et barbares. Londinières est plein d'intérêt, il nous reporte aux premiers temps de notre histoire, comme Grégoire de Tours et Sidoine Apollinaire. C'est une page illustrée de dom Bouquet ou d'Augustin Thierry

Les souvenirs historiques ne manquent ni dans la suite des âges ni dans le reste du pays. A Bures et à Wanchy, ce sont des prieurés que le temps a fait d'sparaître, comme tant d'autres choses; mais, de ces saintes institutions, il reste encore à Wanchy une croix de pierre du XIIe siècle, et à Bures une charmante église ogivale, consacrée par Rotrou de Warwick, en 1168.

Lorsqu'après avoir remonté le cours de l'Eaulne, vous arrivez à l'église de Bailleul. arrêtez-vous, car vous foulez aux pieds la cendre d'un héros. Pieux voyageur normand, inclinez-vous sur la pierre tombale d'un roi d'Écosse et de la reine son épouse, *seur du roi Edueur* (Édouard) Ces deux têtes royales, que vous voyez ici, portèrent la double couronne de la puissance et du malheur. Leur image, humble et recueillie, est gravée sur la pierre et coloriée sur le vitrail. Pourtant, dans le hameau, bien peu de gens pensent à *John Baliol*, ce roi détrôné, qu'un vieux château déroba aux regards du monde. L'archéologue seul vient parfois réveiller cette cendre réfroidie depuis 500 ans.

Toutefois, je ne dois pas cacher au lecteur que la science est loin de souscrire sans réserve à la tradition locale. Cette tombe pacifique a été la cause d'une guerre ardente, dans la *Revue anglo-française* de Poitiers, entre le marquis Le Ver et M. Emmanuel Gaillard. Depuis, MM. Guilmeth et de Duranville ont encore soulevé, sans la résoudre, cette intéressante question historique, et quoique nous ne regardions pas leurs conclusions comme mathématiques, nous les aimons quand elles se rapprochent de la tradition populaire.

Tout près de là, dans la vieille et modeste église de Fréauville, nous voyons se dresser devant nous le grand nom du cardinal Nicolas de Fréauville, jacobin de Rouen, prédicateur de la Croisade, confesseur de Philippe-le-Bel, ami de Clément V, et mort en 1325 archevêque de Lyon et primat des Gaules.

Au XVe siècle, c'est un souvenir de guerre qui nous apparaît dans le vieux château de Bures, antique demeure des ducs de Normandie, Là, dans une maison qu'on montre encore, vint mourir le plus implacable ennemi des Anglais, le libérateur de Dieppe, le fondateur de son vieux château, en un mot ce brave général Desmarest qui, chargé d'années et

de gloire, conduisit vaillamment la *grande rébellion de Caux* contre les Léopards de l'Angleterre.

Lorsque la guerre s'éteignait pour toujours dans nos contrées, Bures vit encore s'agiter autour de son clocher les légions de la Ligue et les armées royales. J'ajoute, tout bas, que la tradition a conservé pour le manoir de Tourpes des souvenirs de galanteries qu'il est moins moral de rappeler. Mais les fautes des grands instruisent autant que leurs vertus entre les mains de l'Histoire.

Dans le livre de M. Decorde, il y a autre chose que des grands faits historiques; bien des lecteurs trouveront plus de charmes dans les récits anecdotiques, dont ce livre est semé. Ce sont des légendes, des contes de fées, des procès, des querelles, des pestes, des famines, et tous les accidents dramatiques dont se compose la vie humaine. Vous serez ému comme nous en voyant, un jour d'été, dans la plaine de Bailly, le tonnerre tomber sur un arbre sous lequel s'abritaient huit pauvres ouvriers des champs. Cinq furent blessés et trois furent tués. Le dimanche, après la messe, tout le village fit une collecte pour placer une croix de fer sur le tronc du hêtre à l'ombre duquel les trois moissonneurs avaient trouvé la mort. Depuis 1842, cette croix est là pour indiquer aux passants la place du malheur, et pour lui rappeler le danger qu'il y a de chercher sous les arbres un abri contre l'orage.

Que M. Decorde ne perde pas courage, qu'il continue l'œuvre qu'il a commencée; qu'il la perfectionne même et qu'il achève ainsi l'arrondissement de Neufchâtel. Le premier de tous, il aura recueilli sur le pays de Bray une moisson complète de faits et de renseignements Il faut être du pays pour glaner de la sorte dans le champ du passé; jusqu'ici cette terre a été dédaignée par les touristes et même par les hommes de science, qui n'écrivent guère que pour les grands centres et sur des points culminants qui excitent une haute attention. M. Decorde se sera attachée à une région oubliée, il y aura trouvé des trésors que nous serons heureux de partager avec lui.

Pays de Bray, que nos pères ont appelé *pays de boue*, à cause de ses eaux *moult brayeuses*, comme dit Monstrelet, tu as été émergé des étangs et des viviers par la main des moines, comme tu fus purgé des brigands et des bêtes fauves par l'épée des chevaliers. Les Gaulois t'ont couvert de leurs troupeaux, et ils ont semé sur tes collines leurs médailles grecques avec des haches de bronze et de silex; les Romains, vainqueurs de ces fils des forêts, plantèrent ça et là, sur le penchant des côteaux, d'élégantes et fortes *villas* sur les ruines desquelles devaient bientôt camper les enfants du Nord.

Inondé, ravagé pendant plusieurs siècles par des flots de barbares qui se plaisaient dans tes vastes prairies, tu as reçu du Christianisme le baptême d'une civilisation plus pure et véritablement immortelle. Les Saints ont planté tes côteaux et déssèché tes vallées, et le sol garde encore les noms bénis de saint Saire, de saint Germer, de saint Ribert, de saint Saëns, de saint Guilmard et de saint Germain l'Ecossais. Leurs ossements, mêlés à ceux de saint Vulgain et de saint Hildevert, ont fait germer dans le passé de pieuses et saintes générations. Les monastères de Bival, de Sigy, de Beaubec, de Saint-Aubin, de Clair-Ruissel, de Foucarmont et de Bellosane ont éclairé tes enfants pendant bien des siècles.

Tu as aussi connu des jours de gloire militaire, et le pied des guerriers a souvent foulé ton sol hérissé de forteresses. Vieux châteaux d'Aumale, de Driencourt, de Gournay, de La Ferté, de Gaillefontaine et de Mortemer, vous proclamez bien haut la vaillance des preux qui ont combattu sur vos murailles, et qui sont sortis de vos donjons pour aller mourir sur les champs de bataille de l'Angleterre, de la Sicile et de l'Orient.

Pays de Bray, enfant de Saints, terre de grands souvenirs, n'oublie pas ton origine chrétienne et chevaleresque, conserve précieusement les débris d'un passé qui fait ta gloire et qui sont pour toi autant de lettres de noblesse. Soutiens, avec courage et avec amour, ces belles églises, ces saints monastères, que les siècles catholiques t'ont légués pour héritage. Les églises d'Aumale, de Gournay, de Neufchâtel, de Sigy, de Saint-Saëns, de Bures et de Neuf-Marché forment sur ta tête une couronne sainte et patriotique tout à la fois. Pays de Bray, garde, avec le soin pieux d'un enfant, ces monuments de tes pères, soutiens-les avec tes bras et avec tes aumônes, afin qu'ils portent longtemps à travers les siècles le souvenir de tes arts et de ta piété.

L'abbé Cochet.

Leçons élémentaires de Physique et de Chimie; exposé des applications les plus intéressantes de ces sciences. Ouvrage mis à la portée des personnes étrangères aux sciences mathématiques; avec de nombreuses figures intercalées dans le texte; par M. F Preisser, docteur ès-sciences physiques, professeur de physique industrielle à l'école municipale de Rouen, 1ere partie. Rouen, Berdalle, 1851, 1 vol. in-8, chez tous les libraires.

Depuis plusieurs années, M. Preisser professe à Rouen, pour les dames, un cours de physique élémentaire qui a le privilége d'obtenir,

dans la classe la plus distinguée de notre ville, un succès qui ne fait que s'accroître d'année en année. L'intelligent professeur a véritablement trouvé le secret d'attacher, à ses instructions orales qui embrassent le vaste domaine des sciences physiques et chimiques, et à ses expériences variées, pleines de curiosité, de surprise et quelquefois même de grandeur, cet intérêt qui réussit à triompher des diversions habituelles et des inconvénients d'une durée prolongée. Aujourd'hui, M. Preisser, déférant aux sollicitations de son gracieux auditoire, publie, sous une forme concise, compréhensible, et d'une lecture toujours attrayante, le résumé des leçons de ce cours tout spécial. C'est le volume que nous annonçons et que nous recommandons à nos lecteurs; il ne saurait manquer d'obtenir une véritable vogue, non seulement auprès de toutes celles qui aspireront à se souvenir des particularités de cet intéressant enseignement, mais encore auprès de tous les gens du monde pour qui les notions faciles à saisir, sur des sciences qui touchent aujourd'hui à tant d'intérêts généraux, paraîtront un délassement utile, un complément de leur instruction.

CHRONIQUE.

= Mort de M. l'abbé Maccartan, curé de Saint-Ouen. — Bien que les journaux quotidiens aient toute l'initiative du compte-rendu des événements de la localité, la *Revue de Rouen*, alors même qu'elle ne peut plus en être que l'écho tardif et très affaibli, ne saurait se résoudre à garder le silence, surtout lorsqu'il s'agit de l'un de ces accidents dont toute une population s'est émue. Le malheur dont nous avons à rappeler le souvenir est celui qui a rendu la Semaine-Sainte doublement funèbre dans notre belle basilique de Saint-Ouen, celui qui, le dimanche des Rameaux, a si cruellement frappé le digne curé de cette paroisse, M. l'abbé Maccartan, quand, au moment où il terminait le prône et recommandait ses pauvres à la charité des fidèles, il est tombé du haut de l'esca-

lier de la chaire jusque sur les dalles, où il s'est brisé le crâne; blessure dont il est résulté une mort presque instanannée.

Il est impossible de décrire ce que cette catastrophe a jeté de consternation dans la foule qui se pressait dans le temple, attirée par la solennité du jour.

La triste nouvelle, bientôt répandue dans toute la ville, semblait y produire l'effet d'une calamité publique. Encore quelques instants, et l'infortuné pasteur n'allait plus donner extérieurement aucun signe de vie. Le predicateur de la station, M. l'abbé Brunet, montait alors lui-même dans cette chaire encore teinte de sang, pour annoncer que les décrets de la Providence étaient accomplis, et que l'ame du prêtre était, ainsi que ses vertus, remontée vers Dieu!

Les restes de M. l'abbé Maccartan, embaumés et revêtus des ornements sacerdotaux, ont éte exposés pendant plusieurs jours dans l'une des salles du presbytère, où chacun a été admis à les arroser d'une larme et à les bénir d'une prière.

Tous les organes quotidiens de la presse locale, qui nous ont raconté, avec l'éloquence de la douleur, les tristes détails d'une fin si tragique, nous ont également raconté la pompe des obsèques célébrée le troisième jour, avec l'assistance du clerge des paroisses Saint-Maclou, Saint-Vivien et Saint-Nicaise, avec le concours du respectable curé de la métropole officiant, et d'un grand nombre d'ecclésiastiques, amis du malheureux curé; ils nous ont dit aussi quel nombreux cortége, composé de toutes les classes de la société, s'était spontanément invité plein de recueillement à cette touchante et pieuse cérémonie, où assistaient, au milieu de la famille du défunt, les premiers magistrats de la cité. Le corps du vénérable pasteur, après avoir fait, pour la dernière fois, le tour de la paroisse, où il laisse de si vifs regrets, est rentré, pour n'en plus sortir, dans l'église qu'il gouverna pendant treize ans. D'après le désir exprimé dans son testament, il a été déposé dans l'un des caveaux de la chapelle située derrière le chœur, dite Chapelle de la Vierge.

M. l'abbé Christophe Maccartan, que nous croyons être de Rouen, où habitent encore plusieurs membres de sa famille, a disposé de la plus grande partie de sa fortune en faveur d'une école des Frères de la doctrine chrétienne, école créée par lui sur sa paroisse lorsqu'il en fut nommé curé en 1838. Le reste se trouve réparti entre la fabrique et les pauvres de Saint-Ouen, pour lesquels il avait toujours été une véritable providence. Il a aussi fondé un service perpétuel pour le repos de l'ame des condamnés à mort qu'il avait eu mission d'assister jusqu'au pied de l'échafaud, pendant les quatorze ans qu'il remplit les fonctions de vicaire de la Cathé-

drale. Cette disposition fait honneur aux sentiments humains et religieux de celui dont l'ame, séparée du corps d'une manière si violente, est remontée déposer aux pieds de son créateur ce qu'elle fit ici-bas d'actions bonnes et méritoires.

Tre Lebreton.

= Fragments antiques *trouvés à Rouen.* — Dans le courant du mois dernier, en exécutant des fouilles pour asseoir les fondations d'une petite maison en reconstruction, au côté méridional de la rue des Fossés-Louis-VIII, vers le milieu de la partie comprise entre la rue des Carmes et la rue de Socrate, à 2 mètres environ au-dessous du sol, on est tombé sur un massif de blocage composé d'énormes pierres assemblées dans un ordre et sous des inclinaisons dont il a paru fort difficile de trouver le motif. Plusieurs de ces pierres provenaient évidemment de constructions antiques; les terres environnantes, d'ailleurs, étaient remplies de fragments de tuiles à rebords et de débris de poteries rouges, grises ou couvertes d'une glaçure très fine, de couleur bronzée et d'un éclat assez vif, qui témoignaient suffisamment que tous ces matériaux appartenaient à l'époque gallo-romaine. C'était évidemment là un nouveau jalon de cette muraille construite, ainsi qu'on l'a supposé, vers la fin de l'occupation romaine, pour résister aux incursions des barbares, et dans laquelle on entassa à la hâte les monuments funéraires élevés le long des voies qui partaient de la ville dans diverses directions, ainsi que les débris de monuments civils ou religieux qu'on sacrifia sans doute dans ce moment de suprême danger. Partout, en effet, où l'on a ouvert profondément le sol, sur la ligne qui s'étend de la place de l'Eau-de-Robec à l'extrémité occidentale de la rue des Fossés-Louis-VIII, en traversant la place des Carmes et l'Hôtel de France, deux points où les substructions de cette muraille se sont principalement fait reconnaître, on a toujours rencontré de grandes masses de maçonnerie qui ont dû faire partie de cette ancienne enceinte; et partout aussi, en démolissant ces vastes fondations, on a trouvé à chaque pas des fragments de corniches, des tambours de colonnes, des pierres funéraires, des débris d'inscriptions, en un mot, tout ce que, dans un moment d'épouvante profonde, on avait confusément entassé pour épaissir et exhausser ce rempart qui devait protéger la cité contre ses terribles envahisseurs.

Le peu d'espace dans lequel s'exécutaient, il y a quelques jours, les fouilles que nous venons de mentionner, n'ont guère permis de faire des observations intéressantes sur la direction et l épaisseur de ces substructions. La maison dont on creusait le sol pour y pratiquer des caves et pour en asseoir les murs de soutènement n'a que quelques mètres d'é-

tendue en tous sens, et les pierres qu'on rencontrait étaient si énormes, qu'elles plongeaient leurs prolongements jusque sous les constructions voisines ou sous le sol de la rue, et qu'on était obligé de les briser sur place, faute de pouvoir les déplacer. On ne put donc se rendre un compte bien exact de leur configuration et surtout de la position singulière qu'elles affectaient, en se montrant inclinées, par rapport au plan horizontal de gisement, sous un angle de 45 degrés à peu près, et de telle sorte qu'elles présentaient leur pente vers l'extérieur du mur dont on suppose qu'elles formaient la base. Dans cette masse de grossiers matériaux plutôt juxtaposés qu'assemblés avec soin, on a rencontré une base de forte colonne engagée, qui n'avait pas moins de 80 centimètres de diamètre, ce qui fait supposer qu'elle appartenait à un fût d'une hauteur totale de 6 mètres au moins; proportion considérable, qui dénote qu'elle provenait d'un édifice de grande importance. Cette base, que M. Tiercinier, propriétaire de la maison et entrepreneur des travaux, s'est empressée de céder bénévolement pour le Musée d'Antiquités, est ornée de deux tores, séparés par une scotie ou gorge profilée entre deux listels; ce qui constitue ordinairement la décoration de la base de l'ordre ionique. Le tore supérieur est tranché obliquement, et de place en place, par une rainure qui transforme cette moulure en une espèce de cable; ornement, d'ailleurs grossièrement exécuté, qui ne peut appartenir qu'à une époque de décadence. La queue de la pierre, à laquelle cette demi-colonne était appliquée, étant fort longue, on a été obligé de la scier pour extraire plus facilement la partie caractéristique de la cavité profonde dans laquelle elle était ensevelie. C'est cette partie seulement qui a été transportée au Musée. Réunie à d'autres fragments analogues, trouvés sur la même ligne d'enceinte, elle conservera un témoignage palpable de cette fortification, œuvre d'un temps de désastres où les monuments des arts n'avaient plus guère d'autre fortune que d'être détruits pour servir à une légitime défense, ou pour assouvir la fureur d'un ennemi barbare et victorieux.

André Pottier.

= Tombeaux antiques *trouvés à Anceaumeville près Monville.* — Le Musée d'Antiquités vient également de s'enrichir d'un cercueil antique, en pierre de Saint-Leu, qui a été trouvé, dans le courant du mois de mars dernier, à Anceaumeville près Monville, par les cantoniers occupés à la confection d'un chemin, sous la direction de M. Quertier, conducteur des ponts et chaussées. M. l'abbé Cochet, qui s'était empressé de se transporter sur les lieux, a reconnu qu'il y avait deux cercueils, mais l'un d'entre eux étant brisé en plusieurs fragments,

a été abandonné sur place. L'autre bien entier, quoique le couvercle fût en deux fragments, a paru seul mériter d'être transporté. Il se compose d'une auge plus étroite et plus basse aux pieds qu'à la tête, et d'un couvercle à deux égoûts. Quelques ossements seulement et quelques fragments de fer et de bronze, de peu d'intérêt, ont été trouvés dans ces sépultures, que M. l'abbé Cochet croit pouvoir rapporter à l'époque Carlovingienne. A. P.

= Société des Antiquaires de Normandie. — La Société des Antiquaires de Normandie met au concours le sujet suivant : Histoire de l'abbaye Saint-Étienne de Caen.

Les concurrents étudieront et décriront cet établissement religieux sous tous ses aspects et dans tout ce qu'il a offert de remarquable depuis sa fondation jusqu'à la fin du siècle dernier ; ce n'est pas seulement son architecture, mais encore son organisation intérieure, son administration spirituelle et temporelle, sa liturgie, son personnel, et enfin les événenements dans lesquels ils figurent, qu'ils auront à faire connaître.

Les documents qu'ils devront surtout consulter pour ce travail sont des pièces manuscrites et inédites que possèdent la Bibliothèque publique de Caen, les Archives du Calvados, de la Seine-Inférieure et de l'Orne, la Bibliothèque nationale de Paris, et même celle du Vatican, à Rome.

Les membres de la Société des Antiquaires de Normandie, à l'exception de ceux dont se composera le jury d'examen, sont admis à concourir.

Chaque Mémoire portera en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant, en outre, le nom et le domicile de l'auteur ; il devra être adressé franc de port, avant le 1er juin 1853, à M. le Secrétaire de la Société.

Le prix, grâce à la libéralité de M. Pierre-Aimé Lair, qui a bien voulu y contribuer pour moitié de la somme allouée, est de 600 fr. ; il sera décerné par la Société dans sa séance publique du mois d'août 1853.

André Pottier, *Directeur-Gérant*.

NOTICE

SUR LA

VALLÉE DE LA VARENNE,

(SEINE-INFÉRIEURE.)

Principaux évangélistes de la vallée. — Jean de Grouchy et Guillaume Pewrel, sires de Montérolier. — Légende relative aux cloches de cette commune. — Saint-Martin-Osmonville; pieuse renommée de son patron; antiquités. — Le bourg de Saint-Saëns; ses châtelains; Hélie de Saint-Saëns se dévoue à la cause de Guillaume Cliton; les Douglas au cœur sanglant; le manoir du Quesnay détruit en 1592; établissements monastiques; visites pastorales d'Odon Rigaut; l'église et la chapelle de Notre-Dame de Boulogne; la sonnerie de la foire.

Ne serait-ce pas une bonne chose que de fractionner par vallées l'histoire de notre ancienne province? On suivrait des lignes indiquées par la nature. Les yeux ne s'attachent-ils pas instinctivement au cours des rivières, et n'aime t-on pas à suivre leurs sinuosités, à deviner encore leur marche, quand elle n'est plus indiquée que par les sommités des côteaux? On peut adopter, il est vrai, les divisions administratives par arrondissement et par canton; on peut prendre les routes et les chemins de fer pour points de rappel : mais on n'y voit que la main des hommes; de nouvelles combinaisons peuvent

remplacer les unes et les autres, tandis que les rivières demeurent inamovibles. Les vallées ont dû probablement être, dans notre pays, les premiers lieux où l'on a fixé des habitations ; les besoins des hommes et des animaux, ceux de l'agriculture les réclamaient. Vainement le sommet de la montagne se laissait-il apercevoir de loin ; vainement recevait-il, avant les cîmes des arbres de la vallée, les rayons du jour naissant ; on préférait les prairies arrosées par le plus mince ruisseau. Il n'existe guères de meilleures méthodes, pour établir des jalons topographiques, que de grouper les bourgs et les communes par vallées, à moins que ce ne soit par plateaux, quant à celles qui se trouvent dans une situation voulue ; mais les agglomérations d'habitations situées en plaine n'ont pas toujours des conditions favorables ; les limites des plateaux ne se comprennent point toujours à première vue ; ils ont un aspect moins caractérisé ; il leur manque ces angles saillants et rentrants, ces coins et recoins qui donnent du pittoresque aux vallées, tout en rendant plus vive la curiosité de leurs visiteurs ; on ne devine pas les vallées du premier coup-d'œil ; elles se déroulent progressivement, comme le fil de l'histoire.

Il existe une raison naturelle, une raison poétique et une raison méthodique pour admettre cette division. Si l'on jette les yeux sur des cartes de géographie, ne remarque-t-on pas, à première vue, que ce sont les rivières qui les différencient, qui tranchent sur leur teinte monotone en fournissant des repères aux observations ? Cela s'entend spécialement de la Normandie, qui n'est pas un pays de montagnes : toutefois, en Suisse et en Alsace, ne signale-t-on pas spécialement la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, la vallée de Lauterbrunn, la vallée de Chamouny ? Il serait à souhaiter qu'il y eût des descriptions de toutes les vallées normandes : on rencontrerait bien des mystères sous leurs frais ombrages. Ce plan de description par vallées a été, pour toute la France, celui d'un écrivain du XVIIe siècle. En 1644, un sieur Coulon dédiait au duc d'Orléans un livre intitulé : *Les Rivières de France ou description géographique et historique des cours et débordement des fleuves, rivières, fontaines, lacs et étangs qui arrousent les prouinces du royaume de France, auec le dénombrement des uilles, ports, passages, batailles qui ont esté données sur leurs riuages et autres curiosités remarquables dans*

chaque prouince. En 1644, les choses n'apparaissaient pas sous le même jour que maintenant. Puis le sieur Coulon, se trouvant resserré dans les entraves d'un volume de format assez restreint, ne pouvait donner beaucoup de développements. Il n'a d'ailleurs qu'une exactitude contestable : il dit, par exemple, que la rivière de Varenne, qui se réunit à deux autres rivières auprès des ruines du château d'Arques, prend sa source à Bellencombre. C'est une erreur; la rivière de Varenne[1], qui passe, il est vrai, par Bellencombre, prend sa source à la distance d'environ 10 kilomètres de ce bourg, en un lieu nommé le Fontenille, et sur le territoire de la commune de Saint-Martin-Osmonville.

Il est bon d'envisager cette vallée au point de vue de la propagation de l'Évangile : toutes nos campagnes, au VIe et même au VIIe siècle de l'ère moderne, étaient loin d'avoir embrassé le christianisme ; il s'en fallait beaucoup : d'anciennes idoles subsistaient encore ; on se livrait sans honte à de ridicules superstitions, et la lumière de cet astre, qui s'était levé sur le pays, n'était pas encore descendue dans toutes ses profondeurs. S'il y eut trois principaux évangélistes pour la vallée de la Varenne, saint Ribert, saint Saëns, saint Hélier, des eaux vénérées des pélerins, sur trois points de cette vallée, rappellent, dit-on, suivant une opinion plausible, les baptistères de chacun d'eux. Les sources fréquentées aujourd'hui par la dévotion populaire l'auraient été jadis par les payens, et le christianisme, n'ayant pu réussir à détruire leur renom, avait fini par les admettre et par mettre une croix à la place d'une idole. En souscrivant à cette hypothèse, on pourrait même penser que, dans la vallée de la Varenne, saint Ribert, saint Saëns et saint Hélier auraient précisément choisi, pour convertir les payens, les lieux où ceux-ci se rendaient habituellement, et qu'ils auraient plongé les convertis dans ces eaux qui se trouvaient à leurs pieds : cela ne serait pas dénué de vraisemblance. « Saint Ribert, moine et chorévêque », dit un antiquaire[2], « hérita « parmi nous du bâton de pélerin apostolique de saint Valeri. Il évan-

[1] Il existe une rivière de même nom en Basse-Normandie, aux environs de Domfront, sur les rives de laquelle Guillaume de Belesme construisit un fort flanqué de grosses tours et placé sur un roc escarpé. (Voir l'*Essai sur l'histoire et les antiquités de la ville et de l'arrondissement de Domfront.*)

[2] *Revue de Rouen*, 1847, p. 236, article de M. l'abbé Cochet.

« gélisa les trois vallées de la Scie, de la Béthune et de la Varenne : « dans cette dernière, il trouva son tombeau. Il nous a laissé, encore « ouverts et livrés à la vénération des peuples, les saints baptistères « où il lava dans les eaux de la régénération les paysans infidèles. » La vie de ce saint Ribert est fort peu connue ; l'emplacement du monastère où de pieuses filles veillaient à la garde de ses cendres, ne l'est pas davantage; il y a là du mystère; mais, pour les personnes aussi bien que pour les lieux, le mystère ne messied pas. Dès le temps de Charles-le-Chauve, cette maison claustrale n'existait plus, et ses biens avaient passé à l'église de Rouen. Mais à quel emplacement se trouvait-elle située? L'ignorance où l'on est sur son emplacement doit paraître surprenante, après toute la célébrité qu'elle a dû avoir autrefois, après que tant de pélerins s'y sont acheminés pour rendre hommage à la mémoire d'un des apôtres de la contrée. Quelques personnes ont voulu placer l'abbaye de Varenne dans la commune de Monterolier (*monasterium Ooleri*) qui ne fait point partie de la vallée, mais qui la domine [1].

Il y a des souvenirs plus certains dans cette commune, dont il est bon de dire quelques mots, puisqu'elle touche immédiatement à la source de la rivière. Deux anciens sires de Montérolier se rattachent glorieusement à l'histoire de la ville d'Harfleur, et l'on peut signaler, dès maintenant, qu'il ressortira de la suite de ce récit une connexité remarquable entre la ville d'Harfleur et la vallée de la Varenne. Les illustrations de l'une viennent se refléter sur l'autre. Cet échange et ce croisement d'événements sont, du reste, chose qui se rencontre assez fréquemment; les lieux, comme les hommes, ont des parentés; de même qu'en écrivant les fastes généalogiques d'une famille, on arrive naturellement à parler d'autres familles qui ont contracté des alliances avec elle; on rapproche aussi les lieux les uns des autres. C'est pour cela qu'il est utile de placer les faits locaux sur le grand fond de l'histoire générale. On peut imiter les constructeurs et disposer quelques pierres d'attente, contre lesquelles viendront se cimenter les existences historiques d'autres lieux. Une jonction intime doit s'établir entre les fastes de l'humble village et ceux de la cité puissante du moyen-âge, dont Henri V ne se rendit maître qu'avec une armée considérable, et après un siége bien rude

[1] *Description de la Haute-Normandie*, par dom Toussaint du Plessis.

En parlant de Montérolier, il faut nécessairement parler d'Harfleur. Quand Jean de Grouchy, sire de Montérolier, trouvait une mort des plus glorieuses sous les murs de cette dernière ville, toute la Normandie souffrait du joug des Anglais et soupirait après une prompte délivrance. Le duc de Bedfort, régent du royaume de France pour les insulaires, venait de mourir, et son successeur, le duc d'Yorck, apprenait chaque jour de nouveaux désastres [1]. La misère était grande dans les campagnes, et leurs habitants ressentaient, aussi bien que ceux des villes, ce qu'avait de pénible et d'humiliant l'asservissement à un sceptre étranger. En 1436, les paysans du pays de Caux se soulevèrent ayant à leur tête un nommé Lecarnier, et Jean de Grouchy, sire de Montérolier, que sa valeur et son zèle à délivrer le peuple ont fait surnommer *le Père des Cauchois*. Deux ans auparavant, un soulèvement semblable avait eu lieu en Basse-Normandie où l'on comptait jusqu'à cinquante mille insurgés [2]. Le sentiment national vivait au fond de leurs âmes, et, quoique habitant sous le chaume, ils tenaient à honneur de n'être gouvernés que par des souverains français qui eussent dans leurs veines le sang glorieux de Louis IX et de Charles-le-Sage. Le soulèvement s'opéra très rapidement, et peut-être en premier lieu dans cette vallée de la Varenne, où Jean de Grouchy devait avoir de l'influence.

« L'an mil-quatre-cent-trente-six principalement », lisons-nous dans la *Chronique de Normandie* [3], « ce fut la grand rebellion du « pays de Caux, et estoit leur chef le nommé Le Carnier, qui estoit « vaillant homme. La commotion du peuple fut grande, et vindrent « courir jusques devant Rouen. D'autre part les Anglois leur firent « grand' guerre, et y eut plusieurs meurtres de costé et d'autre. Des « Cauchois s'allièrent des François et vindrent à leur aide La Hire, « Floquet, le sire de Montéraulier dont ce fut dommage. » Nous trouvons de précieux détails sur ce soulèvement des campagnes dans le texte d'un moine de Saint-Denis, investi, bien probablement, des fonctions d'annaliste officiel : Il les remplissait ponctuellement, il accompagnait le monarque dans ses campagnes, et toutes les nouvelles adressées à la Cour lui étaient parfaitement connues. On quitte

[1] *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, par M. Chéruel, p. 117.
[2] *Itinéraire de la Normandie*, par M. Dubois, tome 1, p. 190.
[3] Édition de 1610, p. 183, *verso*.

le labour pour les combats, et l'on transforme en glaive homicide le soc paisible de la charrue. Ces hommes accoutumés à tracer des sillons, à confier à la terre leur avenir et celui de leurs familles, placent sur leurs épaules, en signe de ralliement, une croix blanche avec une fleur-de-lys au milieu, inscrivent sur leurs bannières ces mots : *Vive le roi*, et se déclarent les plus fidèles amis de Charles VII. Ces guerres avaient probablement le caractère qu'ont eu toutes les insurrections de ce genre : On a vu dans d'autres siècles de ces soulèvements en masse; sauf quelques nuances amenées par les circonstances et par les siècles, ils avaient des traits communs. « Les « paysans », dit l'auteur de la *Chronique de Charles VI*[1], « se « réunirent contre les ennemis du royaume sous le nom de *brigands*. « Comme ils portaient, pour la plupart, des bâtons ferrés à pointes « très aigues qu'on appelle *piques* en français, on les désigna sous les « noms de *piquiers* ou de porte-piques. Plusieurs d'entr'eux n'avaient « d'autres armes que des arcs de bois, ou de vieilles épées couvertes « de rouille. Aussi furent-ils d'abord un objet de mépris et de risée « pour leurs ennemis : mais ils avaient à leur tête de robustes paysans « sous la conduite desquels ils sortaient des bois où ils s'étaient em- « busqués, et massacraient un grand nombre de leurs adversaires, « surtout quand ils les surprenaient fourrageant avec leurs bêtes de « somme. » Des guerriers qui font arme de tout sont du nombre de ceux dont on peut tirer un bon parti dans certaines circonstances. Le sire de Montérolier sait profiter de leurs bonnes dispositions. Ayant des intelligences avec cent-quatre habitants d'Harfleur, de cette ville soumise au joug anglais depuis vingt-ans, il s'en approche pendant la nuit avec ses intrépides Cauchois. Les assaillants escaladent les murs ; Harfleur est reconquis : mais le sire de Montérolier tombe enseveli dans son triomphe. « Jean de Grouchy, qui, en trois « rencontres, avaient culbuté les Anglais », dit M. Viau, « devait « verser encore un peu de sang et mourir sur leurs cadavres ! C'était « sa tâche à lui et sa destinée[2] ». Le véritable nom de ce sire de Montérolier a brillé de nouveau dans le XIXe siècle, à Friedland, à Wagram, à la Moskowa.

[1] Tome IV, p. 557, traduction de M. Bellaguet.

[2] *Notice sur Harfleur*, dans *le Havre et son arrondissement*, publié par M. Morlent.

Celui qui remplace Jean de Grouchy dans la possession de la terre de Montérolier, c'est son gendre, Guillaume Pewrel, dont le nom va se retrouver encore dans les fastes de la ville d'Harfleur. Sa famille était originaire d'Angleterre, et des circonstances malheureuses avaient contraint cette famille à chercher un asile en France[1].

En 1438, funeste époque de guerres, de peste et de famine, les insulaires se présentent de nouveau devant Harfleur. Heureusement, plusieurs chefs, et notamment Guillaume Pewrel, accourent à son secours; Harfleur est sauvé. En 1440, cette ville, ayant alors pour gouverneur Jean d'Estouteville, est assiégée par Talbot, Sommerset et Dorset. Les guimbardes anglaises font pleuvoir sur elle une grêle d'énormes boulets de pierre de 20 à 28 pouces de diamètre[2]. Guillaume Pewrel est tué en combattant vaillamment pour sa défense; il avait mérité de succéder au titre glorieux de *Père des Cauchois*, qu'on avait décerné à son beau-père. Ainsi, deux sires de la commune du Montérolier ont rendu de grands services à la ville d'Harfleur; tous deux y ont trouvé la mort : l'un en tâchant de pénétrer dans cette ville, l'autre en voulant empêcher les ennemis d'y pénétrer. Au XVIIe siècle, la terre de Montérolier appartenait encore à la famille Pewrel; nous avons sous les yeux et en notre possession un acte où il est parlé, à la date de 1659, de haut et puissant seigneur Charles de Pewrel, chevalier, seigneur, châtelain et patron de Monstéraulier, Saint-Aubin-de-Crétot....., Boisguillaume, Bosctheroulde, Neubosc, Boscmesnil et Saint-Martin. Mais, en 1717, le domaine étant aliéné, le titulaire se nommait Maximilien-Constantin André, marquis de Courvaudon, baron d'Envermeuil, châtelain héréditaire de Tilly en Roumois, seigneur et patron de Montérolier, Neubosc, Boscmesnil, Mathonville, Bosclurard, Fonteny, Osmonville, Saint-Martin-le-Blanc, Aublet, Beaulieu, Tourville, Forgette, Liffremont, Villette, Cuverville et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils et président à mortier en son Parlement de Rouen. L'énumération de ces titres et de ces possessions peut sembler un peu longue et même un peu prétentieuse. Que voulez-vous? Les hauts et puissants seigneurs ne se croyaient-ils pas des espèces de souverains dans leurs terres? Les mœurs sont

[1] *Essai sur les arrondissements*, par M. Guilmeth, article *Offranville*.
[2] *Églises de l'arrondissement du Havre*, par M. l'abbé Cochet.

changées aujourd'hui. Quoique le dernier de ces dignitaires ne soit peut-être pas encore rayé du nombre des vivants, nous devons recueillir les détails de ce qui constituait leur puissance avec autant de soin que les mots de ces épitaphes qui nous rappellent les contemporains de nos pères. La famille Anzerai de Courvaudon fut remplacée par celle d'Epinai-Saint-Luc. On trouve ensuite le nom de Béthune-Sully, ce nom du fidèle et incorruptible ministre d'Henri IV.

Si nous rencontrons à Montérolier les traces de ces deux héros dont la ville d'Harfleur garde les noms, vaillants défenseurs de la cause nationale dans un temps où elle était désertée par ceux qui auraient dû la défendre avec le plus d'ardeur, on nous y raconte également une légende gracieuse. Nous entendions retentir le chant des combats, et nous admirions la mort de deux braves qui périrent auprès des mêmes remparts. Redisons maintenant l'hymne à la cloche, non pas cet hymne composé par Schiller, sombre comme l'orage et terrifiant comme la foudre, mais l'hymne composé par un normand. Salut à l'ombre d'une châtelaine! Si les cent quatre coups de la cloche d'Harfleur ont rappelé, chaque matin, pendant plus de trois siècles, la mémoire des vaillants, la sonnerie claire et argentine de Montérolier amène des pensées moins graves.

Les cloches provoquent des récits merveilleux et les clochers excitent quelque peu l'orgueil local. En certains lieux, par exemple, on a parlé de cloches qui sonnaient d'elles-mêmes, sans qu'on pût en attribuer la cause au souffle des vents. On sait qu'en Espagne, à Barcelonne, à Cordoue, au bourg de Villéla, situé sur les rives de l'Ebre, on croit à ce phénomène : les Espagnols veulent même qu'une de ces cloches ait pour mission d'annoncer un événement sinistre; quand ils l'entendent au milieu des ténèbres, ils pensent à la fragilité des choses humaines en tournant leurs pensées vers le Ciel. La sonnerie de Montérolier n'a rien d'aussi lugubre ; elle n'a pas non plus la célébrité des gros bourdons de la Péninsule hispanique, ni même celle des cloches de l'abbaye d'Auchy, voisine d'Aumale, que les moines considéraient comme les plus anciennes de la province de Normandie. Les cloches de Montérolier ont pour elles un trait de libéralité plus ou moins authentique de la dame du village : ne peut-il pas fournir matière à quelque petite digression?

Le type de la dame de village n'est plus dans nos mœurs ; mais il

a laissé parmi nous des souvenirs assez vivaces pour qu'on en puisse crayonner quelques traits. Nous ne parlons, après tout, de la dame de village que tant qu'elle voulait bien comprendre sa position, et s'en servir pour l'avantage de ceux qui l'entouraient. Arrière la dame de village, quand son front superbe et ses paroles hautaines commandaient impérieusement à ses vassaux de se tenir à distance : alors les murmures grondaient sourdement autour d'elle; plus tard, une réaction terrible l'attendait ; la Jacquerie devait revivre au souffle de la tempête révolutionnaire ; des manants transformés en incendiaires devaient envahir la demeure féodale; la femme et les filles du seigneur s'estimeraient heureuses en trouvant un asyle dans quelque recoin bien obscur. Mais voyons la dame de village pratiquant les vertus de sa position. Les jeunes filles avaient salué son arrivée parmi elles ; ses parchemins ne perdaient rien de leur éclat, quand, après avoir trôné dans son église rustique, elle s'approchait des rondes villageoises ; ses bons exemples, ses conseils, le ton maternel qu'elle pouvait prendre auprès des jeunes et fraiches paysannes, avaient leur influence. Combien de fois n'avait-on pas recours à ses douces paroles pour obtenir de son époux la remise de quelque redevance ou la grace de quelque braconnier ! Souvent on la trouvait s'acheminant, après avoir prié dans sa chapelle domestique, vers la demeure d'une pauvre fileuse. Elle était la providence visible ménagée pour le bonheur des chaumières par la providence d'en haut. Si les siens avaient conquis des lauriers à Fontenoy, à Laufeld, à Bergopzom, la dame de village recueillait sa moisson de gloire au milieu des champs couverts de céréales et sous les toits de feuillage groupés autour des chaumières. Mais arrêtons-nous à celle de Montérolier. On dit que, lors du renouvellement des cloches, il y eut grand mouvement parmi les villageois. Le nom de la châtelaine se retrouve encore probablement sur l'airain: ces cloches, elle les adoptait comme des filles chéries. On disait déjà partout que la cérémonie de la bénédiction serait belle et imposante ; les jeunes filles préparaient leurs toilettes, les tireurs nettoyaient leurs armes, afin de former à la marraine un cortége d'honneur. Préalablement, on s'occupait de la fonte, et les divers métaux bouillonnaient au-dessus de la fournaise, quand tout-à-coup, dit-on, la châtelaine s'avança vers l'atelier des fondeurs. Ceux que la curiosité

tenait rassemblés s'écartèrent aussitôt, et quand elle passa au milieu d'eux, ils remarquèrent que la châtelaine relevait son tablier de soie, et que ce vêtement semblait contenir un poids assez lourd. Puis on la vit se décharger de ce poids, et jeter successivement au milieu du métal en fusion une grande quantité de pièces de six livres. Certainement, avec la somme que ce numéraire représentait, la dame de village eût pu soulager bien des infortunes ; mais personne ne se plaignit de cet emploi, parce qu'on savait que la cloche aurait des sons plus clairs, et que son timbre argentin annoncerait mieux les évènements de chaque famille. Cette légende se retrouve ailleurs, et même on a voulu reconnaître de l'argent dans la cloche du beffroi de Rouen, jusqu'à ce que l'analyse chimique eût démontré que ce bronze antique et sonore ne contenait aucune parcelle de ce métal : mais, parce que cette légende se retrouve en plusieurs lieux, ce n'est pas une raison pour qu'elle ne soit vraie nulle part ; c'est précisément parce que de grands seigneurs ou de grandes dames ont voulu donner cette tournure excentrique à leurs largesses qu'on a rattaché le fait à d'autres lieux, et que, peut-être, il s'y est trouvé véritablement reproduit. S'il y a concurrence de l'histoire et de la fable, la première doit se chercher de préférence dans les hameaux beaucoup plus que dans les villes, et surtout dans les grandes villes où les esprits en auraient été beaucoup moins impressionnés, et où beaucoup d'autres ressources se présentaient pour fournir l'argent, sans qu'il fût besoin ni de démonétisation, ni d'une châtelaine qui vidât son tablier. Nous donnons le fait pour ce qu'il vaut, et nous donnons aussi, pour ce qu'elle vaut, la petite digression que nous nous sommes permise. Quand on rencontre une tradition, il faut la recueillir, et quand on traverse des communes rurales, il faut aussi prendre note des mœurs caractéristiques de ceux qui les ont habitées.

Cette rivière, qui traverse le domaine des anciens comtes de Varennes, le long de laquelle de pieux apôtres ont annoncé la *bonne nouvelle* moins encore par leurs paroles que par leurs vertus, et qui baigne trois anciennes châtellenies, prend sa source sur le territoire de la commune de Saint-Martin-Osmonville. Il y a là, dans cette commune, un temple consacré sous le vocable du célèbre évêque de Tours, et que les archéologues ne doivent pas dédaigner. Sa tour

est d'architecture romane ; son portail demande à figurer sur l'album d'un dessinateur, à cause des détails de son ornementation. Les pierres calcinées de la tour apprennent que le temple a été brulé ; il a fallu restaurer ses murailles dans le xve siècle, et demander aux prêtres une nouvelle consécration : c'est ce que nous apprend une inscription encastrée dans la muraille. Les flammes enveloppèrent peut-être la tour lors du passage de Charles le Téméraire, ce grand brûleur d'églises, que nous retrouvons plus loin. Ce village, aujourd'hui si paisible, a vu peut-être les horreurs de la guerre. Si quelque combat fut livré, ou du moins si quelques dévastations furent commises auprès de la rivière naissante, nous ferons observer que l'embouchure de cette rivière, ou du moins le lieu où elle perd son nom, ainsi que deux autres rivières, la Béthune et l'Eaulne, y perdent le leur, pour prendre le nom commun d'Arques, fut également témoin de combats dans le siècle suivant. Puis la vallée commence et finit sous le même patronage. Du haut de la tour de Saint-Martin-le-Blanc, le pieux évêque de Tours voit naître la Varenne, et du village de Martin-Église, il voit ses dernières sinuosités. Ce prélat, maintenant vénéré par les catholiques, avait commencé par porter les armes ; c'était pour marcher sous les drapeaux qu'il avait quitté la Pannonie : aussi peut-être les habitants de ces deux villages l'invoquèrent-ils, quand ils aperçurent des nuages d'ennemis se former au loin à l'horizon, grossir, s'étendre, pour les épouvanter de leur fracas. Dût-on reprocher à cette notice d'avoir une teinte mystique, il est convenable de dire quelque chose de lui, car il a joué certainement un rôle remarquable dans les dernières années de la période gallo-romaine. Combien, pendant le moyen-âge, son souvenir n'était-il pas enraciné dans l'histoire civile, et profondément inhérent aux mœurs de nos pères ! Les pélerins visitent son tombeau ; Clotilde, devenue veuve, et ne voyant plus arriver auprès de ses cheveux blancs les jeunes fils de Clodomir, y passe de longues heures ; l'impératrice Hermengarde, femme de Louis le Débonnaire, voulant recouvrer la santé, fait construire un temple magnifique en son honneur dans la ville d'Angers [1] ; la chape de saint Martin guide les Francs à la victoire ; elle est l'oriflamme primitive, et les Normands reculent devant les précieux restes

[1] *Annales archéologiques*, t. IX, p. 59

du pontife. Dans le ve siècle de l'ère chrétienne, des oratoires placés aux embranchements des chemins étaient habituellement consacrés à saint Martin, *le voyageur chrétien par excellence et l'apôtre des Gaules* [1]: malgré tant de révolutions de tout genre, ils ont amené son nom jusqu'à nos jours. Le village de Saint-Martin-le-Blanc est peut-être dans ce cas; la supposition semble assez rationnelle; il se trouvait là probablement un pieux abri, où l'on reprenait courage avant de se remettre en route. Saint Martin, suivant un antiquaire, est *le grand protecteur des églises de notre pays* [2]. M. Le Prévost dit qu'il se trouve en France 278 communes [3] qui empruntent leur nom du vocable de saint Martin. Que de réflexions à faire là-dessus! Après avoir donné l'origine du culte, nous rencontrons la fable marchant de front avec l'histoire, et ses variantes sont parfois assez plaisantes. On en trouve une de ce genre dans les *Annales archéologiques*, ainsi que des gravures et des détails [4] fort curieux. Leur développement pourrait certainement offrir de l'intérêt; mais nous ne sommes pas en Bretagne, pour examiner le jubé de Saint-Fiacre, ni dans le Languedoc, pour examiner la tapisserie de Montpezat. On peut bien se permettre un détour, mais il faut qu'il ne soit pas long; faute de quoi, on s'éloigne extrêmement du but, et, quand il serait besoin de cheminer vers le Nord, on s'approche des régions torrides.

Nous trouvons, dans le *Regestrum visitationum*, ce temple de Saint-Martin-le-Blanc mentionné, à la date du 12 mars 1257, sous le nom de Saint-Martin-de-Varenne [5].

Mentionnons quelques objets que la terre conservait dans son sein, et que le hasard a révélés. En 1838, on trouvait dans une masure de Saint-Martin, à peu de distance de l'église, treize pièces aux effigies des rois Charles VIII, Henri II et Henri III. Les mots latins qu'on lisait sur une de ces pièces, *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, rappelaient cette pensée religieuse qu'on avait autrefois introduite partout. Dans des temps de guerres civiles, quelque sol-

[1] *Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul*, par M. A. Le Prévost, p. 11.

[2] *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, par M. l'abbé Cochet, p. 120.

[3] *Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul.*

[4] Tome III, p. 21, 95 et 111.

[5] « *Procurat' sumus apud Sanctum Martinum in Warenná : summa procu-* « *rationis septem libri, decem solidi, undecim denarii.* »

dat cacha peut-être ce pécule ; l'espérance de l'enfouisseur fut déçue ; le sort lui fut défavorable, et ce sont des curieux qui héritent de son petit trésor, au bout de deux siècles et demi. Mais, au hameau d'Osmonville, là précisément où la rivière prend sa source, on a trouvé des objets plus remarquables, des pavés d'une facture ancienne : il y existe, et notamment au milieu d'un petit bois, des fondations qui pourraient provoquer des recherches. On rencontre sur beaucoup de points de la Normandie beaucoup d'objets semblables ; nous leur accordons plus d'importance qu'aux objets de numismatique, précisément parce qu'ils adhèrent au sol, et que c'est là, sur ce sol, qu'ils ont pris naissance ; ils peuvent parler de ses anciens habitants.

Le village de Saint-Martin-le-Blanc relevait, avant la révolution, de l'abbaye de Fontaine-Guerard, située sur les rives de l'Andelle. L'auteur de cette notice a sous les yeux un acte de 1734, où il est parlé de noble et religieuse dame Marie-Madelaine Putot de Beauné, abbesse de l'abbaye royale de Fontaine-Guerard, dame et patronne de Saint-Martin-le-Blanc, Osmonville, Beaumont, Beaumonchel, Roquemont et autres lieux, terres et seigneuries. Le sénéchal de ladite seigneurie de Saint-Martin-le-Blanc était pour lors Philippe le Vaillant, licencié ès-lois, procureur du roi en élection de Neufchâtel La dernière abbesse de ces religieuses cisterciennes fut Mme de Radepont, celle dont les cendres reposent dans la chapelle de l'église paroissiale de ce nom.

Le bourg de Saint-Saëns rappelle des souvenirs de guerre et des souvenirs religieux. Des constructions militaires, dont l'emplacement se voit encore, doivent être d'une époque antérieure à l'arrivée du moine évangéliste de la contrée. Sur les divers points de la Normandie, combien ne rencontre-t-on pas de vestiges de ces anciens retranchements gallo-romains, auxquels on donne les noms de *Castellans*, *Catillons*, *Castels*, *Catelets* ou *Cateliers!* Les fossés du *Catelier* de Saint-Saëns s'étendent au loin. On y a trouvé des boulets forés en pierre et d'une grosseur assez remarquable, ainsi que des javelots en fer. Une famille illustre, contemporaine de nos premiers ducs, portait le nom de Saint-Saëns. Il y a eu un Richard, puis un Lambert de Saint-Saëns, qui donna le jour à cet Hélie de Saint-Saëns, l'ami fidèle du duc Robert. Ce duc, comptant sur son dévouement, et voulant se faire d'Hélie de Saint-Saëns un rempart contre ses ennemis, lui

fit épouser sa fille naturelle, en donnant pour dot à celle-ci Arques, Bures et le territoire environnant. On sait sa conduite à l'égard de Guillaume Cliton.

Les habitants de Saint-Saëns étant réunis pour le service divin, aperçoivent dans leur temple Robert de Beauchamp. Une figure sinistre ou des yeux investigateurs provoquent leurs soupçons. Certes, l'affidé du roi d'Angleterre ne vient pas chercher des inspirations aux pieds des autels ; il ne demande pas au ciel de le seconder dans une entreprise réprouvée par la morale, et contre laquelle tout ce qu'il y a d'honnête au fond des cœurs doit se soulever. En voyant les habitants du bourg réunis en grand nombre pour la prière publique, il entrevoit un accomplissement plus facile de son dessein. Mais les habitants de Saint-Saëns s'empressent de soustraire le fils de Robert Courte-Heuse : leur fidélité devança celle du châtelain ; ils méritent donc une bonne part dans les éloges. Il est beau de s'établir le champion d'un innocent : si l'innocent est orné des grâces de l'enfance, si c'est une jeune fleur qui doit s'épanouir plus tard et n'a rien pour la protéger, alors il y a double mérite, la protection obtient une double palme. Honneur donc au châtelain de Saint-Saëns ! Il eut à souffrir beaucoup de maux pour la cause de ce jeune héritier frustré de ses droits ; ses biens furent adjugés au domaine royal et donnés à Guillaume de Varenne ; il aima mieux s'acheminer vers la terre d'exil, que de mériter l'épithète de félon[1]. Souvent, les vertus coûtent cher et reçoivent ici-bas des châtiments qu'on épargne aux traîtres. Toutefois, Henri Ier, éprouvant peut-être quelque remords d'avoir puni la vertu, mitigea la peine, en rendant à Mathieu de Saint-Saëns les possessions de son père.

[1] Consulter, entre autres ouvrages, à la date de 1107, l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital, l'*Histoire générale de Normandie*, par Dumoulin. « Cependant, Hélie », dit ce dernier, « ne perd courage, espérant un jour relever sa fortune par « celle de son nourriçon, qu'il esleua jusques à l'aage d'adolescence, et le fit uoir « à beaucoup de seigneurs, leur recommandant la justice de sa cause. Robert « de Belesme, faisant repasser par sa mémoire l'amitié que le duc Robert luy « auoit toujours portée, et le pouuoir qu'il auoit pendant son règne, estoit « entièrement porté au secours du prince Guillaume. Pour ce sujet, les cour- « riers estoient tousjours en campagne, les advis, les secrets et les nouvelles « de Robert à Hélie et de Hélie à Robert estoient toute leur consolation en at- « tendant mieux. » (Page 296.)

Dans le XIVe siècle, on voit le château de Saint-Saëns entre les mains de la famille écossaise des Douglas, de ces Douglas qui eurent Buchanan pour historien, et dont l'emblême héraldique rappelait un fait remarquable. « Robert de Brus, roi d'Ecosse », lisons-nous, « ayant fait vœu de se croiser contre les infidèles, et n'ayant pu l'accom-« plir pendant sa vie, ordonna à Douglas de porter son cœur en Pa-« lestine après sa mort, et de le présenter au saint sépulcre. Le roi « étant mort en 1327, Douglas partit pour la Terre-Sainte ; mais il « fut tué, dit-on, en chemin avec toute sa suite, composée de la plus « brillante noblesse du pays[1]. »

Le cœur sanglant a donc flotté pendant un siècle sur les créneaux de Saint-Saëns, et plus d'une fois, en le voyant, on a parlé de l'anecdote qui s'y rattachait ; on la trouvait honorable pour Guillaume, Jacques et Isabelle de Douglas, seigneurs de Saint-Saëns. Au commencement du XVe siècle, cette dernière châtelaine donne l'usufruit du son fief à l'un de ses parents, Roger d'Edimbourg : encore un Écossais ; mais on sait qu'autrefois les Écossais ont porté plus d'une fois les armes au service de nos rois, et Louis XII, dans son château du Plessis-les-Tours, avait encore une garde écossaise. Ces hommes d'outre-mer ne commettaient donc pas un envahissement sur notre territoire, puisqu'ils étaient prêts à verser leur sang pour sa défense. Lorsque le fief Douglas a cessé d'appartenir à cette famille, nous voyons un de ses châtelains, Robert de Boissai, chambellan de Charles XI et seigneur de Mesnières, frappé mortellement à la journée d'Azincourt ; puis un autre, Jean Blosset, succéder à Pierre de Brézé dans la charge de grand sénéchal de Normandie, puis un autre, Claude d'Annebaut, être maréchal et amiral de France, réunissant le double commandement sur terre et sur mer, chose dont les exemples ne se reproduisaient pas tous les jours.

En 1592, un des seigneurs de Saint-Saëns, Georges de Limoges, sieur de Raineville, se trouvait au siége de Rouen. Henri IV étant contraint de rétrograder après l'événement d'Aumale, la marche du duc de Parme fut suspendue par le baron de Givri, qui s'était jeté dans la ville de Neufchâtel ; puis les soldats royalistes incendièrent une partie du bourg de Saint-Saëns, de peur que les Espagnols ne s'y établissent.

[1] *Nouveau Dictionnaire historique*, par Chaudon et Delandine.

Un écrivain de nos jours [1], qui, malheureusement, ne cite pas ses autorités, dit que « bientôt cependant, ces derniers s'emparèrent du « manoir du Quesnay et le détruisirent de fond en comble » : C'était précisément la demeure du sieur de Limoges [2]. Telle est l'affreuse position que font les guerres aux habitants des lieux les plus paisibles. Mais ces horreurs deviennent plus sensibles quand il s'agit de guerres civiles : on frémit quand on voit les dévastations commises sur des propriétés de compatriotes.

Quant au château de Saint-Saëns, dont on ne voit plus maintenant que l'ancien emplacement, peut-être un des anciens seigneurs, voyant apparaître au raz du sol quelque vestige des fortifications de la période gallo-romaine, avait jugé convenable de les relever : car il est des lieux prédestinés à la guerre, comme d'autres le sont au commerce ou bien à l'agriculture. Ailleurs qu'à Saint-Saëns, le moyen-âge a pris la succession des vainqueurs du monde; il a tiré parti non-seulement des *cateliers*, mais aussi des amphithéâtres.

La fondation d'une abbaye bénédictine par un moine lié d'une amitié fort étroite avec saint Philbert et saint Ouen, les libéralités faites à cette maison religieuse par le roi Thierry III, fils de Clovis II et de sainte Bathilde, et probablement frère des deux prétendus *énervés*, la destruction de cette abbaye par les hommes du Nord, l'existence d'un prieuré de Sainte-Madeleine dans la forêt d'Eawy, sa translation dans la vallée, sa destruction au XIVe siècle, sa renaissance et sa transformation en abbaye royale, les noms de ses premières abesses, Mesdames Adrienne de Houdetot, Anne Letellier, Madeleine de Colbert de S. Pouange, sont mentionnés ailleurs [3].

Dans les années 1248, 1249, 1250, 1252 et 1261, Odon Rigaut visita les deux monastères de Saint-Saëns, celui des Bénédictins et

[1] M. Guilmeth, *Histoire des arrondissements.*

[2] Nous trouvons dans un arrêt rendu le 26 juin 1686 messire Jean-Baptiste de Limoges, chevalier, lieutenant des gardes du corps du roi, tuteur et ayant la garde noble des nobles enfants de messire Adrien de Limoges, vivant chevalier, seigneur de Saint-Saëns, Catteville, Orqueville, Flamanville, Le Quesne et le Thil-Édouard.

[3] Voir une courte notice sur le bourg de Saint-Saëns, que nous avons publiée dans la *Revue de Rouen*, mars 1845. On peut consulter sur ce bourg la *Neustria pia*, la *Description de la Haute-Normandie*, l'*Essai sur les arrondissements*, etc.

celui des religieuses. Il se mettait en marche quelquefois aux dépens des religieux, quelquefois à ses propres dépens. Quand il voyageait de cette seconde manière, n'était-ce point parce que des circonstances particulières réclamaient sa présence et qu'il redoutait quelque abus? Par exemple, le huitième jour des ides de janvier 1249, il enjoignait au moine chargé des clés du prieuré des Bénédictins de ne plus circuler dans le bourg pour les besoins de la maison sans avoir une monture, dès lors qu'il ne serait pas accompagné [1], probablement parce qu'ayant une monture, il serait moins détourné de ses fonctions par des entretiens inutiles, et, ou du moins parce qu'en accélérant la course de son bucéphale, il pourrait regagner aisément le temps perdu. Quant à ce moine écuyer, sa monture n'était-ce pas cet humble animal, le plus méprisé des quadrupèdes et cependant l'un des plus utiles? Un véritable coursier ne lui eût-il pas donné, malgré son froc et son capuchon, quelque air de matamore? Du temps d'Odon Rigaut, les moines de Saint-Saëns étaient au nombre de cinq ou six et possédaient un revenu de trois cents livres. La population du couvent de femmes se montait au chiffre de vingt-quatre ou de vingt-six. Le troisième des nones de janvier 1261, le prélat y trouvait deux damoiselles, l'une fille du châtelain de Bellencombre, l'autre fille du seigneur de Mesnières, et donnait ordre de les remettre à leurs familles, faisant en cela un acte de justice, si elles étaient retenues par suite de quelques mesures arbitraires ou de quelques persécutions domestiques [2].

Maintenant, plus d'abbaye dans ce bourg, où le souverain désignait l'abbesse; plus d'abbé de Saint-Wandrille pour nommer à ce prieuré dont les constructions solides durent encore.

Si l'on visite l'intérieur de l'église de Saint-Saëns, on n'y rencontrera pas de merveilles d'architecture, mais, au contraire, l'absence la plus complète de plan, et le plus misérable usage qu'on puisse faire de pierres quand on les consacre à la gloire du Créateur. Sous

[1] 1249, *Octo idus januarii..... Monachus qui defert claves aliquando vadit « solus per villam pro negotiis domûs : exhibuimus ne ampliùs iret solus nisi « eques.* »

[2] « *Moniales tenebant in prioratu duas domicellas, videlicet filiam castellani « de* Bellencombre *et majorem filiam domini de Maneriis, quæ precipimus « remitti.* »

prétexte d'embellissements, des constructeurs du XIXe siècle ont donné pour accompagnement, à un pignon de grès, une espèce de clocher de la forme la plus mesquine. Était-ce pour faire ressortir la base romane du clocher, dont les arcades produisent un bon effet? Suivant la tradition des vieillards, quand la foudre tomba, le 16 mars 1518, en cette année surnommée l'*Année des grands vents*, sur la tour de Saint-Saëns, et renversa, le même jour, les clochers de Saint-Nicaise de Rouen et d'Isneauville [1], cette tour de Saint-Saëns avait, dit-on, trois galeries; sa partie supérieure pouvait être octogone, tandis que l'inférieure était quadrangulaire. Telles gens du pays veulent l'attribuer aux Anglais. Dans quel canton ne fait-on pas honneur de monuments de ce genre à nos voisins d'outre-mer! C'est vraiment grand dommage que l'orgueil national n'obtienne pas une plus large part dans nos appréciations, et que nous attribuions ce qu'il peut y avoir de remarquable en fait d'architecture à ceux que nos pères ont combattus pendant plusieurs siècles.

Il existe, sur le territoire du bourg de Saint-Saëns, une chapelle de Notre-Dame-de-Boulogne. Il n'y a pas encore vingt-cinq ans qu'elle fut démolie pour la confection d'une route; elle a été reconstruite à quelques pas plus loin, car on révère beaucoup son vocable; elle était probablement le monument d'un vœu ou de quelque procession pieuse, qui se fit jadis à Boulogne-sur-Mer. M. Barabé, auteur d'*Etudes de Paléographie et de Diplomatique normande* [2], parle de pélerinages à cette dernière ville, imposés comme peines de certaines infractions aux lois civiles. « Il paraît », dit-il, « que la chapelle de Boulogne-« sur-Mer était en grande vénération parmi les fidèles à l'époque du « XIVe siècle, car sa dénomination est empruntée ailleurs pour l'édi-« fication des chapelles. » Celle que Jeanne de Repentino, abbesse de Montmartre, contribuait à fonder, en 1320, entre Paris et Saint-Cloud [3], était construite sur le modèle de celle que les marins saluaient

[1] *Histoire de la ville de Rouen*, première partie, p. 174.

[2] *Revue de Rouen*, 1849, p. 85.

[3] Fr.-Jacques du Breuil, l. IV des *Antiquités de Paris*. Quant à l'origine de la chapelle-mère située sur les rives de la Manche, voir le *Culte de la Sainte Vierge*, par M. Egron, p. 500. Le *Chronicon beatæ Virginis* relate des miracles opérés dans une ville nommée en latin *Bononia* : mais Boulogne-sur-Mer et Bologne en Italie portent le même nom latin, et l'on peut faire confusion.

avant d'arriver au port. La chapelle du bourg de Saint-Saëns devait avoir une analogie d'origine avec celle de Notre-Dame-de-Boulogne, auprès de Paris, et remonter à des années de calamité publique. La consternation était grande, car l'affreuse peste sévissait probablement d'une manière épouvantable; jeunes et vieux, riches et pauvres, tempérants et débauchés, tous tombaient sous les coups du fléau destructeur; le sinistre étendart de la mort, suspendu au clocher, n'était agité que par des haleines bien rares, et la stagnation de l'air concentrait dans la gorge étroite du bourg les miasmes pestilentiels. La pensée vint aux habitants de recourir au Ciel : l'état sanitaire devint meilleur. La renommée de Boulogne-sur-Mer, en fait de pélerinages, s'était propagée jusqu'en Orient, par le moyen des Croisades; celle de Boulogne, auprès de Paris, n'en était qu'un diminutif et s'étendait dans un rayon bien médiocre, comme qui dirait dans celui de l'Ile-de-France : la renommée de la chapelle du bourg de Saint-Saëns ne franchit pas les limites du canton.

Celle du saint protecteur du bourg va plus loin : on rencontre son culte à l'origine et à l'embouchure de la vallée de Varenne. Le village de Bouteilles, auprès de Dieppe, ayant pour patron saint Aubin, le quitta pour saint Saëns. Celui qui comprend la valeur historique et archéologique des anciens vocables, leurs harmonies et leurs contrastes, s'il a rêvé quelques instants auprès des piliers romans de l'église de Saint-Saëns, et s'achemine, avec les ondes sinueuses de la petite rivière, en continuant ses explorations jusqu'à Dieppe, aime à savoir que ce temple rustique, dont les ruines sont coupées en deux par la route d'Arques, avait adopté le patronage du compagnon de saint Philbert, et cela, certainement, après mûr examen et pour cause, puisque ce compagnon de saint Philbert remplaçait un autre habitant des Cieux [1].

On a comparé la délicieuse vallée de Saint-Saëns aux vallées de la Suisse, et ce n'est point à tort. Si l'on considère, avant d'arriver au bourg, ces vastes pacages, au milieu desquels les yeux aiment à se reposer sur l'ancien cloître de l'abbaye, cette forêt majestueuse, cette butte du *Catelier*, cette tour romane, on trouvera de la poésie, on souhaitera que les peintres aillent jusqu'à Saint-Saëns : on est

[1] *Églises de l'arrondissement de Dieppe*, article *Bouteilles*.

assuré de leur reconnaissance en leur désignant cette vallée. Si les amateurs de points de vue s'arrêtent à moitié de la côte du Quesnay, à quelques pas de ce manoir incendié par les ligueurs en 1592, ils ne seront pas moins satisfaits ; ils aimeront à suivre les détours des coteaux, à compter ces bois et ces bouquets d'arbres qui leur donnent un aspect si varié ; ils entendront la voix de l'industrie retentir à leurs pieds ; puis, si le timbre sonore de la cloche vient à retentir, ils seront bien aises de savoir que cette cloche était jadis mise en mouvement pendant toute la nuit du 24 au 25 novembre, et procurait le lendemain une assez bonne aubaine au sonneur. Disons quelques mots des habitudes et du droit de ce sonneur. Ayant ébranlé la cloche pendant toute la nuit, il avait rendu vraiment service aux voyageurs dispersés dans la forêt. Ces voyageurs s'étaient dirigés vers le son, de même que, pendant le jour, ils se seraient dirigés vers le coq de l'aiguille. Aussi, le lendemain, jour de la foire Sainte-Catherine, il endossait sa robe de bedeau, parcourait les rangs des forains et pénétrait dans ces groupes bigarrés de costumes divers. A lui la reconnaissance publique, à lui quelque chose de plus que le salaire, à lui quelque chose de plus qu'une obole de la part de ceux qui lui devaient l'avantage de s'être retrouvés dans le dédale. Quant aux habitants du bourg, leur cas n'était pas le même ; le bedeau s'abstenait de faire sa quête dans les maisons, et non pas sans motif ; on eût éconduit promptement le trouble-sommeil ; on accueillait favorablement l'indicateur. Ce petit épisode peut dater d'assez loin et présenter des reflets de mœurs déjà vieilles.

Léon De Duranville.

(*La fin à la prochaine Livraison.*)

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

DES INSTITUTIONS

DE

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE

DANS LES DIVERS ÉTATS DE L'EUROPE.

Au moment où les esprits sont préoccupés de l'importante question de l'établissement du crédit foncier en France, à l'imitation de ce qui se pratique à l'étranger, nos lecteurs parcourront peut-être avec intérêt quelques notes recueillies dans un ouvrage sur cette matière, récemment publié par M Josseau, d'après les ordres du gouvernement.

Cet ouvrage, qui n'est lui-même qu'un résumé, se prête difficilement à l'analyse. Nous nous efforcerons toutefois d'en donner une idée générale en nous attachant, autant que possible, à reproduire fidèlement le texte, remarquable par sa clarté et sa précision.

Les institutions de crédit sont de deux sortes. Les unes sont destinées à favoriser le crédit foncier proprement dit, ou le crédit basé sur l'hypothèque. Les autres ont pour objet de venir en aide au crédit agricole, c'est-à-dire au crédit personnel ou mobilier de l'agriculture.

Institutions de crédit foncier proprement dit.

Les associations de crédit foncier ont commencé d'abord en Silésie vers 1770, et se sont successivement étendues en Allemagne et en Pologne jusqu'en 1844 où elles ont été organisées en Saxe.

Elles ont eu pour but de diminuer l'intérêt des capitaux, les chances du prêt sur hypothèques, les difficultés de la procédure, et de fournir aux emprunteurs les moyens de se libérer à l'aide d'un long amortissement.

Le principe de leur création a été la garantie solidaire d'une collection de propriétaires associés, qui évitât aux capitalistes l'embarras des investigations, leur assurât le service exact des intérêts, et les déterminât ainsi à effectuer leurs prêts à des conditions moins dures. Plus tard, on a introduit la libération par amortissement, et cette double combinaison a eu pour résultat de doubler les forces productives du sol en appelant vers lui les capitaux qui le fuyaient.

Mécanisme des institutions de crédit foncier ; leurs bases fondamentales.

Celles de ces institutions qui ne sont pas régies par l'Etat sont formées par une réunion de propriétaires, ou par une association de prêteurs.

Dans le premier cas, elles sont des agences de prêts et d'emprunts qui, en échange de contrats hypothécaires, émettent des obligations négociables sans frais, produisant un intérêt modique, et remboursables tous les six mois par annuités.

Dans le second cas, elles sont créées en vue des prêteurs, au moyen d'une organisation de banque combinée avec des opérations de prêts hypothécaires; telle est la Banque de Bavière.

La plupart des associations allemandes appartiennent à la première catégorie. Voici leur mécanisme.

Entrée dans l'association. — Elle est facultative tant que le propriétaire n'a pas emprunté ; mais elle devient obligatoire par le seul fait de l'emprunt. Il faut excepter la Prusse orientale où tout propriété-

taire fait partie de l'association et où il a le *droit* de réclamer sa part de crédit.

Demande de crédit. — L'emprunteur est tenu de présenter au directeur un bordereau des inscriptions hypothécaires.

Evaluation des propriétés. — Elle se fait dans chaque cercle ou arrondissement d'après des principes particuliers à chaque localité. On écarte généralement les cheptels, ustensiles, etc., etc., c'est-à-dire les éléments variables, et on prête moins sur les constructions que sur les biens ruraux.

Ouverture de crédit — Le prix moyen de l'immeuble une fois trouvé, on accorde au propriétaire un crédit qui, ordinairement, ne va pas au-delà de la moitié. Quelques sociétés cependant donnent les trois quarts.

En général on ne prête que sur première hypothèque. En cas d'hypothèque antérieure, elle doit être préalablement purgée ou convertie en lettre de gage, si le créancier y consent.

Lettres de gage. — On délivre à l'emprunteur une obligation hypothécaire, dite lettre de gage et signée par la Direction au nom de l'association. Ces lettres de gage emportent *exécution parée*. Elles sont ordinairement au porteur. Leur valeur nominale s'étend de 20 à 2,000 thalers (75 à 7,500 francs.)

Le mode d'émission de ces lettres varie suivant les diverses provinces. Dans quelques Etats, l'association les remet aux emprunteurs en leur laissant le soin de les négocier eux-mêmes. Dans d'autres, au contraire, et c'est le cas le plus fréquent, l'association s'interpose entre le capitaliste et le propriétaire ; elle se rend créancière directe de l'emprunteur ; elle remet la lettre de gage au prêteur et lui sert les intérêts échus ; enfin elle se fait rembourser le capital par le débiteur.

Libération. — Elle s'opère par une redevance annuelle dans laquelle sont compris les intérêts, les frais d'administration, et la somme (1/2 à 2 0/0) affectée à l'amortissement. Elle se fait aussi par à-comptes payés soit en argent, soit en lettres de gage. Lorsqu'un quart de la dette est éteint, on peut demander la radiation partielle de l'hypothèque.

Remboursement des lettres de gage. — Ce remboursement ne peut être exigé par les prêteurs, afin d'éviter le danger des demandes simultanées. On y procède habituellement par voie de tirage au sort, au prorata des fonds provenant de l'amortissement.

Garantie. — Les titres ont pour gage, indépendamment des immeubles hypothéqués et des autres biens du débiteur, la responsabilité mutuelle de tous les associés, et, dans certains pays, la garantie de l'Etat ou des Etats provinciaux ; mais on n'a jamais encore usé de ce moyen, grâce à la prudence des statuts et des directeurs.

Droits du porteur. — Le porteur s'adresse directement à l'association pour obtenir le paiement des intérêts

Droits de l'association. — Tant que les emprunteurs servent exactement les intérêts, les associations ne peuvent forcer leurs membres au remboursement des sommes empruntées ; mais dès qu'un terme est échu, et une sommation itérative demeurée sans effet, elles se font immédiatement mettre en possession et nomment un gardien. Le séquestre dure jusqu'à l'acquittement intégral de la dette, en capital, intérêts et frais, à moins que les statuts ne prescrivent la vente de l'immeuble à un terme préfix, ou qu'ils ne permettent au propriétaire de se libérer en donnant sa terre à ferme.

Les associations sont, en outre, autorisées à contracter un emprunt sur l'immeuble, en attendant l'expropriation et le paiement du prix

Toutefois, dans le cas de grandes calamités, les Directeurs n'hésitent jamais, après une enquête, à accorder aux débiteurs, selon les circonstances, soit un nouveau délai, soit même de nouvelles avances afin de prévenir le dépérissement complet de l'immeuble exploité.

Fonds de réserve. — Pour parer aux éventualités, chaque institution possède un fonds de réserve composé de divers éléments, notamment d'une contribution modique et proportionnelle, payable une fois pour toutes au moment de l'emprunt. La réserve est toujours disponible.

Priviléges. — Les associations jouissent de priviléges importants. En Bavière, les billets de la Société ont cours forcé, mais pour une somme fixe et avec de très grandes précautions. Il y a pour ces institutions exemption des droits de timbre et d'enregistrement, et des

frais d'actes. Elles sont autorisées à employer en lettres de gage les capitaux des villes, des tutelles, des corporations, des caisses d'épargne et des consignations.

Subventions. — En outre, la plupart des associations sont dotées par l'Etat

Administration. — Elle se compose ordinairement d'un commissaire du gouvernement, d'une direction chargée des affaires courantes, de plusieurs employés subalternes, d'un Comité qui se réunit à certains intervalles, de Commissions spéciales dans les districts de la province, enfin de tous les membres de l'association.

Les salaires et frais d'administrations représentent, en moyenne, 1/4 0/0 des prêts.

Résultats obtenus par les institutions de crédit foncier.

A l'emprunteur, elles permettent de trouver des capitaux sans l'intervention ruineuse de tiers ;

Elles évitent des demandes imprévues de remboursement ;

Elles donnent le moyen de se libérer par petits versements ;

Elles inspirent l'esprit d'ordre en le forçant de servir exactement les intérêts ;

Elles accroissent la valeur de ses biens ruraux.

Au prêteur, elles offrent un placement sûr et un service exact des intérêts ;

Elles évitent la surveillance de l'immeuble hypothéqué ;

Elles épargnent les embarras d'une procédure compliquée, la lettre de gage étant un *titre paré* ;

Elles économisent les frais de courtage et autres menues dépenses qui accompagnent le recouvrement des intérêts, la rentrée et le placement des fonds, etc., etc.

Cours des lettres de gage. — Le cours de ces titres s'est toujours maintenu beaucoup mieux que celui des fonds publics. Il a été longtemps au-dessus du pair. En 1850, tandis que le 3 1/2 0/0 prussien étoit coté à 86 1/2, les lettres de gage, 3 1/2 0/0, se vendaient de

90 à 95 1/2. Celles de Posen, 4 0 0, valaient 102 ; celles de Mecklembourg, 103. Sur une population d'environ 27 millions d'habitants, la circulation des lettres de gage dépasse 500 millions.

Critiques adressées aux établissements de crédit foncier.

On a dit que ces institutions donnaient aux propriétaires trop de facilités pour emprunter ; que cela les porte à des dépenses de luxe, à des spéculations téméraires, à des acquisitions inconsidérées.

Ces abus, il est vrai, ont eu lieu dans les premiers temps ; mais, grâce à l'amortissement qui a été introduit depuis, on a fait disparaître ces inconvénients en abaissant l'intérêt par une plus grande garantie offerte aux prêteurs. La facilité de l'emprunt est corrigée par la facilité de la libération.

On leur a reproché aussi de limiter leur action à la grande propriété, à l'exclusion de la petite, et telle avait été, en effet, leur organisation dans le principe. Il était évident que le morcellement successif des héritages rendrait plus difficile, de jour en jour, l'œuvre de l'association ; mais les lois démocratiques relatives au rachat des droits féodaux, ont introduit des principes nouveaux dans l'histoire de ces institutions. On a successivement abaissé le minimum des prêts. En Wurtemberg, on admet les propriétaires qui peuvent fournir une hypothèque de 1,000 florins (2,140 francs) à condition que la commune garantira les intérêts. En Prusse, ce chiffre est de 1,875 francs ; en Poméranie, de 3,750 fr. et, en ce moment, de nouvelles mesures sont prises pour réduire encore cette proportion de manière à ce que la petite culture jouisse également des bienfaits du crédit foncier.

On craint enfin que ces établissements n'aient pour effet irrésistible de consolider et d'arrondir les domaines agricoles, en perpétuant la grande propriété au profit de l'aristocratie.

Cette conséquence est certaine ; mais peut-être doit-on se féliciter de trouver dans les institutions de crédit un moyen de mettre un frein au morcellement à l'infini de la propriété, si contraire à l'amélioration du sol.

Situation comparative de la France et de l'Allemagne, au point de vue des institutions de crédit foncier.

Il est constant que le capital prêté à la terre et employé aux travaux d'amélioration ne reparaît que graduellement, au bout d'un grand nombre d'années. Il en résulte que le propriétaire qui emprunte aujourd'hui pour améliorer son fonds, étant obligé de rembourser dans un délai rapproché, est dans l'impossibilité d'y parvenir à l'aide du surcroît de produit obtenu. Aussi, l'échéance arrivée, est-il forcé de renouveler son emprunt avec de nouveaux frais, ou de subir l'expropriation.

Or, on a remédié à cet inconvénient par la libération combinée sur un amortissement annuel et à long terme. Les prêteurs y trouvent un placement solide; le service des intérêts se fait avec exactitude; la négociation des titres est toujours possible, et par ces motifs, les capitaux s'obtiennent à meilleur marché.

Il est donc manifeste que ces avantages réciproques tiennent à la nature des choses, et doivent se reproduire dans tous les pays où cette combinaison sera appliquée. Aussi voit-on les institutions de crédit fonctionner en Russie, en Pologne et en Allemagne, malgré les différences notables qui existent entre ces divers États, au point de vue du régime hypothécaire et de la constitution de la propriété.

En France, le régime hypothécaire, qui admet l'existence d'hypothèques occultes, générales et indéterminées, ne permet pas au gage territorial d'inspirer une entière sécurité, et on puise dans ce fait l'objection qu'aucune organisation de crédit foncier n'est possible sans une réforme profonde dans notre législation hypothécaire. On ajoute que, chez nous, le morcellement extrême du sol serait pour ces institutions une cause inévitable de ruine.

A coup-sûr, jusqu'à ce que la réforme hypothécaire soit opérée, le développement du crédit foncier rencontrera, en France, des obstacles sérieux; mais il n'est pas impossible d'obtenir la publicité de toutes les hypothèques, et on peut, au moyen de la purge, faire disparaître le discrédit que jette sur les immeubles la clandestinité des garanties réservées aux incapables.

Quant au morcellement du sol, il est démontré qu'en Bavière, dans le Wurtemberg, où les associations territoriales ont un grand succès, la propriété est à-peu-près aussi divisée qu'en France. Mais d'ailleurs, ce qui constitue la solidité de la lettre de gage, ce n'est pas tant l'importance de la propriété sur laquelle elle repose, que le rapport entre la valeur de l'immeuble et le montant de l'émission. Ainsi donc, la difficulté disparaîtrait en établissant ce rapport suivant les règles d'une extrême prudence, en imposant aux sociétés l'obligation de ne prêter que la moitié de la valeur de la propriété, en exigeant même un minimum proportionnel de revenu, enfin en interdisant d'ouvrir un crédit à des immeubles dont le prix serait au-dessous des frais présumés d'expropriation.

On semble craindre que les capitalistes français ne préfèrent les placements en rentes ou sur les entreprises industrielles. Cependant, malgré les nombreux inconvénients attachés aux prêts hypothécaires, il existe chez nous environ 8 milliards avancés sur la propriété, et on peut raisonnablement en conclure que les capitaux se porteraient bien autrement vers les placements de cette nature, quand ils seraient devenus plus solides et plus simples.

Certaines personnes, frappées de craintes toutes différentes, redoutent : 1° pour les propriétaires, l'emploi des valeurs empruntées à des acquisitions imprudentes; 2° pour l'industrie, la dépréciation des valeurs fondées sur le crédit personnel

Sans doute, surtout dans le commencement, une notable partie des fonds sera affectée au dégrèvement de la propriété foncière, plutôt qu'en améliorations; mais ce résultat lui-même n'est-il pas d'une extrême importance? Une autre portion sera destinée à des acquisitions; mais la manie d'acheter est-elle absolument funeste? n'est-elle pas un mobile qui pousse à l'économie, et ces inconvénients ne seront-ils pas singulièrement amoindris par la faculté d'amortir les dettes en trente ou quarante ans? Tout compte fait, il est certain que, grâce au mécanisme de ces institutions, une immense quantité de capitaux sera employée à l'amélioration de la propriété foncière.

Quant à la dépréciation des valeurs industrielles, il ne faut rien exagérer. L'économie sociale ne saurait souffrir de l'émission d'obligations solidement garanties. Il convient que chaque industrie ait son

développement complet et régulier, et le mal est bien plutôt dans l'existence de ces valeurs artificielles, jouissant de primes factices, qui inondent les places de commerce, que dans la concurrence de titres sérieux et peu accessibles à la spéculation. L'exemple de l'Allemagne peut rassurer complètement à cet égard. Comme dans cette contrée, l'organisation du crédit en France aura pour effet de dégrever la propriété de la dette qui pèse sur elle, d'en arrêter le morcellement exagéré, de favoriser le développement de l'industrie agricole par la mise en circulation de valeurs qui se négocient actuellement avec difficulté, d'abaisser le taux de l'intérêt, de relever le prix des immeubles, en fournissant au sol de puissants instruments d'amélioration, et d'assurer l'ordre public par l'augmentation successive du bien-être de tous les citoyens.

Institutions de crédit agricole, ou personnel et mobilier.

Le but de ces institutions est de fournir au petit propriétaire, au fermier, au simple ouvrier même, qui n'a d'autre garantie que sa moralité, les secours que les établissements fondés sur le crédit hypothécaire ne peuvent leur procurer. Elles rendent de très grands services à l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent, en abaissant le taux de l'intérêt, et en mettant un frein à l'usure.

Leur organisation varie suivant les localités et la nature des opérations agricoles. Ce sont généralement les communes qui font les avances; on y applique souvent aussi les fonds libres des établissements de charité et ceux des caisses d'épargne. Dans le duché de Bade, les banques prêtent au petit cultivateur l'argent nécessaire à l'achat de bestiaux à engraisser, et la vente de l'animal ayant lieu dans l'année même du prêt qui a servi à l'acquisition, l'emprunteur peut facilement rembourser le capital, soit partiellement, soit par annuités, à sa volonté. En Wurtemberg, on rend obligatoire l'assurance contre l'épizootie et l'incendie. On a même poussé la prudence au point de contraindre les maîtres à faire assurer leurs domestiques contre les chances de maladie.

Il serait trop long d'expliquer ici les règles et le mécanisme de chacune de ces institutions. Nous nous bornerons à quelques détails relatifs aux caisses de secours de l'Irlande, et les deux exemples que

nous citerons feront parfaitement saisir le but et les avantages du système adopté dans ce pays.

Ces sociétés ont pour objet de venir en aide aux petits cultivateurs, petits marchands, terrassiers et ouvriers, par des avances remboursables par faibles parties.

Elles prêtent sur garantie personnelle, jusqu'à concurrence de 10 livres sterling (250 fr.), le taux le plus élevé est de 4 p. 100.

Les prêts ne sont accordés qu'après enquête préalable sur la moralité de l'emprunteur, et avec approbation d'un comité.

L'emprunteur et ses deux cautions solvables signent une simple reconnaissance sans timbre. Faute de paiement à l'échéance, le débiteur est poursuivi devant le juge de paix du canton ; les frais ne peuvent jamais dépasser 2 shellings (2 fr. 50). S'il ne paie pas après condamnation, il est procédé à la vente de ses biens, par voie spéciale, à peu de frais.

Les profits, déduction faite du 10e conservé comme fonds de garantie, sont appliqués à des œuvres de charité, aux hôpitaux, aux pharmacies d'indigents, etc., etc.

1er Exemple : Un paysan demande 1 livre sterling pour l'acquisition d'un cochon. Cet animal, nourri avec les restes de la famille, gagne en valeur, suivant les calculs ordinaires, 1 shelling par semaine. Au bout de vingt semaines, il vaut donc 40 shellings ou 2 liv. sterling, et comme le paysan a remboursé 1 shelling par semaine, il se trouve complètement dégagé de sa dette.

Si, au contraire, le remboursement intégral ne se faisait qu'au bout de vingt semaines, il est probable que le paysan ne serait pas en mesure de l'effectuer, parce qu'il lui aurait été bien difficile de laisser intacte la réserve qu'il aurait accumulée, au lieu qu'en apportant ses petites économies chaque semaine, il paie progressivement sa dette et prend des habitudes d'ordre et d'économie Il évite ainsi ces transactions à terme, si ruineuses et si fréquentes parmi la classe agricole.

En même temps, les directeurs, en obligeant d'autres emprunteurs avec l'argent remboursé, peuvent offrir aux actionnaires un dédommagement raisonnable, et prêtent dès-lors à des conditions plus avantageuses.

2e Exemple : Entre les deux récoltes de pommes de terre, les

paysans irlandais se nourrissent généralement de farine de seigle qu'il peuvent acheter 10 shellings (12 fr. 50) par 112 livres anglaises (50 kilos).

Néanmoins, fort peu d'entre eux ont de l'argent pour aller au marché. Il existe une classe de petits usuriers, dits marchands de farine, qui leur vendent à terme, et l'acheteur s'oblige à payer 18 ou 20 shellings en septembre, quand il fera sa récolte de pommes de terre, avec la condition expresse de payer tout prix, même au dessus du prix convenu, auquel pourrait s'élever la farine jusqu'au jour du paiement.

En empruntant 1 livre sterling de la société, pour laquelle livre il paie 4 deniers d'intérêt (40 centimes), le paysan se met à même d'acheter 2 quintaux de farine aux conditions les plus avantageuses, et comme sa famille est pourvue d'aliments, il rembourse sans peine un shelling par semaine.

Résultats généraux. — Ce système de prêts est spécialement apte à corriger certains défauts dominants de la classe ouvrière en Irlande. La nécessité de faire des remboursements hebdomadaires stimule son énergie et lui fait acquérir des habitudes de ponctualité, comme aussi elle donne naissance à de bons sentiments qui doivent produire d'heureux résultats. L'emprunteur doit avoir pour sûreté deux amis qui répondent de sa moralité et de sa bonne conduite, puisqu'ils deviennent sa caution légale pour la somme empruntée. En beaucoup de circonstances, le premier s'est soumis aux plus grandes privations pour ne pas compromettre ses répondants ; ceux-ci ne peuvent manquer de s'intéresser à un homme pour lequel ils exposent leur crédit, et d'exercer sur lui une certaine influence. Des rapports d'amitié suivent généralement ces transactions.

Il serait difficile de dire à quelle classe de la communauté cette institution de crédit est le plus avantageuse, au petit commerce, auquel elle offre une banque de dépôt pour ses recettes hebdomadaires ; aux marchands de toutes les classes, qui, avec de l'argent comptant, peuvent se procurer les matériaux et les instruments de leur commerce ; ou aux petits fermiers, qui trouvent dans ce secours une addition de capital pour surmonter un embarras temporaire, et peuvent garder leurs produits pour attendre un meilleur prix.

CONCLUSION.

Nous croyons que ce qui précède suffira pour faire aisément comprendre les bases et le but des institutions de crédit foncier et agricole en Europe. Ces institutions ont eu pour effet de dégrever la grande propriété, d'éteindre les dîmes, les redevances, les droits seigneuriaux, et sous ce rapport, leurs avantages sont incontestables; mais ont-elles été également favorables à la petite propriété, ont-elles puissamment contribué à l'amélioration des classes inférieures? Il nous semble permis de suspendre notre jugement, lorsque nous voyons, chaque année, notre territoire traversé par ces nombreuses émigrations de cultivateurs allemands qui abandonnent le pays qui les a vus naître, pour aller chercher au-delà des mers un emploi plus productif de leur activité et de leur intelligence; lorsque nous savons quelle est la détresse sous laquelle succombe la population irlandaise. Ce sont là des faits qui parlent assez haut pour mériter d'être pris en sérieuse considération, et pour justifier notre indécision.

Est-ce à dire qu'on ne doive rien tenter chez nous pour organiser le crédit foncier? Non assurément; mais il importe de n'y procéder qu'avec une sage réserve. Il faut, avant d'agir, se rendre compte de nos habitudes, de l'état de nos mœurs, des causes réelles qui motivent les souffrances de l'agriculture, des conséquences nécessaires des mesures qu'on devra adopter, et peut-être, à ce point de vue, le projet de loi soumis en ce moment même aux délibérations de l'assemblée nationale, a-t-il dépassé le but en voulant tout créer à la fois. C'est ce qu'il nous serait facile de démontrer, si déjà nous ne craignions d'avoir épuisé l'attention de nos lecteurs.

LEFORT-GONSSOLLIN.

14 Juin 1851

ARCHÉOLOGIE.

OBSERVATIONS

SUR LES

SÉPULTURES ANTIQUES

DITES MÉROVINGIENNES,

TROUVÉES DANS LA VALLÉE DE L'EAULNE.

Lorsqu'on élevait, en 1825, les murs du nouveau cimetière de Londinières, les ouvriers découvrirent des squelettes humains ayant auprès d'eux divers objets d'armement et de parure susceptibles d'attirer leur attention. Pareilles sépultures furent rencontrées en 1838, à Douvrend, et, en 1825, à Envermeu.

M. l'abbé Cochet, informé quelques années plus tard de ces découvertes, a fait exécuter, en 1847 et 1850, des fouilles sur l'emplacement des trois cimetières, et a reconnu 80 ou 100 squelettes dans chacun. Les ossements d'hommes étaient généralement accompagnés d'agrafes en bronze, de boucles, de styles et de pinces à épiler du même métal. Les objets en fer étaient des lames de sabres de diverses longueurs, de petits couteaux, des fers de lances, un fragment de casque, des bracelets, quelques haches ; enfin, des vases en terre et un magnifique bois de cerf.

Dans les tombeaux où se voyaient des squelettes de femmes, on a trouvé des colliers en boules d'ambre et de verre, des fibules incrustées de pierres et de verroterie de diverses couleurs, de belles

agrafes en vermeil, des boucles d'oreille, une coquille du genre des porcelaines, et une épingle en argent, dont l'extrémité supérieure dorée représente une espèce d'aigle ou d'oiseau au bec recourbé.

La pièce la plus curieuse de ces ornements est sans contredit un médaillon entouré d'un cercle d'argent, et au milieu duquel existe une feuille de vigne ornée d'un filet d'or appliqué avec un art qui rappelle une grande époque.

Des médailles romaines au nombre de sept, ont été trouvées dans ces sépultures ; trois appartiennent aux Césars du premier siècle, deux sont des siècles postérieurs ; les deux dernières présentent l'effigie de Constantin.

M. l'abbé Cochet a aussi recueilli une médaille gauloise en or, qui a été percée pour la suspendre au cou.

Aux pieds d'un grand nombre de cadavres, on a remarqué des vases en terre grise et noirâtre, dont la forme affecte celle des urnes de l'antiquité. Trois seulement représentent assez bien nos bols actuels, presque tous sont ornés de simples lignes dans leur circonférence, ou de bandes de losanges et de zig-zags. Enfin, on a trouvé dans les sépultures de Londinières, deux vases en verre dont l'un ressemble à nos carafes, l'autre à ces espèces de biberons à long cou, qu'on nomme lacrymatoires, puis un gobelet entouré d'ornements en losange [1].

Tels sont les éléments sur lesquels s'appuie M. l'abbé Cochet pour attribuer aux tombeaux de la vallée de l'Eaulne une origine Mérovingienne. Quant à nous, nous les croyons *Gallo-Romains*, c'est ce que nous essaierons de prouver.

Des Cimetières Romains et Gallo-Romains.

Chez les Romains, on inhumait les corps dès la plus haute antiquité; Xénophon dit que Cyrus recommanda ce genre de sépulture pour lui-même, le considérant comme une espèce de restitution que l'on doit faire à la terre. Sylla voulut que son corps fût brûlé après sa mort pour éviter les outrages qu'il avait fait subir à celui de Marius,

[1] On peut voir les dessins de ces objets, dus à l'habile crayon de mademoiselle Esther Pottier, dans la *Revue de Rouen*, février 1848 et juillet 1850.

usage qu'il introduisit le premier dans la branche patricienne des Corneliens. *Primus e patriciis Corneliis igne voluit cremari* [1].

L'incinération prévalut à Rome parmi les grands, et devint bientôt à l'usage des classes moyennes. Les pauvres seuls furent inhumés dans le champ des Esquilies, situé à quelque distance des murs de la ville. Ce lieu prit le nom de *Puticulæ*, venant soit des puits dans lesquels les morts étaient entassés, soit de l'odeur infecte que ces cadavres en putréfaction répandaient dans le voisinage. *Quod putiscebant ibi cadavera projecta* [2].

Le mode d'incinération était en usage dans la Gaule lorsque César fit la conquête de ce pays ; les funérailles des Gaulois, dit-il, sont magnifiques, et l'on jette sur le bûcher tout ce qui a été l'objet de l'affection du défunt pendant sa vie : *Omnia quæ vivis cordi fuisse arbitrantur in ignem inferunt* [3].

Il est maintenant établi que dans la Gaule, comme en Italie, l'inhumation et l'incinération avaient lieu simultanément, et que les objets qu'avait affectionnés le défunt, furent renfermés dans la tombe quand on ne les jeta pas sur le bûcher. Tel est le secret de la rencontre, dans quelques sépultures, de tant d'objets si variés et si élégants qui appartiennent à l'époque gallo-romaine.

Alors, il n'y avait pas, comme de nos jours, de cimetières destinés à recevoir des inhumations successives ; les morts devaient éternellement dormir dans le lieu où ils avaient été déposés. Afin que ce mode n'entraînait pas l'occupation de trop nombreux espaces susceptibles d'être cultivés, les lois romaines avaient défendu d'affecter au service des morts les terrains qui pouvaient être utiles aux vivants : *eam ne quis nobis minuat* [4].

Voilà pourquoi nous rencontrons dans les campagnes toutes les sépultures Gallo-Romaines, même les urnes, sur la pente des coteaux dont les terrains étaient jadis incultes, ou bien dans les plaines, sans *tumulus*, sans monuments extérieurs qui eussent empêché la charrue de passer sur ces milliers de cadavres, dont le hasard seul fait, depuis longtemps, découvrir les traces.

[1] Cicero, *de legibus*, lib. II.
[2] Varro. lib. III, *de Ling. lat.*
[3] *De bell. Gall.*, lib. IV.
[4] Cicero, *de Legibus*, lib. II.

Tous ces lieux de repos ne paraissent avoir été que des cimetières de famille, puisque les plus grands contenaient à peine 30, 100 ou 200 squelettes placés par groupes séparés, et ne présentant aucune analogie avec l'ordre qui se pratique aujourd'hui. On remplissait le coin inculte d'un champ, et l'on se portait ailleurs, si bien que les générations suivantes ignoraient elles-mêmes les lieux où l'on avait précédemment inhumé.

Cimetières mixtes. — Sidoine vient confirmer ce que nous avançons à ce sujet, et nous donne en même temps la preuve que, bien avant lui, il existait des cimetières où les deux modes d'inhumation étaient pratiqués. « O douleur, dit-il, on a violé la sépulture de mon père ; le champ où reposait sa dépouille était *depuis longtemps* rempli d'urnes cinéraires et de cadavres ; depuis longtemps on n'y enterrait plus ; la pluie et les neiges ayant nivelé la surface de ce champ, les porteurs de morts y ont introduit la bêche funèbre, ignorant qu'on y eût autrefois inhumé [1]. »

Cette lettre nous apprend, d'une part, que le même terrain recevait des urnes et des cadavres, et de l'autre, que les cimetières mixtes avaient été établis longtemps avant l'arrivée de Clovis, puisque le père de Sidoine était revêtu d'une grande charge qu'il exerçait sous l'empire.

D'un autre côté, nos fouilles dans la motte du câtelier de Vatteville nous ont permis de reconnaître deux galeries formées de pierres sèches superposées, l'une renfermant des urnes, l'autre des débris de squelettes. Les médailles de Néron, d'Antonin et de Vespasien que nous avons recueillies dans ce lieu, prouvent qu'il y avait aussi des *tumulus* mixtes, et que l'incinération et l'inhumation étaient en usage dès le premier siècle de l'occupation romaine.

Cimetières par incinération. — Les deux modes de sépulture n'existaient pas toujours dans le même emplacement. M. de Saulcy, qui a exploré le cimetière antique de Dieulouard, l'a trouvé entièrement rempli d'urnes cinéraires contenant des médailles depuis Auguste jusqu'à Tétricus [2]. Nous avons rencontré nous-même des grou-

[1] Campus ipse dudum refertus erat tam bustualibus favillis quam cadaveribus, nullam jam diu scrobem recipiebat. Sidonius, lib. III, cap. 12.

[2] De Caumont, *Cours d'ant. monu.* t. I, pag. 48.

pes d'urnes isolés, sur la pente des coteaux de la forêt de Brothonne ; nous en avons trouvé huit réunies dans une cour de la Cerlangue ; l'une d'elle, qui affecte la forme sphérique, se voit exposée dans la cour du musée de Rouen. Aucun squelette n'a été découvert dans le voisinage de ces urnes.

Cimetières par inhumation. — On ne niera pas, d'un autre côté, l'origine Gallo-Romaine d'une foule de sépultures par inhumation trouvées depuis longtemps dans la province. Nous rappellerons et les sarcophages qui ornent nos musées, et ces tas d'ossements déposés dans une pièce du théâtre de Lillebonne à l'époque où l'on jetait leurs pierres sépulcrales dans les fondations de la muraille militaire. Nous citerons enfin les tombeaux trouvés en 1827, dans la rue du Renard à Rouen, lesquels renfermaient des médailles depuis Antonin jusqu'à Tetricus.

L'inhumation des Chrétiens n'avait-elle pas lieu sur la place actuelle de Saint-Godard, et sur celle de Saint-Gervais où l'évêque Victrice a élevé la fameuse crypte qui reçut les restes de ses prédécesseurs, Saint-Mellon et Saint-Avidien.

Les deux modes de sépulture se voient souvent dans des terrains fort rapprochés, quoique parfaitement distincts ; nous citerons de nouveau les cimetières de Saint-Gervais et de la rue du Renard de Rouen, où l'on enterrait les corps, tous deux placés dans le voisinage de celui de la route du Mont-aux-Malades où l'on n'a rencontré que des pierres destinées à recevoir des urnes cinéraires.

Nous le demandons, maintenant qu'il est prouvé que l'inhumation et l'incinération avaient lieu simultanément durant l'occupation romaine, qu'elle raison a pu porter M. l'abbé Cochet à attribuer aux Mérovingiens les trois cimetières antiques de la vallée de l'Eaulne. Embarrassé lui-même devant l'amas d'objets romains qu'il rencontre, il a prétendu d'abord que ces sépultures étaient du vme siècle, sans se rendre compte qu'avant la conversion de Clovis, aucun Franc n'est probablement jamais entré dans notre pays.

Il a pu remarquer comme nous, que les sépultures franques du ve siècle n'ont aucune ressemblance avec celles qu'il vient de décrire.

Une loi, promulguée sous Pharamond[1], dit qu'on renfermait les morts dans un cercueil de pierre, et qu'on élevait, sur la tombe, un petit monument en bois, précédé d'un portique.

Sur le mont Kakelbert, en Lorraine, on a trouvé une sépulture franque, dans laquelle existait un squelette et une médaille de Pharamond[2].

M. l'abbé Cochet a hésité, ne trouvant ni médailles, ni aucun objet caractéristique de la première époque franque dans ses trois cimetières. Il s'est rejeté sur le VIe siècle, même sur le VIIe, et a cherché à s'appuyer d'une médaille mérovingienne recueillie, dit-il, dans le cimetière antique de Bénouville-sur-Orne.

Nous avons lu avec attention le mémoire de M. l'abbé Durand qui a fait des fouilles dans ce cimetière, rien n'est plus contestable que la monnaie mérovingienne dont il est question y ait été recueillie ; elle a été connue quatre ans seulement après avoir été trouvée par un ouvrier qui a tellement varié dans ses dires, qu'il est difficile d'asseoir un jugement sur la provenance de cette pièce. M. l'abbé Durand croit lui-même si peu aux renseignements qu'elle devrait fournir, qu'il n'hésite pas à conclure que les tombeaux de Bénouville sont gallo-romains. Ainsi s'évanouit la seule preuve que pouvait nous opposer M. l'abbé Cochet.

M. l'abbé Durand prétend avec raison qu'après le baptême de Clovis, des cimetières s'établirent autour des oratoires des missionnaires, et que ce fut dans ces lieux consacrés que les chrétiens se firent enterrer ; il ajoute qu'à cette époque on plaçait certaines inscriptions dans l'intérieur du sarcophage, rappelant le nom et la qualité du défunt.

Ce sentiment est appuyé par le mode de sépulture de nos premiers rois. Clovis, la reine Clotilde, Théobald et Gontrand, leurs fils, ainsi que beaucoup de seigneurs francs, furent inhumés dans l'église de sainte Geneviève de Paris. Nous ignorons quels objets furent placés près de leurs dépouilles, car elles furent enlevées à l'arrivée des Normands ; mais leurs sarcophages en forme d'auges, et recouverts d'une pierre en dos d'âne, étaient ornés, aux deux extrémités, de plusieurs petites croix sculptées en relief[3].

[1] *De expoliationibus* (cité par Chifflet).

[2] Audenelle, *Essai sur les frontières nord-est de la France*.

[3] Le Noir, *Histoire des arts en France*, p. 59.

Une infinité de sculptures de la même époque ont été trouvées dans le cimetière de Condes (Puy-de-Dôme); elles portaient toutes des symboles chrétiens, et n'avaient aucune ressemblance avec les tombeaux dont nous nous occupons. Voici l'inscription qui existait sur le marbre qui a dû couvrir l'un de ces sarcophages :

In hoc tumulo quiescit bonæ memoriæ Palladius, vixit annos XVII, transiit Klendus septembris indictio quinta regis Theudorici. Cette inscription est de 512. Une autre, de 526, se terminait ainsi : *Transiit anno nono regis Domni nostris Alarici*[1]. Telles étaient en général les sépultures après Clovis.

Nous ne prétendons pas, toutefois, que des Francs qui n'étaient encore chrétiens que de nom, ainsi que des Gallo-Romains du fond des campagnes, n'aient pu suivre quelque temps encore les usages funéraires de leurs ancêtres. Ainsi, au village de Favières, près Metz, on a trouvé des caveaux qui ont servi de sépulture à des corps gigantesques, auprès desquels étaient enfouies des pièces d'or de l'année 520, à l'effigie de Childebert; de même on a recueilli, dans un tombeau découvert à Belvezet, 293 deniers de Louis-le-Débonnaire.

Que prouve la découverte de ces médailles de Childebert et de Louis-le-Débonnaire? C'est que les Francs de la première et de la seconde race de nos rois avaient l'habitude de placer des monnaies de leurs princes dans certaines sépultures ; ce qui fera paraître surprenant qu'on n'en trouve aucune de la même époque dans les tombeaux prétendus mérovingiens de la vallée de l'Eaulne.

Nous arrivons à un autre genre de preuves, tiré de la nature des objets mêmes recueillis dans ces sépultures ; nous les examinerons en suivant la méthode adoptée par notre savant confrère.

Les Médailles.

Les médailles qui servent ordinairement à indiquer l'âge des monuments dans lesquels on les rencontre, sont toutes romaines dans nos tombeaux, à l'exception d'une seule, en or, qui est Gauloise et a été percée pour la suspendre au cou.

[1] De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI.

Les premières appartiennent à tous les siècles de l'occupation gallo-romaine ; quant à la monnaie gauloise, nous nous persuaderons difficilement qu'un Franc ait porté sur sa poitrine une amulette du peuple vaincu ; nous croyons qu'elle doit être plutôt attribuée à un Gaulois presque contemporain de la conquête qui la conservait en souvenir de ses pères et de sa nationalité.

Le Casque.

M. l'abbé Cochet doit être maintenant assez éclairé sur sa découverte, pour savoir que ce qu'il appelle *casque* n'est autre que l'*ombe*, ou la coquille qu'on appliquait à la bosse d'un bouclier : *Adaptatur etiam illi concha ferrea quæ ictus vehementiores defendit*[1]. Le 30e volume de l'*Archeologia* nous offre des dessins analogues, et les antiquaires anglais émettent le même sentiment que nous sur l'emploi et la nature de l'objet que représentent ces dessins.

Cette circonstance prouve évidemment qu'il y avait en Angleterre des tombeaux analogues à ceux d'Envermeu. Or, nous croyons que personne ne s'avisera de les attribuer à la race franque.

Agrafes en bronze.

La plupart des agrafes en bronze ont été étamées ; ne sont-ce pas les Gaulois qui trouvèrent les premiers, selon Pline, l'art d'étamer le cuivre, et le perfectionnèrent tellement qu'ils parvinrent à vernir, avec de l'argent, les harnois de leurs chevaux et l'attelage des chars : *Plumbum album incoquitur æris operibus Galliarum invento, ita ut vix discerni queat ab argento.* Ces larges agrafes en cuivre, assez rares en Italie, paraissent appartenir à l'art gallo-romain qui les a introduites lui-même dans le Nord ; elles étaient très rares en Germanie, puisque, d'après Tacite, les hommes et les femmes de ce pays se servaient souvent d'une épine, *spina*, pour retenir leur manteau[2].

On nous a objecté que ces agrafes devaient appartenir à des temps postérieurs à la conversion de Clovis, parce que, sur quelques-unes

[1] Polybe, liv. VI.

[2] *De moribus Germanorum.*

absolument pareilles, et recueillies dans certaines localités du centre de la France, on avait trouvé l'inscription : *Daniel propheta.*

Nous répondrons que le Christianisme existait en Gaule bien avant la conquête franque : que Rouen avait des églises depuis le temps de saint Victrice, et que Constantin, en s'établissant à Byzance, avait fait arborer la croix au lieu le plus éminent de son palais, et mettre sur la place publique la statue du prophète *Daniel.* Nous ajouterons que cet empereur donna l'ordre aux légions d'arborer la croix, et la fit graver sur leurs casques et leurs boucliers [1]. Quoi d'étonnant alors qu'on trouve quelques symboles chrétiens épars çà et là dans des tombeaux gallo-romains.

Nous avons déposé au Musée de Rouen une fibule en forme de croix, et ornée d'incrustations en verre; elle a été trouvée dans un tombeau de la Lorraine, avec des médailles de Constantin *Junior.*

Autel de Junon.

M. l'abbé Cochet n'a pas même la ressource d'argumenter de la rencontre d'aucun indice chrétien dans les tombeaux de la vallée de l'Eaulne; car, sauf une petite croix que l'on remarque au centre d'une agrafe, et qui paraît plutôt un ornement dû au hasard et placé au milieu de lignes contournées en forme de trèfle, tout paraît, au contraire, païen; témoin cette plaque en argent sur laquelle sont représentés deux paons qui becquettent une pomme de pin placée sur un autel de Junon.

Les Styles, les Colliers, les Fibules, les Épingles, les Pinces épilatoires et les Chaînettes.

Les Styles en bronze qui servaient aux Romains à tracer des caractères sur des tablettes de cire, ont fait dire à M. l'abbé Cochet *qu'ils étaient tombés de la main d'écrivains pacifiques, enregistrant pour la postérité des annales qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous.* Les colliers, les fibules et les épingles auraient appartenu, selon lui, aux femmes de la Germanie. Or, voyons quels étaient les Francs de

[1] Eusèbe, lib. v.

Clovis auxquels le savant antiquaire attribue une recherche de parure qui n'a jamais appartenu qu'aux civilisations très avancées. « Je suis, « disait Sydoine, au milieu des peuples chevelus, obligé d'entendre « le langage du Germain, d'applaudir, avec un visage contraint, au « chant du Bourguignon ivre, les cheveux graissés avec du beurre « acide.... ils portent pour chaussure des peaux de bêtes garnies de « leurs poils, leurs jambes et leurs genoux sont nus, ils revêtent une « casaque qui leur serre le corps, et un manteau retenu par une « agrafe [1].» Cette agrafe, avons-nous dit, n'est très souvent qu'une simple épine, *spina*, selon Tacite, qui ajoute que les femmes de la Germanie n'ont pas un costume plus recherché que celui des hommes [2].

Ce serait pourtant à ces bandes, d'après M. l'abbé Cochet, qu'il faudrait attribuer les fibules ornées de pierreries, les élégantes épingles enrichies de figures d'animaux dorées, et les parures de toute sorte recueillies dans ses tombeaux. Ce serait enfin parmi ces hordes qu'auraient existé des femmes élégantes, *des hommes de robe* et *des écrivains pacifiques.*

Ajoutons que les pinces épilatoires se rencontrent dans les décombres de toutes les *villa* Gallo-Romaines, et que notre Musée en possède une très grande quantité venant des ruines de Lillebonne.

Quant aux colliers d'ambre et de verroteries, comment contester leur origine, quand Strabon nous apprend que les Bretons tiraient de la Gaule *des colliers*, *des bracelets et de l'ambre* [3], et lorsque Pline ajoute que les Gallo-Romains, sous les armes, portaient des colliers, des brasselets et des anneaux autour du bras [4].

C'est dans la catégorie des colliers ou *Torques*, en usage parmi ces peuples, que l'on doit placer un petit cœur en bronze, d'où partent trois chaînettes du même métal ; les deux branches supérieures nous paraissent avoir entouré le cou du squelette, et la branche pendante, a dû porter un ornement ou une amulette d'un corps moins consistant que le bronze, et qui n'a pu résister aux ravages du temps.

[1] Sydon. Apollin. in Panegyr. major lib. IV.

[2] *De moribus Germanorum.*

[3] Lib. IV.

[4] Lib. XXXIII, cap. I.

Les Épées et les Couteaux.

Les Gaulois, selon Pline, étaient munis d'une épée, retenue par des chaînes de fer ou de bronze, et qui leur pendait sur la cuisse. Végèce ajoute qu'ils avaient des sabres de deux dimensions: « Gladios majores quos vocant *spathas*, et alios minores quos *semi spathas* nominant [1]. » Tels sont les armes que nous trouvons dans nos tombeaux. Au sujet des couteaux, nous lisons dans Possidonius que les Gaulois dépéçaient leurs viandes avec un petit couteau dont la gaine était attachée au fourreau de leur sabre [2].

Les Haches en fer.

Quelques haches d'armes ont été trouvées dons les cimetières antiques découverts au milieu de nos campagnes [3], car les hommes de guerre, habitant rarement les villes, n'y étaient jamais iuhumés. Les trois cents sépultures explorées dans la vallée de l'Eaulne n'ont fourni que trente ou quarante haches ; ces dernières armes et les épées n'existaient pas simultanément dans la même tombe.

La hache en silex et en bronze est à peu près tout ce qui nous reste des antiquités celtiques ; on la retrouve dans les sépultures, sur les champs de bataille et près des *dolmens* druidiques. On en a même recueilli une dans un tombeau près d'Elbeuf, ayant pour manche un Tibia d'animal ; ce qui prouve que les Gaulois avaient l'habitude de renfermer des haches dans leurs sépultures.

C'était leur arme nationale : en effet, lorsqu'ils s'emparèrent du Capitole, Manlius abattit d'un coup d'épée la main d'un Gaulois qui allait lui fendre la tête avec sa *hache* [4].

Les femmes ambrônes rangées devant les chariots qui contenaient leurs enfants et leurs richesses, reçurent à coups de *haches* et de

[1] Veget, lib. II.

[2] Apud Athen., lib. IV, cap. 1.

[3] Nous citerons ceux de Ranville, de Bénouville, de Londinières, de Douvrend, d'Envermeu et du Mont-Cauvaire. Nous avons exploré ce dernier, il y a 10 ans environ, avec M. Feret de Neuville, maire de cette commune.

[4] Plutar. *in Camil.* pag. 142.

sabres un détachement de l'armée de Marius qui voulait s'emparer de leur bagage[1].

Les Romains faisaient aussi, depuis longtemps, usage de cette arme, témoins ces vers de Virgile :

> Multaque pretereà sacris in postibus arma
> Captivi pendent currus, curvœque *secures*[2].

Quand Marius, campé devant les Teutons, envoya ses soldats puiser de l'eau à la rivière qui coulait à une certaine distance de son camp, il les fit armer de *haches*, d'épées et de piques[3].

Lorsque Caligula traverse à cheval le pont de bateaux qu'il avait fait jeter à travers la baie de Pouzolles, il était armé de pied en cap, et tenait une *hache* à la main[4].

Dans la Gaule, les Romains se servent de *haches* pour briser les portes de la ville des Attuates[5].

La hache était tellement nécessaire dans les armées, que Végèce la place parmi les instruments que chaque légion doit posséder : *habet quoque dolabras, secures, ascias, quibus materia ac pali dolantur atque sécantur*[6].

Nous le demanderons maintenant, si nous trouvons des haches en bronze dans les sépultures des Celtes, quoi d'étonnant que les Gallo-Romains n'aient pas entièrement oublié cet usage funéraire de leurs ancêtres? Ce n'était pas à coup-sûr une pratique religieuse obligatoire, puisque la hache est remplacée par le sabre dans les deux tiers de nos tombeaux.

Les Gallo-Romains, dont on trouve les restes, ne faisaient plus probablement partie des légions : c'étaient ou des militaires rentrés dans leurs foyers, ou des citoyens chargés de la garde des rives et des vallées contre les incursions des pirates. Toutes les armes leur étaient propres pour arriver à ce but. La hache pouvait en même temps servir à la chasse, exercice pour lequel les Gaulois avaient un

[1] Plutar. *in Mario.*

[2] *Eneidos*, lib. II.

[3] Plutar. *in Mario.*

[4] Suet. *in Calig.*

[5] *De bell. Gall.* lib. II, cap. 33.

[6] Veget. lib. II.

goût très prononcé ; et cet emploi de la hache semble confirmé par la rencontre d'un bois de cerf dans l'un des tombeaux d'Envermeu. Guerriers ou chasseurs étaient enterrés avec l'épée ou la hache, leurs principales armes offensives.

M. l'abbé Cochet prétend que la hache trouvée dans tous ses cimetières est la *francisque*, l'arme nationale des Francs; c'est précisément ce que nous contestons. En effet, pourquoi la hache de ces guerriers reçut-elle un nom spécial : c'est qu'elle présentait des différences saisissantes dans la forme avec celle de tous les autres peuples de l'antiquité. Voici ce que Procope nous apprend à ce sujet :

« Les Francs portent l'épée, le bouclier et la hache ; le fer de cette « hache est très épais et le plus souvent à deux tranchants. » *Gerentes ensem et clypeum et securim eujus ferrum crassius, et ut plurimum utrimque acutum* [1]. Le manche en est droit et fort court. Les Francs lancent cette hache contre les boucliers de l'ennemi, pour les fendre et donner passage à l'épée.

On nous a objecté qu'on ne trouvait aucune hache à deux tranchants dans les collections ; ceci expliquerait ce que nous avons déjà dit, que sous les Mérovingiens, on n'enterrait plus les soldats avec leurs armes; autrement nous rencontrerions quelques-unes de ces *bipennes*, qui doivent avoir existé ailleurs que dans l'imagination des historiens de l'époque.

Dira-t-on que les guerriers qui ont des haches peuvent bien être des Francs, enterrés auprès de Gallo-Romains, munis de simples épées? ce serait créer des cimetières de transition, opinion qui n'est pas admissible, car le jour où le Franc a été inhumé chez nous avec ses armes, le Gallo-Romain avait déjà cessé de porter les siennes.

M. l'abbé Cochet appelle à son aide la hache trouvée dans le tombeau de Childéric, et dit qu'elle n'était pas à deux tranchants ; je l'admets ; mais les Francs avaient aussi de simples haches, puisque Procope, en parlant des *bipennes*, nous fait seulement connaître qu'elles étaient en plus grand nombre, *ut plurimum*, que celles d'une autre forme, dans l'armée franque qui avait passé les Alpes.

Pour dire notre façon de penser tout entière, ajoutons que nous révoquons en doute que le tombeau de Tournay soit celui de Chil-

[1] Procopius, lib. II.

déric Nous admettrons difficilement que la légende de l'anneau portant *Childerici regis*, ne soit pas apocryphe, car elle est en latin, alors que les lois des Francs étaient promulguées en langue teutonique ; nous trouvons aussi fort extraordinaire qu'on ait écrit *Childerici*, au lieu de *Hilderici* selon l'orthographe du temps. Les abeilles en or, qui pendaient à l'accoutrement du cheval, et qui ont donné lieu à tant de fictions diverses, nous paraissent tout simplement le symbole de l'aiguillon dont cet animal a besoin d'être stimulé. La tête de taureau qu'on a regardée comme l'idole du prince germain, est, selon nous, une amulette gallo-romaine, puisque le taureau est représenté sur l'autel païen élevé du temps de Tibère sur l'emplacement de la cathédrale de Paris. Il serait de plus très surprenant que l'on n'eût pas trouvé une seule médaille mérovingienne dans le tombeau d'un roi franc.

La tête qui existe sur le prétendu cachet de Childéric, nous paraît avoir la plus grande analogie avec celles qui se voient sur les médailles du bas-empire

Nous pourrions encore produire d'autres objections ; celles-ci suffisent pour nous conduire à penser que le prétendu tombeau de Childéric n'est autre que celui d'un chef éminent gallo-romain.

Les Fers de lance.

Strabon dit que les Gaulois portent une lance nommée *mataris*. Ces peuples adoptèrent, du reste, après la conquête, la pique des légions romaines. La pique longue était armée d'un fer plat et pointu ; la plus petite, selon Polybe, était une *demi-pique* propre à être lancée contre l'ennemi. Chaque soldat en portait plusieurs à la main gauche. La réunion de ces deux espèces d'armes dans nos tombeaux prouve leur origine gallo-romaine, avec d'autant plus de certitude, que les peuples de la Germanie n'usaient pas de la *demi-pique*. M. l'abbé Cochet ne s'occupe pas de cette dernière arme, et affirme que la plus grande est la framée du peuple franc. Son illusion le porte même à prendre pour les crochets acérés dont cette lance était armée, deux simples boutons arrondis qui existent au bas du fer, soit pour l'orner ou l'empêcher de pénétrer trop avant. On devra, maintenant, trouver fort extraordinaire que la véritable

framée, comme la *bipenne*, n'aient pas été trouvées dans des tombeaux qui seraient mérovingiens.

Vases en terre noire et grise; Gobelet orné de losanges.

Si l'on voit peu d'art dans les vases en terre noirâtre, c'est qu'ils appartiennent à un temps très rapproché de l'époque celtique; les autres sont évidemment gallo-romains, ainsi que le gobelet en verre, si l'on en juge par leur forme et la nature des dessins qu'on y voit représentés. Presque tous ces dessins se composent de zig-zags et de losanges conservés dans l'architecture que nous appelons *romane*, parcequ'elle est l'imparfaite continuation de l'art romain. Ajoutons que les Gaulois portaient sur leur *sagum* des barres formant des losanges, comme le prouvent certains monuments de l'époque impériale [1].

Les vases trouvés dans les tombeaux devaient recevoir l'eau lustrale dont on aspergeait, pour les purifier, ceux qui assistaient aux funérailles. On les déposait souvent aux pieds du mort, comme le christianisme place son bénitier aux pieds du défunt avant de l'enlever de la maison mortuaire.

Le Lacrymatoire.

Le lacrymatoire en verre qui a été récemment présenté par M. l'abbé Cochet, est une petite bouteille à long cou, servant à répandre des parfums sur le mort. Cet usage existait en Italie et dans la Gaule, et n'était nullement pratiqué par les Germains. Ils n'entassent pas, dit Tacite, les vêtements sur les bûchers, et ne prodiguent par les parfums, *nec odoribus cumulant* [2]. Ces espèces de vases ne doivent donc pas se rencontrer dans les sépultures mérovingiennes.

Médaillon.

Le médaillon qui renferme une feuille de vigne, est, sans contredit, l'objet d'art le plus remarquable qui ait été trouvé dans les tombeaux de la vallée de l'Eaulne. Au lieu de pierre dure, il se compose d'une

[1] Du Choul, *Castram. des Rom.*, f° 22.
[2] *De moribus Germanorum.*

plaque de verre formée de deux couches liées ensemble par la cuisson. L'une est d'un blanc opaque, l'autre d'un bleu couleur indigo. Ces deux verres superposés nous rappellent le fameux vase du Musée de Naples, absolument composé de la même matière. Sur la couche bleue qui existe à l'extérieur de ce vase, l'artiste a buriné de gracieux tableaux où l'on remarque des arbres, des vignes, des oiseaux et des amours qui se balancent sous des voûtes de feuillage ; quelques parties de la couche blanche reparaissent à la surface, et servent de fond à ce beau travail, reconnu comme l'œuvre de ces artistes grecs qui couvraient l'Italie pendant le siècle d'Auguste.

Notre médaillon est de pareille matière et des mêmes couleurs que le vase de Pompeï ; seulement l'artiste qui l'a exécuté, au lieu de tailler la surface bleue en camée, a préféré y incruster une feuille de vigne entourée d'un filet d'or. Ce précieux bijou trouvé dans un tombeau indique une sépulture des premiers temps de la conquête, car nous ne comprendrions pas qu'après avoir été porté durant quatre à cinq siècles, il eût encore été aussi intact qu'il se trouve, lors qu'on l'aurait déposé dans une sépulture mérovingienne.

Cette découverte prouve que l'incrustation du verre n'était pas étrangère à l'art grec ; l'art romain en plaçait lui-même jusque dans les mosaïques qui ornaient les plus modestes *villa*.

Pour nous résumer, nous conclûrons de ce qui précède, que les tombeaux de la vallée de l'Eaulne sont gallo-romains. En effet, ils ne peuvent être mérovingiens :

1° Parce que tous les objets trouvés dans l'intérieur des sépultures sont romains.

2° Parce qu'on n'y a pas recueilli de médailles mérovingiennes.

3° Parce que l'*ombe* de bouclier découverte à Envermeu, est semblable à plusieurs ombes trouvées en Angleterre, et qui n'ont pu y être portées par les Francs.

4° Parce que l'on a rencontré dans ces sépultures l'art grec et une médaille Gauloise.

5° Parce que les vases que nous appelons improprement lacrymatoires, étaient inconnus aux Francs, qui ne répandaient pas de parfums sur les cadavres.

6° Parce que l'épée, la *demi-épée* et les couteaux sont gallo-romains.

7° Parce que la lance n'est pas une *framée*, ni la hache une *francisque*, et qu'on a trouvé des haches en bronze dans plusieurs tombeaux gaulois.

8° Parce que, sauf quelques comtes, les Francs de la première race, toujours restés sous les armes autour de leurs chefs, ne sont entrés qu'en petit nombre dans nos contrées ; ce qui explique pourquoi nous ne trouvons aucune forteresse mérovingienne en Normandie, tandis que cette province est encore toute couverte de châteaux romains et normands.

9° Parce que si l'on admettait que ces sépultures soient mérovingiennes, c'est-à-dire que les Francs se soient attribués les armes et les parures du peuple vaincu, il faudrait reconnaître qu'on n'aurait pas encore trouvé jusqu'à ce jour, dans nos campagnes, un seul cimetière gallo-romain. Il s'ensuivrait qu'une époque barbare et de transition se produirait exclusivement, tandis que rien ne révélerait une civilisation qui n'a pas duré moins de quatre siècles dans la province.

Avant d'émettre notre opinion, nous l'avons envisagée sous toutes ses faces ; nous avons consulté quelques directeurs de Musées ; plusieurs ont hésité, en nous avouant que la question n'avait jamais été sérieusement approfondie. C'est pour provoquer cette étude que nous avons rédigé ces simples notes, n'ayant d'autre désir que d'attirer l'attention des hommes érudits sur un point d'aussi haut intérêt pour l'histoire de nos contrées. Nous attendrons avec reconnaisance la réponse de M. l'abbé Cochet et des savants consciencieux qui voudront prendre part au débat, les assurant d'avance que nous nous rendrons volontiers à leur opinion, s'ils parviennent à jeter quelques lumières sur ce point si obscur et si peu étudié de nos antiquités nationales.

Léon Fallue.

POÉSIE.

L'ESPRIT DES NUITS.

La nuit étend son voile
Où scintille l'étoile
Aux mobiles reflets.
Depuis longtemps les ombres
Ont pris les aspects sombres
De fantômes muets.

Déjà la lune éclaire,
De sa pâle lumière,
Montagnes et vallons,
Et sa flamme argentée,
Dans le Ciel projetée,
Trace de blancs sillons.

Plus de bruits qui résonnent,
D'insectes qui bourdonnent
Dans la plaine et les bois;
Ils ont fermé leurs ailes,
Éteint leurs étincelles;
Tout a perdu sa voix.

Toute fleur, dans la plaine,
Se ferme sous l'haleine
Des brises de la nuit,
Et le sylphe, en silence,
Se réveille et s'avance
Sans le plus faible bruit.

C'est l'heure où tout sommeille,
Où les sons à l'oreille
Expirent faiblement,
Comme le baiser tendre
Que l'amour vient suspendre
Aux lèvres d'un amant.

Où l'esprit des collines
S'avance vers les ruines
Des antiques châteaux,
Et vient mêler ses plaintes,
Dans ces mornes enceintes,
Aux murmures des eaux.

Où la vague insomnie
Ecoute l'harmonie
Des heures de la nuit,
Et devient attentive
A l'écho de la rive
Qui se plaint et s'enfuit.

Sylphe, que viens-tu faire,
A l'heure solitaire,
Auprès de mon chevet?
Car je sens ta venue
Sous la forme inconnue
Dont la nuit te revet.

Et pourquoi fuir la rose
Qui, du matin éclose,
T'attend au rendez-vous,
Afin que tu recueilles
Les perles de ses feuilles
Et ses parfums si doux?

N'es-tu pas la pensée
Qu'a souvent caressée,
Dans le secret du cœur,
La Vierge que j'implore,
Et dont la fraîche aurore
Brille comme une fleur!

Viens-tu, semant les songes
Et leurs brillants mensonges,
Sur mon front soucieux
M'apporter son image,
Comme un discret présage
D'un avenir heureux?

N'es-tu point son haleine
Qui la nuit se promène
Et m'apporte un baiser;
Bienfaisante rosée,
Pour la sombre pensée
Qu'elle vient apaiser.

Soupirs des douces brises
Soufflant dans les cytises,
N'est-ce pas toi, le soir,
Qui voles dans l'espace,
Mais sans laisser de trace
A l'œil qui veut te voir?

Rêve de l'espérance,
Quand la douleur s'avance,
N'es-tu pas ce rayon,
Au prisonnier propice,
Qui, dans la nuit, se glisse
Jusque dans sa prison?

Où le souffle des Anges
Qui chantent les louanges
Du Dieu de l'univers,
Et dont les saints cantiques,
Aux accents poétiques,
Expirent dans les airs?

E. Pepin.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

POÈTES ET AUTEURS DRAMATIQUES

NÉS A ROUEN

DANS LE XVIIIe SIÈCLE[1].

Lemesle (*Charles*), né en **1731**, fut un de ces hommes auquel il était donné de prouver que le commerce, ainsi qu'on l'a souvent avancé, n'est point toujours incompatible avec la culture des lettres. Négociant des plus distingués par l'importance de ses affaires, et des plus honorables par la sagesse et la probité qui servirent constamment de base à ses opérations, notre compatriote habita successivement le Havre, Nantes et Bordeaux, y fonda des établissements considérables, et fut bientôt à la tête d'une grande fortune. C'est, occupé des plus hautes spéculations commerciales, et lorsqu'il éclairait de ses lumières et de son expérience les Chambres de Commerce des villes où il avait fondé ses établissements que, se rappelant ses premières études, il donna carrière à son penchant pour la poésie en prenant pour modèle un poète alors des plus en vogue, Jacques Delille, dont il avait été le condisciple et l'ami au collége de Sully. Plein du souvenir de sa ville natale et de la belle province de Normandie, dont il connaissait si bien l'histoire, Lemesle choisit, dans les fastes de cette province, le sujet de son premier chant; *Guillaume*

[1] Voir les livraisons de janvier-février et mars-avril 1851.

le Conquérant fut le héros dont il célébra dignement les exploits dans un poème couronné par l'Académie de Rouen en 1759.

Une circonstance digne de remarque, c'est que, en même temps que l'on décernait au poète cette couronne académique, le négociant recevait de la Chambre de Commerce de Bordeaux, dont il était directeur, une médaille d'or en témoignage de reconnaissance des nombreux et éminents services qu'il avait rendus dans cette fonction. Encouragé par d'aussi honorables distinctions, le négociant-poète continua à composer des poèmes, sans négliger en rien les questions commerciales, qui avaient déjà fait et devaient faire encore le sujet de quelques-unes de ses productions. Un *Mémoire* relatif à l'admission des étrangers dans les colonies, qu'il publia sous ce titre : *Le Vieillard de Médoc*, fit une vive sensation et acheva de faire connaître le talent et les sentiments philanthropiques de l'auteur, qui, plus tard, composait un beau et généreux chant sur *la Servitude abolie*. Un nouveau poème, *le Pacte de Famille*, lui méritait, en 1760, une nouvelle palme à l'Académie de Pau. Un poème sur *le Commerce*, envoyé en 1772 au concours de l'Académie française, fut jugé digne du premier accessit; Lemesle avait pour concurrent Laharpe, qui obtint le prix pour une ode sur *la Navigation*. En 1793, cet homme de bien par excellence faillit être victime des fureurs révolutionnaires, et ne dut son salut qu'au courage et au dévouement d'un ami. Après avoir vu, par suite des événements politiques et de nos guerres maritimes, sa fortune deux fois renversée, revers qu'il supporta avec une admirable résignation, il liquida ses affaires et revint pour toujours dans sa ville natale, où la culture des lettres et la pratique d'une aimable et consolante philosophie allaient faire désormais son unique occupation. Reçu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, il en devint un des membres les plus laborieux, comme on peut le reconnaître en parcourant le Précis de cette Compagnie, dans lequel se trouvent plusieurs pièces de ce poète, entre autres des fragments d'un poème sur *la Navigation*, appendice de son poème sur le commerce, auquel il donna plus d'extension.

L'élégant et spirituel auteur de l'éloge académique de Lemesle[1], M. Guttinguer fils, nous apprend que son confrère avait l'intention,

[1] Voir le *Précis des Travaux de l'Académie de Rouen*, année 1814.

peu de temps avant sa mort, de publier ses productions dans le seul but d'en faire hommage à ses amis ; elles se composaient, dit-il, de *comédies* fort agréables, d'épîtres pleines de goût, de son poème sur *la Navigation*, d'un conte charmant : *l'Amour et Psyché*, et de la traduction des plus beaux chants de *la Mort d'Abel*, de Gessner. Ce projet de publication ne devait point se réaliser. Lemesle mourut en 1814, âgé de quatre-vingt-deux ans. Nous empruntons encore, pour terminer dignement cette notice, quelques lignes à l'éloge que nous avons déjà cité ; dans ces lignes se trouvent l'appréciation et l'apologie du caractère et des talents du poète qui, comme le dit si bien M. Guttinguer, avait l'esprit plein d'idées fraîches et étincelantes, qui commença de bonne heure à chanter les dames, l'amour et la courtoisie. Ses vers devinrent un miroir fidèle de l'amabilité de son esprit et de la sensibilité de son cœur. Devenu vieillard, il ne remplissait sa vie que de souvenirs ; les Muses, après avoir été ses amantes, étaient devenues ses amies et n'abandonnaient point leur fidèle adorateur, qui, jusqu'au dernier moment, parlait d'elles avec transport, rappelait avec plaisir les faveurs qu'il en avait reçues, et regardait comme les plus heureux jours de son existence les instants qu'il leur avait consacrés.

Note bibliographique. — *Guillaume le Conquérant*, poème couronné par l'Académie de Rouen ; Paris, Prault, in-8°. Le portrait de Lemesle se trouve dans la collection de la Bibliothèque de Rouen.

Lévesque (*Louise* Cavelier, dame), naquit le 23 novembre 1703. Comme ses deux compatriotes, mademoiselle Bernard et madame Du Boccage, elle orna d'un fleuron littéraire la riche couronne de la cité natale où, disons-le, sont peut-être aujourd'hui un peu trop mis en oubli ces trois noms, qui eurent, en leur temps, un reflet de célébrité. Fille d'un procureur au Parlement de Normandie, Louise Cavelier reçut une éducation qui développa chez elle le goût des études sérieuses dont ne parvinrent jamais à la distraire les hommages que, dans le monde, on se plaisait à rendre à son esprit et à sa beauté.

Devenue, à vingt ans, épouse de M. Lévesque, gendarme aux gardes du roi, elle le suivit à Paris, où l'exemple et les encouragements des personnes lettrées dont elle recherchait surtout la société, déterminèrent bientôt sa vocation. A peine entrée dans la carrière

des lettres, elle y révéla cette richesse d'imagination qui rend capable de s'essayer et de réussir dans des genres différents : c'est, en effet, dans les genres les plus variés que madame Lévesque s'est fait connaître, passant, dans ses ouvrages en prose et en vers, du style le plus léger au style le plus sérieux, ainsi que cela se rencontre dans plusieurs de ses poèmes, tel que *Minet* et *Sancho-Pança*, où elle descend quelquefois jusqu'au burlesque, et l'*Augustin* et le *Job*, où elle s'élève souvent jusqu'au sublime.

A ses poésies, contes et romans, il faut encore ajouter deux pièces composées pour le théâtre : *Judith*, poème lyrique qui ne fut point mis en musique, et *l'Auteur fortuné*, comédie qui ne fut point représentée à cause de la faiblesse de son plan.

Les conceptions faciles et peu compliquées qui formaient le fond du talent de madame Lévesque étaient peu propres au théâtre. Mais ses poésies et surtout ses romans lui firent une brillante réputation. Elle mourut dans la force de l'âge, le 18 mai 1745. Titon du Tillet lui consacra un article dans le supplément de son *Parnasse français*.

La publication de M. L.-H. Baratte, *les Normands illustres*, contient aussi une notice sur cette dame, par M. Gabriel l'Héry. Son portrait se trouve dans la collection de la Bibliothèque de Rouen.

Note bibliographique.—*Lettres et Chansons de Céphise et d'un ami;* Paris, 1731, in-8. — *Minet*, poème; Paris, 1736, in-12. — *Poésies;* Paris, 1737, in-12. — *Sancho-Pança*, poème burlesque; Amsterdam, Desbordes, 1738, in-12. - *Job*, poème. — *Judith*, opéra en 5 actes; 1736. — *L'Auteur fortuné*, comédie en 1 acte; 1740, in-12. — *Célénie, histoire allégorique;* Paris, Prault, 1733, in-12. — *Lilia, histoire de Carthage;* Paris, 1736, in-12. — *Le Siècle, ou les Mémoires du comte de Solinville;* Paris, 1736, in-12. — *Le Prince des Aigues-Marines et le Prince invisible*, conte; Paris, Coustellier, 1744, in-12. — L'*Augustin*, poème, se trouve dans les *Amusements du cœur et de l'esprit*, dont Philippe de Protot est l'éditeur.

Lévesque (*Henry*), poète latin, était professeur au Collége de Montaigu (Université de Paris), lorsque, après s'être fait déjà remarquer dans les lettres, il remporta, en 1752 et 1753, deux prix à l'Académie des Palinods de Rouen. Les sujets des deux pièces cou-

ronnées étaient : *La Convalescence du Dauphin*, qui fut le père de Louis XVI, et *la Naissance du duc d'Aquitaine*.

Midy-Héron (*Pierre-Nicolas*), curé de Saint-Lô, juge-prieur aux Consuls de Rouen, et depuis Conseiller à la Cour des Aides de Paris [1], est né le 25 septembre 1725. Il fut, de 1742 à 1759, couronné trois fois pour trois odes ayant pour sujets : *Jeanne de Valois*, femme de Louis XII, ode latine; *la levée du siége d'Olmutz*, et *l'Immaculée Conception*, odes françaises. Après en avoir été l'un des lauréats les plus distingués, Midy fut élu, en 1765, juge aux concours palinodiques. L'Académie de Rouen le comptait aussi au nombre de ses membres. Il joignait à un talent vraiment poétique une vaste érudition dont il a laissé la preuve dans deux lettres critiques sur les omissions et les erreurs contenues dans les deux volumes du grand *Vocabulaire français* publié par Pankoucke, auquel ces lettres sont adressées ; elles furent imprimées en 1768, et forment un volume de 500 pages in-8. Les deux odes : *le Siége d'Olmutz* et *l'Immaculée Conception* ont été imprimées séparément in-8, en 1760. Midy mourut à Chartres en 1769.

Mouzon (*Jean-Guillaume-François*), né le 2 mai 1745, fut reçu de bonne heure maître-ès-arts en l'Université de Paris, et admis ensuite à professer les humanités au Collége de Bourges. Il joignait aux connaissances les plus variées et les plus étendues un goût tellement prononcé pour la poésie latine, qu'il se présenta pendant trente ans aux concours de l'Académie des Palinods de Rouen, où il eut de fréquents succès. Voici les sujets de quelques-unes des pièces couronnées : *Sur saint Romain, archevêque de Rouen*, 1760. — *Le Parhélie*, 1763. — *La Saxifrage*, sujet emprunté à la botanique; ode, 1766. — *Le Lys*, 1767. — *La Naissance de Louis-Charles de France, duc de Normandie*, depuis l'infortuné dauphin, fils de Louis XVI, 1786. — Une *Ode* à la louange du duc d'Harcourt. Mouzon avait aussi envoyé plusieurs pièces de poésie à l'Académie de Caen, et composé un poème qu'il publia peu de temps avant sa mort ; ce poème, cité dans la *France littéraire* de M. Quérard, est

[1] Voir la *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, par M. A.-G. Ballin.

intitulé : *Du Commerce des Sciences et des Arts avec les nations étrangères ;* Bourges et Paris, 1779, in-8.

Ornay (*Jean-François-Gabriel* d'), surnommé le Centenaire, est né le 23 août 1729. Il était fort jeune lorsqu'il perdit son père, ce qui l'obligea à perfectionner lui-même ses études jusqu'au moment où il se fit recevoir avocat au Parlement. Ce n'était pas là cependant une vocation bien sympathique aux goûts du jeune d'Ornay, qui, ardent et passionné, se sentait irrésistiblement entraîné vers d'autres penchants, où dominait surtout l'amour des lettres et des voyages.

Plein du désir de connaître l'homme qui remplissait alors toute l'Europe de sa renommée littéraire, il amasse, à force de privations, les frais de son voyage, et, muni d'une lettre de M. de Cideville, son compatriote, il part pour Ferney, où il est accueilli par Voltaire avec une bienveillance dont le souvenir lui causa toujours un véritable enthousiasme. La Hollande, Berlin, où il fut reçu par le grand Frédéric, la Suisse, Rome, le Piémont et les provinces méridionales de la France, furent l'objet de ses explorations. De retour dans sa ville natale en 1765, il s'y livra à l'étude des sciences économiques, études vers lesquelles des idées sincèrement philanthropiques dirigeaient naturellement son esprit. La poésie, qu'il avait toujours aimée et cultivée avec succès, n'était point, toutefois, mise en oubli. Plusieurs pièces de vers très remarquables venaient de le faire avantageusement connaître, lorsque la tourmente révolutionnaire vint suspendre ses chants et faire prendre au poète une part active et des plus honorables dans les travaux politiques de cette époque. Revenu plus tard à ses poétiques inspirations, d'Ornay fit entendre à ses amis les vers que chacun connaît, et dans lesquels il se proclame octogénaire :

J'arrive à mes quatre-vingts ans,
Point trop fatigué du voyage...

A quinze ans de là, nous retrouvons le sage vieillard, que *Dieu semblait avoir oublié sur la terre*, paroles qu'il se plaisait souvent à répéter, nous le retrouvons avec sa gaîté et la grâce d'Anacréon, chantant ses souvenirs et faisant de touchants adieux à tout ce qu'il aima, à tout ce qui fut pour lui une source de jouissance dans la vie. Écoutons quelques vers de cet harmonieux et dernier chant :

J'ai chanté mes quatre-vingts ans :
J'étais jeune encore à cet âge ;
J'avais encor des goûts, des plaisirs et des sens;
Quelques fleurs se montraient parfois sur mon passage;
Je croyais au bonheur, c'était presqu'en jouir :
Ce beau rêve est passé pour ne plus revenir.
Quelques instants de plus, et ma tâche est finie.
Dieu ne nous donne point, il nous prête la vie;
Et quand il la réclame, il lui faut obéir.

. . . . . .

Adieu riant séjour de ma paisible enfance!
Adieu, temps fortuné de joie et d'espérance!
Adieu, jardins fleuris! adieu, gazons charmants!
Bien plus charmants encor à l'âge de vingt ans.
Adieu mes bons amis et mes bonnes amies,
Vous chez qui les vertus aux grâces sont unies;
A la pure amitié bornant tous vos désirs,
Partagez mes douleurs et doublez mes plaisirs.

Adieu mes souvenirs! adieu tout ce que j'aime!
Il faut nous séparer : telle est la loi suprême.
Le moment du repos est enfin arrivé.
Vers de plus grands objets je me sens élevé.
De ses liens mortels bientôt débarrassée,
Jusques à l'Éternel s'élance ma pensée.

Quelques instants de plus, et ma tâche est finie, avait dit le poète, mais c'étaient encore quelques années que Dieu devait lui compter. Aussi le voyons-nous, en 1828, présider la séance publique de la Société libre d'Émulation, où il improvise un remarquable discours; il était alors centenaire, et ne devait terminer sa longue et honorable carrière que six ans plus tard

Les vues les plus progressives dans les hautes questions d'économie sociale avaient été, ainsi que nous l'avons dit, l'objet des méditations de cet homme de bien, que les Académies de Caen et de Lyon couronnèrent pour deux *Mémoires* sur cette matière. Sa ville natale fut aussi l'objet particulier de sa sollicitude, ce dont il donna la preuve dans un intéressant *Mémoire* intitulé : *Essai sur la ville de Rouen et sur les travaux faits et à faire pour la plus grande utilité et le plus grand avantage de cette ville*, Mémoire lu en 1806 à la Société libre

d'Émulation. Gabriel d'Ornay était membre de l'Académie de Rouen et de celle des Palinods de la même ville. Plusieurs Sociétés savantes et littéraires, françaises et étrangères, s'étaient également empressées de lui conférer le titre d'associé correspondant. Il avait été successivement avocat du roi près d'une Cour souveraine, échevin de la ville de Rouen, dont il fit planter une partie des boulevarts, et il remplit, pendant les vingt dernières années de sa vie, les modestes fonctions de juge de paix à sa résidence de Saint-Pierre-de-Bocherville, où il mourut le 25 novembre 1834. Deux notices biographiques ont été publiées sur le poète centenaire : l'une en 1835, par M. Tougard, l'autre en 1846, par l'auteur de cet article [1].

Note bibliographique. — *Discours* qui a remporté le prix à l'Académie de Caen le 5 décembre 1765, in-8. — *Mémoire* qui a remporté le prix sur le sujet proposé par l'Académie de Lyon en 1776, in-8. — *Discours* prononcé au nom de l'Académie de Rouen le 12 septembre 1806, jour de l'ouverture de l'examen des aspirants à l'école polytechnique, in-8. — *Essai sur la ville de Rouen*, 1806, in-8. — *Mémoires* et *Poésies* imprimés dans le Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, et dans les Bulletins publiés par la Société libre d'Émulation de la même ville. Plusieurs morceaux de poésie ont été imprimés séparément, format in-4°; ce sont : *Mes quatre-vingts ans ; la Mémoire et l'Oubli ; mes Adieux*, etc. Le portrait de l'auteur, d'après E.-H. Langlois et E. Bérat, se trouve à la Bibliothèque de Rouen.

Prevost, prêtre habitué de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, composa, en latin et en français, plusieurs pièces de poésie destinées aux concours de l'Académie des Palinods, où le poète fut couronné cinq fois. Parmi les pièces auxquelles la palme fut décernée, se trouvent deux odes sur *Jeanne d'Arc*, l'une en vers latins et l'autre en vers français ; une ode latine sur *Titus ;* une hymne sur *la Nativité de la Sainte-Vierge.* Ces pièces, citées comme remarquables, furent imprimées dans le Recueil des Palinods de 1763 et années suivantes.

[1] Cette notice, insérée d'abord dans cette *Revue*, numéro de mars 1846, a été reproduite dans les *Normands illustres*, publiés par L.-H. Baratte.

Raoult (*Guillaume*) se fit d'abord connaître dans le monde littéraire par des poésies latines et françaises, dont les sujets étaient, pour la plupart, puisés dans les événements de l'époque, tels que : *la Mort du duc d'Orléans*; 1752. — *Le Retour de la paix.* — *La Maladie et la Convalescence du Dauphin.* Ayant fait un voyage à Saint-Pétersbourg, son savoir en littérature le fit bientôt remarquer dans cette capitale, et lui valut d'être nommé professeur des belles-lettres à Moscou, chaire qu'il occupa longtemps avec distinction. Raoult avait aussi étudié les sciences physiques, ce qui le porta à traduire du latin l'ouvrage d'Æpinus, intitulé : *Réflexions sur la distribution de la chaleur sur le globe de la terre.*

Nous n'avons point trouvé d'autres détails sur ce personnage, qui, probablement, revint en France, où plusieurs de ses productions furent imprimées, ainsi que le constate le Dictionnaire bibliographique de M. Quérard, d'où nous extrayons la note suivante : *In acerbo funere Aurelianensium Ducis Religio laudans, Carmen;* 1752, in-8. — *In Pacis reditûs, eglogæ.* — *La Maladie et la Convalescence du Dauphin*, ode; 1752, in-8. — *Serenissimi Burgundiorum Ducis Phalecium;* 1751. — *Réflexions sur la distribution de la chaleur sur le globe de la terre;* 1762, in-8. — Plusieurs pièces de poésies sur différents sujets, insérées dans les journaux du temps.

Sauvalle (*Joachim*) composa un assez grand nombre de poésies latines qui n'ont point été recueillies. Ce poète ne se trouve cité dans les biographies locales que pour deux pièces couronnées par l'Académie des Palinods, en 1730 et 1732. Ces pièces avaient pour titres : la première, *Loth;* la seconde, *Simonide préservé de la chute d'une maison.*

Tocqueville, poète latin et français, était fort jeune lorsqu'il commença à donner l'essor à son talent pour la poésie. Ce fut encore l'Académie des Palinods qui lui donna les premiers encouragements en l'inscrivant au nombre de ses lauréats; aussi devint-il, par la suite, l'un des concurrents les plus assidus de cette Académie, à laquelle il envoya onze pièces, dont la majeure partie fut couronnée, de 1764 à 1769. Voici les titres de quelques-unes de ces pièces, tels que nous les trouvons cités dans Adrien Pasquier : *Sur saint Polycarpe*, pièce latine. — *La Présentation de la Sainte-Vierge*, hymne. —

La Mort du Dauphin (père de Louis XVI), hymne. — *L'Annonciation de la Sainte-Vierge*, hymne. — *La Résurrection*, ode latine. — *Eloge du Parlement de Normandie.—La Perce-Neige*, ode. A. Pasquier pense, avec quelque raison, que Tocqueville était avocat au Parlement de Rouen.

Yart (*Antoine*), curé de Saint-Martin-du-Vivier, puis de la Saussaye, dans le Vexin, naquit le 15 décembre 1710, sur la paroisse de Notre-Dame-de-la-Ronde. Membre des Académies de Rouen, de Caen et de Lyon, auxquelles il s'était fait connaître de bonne heure par l'envoi d'un grand nombre de *Mémoires* et de pièces de poésie, il continua dignement cette tâche laborieuse jnsque dans l'âge le plus avancé. Homme aussi éminemment instruit que travailleur infatigable, les nobles sentiments dont il ne cessa jamais de s'inspirer dans ses nombreux écrits, lui méritèrent d'être tenu en haute considération par quelques personnages célèbres de son époque. Lié intimement avec Cideville et l'abbé Du Resnel, il entreprit, d'après leurs conseils, le plus important de ses ouvrages, intitulé : *Idée de la poésie anglaise* ; 8 vol. in-8, ouvrage cité dans la *France littéraire* de M. Quérard, et qui se trouve dans la bibliothèque de Rouen. L'abbé Yart aimait passionnément la poésie, qu'il cultivait aussi avec succès dans les sujets les plus variés. Les pièces les plus remarquables qu'il a composées dans ce genre, sont : *le Chat et la Souris*, fable. — *Les Guerriers et les Savants*, ode. — *La grandeur de Dieu*, ode tirée de l'Ecclésiaste. — *L'Univers*, ode philosophique. – *Épitre à la Solitude*. — *Le Tombeau du maréchal de Luxembourg*, stances. — *Les Académies*, poème lu dans une séance publique de l'Académie de Rouen. — *Jeanne d'Arc*, ode lue à l'Académie de Caen. Les titres des ouvrages en prose, se composant de *Mémoires* et de *Discours* lus par l'auteur à l'Académie de Rouen, depuis 1749 jusqu'en 1783, sont : *Mémoire sur les Élégies, les Épitaphes des Grecs et des Romains*. — *Discours sur l'Eglogue*. — *Mémoire sur la Ville de Rouen.—Morceaux* traduits des *Contes* du docteur Swift. —*Discours sur le Comique larmoyant*, traduction d'un *Discours* de Milord L... sur l'Opéra. — *De l'utilité des Académies*. — *Ce que les Savants, les Poètes, les Grands et les Riches doivent à la patrie*. — *Dissertation sur les Vers blancs*. — *Dissertation sur la Politesse littéraire*

dans la critique. — Le Libertinage puni. — Sur le Poème dramatique. — Sur l'Eloquence anglaise. — Remarques sur Perse et Juvénal. — Eloge de Marc-Aurèle. — Sur la précision du Style. — Epître à Franklin sur la Philosophie morale des anciens.

Guilbert, dans ses *Mémoires biographiques*, et M. Quérard, dans la *France littéraire*, attribuent encore à l'abbé Yart un ouvrage intitulé : *Mémoire ecclésiastique et politique concernant la translation des fêtes aux dimanches en faveur de la population.*

Ce savant et laborieux académicien était, depuis longtemps, censeur royal et secrétaire de la Société d'Agriculture de Rouen. Il mourut en 1791, dans sa quatre-vingt-deuxième année. Son éloge académique a été fait par M. Haillet de Couronne [1].

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des noms des Poètes et Auteurs dramatiques nés à Rouen dans les XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, et dont les articles se trouvent dans cette REVUE à commencer du n° de Septembre 1850 jusqu'au n° de Juin 1851 :

	siècles.		siècles.
AUZANET	XVIIIe.	BOREL	XVIIIe.
		BRINON (Pierre DE)	XVIe.
BAILLEUL (DE)	XVIIe.	BRUMOY	XVIIe.
BARAGUÉ	XVIIIe.		
BEAUCOUSIN	XVIIe.	CAMPION (Alexandre DE)	XVIIe.
BEAUDOUIN	XVIIIe.	CAREL DE SAINTE-GARDE	XVIIe.
BECTHOMAS	XVIIIe.	CHATEAUGIRON	XVIIIe.
BERNARD (Catherine Mlle)	XVIIe.	CHATILLON	XVIIIe.
BEUZELIN	XVIIIe.	CHAUFFER	XVIIIe.
BEVILLE	XVIIIe.	CIDEVILLE (DE)	XVIIe.
BOISGUILBERT (Adrien DE)	XVIIIe.	CLARVILLE	XVIIe.
BOISJOUVIN	XVIIIe.	COGE (Jacques)	XVIIIe.

[1] Voir le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1792.

	siècles.		siècles.
Corneille (Pierre) . . .	XVIIe.	Hautement (Michel). . .	XVIIIe.
Corneille (Thomas) . .	XVIIe.		
Corneille (Antoine). . .	XVIIe.	Leblond (Henry). . . .	XVIIIe.
		Lechandelier (Baptiste).	XVe.
Desfontaines.	XVIIe.	Legras (Jacques)	XVIe.
Du Boccage (Mme). . . .	XVIIIe.	Le Lieur (Jacques) . . .	XVe.
Du Hamel (Philippe) . .	XVIIIe.	Lemesle (Charles)	XVIIIe.
Du Hecquet (J.-B.) . . .	XVIIIe.	Levesque Cavelier (Mme).	XVIIIe.
Dumesnil (Pierre) . . .	XVIIIe.	Levesque (Henry). . . .	XVIIIe.
Du Resnel.	XVIIe.		
		Mainfray	XVIe.
Erbigny de Thibouville .	XVIIe.	Midy (Nicolas)	XVIIIe.
Étoile (Mme de l') . . .	XVIIIe.	Mouzon	XVIIIe.
Fabry (Pierre)	XVe.	Ornay (d').	XVIIIe.
Farin de Hautemer . . .	XVIIIe.		
Fatouville (de)	XVIIe.	Petit (Louis)	XVIIe.
Fautrel.	XVIIe.	Pradon (Nicolas). . . .	XVIIe.
Ferrand (David)	XVIIe.	Pradon (Joseph)	XVIIe.
Filleul (Nicolas). . . .	XVIe.	Prévost.	XVIIIe.
Formont	XVIIIe.		
Framery.	XVIIIe.	Sagon (François). . . .	XVIe.
		Saint-Amant.	XVIe.
Gibbes	XVIIe.	Sanadon (Noël-Étienne) .	XVIIe.
Grisel (Jean)	XVIe.	Sauvalle	XVIIIe.
Grisel (Hercule). . . .	XVIIe.	Sireulde (Jacques) . . .	XVIe.
Gueroult (Guillaume). .	XVIe.	Surie (Antoine)	XVIe.
Gueroult (Louis-Nicolas).	XVIIIe.		
Gueroult (Remi-Antoine).	XVIIIe.	Tocqueville	XVIIIe.
Gueroult (Jean-François).	XVIIIe.		
Guillemard	XVIIIe.	Yart (l'abbé)	XVIIIe.

Th^re Lebreton.

NOTES HISTORIQUES

SUR LES

DIVERSES RÉPARATIONS

FAITES A L'ÉGLISE SAINT-OUEN DE ROUEN,

PENDANT LES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES;

Extraites du Mémorial d'un religieux de ce Monastère [1].

En 1670, il y eut un édit du roy qui ordonnoit de porter à la monnoye les argenteries superflues des églises, et qui régloit celles qu'on pouvoit garder. Comme nous appréhendions qu'on ne nous

[1] Ces curieux extraits qui fournissent des données fort intéressantes sur diverses réparations exécutées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église Saint-Ouen, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du siècle suivant, sont empruntés à un précieux volume manuscrit que possède la Bibliothèque de Rouen. C'est le mémorial d'un religieux de l'abbaye, qui, presque jour par jour, et pendant près de trente années, tint procès-verbal exact et minutieux de tous les événements ou faits notables dont il avait été le témoin. Sans doute, on y trouve plus de descriptions d'offices et de cérémonies, de disputes de préséance et de débats de sacristie que de faits d'un intérêt général; mais cependant on peut encore y glaner çà et là quelques documents d'un assez haut intérêt historique. Ceux que nous publions ici nous ont paru mériter d'être groupés et mis en lumière, pour servir de renseignements utiles à tous qui voudront étudier l'histoire monumentale de l'admirable basilique de Saint-Ouen. A. P.

retirast nos trois belles lampes, on jugea à propos de les allumer à la grand messe et aux vespres des jours qu'il ne faut que deux cierges, et de cesser en ces jours-là d'allumer ceux de l'autel, afin de les pouvoir sauver; ce qui réussit. Et depuis, on continua la même manière d'allumer les lampes, comme on faisoit dans l'église cathédrale.

L'an 1683, le 25e de juin, lendemain de l'octave du saint Sacrement, sur les sept heures et un quart du soir, il survint un orage si terrible sur cette ville, que peu s'en fallut que tous les grands édifices ne fussent détruits. De quatre tourelles qui étoient sur le grand portail de l'église cathédrale, trois furent renversées sur les voûtes qui en furent percées, et qui, par leurs débris, rompirent les orgues qui étoient les plus beaux de la province. Le clocher de l'église de Saint-Michel, d'une beauté semblable à celui de Saint-Maclou, fut emporté; celui de Saint-André dans la ville à demy ruiné; la pointe de celuy de Saint-Laurent jetée par terre; et beaucoup d'autres furent endommagés. Pour l'église de l'abbaye de Saint-Ouen, l'orage donna particulièrement contre les vîtres. Le verre des roses du bas de l'église et du côté nord fut entièrement cassé, aussi bien que de toutes les vitres qui sont au haut de la nef du même côté du nord Celles d'en bas du même côté furent aussi fort endommagées. Le réfectoire eut le même malheur. On fut trouver Mr le cardinal de Bouillon, abbé commendataire de l'abbaye, pour lui représenter humblement que, jouyssant du tiers du revenu annexé pour les réparations, on le supplioit de nous aider à la dépense qu'il nous falloit faire pour remettre toutes ces vitres dans leur premier état. Mais nous ne fûmes point écoutés, et nous nous trouvâmes dans l'obligation de faire à nos frais cette réparation qui se monta à 12 ou 13,000 livres. Il y eut aussi plusieurs pierres de la tour ducale qui furent enlevées, mais qui, par un bonheur spécial, ne tombèrent point sur les voûtes, mais furent transportées dans la place, quoiqu'elles fussent grosses comme des muids.

Monseigneur le Dauphin ayant pris Philisbourg en 1687, le 1er de novembre, nous fimes quelques temps après un feu de joye, au haut de notre tour, qui étoit composé de plusieurs cordages et toilles remplies de poix et de goutran, et qui étoient posées sur plusieurs barres de fer élevées au-dessus du pâté. On mit deux rangs de chan-

delles autour de la lanterne, et plusieurs de nos domestiques avec des torches de paille marchaient autour de la galerie de la même tour. Au-dessus du portail, on avoit peint un soleil sur un plat de verre, et un dauphin sur un autre qui regardoit le même soleil, et qui étoient éclairés par derrière de beaucoup de lumières. On avoit mis aussi plusieurs lanternes le long de la même église.

Le R. P. D Charles Aubourg étant sur la fin de son triennat, au commencement de l'année 1699, résolut de faire travailler aux réparations de notre église, et il en fit le marché avec le sieur Bayeux, maître architecte, pour la somme de 14,000 livres ; mais n'ayant pas été continué prieur de ce monastère au Chapitre général de la même année, le R. P. D. Denis de Sainte-Marthe, qui lui succéda, seconda les bons desseins de son prédécesseur, en faisant réparer les garde-fous du tour de l'église, toutes les piramides, et généralement tous les autres ornements d'architecture qui dépérissoient par le nombre des années. Le soin que le public vit que nous prenions pour entretenir un si bel édifice nous en attira mille bénédictions.

Le 2e aoust (1703), on pose au haut du chœur le grand aigle de cuivre pour lequel M Le Tellier, grand prieur, mort le 24 aoust 1701, avoit légué par son testament la somme de 1,200 livres. La communauté y a encore ajouté 150 liv., sans compter le pied-d'estal de marbre qui a coûté 120 livres. On ne s'étoit servi jusqu'alors que d'un pulpitre de fer couvert d'un tapis.

En l'année 1704, on fit le grand daix qui est au-dessus du grand autel ; il est de pluche rouge cramoisie, et orné d'un large galon, de frange et d'un grand nombre de petites campanes de soye de couleur d'or. Il coûte 150 livres, dont M. Le Couteulx, ancien religieux, en a donné 100, et M. Gueroult, aussi ancien religieux et chantre, 50.

Grandes réparations faites à l'église, en 1699 *et* 1700. *Extrait du Livre des choses mémorables de ce monastère.*

Il y avoit longtemps qu'on remarquoit qu'il y avoit bien des choses qui manquoient au dehors de l'église de cette abbaye. Il y avoit plusieurs pièces d'architecture, outre le portail et les deux grandes tours du bout de la nef qui n'avoient jamais été achevées, et plusieurs autres

qui avoient été endommagées ou qui périssoient par la longueur et l'injure des temps, ce qui facilitoit l'endommagement des mêmes endroits et de plusieurs autres, et conduisoit à la ruine totale une grande partie de ce bel édifice. Ce fut le motif qui porta le R. P. D. Denys de Sainte-Marthe à en entreprendre la réparation et l'achèvement jusqu'au portail et aux deux tours commencées, pour la perfection desquelles il faudra des sommes qui surpassent de beaucoup les facultez de la communauté. On a donc réparé seulement les dehors de la tour appelée la couronne, qui est sur la croisée, et du toît de toute l'église. On a remis à la tour quarante-cinq meneaux des claires voyes, et plusieurs morceaux de pierre aux autres meneaux qui n'étoient pas entièrement ruinez et aux remplages (remplissages).

On a refait entièrement une pyramide depuis l'entablement où elle est portée, et quatre autres depuis la claire-voye. On en a relevé trois de la hauteur de six pieds, et trois autres de la hauteur de trois pieds. On en a réparé douze autres qui étoient endommagées en divers endroits, et, à la plus grande partie de celles qui ont été refaites ou remontées et à celles qui n'ont pas eu besoin de ces travaux, on a remis des termes ou des figures ou des fleurs. On a remis et réparé entièrement, tant à la couronne qu'au contour de l'église, à la croisée, aux aisles, et autour des chapelles, la longueur de quatre cent trente à quarante pieds de balcon à claire-voye avec leurs chaperons et plusieurs assises d'entablement. On a remis aux arcs-boutans trente-cinq à quarante pieds de balustrades, et presque aussi long de cordon; et, en plusieurs endroits où il a été nécessaire, on a remis des pierres, des liens de fer, du plomb, du ciment, etc. On a abattu le vieil comble de la tour commencée au bas de la nef, du côté du nord, qui pouvoit être facilement renversées par les vents, depuis que le befroy en a été descendu pour être mis dans la tour de la couronne; et, tant à cette tour qu'à celle qui est aussi commencée à l'opposite du côté du midy, on y a mis des couvertures pour la conservation des murailles. On a encore fait plusieurs autres ouvrages contenus dans le devis de l'architecte, pour l'exécution duquel le marché fut fait, le 16e de mars 1699, avec le sieur Jacques Bayeux, maître architecte maçon, pour la somme de 5,000 livres, à condition qu'on luy fourniroit sur le lieu la pierre, la chaux, le sable, le ciment, le fer, l'étain, le plomb, et généralement tous

les matériaux nécessaires pour la maçonnerie, avec le bois pour les échafaux et les ceintres ; dont l'achapt et la dépense, avec la somme payée pour la réparation des dix ou onze pilliers et d'une tourelle qui soutiennent et accompagnent les bouts des deux croisées, ce qui n'avoit pas été compris dans le premier devis et le premier marché, montent à plus de huit mille livres, comme il peut se vérifier par le journal du Dépositaire où les payements sont marqués par articles. Tout cet ouvrage exécuté dans les deux années 1699 et 1700, s'est trouvé entièrement achevé, et a été visité par le R. P. D. Denys de Sainte-Marthe, prieur de Saint-Ouen, avec le frère Guillaume de la Tremblaye et quelques autres personnes expérimentées, qui l'ont jugé recevable, à la décharge de l'entrepreneur, le 14 de décembre 1700.

Le 30e de décembre 1705, il s'éleva sur les sept heures du matin un vent si violent et si impétueux que, de mémoire d'homme, on n'en a point ressenti un plus fort. Il dura dans la même violence jusqu'à près de midi. Il causa dans toute la Normandie et dans la Bretagne des pertes inconcevables ; car, outre quantité de clochers et de maisons abattues, il renversa près de la quatrième partie des arbres. Il y a eu des paroisses où il est tombé plus de quatre mille arbres. Le désordre qu'il causa à notre église a été principalement sur les couvertures dont une grande partie des tuiles tombèrent. Il renversa les piramides de quatre pilliers boutants, dont une tomba sur la chapelle de la Vierge, et dont les tuiles cassèrent trois figures de la vitre du rond-point de la galerie.

Au mois d'avril 1706, on fit revêtir de menuiserie peinte les deux autels de dessous le jubé, qui avoient été nuds jusqu'alors afin qu'on y puisse dire la messe, particulièrement celle d'onze heures, les fêtes et dimanches, à laquelle il se trouve une multitude de peuple.

Dans le mois d'octobre 1705, on fit mettre des figures en verre aux deux vitres des galeries qui joignent celle qui est au fond du rond-point. Elles étoient auparavant blanches comme les autres vitres des galeries.

C'est à frère Gilles Gonse et à frère Noël Ruel, tous deux convers, et à Jacques Maillart, commis, qu'on a l'obligation de ce que les vitres de l'église ont été si bien entretenues depuis plus de vingt ans

(j'écris ceci en 1705). Ce qui doit faire connaître la nécessité qu'il y a d'avoir toujours dans le monastère quelques convers ou commis qui soient vitriers. Autrement, on serait à la mercy des vitriers de la ville qui ne font jamais les choses si bien ni avec tant de fidélité que des gens qui sont de la maison, et qui souvent cassent des vitres pour avoir plus de besogne, ou emportent chez eux des morceaux de verre qui leur conviennent, comme il arrivoit souvent auparavant que les convers y travaillassent. Ce qui est extrêmement à noter, à cause de la beauté et de la quantité de vitres qui sont dans notre église.

Monseigneur le cardinal de Bouillon, après près d'un an de séjour à Rouen, en partit le mardi avant la Pentecôte, 22e de may 1708, pour s'en retourner à Cluny ou à Tournus, sans avoir fait d'autre bien à son abbaye de Saint-Ouen, qu'il possédait depuis plus de quarante ans, que de luy laisser un tableau de 10 ou 12 pieds en quarré, où est représentée la cérémonie de l'ouverture de la porte sainte, au grand jubilé de 1699. Ce tableau a été peint par le sieur Mauviel de Rouen, qui en a reçu six cents francs.

(La suite à une prochaine Livraison.)

BIBLIOGRAPHIE.

Messire de Clieu, les Églises et le Clergé du Havre-de-Grace, par M. l'abbé J.-B. Lecomte. Un volume in-8° de 295 pages, se vend au profit de l'église de Saint-Vincent-de-Paul.

L'antiquité, si riche en chefs-d'œuvre de l'esprit, nous a légué des histoiriens modèles; mais elle n'a pas connu le chroniqueur. Le chroniqueur est l'enfant du moyen-âge, c'est une création toute chrétienne, ou plutôt tout ecclésiastique. Lorsque le burin de l'histoire fut tombé sous le fer des barbares, le chroniqueur se présenta pour combler le vide laissé dans le champ de l'intelligence humaine : toute science alors s'était faite *clergie*, et, pour désigner un savant, on disait un *clerc*, comme l'exprime si naïvement Lafontaine, dans la fable du *Loup quelque peu Clerc*. Le prêtre dans l'église, le moine dans le cloître, prirent la plume pour redire à la postérité les bruits du monde qui retentissaient autour de leur sanctuaire. On put s'écrier, en parodiant un vers célèbre :

Clerus gesta canens transactis tempora reddit.

En France, les pères de notre histoire provinciale durent être partout les mêmes, si j'en juge par la Normandie. Chez nous, Normands, il nous faut écrire en lettres d'or, en tête de nos annales, les noms si souvent répétés de Dudon de Saint-Quentin, de Guillaume de Jumiéges, de Guillaume de Poitiers, d'Orderic Vital, de Robert du Mont, de Guillaume Lebreton et de Benoît de Sainte-Maure, tous moines de nos abbayes, écrivant dans leurs cellules, à l'ombre du cloître, le seul coin de terre réputé inviolable dans cet âge de fer où les hommes vivaient armés, et où la guerre était éternelle. Grand Dieu! que l'humanité a eu de peine à grandir, et, à la vue des obstacles qui ont constamment entravé sa marche, on s'étonne qu'elle vive encore malgré tant de fléaux conjurés contre elle.

De la province, le chroniqueur descendit dans les villes. Et tandis que les duchés, les comtés, les royaumes, les empires, avaient leurs historiographes avoués, titrés, dotés et privilégiés, les moindres cités eurent aussi leurs annalistes dévoués, patients, généreux et infatigables.

Cette dernière branche de la grande famille historique la plus humble, sans doute, mais à coup sûr la plus précieuse, fut essentiellement monastique ou cléricale. Ce fut dans les trésors des sacristies, dans les chartriers des couvents, dans les bibliothèques des presbytères, que cette race laborieuse prit naissance. En effet, c'était là seulement que l'on rencontrait des hommes sachant lire et écrire, qui avaient du loisir pour dépouiller les registres, transcrire des chartes, compiler des notes et rédiger des mémoires. Les séculiers avaient leur ambition, leurs fonctions, leur carrière et leur état de vie. Le prêtre, au contraire, sans famille, sans avenir humain, pauvre par vocation, et ne pouvant, par état, que manier les livres, dévouait sa vie à l'histoire de son pays. Seul aussi il avait la clé du passé, et seul il pouvait ouvrir ce livre fermé pour le reste des hommes.

C'est en effet ce qui eut lieu. Voyez toutes nos villes de Normandie aux deux derniers siècles; partout vous trouvez des prêtres et des religieux écrivant une histoire que l'imprimerie aurait dû faire connaître, et à qui il ne manqua qu'un peu d'or pour briller dans le monde. Si le père Lelong pouvait parler du fond de la tombe, il nous dirait combien de manuscrits, de chroniques, d'annales, d'antiquités, de mémoires venant du clergé lui sont passés par les mains. Sa grande *bibliothèque historique*, le plus riche de nos répertoires français, n'est qu'un catalogue de prêtres et de moines. C'est un vaste champ dont chaque sillon a été tracé par une main cléricale.

Prenons pour exemple le diocèse de Rouen. Mettons de côté dom Coquelin, au Tréport; dom Bodin, à Neufchâtel; l'abbé Miette, à Caudebec, et ne parlons que de nos trois villes principales: Rouen, Dieppe et le Havre. Notre vieille métropole a eu ses chroniqueurs dans tous les temps, mais ils ont brillé surtout après l'apparition de l'imprimerie. Eh bien! voyez alors, c'est le cordelier Taillepied, l'archidiacre Nagerel, le bénédictin Pommeraye, le chanoine Dadré, le chartreux Ignace, et surtout le prieur Farin, qui a attaché son nom à toutes les institutions, à tous les monuments, à toutes les pierres de sa ville natale. Son livre est un vrai Panthéon rouennais, où il faut toujours puiser et qu'il faut citer toujours. C'est la Genèse de tout ce qui n'a pas d'histoire particulière, et après une révolution dont le torrent a emporté l'ancien monde, le vieux Rouen n'existe plus que dans Farin.

Mais plus tard, à Rouen comme ailleurs, l'histoire s'est sécularisée, et comme au XVIe siècle l'art s'était fait profane, au XVIIIe la science se fit laïque. A partir du règne de Louis XVI jusqu'à celui de Louis-Philippe, la chronique n'existe plus, elle s'est tuée en se sécularisant.

Mais ajoutons que si l'histoire est sortie du clergé, lui-même, hélas! sortira bientôt de ses églises et de ses abbayes.

A Rouen, ceux qui tiennent depuis un siècle le sceptre du passé, c'est Servin, Licquet, Guilbert et Goube; ce sont surtout, de nos jours, MM. Le Prevost, Langlois, Deville, Floquet, Pottier, De la Quérière, Chéruel, De Stabenrath, Richard et Fallue. Ces hommes, pour la plupart d'une science profonde et d'un esprit distingué, sont des antiquaires, des biographes, des historiens, des archéologues, des écrivains célèbres, mais ce ne sont pas des chroniqueurs. Ils n'en ont ni la bonhomie, ni la simplicité, ni la foi naïve, ni la piété tendre et presque crédule. Pour eux, une église c'est un monument de l'art, et même de tous les arts; c'est le savant assemblage du bois, de la pierre, du marbre et de la peinture, conçu par le génie et travaillé par la main de l'homme. Ils voient la matière, ils admirent la forme, jamais ils ne pénètrent l'esprit. Pour le prêtre qui écrit, l'église c'est une intelligence plutôt qu'un corps, c'est un être animé, vivant et ayant corps et ame. Ce qu'il y voit avant tout, c'est la liturgie, la fabrique, la confrérie, la légende, la sacristie, les reliques, les fondations et la prière; pour lui, l'église c'est la maison de Dieu et l'image du ciel.

Mais poursuivons notre revue provinciale.

Dieppe, baptisée par saint Remy, l'oncle de Charlemagne, conquise par l'archevêque Gauthier, protégée par Philippe d'Alençon, Guillaume de Vienne et les cardinaux d'Amboise, a été, par-dessus tout, une ville sacerdotale. Après les moines de la Trinité-du-Mont, qui rédigent ses premières chartes, c'est Me Guillaume Thieullier, prêtre de Saint-Jacques, qui, en 1396, rassemble dans le *cueilloir* les premiers monuments de son histoire civile, commerciale et maritime. Dès que l'on commence à écrire et que les discussions théologiques ont fait silence, vous voyez le jésuite Gouye, les pères Billard et Martin, minimes, réunir des notes et rédiger des journaux sur les événements contemporains Puis, quand le champ est bien ensemencé par des mains religieuses, vient le prêtre Asseline, qui résume tout dans une vaste chronique dont les dernières lignes sont tracées à la lueur du bombardement. Lorsque Asseline descendit dans la tombe, le prêtre Guibert venait de naître, et celui-là, pendant cinquante ans, élabora sous toutes les formes l'histoire de sa patrie. Ces deux chroniqueurs sont les colonnes de l'histoire de Dieppe, et, comme ils représentent chacun une église de la ville, ils résument aussi chacun un siècle: Asseline le XVIIe, Guibert le XVIIIe.

Mais Guibert n'avait pas encore fermé les yeux, qu'il vit l'histoire quitter la sacristie pour passer dans les bureaux. Desmarquets, le maître

des eaux et forêts, ouvre le premier une carrière où entreront après lui MM. Feret, Vitet et Estancelin. Avec ces derniers, l'histoire de Dieppe, cette ville si catholique et si cléricale, prendra une teinte de philosophie et de réforme que des travaux plus récents tendront à effacer, tant il est vrai que la réaction est partout et toujours la loi de ce monde.

Mais hâtons-nous d'arriver au Havre et d'y constater la même marche de l'esprit humain.

Le Havre, chose rare pour une ville de 60,000 ames, peut donner, comme un simple particulier, le jour de sa naissance. Une charte de François Ier est son acte de baptême. Eh bien! au Havre, les chroniqueurs sont nés avec la ville, et ils y ont duré plus longtemps qu'ailleurs. Après le brave Marguillier Guillaume de Marceilles, nous voyons apparaître presque simultanément François Levéziel, choriste de Notre-Dame, et Pierre Biot, choriste de Saint-François, qui tous deux nous ont laissé de précieux mémoires sur le vieux Havre, sur le Havre des confréries, des obits, des vitraux, des oratoires et des processions. Ces hommes, nés et élevés dans l'église, ont dû hériter de notes rédigées par leurs devanciers, et que leurs travaux ont dû faire oublier, à peu près comme Justin a fait perdre Trogue-Pompée.

Je me figure qu'au XVIe et au XVIIe siècle, chaque prêtre écrivait. Nous le voyons bien par M. de Clieu, dont M. Lecomte nous donne l'histoire. Lui aussi était chroniqueur à sa manière; chaque jour il tenait, sur les événements de sa paroisse, des notes malheureusement égarées[1]. Il etait si conteur de sa nature, que, dans ses grands ouvrages bibliques, ascétiques et théologiques, il ne put s'empêcher de parler de la peste de 1668, de la maladie des gencives de 1690, du tremblement de terre de 1692, de la famine de 1693 et du bombardement de 1694. Tous les prêtres devaient avoir ainsi leurs notes, leurs journaux et leurs mémoires.

Ce fut avec ces éléments réunis que l'abbé Pleuvry, le premier historien du Havre, publia, en 1765, un volume in-12 intitulé : *Histoire, antiquités et description de la Ville et du Port du Havre-de-Grace*,

[1] On raconte la même chose de M. Bruno, curé de Neuville-le-Pollet (1751-91). Les vies de M. Lemarsis, de M. Lecronier, etc., parlent de notes quotidiennes. M. Bouïc, curé de Hautot-Saint-Sulpice, a rédigé le journal de son émigration. M. Dumesnil, curé de la Mailleraye, celui de ses persécutions, 1792-1801. — M. Goudemetz, curé de Sausseusemare, nous a laissé 20 volumes de voyages, 1775-1810.— M. l'abbé Gossier, ses divers itinéraires, 1810-25. — L'abbé Lebret, vicaire de Criquetot-l'Esneval en 1755; MM. Lebée, curé de Veules; Miette, curé de Caudebec; Costé, curé de Saint-Vigor, nous ont laissé des notes sur les paroisses qu'ils ont habitées. Nous pourrions en citer une foule d'autres.

dédiée au cardinal De la Rochefoucauld, protecteur de la maison de *Miséricorde*.

Les prêtres du Havre prenaient des notes jusques sur la terre étrangère, et l'abbé Anfray, le dernier d'entre eux, publia à Winchester les feuilles détachées de sa *Galerie havraise*, pieux souvenir de la patrie qui, comme un baume, parfumait son exil.

Quand la tombe se fut fermée sur ce dernier des chroniqueurs, le clergé était rentré dans ses sanctuaires; mais, humble et fatigué, il ne s'occupait plus qu'à relever la pierre des églises et à ramener au bercail les brebis égarées. Les laïcs alors firent invasion dans l'histoire. Levée en ouvrit la porte par sa *Biographie havraise*, Pinel y appliqua les premiers *Essais* de l'archéologie, et M. Morlent, dans son *Havre ancien et moderne*, donna un échantillon de ce que pouvait, en histoire locale, l'esprit philosophique et voltairien de la Restauration. Nous ne craignons pas d'être démenti par l'honorable et laborieux bibliothécaire du Havre (qui, depuis, a tant et si bien étudié la ville, qu'il la sait par cœur), quand nous dirons que ce livre, léger et superficiel, fut composé comme un article de journal ou comme un pamphlet philosophique. L'auteur s'est grandement relevé dans *le Havre et son arrondissement*, recueil remarquable, où perce le goût des études sérieuses et des meilleures traditions historiques. MM. Paillard et Labutte s'y montrent des écrivains de la bonne école.

Mais ici le clergé reparaît. Il ne m'appartient pas de parler de la part que je pris à la publication de ce recueil, ni des notices sur Étretat et l'abbaye de Graville; par ces essais, je préludais aux *Églises de l'arrondissement du Havre*, qui recommencent l'ère ecclésiastique. M. l'abbé Lecomte fut donc, au Havre, doublement mon successeur, et dans le saint ministère, et dans l'histoire locale.

Permettez-moi de vous dire ce que c'est que M. Lecomte.

M. l'abbé Lecomte n'est ni historien, ni un antiquaire; c'est un chroniqueur, et le chroniqueur ecclésiastique par excellence. Il en a l'ame simple et naïve, et surtout le cœur pieux et honnête. Il y a chez lui, dans ses pensées comme dans son style, un parfum de bonhomie, d'innocence et de loyauté patriarcale. C'est un souffle de ce monde, mais que le monde n'a point flétri. On sent que la bouche qui le produit est pure et que la fleur qui s'exhale est vierge. M. Lecomte possède, dans son présent et dans son passé, toutes les qualités qui font le bon chroniqueur. Né à la campagne, il en a conservé la simplicité chrétienne, la sainte franchise et la fraîcheur native. Élevé dans le temple comme Joas, il s'est consacré à Dieu dès son enfance comme Samuel. Vêtu de

la robe blanche des enfants de chœur, sa première occupation fut de « *présenter au prêtre et l'encens et le sel.* » Comme saint Basile, il ne connut que deux chemins dans sa jeunesse, celui de l'école et celui de l'église. Fils adoptif d'un confesseur de la foi, il a sucé, dans ses sages entretiens, l'amour de la vérité et l'horreur du mal.

Au sortir du presbytère, il entra dans un séminaire, atelier ecclésiastique où l'on taille les pierres du sanctuaire et où l'on prépare le sel de la terre. De là, il est sorti prêtre consacré au Seigneur, portant le rayon sur le front pour éclairer et sanctifier les peuples. Sa première mission fut dans l'église du Havre, qu'il aima de toute la force de son cœur. Il est si pur, l'amour du prêtre pour sa première paroisse, cette épouse de son ame qui lui vient de Jésus-Christ! Il faut l'avoir éprouvé pour le connaître. Heureux celui qui n'a jamais quitté le premier autel où il célébra les saints mystères, la première stalle où il s'est assis au chœur, la première chaire où il a parlé au peuple fidèle, le premier grabat où il a visité un chrétien mourant! Celui-là ne connaît point la plus grande amertume spirituelle de la vie.

Celui qui a eu le malheur de perdre de vue ces premiers témoins de son enfance sacerdotale, ne s'en console jamais. Ce souvenir est un glaive qui transperce son ame et qu'il porte partout avec lui. Malheureusement tout s'en ressent dans la vie; on a moins de courage pour le bien, moins de force pour les entreprises difficiles : on fait par devoir et par vertu ce que l'on faisait autrefois par amour et par inspiration. On volait hier, on marche aujourd'hui.

M. l'abbé Lecomte (et Dieu veuille l'y conserver) est encore sous le coup de cette ardente et sainte affection de la première paroisse. Comme Saint-François est l'unique qu'il ait connue, il lui a donné tout son cœur. Aussi il en a compté les pierres matérielles et spirituelles, et il vient, avec tout le feu sacré du sanctuaire, raconter aux profanes du dehors des choses que sa foi seule lui a apprises, que le monde ne comprend pas, mais que l'on comprend bien quand on partage sa foi comme on a partagé ses affections. Plus heureux que beaucoup de ses lecteurs, nous avons senti pour l'église de Saint-François les sentiments qu'il exprime, et, en lisant dans son cœur, nous y avons reconnu le nôtre. Nous demandons permission au lecteur de citer cet acte de charité chrétienne envers une église où nous avons commencé tous deux le saint ministère des autels.

« Église de Saint-François, œuvre de la piété des rois et de la religion des peuples, vous êtes un témoignage vivant de la foi des premiers havrais. Élevée depuis trois cents ans dans la crique de Percanville,

vous avez vu se peupler le quartier des Barres et la ville de Grâce grandir et s'étendre sous votre protection. Vous ne comptiez qu'un petit nombre d'années, vos blanches murailles étaient encore ointes de l'huile de la consécration, que déjà l'hérésie, vraie Bacchante en délire, ravageait votre sanctuaire et profanait vos autels. Image de la céleste Jérusalem, vous vous êtes relevée de vos ruines pour compter de glorieux jours. De pieuses générations ont prié dans votre enceinte; des pontifes illustres et de saints missionnaires y ont célébré les divins mystères; des voix austères et éloquentes se sont fait entendre dans votre chaire; les navigateurs du couchant et du midi vous ont visitée un jour de l'action des grâces et du bon espoir. Vous avez vu de pompeuses solennités, des anniversaires joyeux; vous avez chanté, dans vos cantiques d'actions de grâces à Dieu, les triomphes et les victoires du grand roi. Protégée par le bienheureux François-d'Assise, trois fois l'année vous exaltiez sa mémoire bénie, vous imploriez son puissant patronage, vous acclamiez les faveurs et les dons singuliers dont il plut au Ciel d'orner sa vie toute admirable. Puis, vêtue de deuil et voilée de crêpes funèbres, de tentures lugubres aux jours des fondations et des obits, vous pleuriez et répandiez d'abondantes prières sur les dalles sépulcrales qui recouvraient les restes vénérés de vos prêtres et de vos fidèles! Vous conserviez leur mémoire aux nouvelles générations; vous imploriez pour eux le repos éternel et la lumière du séjour des bienheureux.

« Après deux siècles de paix et de prospérité, l'impiété révolutionnaire vous a profanée et dévastée, comme au temps de l'hérésie de Calvin. Le schisme et de sacriléges parodies ont désolé les pierres de votre sanctuaire; vos autels ont été détruits, et vos ministres, errants et fugitifs, sont allés mendier le repos de la tombe sur la terre étrangère. Le doigt de Dieu a fait justice de l'impiété, comme il avait fait de l'hérésie; vos anges protecteurs ont repris la garde du saint lieu; votre glorieux patron a imploré la miséricorde divine en faveur des justes, et de saints confesseurs, que vous aviez vus naître et grandir, échappés comme par miracle aux dangers de la persécution et aux tribulations de l'exil, sont accourus pour déblayer vos ruines, relever vos autels et consoler vos enfants. Le peuple chrétien conservera dans sa mémoire leurs noms bénis, et ils seront à jamais votre honneur et votre gloire. Temple saint, vous avez revu les jours si désirés de la paix de l'Église. Le peuple fidèle s'est réjoui de revoir les pompes de la maison de Dieu, d'entendre les voix sympathiques de ses prêtres; il a ouvert son cœur à l'espérance; il a vu de nouveaux Samuel grandir à

l'ombre de ses autels, puis devenir l'honneur du sacerdoce et la plus chère consolation de la sainte Église de Dieu.

« Église de Saint-François ! Il y a moins de dix ans, vous nous étiez étrangère ; enfant d'un autre sol, élevé dans la plus humble église du plus petit village, nous lui avions donné toutes nos affections, lorsque agrégé par la volonté divine, à la sainte milice du sacerdoce, nous avons reçu l'honorable mission de seconder, en qualité de vicaire, vos pasteurs dans les diverses fonctions du ministère ecclésiastique. Dès-lors, devenue notre mère, votre honneur et le salut de vos enfants furent l'objet constant de nos vœux et de notre sollicitude; nous avons partagé la joie de vos solennités, évoqué tous vos pieux souvenirs, interrogé toutes vos traditions, et maintenant vous serez toujours bien chère à notre cœur, car la meilleure patrie du prêtre sera toujours celle où il a débuté dans la carrière évangélique, sous les auspices de dignes et pieux pasteurs ; celle qui fut le théâtre de ses premières veilles et de ses premiers travaux, et c'est dans votre enceinte que nous avons commencé les redoutables fonctions que le Seigneur a commises à notre faiblesse ; c'est là que nous avons offert tant de fois la sainte victime de propitiation pour nos péchés et ceux du peuple chrétien. Que de fois ne nous sommes-nous pas assis au chevet de vos malades, auprès des pauvres agonisants, pour les soutenir, les consoler et leur ouvrir le ciel ; nous les avons bénis à leur dernière heure, nous avons accompagné leurs cendres au champ du repos, et leur mémoire nous est présente dans nos prières et nos saints sacrifices. »

Maintenant que nous avons fait connaître l'auteur, faisons connaître le livre et avec lui la ville qui en est l'objet. Nous résumerons le tout en trois mots : les hommes, les institutions, les monuments.

L'origine de la plupart des villes se perd dans la nuit des temps. Des légendes, des fables, des contes de fée, entourent ordinairement leur mystérieux berceau. Le Havre, au contraire, est une ville neuve, sortie des eaux, comme Venise. La main puissante de François Ier l'a tirée de la mer comme une perle de l'océan. Fille d'un roi chevalier et chrétien, cette reine de la mer naquit dans une barque et grandit dans une chapelle. Mais plus heureuse que bien des cités, elle sait le jour de sa naissance, je dirais presque de son baptême. On comprend qu'avec cela l'histoire soit facile ; aussi, point de dissertation sur les Troyens, les Gaulois et les Normands, sur César, Charlemagne ou les chevaliers de la Table-Ronde. Ici tout est clair, précis, historique ; mais aussi tout est chrétien et chevaleresque. D'une main sure, M. l'abbé Lecomte place en 1516 le premier curé du Havre. C'est peut-être en Europe la

seule ville de 60,000 âmes qui puisse ainsi nommer le premier de ses curés.

Chose étonnante, et que nos mœurs actuelles ne comprennent pas, c'est que le curé du Havre alors, c'était le curé d'Ingouville. La vieille église de Saint-Michel, perchée sur la côte comme sur un rocher, était le capitole d'où relevait la Rome nouvelle.

Cette bizarrerie, qui fut d'abord une nécessité physique, devint plus tard une institution féodale contre laquelle échoua la puissance des rois et des pontifes. Cela tenait à la force de la féodalité. Le roi de France pouvait bien créer un évêché au Havre, mais il ne pouvait y faire une cure. L'archevêque Colbert put élever la ville à la dignité de doyenné, mais il ne put conférer à l'église le titre de paroisse. On ajoute que si le cardinal de Richelieu eût vécu six mois de plus, la chapelle de Grâce fût devenue une cathédrale. Les châtelains de Graville, seigneurs et patrons de ces rivages, conservèrent toujours à l'état de servage cette ville si fière de son commerce, de ses remparts et de ses mille vaisseaux.

La constitution civile du clergé a laissé peu de traces en France, et, au concordat, chacun s'était empressé d'anéantir jusqu'à ses institutions les moins coupables. Eh! bien, au Havre, son œuvre est restée vivante. La démarcation qu'elle avait établie, sanctionnée par le temps et les pasteurs légitimes, a gardé jusqu'à nous force de loi civile et religieuse.

Toutefois, qu'on ne s'imagine pas qu'à cause de ce caprice féodal, la ville ait manqué de prêtres ou d'églises. Loin de là, outre les églises de Notre-Dame et de Saint-François; il y avait les couvents des Capucins, des Pénitents et des Ursulines, les chapelles de l'Hôpital, de la Citadelle, de l'Arsenal, de Saint-Roch et de la communauté de Saint-Charles.

Les prêtres fourmillaient aussi dans la ville; ce fut à tel point que, pendant les cinquante années de son ministère curial, M. de Clieu en enterra 90. Les registres de la fabrique, compulsés par M. Lecomte, lui ont fourni pour son livre plus de 400 noms ecclésiastiques. C'est beaucoup en trois cents ans.

Les prêtres naissaient comme par enchantement sur cette terre originairement chrétienne. Presque tous étaient des enfants du sol, que des hommes saints formaient à leur image, et qui transmettaient religieusement aux enfants le Dieu des pères. Ainsi élevé à l'ombre de l'autel et sur les bancs de l'école, le clergé du Havre a été saint et éclairé, et le catalogue dressé par M. Lecomte nous révèle non seulement des peintres,

des orateurs, des historiens, des naturalistes, mais encore des apologistes, des martyrs, des pontifes et des confesseurs.

C'est de ce clergé saint et vénérable, de cette église neuve, mais pleine de vie, que M. l'abbé Lecomte nous donne l'histoire. Comme nous l'avons dit, il y a été entraîné par son cœur et par son esprit. Il est si naturel pour un prêtre de rechercher l'histoire de l'église où il sert Dieu tous les jours, et où d'autres l'ont servi avant lui, car, nous, nous ne sommes pas d'hier, comme tant d'églises flottantes et humaines qui nous entourent. Fouiller les archives, c'est faire revivre les vertus de nos prédécesseurs, et les connaître, c'est les aimer davantage.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que la biographie d'un prêtre est toujours intéressante. Elle a un charme que les autres n'ont pas, surtout quand cette vie est racontée par un saint prêtre, par un homme qui exerce le même ministère, qui pratique les mêmes vertus et qui continue les mêmes traditions évangéliques.

Le livre de M. Lecomte est une galerie ecclésiastique, c'est une série de peintures sacerdotales et de tableaux apostoliques. C'est mieux encore, c'est presque un martyrologe et quelquefois une vie des saints. On y voit, pendant trois siècles, se perpétuer, au sein de la même ville, un ministère de bénédiction et de sainteté, des vertus héréditaires descendre d'âge en âge et se transmettre de génération en génération; la charité croissant avec les misères et prenant toutes les formes, selon les maux de l'humanité. En un mot, c'est une chaîne dont le premier anneau est dans le ciel, tandis que les derniers sont encore sur la terre. Aussi le clergé actuel n'est pas oublié, et il fallait tout le bon cœur de notre confrère pour aborder une matière si délicate. Ce ne sera pas là le côté le moins attrayant de son œuvre pour les simples fidèles, car ils aiment à entendre parler des prêtres qu'ils connaissent et qui sont pour eux des intermédiaires entre la terre et le ciel.

Autour du prêtre, âme vivante de l'église, se rangent naturellement les institutions qui sont le fruit de sa parole et les enfants de son zèle.

A présent, le Havre est rempli de sociétés par actions ou en commandite, de sociétés d'assurances, de chemins de fer, de banques, de bateaux à vapeur, d'entrepôts, de magasins, d'usines et de docks. Mais à la place de ces associations commerciales sans fin et sans nombre pour l'exploitation de la matière sous toutes ses formes, savez-vous ce que renfermait le Havre de Notre-Dame-de-Grâce, le Havre de François Ier, de Henri IV et de Louis XIV? c'était ici, comme dans toutes les villes de France, des associations de prières et d'aumônes, des cor-

porations d'arts et métiers, des confréries, des charités, de saints exercices, et des réunions d'âmes pieuses.

Ç'a toujours été l'esprit de l'église, de se prêter aux besoins des temps qu'elle traversait. L'hérésie du XVIe siècle niait les images, le Purgatoire et l'Eucharistie; la foi multiplia les obits et les messes des morts, les croix de cimetières et de chemin, les confréries et les processions du Saint-Sacrement. Lorsque l'industrie naissante était pressurée par les vexations féodales ou les exigences du fisc, l'église réunissait les travailleurs en corporations d'arts et métiers, et, sous la bannière du patron, ils traitaient plus librement de leurs affaires, en célébrant leurs fêtes et en faisant leurs pains bénits.

La piété de saint François-de-Sales fit naître les associations de prières; la charité de saint Vincent-de-Paul fit surgir les établissements de bienfaisance. Avec le premier, on vit paraître les oratoires, les livres ascétiques, la science de la direction, les confréries du Rosaire, les couvents de la Visitation et du Carmel. Avec le second, naquirent les hospices de vieillards, les crèches d'enfants trouvés, les bibliothèques chrétiennes, les maisons d'orphelines, les frères et les sœurs des écoles.

Le Havre aussi a connu ces miracles de charité, et depuis deux cents ans, son sol a été le théâtre d'une noble émulation, où chacun a cherché un remède pour tous les maux, une consolation pour toutes les misères. Depuis cent ans, l'indigent sait le chemin de la *Miséricorde*, où la sœur de la Providence lui donne le pain de chaque jour [1]. Toutes les semaines, les enfants de Saint-Vincent-de-Paul portent au pauvre, jusque dans son grenier, le pain qui nourrit le corps et la parole qui soutient l'âme [2]. Le malade a un lit préparé dans les salles de l'hôpital, et le vieillard, délaissé par ses enfants, trouve de saintes filles dans les sœurs de Saint-Vincent et de Saint-Thomas-de-Villeneuve [3].

L'ignorant sait le chemin des écoles et des bibliothèques [4]; le naufragé a ses boîtes fumigatoires, le sourd-muet ses maîtres, et l'apprenti ses patrons. L'enfant délaissé par sa mère est reçu dans la crèche de J.-C. l'enfant privé de père trouve une famille dans la maison des orphelines [5];

[1] La maison de la Miséricorde, fondée en 1750, rue d'Estimauville, par M. Anfray, prêtre.

[2] Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, fondée le 19 juillet 1841.

[3] L'Hôpital-Général, fondé à Ingouville, en 1669.

[4] Bibliothèque paroissiale, fondée en 1640, par le curé Roland Lhérel; — Bibliothèque chrétienne, fondée par le clergé de Saint-François, en 1833.

[5] Maison d'orphelines, tenue par les sœurs de la Miséricorde, et établie à Ingouville, en 1839.

l'enfant illégitime sent la main de Saint-Régis effacer de son jeune front la flétrissure de sa naissance [1] ; l'enfant du pauvre est accueilli dans les salles d'Asile [2], et plus tard des écoles sans nombre se disputent le bonheur de le recevoir et de l'instruire. En deux mots, le Havre de Grâce se présente à nous avec une couronne de bénédictions et de bonnes œuvres mille fois plus précieuse à nos yeux que cette ceinture aux mille couleurs que forment autour de lui les pavillons de toutes les nations. Et si vous regardez de près ces œuvres charitables, vous verrez que toutes ont eu pour berceau une église, et ont encore pour aliment la parole du prêtre.

Mais les institutions passent avec les hommes, et le plus puissant moyen que nous ayons de juger ceux qui ne sont plus, ce sont les monuments. Résultats d'idées essentiellement transitoires, les monuments sont chargés d'en transmettre à la postérité l'expression et le souvenir. Fils de l'homme, le monument dure plus que son père. Quand on y réfléchit, est-il quelque chose de plus étrange que nos cathédrales et nos abbayes? Fruits d'institutions perdues et de mœurs oubliées, elles restent parmi nous comme des vieillards attardés qui n'ont point suivi leurs contemporains dans la tombe. Tout ce qu'elles voient, tout ce qu'elles entendent, doit leur paraître étranger. Étonnez-vous donc qu'elles aient l'air si triste et qu'elles ne disent rien aux hommes d'aujourd'hui. Il faut être chrétien pour les comprendre, et avoir leur foi pour entendre leur langage.

Les monuments du Havre, ce sont ses immenses bassins toujours remplis de navires aux grands mâts pavoisés; mais c'est dans le livre de M. Frissard, que vous trouverez l'histoire de ces jetées de pierre, de ces môles de granit, de ces lacs creusés de main d'hommes, superbe trace du passage des rois et des empereurs.

A coup-sûr, la parole du prêtre n'a que des bénédictions pour ces merveilles de la puissance humaine, mais ce n'est point à elle qu'elle s'attache. Ce qu'elle aime, c'est de raconter les grandes œuvres de la religion; ce qu'elle préfère au palais des rois et aux tours des conquérants, ce sont les chapelles des saints et les églises de Dieu.

L'église, voilà sa joie, son bonheur et sa richesse; aussi le prêtre l'étudie depuis les fondements sanctifiés par la prière jusqu'à la croix qui

[1] Société de Saint-François-Régis, pour le mariage des pauvres, fondée en 1838.

[2] Salles d'Asile de Saint-François, fondée en 1836; de Notre-Dame, en 1844, tenues par des sœurs de la Sainte-Enfance.

règne sur nos cités, jusqu'à ce coq de la vigilance qui rend au village les oracles du temps.

Le chroniqueur ecclésiastique connaît tout ce qui concerne son église; il sait de quelle carrière sont tirées les pierres de l'édifice, quelles barques les ont amenées des bords de la Seine jusqu'à son embouchure, et quelles mains les ont travaillées avec la scie et le marteau. Il suit pas à pas la marche de l'édifice ; il compte les aumônes et les gouttes de sueur qui entrent dans chaque assise de pierre. Chez lui, rien ne meurt, et, comme dans la pensée de Dieu, tout est vivant dans son livre. On y trouve les noms du maître maçon qui a fait le devis et le *pourtraict*, du trésorier qui a conduit l'œuvre, des maçons et des manouvriers qui ont travaillé sous ses ordres, des charpentiers qui ont posé les combles, des huchiers qui ont découpé les stalles, des fondeurs qui ont coulé les cloches, et des verriers qui ont orné les roses et les fenêtres.

Jusqu'ici le Havre ne connaissait guère que deux noms d'artistes chrétiens : Duchemin qui avait fondé Notre-Dame et Hérouard qui l'avait soutenue. M. l'abbé Lecomte groupe autour de ces deux maîtres une pléiade d'hommes habiles qui en sont comme les satellites ; le Havre lui devra les peintres verriers Morin (1563) et Masquerel (1589—1609), le sculpteur Symon Levesque (1609), et surtout Pierre Larbitre, ce grand imaginier qui travailla pour Lillebonne et Montivilliers (1583—1610). Il aura conquis une nuée de maîtres-maçons, parmi lesquels nous citerons Jehan Jourdin (1572), Etienne Hallingues (1598), Jean Crespin, Jehan Levesque de Caen (1609), et Lucas Guéronnel (1620—1637). Paris même pourra revendiquer les noms de Jean Bouillet, de Paul Desmonts (1620), de Marc Robelin (1628—1630) et de Lemercier, architecte du roi Louis XIII. Rouen y verra revivre avec orgueil les noms de Me Hardouin (1610) et de Pierre Legenepvois (1617), conducteurs des œuvres de ses belles églises, et les facteurs d'orgues renommés Jehan Largillier (1580) et Guillaume Lesselier (1638). Tous ces noms dormaient dans la poudre des registres. M. Lecomte a opéré pour eux une vraie résurrection. Nouvel Ézéchiel, il a soufflé sur cette vieille poussière, et elle s'est animée à sa parole. Son livre est donc un vrai jugement dernier où chacun est appelé pour recevoir selon ses œuvres.

A la vue de ce peuple de travailleurs et des grands monuments qui sont sortis de leurs mains, on s'est souvent demandé où nos pères ont trouvé des ressources pour bâtir nos merveilleuses églises et les décorer avec tant de magnificence. Le chroniqueur nous les fait toucher du

doigt. Il nous montre les marguilliers faisant la cueillette du dimanche avec le plat du trésor, les aumônes des fidèles arrivant les jours de Pardons et de Jubilés, les droits tirés de la sépulture dans l'église, les legs testamentaires, les revenus des terres et des fondations, et les offrandes en nature telles que le lin, le blé, la laine, le sel et le poisson. Dans la chronique, tous les dévouements, tous les sacrifices sont inscrits en lettres d'or comme dans le livre de Dieu. C'est un commencement de la récompense promise aux hommes de bonne volonté.

Après la construction viennent l'ameublement et la décoration. Le chroniqueur sait à point nommé quel jour on a placé des stalles pour le clergé, des bancs pour les fidèles, un jubé pour les lectures, une chaire pour les prédications. Il nous fait assister à la consécration de l'église, à la bénédiction des cloches, à la translation du cimetière et à la fondation des écoles. Il déroule devant vous tous les trésors de l'église. D'une main pieuse et filiale il revêt les murs de tapisseries, peuple l'orgue d'instruments d'harmonie, rehausse les autels de tableaux et de bas-reliefs, couvre les nefs de pavés faïencés, de mosaïques peintes, de tombeaux armoriés et de dalles funèbres incrustées de marbre ou de cuivre ; puis il ferme le chœur et les chapelles avec des balustrades de bois, de pierre, de marbre ou de métal; suspend aux voûtes des lampes d'argent et de vermeil, charge les autels de candelabres ciselés et de reliquaires éblouissants, et nous montre au fond du tabernacle, où Jésus réside, des ciboires et des ostensoirs chargés de pierreries, digne demeure de Dieu sur la terre. Salomon dut mettre moins de complaisance à étaler aux yeux de la reine de Saba les richesses du temple de Jérusalem.

Enfin, rien de ce qui touche l'église ne lui est indifférent. Il tient note des moindres événements qui s'y passent. Tout ce qui franchit le seuil de la maison de Dieu devient sacré pour lui et reste acquis au temple de mémoire. C'est ainsi qu'il rapporte la visite des gouverneurs et des archidiacres, des rois et des pontifes. Les grands evénements qui agitent la patrie n'ont pour lui de retentissement qu'à travers les voûtes du temple et les échos du sanctuaire. C'est qu'aussi l'on trouve tout dans l'église, depuis le baptême de Saint-Louis sur les fonts de Poissy jusqu'à l'inhumation de Louis XIV sur les registres de Saint-Denis, depuis les *Te Deum* de Napoléon jusqu'aux *De profundis* de Louis XVI.

Je m'arrête, mais en terminant cette analyse, déjà trop longue, je veux résumer en quelques mots l'Eglise du Havre telle que nous la fait voir le livre de M. l'abbé Lecomte.

Cette Eglise est une des plus jeunes et des plus neuves de France, et,

pourtant, elle est une des plus riches et des plus illustres ; elle ne compte que trois siècles d'existence, et déjà elle a fourni une carrière glorieuse qui ferait honneur à de vieilles Eglises dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Prenez, si vous le voulez, le catalogue de ses prêtres et vous verrez qu'elle a donné à la religion des défenseurs, à la science des adeptes, au pays des historiens, à l'humanité des bienfaiteurs, aux nations des apôtres, à l'Eglise des pontifes, à la foi des confesseurs, au Ciel des martyrs.

Tandis que l'abbé Dicquemare étudiait, sur les bords de l'Océan, *les limites des règnes de la nature*, et enrichissait de ses découvertes le *Journal de Physique*, les musées et les archives académiques, les abbés Biot, Levéziel et Pleuvry défrichaient le champ de l'histoire locale, compilaient et publiaient ces précieux Mémoires que personne n'a encore fait oublier. Dominés par le goût des saintes lettres, qui firent toujours la gloire de l'Eglise, les bénédictins dom Garet et dom Letournois s'ensevelissent dans leurs cellules de Rouen et de Jumiéges pour y commenter la Bible et éditer les Pères ; tandis que brûlants de zèle et dévorés de la soif du martyre, d'ardents apôtres vont jusque dans les Indes et dans la Chine porter la lumière de l'Évangile, et l'un d'eux meurt évêque de Gortyne et vicaire apostolique du Tong-King occidental. La philosophie attaque la religion, l'abbé Clémence se lève pour la défendre, et pendant qu'il prend place parmi les apologistes de la religion, l'abbé de Quélen, élevé à l'évêché de Bethléem, siége parmi ses juges. De nos jours, la gloire de l'épiscopat n'a point manqué à l'Église du Havre. Sans parler de M. de Grainville, élu au Concordat, évêque de Cahors, elle a vu le dernier de ses pasteurs s'asseoir à Bayeux sur la chaire de saint Exupère, et devenir comte romain et assistant au trône pontifical.

Le poison circule dans les canaux publics ; le peuple boit lentement la mort avec l'eau de ses fontaines ; la science dort, mais la charité veille. *L'esprit* du frère Constance dirigé par son cœur, lui fait trouver un remède. Les enfants du pauvre sont abandonnés sans travail et sans instruction ; nouveau Vincent-de-Paul, l'abbé Anfray les recueille dans ses bras et fonde, pour eux, la maison de Miséricorde, l'une des gloires du Havre.

Le glaive de la persécution vient frapper l'Eglise de France, le clergé du Havre saura prendre sa part du calice des douleurs. Ceux-ci, comme MM. Gigot et Pottier, verseront leur sang dans le séminaire de Saint-Firmin ; ceux-là, comme M. Lemarchand, iront confesser la foi sur les sables brûlants de la Guyane homicide ; d'autres, comme

MM. Bruzen, Beuzelin, Taveau, Saffray et Lemonnier, après avoir erré longtemps sur les bords du Rhin et de la Tamise, y laisseront leurs ossements qui pulluleront plus tard et feront germer une génération de catholiques.

Et aujourd'hui cette église est devenue la sœur hospitalière des chrétientés naissantes de l'Amérique et de l'Océanie. Assise aux portes de la France, elle est la borne milliaire des missions étrangères. Combien de fois n'avons-nous pas vu, réunis dans son enceinte, des prêtres, des évêques, des missionnaires et des vicaires apostoliques qui allaient aux extrémités du monde porter la parole sainte de l'Evangile. Les uns partaient pour la Chine, cette terre des martyrs; pour le Tong-King, tombeau des missionnaires; les autres faisaient voile pour l'Océanie, afin de renouveler dans ces îles sauvages les merveilles du Paraguay; d'autres enfin, allaient fonder, dans le Nouveau-Monde, une église qui bientôt fera pâlir celles de la vieille Europe. Eglise du Havre, c'est toi qui as été choisie, parmi tant d'autres, pour recueillir les dernières paroles de ces apôtres, pour voir le dernier sacrifice de ces martyrs, pour entendre la dernière prière de ces prêtres, et pour recevoir la dernière bénédiction de ces pontifes. Aussi, du sein de sa chaire éternelle, le pasteur souverain de Rome et de l'Eglise t'a-t-il envoyé sa sainte bénédiction! Sois donc heureuse, toi que la main de Dieu a choisie pour être la maison de ses apôtres et de ses prophètes, et qu'il a associée ainsi au grand œuvre de la rédemption du monde.

L'abbé Cochet.

CHRONIQUE.

= Travaux de restauration *exécutés à nos monuments historiques.* — L'achèvement du portail de Saint-Ouen de Rouen touche à sa fin. Habilement dirigé par M. Grégoire, qui a donné tant de preuves d'un incontestable talent, les travaux ont été poussés ici avec une activité inconnue dans ces opérations L'entrepreneur, M. Grimaud, a parfaitement secondé le zèle de l'architecte. La sculpture exécutée par MM Jean et Bonnet, reproduit exactement le style du XIVe siècle. Les règles de l'iconographie chrétienne ont été observées dans le choix des statues qui peuplent les trois portes. Toutes ont été copiées à la métropole, sur les portails des Libraires et de la Calende. Les statues qui doivent être placées à la base du grand portail ont été moulées à la cathédrale de Rheims. Celles des galeries supérieures sont reproduites d'après la cathédrale de Rouen. Toutes ont été exécutées avec talent, par M. Villain, dirigé par les sages conseils de M. André Pottier.

Les statues du porche seront bientôt placees, ainsi que les portes en bois qui s'élaborent en ce moment. On pose à l'heure qu'il est les grilles en fer qui doivent clore le parvis de l'église. Quoique très occupés par le portail, les architectes et les entrepreneurs n'ont pas voulu ralentir l'œuvre de la restauration complète de l'église, votée par le Gouvernement. C'est ainsi qu'après avoir réparé les chapelles du tour du chœur, ils arrivent en ce moment à la chambre claire, ce vieux débris de l'abbaye du XIe siècle. Très prochainement, on va attaquer le portail des Marmousets; je ne parle pas du cloître dont les ouvertures ont été également découpées et festonnées depuis un an.

Pendant ce temps, M Bernard poursuit la restauration de la vitrerie. De petites roses ont été placées sur les trois portes, et une fort belle fenêtre en style du XVe siècle a été exécutée en entier au côté nord du grand portail. Actuellement, le même verrier poursuit la restauration des vitraux du bas-côté meridional de la nef. Ce travail est également digne d'éloges.

Pendant que M. Grégoire poursuit avec tant de persévérance la restauration de Saint-Ouen, M. Barthelemy commence celle de la Cathédrale. Au moyen d'un crédit de 70,000 fr. qui vient d'être augmenté de 40,000 fr., il a entrepris la restauration du portail des Libraires. Les échafaudages ont été montés avec hardiesse et rapidité. Déjà les balustrades des deux petites tours ont été achevées dans le style du XIIIe siècle. Le pignon du portail, en style flamboyant du XVIe siècle, a été démonté et remonté : on va le sculpter dans le style du XIVe, qui est celui du portail lui-même. En ce moment, on démonte les contreforts d'angle, et on les remonte partie par incrustement, partie en entier. Les travaux de sculpture, exécutés par MM. Jean et Bonnet, justifient pleinement la confiance que leur accorde notre savant architecte diocésain.

Les travaux de la restauration du chœur de St-Jacques à Dieppe touchent à leur fin. Commencés en 1849, ils ont été conduits avec une activité bien rare en ces sortes d'opérations. 45,000 fr. avaient été mis à la disposition de l'architecte par la ville, le ministre des cultes et le ministre de l'intérieur. Avec cette somme, il a repris en sous-œuvre quatre piliers du chœur qui avaient été creusés pour les *mitouries* ou écrasés par le bombardement. Six autres ont été revêtus de pierre et repiqués depuis le chapiteau jusqu'à la base, si bien que le chœur est entièrement rhabillé à neuf, dans sa partie inférieure. A présent on le croirait frais et sortant pour la première fois du ciseau de l'ouvrier. A cette heure, on achève de sculpter deux des grands piliers du clocher, et dans huit jours tout sera fini. L'église de Saint-Jacques aura singulièrement gagné en beauté, en grâce et en solidité.

Espérons que la fabrique de Saint-Jacques donnera au chœur, ainsi restauré, un pavage propre et convenable. Le marbre de Boulogne qui le couvre en ce moment, est sale et de mauvais goût. On dirait un trottoir ou une cour d'auberge. Déjà, nous le savons, la fabrique a voté une somme de 6,000 fr. pour la confection de 40 stalles nouvelles. Ces *chaires* en chêne dans le style du XVe siècle, seront exécutées à Rouen, par Leroy, l'un des meilleurs sculpteurs en bois que nous possédions.

La réparation du chœur n'est pas le seul travail important accompli à Saint-Jacques, depuis deux ans. Nous devons signaler aussi la restauration de la balustrade de pierre qui couronne la grande tour carrée du portail. Déjà la voûte de ce clocher avait été remise à neuf depuis trois ou quatre ans. A présent le couronnement presque entièrement renouvelé produit un très heureux effet. C'est le joyau de la cité.

Cette année, M. Lenormand a aussi renouvelé les trois voûtes de la chapelle de Bonsecours, qui laissaient passer les eaux pluviales avec tant

d'abondance. Depuis le nouveau travail, le même inconvénient ne s'est pas reproduit, mais nous ne sommes pas sans inquiétude.

Enfin, la chapelle dite *des Noyés* va être embellie, non-seulement d'une nouvelle fenêtre sculptée dans le style du XIIIe siècle, mais encore d'un beau vitrail, représentant Saint-Sauveur et Ste-Catherine. M. Bernard, chargé de ce travail, l'exécutera sans doute avec le talent qu'il déploie dans la restauration de Saint-Ouen de Rouen. Dans peu, nous en jouirons, et nous n'aurons plus qu'à remercier la *Société des Noyés* de son zèle et de ses sacrifices.

Dans le reste du département, le zèle des restaurations n'a pas été moindre qu'à Rouen et à Dieppe. Les fonds alloués depuis trois ans par le département à l'église d'Arques, ont été employés cette année à refaire les gouttières, les gargouilles et les balustrades de pierre de la chapelle de la Sainte-Vierge. Ce travail utile et de très bon goût vient d'être terminé par MM. Caullier et Fieffé, tailleurs de pierre, sous la direction de M. Dupont, architecte à Dieppe.

A Harfleur, M. Brunet-Debaine, architecte de la ville du Havre, vient d'ouvrir au bas de la tour historique une belle fenêtre en pierre du XVIe siècle, exécutée avec un rare bonheur par M. Lamy. On répare en ce moment la chapelle de la Sainte-Vierge à l'abbaye de Fécamp. Ces élégantes aiguilles abattues par les tempêtes et les révolutions, vont se redresser sur leurs contreforts pour décorer la ville et le temple dont elles sont le plus gracieux ornement.

Enfin, M. Alexis Drouin, de Rouen, a relevé avec beaucoup de succès deux tourelles à jour dont les débris deshonoraient le portail de l'élégante église de Caudebec. M. Vinay, sculpteur, a secondé avec bonheur le talent de l'architecte. C'est ainsi que de tous côtés un heureux mouvement se manifeste en faveur de nos églises. Un jour, nous parlerons des églises nouvelles, cela ne sera pas le chapitre le moins utile et le moins beau.

L'abbé Cochet.

= Médaille de fondation *trouvée dans les démolitions de l'abbaye de Saint-Amand.* — Un journal annonçait dernièrement que les ouvriers, procédant à la démolition du vaste bâtiment qui avait jadis fait partie de l'abbaye de Saint-Amand à Rouen, et que les exigences de l'alignement viennent de condamner à tomber, avaient trouvé une médaille portant l'inscription commémorative de la fondation de ce bâtiment. Le fait était exact, et nous allons ajouter, aux détails incomplets fournis alors, quelques renseignements plus précis.

Cette médaille, qui était renfermée dans une boîte ou capsule plate, en bronze, à deux valves détachées, sans soudure ni charnière, est en argent, d'un module de 85 millimètres, et du poids de 100 grammes. Elle n'a point été frappée au balancier; elle a simplement été, comme une pièce d'orfèvrerie, coulée dans un moule en sable, puis réparée et gravée à la main.

D'un côté, elle représente, en bas-relief, l'image vue à mi-corps de la Vierge tenant entre ses bras l'enfant Jésus; petite composition assez gracieuse, mais d'un style mou et maniéré. Nous ne supposons pas que ce sujet ait été composé et modelé pour l'usage auquel on l'a fait servir; il nous paraît plus probable, eu égard à d'autres monuments analogues, conservés dans le médailler de la Bibliothèque publique, que c'était l'empreinte, empruntée pour la circonstance, d'une médaille ordinairement décernée en prix par l'Académie des Palinods, et dont on avait raclé le revers pour y graver l'inscription dont nous allons bientôt parler.

Quoi qu'il en soit, et pour terminer ce qui concerne l'avers de notre médaille, nous dirons qu'autour de la composition pieuse que nous venons de décrire, règne un étroit listel circulaire sur lequel on lit cette courte légende, gravée en creux : SVB TVVM PRESIDIVM.

Le revers de la médaille offre une surface entièrement plane, sans cordon ni filet, si ce n'est un trait circulaire gravé, contournant le bord. Sur ce champ uni se lit l'inscription suivante :

CE MONASTÈRE FVT FONDÉ EN 1030. LA CADVCITÉ DES BATIMENS MENAÇANS RVINE OBLIGEA SOEVR MARIE ELISABETH DE BARENTIN ABBESSE DE LE REBATIR A NEVF ELLE COMMENÇA LE 2 AVRIL 1700 ET POSA LA PREMIÈRE PIERRE HORS DE TERRE LE 15 OCTOBRE.

Au-dessous est un écusson de forme ovale, armorié, surmonté d'une couronne comtale, traversé d'une crosse posée en pal et entouré d'une cordelière. Les armoiries qu'il porte sont celles de la famille de Barentin: *D'azur, à trois fasces; la première d'or, surmontée de trois étoiles de même métal; les deux autres, ondées, d'argent.*

La paroi intérieure des deux valves de la capsule de bronze qui renfermait cette médaille était tapissée d'un papier adhérent sur lequel on avait tracé, à la plume et à l'encre ordinaire, une assez longue inscription. Malheureusement, la vétusté et le long séjour de la boite au milieu de la maçonnerie en contact avec le sol, ont totalement détruit, à une parcelle près, le papier qui tapissait l'une des parois, et de celui de la paroi opposée il ne subsiste que quelques lambeaux. Toutefois, avec beaucoup d'attention, on parvient à dechiffrer ces mots : *Natif de*

Troyes (?) *en Cham (pagne) architecte de ce bastiment.* Il est évident, d'après ce fragment de phrase, que l'architecte avait confié à ce trop fragile moyen de transmission le souvenir de son nom qui ne nous est pas parvenu.

La médaille, renfermée dans sa boîte, fut trouvée dans une cavité ménagée à dessein, sous la première pierre du montant de gauche de la principale porte d'entrée, au niveau du seuil. C'était là cette première pierre, posée hors de terre le 15 octobre 1700, dont parle l'inscription.

Ajoutons, sur la fondatrice du bâtiment dont on vient d'achever la démolition, quelques détails biographiques nécessaires pour l'interprétation complète de la médaille que nous venons de décrire.

Marie-Élizabeth de Barentin fut, dans l'ordre chronologique des dignitaires du couvent de Saint-Amand, fondé ou restitué au XIe siècle, par Goscelin, vicomte d'Arques, et par Emmeline sa femme, la 39e abbesse de ce monastère. Elle naquit à Paris, en 1660, de Jacques Honoré de Barentin, premier président du grand conseil, et de Louise de Boislève. Sa famille était alliée à celle des Souvré, qui, depuis plusieurs générations, avait le privilége de fournir des abbesses au couvent de Saint-Amand; aussi, ne dût-on pas s'étonner de la voir nommer par le roi, en 1681, abbesse de cette communauté dans laquelle elle avait d'ailleurs passé plusieurs années de sa jeunesse. Elle prit possession de sa nouvelle dignité en 1692, mais ne prononça son serment d'obédience envers le métropolitain qu'en 1694, entre les mains de Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen. On retrouve la formule de ce serment, souscrit de la main de madame de Barentin, parmi ceux que contient le précieux manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, appelé le *Livre d'Ivoire.*

Ce fut, en effet, ainsi que l'indique la médaille, en l'année 1700, que madame de Barentin entreprit la reconstruction d'une grande partie de son abbaye. Le goût des formes architecturales imposantes, des larges distributions intérieures, avait alors pénétré dans ces asyles de renoncement, et il n'est guère d'abbaye un peu riche qui n'ait, dans le courant de ce siècle, renouvelé ses lieux réguliers; il suffit de citer celles de Saint-Ouen, de Saint-Wandrille, de Saint-Georges-de-Boscherville, etc. Le nouveau bâtiment de Saint-Amand, sans viser ni atteindre aux proportions grandioses de ces divers édifices, était cependant remarquable à divers titres; ainsi, par exemple, son escalier était un des plus vastes que l'on pût voir. Les constructions entreprises par madame

de Barentin furent terminées en 1704 ; elles comprenaient dans leur ensemble presque tous les lieux réguliers : le réfectoire, la salle de travail ou de communauté, la salle de noviciat, la lingerie, la bibliothèque, deux dortoirs et quarante-six chambres pour le logement des religieuses, et, en outre, les cuisines, les caves et les autres dépendances. En 1709, le feu prit dans ce nouveau bâtiment, du côté qui faisait face à la rue des Savetiers, dans la chambre même habitée par madame de Barentin, et toute cette partie, consacrée au dortoir des religieuses, fut consumée. Le *Gallia christiana* avance même que tout le bâtiment construit par madame de Barentin aurait péri dans cette conflagration ; mais c'est une erreur. Les traces de cet incendie se laissaient encore apercevoir dans les bâtiments qu'on vient de démolir, et se remarquaient principalement dans la partie adossée à la rue du Père-Adam

Madame de Barentin mourut en 1721 ; elle eut pour successeur Claude-Thérèse de Durfort de Lorges ; et jusqu'à la suppression du monastère, deux autres abbesses seulement gouvernèrent le monastère : Marthe de la Baume de Suze, nommée en 1772, et Jeanne Baptiste Nicole de la Guiche, en 1786.

Le curieux monument commémoratif dont nous venons de faire la description a été, par les soins de M. le maire de Rouen, déposé dans le médailler de la Bibliothèque publique.

A. P.

= L'abbé Lebeuf, père de l'Archéologie monumentale. — *Lettre à M. A. de Caumont.*

Monsieur,

Je vous avais toujours considéré comme le créateur en France de cette science, à présent si populaire, connu sous le nom d'*Archéologie monumentale*. Cependant, je viens de vous trouver un père et à la science elle-même un aïeul. Ce que je vais vous dire ne saurait rien enlever à votre gloire, car pour n'avoir pas été l'inventeur de la science, vous n'en aurez pas moins été parmi nous le véritable législateur et le plus zélé propagateur. Ce que d'autres ont entrevu, vous l'avez formulé dans des règles simples, sûres et généralement acceptées ; en un mot, vous avez élevé des aperçus à la dignité de connaissance humaine. Ce titre seul suffit à votre gloire, et si je vous donne aujourd'hui un collègue, c'est pour réjouir votre cœur, en vous montrant que vous n'êtes pas d'hier, et que dans la science, comme dans la vie, vous comptez des aïeux qui vous honorent.

Parcourant récemment l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, j'ai été frappé en lisant l'éloge funèbre de l'abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre et historien du diocèse de Paris, par un passage remarquable qui prouve que ce célèbre érudit avait entrevu l'archéologie monumentale telle que vous l'avez formulée cent ans plus tard. Voici ce morceau de 1760, que l'on croirait écrit hier au sortir de votre *cours d'antiquités monumentales* :

« Les voyages et les lectures de M. l'abbé Lebeuf l'avaient tellement familiarisé avec les monuments, qu'il apercevait les différences les plus délicates de l'ancienne architecture ; il démêlait, du premier coup-d'œil, les caractères de chaque siècle ; à l'inspection d'un bâtiment, il pouvait dire, quelquefois à vingt années près, dans quel temps il avait été construit ; les cintres, les chapiteaux, les moulures, portaient à ses yeux la date de leur bâtisse. Beaucoup de grands édifices ont été l'ouvrage de plusieurs siècles, plus encore ont été réparés en des siècles différents ; il décomposait un même bâtiment avec une facilité singulière, il fixait l'âge des diverses parties, et ses décisions étaient toujours fondées sur des preuves indubitables ; on en trouve une foule d'exemples dans son histoire du diocèse de Paris.

« Feu M. Joly de Fleury, procureur général, ce magistrat d'un génie si profond et d'un savoir si universel, connaissait le prix de cette découverte. Sur ses avis, M. l'abbé Lebeuf avait formé le projet de réduire en un corps de sciences les connaissances qu'il avait acquises en ce genre; mais sa santé commençant pour lors à s'affaiblir, il s'est reposé de l'exécution de ce travail sur un ami très capable de suivre son idée. C'est un savant qui a remporté quatre prix dans notre Académie. Ce nouvel art peut, en beaucoup d'occasions, suppléer à la perte de titres et au défaut de renseignements ; c'est une nouvelle source de richesses pour notre histoire. Quand celle-ci sera muette, on fera parler les pierres, espèce de merveille que l'antiquité n'aurait pas manqué d'embellir de ses fictions ; après avoir osé prêter la parole aux chênes de Dadoue et au navire des Argonautes, elle aurait, avec plus de vraisemblance, représenté M. l'abbé Lebeuf comme un druide enchanteur, à l'ordre duquel les voûtes et les colonnes des temples rendaient des oracles »

Si ce n'est pas là votre portrait, c'est sans doute votre prophétie.

Telle est l'opinion de votre très dévoué serviteur,

L'abbé Cochet.

= Musée des Médailles au Havre. — Commencé, il n'y a pas quatre mois, avec une trentaine de pièces, ce Musée en compte aujourd'hui près de cinq cents.

M. E. Simon, fabricant de poterie à Ingouville, a offert : 8 médailles romaines; 16 médaillons français des règnes de Louis XIV, XV et XVI, plus 2 médailles historiques françaises du XIXe sicle, fondues par le donateur lui-même.

Il a déposé en outre : 31 pièces de monnaies anglaises et anglo-indiennes; 19 pièces des états du nord et du sud de l'Amérique.

M. l'abbé Herval, dont la libéralité envers la bibliothèque semble inépuisable, a donné : 1 médaille romaine; 18 pièces de monnaies françaises, 2 russe, 1 prussienne, 1 suédoise, 1 canadienne.

Il a en outre fait don de 8 volumes reliés de la *Revue Française*.

M. Lomerville a déposé une pièce de monnaie du Chili.

M. Hauchecorne, employé de l'octroi, une pièce du Bas-Canada.

M. le capitaine Buquet a fait hommage du Neptune oriental de Daprès de Manevillette, en 2 volumes grands in-folio, texte et cartes, édition de 1775.

Cette généreuse sympathie des havrais est digne des plus grands éloges, et, avec de pareils éléments de succès, nous ne désespérons pas de voir le musée du Havre rivaliser avec les plus complets de la province. Al. P.

= Concours pour une Histoire de l'Abbaye Saint-Étienne de Caen. — La Société des Antiquaires de Normandie met au concours le sujet suivant : *Histoire de l'Abbaye Saint-Étienne de Caen.*

Les concurrents étudieront et décriront cet établissement religieux sous tous ses aspects et dans tout ce qu'il a offert de remarquable depuis sa fondation jusqu'à la fin du siècle dernier; ce n'est pas seulement son architecture, mais encore son organisation intérieure qu'ils auront à faire connaître.

Les documents qu'ils devront consulter pour ce travail sont des pièces manuscrites et inédites que possède la bibliothèque publique de Caen, les archives du Calvados, de la Seine Inférieure et de l'Orne, la Bibliothèque nationale de Paris, et même celle du Vatican à Rome.

Chaque mémoire portera en tête une devise. Il devra être adressé, avant le 1er juin 1853, à M. le Secrétaire de la Société.

Le prix est de 600 francs. Al. P.

= Statue équestre *de Guillaume-le-Conquérant, à Falaise.* — Guillaume-le-Conquérant est, sans contredit, le héros qui a jeté le plus

d'éclat sur notre contrée. Honorer sa mémoire, n'est-ce pas honorer la Normandie tout entière dans son plus beau et plus glorieux souvenir? Aussi la ville de Falaise, à qui revient l'honneur de lui avoir donné le jour, s'occupait-elle depuis six ans de lui ériger, au pied même de son château, un monument digne de son nom et digne de la France.

Ce monument, dont l'exécution avait été retardée par divers événements, touche aujourd'hui à son terme, grâces au dévouement de l'artiste recommandable qui l'a entrepris, à l'assistance active et dévouée de nos honorables membres de la représentation normande, et surtout au don généreux de 10,000 fr. que vient d'accorder le gouvernement pour cette œuvre nationale.

La statue équestre de Guillaume, établie dans des proportions colossales, reposera sur un riche piédestal d'architecture romane. Le modèle a valu à l'artiste les marques d'approbation les plus flatteuses de la part des hauts personnages qui l'ont visité chez lui. Il est regrettable que ce travail d'art n'ait pas pu être terminé à temps pour être envoyé à l'exposition de Londres, où, certes, et à tous les points de vue, il eût dignement représenté la France. Cette œuvre remarquable sera publiquement exposée à Paris, dans les Champs-Élysées, vers la fin de juillet prochain.

On espère, si le dernier appel fait à toutes les sympathies normandes et à toutes les personnes attachées au culte des grands souvenirs de l'histoire de notre pays, produit les résultats qu'on en attend, pouvoir inaugurer, dans peu de mois, ce monument qui sera un des plus importants qu'on aura faits dans ce genre.

C'est le 14 octobre prochain qui a été désigné pour cette fête. On s'y rendra de tous les points de la Normandie et même de Londres et de Paris.

Les lettres d'adhésion peuvent être adressées à M. le maire de Falaise.

Une liste de souscription est ouverte dans nos bureaux et les fonds seront, par nos soins, adressés à la commission du monument.

Al. P.

Alfred Péron, *Directeur-Gérant*.

NOTICE

SUR LA

VALLÉE DE LA VARENNE,

(SEINE-INFÉRIEURE[1].)

Le château de Beaulieu; anciennes peintures de sa galerie. — Bellencombre; les comtes de Varenne; le clerc Borrel; charge qui lui est imposée; les sires de la Heuze; Robert le Borgne secourt les Dieppois; la famille de Moy; le château maintenant détruit. — Les d'Estouteville possesseurs du château de Torcy; Charles le Mauvais ne peut l'enlever à Collard d'Estouteville; plusieurs descendants de celui-ci; expédition de Charles le Téméraire en Normandie, et sac du château de Torcy par les Bourguignons; un sire de Torcy fonde, à Rouen, un monastère de Clarisses.

Entre Saint-Saëns et Bellencombre, entre les vestiges de deux châteaux-forts, on rencontre un château d'un autre style, qui mérite quelque attention. Il est placé pittoresquement sur une colline, non pas certainement, il s'en faut beaucoup, à la hauteur des nids des aigles dans les pays de montagnes, mais à une élévation suffisante pour que ses toits élevés et ses deux ailes robustes dominent sur les vertes prairies d'alentour, comme le nom d'Estouteville, celui de ses anciens propriétaires, dominait jadis en Normandie. Il faut le considérer en passant. Il faut d'ailleurs considérer attentivement les anciennes demeures nobiliaires, qui sont souvent très caractéristiques, et dont la vue rappelle beaucoup de choses. Tant qu'à présent, nous n'avons point encore la description ni l'historique des châteaux

[1] Suite et fin. — Voir la livraison de Mars-Avril 1851.

de Normandie ; c'est dommage. Celui qui, les ayant visités, feuilleterait, dans le silence du cabinet, l'*Histoire de la maison d'Harcourt*, ce vénérable recueil en 4 volumes in-folio, où toutes les familles illustres de la province ont leurs tenants et leurs aboutissants, ferait certainement une ample moisson. En la grossissant ensuite de ce que peuvent fournir beaucoup de chroniques particulières en fait de scènes diverses, d'orgueil et de tyrannie féodale, ou d'une protection réelle accordée aux vassaux, de vexations calculées avec un art perfide ou de bienfaits largement répandus, d'intrigues amoureuses ou de complots politiques, d'excentricités incroyables ou de suprême bon ton, certes elle deviendrait vraiment riche.

M. Emmanuel Gaillard, dans un discours *sur les Jardins paysagers de Normandie*[1], mentionne le château de Beaulieu, situé dans le hameau du Vaudichon. « A part », dit-il, « les petites fautes de « plantations du parc du Vaudichon, faciles à rectifier, la nature est « là prodigue d'enchantements. Quel ravissant séjour ! Je ne dis rien « du château bâti du temps de la renaissance, et dont le salon peint « à fresque, pavé de faïences du XVIe siècle, a pour plancher une « voûte superbe. Mais du jardin j'ai contemplé le vallon qu'arrose la « Varenne. Vit-on jamais rien de plus frais ? La Varenne ! Un tel « nom dit tout à l'imagination. On ne vante guères, en Normandie, « que l'Eure, la Seine et l'Orne. Cependant, si l'on visite le Vaudi- « chon, on y verra des prairies délicieuses, formant un tapis essemé « de massifs variés, d'autant plus jolis que l'art n'est rien ici. Ah ! je « n'oublierai jamais un coucher de soleil dont j'ai joui des hauteurs « de la terrasse. Je puis le dire : mes yeux ne se lassaient pas d'un « paysage si bien composé. »

Il y a dix-huit ou vingt ans, il n'existait aucun entourage ; le seul château se faisait remarquer par sa construction solide. La nature avait fait beaucoup ; elle aplanissait tellement les difficultés d'embellissement, que l'auteur d'un *Voyage dans le département de la Seine-Inférieure*, exécuté en 1807 par ordre de M. Savoie-Rollin, alors préfet, jugeait convenable de signaler le site de Vaudichon. « Les ac- « cessoires », disait-il, « c'est-à-dire les plantations et les promenades, « sont nulles. Si une propriété semblable appartenait à quelqu'un qui

[1] Ce discours se trouve parmi les travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

« joignît l'art d'employer l'argent avec goût à la faculté d'en dépenser, « il y aurait de quoi faire une habitation délicieuse. » Puis il donnait un plan fort détaillé de mouvements de terrain, de massifs, de fabriques dont on pourrait tirer un meilleur parti. L'auteur de ce voyage, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque publique de Rouen, était M. Le Boullenger, ingénieur de première classe et membre de l'Académie de cette ville. Il est bon de reproduire, avec toute sa naïveté, la description qu'il donne de la vaste galerie, et d'autant plus que les décorations qu'on y avait mises du temps de Louis XIII, sont maintenant remplacées par des accompagnements d'un style tout autre. « Une beauté », dit-il, « du château du Vaudichon, qui n'est pas « imaginaire, c'est une antique galerie, qui occupe, sur 20 mètres « environ de longueur, tout le corps principal du château. Elle est, « au premier étage, pavée de carreaux de couleur verte et jaune, et « lambrissée depuis le haut jusqu'à la voûte qui est fort élevée. « Une foule de peintures tapissent toutes ces boiseries. Sur toutes « les hauteurs d'appui sont représentés des sujets de chasse, de « pêche, de promenade, le tout peint en 1640. Ces peintures ne « sont pas excellentes : mais elles ne sont pas sans mérite, et les « couleurs en sont bien conservées. On y voit prendre des cailles à « la tirasse, chasser au lièvre, au sanglier, à la bécasse ; en outre, des « promenades à pied, d'autres en carrosse, et la forme des carrosses « est absolument celle des vélocifères.

« Les trumeaux représentent des figures colossales d'hommes et « de femmes. Je suppose que ce sont des portraits de famille et des « sujets allégoriques : ils sont d'une mauvaise exécution. Depuis « la plinthe, toute la voûte est couverte d'arbres, dont on distingue « parfaitement l'espèce, mais qui sont plaqués sans ombre ni jour « contre la muraille. Ainsi, toutes les branches sont courbées ré- « gulièrement, de manière à garnir exactement, avec leurs fleurs et « leurs fruits, tous les vides de la voûte. On y voit des citronniers avec « leurs citrons, des orangers avec leurs oranges, des pommiers, des « pruniers et des pins avec leurs fruits, tout cela couvert de toutes les « espèces d'oiseaux de nos climats assez fidèlement rendus, mais sans « perspective. L'ensemble de toutes ces peintures a un coup-d'œil « un peu sombre, mais décore très bien la salle. »

Il s'en fallait beaucoup certainement qu'on pût accorder à ces

vieilles peintures aucun mérite d'exécution : elles avaient celui de leur date, puisqu'elles étaient antérieures à la Fronde, et que, probablement, les châtelains de 1643 à 1653 ont parlé souvent, dans cette galerie, de la reine Anne d'Autriche, du ministre Mazarin, de l'arrestation des princes, et des courses aventureuses de la duchesse de Longueville. Ces décorations reproduisaient des costumes maintenant passés de mode, et ces habitudes de vénerie qui remplissaient jadis l'existence de la plupart des gentilhommes, quand la chasse était un de leurs plus beaux priviléges. Les châtelains du Vaudichon au XVIIe siècle pouvaient prendre des cailles au filet, chasser à la bécasse, au lièvre, au sanglier ; on ne voyait pas de chasse au cerf sur les peintures; cela n'indiquerait-il pas que le privilége de poursuivre ce noble animal était réservé aux seuls princes du sang royal? Autre temps, autre mœurs : le niveau, qui a passé sur tant de choses, a compris dans l'adéquation cet hôte des forêts, si hautement et si bizarrement protégé sous l'ancien régime. Il a compris également, dans le même système, beaucoup de demeures habitées jadis par des familles puissantes. C'est pour cela qu'il est important de décrire celles qui existent encore maintenant. Il y en avait un grand nombre dans nos vallées et dans nos plaines de Normandie. Mais, ainsi que l'humble hissope se voit à quelques pas du chêne gigantesque, on y rencontrait aussi beaucoup de gentilhommières, et ces demeures modestes n'ont pas toujours cessé d'avoir quelque caractère. Leurs propriétaires, quoique peu favorisés sous le rapport des finances, éprouvaient néanmoins une certaine satisfaction de provenir de souches nobles, d'avoir des priviléges de volière au milieu de leurs cours et de pêche le long de leurs petits domaines ; ils contemplaient avec délices, l'un son étang, l'autre un bouquet d'arbres pompeusement nommé futaie, et chacun s'estimait heureux et justement fier d'avoir placé son écusson au chambranle d'une de ses principales pièces, devenue le sanctuaire de sa gloire. Ces gentilshommes se voyaient-ils pourvus de plusieurs enfants : plus eurs parcelles du fonds patrimonial servaient à désigner ces enfants ; car tous les gentilshommes n'étaient point assez favorisés sous le rapport des finances pour que chacun de leurs héritiers possédât, comme Thomas Corneille, un fonds entièrement entouré par la Seine, ce beau fleuve que la malignité transformait en *un fossé bourbeux*, et pût s'intituler, comme

l'auteur d'Ariane, *Monsieur de l'Ile*. Ils recouraient donc à un système de divisibilité presque indéfini. Quand leurs possessions foncières seraient devenus dix fois et cent fois moins considérables, un vieux chêne, un jeune ormeau eussent, au besoin, suffi pour distinguer l'aîné des enfants, protecteur robuste de ses frères d'avec le dernier de ceux-ci, que le moindre choc était capable de renverser avant que ses racines se fussent enfoncées dans le sol : *le sieur du Chêne* et *le sieur de l'Ormeau*, ces deux désignations suggérées par l'exiguité du patrimoine pouvaient donner une leçon de morale aux rejetons d'un même père, et resserrer leurs liens naturels. L'habitant de la gentilhommière sortait-il de son enceinte close de murs et servant de point de rappel au voyageur : il rencontrait des légendes à quelques pas, mais de ces légendes terribles, propres à faire dresser les cheveux sur la tête, ou bien à donner le cauchemer, parce qu'elles rappelaient des homicides ou des apparitions terrifiantes. On apprécie le mérite d'une carte topographique, dès qu'elle relève les moindres lieux et n'omet pas un buisson. Pourquoi les touristes et les rédacteurs de notes locales ne s'attacheraient-ils pas à faire preuve de cette exactitude scrupuleuse? Pourquoi ne rédigerait-on pas l'inventaire de toutes les gentilhommières, de toutes les vavassoreries nobles d'un canton, afin de constater le nombre de ses anciens habitants privilégiés, ayant droit de banc à l'église, ou du moins de préséance à la procession? Un inventaire de ce genre serait la contre-partie de ces pouillés, où sont consignées les diverses chapelles domestiques avec leurs vocables et leurs présentateurs. En creusant dans les profondeurs historiques des environs de Saint-Saëns, on est bien aise d'apprendre qu'il existait au château du Quesnay, une chapelle à la présentation du seigneur; au hameau du Mesnil-Bénard, une autre chapelle fondée en 1680, sous l'invocation de saint Louis, patron du possesseur de ce fief, Louis Theroude, ancien conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, avocat au Parlement [1]. La chapelle du château de Beaulieu n'existe plus; elle a vu tomber son autel, et n'a pas même conservé un fragment de son vitrail représentant le Sauveur en croix.

[1] Il résulte d'un acte passé en 1723 qu'alors le fief appartenait à son fils Charles Theroude, chevalier, seigneur de Mesnil-Benard, conseiller du roi, maître des comptes, aides et finances de Normandie.

Le nom d'Estouteville, ce nom porté par ce fameux cardinal, qui fit pendre à l'espagnolette d'une de ses fenêtres le barrigel de Rome, sans autre forme de procès, nous sert de transition pour arriver à Bellencombre. Le chef des sbires romains avait contraint un pauvre prêtre français, qui passait tranquillement dans une rue, d'exécuter une sentence criminelle : cela demandait punition ; le cardinal se montra fort sévère et non tout à fait injuste, si l'on juge d'après les opinions du xve siècle. La corde nous conduit à la corde, et nous allons trouver, à Bellencombre, des fourches patibulaires; puis, tout auprès, l'ombre d'un homme d'église.

On donne plusieurs étymologies au mot Bellencombre : quelle que soit la véritable, elle nous rappellera toujours la guerre. Y a-t-il eu, afin de former un rempart contre des invasions et des combats terribles, de vastes abattis d'arbres dans la forêt, qui pour lors s'étendait jusqu'au fond de la vallée ? Ou bien les habitants du bourg trouvaient-ils leur salut à l'abri des murailles d'un *bel*, d'une de ces enceintes de refuge comme il en existait une aux pieds du château d'Arques?

Ces murailles de Bellencombre, vieux témoins du passé, avaient entendu des clameurs bien diverses : le drapeau normand, le drapeau français, le drapeau britannique ondoyèrent à leurs sommets. Bellencombre date de loin : sous la domination de nos ducs, il appartenait à cette famille dont le nom était le même que celui de la vallée; le château de Bellencombre était ce qu'on eût nommé en latin l'*arx*, la citadelle de cette race de braves. La table généalogique de Duchesne, qui se trouve d'accord avec le texte de Guillaume de Jumiéges, dit que l'une des nièces de la belle Gonnor épousa le père de Guillaume Ier de Varenne. M. Auguste Le Prévost pense qu'il se nommait Raoul de Varenne, et se fonde sur une charte de la jeunesse du Conquérant, où l'on voit parmi les souscriptions : *S. Rogerii filii Rodulfi de Varechna.* « Cette conjecture », dit-il [1], « est encore « fortifiée par la circonstance que le fils de Roger de Mortemer por- « tait le même nom que Raoul. Or, dans beaucoup de familles nor- « mandes du moyen-âge, à l'imitation des Grecs du Bas-Empire, « les noms propres passaient, non de père au fils, mais de l'aïeul « au petit-fils. » « ... . Cette illustre famille », dit-il plus

[1] Note sur Orderic Vital, t. III, p. 236

loin [1], « paraît avoir été originaire de Bellencombre près Saint-Saëns, « qui aura porté dans l'origine le nom de Warenne, plutôt que du « petit fief de Varenne-sur-Saint-Aubin-le-Cauf, qui appartenait au « seigneur de Neville et dépendait de la châtellenie d'Arques. » On sait que Roger de Mortemer, frère de Guillaume Ier de Varenne, ayant mécontenté le duc de Normandie pour avoir sauvé Raoul de Mantes, sa châtellenie de Mortemer fut donnée à son frère, le châtelain de Bellencombre. Guillaume Ier fut un des seigneurs qui franchirent le détroit et trouvèrent sur le sol conquis par les armes normandes des possessions plus considérables que celles qu'ils avaient sur le continent : il y obtint pour sa part trois cents manoirs. Le conquérant, avant de s'embarquer pour retourner en Normandie, l'investit, conjointement avec Raoul de Bienfaite, de la charge de grand justicier [2]. Guillaume Le Roux lui donna le comté de Surrei. Il avait épousé Gundrède ou Gundrée, fille, à ce qu'on pense, de la reine Mathilde par un premier mariage avec Gerbodé [3]. Elle mourut en 1085. Son époux ne tarda pas à la suivre dans le tombeau. Leurs dépouilles mortelles furent inhumées dans la salle capitulaire du prieuré de Saint-Pancrace de Lewes, où le Varenne, devenu comte de Surrei, avait établi des religieux de Cluny. Orderic Vital nous a conservé l'épitaphe de ce comte : huit vers latins gravés sur une pierre blanche attestaient la reconnaissance des enfants du cloître [4]. Des ouvriers de

[1] Note sur Orderic Vital, t. III, p. 318.

[2] Depping, *Histoire de Normandie*, t. Ier, p. 85.

[3] « On pourrait supposer », dit M. Auguste Le Prevost, « qu'elle n'était que « divorcée quand elle épousa Guillaume, et que ce fut ce motif qui fit apporter « une si longue opposition à ce mariage par le pape Léon IX. Gerbode paraît « avoir été, en 1086, avoué de l'abbaye de Saint-Bertin, ainsi qu'un premier « personnage du même nom qu'on rencontre dans une charte de Beaudouin, « évêque de Térouane en 1028, puis dans un autre titre de 1056. Ce serait « celui-ci qui aurait été le premier mari de le reine Mathilde. On voit encore, « dans un cartulaire de cette abbaye : *Traditio Gerbodonis et Adæ conjugum*, « et, en 1087, Arnoul et Gerbodo son frère. » (Note de la p. 317 du t. III d'Orderic Vital.)

[4] *Hic, Guglielme comes, locus est laudis tibi fomes.*
Hujus fundator et largus sedis amator
Iste tuum funus decorat, placuit quia munus
Pauperibus Christi quod promptâ mente dedisti.
Ille tuos cineres servat pancratius heres
Sanctorum castris qui te sociabit in astris.
Optime Pancrati, fer opem te glorificanti,
Daque poli sedem talem tibi qui dedit ædem.

la compagnie du chemin de fer de Brigton-Lewes et Hasning rencontrèrent, il y a quelques années, en remuant le sol, une pierre, et, sous cette pierre, deux cercueils placés l'un à côté de l'autre. On lisait, sur l'un de ces cercueils : *Gundreda*, et sur l'autre : *Wil'as;* ils contenaient les restes de deux anciens seigneurs de Bellencombre. Malgré le laps de plus de sept cents années, le temps ne les avait pas encore anéantis. « On dit », lisons-nous dans la *Revue de Rouen*[1], qui nous fournit ces renseignements, « que c'est « la seconde découverte qu'on fait de ces cercueils, et qu'ils avaient « été déjà inhumés deux cents ans après le décès de ceux qu'ils ren- « fermaient. On a porté ces restes à l'église de Ponthaven, où il « existe déjà une pierre tumulaire en l'honneur de Gundrée. Son cer- « cueil et celui de son épouse seront placés près de cette pierre. »

Leur fils Guillaume II, comte de Varenne et de Surrei, épousa Élizabeth, fille de Hugues le Grand, comte de Vermandois. Le duc de Normandie, Henri Ier, lui donna la châtellenie de Saint-Saëns après que le comte Hélie en eût été dépouillé pour son inaltérable fidélité à la cause du malheur. En acceptant un don de ce genre, il semblait se poser en ennemi de son parent, d'un homme qui descendait, comme lui, d'une nièce de la belle Gonnor. Du reste, il empêchait la confiscation d'être complète ; le duc n'enlevait pas la châtellenie de Saint-Saëns à la famille, mais au seul Hélie, dont il était mécontent. Ces demi-confiscations rentraient-elles dans les mœurs ou dans la législation du temps, et les habitants de ce *pays de sapience*, où l'on songeait tant à l'avenir des familles, avaient-ils voulu qu'elles fussent protégées, même quand le duc exerçait quelque vengeance personnelle? Toujours est-il que la châtellenie de Saint-Saëns fut, pendant quelque temps, dans les mains du châtelain de Bellencombre. Guillaume II fut au nombre de ces grands seigneurs qui, *suivant les desseins de Dieu*, dit Guillaume de Jumiéges, moururent peu de temps après le duc Henri Ier[2]. Il laissa pour successeurs deux fils, Guillaume et Renaud, remarquables l'un et l'autre par leur probité non moins

[1] 1843, p. 309.

[2] « *Non multo verò post mortem ejus tempore transacto, id est ipso anno vel « sequenti, mortui sunt plures ex principibus anglici regni, judicio; Dei vide- « licet. . . . . secundus Willelmus de Warenna, comes Surreiæ.* » Recueil de Duchesne, p. 314.

que par leur puissance. Suivant la *Chronica Normanniæ*, Guillaume, troisième du nom en qualité de comte de Varenne, et second en qualité de comte de Surrei, prenait la croix, en 1145, à la suite de ces paroles éloquentes de l'abbé de Clairvaux, qui produisirent tant d'effet sur Louis, roi de France; sur Conrad, empereur d'Allemagne; sur Frédéric, duc de Suèves; sur Valeran III, comte de Meulent, et sur tant d'autres. Il épousa une fille de Guillaume Talvas, et sa femme avait dans les veines du sang de la fameuse Mabille. Une fille sortit de cette union : elle épousa Guillaume, comte de Mortain, fils du roi d'Angleterre Étienne. Lors du traité qui fut conclu, l'an 1156, à Wallingford, en présence des prélats et des barons, entre ce monarque et le duc Henri II, Guillaume rendit hommage à ce dernier pour les possessions de sa femme en Normandie; les châteaux de Bellencombre et de Mortemer furent mentionnés en première ligne au nombre des possessions de la famille de Varenne remises à Guillaume[1]. Nous trouvons encore d'autres Varenne cités dans l'histoire. Un d'eux suivit Louis IX en Afrique, servant ainsi la cause religieuse et se rangeant sous les bannières nationales : mais alors Bellencombre n'appartenait plus aux Varenne. Certainement c'est un honneur pour cette famille que d'avoir eu le château de ce lieu pour siége de sa puissance. Aujourd'hui, un adorateur infatigable du passé, M. Lower, de Lewes, s'occupe à lui élever un beau monument historique; il fera pour les Varenne ce qu'un descendant des anciens seigneurs de Gournay a fait pour ses ancêtres; le nom de Bellencombre sera un des joyaux qui entoureront leur nom, et cet hommage venant d'outre-mer trouvera des échos sur le sol français.

En 1204, Philippe-Auguste réunit Bellencombre au domaine royal, probablement à cause de la résistance que les troupes françaises y rencontrèrent : car Jean Sans-Terre en avait fait réparer les brèches, creuser les fossés, garnir les remparts d'arbalétriers. Les armoiries des Varenne ne parurent plus sur les créneaux de Bellencombre; la rivière et la vallée conservent encore leur nom, malgré le laps de plus de six siècles. Du reste, plus d'une famille célèbre vit de cette manière dans le nom du bourg, et quelquefois du simple hameau qui lui dut son importance.

[1] *Chronica Normanniæ*, dans le recueil de Duchesne, p. 993; *Histoire de Normandie*, par M. Depping, t. Ier, p. 513; note sur Orderic Vital, t. III, p. 317.

Nous lisons ce qui suit dans un ouvrage qui certainement est de quelque poids[1] : « En 1260, un clerc nommé de Borel possédait le « fief de Bellencombre, à la charge de pendre les voleurs du canton. « Sa qualité, s'il était prêtre (ce qui n'est pas certain), le dispensait « de les exécuter de sa propre main, mais c'était son affaire de « pourvoir à leur exécution. En conséquence, il prétendait que le roi « lui devait les vivres tous les jours de l'année. » L'auteur pense que, suivant l'opinion la plus générale, le mot bourreau devait venir du nom du clerc Borel, et d'autant plus que, du temps de Monstrelet, on disait *bourrel* au lieu de bourreau; cet historien dit quelque part : « Lesquels par le bourrel les uns et les autres eurent la teste couppée[2]. »

On a voulu révoquer en doute l'exactitude de cette origine contre l'assertion de Villaret, et l'on s'est appuyé sur l'autorité de Chorier, avocat du XVIIe siècle : mais cette autorité n'est pas d'un grand poids. Chorier ne passe point certainement pour un des auteurs les plus exacts; il se fonde sur ce que, cent ans environ après cette concession faite au clerc Borel, des gens chargés de mettre à mort les criminels étaient désignés sous le nom de commissaires aux exécutions, ce qui ne prouve rien du tout; ces commissaires remplaçaient peut-être le véritable exécuteur en cas d'empêchement ou d'absence, ou bien les deux termes de bourreau et d'exécuteur s'employaient indistinctement. « On ne dit point », lisons-nous encore dans l'ouvrage cité plus haut, « que les fonctions de Borel fussent alors consi- « dérées comme charge honteuse, ou une flétrissure attachée au fief « de Bellencombre. » Les temps n'étaient pas encore arrivés où, comme nous l'apprend Loiseau, les lettres du bourreau, aussitôt qu'elles étaient scellées, étaient jetées sous la table. Puis l'établissement d'un homme chargé des exécutions à Bellencombre prouve qu'en 1260 ce lieu se trouvait entre les mains du roi, et non pas entre les mains d'aucun vassal; car les seigneurs hauts justiciers n'avaient pas dans leurs domaines de fonctionnaires de ce genre, et, lorsqu'il

[1] *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'Histoire de France*, par M. Leber, t. VII, article *du bourreau, de son origine et de ses droits.*

[2] *Chronique* de Monstrelet, t. Ier, p. 47.

se présentait quelque exécution à faire dans une justice seigneuriale, on mandait l'exécuteur d'une ville voisine [1].

Quant à la réclamation de vivres que faisait Borel pour tous les jours de l'année, cela se rattachait probablement à un droit existant pour lors, et dont les vestiges se voyaient encore chez nous à la fin du dernier siècle; l'exécuteur pouvait, le jour des exécutions, prélever lui-même droit de prise sur les denrées exposées sous les halles. Pourquoi ces hommes souillés de sang humain, et même d'un sang impur, percevaient-ils cette espèce de dîme? On pensait peut-être que chacun leur devait reconnaissance pour avoir délivré la société d'un malfaiteur, parce que chacun pouvait dormir avec plus de sécurité. Les souvenirs qui se rattachent aux fonctions imposées au sire Borel ne sont pas certainement du nombre de ceux qui forment les rayons de gloire de Bellencombre. Du reste, ces fonctions n'avaient rien de plus bizarre que les condamnations d'animaux qui se sont rencontrées souvent.

Il est probable que personne, après le clerc Borel, ne posséda le fief aux mêmes conditions. La maison de la Heuze, à qui ce fief appartint pendant le XIVe siècle, était fort connue dans la province. Un de ses membres avait accompagné Robert Courte-Heuse en Terre-Sainte; son nom se trouve plusieurs fois dans les montres de la noblesse.

Au mois de mars 1309, le roi Philippe-le-Bel concédait à perpétuité la maison et le château de Bellencombre, avec son usage dans la forêt d'Eauy, à Robert de la Heuze, chevalier, en dédommagement du château de Mortemer-sur-Eaulne. Son fils aîné, Robert, seigneur des Ventes et de Bellencombre, était maréchal des gendarmes du connétable de Guines, sous les ordres duquel il servait dans les années 1337, 1338 et 1339, quand Édouard III voulait enlever la Guyenne à Philippe de Valois, et qu'il avait pour auxiliaires Jacques Artevelle et les Flamands. En 1339, le duc de Normandie, voulant probablement récompenser sa valeur et de loyaux services, lui donnait 82 acres dans la même forêt d'Eauy, déchargés de toutes redevances. En 1336, un Pierre de la Heuse, surnommé Hector le chevalier, également seigneur des Ventes et de Bellencombre, faisait

[1] Même *Collection* de M. Leber.

partie de la garnison de Pont-Audemer, quand cette ville, assiégée par des ennemis redoutables, fut secourue par le duc de Lancastre. Mais l'homme célèbre parmi ces chevaliers, c'est Robert, surnommé le Borgne, conseiller et chambellan du roi, prévôt de Paris. Il rendit de grands services à la France pendant les guerres contre les Anglais et les Flamands, depuis 1378 jusqu'à 1413. Le monarque lui fit don, le 13 août 1389, de 200 fr. d'or à prendre sur les 2,000 auxquels avait été condamné un élu de Gisors nommé Étienne de la Fontaine. « Il est qualifié », dit le père Anselme, « châtelain de Bellencombre « dans un certificat qu'il donna, le 15 novembre 1404, au sujet des « revenus des prévôtés de Bellencombre. Le roi l'établit capitaine et « garde *de ville*, *châtel et châtellenie* de Pont-Orson, par lettres « du 14 novembre 1407. Son père avait acheté de Jean Crespin, « seigneur de Magny, les terres de Cressy, de Saint-Elier, et les prés « de Saint-Martin-sous-Bellencombre [1]. »

Voici ce qui a procuré quelque célébrité à Robert de la Heuse. Les Anglais, toujours occupés à profiter de nos troubles intérieurs, faisaient des tentatives sur nos côtes. Ils avaient voulu surprendre la ville de Dieppe : mais les nobles et le peuple du pays s'étant réunis sur le bord de la mer, les avaient repoussés. Peu de temps après, en juin 1412, ils débarquent à l'anse de Pourville, et réussissent à assiéger Dieppe par terre, pendant qu'une flotte bloque cette ville du côté opposé. Heureusement Robert de la Heuse, chargé pour lors d'un commandement en Normandie, s'est jeté sur la place avec quelques troupes. Obéit-il à son propre instinct? Ou bien les habitants, instruits par leurs frayeurs précédentes, l'ont-ils appelé? C'est ce qu'il s'agit de savoir. Les assiégeants perdirent leur chef et beaucoup d'officiers et soldats. Il n'y avait pas plus d'un mois que quatre princes du sang, les ducs de Berry, de Bourbon, d'Orléans et d'Alençon, avaient demandé aux Anglais quatre mille hommes de troupes auxiliaires. Mais à Dieppe, il ne s'agissait probablement pas plus du symbole des Bourguignons que de celui des Armagnacs ; le chaperon bleu orné de la croix de saint André n'y devait pas plus servir d'étendart que la bande de toile blanche passée sur l'épaule droite. « Il y

[1] *Histoire des grands officiers de la couronne*, d'où sont tirés la plupart de ces détails, ainsi que de l'*Histoire de la maison d'Harcourt*.

« avait », dit Des Marquets, « de bons Français disposés à mourir « plutôt qu'à rendre leur ville. Des individus accoutumés aux fatigues « et aux périls de la navigation, intéressés à défendre les richesses « qui leur avaient coûté bien des peines, et qui joignaient à ce puis- « sant motif l'amour de leurs princes et de leur patrie, étaient certai- « nement la meilleure garnison qui pût exister. » Ils méritaient donc d'être secourus par Robert de la Heuze, et celui-ci devait, par un instinct naturel, offrir son bras à des hommes pourvus d'une généreuse énergie. « Sa résistance aux ennemis de la patrie », lisons-nous, « attira sur ce brave et loyal chevalier toute la fureur des insu- « laires conquérants. Tous ses domaines furent ou confisqués, ou « pillés, ou livrés aux flammes. »

Comme les emblêmes héraldiques sont choses qu'on ne doit pas omettre quand il s'agit de personnages qui ont joué un semblable rôle, et que l'archéologie doit toujours les noter fort soigneusement, il est bon de signaler ceux de Robert de la Heuse. Or, dans une quittance qu'il donnait au vicomte d'Arques, le 15 août 1408, son sceau est pallé de six pièces; il est chargé de trois étoiles; deux lions servent de supports et le cimier représente une heuse (ou botte) renversée. Mais sur une autre quittance du 4 novembre 1414, et signé : *Le Borgne de la Heuse*, le sceau est passé au chef, chargé d'un écu à une bande et deux étoiles à six rais. Il mourut sans postérité. Nous trouvons après lui son frère Jacques de la Heuse, dit le petit Baudran, seigneur de Heuditot et de Rupierre, qui servait, en 1362, dans cette guerre contre les Flamands, où le duc de Bourgogne gagna la bataille de Rosebecq. Ayant été fait prisonnier et conduit en Angleterre, il reçut du roi de France, le 23 mars 1325, une somme pour l'aider au paiement de sa rançon : ce qui prouve en sa faveur; semblable générosité n'aurait pas eu lieu s'il eût été confondu dans la foule des braves.

Sa fille, Marguerite de la Heuse, dame de Heuditot, de Bellencombre et de la Mailleraye, ayant épousé en premières noces Charles Le Brun, seigneur de Neville, chevalier, chambellan du roi, et en secondes noces Guy, dit Goulard, seigneur de Moy et de Chin, qui vivait en 1453; la famille de Moy posséda Bellencombre jusqu'à la fin du XVIe siècle. Un de ses membres, Jacques, fut grand maître des eaux et forêts dans les provinces de Normandie et de Picardie,

gouverneur de Saint-Quentin [1]. Charles fut vice-amiral de France et gouverneur du pays de Caux. Un autre Charles fut successivement capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier des ordres du roi et vice-amiral de Picardie. On voit dans le chœur de l'église de Bellencombre, sur une plaque de cuivre, les armoiries de la famille de Moy, avec l'inscription suivante :

« Cy dessoutz reposent les uiscères et intistines de feu noble et puis-
« sant sieur Monsieur Jacques de Moy, en son uivant cheualier, baron
« dudict lieu de Moy, chastelain hérédital de cette terre, sieurie et
« chastellenye de Bellencombre ; cuœur et corps duquel est inhumé
« en l'église collégiale dudict lieu de Moy ; et trespassa le dimanche
« XIIe jour de feburier l'an de grace mil cinq cens dix-neuf. »

On voyait au château de Bellencombre, en 1833, deux grandes tours de grés, de formes assez sveltes, dont l'hémicycle extérieur était parfaitement conservé ; les créneaux existaient encore, et plus haut quelques arbres, fixés comme des panaches à la place des anciens drapeaux, ondoyaient au souffle des vents. Entre ces deux tours d'entrée, semblables à deux sentinelles vigilantes, on remarquait deux larges rainures d'une grande longueur, qui servaient jadis à soulever le pont-levis, puis une ouverture assez élevée pour que les hommes d'armes ne heurtassent point le cimier de leurs casques, mais néanmoins assez basse relativement aux dimensions perpendiculaires de la muraille supérieure pour qu'elle parût gémir sous sa masse ; puis, tout auprès, une autre ouverture fort petite et de forme ogivale. Voilà quel était l'aspect de l'entrée du château de Bellencombre du côté opposé au bourg. A quelques pas, la mousse s'était entièrement emparée d'un mur, et tellement qu'on ne pouvait y soupçonner l'existence de la pierre. L'auteur du *Voyage dans le département de la Seine-Inférieure* vit au château de Bellencombre les bascules des deux ponts-levis encore sur place et très mobiles : celle du petit pont était pourvue de sa chaîne ; de gros

« [1] Jacqueline d'Estouteville épouse Jacques, baron de Mouÿ, châtelain de
« Bellencombre, grand maître des eaux et forêts de Normandie et de Picardie,
« capitaine de Saint-Quentin, fils de Colard, sire de Mouÿ et de Chin, châtelain
« de Bellencombre, capitaine de Saint-Quentin, bailli de Rouen et de Cotentin,
« et de Marguerite d'Ailly, fille de Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens. » (*Histoire de la maison d'Harcourt*, t. Ier, p. 576.)

massi s de maçonnerie lui faisaient penser qu'il y avait eu des portes aux principales entrées du bourg.

Quand les yeux plongent dans la profondeur des fossés de Bellencombre, l'esprit comprend toute l'ancienne importance de ce point fortifié. Certains châteaux, même du premier ordre, celui d'Arques, par exemple, n'offrent plus autre chose que des masses de cailloux informes et quelques traînées de briques, qui leur communiquent des tons chauds : on voyait à Bellencombre des pierres taillées et jointes ensemble par un ciment des plus solides. La spéculation entrevoyait une fortune, et convoitait cette proie, de même que le ver du tombeau convoite le cadavre : espérance hideuse ! Mais cette fortune a coûté des sueurs avant que le spéculateur eût recouvré même le prix de l'acquisition. Ces pierres, amoncelées jadis pour la gloire, et qui formaient le sanctuaire domestique de l'honneur des Varenne et des La Heuse, servent maintenant à construire des chaumières et des étables, à protéger les animaux domestiques contre les intempéries, tandis que les ombres des preux perdent l'abri de ces nobles remparts. Si les tours de grès de Bellencombre fussent tombées dans un jour de combat, à la suite d'une mêlée sanglante, et que leurs débris jonchassent le terrain d'alentour, nous en approcherions non-seulement avec respect, mais avec un vif enthousiasme : on éprouve ce sentiment en présence du cadavre d'un Hector renversé par un Achille. Les murailles de Bellencombre, démolies froidement et par amour du lucre, donnent maintenant de la tristesse à celui qui les considère, et, quoique beaucoup de forteresses aient éprouvé un sort de ce genre, quoique les rois, à certaines époques, aient donné des autorisations pour emporter leurs matériaux, le fait est du nombre de ceux qu'on déplore ; les monuments historiques sont toujours bons à conserver ; quand ils ne peuvent plus continuer leur rôle, ils peuvent parler de celui qu'ils ont joué auparavant et dans leurs années de splendeur. Bellencombre avait beaucoup à dire : le château de Torcy, dont on rencontre l'emplacement à quelques kilomètres, avait également beaucoup à dire ; l'un et l'autre sont regrettables.

Ce château de Torcy appartenait jadis aux sires d'Estouteville : on y rencontre le nom de cette famille, qui a joué un si grand rôle dans notre province, dont le souvenir vit encore à Longueville, à Hotot, à Valmont, à Charlemesnil, à Blainville, et qui a fini par obtenir la

dignité ducale. Estout d'Estouteville, qui vivait au commencement du XIVe siècle, était seigneur d'Estoutemont et de Torcy; il était fils de Robert d'Estouteville, et sa femme, de qui lui venait la terre de Torcy, se nommait Alix de Meulant.

Jean, son fils aîné, qui servait dans les guerres de 1349 et de 1350, épousa Jeanne de Fiennes, dont il eut plusieurs enfants. Un de ses fils puînés, Guillaume, chanoine de Rouen, successivement évêque d'Evreux en 1374, puis de Lizieux, seigneur châtelain de Cortone et de Bonneville, célébra les obsèques du connétable Duguesclin dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis, en 1380. Il mourut le 10 janvier 1414, et fut inhumé dans son église de Lisieux. Le château de Torcy appartenait à son frère aîné Collard d'Estouteville, lorsque Charles-le-Mauvais voulut s'en emparer. Mais le châtelain tenait pour la bonne cause; il ne voulait pas se soumettre à un ambitieux. Le roi de Navarre avait beau être l'un des hommes les plus éloquents de son temps, et même posséder une telle aisance de langage, qu'il gagnait chaque jour de nouveaux partisans, ces beaux dehors couvraient une ame noircie de crimes horribles; la manière dont il avait fait assassiner, à Laigle le connétable de la Cerda, suffit pour le prouver. Comme il possédait le comté de Longueville, voisin de Torcy, ce fut probablement de ce premier lieu qu'il partit. Ce devait être en l'année 1357, après que le duc de Normandie, investi des fonctions de régent pendant la captivité de son père, eut été contraint de lui promettre la remise de toutes les places qu'il avait possédées autrefois. Collard d'Estouteville, craignant que les fortifications de son château ne soient pas suffisantes, et d'autant plus qu'elles ont déjà souffert de quelques guerres précédentes, fait abattre beaucoup de bois dans le voisinage, afin de s'en former de nouveaux retranchements. Cela lui réussit: le Navarrais ne peut s'emparer de Torcy. La morale dit qu'il ne faut jamais, pour un bien, se permettre un mal, même léger; cette maxime est peut-être un peu trop prise à la lettre, quand on inflige une amende à Collard pour avoir fait des abattis sur un domaine qui n'est pas le sien. Mais, par ordonnance du 10 septembre 1364, le roi de France lui fait remise de cette amende. Ce monarque, c'est Charles V, nouvellement promu au trône, et qui, ayant connu par expérience le roi de Navarre, doit savoir de véritables obligations à ceux qui l'ont repoussé, n'importe par quels moyens. Après la grâce

vient la récompense. Le 2 juin 1374, ce même Charles V lui donne 600 fr. en or pour ses bons et loyaux services. En 1379, Collard est nommé gouverneur du château d'Arques, et le même souverain, par ordonnance datée de Vincennes, et du 20 mai de la même année, lui accorde *oultre et par dessus les diz gaiges ordinaires de cinq solz parisis par jour, et cent solz parisis, pour robe, par an*, la somme annuelle de 300 fr. en or. Ledit sieur Collard d'Estouteville, sire de Torcy, pourra *mieux tenir les genz d'armes et arbalestriers pour la tuicion et défense du dit chastel.* M. Deville dit que Collard d'Estouteville était encore capitaine du château d'Arques sous Charles VI, et qu'il y reçut ce prince, quand il vint visiter, dans les années 1386 et 1387, les côtes de Normandie, à cause de l'expédition qu'il préparait contre l'Angleterre. Il l'était encore en 1416, quand il mourut et descendit du redoutable donjon pour aller dormir avec ses aïeux. Collard avait épousé en premières noces Jeanne, dame de Blainville, fille et héritière de Jean de Mauquenchy, dit Mouton, seigneur de Blainville, de Mauquenchy et de Bellebeuf, maréchal de France, et de Jeanne Malet de Grâville. Il eut pour seconde femme Marie de Harcourt, veuve de Louis de Brosse, chevalier-seigneur de Saint-Sevère, de Boussac, de la Pérousse et de Sury, et devint, par cette femme, seigneur de la Ferté-Imbaut. « Il fut présent », lisons-nous dans l'*Histoire de la maison d'Harcourt* [1], « avec son frère Jeannet d'Estoutteville, seigneur de Mesnil-Simon, à la charte que Sa Majesté accorda aux « prévôts et échevins de Paris de faire et parfaire le pont Notre-« Dame, incommencé, et à y édifier des maisons, moulins et autres « édifices, donnée en juillet 1414, signée : *De Villebresme.* Ce seigneur de Torcy fut aussi second fondateur du collége de Lizieux « dit de Torcy, à Paris, avec Guillaume d'Estouteville, évêque et « comte de Lizieux, et Estout d'Estouteville, successivement abbé « de Cérisy, du Bec et de Fécamp, ses frères, duquel collége, Guy « de Harcourt, évêque de Lizieux, leur parent, était le principal « fondateur. » Collard d'Estouteville était chef de cinquante hommes d'armes, lorsqu'il fit montre à la Réole, le 1er septembre 1374, suivi de trois bacheliers et de seize écuyers de sa compagnie. Le 12 mai 1378, on le voyait à une autre montre aux bastides devant la ville de

[1] Tome II, p. 1663.

Mortain avec deux chevaliers et dix-huit écuyers de sa compagnie. Mais, le 20 août 1388, on le voyait paraître à Montereau-Faut-Yonne en qualité de banneret, avec deux chevaliers, Robert, sire d'O, et Pierre, sire d'Amfreville, et vingt-quatre écuyers de sa compagnie. Il eut les dignités de chambellan du roi, de sénéchal de Toulouse et d'Agen, de capitaine des châteaux et ville de Cherbourg. Dans une quittance qu'il donna, le 30 janvier 1377, à François Chanteprime, receveur des aides de la guerre, son sceau est écartelé d'Estouteville et de Blainville ; les supports sont un lion et un chien ; une tête de vieillard vue de face sert de cimier. Dans une autre quittance qu'il donna le 13 juillet 1390, son sceau en cire rouge est écartelé au premier et au quatre d'Estouteville ; au deux et au trois une croix cantonnée de cinq croisettes : deux lions servent de supports.

Guillaume, son fils, sire de Torcy, de Blainville et de Charlemesnil, chambellan du roi, fut fait prisonnier par les Anglais à Honfleur, et ses biens furent confisqués. Toutefois, le roi d'Angleterre, soit qu'il agît par un motif de générosité, soit qu'il fût stimulé par quelque calcul politique, comme cela se voit souvent chez les souverains, rendit aux enfants les biens confisqués sur leur père. Guillaume mourut le 14 novembre 1449, et fut inhumé à Torcy, où l'on voyait encore, dans le dernier siècle, sa représentation de grandeur naturelle, en bronze, sur un tombeau exhaussé d'environ 68 centimètres.

Guillaume eut un fils nommé Jean, sire de Torcy, de Blainville, d'Ondouville, grand-maître des arbalêtriers, conseiller et chambellan du roi, prévôt de Paris, capitaine au château de Caen, etc. En 1437, après que la ville de Fécamp s'est rendue au maréchal de Rieux et et aux braves paysans cauchois, il remplace le seigneur de Melleville, capitaine pour les Anglais. Charles VII lui donne la garde de Fécamp avec cinquante hommes d'armes et cent vingt-et-un de trait. Plus tard, le même roi lui donne la garde de Harfleur. C'est lui qui commande dans cette place, en 1440, lorsque les lords Talbot, Sommerset et Dorset viennent en faire le siége avec six mille hommes. Jean d'Estouteville n'a que quatre cents hommes d'armes et les bourgeois sous ses ordres : il résiste aux assaillants pendant quatre mois, fait plusieurs sorties et leur tue beaucoup de monde. Les bombes écrasent la ville et les murailles : attaqué par la famine, ennemi plus redoutable que les hommes les mieux armés, et devant

qui les plus intrépides tombent abattus et sans force, Jean d'Estouteville envoie plusieurs messagers à Charles VII pour lui demander du secours : le secours n'arrive pas, et le manque de vivres peut seul triompher du brave capitaine d'Harfleur. Nous avons indiqué, au commencement de cette notice, le parallélisme qui existe entre l'histoire de cette ville et celle de la vallée de la Varenne : nous complèterons les éléments de ce parallélisme en disant qu'en 1415, trois cents hommes d'armes étaient entrés dans Harfleur sous la conduite d'un sire d'Estouteville, et que, parmi eux, il se trouvait un La Heuse. On vit Jean d'Estouteville sur les champs de bataille de Fourmigni et de Guinegate. En 1472, il aidait à défendre la ville de Beauvais contre les Bourguignons. Charles-le-Téméraire veut exercer des représailles, et c'est à Jean d'Estouteville qu'il ravit les murailles du château de Torcy, en les livrant à ces mêmes flammes qui viennent de consumer celles de Bellencombre.

Il est surprenant que nous n'ayons pas de plus amples détails sur l'expédition de Charles-le-Téméraire en Normandie et sur la terreur que produisait la présence d'un homme aussi redoutable. On sait que la mort du duc de Guyenne, avec lequel il venait de contracter alliance, l'avait mis en fureur ; il ne respirait que vengeance. Tenant d'une main le glaive et de l'autre la torche incendiaire, ayant ravagé la Normandie et poursuivi les habitants de Nêles jusqu'aux pieds des autels, il vient d'échouer devant Jeanne Hachette et sa troupe d'héroïnes. Dans l'été de 1472, il se précipite sur la Normandie, incendiant les villages et les moissons, s'efforçant de transformer les champs cultivés en déserts inhabitables ; il livre Neufchâtel aux flammes et Longueville au pillage. Il doit avoir une exaspération particulière contre les Normands : car les Normands ayant à leur tête Guillaume de la Vallée, lieutenant du sénéchal de leur province, et réunissant deux cents lances, ont secouru les Beauvaisins ; puis le maréchal Joachim de Roubaux, sire de Gamaches, et le seigneur de Cussol, ont conduit à Beauvais de nouveaux renforts de Normands, parmi lesquels se trouvait le seigneur de Torcy, Jean d'Estouteville. Un écrivain du temps dit qu'un Robert d'Etouteville, qui avait le commandement d'une partie de la ville pendant l'assaut, « moult honorablement s'y conduit [1]. »

[1] Voir un document relatif à ce siége dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France* publiées par MM. Cimber et Danjou.

Le château de Torcy ne s'est pas relevé depuis l'année 1572, et ses ruines sont des pièces justificatives de la fureur bourguignonne.

Lorsque Louis XI fit la première promotion de l'ordre de Saint-Michel, à Amboise, le premier jour d'août 1469, il mit au nombre des trente-six chevaliers, gentilshommes de nom et d'armes, ce même Jean d'Estouteville, suivant l'*Histoire de la maison d'Harcourt;* mais dans le *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, nous lisons : Messire *Louis d'Estouteville, seigneur de Torcy:* que le titulaire fût prénommé Jean ou Louis, l'honneur arrivait toujours à un membre de la famille en question[1].

Farin nous apprend que ce Jean d'Estouteville et Jeanne de la Rochefoucaud, sa femme, achetèrent un espace de terrain dans Rouen, en 1481, et obtinrent des lettres-patentes de Louis XI, datées du Plessis-les-Tours, et du 11 mai de ladite année, pour établir un monastère de l'ordre de Sainte-Claire. Cette maison religieuse fut terminée en 1485. C'est également au même Jean d'Estouteville qu'il faut attribuer la fondation de la collégiale de Saint-Michel de Blainville, où ses restes furent d'abord déposés. Des détails que donne le prieur de Notre-Dame du Val sur leur translation et sur les honneurs qui furent rendus à la mémoire de Jean d'Estouteville, prouvent la haute considération dont il avait joui de son vivant : car ce ne furent pas seulement les pieuses filles du monastère qui s'acquittèrent de ce devoir, mais de hauts dignitaires ecclésiastiques et des fonctionnaires civils.

« Le 16 septembre 1494 », lisons-nous, « le corps de messire Jean « d'Estouteville, chevalier, en son vivant seigneur de Torcy et de « Blainville, fut apporté de l'église des chartreux à deux heures après « midi, accompagné des quatre religions mendiantes, des religieux « de Saint-Lô et de la Madelaine, du clergé de la ville, des chanoines « de Blainville et des cordeliers de l'observance de Sainte-Claire, qui « se posèrent sous la porte de Saint-Hilaire. Il y avait soixante « hommes revêtus de deuil, portant chacun une torche, où étaient « attachées les armoiries du défunt. Messieurs les chanoines et les « chapelains de la cathédrale se trouvèrent en ce lieu, et en leur

[1] Pour plus amples détails généalogiques sur la famille d'Estouteville, il faut avoir recours aux deux vastes recueils énoncés précédemment : l'*Histoire des grands officiers de la couronne* et l'*Histoire de la maison d'Harcourt*.

« compagnie l'abbé de Sainte-Catherine, le prieur de Saint-Lô, « l'évêque de Philadelphie, la communauté de la ville, les officiers « du roi, les conseillers, les quarteniers et autres, jusques au nombre « de quatre-vingts ou cent personnes, et furent priés de soutenir les « quatre coins du drap mortuaire, Pierre Doré, lieutenant-général de « M. le bailly de Rouen, Jacques Le Lieur, Roger Le Tourneur et « M. Robert de la Fontaine, sieur de Pissy, conseiller-échevin de la « ville, qui le portèrent jusque dans l'église de Sainte-Claire. Sous « la porte de Saint-Hilaire, on alluma six grosses torches, où étaient « attachées les armoiries de la ville; devant le corps, qui était cou- « vert d'un riche drap, où les armoiries du défunt étaient élevées en « broderie, marchait l'évêque de Coutances en habit pontifical, qui « fit l'office. Cinq hommes le suivaient immédiatement, dont les « deux premiers portaient la cotte d'armes et l'épée de leur maître, « les deux autres ses deux étendarts, et le dernier son guidon « déployé, et ensuite un grand nombre de gentilshommes. »

Jean d'Estouteville fut inhumé au milieu du chœur des Clarisses, et ses cendres furent recouvertes d'un tombeau magnifique, mais dont il ne restait plus aucune vestige en 1668, quand l'*Histoire de la ville de Rouen* voyait le jour. Comment, en moins de deux siècles, la sépulture du fondateur avait-elle disparu de cette manière, et tellement, qu'on la connût seulement par tradition? Les ravageurs de 1562 s'étaient-ils acharnés sur ce monument, précisément parce qu'il était remarquable? Dans les jours de désordre, ceux qui détruisent ne semblent pas entièrement poussés par une fureur aveugle; ils ont le discernement du beau pour le détruire de préférence; et quoique souvent fort illettrés, ils semblent avoir aussi le discernement des souvenirs pour les effacer.

Ces courtes biographies de quelques personnages qui étaient profondément redoutés de leurs vassaux dans la vallée de la Varenne, nous semblent présenter quelque intérêt, et d'autant plus que ces personnages se rattachent à des événements importants de l'histoire générale de France. Or, toutes les histoires particulières ne doivent-elles pas laisser entrevoir au-dessus d'elles et dans leurs intervalles le grand fond de l'histoire générale? Le paysage historique le plus vaste et le plus petit paysage représentant soit le temple du hameau avec ses vantaux pittoresques, soit la chaumière peuplée des plus humbles

pâtres, ne sont-ils pas toujours accompagnés de cette voûte céleste, qui, brillante d'azur ou chargée de tempêtes, domine toutes les scènes de la vie humaine? Des milliers de paysages ont été faits depuis que l'art des paysagistes existe, et jamais amateur ne s'est avisé d'analyser le paysage le plus rempli de fabriques et de figures, sans examiner si le ciel était exécuté avec talent. L'histoire locale, placée sur le fond de l'histoire générale, participe à ces reflets que les grands événements répandent sur les minces détails : ces reflets se combinent d'une manière plus ou moins heureuse et font ressortir quelques effets inattendus; un rayon semble perdu dans l'ombre d'un village obscur; il y révèle un personnage digne d'attention. L'histoire locale ressemble à la littérature de genre, qui, tout en retraçant des scènes de famille, leur donne la teinte des mœurs générales et des traits appartenant à tous les cœurs humains. Enfin l'histoire générale et l'histoire locale sont deux sœurs, qui doivent vivre en bonne intelligence, travaillant pour des intérêts réciproques, mettant leur avoir en commun, n'amassant que pour partager. Chacune a son flambeau: qu'elles s'entr'éclairent.

Léon de Duranville.

ARCHÉOLOGIE.

NOTES

SUR LES

OBSERVATIONS DE M. FALLUE*,

CONCERNANT

LES SÉPULTURES DE LA VALLÉE DE L'EAULNE.

Je me trouve, jusqu'à un certain point, engagé dans la question archéologique soulevée en ce moment entre M. l'abbé Cochet et M. Fallue, à l'occasion des sépultures trouvées dans la vallée de l'Eaulne.

M. Cochet tient pour les Francs, M. Fallue pour les Gallo-Romains.

Je suis pour les Francs, et voici pourquoi :

C'est que, le premier, j'ai dit, lors de la découverte faite à Douvrend, que ces sépultures étaient germaniques, et que les explorations postérieures de M. l'abbé Cochet à Londinières, à Envermeu, dans des sépultures semblables, n'ont en rien changé ma première opinion.

M. l'ingénieur Renaud m'ayant fait part, en 1838, de la découverte qui commençait à Douvrend, dans le percé d'une grande route nou-

* Voir les numéros de mai et juin.

velle, je me rendis avec lui sur les lieux, et à la vue des objets déjà trouvés, de la poterie surtout, j'eus tout de suite l'idée bien arrêtée que l'on était là sur des restes d'une occupation germanique.

Je crois pouvoir dire que les sépultures antiques ont été longtemps l'objet de mes études, tant sur les textes que sur les monuments mêmes, autant du moins que je l'ai pu sur ceux-ci. C'est en grande partie dans cette étude de plusieurs années, que j'ai fait des observations sur l'âge des poteries ; ce qui est devenu pour moi un moyen d'indication de date plus certain que celui des médailles que je trouve généralement très fautif.

Dans l'étude des sépultures, comme dans bien d'autres, il faut se garder des conclusions trop absolues ; il faut y considérer le temps, les lieux, les circonstances.

On peut dire, d'une manière générale, que, dans les Gaules, la sépulture après combustion a été en usage durant tout le Haut-Empire ; qu'elle a cessé d'y être pratiquée au commencement de la seconde moitié du IVe siècle ; elle a pu l'être plus tard encore en quelques lieux ; on trouvera aussi des sépultures sans incinération dans le IIIe siècle ; mais je parle de l'usage commençant, non de l'exception. Il faut faire attention qu'un usage ne cesse pas partout en même temps. Il en fut alors comme de nos jours [1].

Sans doute, les lois, le culte réglaient tout cela ; mais combien on trouverait de mécompte, si on allait toujours étudier les monuments la règle à la main ! En dehors de ce qui était militaire et de ce qui appartenait directement à l'administration impériale (encore qu'il y eût dans l'Empire ce que nous appellerions aujourd'hui une grande centralisation), on découvrira des différences notables. Et voyez : même dans l'église catholique romaine, qui représente autant que possible l'Empire, n'existe-t-il pas des différences de liturgie ?

[1] Feu mon excellent ami, le docteur Ravin, qu'un affreux accident a enlevé de ce monde et aux doctes études, il y a deux ans, a fait sur les sépultures gallo-romaines des rives de la Somme de curieuses observations. Il ne se prononce pas sur l'époque où cessa l'incinération, mais il cite le passage où Macrobe dit que, au IVe siècle, l'usage de brûler les corps des défunts n'existait plus à Rome. L'intéressant et savant mémoire de Ravin est imprimé dans le dernier volume des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*.

La combustion était en usage chez les Gaulois, avant l'arrivée de César. Il y avait cependant en Gaule des sépultures sans combustion, à la manière de certaines tribus orientales.

A partir du déclin du IVe siècle, on inhume en Gaule les corps entiers dans le marbre, la pierre, le plomb, le bois, dans de la maçonnerie ; le plâtre sert aussi, mais je pense qu'il n'est guère employé avant le VIe siècle ; je crois que dans ce même siècle on a quelquefois enveloppé les cadavres dans un cuir de bœuf ; ce procédé ne concerne peut-être pas la France ; il a dû cependant y être employé. Dès avant ce temps, on trouve des sépultures qui paraissent n'avoir été garnies que de gros cailloux, le mort y a quelquefois la tête posée sur une pierre. Beaucoup plus tard, cette pierre a une échancrure dans la quelle la tête est encastrée. Voilà un coup-d'œil général sur les sépultures après que la combustion eût été abolie. Je suis même descendu, dans le dernier exemple, jusqu'au XIe siècle au moins.

De ce côté-ci de ce siècle, il y aurait de curieuses observations à faire sur la ténacité de certains usages, sur les différentes formes que l'on donna aux enveloppes de plomb, sur certaines pratiques que je crois peu connues : je citerai par exemple des croix de plomb placées sur la poitrine du mort, et portant gravée une formule d'absolution. On en mettait sur de tout petits enfants.

Revenons aux sépultures des IVe et Ve siècles : les morts ont les pieds à l'orient, la tête à l'occident. Il existe cependant, ce me semble du moins, certains groupes de tombeaux de pierre orientés sud et nord, la tête au nord. Mon attention a été appelée une ou deux fois sur ce fait, qui peut remonter à un usage très antique ; mais avant tout, il faudrait pouvoir vérifier.

J'ai eu plus d'une fois l'intention de publier quelques considérations sur les sépultures C'est aussi un des côtés de l'histoire des sociétés, et je crois qu'il peut renseigner sur beaucoup de choses qui ne sont pas bien connues ou comprises. J'entrerais très volontiers dans ce sujet, si je n'étais occupé en ce moment d'un autre travail.

C'est au IVe siècle, et surtout à sa fin, qu'il faut attribuer en grande partie les tombeaux de Lillebonne et de la rue du Renard à Rouen. De ce que l'on n'aurait trouvé dans ceux-ci jusqu'à présent aucune médaille en deça de Tetricus, il n'en faudrait rien conclure contre cette opinion, car certainement on n'a pas tout découvert. D'ailleurs,

les médailles, je le répète, à moins d'autres renseignements particuliers, sont pour les dates très fautives.

Les sépultures de la vallée de l'Eaulne appartiennent évidemment à l'époque où l'on ne brûlait plus les corps en Gaule. (Je laisse toujours les exceptions de côté, car je ne suis pas bien certain qu'il n'y ait pas eu parmi les Germains quelques incinérations faites dans leurs nouvelles possessions : je ne dis pas royaume, tant il y avait loin des chefs franks au roi tel qu'on se le figure.) Ce qu'il y a de certain, dis-je, c'est que les sépultures de Douvrend, de Londinières, d'Envermeu, montrent l'usage de l'incinération aboli.

Si l'on n'y rencontrait pas certains objets d'un genre tout particulier, on pourrait à coup-sûr les considérer comme des inhumations gallo-romaines de la fin du IVe siècle, ou tout à fait du commencement du Ve.

Mais le plus grand nombre des antiques qui s'y trouvent n'ont pas le caractère gallo-romain : poterie, sabres, haches d'armes, ont un caractère étranger; il en est de même de certaines plaques de ceinturon, de certaines agrafes, de certains restes curieux provenant d'une coiffure probablement, (non pas l'objet douteux dont il sera parlé plus loin), enfin de certains débris de choses non expliquées.

Il y a dans tout cela un caractère particulier appartenant à l'art germanique. Cette expression étonne sans doute : je compte, si les temps me sont favorables, et si Dieu me prête encore vie, l'expliquer un jour, à l'aide de quelques monuments qui heureusement n'ont pas péri, et de ce qu'on découvrira encore, je l'espère.

J'eus d'abord l'idée, au moment des découvertes de Douvrend, que ces sépultures appartenaient à quelques-unes de ces colonies de Germains que les empereurs transportèrent à plusieurs reprises dans le nord de la Gaule pour le repeupler ; mais il y avait évidemment près des morts trop d'objets indiquant la retraite de l'art gallo-romain, pour qu'on ne fût pas conduit à assigner à ces restes une époque postérieure à celle de ces colonies, amenées en Gaule lorsque tout y était encore gallo-romain, quoique sur la pente d'un profond changement. Ces colonisations méritent cependant une attention particulière ; car elles me paraissent avoir amené une tendance vers certains objets de fabrique germanique, qu'on aperçoit dans nos contrées avant l'invasion des Franks.

Mais, objecte-t-on, les médailles trouvées sont toutes romaines. Ce fait prouverait tout au plus que la monnaie romaine était encore seule en usage au moment où ceux qui ont laissé là leurs dépouilles s'établirent sur les bords de l'Eaulne.

Sait-on au juste quand commencèrent les premiers monétaires? Les Franks trouvant à Trèves une fabrique impériale toute montée, durent avant tout la faire fonctionner. Et que fut plus tard leur monnaie? si ce n'est la continuation de celle des derniers temps de l'Empire. Pourquoi la monnaie sur laquelle ils se basèrent pour leurs sous, demi-sous, tiers de sous d'or, ne leur aurait-elle pas d'abord servi? Pourquoi auraient-ils battu monnaie à leur coin lorsqu'ils en avaient une ayant cours, reconnue partout en Gaule et même au-delà du Rhin, où la monnaie romaine circulait depuis plusieurs siècles? Pour établir leur prise de possession! Ne l'avaient-ils pas de par leurs haches? Il n'est pas bien sûr d'ailleurs que, dans les premiers temps, les Franks se soient considérés comme les possesseurs exclusifs du territoire où ils s'étaient avancés.

Le grand colosse de l'Empire romain avait paru si longtemps au monde entier doué d'une force si formidable! Ils n'étaient pas sans craindre de le voir se redresser contre eux. Procope parle d'une certaine permission que les rois Franks auraient demandée à Justinien avant de faire mettre leur image sur leurs pièces d'or : encore que ce soit contredit par les monuments, il y a peut-être en cela, comme dans beaucoup d'autres allégations historiques, du vrai et du faux, ou plutôt des faits mal rapportés, des dates confondues.

L'usage d'affiner l'or et l'argent et de les conserver en nature, pratiqué depuis l'empereur Valentinien, semble s'être conservé dans la Gaule devenue franke, car il y est souvent question de paiements faits à livres ou à marc. Cet usage a dû diminuer l'émission de la monnaie nouvelle.

Le noyau de la fédération des Franks envahisseurs était, pour-ainsi-dire, romanisé, sans qu'il eût perdu les traits principaux de sa nationalité! Il y avait entre ce groupe germain et les Romains de fréquents rapports, constatés par des traités. Plusieurs des leurs avaient été mêlés dans toutes les dissolvantes querelles qui troublaient la Gaule dès la fin du IVe siècle. Au dire de Grégoire de Tours, ceux qui habitaient probablement du côté de Tournay élurent roi,

après l'exil de Childéric, qui aimait trop leurs femmes, Egidius, commandant les forces romaines de la Gaule. Je ne sais si tout cela est bien authentique ; mais on y entrevoit du moins qu'il a dû exister d'assez grandes conformités entre les Franks et les Gallo-Romains de cette époque. La rencontre de médailles romaines, uniquement romaines, dans les sépultures des Franks de la toute première conquête, me paraît se rapporter exactement à ce qui a dû être alors.

L'étude des sépultures, faite avec discrétion et savoir, éclaircira un jour plus particulièrement ces questions.

On n'a trouvé en tout, je crois, dans les nombreuses tombes de la vallée de l'Eaulne, que sept à huit médailles, trois ou quatre du Haut-Empire, le reste, du Bas-Empire.

On y a trouvé aussi une médaille gauloise polie d'un côté en ronde bosse, comme un petit miroir. La préférence pour les vieilles monnaies, que Tacite prête aux Germains de son temps (les monnaies du temps de la République que les Germains préféraient, étaient plus pures que les impériales, parmi lesquelles il s'en trouvait d'ailleurs de fourrées), existait peut-être encore chez les Franks. Il n'est pas impossible qu'ils aient attaché du prix aux vieilles médailles d'or gaulois, dont il y avait encore un certain nombre, j'en suis persuadé, à la fin du Bas-Empire. Mais celle-ci a dû être ajustée en forme de bijou. Elle ne doit être considérée que comme un morceau d'or fin, qui n'a aucune signification d'époque.

Ce que M. Cochet a pris pour le haut d'un casque est, dit-on, l'*umbo* d'un bouclier. C'est possible. Je ferai remarquer toutefois que, d'après les figures de boucliers que nous voyons sur les monuments, l'*umbo*, destiné au choc des combattants, forme une protubérance forte dans toutes ses parties, large et pleine à sa base, tandis que l'espèce de bouton qui surmonte l'objet en question n'a point cette apparence. Il a plus de rapport avec le sommet de certains casques. Il a pu servir à attacher quelques ornements militaires comme une crinière, car ces ornements étaient en usage chez les anciens. Quant aux débris d'attaches, ils me paraissent aussi se rapporter plus à ces fortes jugulaires qu'on voit à certains casques antiques qu'aux anses d'un bouclier. Il y a cependant à ce sujet une remarque à faire que ma mémoire ne me permet pas : je n'ai vu l'objet que peu d'instants. Existe-t-il des restes de deux attaches? S'il en est ainsi, une d'elles

paraît-elle avoir été plus petite que l'autre ? Dans ce cas, il y aurait présomption pour le bouclier, car la petite attache serait l'anse dans laquelle on passait la main.

La plupart des agrafes sont étamées : M. Fallue en tire occasion pour revenir aux Gaulois, ou au moins aux Gallo-Romains parce que, au dire de Pline, les Gaulois étaient inventeurs de l'étamage.

M. Fallue a eu raison de ne pas pousser bien loin cet argument, car il eût été conduit à voir dans tous nos petits meubles étamés des ustensiles gallo-romains.

Maintenant, que les Franks aient ou non tenu cet art des Gallo-Romains, peu importe, pourvu que l'on accorde qu'ils le possédaient. Je crois, pour mon compte, que les Germains étaient habiles dans l'art de travailler les métaux.

L'inexorable critique est si préoccupé de la barbarie des Franks, qu'il ne veut pas concéder que leurs femmes aient pu se parer des quelques bijoux qu'on a trouvés dans ces tombeaux.

Comment voulez-vous que des gens, qui, d'après Tacite, attachaient leurs manteaux avec des épines, aient fait usage d'agrafes ? Comment des femmes frankes se seraient-elles parées de colliers d'ambre, auraient-elles retenu leurs cheveux avec des épingles, lorsque Sidoine Apollinaire nous montre les Bourguignons graissant leurs cheveux avec du beurre acide ?

Tacite, dans ses *Mœurs des Germains*, faisait une satire indirecte contre Rome. Son livre, admirable pour le style, est une bien curieuse description des contrées qui s'étendaient au nord de la Gaule, de l'autre côté du Rhin, le long de la Baltique, dans ces régions septentrionales si peu connues des anciens ; mais il ne faut pas perdre de vue que, dans certaines touches, l'écrivain se laisse aller à un mouvement d'humeur, vrai probablement, contre le déclin de l'ancienne discipline. Rousseau voulut aussi, avec les sauvages, faire la leçon à son siècle ; dans ces vigoureuses peintures, il y a une part de généreuse exagération dont l'histoire doit retrancher quelque chose.

Les Germains reculés trafiquaient par échanges, ce qui n'exclut ni certains arts, ni même certain luxe. Acceptons, toutefois, qu'ils aient fait peu de cas de ce que les Romains regardaient comme précieux, et que, fidèles à la simplicité antique, ils n'aient employé pour fixer leurs vêtements que les branches épineuses que leur offraient leurs

forêts. Mais plus près du Rhin, et c'est Tacite lui-même qui nous l'apprend, la monnaie romaine était connue, avait cours, et l'on savait même y préférer les pièces dites *serrati* et *bigati* qui étaient d'un argent affiné. Il est probable que quelques sortes de bijouterie romaine y trouvaient pareillement accès, et l'on peut même supposer que ceux qui aimaient les pièces *refendues* y regardaient de près, car on ne paraît pas avoir eu dans ce temps-là une confiance extrême dans la probité des marchands romains. Puis, il faut considérer que la fédération des Franks, voisine de la Gaule, existait à la fin du IVe siècle, tandis que les Germains de Tacite vivaient environ trois cents ans plus tôt. Or, à trois cents ans de distance, on ne reconnaît guère les peuples. Cherchez ce qu'il y avait il y a trois siècles là où est aujourd'hui Saint-Pétersbourg, ou même Berlin, si vous trouvez l'autre trop loin.

Quant aux colliers d'ambre, on ne doit pas être surpris d'en trouver autour des restes des Franks, puisque c'était une matière précieuse de leur patrie. C'était l'ambre surtout, produit des rivages de la Baltique, que les Romains allaient chercher au prix de leurs *serrati* et *bigati*. Les Romains eurent un excès d'engouement pour cette matière, qui fut travaillée sous toutes les formes. Ils la payaient au poids de l'or. Pline se plaint de ce qu'on mettait plus de prix à une petite figure d'ambre qu'à des hommes doués de la vie et pleins de force.

L'ambre avait dû baisser de prix plus tard, car on le trouve dans des sépultures assez communes Mais les Germaines devaient tenir à le porter : aussi le rencontre-t-on fréquemment quand la pioche remue des ossements aux pays qu'elles ont habités.

Mais Sidoine dit que les Bourguignons graissaient leurs cheveux avec du beurre rance.

Sidoine était un bel esprit de la Gaule polie du très Bas-Empire. Il lançait en secret de petites tirades contre les nouveaux venus, qui véritablement avaient troublé la vie élégante qu'on aimait dans le midi de la Gaule ; mais en même temps, il faisait de très beaux portraits de ces mêmes hommes ; on peut choisir. Je ne prétends pas dire que ces nouveaux hôtes fussent commodes ; assez de traces restent de leur brutalité ; mais n'en soyons pas moins en garde contre les récits des Gallo-Romains, et surtout des poètes.

M. l'abbé Cochet me paraît avoir eu, à l'occasion des bijoux, une

idée juste des Germaines. Quelques barbares que vous les supposiez, elles étaient femmes; et, certes, lorsque leur vaillants hommes avaient conquis la Gaule et toutes les richesses qu'on n'avait pu soustraire à leurs excursions rapides, elles devaient être bien tentées de se parer à leur tour des dépouilles des Gallo-Romaines.

Le joli petit bijou représentant une feuille de vigne de couleur naturelle, rehaussée d'un trait d'or tout autour, me paraît bysantin. C'est l'idée que je m'en suis fait au premier aperçu et que j'ai gardée, mais j'ai pu me tromper dans un premier examen fort rapide.

C'est d'ailleurs par des choses d'ensemble qu'il faut procéder. Que conclure d'un petit travail de luxe trouvé chez des tribus guerrières qui avaient souvent porté leurs armes à de grandes distances, tantôt à l'orient, tantôt à l'occident, que les empereurs appelaient à leur solde, et qui, dans leur vie d'aventure et de pillage, avaient pu devenir possesseurs de ce que l'art le plus riche et le plus achevé avait produit depuis les beaux temps de la Grèce. Le bijou dont il s'agit est sans doute des plus jolis; mais ces objets n'étaient pas extrêmement rares chez les Romains. Winkelmann en décrit qui ont bien du rapport avec celui-ci.

Mais les armes, ce qui tient aux habitudes guerrières d'une nation, libre de choisir l'instrument de guerre qui convient à son caractère, à ses humeurs, voilà ce qui mérite une attention particulière.

Ce n'est pas qu'aux derniers temps de l'Empire il n'y ait eu dans les milices impériales un assez grand mélange d'armes, provenant soit des nombreux auxiliaires, soit des changements introduits. On imita quelquefois des étrangers ce que l'on avait cru reconnaître d'avantageux dans leur armement. Nous le faisons à notre tour. Il faut en tenir compte. On sait aussi combien les armées étaient déchues au IVe siècle.

Toutefois il subsiste un caractère général qui doit guider. Là où les troupes romaines ont encore stationné au Bas-Empire, on trouvera l'épée longue et l'épée courte, toutes deux tranchantes sur les deux côtés. L'épée courte est celle qui fut imitée des Celtibères, dès le temps des guerres d'Annibal. L'épée longue est probablement celle qui était appelée *spatha*. Elle fut portée par les légionnaires de la

décadence. Il en existe de bronze et de fer dans les collections. Celles de bronze sont le mieux conservées. On considérait autrefois les épées de fer comme rares, et elles doivent l'être encore ; car généralement le fer romain, sauf de rares exceptions dues à des conditions particulières, s'est très mal conservé. J'ai vu une de ces longues épées de bronze, trouvée dans une tourbière de la Somme, dont les tranchants étaient encore très mordants. Notre ancien *espadon*, d'où vient le nom d'un grand poisson à museau très aigu peut donner une idée de la *spatha*.

Dans les sépultures de la vallée de l'Eaulne, je ne sache pas qu'on ait rencontré une seule épée tranchante sur les deux côtés. Ici, c'est évidemment le long couteau appelé *sax* par les Saxons. Il ne tranche que d'un côté, c'est le sabre. Mais le sabre des Franks, sauf son seul tranchant, me parait se rapporter plus pour la forme à la courte épée romaine que le grand couteau saxon. Il est plus large que celui-ci dans le haut. Je suis loin néanmoins de donner cette remarque comme bien arrêtée, attendu que les objets de comparaison ne sont pas en assez grand nombre.

Je pense aussi que la hache d'armes saxonne diffère un peu de la hache des Franks. La saxonne étend son tranchant carrément et en forme de large coin, tandis que la franke l'arrondit de façon à paraître plus mordante : à moins que ce que je prends pour une hache saxonne ne soit une arme de la marine. Je ne le crois pas cependant.

Les haches d'armes sont communes dans les sépultures de la vallée de l'Eaulne. Elles me paraissent en plus grand nombre que les sabres.

On découvre aussi avec ces haches des piques à crochet.

Tout cela ressemble fort aux armes que Sidoine met dans la main des officiers qui accompagnent Sigismer. Je ne cite pas d'après le texte latin que je n'ai pas à ma disposition, mais qu'on pourra vérifier. (Liv. 3, lettre à Domnitius). Je crois cependant ne pas être induit en erreur : « Leur droite était armée de piques à crochet et de haches qui se lancent. »

Mais, indépendamment de ce texte, j'en pourrais citer bien d'autres où il est question de la terrible hache des Franks.

Je n'ignore pas que les Gaulois se servaient de la hache comme d'un instrument de combat. C'était l'arme généralement de tous les

peuples d'origine kymrique. On n'avait pas manqué de la mettre, et de la faire à deux tranchants, dans la main des fameuses amazones, un peu voisines de l'ancien pays des Cimmériens, de cette région de tant de vieilles fables. Mais la hache et la bipenne ne sont pas des fables

Cette dernière était une arme de la marine militaire chez les Romains, elle servait à couper les cordages (Voir Végèce, liv. 5.) Notre hache d'abordage, offrant un tranchant au-dessous du manche et une pointe au-dessus, est une bipenne.

La hache ne faisait point partie des armes des troupes de terre. Sans doute elle entrait dans le matériel de l'armée. Assez de bas-reliefs nous montrent le soldat romain s'en servant au travail. Il y en a qui ressemblent à notre merlin, il y en a qui ont la tête en forme de pointe. Le soldat surpris par l'ennemi s'en servit quelque fois pour repousser l'attaque ; mais ce n'était pas son arme.

Vous ne la voyez figurer comme telle que chez les peuples dits barbares.

Elle a dû être la première arme de l'homme, l'arme de Caïn. D'abord une pierre dans la main, ou attachée à un bâton ; puis la pierre aiguisée pour ajouter le tranchant au poids ; quelques-unes furent à la fois hache et marteau ; on aiguisa aussi le marteau, de là la *bipenne* qui du reste fut peu employée, parce que probablement elle offrait dans ses évolutions quelque danger, lorsque les compagnons se serraient les uns contre les autres, et même aussi pour celui qui s'en servait.

La hache a eu dans l'antiquité le caractère symbolique ; elle signifiait le sacrifice. Dans les peintures et sculptures, dites étrusques, la hache à marteau arme souvent la main du sacrificateur.

A l'époque à laquelle il faut attribuer nos sépultures, les Germains, les anciennes tribus scythiques, généralement les peuples de cette grande officine des nations, qui est là du nord à l'orient, les Daces, les Slaves probablement — et qui pourrait les compter tous ? — la conservaient comme arme principale. Les Franks la maniaient avec une grande habileté. Elle resta dans la milice française. Celle qu'on voit encore au XIIIe siècle dans la main de l'officier porte-enseigne, me semble avoir bien du rapport avec l'arme de notre vallée.

Elle fut aussi l'arme des Normands. Je crois même que ceux-ci

se servaient encore de haches de pierre. On trouve de ces haches de pierre assez fréquemment, à ce qu'il paraît, dans la plaine voisine de Saucourt, entre la ville d'Eu et Abbeville, où les Normands éprouvèrent, en 880, une grande défaite. Elles ont une forme particulière et sont très bien travaillées. Il y a une vingtaine d'années, M. Baillon d'Abbeville en avait une petite collection. On a recueilli dans les champs d'Aucmenil, commune de notre arrondissement, située à 6 kilomètres environ au nord d'Envermeu, un petit marteau-hache de pierre, très bien travaillé aussi, que j'attribuerais volontiers pareillement aux premiers Normands. Je ne confonds pas ces instruments avec les haches dites celtiques que l'on trouve soit dans nos contrées, soit ailleurs.

C'est donc la hache d'armes que nous devons trouver comme accompagnement des guerriers dans les sépultures de la Gaule, à partir et surtout près de l'époque de la retraite et du désarmement des Romains occidentaux.

Quant aux styles ou pointes à écrire recueillis ici, M. l'abbé Cochet, plutôt par un de ces mouvements d'imagination où le lointain des temps nous entraîne, qu'à un point de vue rigoureusement historique, suppose qu'ils ont pu tomber de la *main d'écrivains pacifiques enregistrant pour la postérité des annales qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous.*

M. Fallue ne paraît pas disposé à admettre cette supposition; mais il admettra au moins que les Barbares avaient parmi eux des personnes sachant écrire. César trouva dans le camp des Helvètes des registres de population écrits en lettres grecques. Attila se fit apporter devant les envoyés de Théodose un tableau sur lequel étaient les noms des transfuges qu'il réclamait, et il ordonna à ses secrétaires de le lire à haute voix. Pourquoi les Franks n'auraient-ils pas eu aussi des écrivains? Toute société qui se constitue n'a-t-elle pas des actes de la vie publique et de la vie particulière qui réclament l'écriture? Du moment que les caractères furent inventés et acceptés, ils durent voyager comme une merveille. Certains corps de prêtres s'en emparèrent. C'est là l'antiquité. Entre le prêtre et le guerrier, il y eut le poète, le chantre des combats, qui dut aussi connaître l'art d'enregistrer les hauts-faits. Les caractères, à de grandes distances l'un de l'autre, se modifièrent; de là les différents alphabets. N'entre-

voyons-nous pas, dans la loi salique, dans les Ripuaires, des coutumes qui ont dû exiger l'écriture chez les Germains? A quoi bon d'ailleurs insister sur un fait démontré par des monuments certains. Ce n'étaient pas des lettrés les Franks, mais que l'on croie bien qu'ils n'étaient pas aussi barbares qu'on pourrait se le figurer. S'ils n'avaient pas ce qu'on appelle une littérature, ils avaient au moins leurs chants nationaux, dont la perte est à jamais regrettable. Ceux des bords du Rhin se servirent peut-être de l'alphabet latin. On peut l'induire de quelques renseignements. Mais ils durent se servir des *Runes*. Leurs voisins les Saxons me paraissent avoir employé ces caractères, à en juger par un petit objet qui semble pouvoir être classé parmi les amulettes, que j'ai trouvé à Biville-sur-Mer, et que je suis porté à attribuer aux Saxons; car j'ai recueilli quelque chose de parfaitement analogue dans des sépultures que je considère comme bien saxonnes. Les Franks avaient aussi de ces petits objets, que je ne sais comment nommer. Ils sont convexes d'un côté, plats de l'autre, et percés d'un trou dans le sens de l'épaisseur. Ils ont de 40 à 50 millimètres de diamètre, leur convexité est de 20 à 25, et le trou qui les traverse est de 7 à 10 millimètres de diamètre. Celui de Biville porte seul des caractères gravés. Ces caractères sont sur le côté plat; sur le côté convexe il existe des lignes obliques, séparées par un intervalle où est un trait en zig-zag. Il est d'une matière qui ressemble à de la pierre, ou à de la terre fortement pétrie. Les autres sont de verre, et n'ont que des traits ondés en forme de palme sur la partie convexe. Les runes, il est vrai, ont pu être employées comme caractères magiques, d'autant plus qu'elles ont ici des formes particulières qui les rapprochent beaucoup des abréviations, et de figures tracées sur l'ancien tambour magique des Lapons. Mais il est vraisemblable qu'en remontant assez loin, en s'arrêtant même au IVe siècle, on pourrait trouver l'écriture runique parmi les Germains. Olaus Worm prétendait que les lettres ajoutées par Chilpéric à l'alphabet étaient runiques : il avait peut-être raison, bien qu'il y ait de bonnes objections contre son opinion.

Je crois que la découverte de styles à écrire dans les sépultures de l'Eaulne ne nous éloigne aucunement des Franks.

L'identité entre certains objets trouvés ici et ce qui a été recueilli en 1653 ou 1655, à Tournay, dans un tombeau de la paroisse Saint-

Brice, considéré jusqu'à ce jour comme celui de Childeric, loin d'engager M. Fallue à regarder les sépultures de la vallée de l'Eaulne comme frankes, lui fait supposer au contraire que ce tombeau est d'un Gallo-Romain. Il est difficile de contester des faits comme celui du tombeau de Tournay, lors même qu'ils paraissent contredire la science de M. Fallue ; car il n'y a rien de plus savant qu'un fait. Je sais bien que toute cette histoire de Childeric ressemble beaucoup à un roman, à certaines légendes germaniques ; mais enfin voici un cachet portant *Childerici Regis*, voici, dans le même tombeau, une hache d'armes et certains autres restes qui n'ont pas le caractère gallo-romain, des ornements d'une fabrique particulière ; voici le squelette d'un cheval, d'après un usage germanique s'il en fut jamais : il s'y trouve bien, il est vrai, des médailles romaines, un vase d'agate non façonné en Germanie sans doute ; le tombeau est sur les restes d'une voie antique, selon la coutume romaine ; — les sépultures de la vallée de l'Eaulne sont aussi sur une voie, non seulement gallo-romaine, mais gauloise, qui établissait une communication entre les Bellovaques et la mer, lorsque Bratuspantium était encore le foyer principal de cette cité du Belgium —, tout ce mélange n'a-t-il pas au contraire précisément le caractère que doit avoir la sépulture d'un chef frank du ve siècle ? Si c'était là le tombeau d'un gallo-romain, pourquoi ce mélange ? Les Gallo-Romains n'étaient pas trop désireux, je suppose, de se donner des airs de Frank, même après la mort. Ils n'avaient pas, plus que M. Fallue, une excellente opinion de ces hommes d'outre Rhin. D'ailleurs, voici un nom écrit en toutes lettres, *Childerici*.

— Il devrait être écrit Hilderic. —

—C'est possible, mais il est écrit Childerici Je crains un peu qu'en voulant restituer ces vieux noms, d'après le dialecte allemand, essai louable du reste, auquel je m'associe à l'occasion, on ne s'écarte du véritable son que le dialecte des premiers Franks leur donna. Sans doute, pour les faire passer par l'alphabet latin, si rebelle à la voix aspirée et gutturale de ces nouveaux maîtres, l'entreprise était assez difficile et a dû souvent rester incomplète. La prononciation a dû offrir pour le moins autant de difficulté, à cause de la différence de denture qui me paraît avoir existé entre les hommes du Midi et les hommes du Nord. Néanmoins, on a dû essayer d'approcher le plus

possible des sons que l'on entendait. L'artiste chargé de graver le cachet et d'y faire graver l'inscription, a probablement rendu le nom, d'après les sons perçus, autant qu'il était en son pouvoir, avec l'alphabet romain. Le *Ch* aura paru représenter l'aspiration rude et gutturale du commencement de ce nom frank. Nul doute qu'il n'ajoute un effet de plus à l'aspiration que nous croyons rendre plus articulée par la lettre *h*. Je pense qu'il ne faut pas trop rejeter l'orthographe latine de ces vieux noms, qui, à mon avis, est la plus ancienne par laquelle ils aient passé. Ce ne fut que plus tard, et peut-même après une seconde invasion, apportant avec elle un dialecte qui différait déjà de celui des premiers Franks, que quelques chroniqueurs ou quelques écrivains officiels employèrent dans la manière d'écrire les noms, des formes évidemment plus germaniques, La tentative de Chilpéric, pour ajouter de nouvelles lettres à l'alphabet romain, est de la seconde moitié du VIe siècle. Au reste, le Mérovingien, soit qu'il eût fait un emprunt aux runes, soit qu'il eût formé des lettres composées avec les alphabets grec et romain, ne réussit pas mieux que l'empereur Claude. Toutes les missives qu'il avait envoyées pour faire enseigner et pour faire ajouter aux manuscrits ses lettres, furent comme non avenues. On ne connaît ce fait que par Grégoire de Tours et Aimoin ; quatre à cinq manuscrits seuls en ont conservé la trace. Les lettres, la langue romaine, survécurent à la chûte de l'empire, et servirent chez tous les occidentaux, à cause du pouvoir que conserva l'église, et à cause de leur incontestable supériorité. La version tudesque de la règle de saint Benoît, par le moine Kéron, paraît être le premier essai de ce genre qui ait été tenté, et on l'attribue au VIIIe siècle. La langue latine, et nécessairement son alphabet, quels que soient les changements ou altérations des caractères, étaient d'un tel usage en Allemagne, au IXe siècle, que Otfrid trouvait bien extraordinaire que les hommes éminents n'écrivissent pas dans leur langue. Il paraît très vraisemblable que la plus ancienne version de la loi salique était latine.

L'inscription du cachet, telle qu'elle est, serait donc, à mon sens, plutôt une garantie d'authenticité qu'une raison de douter que ce cachet eût appartenu à Childeric.

Ces sépultures de Douvrend, de Londinières, d'Envermeu, ne nous marqueraient-elles pas la place où s'établirent trois groupes de

guerriers franks, ayant passé la Somme ou plutôt descendus du Beauvaisis par cette très antique voie dont j'ai parlé tout à l'heure ? C'est une bien vieille voie lui-même que le Beauvaisis ! Plus d'une invasion ayant franchi le Rhin, l'a suivie en se dirigeant vers les régions maritimes de l'Occident. Ces groupes, formés de Sicambres, les plus avancés des Franks vers l'ouest, n'étaient-ils pas de ces centaines indiquées par les capitulaires ? N'y aurait-il pas quelque apparence qu'ils soient restés le long de l'Eaulne, comme sur une frontière, parce que de l'autre côté se trouvaient des Saxons faisant partie de la Ligue armoricaine ?

C'est une question qui mérite d'être prise en considération, lorsque des découvertes surviendront. Je la crois nouvelle.

Je ne doute pas qu'à cette époque le pays de Caux n'ait été occupé par les Saxons Il y avait peut-être même encore le long de la côte quelques postes tenus par les restes des milices gallo-romaines. J'aperçois des traces d'une invasion saxonne qui a dû se faire à la fin du IVe siècle, à l'embouchure de la Seine : on peut encore la suivre à travers le pays de Caux, en dresser une carte. Or, il n'est pas probable que les Saxons, hommes redoutables, n'ayant pas eu le temps de se déshabituer des armes, aient cédé leur conquête sans la disputer. Ils ont dû tenir quelques temps à distance les petites bandes frankes. Celles-ci s'arrêtèrent au pied des monts couronnés par les forêts d'Arques et du Hellet, que la forêt d'Eavy appuie en arrière comme une seconde ligne ; une vallée se creuse un peu en avant de cette dernière forêt, derrière laquelle se trouve encore une vallée, antique domaine de l'illustre maison de Varenne ; le tout aboutissant, se reliant en éventail à la forte position d'Arques, passage des plus importants, alors que la large vallée qui va d'Arques à Dieppe, accessible au flux, couverte d'un lac marécageux qui donna lieu aux salines de Bouteilles, offrait du côté de la mer un genre d'obstacle très favorable à la défense de la rive occidentale de cette vallée. Cette configuration, cette disposition de la contrée put encourager la résistance des Saxons. Ces nouveaux maîtres du pays de Caux étaient d'ailleurs accoutumés, comme les Franks, à la guerre de forêts et de marais.

Il existe dans la vallée de Dieppe un petit hameau du nom d'Etran. On donne généralement pour étymologie aux lieux de ce nom West,

Westerham (hameau de l'ouest), c'est l'opinion de notre savant Huet et d'autres Je serais plus porté à croire qu'Etran viendrait ici de Eastern (Sax.) oriental. Mais, en lui donnant la première signification, il indiquerait fort bien l'habitation la plus occidentale que les Sicambres eussent alors au pied d'un côteau qui peut être considéré comme le dernier contour de la vallée de l'Eaulne, laquelle, après avoir couru du sud-est au nord-ouest dans toute sa longueur, tourne brusquement à l'ouest pour déboucher dans cette direction sur le côté Est de la large vallée, de l'antique bassin naturel qui se trouve entre Arques et Dieppe.

Certes, si le nom de ce hameau a indiqué une habitation occidentale, et il y a pour admettre ce sens d'excellentes autorités, cette signification n'a pu être déterminée que par un état de choses qui, au moment où elle fut employée, existait dans la vallée de l'Eaulne, état de choses complètement inconnu aujourd'hui, qu'on ne peut même pas soupçonner. Ce nom appartient bien à la langue des Saxons, et probablement il était aussi du dialecte des Franks d'alors; de plus, il est conforme à l'usage qu'avaient ces peuples d'appeler souvent les lieux et les pays d'après l'orientation. Ce même mot n'a plus d'application possible si on cherche à l'accorder avec la situation des autres lieux de la vallée qui nous sont indiqués, par quelques passages de cartulaires et de vieux historiens, ou même par la tradition, comme les seules habitations existantes dans le fond du moyen-âge. Il pourrait tout au plus se rapporter à Martin-Église; mais quelle apparence qu'un nom aussi désignatif, qui n'a dû être donné évidemment qu'en raison d'une certaine étendue de territoire, vienne d'une simple relation avec un village qui est à environ trois mille mètres de là. Etran est au nord d'Arques, au nord-est de Machonville et de Bouteilles, à peu près au nord-est aussi du hameau d'Epinai, à l'est du vieux port d'West, une des origines de Dieppe, au sud-est de l'ancien groupe d'habitations appelé le Polet, faubourg de Dieppe aujourd'hui.

Mais ces aperçus lointains ont besoin d'études prolongées; il faut aussi d'heureuses chances de découvertes pour les éclaircir.

Ces notes ont été écrites trop rapidement pour le sujet qui, assez nouveau, du moins dans ce que nous révèlent les sépultures frankes, exigerait à la fois, pour être traité avec intérêt, des détails et

des développements que, dans tous les cas, je ne pouvais donner ici.

Il eût été bon d'ajouter quelques considérations à ce que j'ai dit des rapports qui durent exister entre les premiers Franks et l'Empire. Nous aurions peut-être vu poindre dès le début, chez les premiers chefs, ce désir d'imitation des empereurs et de leurs principaux officiers, auquel se mêlait il est vrai beaucoup de tudesque. Les évêques surent en profiter un peu plus tard : aussi donnaient-ils à l'espèce de camp qui entourait Clovis, le nom de *Royale Cour*, Aula regia.

J'aurais pu établir une comparaison assez frappante, je crois, entre la sépulture d'un officier de la milice impériale, d'un soldat de Gratian probablement, et celle d'un chef d'une petite bande franke, des commencements de l'invasion victorieuse, c'est-à-dire d'une soixantaine d'années plus tard. J'avais sous les yeux les objets trouvés dans les deux sépultures : d'un côté l'art gallo-romain, très déchu sans doute, mais encore assez classique, reproduisant même exactement certaines formes que l'on vit à Pompeia ; de l'autre, l'art germanique se détachant par son originalité du gallo-romain ; et, il faut le dire, le luxe de la matière ouvragée est véritablement du côté du frank.

Oui, l'étude des sépultures expliquera bien des choses restées obscures, incomprises, jettera sur certains faits historiques une lumière nouvelle et plus assurée. Interrogeons les tombes avec le respect dû à la cendre des morts, mais que ces tombes parlent pour l'histoire lorsque une rencontre fortuite ou les explorations de la science les rendent au jour. Les grandes archives de l'histoire du globe et de toutes les générations se conservent fidèlement sous l'enveloppe même de la terre ; portons-y une religieuse méditation, et nous aurons probablement la joie de belles découvertes.

P.-J. Feret.

P. S. — Voici qui tranche la question de la manière la plus heureuse. M. Cochet vient d'explorer à *Lucy*, à six kilomètres environ de Londinières, en remontant la vallée de l'Eaulne, des sépultures semblables à celles de Douvrend, de Londinières et d'Envermeu ; et, sous la plaque d'un ceinturon, il a découvert cinq *monetaires*. Je crois ces sepultures un peu postérieures aux autres ; mais elles n'en appartiennent pas moins aux groupes des Franks de cette vallée. M. Cochet va sans doute faire part de sa bonne fortune.

P.-J. F.

Comme corollaire à la réponse de M. Feret, nous croyons indispensable de publier dès aujourd'hui la lettre que nous recevons à l'instant. Notre impartialité nous avait fait un devoir d'accueillir les observations de M. Fallue, mais nous qui avons toujours admiré la sagacité de vues, la lucidité d'appréciation de M. l'abbé Cochet sur les cimetières mérovingiens, nous nous félicitons qu'un témoignage irrécusable soit venu pleinement justifier la justesse des travaux d'un archéologue aussi modeste que distingué.

Alf. P.

A M. A. Péron, Directeur-Gérant de la Revue de Rouen :

Monsieur le Directeur,

J'avais toujours pensé que la découverte d'un nouveau cimetière mérovingien serait la meilleure réponse aux observations de M. Fallue que vous avez publiées dans votre dernier numéro sur les sépultures de la vallée de l'Eaulne ; mais j'avoue que je n'aurais jamais espéré une réplique aussi complette et aussi écrasante. Vraiment la Providence elle-même s'est mise de la partie, et m'a servi à souhait.

Figurez-vous, Monsieur le Directeur, que le 21 septembre au soir, je recevais à Dieppe le numéro de la *Revue* dans lequel se trouvent les *Observations* de M. Fallue, et que, le lendemain, à midi, j'avais la réponse. Le 22 septembre, en effet, jour anniversaire des fouilles de Londinières, j'étais à Lucy, dans cette inépuisable vallée de l'Eaulne, qui semble avoir conservé sur toute sa longueur, à des distances régulières comme des étapes, la trace des premières habitations de nos pères. A Lucy donc, dans un cimetière rempli, comme ses voisins, de lances, de sabres, de couteaux, de ciseaux, de styles, d'agrafes et de vases en terre, j'ai recueilli, non loin d'une médaille romaine du Haut-Empire, cinq monnaies d'or parfaitement mérovingiennes, de vrais monétaires, placées à la ceinture d'un mort, sous la large boucle de son baudrier. Ce petit trésor, que le vieux soldat des descendants de Clovis tenait caché dans une bourse de cuir, aura été déposé avec lui dans la tombe par des gens qui en ignoraient l'existence. C'est cette erreur de nos pères qui a causé notre bonne fortune, venue très à propos non pour augmenter notre foi dans les cimetières de la vallée de l'Eaulne, mais pour éclairer la discussion qu'on a cru devoir soulever sur ce sujet.

Agréez, etc. L'abbé Cochet.

POÉSIE.

LE MARIAGE DE MA VOISINE.

Une fille à seize ans est bonne à marier ;
Elle sait promener ses doigts sur un clavier,
Dans un corset cruel emprisonner ses hanches,
Se faire un ongle rose et pointu , des mains blanches,
Parler italien , peindre tant bien que mal ,
Être sage à la messe et souriante au bal.
Donc on cherche un mari. — Vient un jeune homme honnête,
Vêtu d'un habit noir, ganté, la barbe faite ;
Il a laissé chez lui sa pipe et ses gros mots,
Il arrive au salon comme dans un champ-clos,
La visière baissée , armé pour la parade ,
Hérissé de vertus et de morale fade.
Ainsi qu'une médaille un homme a deux revers,
Et les femmes jamais n'en connaissent l'envers.
La mère, le matin, en embrassant sa fille,
Lui prescrit de se faire avenante et gentille ;

La pauvre enfant va prendre au fond de son tiroir
Sa robe préférée, et devant son miroir
Divise sur son front, en deux nattes égales,
Ses fins cheveux épars en brillantes spirales,
Et la voilà qui vient, la pudeur sur le front,
D'un examen douteux solliciter l'affront.

Le sultan a souri d'un air grave et paterne,
Sur toutes ces beautés il promène un œil terne;
Elle n'a pas encore osé lever les yeux
Que déjà son regard, avide et curieux,
Perçant son voile armé d'une science impure,
A violé les nœuds de sa chaste ceinture!
On demande sa main; — et le père prudent
Évite le hasard du choix à son enfant.

Marché conclu! — Pourtant la pauvre jeune fille
Pleure; elle va quitter sa mère et sa famille;
Puis un secret instinct de crainte et de pudeur
Fait monter à son front tout le sang de son cœur;
Hier, elle jouait, étourdie et naïve,
Elle courait joyeuse au soleil, folle et vive,
A tous les vents du ciel ouvrant son jeune cœur,
Chantant comme un oiseau, belle comme une fleur,
Mais comme eux s'ignorant elle-même, aussi pure
Enfin qu'elle sortit des mains de la nature.
Adieu les rires fous et les rêves dorés,
Et les jeux enfantins sur les herbes des prés!
Loin de ses jeunes sœurs il faut, demain peut-être,
Suivre cet étranger qu'on lui donne pour maître.
A ses amours d'enfant c'est un dernier adieu.

Ainsi fut mariée — à la grâce de Dieu —
Notre pauvre voisine. Elle était vraiment belle
En allant à l'église. Un brouillard de dentelle
S'épaississait autour de son corps virginal...
— Mais l'époux était laid et juge au tribunal.

Charles Reynaud.

STATISTIQUE.

ROUEN EN 1778.

Le hasard a fait tomber entre nos mains un petit livre intitulé : *Tableau de Rouen pour l'année MDCCLXXVIII*, et qui contient quelques détails qui nous ont paru dignes d'être recueillis. On y verra les modifications qu'un intervalle de 73 ans a produites dans les habitudes, dans les usages, dans l'industrie de notre ville, et l'on reconnaîtra que si nous avons fait de grands pas, nous avons en même temps laissé échapper bien des fabrications qui se sont développées dans d'autres localités, et qui cependant figuraient jadis en première ligne dans nos opérations commerciales.

Les matières sont un peu confusément réparties dans le *Tableau de Rouen*. Nous nous efforcerons de les grouper avec plus d'ordre, sans trop nous éloigner pourtant de la classification adoptée par l'auteur.

S'il fallait apprécier le zèle religieux de notre cité par le nombre des édifices consacrés au culte, on pourrait croire que nous avons prodigieusement dégénéré sous ce rapport depuis 1778 ; car on comptait alors dans Rouen 36 paroisses et 277 curés, vicaires et desservants, tandis qu'aujourd'hui le nombre de ces paroisses est réduit à 14, et celui des ecclésiastiques à 53.

Voici la nomenclature des paroisses supprimées : 1° Saint-Amand ; 2° Saint-André-de-la-Ville ; 3° Saint-André-hors-Ville ; 4° Saint-Cande-le-Jeune ; 5° Saint-Cande-le-Vieux ; 6° Sainte-Croix-des-

Pelletiers ; 7° Sainte-Croix-Saint-Ouen ; 8° Saint-Denis ; 9° Saint-Étienne-la-grande-Église ; 10° Saint-Étienne-des-Tonneliers ; 11° Saint-Herbland ; 12° Saint-Jean ; 13° Saint-Lô ; 14° Sainte-Marie-la-Petite ; 15° Saint-Martin-du-Pont ; 16° Saint-Martin-sur-Renelle ; 17° Saint-Michel ; 18° Saint-Nicolas ; 19° Saint-Pierre-du-Châtel ; 20° Saint-Pierre-l'Honoré ; 21° Saint-Pierre-le-Portier ; 22° Saint-Sauveur ; 23° Saint-Vigor.

A chacune de ces paroisses étaient attachées de nombreuses confréries. On en comptait 76 sous diverses dénominations ; les unes accessibles à toutes personnes, les autres spécialement composées de corps de métiers, tels que brasseurs, cordonniers, savetiers, fripiers, bonnetiers, serruriers, fourbisseurs, porteurs de sel, bouchers, teinturiers, tourneurs, lingères, tonneliers, voiliers, orfèvres, chapeliers, lunettiers, rubannières, chaudronniers, tanneurs, gaîniers, ferreurs de lacets. Ces confréries étaient généralement placées sous le patronage d'un saint, mais souvent aussi elles prenaient un titre particulier. C'est ainsi qu'il y avait la confrérie des pélerins de Saint-Pierre-de-Rome, la confrérie des prisonniers, la confrérie des agonisants, la confrérie des trépassés, et jusqu'à celle des ames du purgatoire, etc., etc.

Le Chapitre métropolitain était bien autrement important que de nos jours. Il se composait de 14 vicaires-généraux, 46 chanoines, 6 archidiacres, 1 doyen, 1 grand chantre et 1 trésorier, indépendamment de 12 chapelains de chœur, 6 petits prébendés, 10 chapelains titulaires de la commune, 9 chapelains non de la commune, 5 habitués, 7 chanoines honoraires appartenant à des provinces étrangères à la Normandie, 3 abbés secrétaires, 4 membres de l'Officialité diocésaine, et 3 membres de l'Officialité métropolitaine.

A quoi il faut ajouter 4 banquiers en Cour de Rome, 4 chanoines de la Collégiale de Saint-Georges, et le personnel, non indiqué, de deux bureaux ecclésiastiques : le bureau des départs et celui des décimes.

Le tout formait environ 150 personnes. C'était beaucoup ; mais il ne faut pas perdre de vue que la juridiction ecclésiastique était, à cette époque, bien plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui.

La ville et la banlieue contenaient 21 couvents d'hommes et 20 couvents de femmes (nous n'en avons plus que *quinze*) ; l'une de ces communautés, celle des Sœurs-Grises, était établie dans la rue

Coupe-Gorge, qui depuis..... mais ne nous occupons que du passé.

Nous ne savons jusqu'à quel point les renseignements statistiques insérés dans le *Tableau de Rouen* méritent confiance ; aussi ne les reproduisons-nous que sous toutes réserves.

Sur une population totale de 23 millions d'ames, dit l'auteur, 366,254 personnes, ou 16 sur 1,000, étaient engagées dans les ordres tant séculiers que réguliers, et jouissaient d'un revenu de 121,299,500 liv., réparti de la manière suivante :

144 archevêques et évêques, ensemble		4,909,000 #,	soit par tête	34,090#
11,830 chanoines	—	8,299,900	—	700
14,000 bénéficiaires de bas-chœurs, chantres, etc.	—	4,100,000	—	292
20,000 chapelains et prieurs. .	—	8,100,000	—	405
4,000 enfants de chœur . . .	—	800,000	—	200
44,000 curés et prieurs-curés .	—	46,000,000	—	1,045
50,000 vicaires secondaires. .	—	7,700,000	—	154
60,060 ecclésiastiques employés aux séminaires, colléges, et autres sans bénéfices	—	»	—	»
200 religieux de Malte . .	—	1,735,000	—	8,675
35,500 religieux de chefs d'ordre, abbayes, prieurés, etc.	—	19,553,600	—	550
46,500 religieux mendiants, dont 24,000 rentés à 150 liv. chacun . . .	—	3,600,000	—	78
80,000 religieuses de divers ordres.	—	16,500,000	—	206
366,254 personnes touchant . .		121,299,500 #		

Ainsi, tandis que les archevêques et les évêques recevaient, en moyenne, 34,000 livres par an; les chanoines, 700 liv.; les curés et prieurs-curés, 1,045 liv.; les religieux, 550 liv.; les religieuses, 206 liv.; les religieux de Malte, 8,675 liv., on remarque que les malheureux vicaires secondaires, sur lesquels surtout pesait le service, ne touchaient que 154 liv., et que les ecclésiastiques chargés de l'exécution ne prenaient aucune part à ce riche budget.

L'archevêque de Rouen avait 100,000 liv. de revenu ; celui de Paris, 200,000 liv.; celui de Strasbourg, 400,000 liv.; l'évêque de Bethléem, 1,000 liv. seulement.

En calculant à 3 0/0 le revenu des propriétés où les corporations religieuses puisaient leurs ressources, on trouve que le capital représenté par ces propriétés ne s'élevait pas à moins de 4,043,000,000 liv.

Il paraît que les cultes dissidents n'étaient point tolérés à Rouen au XVIIIe siècle, du moins n'en avons-nous découvert aucune trace.

Il existait dans notre ville, en 1778, un dépôt de mendicité dans lequel on renfermait tous les mendiants et vagabonds. On les occupait à divers travaux, notamment à la filature, et le produit de ces travaux était partagé par moitié entre les détenus et l'entrepreneur. Le concierge de l'établissement avait le privilége de vendre aux prisonniers tout ce dont ils pouvaient avoir besoin.

C'était à l'Hôtel-de-Ville, situé dans la rue de la Grosse-Horloge, et dont on voit encore la façade presque vis-à-vis le beffroi, que se réunissait trois fois par semaine, et tous les jours en temps de foire, un bureau composé du maire, de cinq échevins et de différents fonctionnaires représentant le Gouvernement, pour statuer sur les saisies des ouvrages défectueux en chapellerie, en bonneterie, draperie, toilerie, passementerie, etc., etc. ; sur les comptes des communautés, sur la police des maîtres et des ouvriers, sur les affaires qui concernaient le patrimoine et les octrois de la ville, sur le privilége des foires franches, sur le service des banneliers, enfin sur l'éclairage qu'on nommait alors l'*illumination*, et qui consistait en 542 lanternes à réverbère renfermant 1175 lumières, en suif, bien entendu, pour toute l'étendue de la cité et de la banlieue. N'oublions pas de dire que cette illumination était corroborée par les lanternes avec *chandelle allumée*, que les commissaires, les pompiers et les sous-pompiers étaient obligés d'entretenir à leur porte.

Il se tenait, en outre, dans le même local, sous la dénomination d'Assemblées générales, des réunions formées du maire, du bureau ci-dessus, des anciens échevins au nombre de 24, et de 4 quarteniers de la ville.

Les attributions de cette assemblée ne sont point expliquées dans le *Tableau de Rouen*, mais il nous semble évident qu'on devait y traiter les intérêts les plus importants de la Commune.

On remarque avec satisfaction que la juridiction consulaire fonc-

tionnait, dans le siècle passé, avec cette équité, avec cette économie du temps et de la bourse des justiciables, qui les distinguent si éminemment de nos jours. Rarement ces décisions étaient-elles frappées d'appel devant la grand'chambre du Parlement.

Le tribunal était composé d'un prieur, de deux consuls et d'un procureur-syndic. Il se renouvelait chaque année, et l'élection des juges était dévolue aux notables commerçants. Le nombre des huissiers-audienciers était de 3 ; celui des postulants de 4. Les audiences avaient lieu 4 fois par semaine : les lundi, mercredi, vendredi et samedi; elles commençaient à 9 heures depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel, et à 9 h. 1/2 pendant les autres mois.

Les jugements étaient définitifs pour toute somme moindre de 500 livres. Au-dessus de ce chiffre, ils pouvaient donner ouverture à appel, mais l'exécution avait lieu par provision, nonobstant opposition et *sans préjudice d'icelle*.

A l'Amirauté seule appartenait le droit de connaître de toutes contestations en matières maritimes et exclusivement à tous autres juges; néanmoins, les décisions de ce tribunal spécial pouvaient être portées devant le Parlement, pour y être de nouveau discutées.

D'après leurs qualifications, on peut supposer que les membres de l'Amirauté tenaient leurs pouvoirs de l'autorité royale.

La Chambre de Commerce, qui comptait 10 membres, outre le procureur-syndic, se réunissait tous les mercredis après midi.

Le mardi, aussi après midi, avaient lieu les séances de la Chambre de l'Octroi des marchands, laquelle Chambre comprenait 14 membres choisis parmi les commerçants. Elle entretenait au dehors, à Paris, à Orléans, à Honfleur, à Dieppe et à Fécamp, des préposés pour la décharge des acquits à caution. Il est à noter que le Havre ne figure pas dans ce relevé, d'où l'on peut conclure le peu d'importance de ce port à cette époque.

La Bourse, qui occupait le même local qu'aujourd'hui, s'ouvrait chaque jour à midi.

Nous n'avons maintenant à Rouen que 24 courtiers de marchandises. En 1778, on en comptait 33 sous le titre de courtiers consulaires, outre 6 courtiers de navires, et 7 interprètes-courtiers pour la traduction des langues allemande, espagnole, portugaise, anglaise, irlandaise et écossaise.

Ces deux dernières indications dénotent que notre port entretenait

des relations suivies avec les provinces du Nord et de l'Ouest de la Grande-Bretagne.

4 Chambres d'Assurances maritimes, solidaires les unes des autres, couvraient les risques depuis 25,000 jusqu'à 40,000 liv. par navire.

Lorsque l'on examine les tarifs de ces compagnies, on est porté à penser que les expéditions de Rouen s'étendaient beaucoup plus qu'en ce moment, car ils s'appliquent aux Antilles, à l'Ile-de-France, à Bourbon, à la côte Coromandel et même à la Chine. Peut-être aussi les polices souscrites à Rouen concernaient-elles des chargements dirigés de Bordeaux, Nantes ou Marseille, et que les armateurs de ces ports venaient faire assurer chez nous.

Quoi qu'il en pût être, nous pensons qu'on verra avec intérêt quelles étaient les conditions de nos anciennes compagnies comparées aux conditions actuelles.

	En 1778 :		En 1851 :
	En Eté.	En Hiver.	
De Rouen au Havre, en toutes saisons.	1/2 0/0	»	1/4 à 3/8
Toutes les côtes de Nantes à Cadix	1 1/2 à 1 3/4	2 0/0	1 à 1 1/4
Malaga, Alicante, Carthagène et la côte d'Italie. . .	2 à 2 1/4	2 1/4 à 2 1/2	1 1/4 à 1 3/8
Dieppe, Ostende, Dunkerque, Londres.	1 1/4 à 1 1/2	1 1/2 à 1 3/4	3/8 à 1/2
Amsterdam et Rotterdam	1 1/2 à 1 3/4	1 3/4 à 2	1 à 1 1/8
Hambourg, Dantzich, Stockolm.	1 1/2	3 à 4	1
St-Petersbourg, 2 1/4 à 2 1/2, printemps et automne.	1 3/4 à 2	jusqu'à 10 0/0	1 1/3 à 1 3/8
Les Antilles, en toutes saisons.	2 1/2 à 2 3/4	—	1 1/8 à 1 3/8
Ile de France et Bourbon.	3 1/2	—	1 3/4 à 2 3/4
Côte de Coromandel . .	4 1/2	—	2 1/8 à 2 7/8
Chine	5 0/0	—	3 1/8
Pêche au banc de Terre-Neuve, à St-Pierre et Miquelon, aller et retour. . . .	4 à 4 1/4	—	2 1/2 à 2 3/4
Côte de Terre-Neuve . .	5 à 5 1/2	—	2 1/2 à 2 3/4

De France en Guinée, de là à Saint-Domingue et retour, 8 0/0; même voyage, rompu à St-Domingue, 5 1/2 0/0, clause qui prouve d'une manière assez claire que nos aïeux ne se faisaient aucun scrupule de se livrer à la traite des Noirs ; autrement, quel trafic leurs navires auraient-ils pu pratiquer entre la côte de Guinée et Saint-Domingue ?

Ces détails démontrent qu'à l'exception de la côte de Coromandel et des Antilles, notre pavillon ne prenait aucune part au commerce de l'Inde et de l'Amérique septentrionale et méridionale.

On s'est si bien accoutumé de notre temps à la régularité de l'échéance des effets de toute nature, qu'on a peine à comprendre ces anciens usages en vertu desquels le terme des engagements commerciaux était à chaque instant modifié, ou par le texte même des billets, ou par le lieu où ils étaient payables.

Par exemple, les effets stipulés valeur reçue, valeur entendue, valeur reçue comptant, et les traites, avaient 10 jours de faveur au-delà de leur échéance ; mais les billets qui contenaient la formule, valeur reçue en marchandises, obtenaient un délai d'un mois. Le porteur avait en outre deux autres mois pour faire protester. Toutefois, cette tolérance n'était pas la même partout. Sur certaines places, on accordait 10 jours, sur d'autres un mois, etc. ; de sorte que les commerçants peu éclairés devaient demeurer toujours dans l'incertitude sur l'époque exacte du paiement des valeurs qu'ils avaient en portefeuille.

Lorsqu'un débiteur était emprisonné à la suite de poursuites dirigées contre lui, ou s'était volontairement constitué prisonnier, il avait le droit absolu de recouvrer sa liberté, en opérant la cession de ses biens à ses créanciers qui étoient tenus d'y acquiescer, à moins qu'il n'y eût fraude ; et ce n'était pas sa seule ressource, il pouvait encore obtenir du roi des *Lettres de répit* faisant défense aux créanciers d'attenter à la personne ou aux biens de leur débiteur. Ces lettres ne devaient, en principe, être accordées qu'à ceux qui avaient éprouvé de grandes pertes et qui avaient encore des propriétés ou des effets suffisants pour acquitter leurs dettes ; mais jusqu'à quel point cette sage mesure était-elle loyalement appliquée ? La faveur n'y avait-elle pas autant de part que l'équité ? N'en résultait-il pas de graves abus ? Questions qu'il nous semble permis de poser, et sur lesquelles notre vieil almanach est complètement muet.

Il y avait à Rouen, deux poids publics, dits poids de vicomté, savoir : le poids général de toutes marchandises dont le quintal pesait 104 livres poids de marc, et le poids particulier des laines qui était de 108 livres.

On donnait 2 0/0 de trait (bonification) sur l'un et l'autre de ces poids, plus 4 0/0 sur les laines, mais seulement depuis la Saint-Jean jusqu'à la Saint-Michel.

On s'explique difficilement cette dernière règle, car on sait que c'est dans l'hiver que les laines contractent le plus d'humidité, et il semble plus naturel qu'on eût accordé une tolérance de poids dans cette saison plutôt qu'à l'époque la plus chaude de l'année.

Toutes les marchandises qui entraient à Rouen ou en sortaient, étaient pesées et accompagnées d'un acquit. On comptait 12 employés aux bureaux de la Vicomté ; 19 à la Romaine d'entrée, et 10 à celle de sortie.

La Romaine d'entrée était installée sur le terrain aujourd'hui occupé par la Douane. De l'autre côté de la rivière, on avait élevé un édifice considérable qui servait de grenier à sel ; mais ce bâtiment était si peu solide, qu'il tomba peu après en ruine. On le démolit et on employa les matériaux à la construction de la caserne qu'on voit encore de nos jours. Malheureusement les pierres étaient tellement imprégnées de substances salines, que cette caserne a conservé une humidité préjudiciable à la santé des soldats, surtout dans la partie du bâtiment qui longe la Seine.

Les mesures de longueur étaient, en 1778, d'une incroyable diversité.

L'aune de Rouen avait 3 pieds 7 pouces et 8 lignes ; celle de Troyes 2 pieds 5 lignes ; celle de Lille et d'Arras 2 pieds 2 pouces 2 lignes.

La canne de Provence, Montpellier et Avignon, mesurait 6 pieds et 9 lignes ; la canne de Toulouse 5 pieds 5 pouces 6 lignes.

Qu'on juge, par ces différences, combien il était difficile de se rendre compte de la valeur relative des marchandises

Un arrêt du 24 juin 1687 avait bien enjoint aux marchands du Languedoc et du Dauphiné de se servir de l'aune de Paris ; mais cette ordonnance resta sans exécution, et, chose remarquable, c'est qu'aujourd'hui encore, en 1851, la canne est toujours en usage dans les

départements méridionaux, et l'aune dans presque tous les autres, en dépit des lois qui prescrivent partout l'emploi du mètre.

Les mesures de superficie n'offraient pas de moindres bizarreries. La perche, qui servait à l'arpentage des terres en Normandie, variait de 18 à 27 pieds, c'est-à-dire que, dans certaines communes, elle représentait 324 pieds carrés, et jusqu'à 729 ailleurs, différence de plus du double.

L'acre était de 160 perches pour les terres et les prés ; mais les bois étaient mesurés par arpents composés de 100 perches.

Au surplus, les vestiges de ces diverses mesures ne se sont pas encore effacés. Dans les campagnes, les anciennes dénominations sont toujours imperturbablement maintenues. Ce n'est même que depuis quelques années qu'on a pu contraindre les officiers ministériels à indiquer dans leurs actes les contenances en quantités décimales ; tant il est difficile de déraciner les anciennes habitudes, même quand elles sont vicieuses et incommodes.

Pour les mesures de capacité, c'était un dédale inextricable. On peut s'en faire une idée par les détails suivants :

Le tonneau de charge de Rouen était de 2,000 livres, celui de Nantes de 2,000 à 2,250 ; le tonneau de Rennes et de Saint-Malo, de 2,400 ; celui de Saint-Brieux de 2,600, et celui de la Rochelle de 2 0/0 de moins que le tonneau de Nantes.

Le setier de froment devait peser, à Rouen, 244 à 248 liv. poids de marc ; à Abbeville, 200 liv. ; à Boulogne, 270 liv. ; à Calais, 260 liv.

Chaque boisseau de blé, mesure de Rouen, contenait 12 pots-chopines. Le boisseau d'avoine 11 pots-chopines, plus un seizième et un soixante-quatrième de pot.

Le boisseau de blé de Paris n'était que de 6 pots.

On divisait le boisseau en 6 parties : le boisseau, le demi, le quart, le demi-quart, la minette et la demi-minette, et, comme si l'on s'était évertué à tout embrouiller, on accordait à la livraison un boni d'une demi-minette pour la mesure comblée, et de 5 demi-minettes par 4 boisseaux.

On évaluait aussi le blé par muids :

Un muids contenait 12 setiers ;
Le setier — 12 boisseaux ;

Le boisseau — 4 quarts ;
Le quart — 4 litrons ;
Le litron — 2 demi-litrons.

Le vin se vendait au muids :

Le muids était de 36 setiers ;
Le setier — de 8 pintes ;
La pinte — de 2 chopines ;
La chopine — de 2 demi-chopines.

Le tonneau de boissons (sans doute cidres et poirés) se composait de. . . . . 432 pots ;
La botte se composait, de. . . . . 288 »
La pipe ou la queue, de. . . . . 216 »
Le muids ou poinçon, de. . . . . 144 »
La barrique ou demi-queue, de. . . . 108 »
Le demi-muids, de. . . . . 72 »
Le tierçon, de. . . . . 48 »
Le quarteau (sic), de. . . . . 36 »

La gonne de bière avait une capacité de 96 pots, mesure de vin, et se divisait en demi et en quart de gonne.

La rame de papier se composait de 20 mains, la main de 25 feuilles. S'il s'agissait du papier de Hollande, chaque main n'avait plus que 24 feuilles

La soie se vendait à raison de 15 onces par livre, au lieu de 16, et la livre médicale n'avait que 12 onces.

On mesurait le bois et les écorces par brasses de 7 pieds. La corde de bûches avait 8 pieds de longueur sur 4 de hauteur. Les pierres s'évaluaient par toises de 6 pieds de longueur sur 1 pied d'élévation. Du reste, on ne trouve aucune indication de largeur sans laquelle il est impossible de reconstituer la quantité cubique de ces diverses matières.

Quant aux mesures itinéraires, on voit que la lieue de France était de 2,282 toises, et que celles de Languedoc et de Gascogne en avaient 3,300.

La lieue marine comprenait 2,853 toises.

Chacun connaît la division monétaire en livres, sous et deniers. Peut-être est-on moins au fait de la valeur des métaux précieux.

Le prix de l'or à 22 carats était de 678 liv. 15 s. le marc, ou 84 fr. 75 l'once.

L'argent à 11 deniers et 12 grains valait 49 liv. 0 s. 7 den. le marc.

La livre sterling ne valait que 22 liv. 16 s. 4 d., et la guinée 23 liv. 18 s. 10 d.

L'Hôtel des Monnaies de Rouen, fondé dès l'année 858 par Charles-le-Chauve, paraît avoir eu une grande importance en 1778, à en juger par le nombreux personnel attaché à cet établissement. On y remarque un général provincial, 2 juges-gardes, 2 contrôleurs, 2 avocats, 3 greffiers, non moins de 7 huissiers, 7 officiers pour la fabrication, des ajusteurs, des monnayeurs, et 9 tailleresses. Ces trois dernières fonctions appartenaient à quelques familles privilégiées qui les conservaient depuis plus de 900 ans.

Dans les paiements en espèces, l'usage était de retenir 2 sous par sac de 100 jusqu'à 500 liv.; 4 sous de 500 à 900 liv., et 5 sous par 1000 livres.

Le tarif des sacs de sous était de 1 sou 6 deniers, de 50 à 100 liv.; de 2 s. 6 d. de 100 à 200 liv., et de 5 s. pour les sacs de 200 liv. et au-dessus.

Un édit du mois d'octobre 1738, dont les motifs ne sont pas relatés, ordonna que tous les sacs d'argent fussent de 600, de 900, de 1,000 ou de 1,200 livres, sans mélange d'espèces diverses dans un même sac, le tout sous peine de confiscation. Mais, par un sentiment exquis de délicatesse, le fisc qui s'emparait du contenu, se serait fait un cas de conscience de prendre gratuitement le contenant, et il avait soin de rembourser religieusement la *valeur des sacs* suivant les conditions du tarif ci-dessus.

L'intérêt légal de l'argent était jadis sujet à d'énormes variations. Un édit promulgué par Henry IV, en 1602, fixa cet intérêt à 7 0/0 au lieu de 10 qu'on admettait précédemment. En 1668, on le réduisit à 5 1/2; en 1724, à 3 1/3. Il fut reporté à 5 0/0 en 1725, puis il descendit à 4 0/0 en 1766, pour revenir à 5 0/0 en 1770.

Il y avait à Rouen trois foires franches, pendant la durée desquelles toute espèce de marchandises ne payait que demi-droit au bureau de la Romaine de sortie. Pour jouir de cette modération de droits, les commerçants étaient tenus de prouver que la vente avait été effectuée dans le cours de la foire.

La foire Saint-Romain durait six jours ouvrables ; celles de la Chandeleur et de la Pentecôte, 15 jours ouvrables, plus 2 jours d'entrée et 2 jours de *vuide* ou de sortie.

On comptait 5 marchés : 1° celui de la *Vieille-Tour*, le vendredi ; 2° celui du *Vieux-Marché*, qui se tenait aussi le vendredi, et où l'on vendait la volaille, les légumes et autres comestibles ; 3° le *Marché-Neuf*, ouvert les mardi, vendredi et samedi, et destiné aux fruits, aux beurres, fromages, œufs, cidre, etc.; 4° le *Marché-aux-Veaux*, où l'on amenait les bestiaux ; 5° enfin la *Rouge-Mare*, pour la vente des chevaux, le vendredi.

Les affaires se traitaient dans plusieurs halles, dans la halle au blé, dans celle des merciers, dans la halle des drapiers où l'on achetait les draps, les cotons, les toiles et rubanneries, les étoffes de passementerie, les chaussures, etc. La halle des tanneurs, rue de la Renelle, était très spacieuse, et l'on venait y déposer tous les cuirs fabriqués dans la ville.

Les marchands étaient divisés en 6 corps où ils se trouvaient classés suivant la nature de leur industrie ; mais chaque spécialité avait son organisation particulière avec conseil, grands-gardes, simples-gardes, assistants et clercs.

En examinant en détail chaque profession, on trouve qu'il y avait à cette époque, 247 tailleurs, 286 passementiers, 37 boursiers, 75 bas-d'estamiers, 95 lingères en neuf et 36 lingères en vieux ; 76 rubannières, 165 couturières, etc., etc. Le nombre des bonnetières était vraiment prodigieux, il s'élevait à 257, et nous n'avons plus, hélas ! en 1851, que 58 marchands de modes ! Il est vrai qu'on ne portait guère de chapeaux en 1778, et si l'on se rappelle l'immense échafaudage des bonnets de nos grand'mères, on cessera d'être surpris du développement extraordinaire de cette industrie.

Le corps des vinaigriers comprenait 147 personnes ; mais nous pensons que sous cette désignation se confondaient les marchands de vin en détail, soit dit sans épigramme.

L'auteur du *Tableau de Rouen* nous apprend que la corporation des tanneurs jouissait de beaux priviléges, notamment de celui de ne faire d'apprentis que *parmi les fils de maitres*.

Les jurés crieurs avaient la fourniture des tentures et habits pour inhumations, aux prix ci-après :

Location d'un manteau pour maître. . . 2 livres.
» » pour domestique. 1 »
» d'un habit de maître. . . . . 1 livre 5 sous.
» » de domestique . . 0 » 15 »
» par bande de tenture . . . . 1 » 10 »

Nous avons dit qu'un grand nombre d'industries avaient complètement disparu chez nous, ou du moins avaient perdu presque toute leur importance. Voici la preuve de notre assertion :

Rouen renfermait des fabriques considérables de drap, d'espagnolettes, de ratines, de flanelles, de frocs et de passementeries; des teintureries sur soie, sur laine et sur fil ; une manufacture royale de velours de coton ; des fabriques de selles et de sangles, de ceinturons, de portefeuilles, de mousselines, de tapisseries en laine hachée imitant la haute lice ; de velours ciselés sur papier et sur toile, de gauffrés de toutes couleurs à l'instar de ceux de l'Angleterre, de siamoises fleuries, d'étoffes brochées en or et en argent pour vestes (gilets) et autres usages, de faïence blanche et brune, de toiles cirées, de cardes, de forces (ciseaux pour tondre les draps), six raffineries de sucre ; une fabrique de très beaux marocains, etc.. etc.

Outre 10 imprimeurs et 27 libraires, il y avait 37 écrivains organisés en corporation, sous la direction de 3 gardes. Nous avons, en 1851, deux imprimeurs de plus, mais 12 libraires de moins, et nos écrivains publics sont dans une situation si infime qu'ils ne sauraient être comparés à leurs prédécesseurs. Nous espérons même que le temps viendra bientôt où leur intervention ne sera plus nécessaire, et où chaque citoyen aura un degré d'instruction suffisant pour faire sa correspondance sans intermédiaire.

Le commerce de la librairie était entouré de formalités que nous trouverions bien incommodes. Les livres, à la vérité, ne payaient pas de droits ; mais les ballots ou les caisses qui les renfermaient devaient être préalablement déposés à la Romaine, avec déclaration du contenu, puis le chanoine chargé de l'inspection délivrait un permis pour autoriser l'introduction des colis dans la ville, et ordonner la visite en la Chambre syndicale. Cette première opération terminée, il fallait une seconde déclaration et une seconde permission avant de

transporter les ballots chez les syndics qui, après les avoir vérifiés, fait corder et plomber, donnaient l'autorisation de les faire conduire à l'hôtel de M. le premier président, où s'opérait l'examen définitif des ouvrages.

La sortie de livres de la ville ne pouvait s'effectuer qu'après l'accomplissement de formalités à peu près semblables.

Rouen était pourvu d'un collége de médecine, d'un collége de chirurgie, d'une Académie et d'une Société royale d'agriculture.

L'Académie, placée sous l'invocation de l'immaculée conception de la Sainte-Vierge, portait le titre d'Académie des *Palinods*, et existait depuis le XIe siècle. Le but de cette institution était de consacrer à la religion le talent des poètes et des orateurs. Elle se composait de 24 membres et de 2 princes, qualification donnée à ceux des seigneurs qui étaient appelés, par droit de naissance, à l'honneur de présider les séances.

La Société royale d'agriculture comptait 21 membres résidents, et 45 membres associés appartenant à diverses localités étrangères à la ville ou même à la France.

La garde de Rouen était confiée à deux corps : la compagnie de la cinquantaine et celle des 104 arquebusiers.

La première de ces compagnies avait 1 colonel, 4 officiers en exercice, 3 anciens capitaines, 4 anciens lieutenants, 2 anciens cornettes, 3 anciens maréchaux des logis, et 38 cavaliers.

La seconde se composait de 5 capitaines, 7 lieutenants, 10 enseignes, 11 premiers sergents, 7 seconds sergents, et 62 fusilliers.

Elles étaient, l'une et l'autre, placées sous le commandement du gouverneur de la Normandie.

Pour la commodité des contribuables, l'auteur du *Tableau de Rouen* a inséré dans son ouvrage :

1° Le tarif du droit de treizième attribué aux seigneurs ;

2° Le tarif des sommes dûes au roi pour les vingtièmes et les 2 sous pour livre du dixième ;

3° Le tarif de ce qui est dû au roi pour 1 seul vingtième et les 2 sous pour livre du dixième.

Il a pris soin aussi d'inscrire la liste et le domicile des personnes

nobles ou vivant noblement, c'est-à-dire dans l'oisiveté. Ce relevé contient 677 noms de famille qui ont pour la plupart cessé d'exister; tandis que, dans la nomenclature des commerçants, on rencontre à chaque instant des noms, alors bien modestes, mais qui, depuis, se sont élevés au premier rang par le travail et l'industrie.

Nous terminerons cet article, déjà bien long, par quelques remarques sur les moyens de transport en 1778.

La locomotion n'était pas chose facile en ce temps-là. On ne voyageait ni rapidement, ni économiquement. En voici quelques preuves frappantes :

La diligence de Paris, notez qu'il n'y en avait qu'une, la diligence de Paris, ainsi nommée à cause de la *rapidité* de sa marche, partait le soir, à minuit, pour arriver à la nuit suivante, et passait alternativement par Pontoise et par Saint-Germain. Par Pontoise, il en coûtait 24 liv. dans l'intérieur, et 15 liv. dans le cabriolet ouvert à tous vents. Le trajet était plus cher par Saint-Germain ; il revenait à 26 liv. ou à 16 liv. 10 s., suivant la place. On n'accordait aux voyageurs que 10 liv. de hardes gratis ; le surplus se payait à raison de 1 sou 6 deniers la livre, et afin de ne pas retarder le départ de la voiture, on était tenu d'envoyer ses effets avant 5 heures du soir, c'est-à-dire 7 heures par anticipation.

Pour les personnes moins pressées, il partait tous les jeudis, à 4 heures du matin, un carosse qui suivait la route de Saint-Germain et atteignait Paris le samedi suivant, vers 10 heures. Le prix était de 10 sous par lieue dans le carosse, et de 6 sous dans le *panier*. Ce qu'on nommait ainsi était une vaste corbeille en osier, non suspendue, et fixée avec des boulons sur le train de derrière de la voiture. Rien ne peut donner une image plus fidèle du panier que ces lourdes mannes carrées dans lesquelles on apporte à Rouen les fromages de Neufchâtel ou de Livarot. On y entassait tout autant de voyageurs qu'il pouvait en contenir. Ils n'y étaient point assis, mais couchés pêle-mêle. Empressons-nous d'ajouter qu'on leur donnait de la paille à discrétion.

Pour se rendre au Havre, on avait la *commodité* d'un autre carosse quittant Rouen aussi à 4 heures du matin, et arrivant le samedi, après avoir fait le service d'Yvetot et de Bolbec. L'intérieur se payait

10 liv. et le panier 6 liv., outre le port des bagages pour tout ce qui excédait le poids de 10 liv. On ne se chargeait des effets qu'autant qu'ils étaient envoyés la veille avant 5 heures, faute de quoi ils ne partaient que le mardi suivant.

Le trajet de Rouen à Amiens s'effectuait en trois jours, depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre. Dans l'hiver, il fallait une demi-journée de plus. Les départs avaient lieu trois fois la semaine. La voiture n'était pas plus commode que les autres probablement ; toutefois, elle portait un nom plus relevé, elle s'appelait le *Carabas*.

On faisait grand usage de chevaux *quittes*, c'est-à-dire qu'on laissait au lieu où l'on se rendait, sans avoir à se préoccuper de leur retour. On ne pouvait prendre en croupe une valise dont le poids eût excédé 20 liv.

Le service d'Elbeuf et de La Bouille s'opérait au moyen de coches traînés par des chevaux, et qui ont été si avantageusement remplacés par des bateaux à vapeur. L'auteur recommande aux voyageurs, surtout aux négociants qui, dit-il naïvement, *comptent avec eux-mêmes, et avec raison*, de prendre garde aux insinuations intéressées des conducteurs dans le choix de leur gîte.

On comprend que des voyages entrepris dans de semblables conditions devaient être extrêmement coûteux, car il fallait s'arrêter à chaque pas pour manger ou se coucher, et ces frais accessoires, joints au prix élevé des places, augmentaient singulièrement la dépense. C'est ce qui explique la presque nullité de la circulation à cette époque. De nos jours, au contraire, la promptitude et le bas prix des communications ont énormément accru le nombre des voyageurs ; l'habitude des déplacements en a été la conséquence, et ces deux causes, réagissant l'une sur l'autre, ont fini par produire ce mouvement merveilleux qui fait que plus les moyens de transport se multiplient, plus augmente parallèlement l'affluence des personnes qui changent de lieu soit pour leurs affaires, soit pour leurs plaisirs.

Nous touchons enfin au terme de cette revue rétrospective. Par égard pour nos lecteurs, nous avons dû négliger une foule de détails qui ne manquent pas d'intérêt ; mais ce que nous avons rapporté suffira pour rendre sensible le chemin immense que nous avons parcouru, en 73 ans, dans la voie du progrès. Si nous avons fait quelques

pertes, si de nombreux éléments de travail nous ont successivement glissé des mains pendant ce laps de temps, certes nous avons de quoi nous en consoler en voyant ce qui nous reste. Peut-être même la concentration des capitaux de l'intelligence et de l'activité de toute une population sur une seule industrie, celle des cotons, a-t-elle eu, pour notre prospérité, de meilleurs résultats que si nous eussions éparpillé nos forces en voulant tout retenir.

LEFORT-GONSSOLLIN.

POÉSIE.

AVE MARIA.

Vous êtes bénie entre toutes les femmes.
Évangile.

Les étoiles n'ont plus qu'une flamme épuisée;
Au bord de l'horison, une lueur rosée
Découpe la colline obscure et sans couleurs;
Un voile de brouillard, aussi blanc que la neige,
Sous l'ombre du vallon se répand et protège,
Dans leur sommeil, les humains et les fleurs.

Une feuille s'entrouve, une branche crépite;
Un oiseau pousse un cri dans l'herbe qui s'agite,
Et du clocher lointain sort un son triste et doux.
C'est la cloche qui dit en tintant dans l'espace :
Salut à vous, Marie, à vous pleine de grâce,
L'esprit de Dieu s'est reposé sur vous !

La lumière céleste à l'orient s'augmente;
La brume dans les champs se disperse, fumante,
Dans un demi-sommeil le vallon va nageant,
Et partout reverdit, présage d'abondance,
Cette herbe où la rosée en tombant se condense,
Comme un réseau de perles et d'argent.

La nature est semblable à vous, vierge Marie,
Le printemps est son fils, qu'avec idolatrie
Elle berce en riant sur son sein rajeuni.
Protégez donc ses fleurs, sa verdure, ses flammes;
Car vous êtes bénie entre toutes les femmes,
Et Jésus-Christ, votre enfant, est béni.

Vierge, vous l'écoutez, ce monde qui s'incline...
La gloire du soleil jaillit de la colline,
Et soudain mille oiseaux poussent un cri d'amour.
La cloche tinte encore; le vent, dans les ramures,
Disperse la rosée avec de gais murmures;
L'hymne du monde a salué le jour.

Et moi je prie aussi; mon œil aux cieux s'élève;
Les astres avec l'ombre ont fui comme un vain rêve.
L'un meurt quand l'autre naît; l'un vient quand l'autre sort!
Sainte mère de Dieu, pour nous dont la voix prie,
Pour nous, pauvres pécheurs, priez, vierge Marie,
Et maintenant et le jour de la mort.

Prosper Blanchemain.

LITTÉRATURE.

LE BONHEUR.

Le Bonheur ? sans relâche on le cherche, on l'appelle
Tous les jours que Dieu fait d'azur ou de brouillards.
Ce mot mystérieux, chacun de nous l'épelle,
Mais toujours il présente une énigme nouvelle
Aux ardeurs de l'enfance, aux regrets des vieillards.
Quelques-uns l'ont trouvée au début de la vie ;
On ne les connaît pas : la mort les prit heureux.
D'autres cherchent encore, et leur longue élégie
Monte comme un nuage en nous cachant les cieux....
. . . . . .

J.-A. De Lérue.

I

Chacun cherche le bonheur et passe sa vie à le poursuivre. Ceux qui l'atteignent se taisent, s'isolent et sont heureux. Les autres se plaignent, et leur incessante élégie décourage les enfants de la terre.

II

Croire que la balance des joies et des douleurs est inégale, c'est faire injure à Dieu. Les courageux et les purs luttent avec succès. Les faibles de cœur sont seuls entraînés sur la pente dangereuse ; leur organisation se refuse à la vie.

III

Il en est d'impatients pour lesquels la récolte tarde toujours à mûrir. Ils abandonnent le sillon modeste, mais fécond, pour l'Alpe stérile. D'autres, se connaissant mal, s'appliquent énergiquement à un labeur trop lourd, qui les écrase enfin.

IV

Trop violents ou trop irrésolus, ces hommes blanchissent avant d'avoir fait leur tâche. En vain Dieu leur offrit le temps et l'expérience. Malheureux ils ont grandi; désespérés ils s'éteignent en disant : la vie est sombre; bonheur, tu n'es qu'un nom.

V

Le bonheur existe; mais les hommes l'ont gâté. En voulant le fixer, on le brise. Flottant comme le nuage, il s'éloigne ou se fond comme lui. C'est au matin et au soir de la vie qu'il apparaît dans le ciel de l'âme.

VI

Au matin, pur, doré de rayons, mais fugitif; l'enfant ne compare pas, il jouit. Au soir, il est pur encore, mais son éclat vient souvent des orages passés. Pour sentir, le vieillard a besoin d'oublier l'âge intermédiaire et de redevenir enfant.

VII

Le bonheur existe; il est dans le travail que commande la conscience, dans la prière que récompense la paix; dans l'amour qui monte du cœur comme une marée soudaine, et qui se résout en étoiles au front, en pleurs au fond des yeux.

VIII

Voyez ce guerrier à la puissante stature : son bonheur, c'est le bruit éclatant du combat. Les chevaux piaffent, le canon gronde, les drapeaux flottent au milieu d'une poussière lumineuse. Il est heureux !

IX

Voyez cet enfant. Un hochet neuf, une caresse, un rien, l'émeuvent. Il n'a pas de souvenirs, pas de doutes, pas de rides au front, de glace au cœur. Tout s'irradie à ses yeux : son hochet est là. Quel bonheur !

X

Voyez ce savant. Un insecte inconnu, un vieux livre rare, un caillou trouvé sous des ruines, un nom épelé dans l'histoire, le rendent glorieux et fier à l'égal d'un archange. Il est heureux !

XI

Voyez cette jeune femme. Le bal l'appelle. Elle a la conscience de sa beauté Mille espérances font rayonner son front. Elle laisse se répandre autour d'elle des séductions enfermées tout le jour dans l'ombre de la maison. Tout lui sourit. Est-ce qu'elle n'est pas heureuse ?

XII

Et ce laboureur dont les moissons se dorent ; cet artiste dont le chef-d'œuvre a eu un jour de gloire ; ce magistrat qui a trouvé la preuve de l'innocence d'un accusé ; cette mère de famille dont l'enfant renaît à la vie ;

XIII

Et ce poète dont la pensée éclate en strophes harmonieuses, qui sent en lui vivre et chanter perpétuellement une âme généreuse et forte..... Leur bonheur n'est pas un rêve ; chaque jour il s'exhale de la terre et monte au ciel comme un encens divin.

XIV

Mais le guerrier manque la gloire ; l'enfant se blesse et pleure ; le savant rencontre l'envie ; la jeune femme , l'amour décevant ; le laboureur , l'orage ; le magistrat , le doute ; et le poète , la folie.....

XV

Le bonheur , il est vrai , s'efface. Mais chaque printemps a ses feuillages , ses fleurs et son tiède soleil ; et puis on sait que Dieu est là-haut : l'espérance n'est-elle pas encore du bonheur ?

J.-A. De Lérue.

MONUMENTS HISTORIQUES.

TRAVAUX DE L'ÉGLISE DE DUCLAIR.

Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre,

De l'ancienne église de Duclair, qui était romane, et dont on pourrait facilement rétablir le plan, il ne reste plus que le clocher de forme carrée, placé au centre de l'édifice, et soutenu par quatre piliers massifs, ornés de colonnes engagées. Quelques-unes de ces colonnes sont en marbre d'un seul morceau, et doivent provenir de quelque monument gallo-romain, de Lillebonne peut-être; et parmi les chapiteaux qui les surmontent et offrent la forme romane bien prononcée, on en remarque deux qui, copies évidentes du type corinthien, sont ou contemporains des colonnes en marbre qu'ils surmontent, ou une imitation bien rare aux XIe et XIIe siècles, surtout en Normandie.

Les arceaux que supportent les piliers en plein-cintre un peu surhaussé, sont ornés de zigzags et de bâtons-rompus.

Extérieurement, le clocher, percé sur chaque face de deux arcades en plein-cintre, subdivisées par une colonne centrale en deux ouïes étroites, est orné sur chaque angle d'une colonne engagée avec base

et chapiteau. Enfin la corniche, qui consiste en un simple bandeau, est supportée par des modillons affectant les types ordinaires du XIe siècle. Une flèche en bois, couverte en ardoises, surmonte le tout.

C'est à ce clocher que l'église de Duclair doit certainement d'être classée comme monument historique, et c'est lui qu'il sera nécessaire de restaurer un jour, en établissant quelques bases et chapiteaux détruits, notamment pour faire place à la chaire accolée à l'un de ses piliers Il faudra lui rendre aussi une de ses colonnes en marbre, mutilée il est vrai, qui sert aujourd'hui de borne contre une propriété particulière.

En avant du clocher, vers l'occident, se trouve la nef qui communiquait par des arcs plein-cintre, aujourd'hui bouchés avec des bas-côtés détruits depuis longtemps. Des fenêtres ogives, étroites, sans meneau ni moulure, très espacées, surmontent l'ancienne construction. Les voûtes, s'il en a jamais existé, sont remplacées par une charpente du XVe au XVIe siècle, sans aucun caractère.

Toute cette partie est en très mauvais état. Les pié-droits des arcs, sans colonne ni ornement quelconque, sont à refaire; et les arcs, inégaux, aussi nus que leurs supports, n'offrent rien de remarquable que leur antiquité.

Contre le clocher, deux arcs d'inégale ouverture, l'un ogive, l'autre plein-cintre surbaissé, font communiquer la nef avec deux bas-côtés que nous décrirons tout-à-l'heure. Les pié-droits de ces arcs sont flanqués de colonnes en marbre, dont les chapiteaux, encore qu'ils offrent la lourdeur romane, sont décorés de crochets à l'état rudimentaire. « C'est la fleur du XIIIe siècle non encore épanouie », suivant l'heureuse expression de M. l'abbé Cochet.

La différence d'ouverture des deux arcs est causée par la présence d'une tour d'escalier qui fait saillie dans la nef, et cantonne le pilier N.-O. du clocher. Cet escalier, qui présente quelques consoles du XVIe siècle, sert d'accès aux cloches.

Derrière le clocher, vers la fin du XIIIe siècle, on a substitué à l'abside romane un nouveau chœur qui, terminé par un mur carré, est éclairé à l'orient par une fenêtre d'un fort bon style, où il ne reste plus qu'un seul des trois meneaux qui en formaient le réseau.

Ce chœur communique de chaque côté avec les bas-côtés par deux

arcades supportées par une colonne monostyle à tailloir polygonal et à chapiteau écrasé orné d'un rang de crochets ; et quoique ses murs offrent des arcs formerets, comme ceux-ci ne présentent à leur naissance aucune trace d'arcs ogives et doubleaux, il est impossible qu'il ait jamais été voûté. Aussi un berceau en bois le recouvre aujourd'hui.

A droite et à gauche du chœur, s'étendent les deux bas côtés, ou plutôt les deux nefs latérales, terminées carrément à l'est sur le même plan que le chœur, de sorte que le chevet de l'église présente trois pignons presque égaux qui s'élèvent sur le même plan, disposition assez remarquable et sur laquelle j'aurai à revenir.

Ces deux nefs, élevées au xve siècle et inachevées à l'occident, s'arrêtent de chaque côté, un peu plus bas que le clocher, et communiquent avec la nef centrale par les deux arcades dont j'ai parlé. Elles reçoivent le jour par des fenêtres ogives dont le réseau a été détruit, et qui sont garnies de vitraux très remarquables du xvie siècle. Ces vitraux, en assez mauvais état, dont les panneaux sont juxtaposés sans soin, présentent un amas confus de scènes qui se nuisent réciproquement, et qui gagneraient beaucoup à être rétablis entre les meneaux de pierre et les inscriptions qui devaient les circonscrire, et dans l'ordre logique des légendes qu'ils représentent.

La charpente avec entraits est apparente et contemporaine de la construction. Au lieu d'être maintenue par un entrait qui eût passé dans le champ des fenêtres du chevet, la ferme qui dans chacune des nefs doit exister contre le mur occidental, repose sur des patins faisant saillie dans l'intérieur. Ces pièces de bois sont sculptées et représentent chacune un des symboles des évangélistes, exemple assez curieux de symbolisme au xve siècle. Ces quatre figures, en effet, placées près du Christ du sanctuaire, rappellent, de loin il est vrai, ces bas-reliefs du xiie siècle qui représentent J.-C. entouré des quatre évangélistes ou de leurs symboles.

Une porte percée et décorée à la renaissance donne accès dans le bas-côté nord. Quant à l'entrée principale située à l'occident, au bas de la nef centrale, c'est une triste marque du passage des maçons du xixe siècle, c'est du gréco-romain le plus laid, mais aussi sans grandes prétentions au style.

Enfin, et pour ne rien omettre de ce qui peut intéresser dans l'é-

glise de Duclair, il faut citer une certaine quantité de statues d'apôtres du XIVe siècle, d'un excellent style, mais défigurées par d'épaisses couches de peinture et des attributs grotesques [1]. De plus, on voit enchassés dans le mur du chevet de la nef du nord, deux bas reliefs présentant chacun trois statuettes sous des arcs en accolade. Une de ces statuettes, dont les entrailles se répandent au dehors, est mutilée chaque année par la pieuse superstition des malades qui croient y trouver un remède contre *les fièvres*.

Ces explications données, j'aborde, Monsieur le Ministre, les projets en cours d'exécution et ceux non encore réalisés qui concernent l'église de Duclair.

Les premiers qui se réalisent aujourd'hui ont pour but d'allonger les bas-côtés presque au niveau inférieur de la nef centrale : on imite les parties anciennes, et il est permis d'espérer que les constructions nouvelles suivront avec une scrupuleuse exactitude les formes du XVe siècle. Cependant, on ne doit pas exécuter le réseau des fenêtres, par une raison d'économie, mal entendue à mon avis, car pour établir ce réseau un jour à venir, il faudra déposer et refondre le vitrage que l'on va poser cette année.

Une porte doit donner accès à l'occident dans chacune de ces nefs. On devait encore, par raison d'économie, exécuter seulement en pierre l'ébrasement des portes, les contreforts et le gable du toit, pour faire le remplissage en briques. Mais la brique étant employée très rarement en Normandie dans les édifices religieux, même à l'époque où elle entrait comme élément assez important dans les édifices civils, la commission d'antiquités consultée par moi a été d'avis de proscrire cette nature de matériaux, et de laisser pour aujourd'hui sans ravalement les moulures et autres ornements des portes, afin de concilier l'économie avec les convenances archéologiques.

Une fois ces nefs latérales achevées, il semble tout naturel de déboucher les arcades du XIe ou XIIe siècle dont nous avons parlé, afin de les mettre en communication avec la nef centrale. Mais ces arcades, dans l'état où elles sont, supporteront-elles la charge d'un

[1] Une statue de la même main, et provenant peut-être de Duclair, existe dans l'église de Sainte-Marguerite-sur-Duclair.

double toît ? Les dépenses qu'entraînerait la reconstruction de leurs pié-droits seraient-elles en rapport avec le mérite et l'état des parties supérieures. Une fois le marteau mis dans ces murs séculaires, il est à craindre que le mal n'apparaisse plus grand qu'il ne semble aujourd'hui, et l'avis que j'aurais l'honneur de vous soumettre, Monsieur le Ministre, sera de laisser la nef dans le statu-quo, en se contentant des deux arcades qui avoisinent le clocher. On pourra étudier un projet de nef qu'il semble indispensable d'élever en style roman, d'accord avec les arcs intérieurs du clocher qui le terminent, de manière à former un ensemble homogène, plus tard, quand la commune et la fabrique auront assez de ressources disponibles pour ces travaux. Mais d'ici là, la commune de Duclair doit subir l'inconvénient d'avoir commencé des travaux sans études complètes et sans s'être rendu compte de la dépense.

Par suite des prolongements des nefs latérales, l'église se trouve privée de sacristie, celle qui existait contre le mur sud de la nef ayant été détruite, et c'est la construction d'une sacristie nouvelle qui est l'objet de nombreux projets dont aucun jusqu'à présent n'a semblé réalisable.

Afin de ne pas changer l'aspect du chevet de l'église qui présente trois pignons égaux et sur le même plan, on avait songé à allonger les trois nefs sur un plan exactement semblable à celui existant aujourd'hui, de manière à donner plus d'importance au chœur, trop petit pour les besoins actuels. Les autels des nefs latérales resteraient à peu près à leur niveau actuel, et derrière leur retable se cacheraient deux sacristies. Ces sacristies couvertes en plafonds seraient éclairées par la partie inférieure des fenêtres latérales, tandis que les fenêtres du chevet, plus élevées et munies de belles vitres, éclaireraient les nefs par-dessus les sacristies et le retable des autels.

Des murs de chancel sépareraient le sanctuaire de ces sacristies.

L'avantage de ce projet qui appartient à M. Fourez, architecte à Duclair, est de conserver la forme carrée du chevet du XIIIe siècle, et la masse originale, imposante même, des trois pignons Son inconvénient est de ne pas accuser, par la forme extérieure, les destinations intérieures de l'édifice, et de rappeler un peu trop les distributions domestiques par ces jours de souffrance qui mesureraient l'air et la lumière aux sacristies. De plus, la distance entre les autels et le

mur du chevet que rien ne semblerait motiver, serait d'un mauvais effet.

Pour conserver la forme du chevet, j'avais pensé à une sacristie isolée, élevée derrière le chœur, et communiquant avec lui par une partie couverte en terrasse, de manière à permettre à l'œil de bien saisir l'ensemble des constructions anciennes. Cette sacristie que je proposais à charpente apparente, pour obtenir une certaine hauteur extérieure, tout en se maintenant dans des dimensions très restreintes, et éclairée par des fenêtres formant lucarnes, ont été pour ces différentes raisons en style du xve siècle, et eût semblé contemporaine des bas côtés.

Mais pour accéder à cette sacristie, il eût fallu passer de chaque côté de l'autel et le recueillement du sanctuaire eût pu en être troublé. Puis, cette partie en terrasse, qu'il faut faire aussi large que le chœur, car il est impossible d'avancer l'autel pour percer une sortie unique et étroite au centre du chevet, eût elle été d'un effet satisfaisant, bonne comme construction et convenable comme style? Enfin, le chœur n'en eût reçu aucun accroissement, et, dernière considération, 3,000 francs, dons volontaires, sans lesquels les travaux ne peuvent s'exécuter, sont promis pour son prolongement.

Dans ces conjonctures, M. Barthelemy a conseillé de terminer le chœur par un sactuaire polygonal qui communiquerait de chaque côté avec deux sacristies basses, construites contre chacun des chevets des nefs latérales. Cette abside, très séduisante comme forme, aurait de plus l'avantage d'être moins dangereuse pour la partie de l'édifice où elle se greffe que l'allongement des trois nefs. Car, dans ce dernier projet, il faut substituer une colonne à un massif en maçonnerie, démolir par conséquent une arcade et étançonner l'autre, tandis qu'une simple addition suffit avec le chevet polygonal.

Cette abside servirait provisoirement de sacristie, et, avec des ressources ultérieures, on construirait successivement chacune des sacristies définitives.

Malgré l'objection que soulève ce projet, en ce qu'il modifie profondément la forme du chevet de l'église de Duclair, il semble que ce soit le seul convenable et le seul qui satisfasse aux besoins du culte comme provisoire et comme définitif

La commune de Duclair, centre d'un marché considérable établi

par Philippe Auguste, croît chaque jour en importance et en population, et le chœur de son église, son église elle-même, comme l'attestent les travaux actuels, sont devenus insuffisants. Quant à allonger ce chœur vers l'occident, les piliers massifs qui supportent le clocher y sont un obstacle invincible, car c'est ce clocher que l'on doit surtout respecter. Il faut donc de toute nécessité prolonger l'église vers l'orient. Aussi la commission d'antiquités a émis un avis favorable à l'idée de M. Barthelemy, et je pense, Monsieur le Ministre, que vous la trouverez également satisfaisante, considérée au point de vue de l'économie et de l'art.

Alfred Darcel,
Inspecteur-correspondant de la commission des monuments historiques.

LITTÉRATURE.

OPINION

DE MON COUSIN PIERRE CARLU

SUR

LES MAIRES DE VILLAGE.

Il y a quelques années, chers lecteurs, que mon cousin Pierre Carlu, dont je vous conterai plus tard l'histoire, quitta la ville, s'en alla vivre aux champs, non dans une caverne, comme saint Antoine, mais dans une maison gaie et hospitalière, située agréablement à l'entrée du village de la Robinette. Chaque jour, après quelques heures données au jardinage, il courait s'instruire avec les paysans, apprenait des chansons aux bergères, puis errait le long des prairies.

Il avait quelques amis dont je faisais partie ; nous allions le voir, il nous promenait dans les bois et se livrait avec nous, des journées entières, aux causeries les plus charmantes.

Sage, trois fois sage, s'il s'en fût tenu là ! Mais il faisait des livres ! Cela lui était venu à force d'en lire et surtout d'en lire de mauvais. Il s'était écrié comme Juvénal :

> Semper ego auditor tantum ? nunquamne reponam,
> Vexatus toties, etc.

Il projeta longtemps un petit opuscule intitulé : *Les Magistratures de village* ; mais il y renonça, ayant reconnu que les événements, de

nos jours, iraient plus vite que les livres. La pensée, disait-il, qui doit régler le monde, ne peut plus s'en tenir aux paroles ; les actions vont venir. Cependant, il parlait souvent de son livre abandonné ; il y eût voulu, disait-il, montrer que les plus vivaces de nos institutions sont les institutions communales. Pourtant, ajoutait-il, la plus importante de toutes, celle des maires, quoique très ancienne dans les instincts nationaux, n'a été réalisée qu'à la Révolution, et ne s'est, que depuis cette époque, étendue aux campagnes.

Nous devons ce bienfait à l'Assemblée nationale d'avoir, par un décret du 14 décembre 1789, placé enfin les campagnes sur le même rang que les villes.

Les villes seules, auparavant, semblaient compter pour quelque chose : occupées chacune de son intérêt local, méfiantes, divisées entr'elles comme autant de petites républiques, elles se montraient toujours disposées à sacrifier le paysan. Il fallut donc que les campagnes restassent, jusqu'à la Révolution, abandonnées sans défense aux vexations des cités, des seigneurs, des curés, et de plus livrées quasi en permanence aux ravages de la guerre. Croirait-on que même on s'opposait, en ce temps-là, aux travaux d'utilité rurale, dans la peur où l'on était que les villages, épuisés par ces dépenses, ne pussent payer l'impôt ? De là ce délabrement des campagnes, ces masures en ruines, ces chemins impraticables, ces paysans tout nus et tout noirs dont parle La Bruyère, dont parle Vauban et Boisguillebert, et tous les économistes du temps.

Ainsi, point d'institutions efficaces, personne pour veiller aux intérêts de ceux qui donnaient le vin, le pain et des soldats à la France ! La faveur d'être érigées réellement en communes et d'avoir, autrement que pour la forme, des magistrats protecteurs (maires, syndics, échevins, prévots des marchands, etc.) fut réservée aux villes. Je dis *faveur*, car alors, ce qui est pour nous un droit imprescriptible, était considéré comme une tolérance du monarque. Dans quelques villes même, les communes furent supprimées et, presque partout, les titres avaient besoin d'en être de temps en temps renouvelés ; et rarement l'étaient-ils gratis. En principe, on admettait la libre élection pour le choix des maires ; mais en réalité, François Ier avait ordonné que la nomination de ces magistrats eût lieu sous la présidence et la direction de ses baillis, juges et sénéchaux

Ajoutez que les maires, échevins, syndics, n'étaient point soumis à des réglements uniformes, qu'il y avait même plusieurs manières très différentes de parvenir à cette magistrature. C'était vraiment le chaos. Dans plusieurs villes la place s'achetait, ailleurs le roi y nommait lui-même qui il voulait. On choisissait entre plusieurs candidats désignés par les communes. Quelquefois les maires étaient laissés directement au choix des habitants. Ici ils étaient nommés à terme, ailleurs à vie ; la mairie, en de certains endroits, était héréditaire

De tout ceci, que faut-il conclure ? C'est que les maires n'ont pris leur vrai rôle qu'à la Révolution. Chose grave, peu remarquée, mais bien digne de l'être, plusieurs des fonctions réservées au curé s'en sont allées au maire. Il tient les registres de l'état civil, il est le *pontife* du village, à prendre le mot dans sa primitive acception de bâtisseur d'édifices ; il marie ! Vous représentez-vous ce que ce dernier point lui donne de prestige ? On n'oublie guère celui qui, dans un tel jour, a fait entendre les paroles sacramentelles. Il marie avant le prêtre, c'est lui qui le premier prononce le mot si longtemps attendu : « Allez, vous êtes unis. »

Ah ! c'est quelque chose d'être maire ! et, si je l'étais, je vous ferais voir en peu de temps des choses admirables.

J'irais jouer à la boule, le dimanche, sur la grande place, avec les gens du village, trinquer avec eux sous la treille et chanter ma chanson. C'est là, plus qu'ailleurs, que je les instruirais des choses de la patrie, non pas dans des discours solennels, mais en causant, poings sur table, et riant entre deux phrases.

Je ferais danser quelquefois mes petites paysannes, et je leur glisserais tout doucement dans l'oreille : Méfiez-vous, pis que du loup, du clerc d'huissiér et du clerc de notaire.

Quant aux petits garçons, vite à chacun un beau fusil de bois : Portez armes, en avant, marche ; et le tambour en tête ! Je préparerais à l'État, par ce moyen, des soldats qui sauraient l'exercice comme de vieux grognards, prêts à courir au feu. 37,000 maires comme moi feraient trembler l'Europe avec ces jeux d'enfants ; et c'est nous qui serions les vrais gardiens de la paix, les vrais *conservateurs*.

Aux plus intelligents de mes jeunes guerriers, je donnerais une

histoire de notre patrie, courte, mais bien faite, et si je n'en trouvais pas à mon gré, j'en ferais plutôt une moi-même de mon mieux, d'un seul trait, depuis César jusqu'à Napoléon.

J'irais, non toujours, mais quelquefois à la messe, pour Dieu d'abord, et aussi parce que je voudrais vivre le plus possible au milieu de mes administrés. Je serais, par ce moyen, toujours au courant des choses de l'Eglise (les premières de toutes); je verrais par moi-même quelles sortes de discours tient le curé à ses ouailles; s'il faisait bien, je l'en remercierais au nom de tous, en ma qualité de premier magistrat de la commune, et s'il faisait mal, je l'irais trouver discrètement et lui dirais seul à seul :

« Monsieur le curé, soyez sage...

« On dirait, à vous entendre, que nous ne sommes plus entou-
« rés de la grâce de Dieu.

« Quels sermons vous nous faites ? Quoi ? n'y aurait-il en vous que
« haine et colère pour ce troupeau que vous deviez aimer ?

« Sans aucun doute vous voulez leur bonheur; mais, pour arriver
« à ce but, prenez-vous le bon chemin ?

« Au lieu de les maudire, ne deviez-vous pas relever ces braves gens
« à leurs propres yeux, les consoler, les aider dans les difficultés de la vie ? »

Peut-être m'interromprait-il dans ma harangue; mais je continuerais :

« Je sors navré de vos sermons, Monsieur le curé, lorsque je vous
« entends damner toute votre paroisse. Comment pouvez-vous jeter
« ainsi des paroles de malédiction à des vieillards respectables, à
« d'excellentes mères de famille ! Avez-vous oublié : *Quiconque se*
« *mettra en colère contre son frère méritera d'être condamné... Celui*
« *qui dira à son frère : Raca, etc...*

« Ecoutez, ajouterais-je ; la paix de notre village peut dépendre de
« la manière dont nous nous entendrons tous les deux. Prenons garde
« de mettre le trouble dans ces familles que nous devons, vous et moi,
« travailler à rendre meilleures et plus heureuses... »

Voilà dans quel sens je prêcherais mon curé; mais aussi comme je bénirais, comme j'entourrais de respect le véritable prêtre de Jésus-Christ, le bon et compatissant ministre du Dieu de bonté !

Je serais dans ma commune, sans que personne y songât, comme le directeur d'une école mutuelle...

Je ferais dîner avec moi, aux grands anniversaires, tout ce que je pourrais réunir de vieux soldats ; et, pour entendre leurs merveilleux récits, j'inviterais quelques jeunes gens, des meilleurs. Nos repas seraient simples, mais quelles causeries ! Les vieux soldats, au dessert, entre deux coups de vin, nous diraient leurs exploits, et moi, pour que la mémoire ne s'en perdit jamais, j'en dresserais un registre qui resterait ouvert dans la mairie, et je prierais l'instituteur d'en faire copier par ses élèves cinq ou six exemplaires.

Non seulement les militaires, mais toutes les bonnes gens du pays auraient leur page dans ce livre : je voudrais y raconter même des histoires de femme ; il y en a de si intéressantes, de si saines à l'âme !

Je n'oublierais pas que celui auquel il faut penser avant tous les autres à la campagne, c'est le paysan et non le bourgeois, qui n'est là qu'en passant.

J'applaudirais les autres maires, mes confrères, lorsqu'ils parleraient, comme ils le font souvent, de l'amélioration des bestiaux ; mais l'amélioration du paysan, leur dirai-je, n'y songerez-vous donc jamais ?

Surtout vous ne me verriez pas, mes amis, quoique le premier du village, chercher à faire l'habile, ni le capable : je tâcherais de rester ce que Dieu m'a fait, c'est-à-dire un simple homme, travaillant de mon mieux à animer d'un esprit de bon sens et de lumière ces paysans que d'autres cherchent peut-être à hébéter.

Eugène Noel.

BIBLIOGRAPHIE.

NOUVELLES ÉTUDES MORALES ET POLITIQUES, par M. le baron d'Haussez. in-8° de 24 feuilles ; imp. de A. Péron, Rouen.

Plusieurs années se sont déjà écoulées depuis la publication du premier recueil des *Etudes morales et politiques* de M. le baron d'Haussez, dont nous nous étions efforcée de faire ressortir le mérite philosophique et littéraire, d'après un compte rendu offert aux lecteurs de cette *Revue*. Un second volume, récemment mis au jour, vient d'étendre et de compléter cet intéressant ouvrage. Nous avions lu la première partie de ces *Etudes* avec trop de charme pour n'être pas entraînée à ouvrir la seconde avec un sympathique intérêt ; mais cette fois notre admiration, entièrement conquise, est remontée de l'œuvre à l'écrivain. Comment ne point passer, en effet, de l'étonnement à une sorte d'émotion pieuse quand on rencontre, chez un homme éprouvé par le malheur, et déjà parvenu à une vieillesse si avancée, un esprit d'une trempe à-la-fois si délicate et si ferme, d'un essor si noble et si élevé ?

Les pensées de M. d'Haussez, sans causticité, sans fiel, sans amertume, analysent, avec une pénétration qui, pour être tolérante, n'en est pas moins profonde, les ressorts secrets qui meuvent la société, le jeu caché des sentiments, les mobiles mystérieux des passions, et jusqu'à ces impressions fugitives du cœur de la femme qui se cachent sous le voile de la modestie. Mais la clairvoyance de M. d'Haussez se dénote surtout à signaler les qualités, les vices, les ridicules qui frappent le plus fréquemment nos regards et sur lesquels l'habitude nous a rendus en quelque sorte insensibles. Savoir observer ce que l'on voit tous les jours est le comble de la science et de l'art, dans quelque voie que s'exerce l'observation. M. d'Haussez serait à cet égard d'accord avec nous, car, à son insu, il a confirmé à l'avance l'éloge que nous lui donnons lorsqu'il a dit : « Ce que l'on voit le plus, est souvent ce que l'on observe le plus mal et connaît le moins. » Ce qui nous paraît évident surtout, c'est que tant de finesse et de tact dans les aperçus, de sereine placidité dans la réflexion, de grâce dans l'expression de la pensée, de goût et d'à-propos dans le choix des sujets de

son examen, indiquent un esprit qui s'est tenu dans un rajeunissement perpétuel, mais dont la culture primitive remonte à une époque déjà éloignée. Notre siècle ne produira plus de ces fleurs ni de ces fruits : il faut qu'ils éclosent sous le souffle tiède et paisible de la méditation. « La méditation, a dit M. d'Haussez, que nous rencontrons encore ici, est le trésor où puise la sagesse. Hélas ! qui de nos jours est libre de fouiller à ce trésor ? Qui veut ou peut méditer, à moins que sa méditation ne s'exerce sur un sujet réalisable et positif, c'est-à-dire ne se transforme en une sorte de calcul de l'ame et de l'esprit ? Que voulez-vous ? La méditation demande de l'acquis, du loisir et du repos ; toutes choses qui nous échappent. Il faut maintenant tant de science pour n'être pas ignorant, tant de richesses pour n'être pas dans la pauvreté ; tant de travail pour n'être pas oisif ; tant d'activité pour se tenir à peu près en mesure du mouvement qui nous entraîne, que nul n'a le temps de se ressouvenir, ni de regarder autour ou au-dedans de soi. Comme les joueurs de bague, nous enlevons la pensée au pas de course, sans nous détourner, et par effort d'adresse plutôt que de combinaison. Il en résulte que nous sommes privés de la première des jouissances, de celle que l'on a même considérée comme l'attribut par excellence de la divinité : la jouissance de s'étudier et de se complaire en soi-même.

Cependant, il est encore quelques organisations, que cette turbulente excitation fatigue, qui désireraient plus de fraîcheur et de repos, qui se laissent entraîner à regret de ce pas rapide et brutal qui écrase sans pitié toutes les fleurs du chemin, et supprime sous les éblouissements du coup-d'œil tous les accidents pittoresques de la vie. A ces organisations surtout, nous recommandons le livre de M. d'Haussez ; elles aimeront à s'y délecter comme nous, à se laisser caresser par cette pensée amie des consciences pures, des cœurs droits, des esprits ingénieux et délicats, à regarder le monde et la société dans ce miroir à-la-fois bienveillant et railleur, qui fait sourire et n'offense ni n'aigrit personne ; enfin, à s'imprégner de cette pieuse philosophie, qui semble se revêtir de toutes les splendeurs mélancoliques et solennelles d'une noble existence à son déclin. Que l'on juge, d'ailleurs, si notre sympathie et notre admiration sont justifiées, par ces citations que nous empruntons, non peut-être aux pensées les plus saillantes du livre de M. d'Haussez, mais à celles qui, flattant le plus en nous l'humeur du moment, nous ont fourni la preuve de l'actualité de ces observations judicieuses et charmantes :

« Une activité excessive a pour principal inconvénient de s'exercer

sans jamais savoir ce qu'elle pense, ce qu'elle dit, ce qu'elle voit, ni ce qu'elle fait. »

« N'avoir rien à faire est, pour un bon esprit, une occasion de penser beaucoup. »

« La bonté est le charme de la vieillesse, l'égalité d'humeur sa séduction, le calme sa jouissance, la résignation sa vertu. »

« L'amour qu'elle inspire est la premiere chose qu'une femme devine; mais à force d'exercer cette faculté, elle finit par en faire une fausse application. »

« Pour qu'elle soit agréable, une conversation doit être spontanée, amenée par quelque circonstance et non imposée par les prétentions ou les convenances de l'un des causeurs; en harmonie avec le sujet qui en fait le fond, et aussi avec les dispositions de ceux qui y prennent part; sérieuse à l'occasion, folle quelquefois, bête même au besoin, mais avec un transparent d'esprit, et pour quelques instants seulement, afin de n'en exclure personne. »

« Les vrais *bons amis* sont ceux qui savent reciproquement apprécier leurs qualités sans jalousie, supporter leurs défauts sans impatience, et ne se rien demander qui puisse entraîner des sacrifices pénibles. »

« Pour certaines bonnes âmes qui aiment à faire le bien, pourvu qu'il ne leur en coûte rien, quêter pour venir en aide au malheur est à la fois un devoir et un plaisir, une gloire et une profession. On recueille ainsi de l'argent pour les malheureux et une réputation de bienfaisance pour soi. »

« Le souvenir est une des plus précieuses attributions que la Providence ait accordées à l'humanité. Il fait en quelque sorte recommencer la vie, soit qu'il glisse rapidement sur les peines si nombreuses dont elle est parsemée, soit qu'il s'arrête avec complaisance sur les joies plus rares qu'il retrace. Il vient en aide dans les heures tristes et inoccupées; il franchit les distances et les temps pour rapprocher les hommes et les faits. Il est un ami qui console quand il n'est pas un juge qui condamne. »

« Non plus que le soleil et le temps, les idées ne reviennent jamais sur leurs pas. »

Cette dernière pensée qui, sous différentes formes, se trouve répétée dans les *Études politiques*, nous servira de transition pour nous expliquer, au sujet de cette seconde partie de l'ouvrage de M. d'Haussez, dont nous n'avions osé une première fois aborder l'examen. Maintenant, nous sommes plus libre de le faire, ou plutôt, les mêmes motifs de convenance ne nous retiennent plus : le monde a fait un tour, ce qui était le jour

est devenu la nuit, *et vice versâ*. Si nous eussions dit, il y a quelques années, que les réflexions et les maximes politiques de M. d'Haussez ont pour objet surtout d'inspirer le respect passif de l'autorité, l'horreur des révolutions et de l'anarchie, et un complet dédain pour l'action politique des masses, cet exposé seul eût été une critique capable d'éloigner beaucoup de lecteurs. Aujourd'hui, nous savons que c'est un éloge qui ramènera à l'auteur, et, qui sait, à l'homme politique peut-être, un grand nombre d'adhérents. Toutefois, nous entendons qu'il n'engage pas notre opinion personnelle, opinion de femme d'ailleurs, et qui n'a point voix délibérative. Mais, après nous être mise à l'écart par devoir de sincérité et de conscience, nous pouvons avouer que, sur le terrain des généralités théoriques où M. d'Haussez a eu le tact et l'habileté de se placer, il est bien peu d'esprits qui se refuseraient à le suivre et à lui accorder leur assentiment Une intelligence aussi élevée n'a pu d'ailleurs être entachée de cet obscurantisme politique dont on a dit qu'il n'avait rien appris, ni rien oublié. Aussi M. d'Haussez prend-il soin de déclarer en plusieurs endroits comme nous le remarquions tout-à-l'heure, qu'il sait conformer ses opinions aux modifications que la marche du temps apporte dans les idées gouvernementales; et même lorsqu'il critique avec tant d'énergie l'intervention du peuple en matière politique. Il donne à ce mot *peuple* une acception si restreinte, — puisqu'il ne prétend, dit-il, désigner ainsi que les classes les plus infimes de la société — que l'on peut regarder en quelque sorte cette définition comme un abaissement du cens aristocratique, la nation presque tout entière demeurant comprise dans la classe des capacités.

Un passage du chapitre intitulé : *Conduite politique*, a excité en nous un curieux intérêt, en ce qu'il nous a paru comme un appel, devant la France de 1851, du jugement porté en 1830, contre les ministres signataires des ordonnances de juillet. Nous livrons ce passage à l'appréciation de nos lecteurs, en continuant à nous récuser au nom du privilége de notre sexe qui nous permet de ne point intervenir en de si hauts débats, ou plutôt par cette raison de courtoisie qui fait une loi d'éviter les questions de personnes.

« On déclame contre les coups d'État, et on les redoute, on les anathématise parce qu'on les juge par les dangers très réels dont ils s'accompagnent, par les conséquences souvent funestes qu'ils entraînent, plus que par les nécessités qui les commandent et les justifient. Ce n'est pas dans des circonstances ordinaires, ce ne saurait être sans des motifs graves qu'un Gouvernement, à moins qu'il ne soit frappé de démence, tentera les chances de mesures qui peuvent provoquer contre lui des

réactions funestes. Ces mesures doivent se présenter comme indispensables au salut de la société dont la garde et la direction lui sont confiées. A ses yeux, le danger est là, imminent, immense : il ne pourrait être conjuré par des moyens sans énergie. Quand une maison brûle, attend-on, pour y pénétrer, l'accomplissement des formalités prescrites par la loi? Hésite-t-on à en briser les portes, afin d'en arracher les malheureux qu'elle renferme? Pour un Gouvernement, cette maison, c'est l'État; les malheureux, c'est la société; la société menacée dans son organisation, dans son existence, dans la sûreté d'un grand nombre de ses membres. N'entre-t-il pas dans les obligations du pouvoir, chargé de la sauvegarder, de recourir aux moyens extrêmes pour la sauver, alors qu'une rigoureuse légalité serait impuissante à le faire?

« Il se présente donc des circonstances où la loi doit être couverte d'un voile et son action normale suspendue. Malheureusement, le jugement que l'on porte d'une telle nécessité dépend du résultat obtenu. Le succès justifie la mesure; la défaite la condamne, et souvent le hasard, qui détermine l'un ou l'autre, décide du triomphe ou de la perte des hommes courageux ou imprudents qui en ont assumé la responsabilité; il en fait des sauveurs ou des coupables; il les signale à la reconnaissance publique ou les envoie à l'échafaud. »

Si, pour une certaine classe de lecteurs, les *Études politiques* sont la partie forte et sérieuse du livre de M. d'Haussez, pour tous, les *Études morales* en seront la partie aimable, celle qui surtout fera estimer l'homme et admirer l'écrivain. Ces études, nous le répétons, sont une exception dans notre littérature, par la précision de la forme, par la douce et tolérante philosophie du fond, par l'exquise pénétration et la grâce spirituelle qui en rehaussent les détails. Aussi, quoique plein de nouveauté et de vie, ce livre vous fait éprouver quelque chose du charme et de l'émotion des souvenirs, parce qu'il ressuscite une tradition oubliée, qu'il ranime l'esprit du grand siècle avec le souffle inspirateur de la pensée moderne.

Mlle Amélie Bosquet.

CHRONIQUE.

= Suppression des Échoppes *situées dans les arcades du Palais-de-Justice.* — Nous trouvons, dans un rapport lu au Conseil général par M. Lizot, au sujet des échoppes faisant face au Marché-Neuf, des détails historiques sur l'origine de la construction du Palais-de-Justice que nous nous empressons de publier.

Il existe, dit M. Lizot, dans les arcades du Palais-de-Justice, faisant face au Marché-Neuf, trois boutiques ou échoppes. Elles déparent le monument, elles touchent en outre à la maison de justice, dont elles ne sont séparées que par une muraille; la surveillance, qui serait si essentielle sur ce point, est impossible. Il importe sous ce double rapport que ces échoppes soient supprimées et leur suppression eût été faite par le département il y a longtemps, si la ville de Rouen qui en a la possession, qui en tire un revenu de 800 fr., n'en eût revendiqué la propriété; mais, lorsque dans ces derniers temps, il s'est agi d'accorder à la ville une partie des bâtiments de l'ancienne première Présidence pour des services communaux, chacun a compris qu'il fallait profiter de cette circonstance pour faire cesser le conflit, et arriver par voie de transaction à la suppression des échoppes devenue plus désirable par l'achèvement du Palais-de-Justice. C'est dans cette pensée et dans ce but que sont intervenues, en 1850, des délibérations du Conseil municipal et du Conseil général. Toutefois, en autorisant à transiger, ils ont l'un et l'autre soutenu d'une manière absolue leur droit à la propriété, et demandé même que la question fut soumise aux tribunaux, si on ne parvenait à s'entendre Il n'est pas sans intérêt de connaître les moyens qu'ils ont fait valoir à l'appui de leur prétention.

Pour la ville de Rouen, on a dit que c'était elle qui avait fait bâtir le Palais-de-Justice sur l'emplacement du Clos-aux-Juifs qu'elle avait acheté de Philippe-le-Bel; que cela résultait notamment d'une charte de Louis XII, qui, en chargeant les habitants de faire faire à leurs frais le Palais pour tenir l'Échiquier, leur avait réservé expressément la jouissance des échoppes et leurs produits: que les archives de la ville prou-

vaient que les diverses augmentations qui avaient eu lieu au monument, et spécialement la portion située sur le Marché-Neuf, avait été faite par elle sur des terrains qu'elle avait achetés par des prix fort élevés : qu'en 1791 son droit de propriété, même sur le Palais, avait été reconnu à ce point que le district lui en avait pris une partie à loyer par 3,000 fr. pour le service du Tribunal du district : qu'à l'époque de la révolution, le Palais, comme tous les biens des diverses corporations et communautés, avait été réuni au Domaine ; mais qu'en 1811 un décret avait ordonné la remise aux départements et aux communes des édifices et bâtiments qui étaient alors affectés à l'administration des Cours et Tribunaux : qu'en vertu de ce décret, le département avait bien été mis en possession de tout ce qui, dans le Palais, servait aux Tribunaux, mais que les objets loués à des particuliers ne lui avaient point été attribuées : que les échoppes étaient restées à la ville qui avait continué de les louer et d'en toucher les loyers, le tout à la connaissance et avec l'approbation même de l'autorité préfectorale : que c'était elle enfin qui avait fait les réparations : que son droit était donc parfaitement établi, qu'il le serait encore par la jouissance qu'elle aurait eue depuis 1811 : que cette jouissance qui se serait prolongée pendant plus de 30 ans, lui aurait fait acquérir la propriété par la prescription aux termes de l'article 2,262 du Code civil.

Pour le département, on a répondu que la ville de Rouen n'avait point produit la charte de Louis XII et les autres documents qu'elle indiquait : qu'il était d'autant plus permis de douter qu'elle eût originairement été propriétaire, que lors de la remise faite au département en 1811, le Palais-de-Justice est désigné comme une dependance du Domaine *ancien* et *nouveau ;* que du reste eût-elle été propriétaire, il ne serait pas moins certain qu'elle aurait cessé de l'être par la loi du 24 août 1793, qui avait réuni au Domaine les biens des communes : que les procès-verbaux constatant la remise faite tant au département qu'à la ville, en exécution du décret du 9 avril 1811, attribuent expressément au département le Palais et ses dépendances, et ne faisaient nulle mention de la réserve des échoppes au profit de la ville : que ces procès-verbaux qui formaient le titre des deux parties consacraient ainsi le droit du département et excluaient celui de la ville.

Que quant à la prescription, elle n'était pas apposable parce que la possession n'avait été que précaire et à titre de tolérance : que les seuls actes que pût invoquer la ville, c'était la location et la perception des loyers : que la contribution foncière avait été payée par le département : que c'était lui aussi qui avait fait faire les réparations, que l'assertion

contraire n'était qu'une erreur : qu'il était enfin impossible d'admettre qu'on eût pu acquérir et détacher, par la prescription, une partie intégrante d'un monument tel que le Palais-de-Justice.

Tels sont les moyens présentés de part et d'autre. On a bien fait valoir encore dans l'intérêt du département que le corps de bâtiment occupé par Boulen, et connu sous le nom de *Buvette du Palais*, qui se trouvait dans les mêmes conditions que les échoppes, avait été démoli et supprimé nonobstant l'opposition de la ville, et qu'un jugement par défaut avait reconnu le droit du département. Mais ce ne serait là, dans tous les cas, qu'un moyen de considération ; la décision qui serait intervenue n'aurait aucun effet légal sur la question actuelle ; la ville prétend d'ailleurs que le jugement ne lui a jamais été signifié et que si elle a cédé aux demandes du département, ce n'est pas qu'elle s'y crût obligée ; qu'elle a été déterminée par cette seule considération qu'elle ne devait pas entraver, par une contestation dont la durée était incertaine, l'achèvement du monument qui présentait pour elle-même un intérêt réel.

La commission a cru devoir compléter l'étude de la question en consultant les documents indiqués par la ville de Rouen, documents qui n'avaient point été produits à l'honorable rapporteur devant le Conseil général ; la commission n'a pu elle-même se les procurer qu'avec beaucoup de peine.

Il résulte d'une charte délivrée par Philippe-le-Bel, en février 1306, que la ville avait acquis, moyennant une rente perpétuelle de 300 livres tournois, un vaste terrain qui avait appartenu aux Juifs et avait été confisqué sur eux après leur expulsion. Sur ce terrain un marché avait été établi par la ville. A la fin du siècle suivant, les États-Généraux de la province de Normandie reclamèrent que l'Échiquier, qui n'avait que des sessions temporaires et qui était *ambulatoire*, selon l'expression du temps, fut rendu perpétuel et sédentaire ; il fut fait droit à cette demande par un édit de Louis XII du mois d'avril 1499. La résidence de l'Échiquier fut fixée à Rouen : provisoirement il tint ses séances dans la grande salle du château de Rouen : mais l'Échiquier, ce fut le Parlement de Normandie ; nom qu'il prit en 1515, en vertu d'un edit de François Ier. Il fallait à cette Cour souveraine un édifice digne d'elle, la construction en fut demandée à la ville de Rouen par Destin de Villerez envoyé par le roi. Il fit valoir que la résidence de l'Échiquier devait lui être fort avantageuse et *qu'aulcunes d'autres villes de Normandie avaient offert de grands deniers pour avoir la dicte Court*. La ville de Rouen consentit à faire la dépense qui lui était demandée ; de là une charte de Louis XII portant la date du 14 juin 1499, par laquelle il

autorise la ville de Rouen à transporter ailleurs le marché qu'elle avait établi sur le clos aux Juifs, le tout afin qu'elle pût bâtir le Palais-de-Justice sur l'emplacement de ce marché. Cette charte porte : que la ville de Rouen recueillera à son profit *les échoppes et louages qui seront au dit Palais et s'y feraient et es environs de la dite place.*

Voilà l'origine de la construction du Palais et l'explication des deux chartes de 1306 et de 1499. Le Palais a été bâti par la ville et il a été affecté au service de l'Échiquier et du Parlement. Sans qu'il soit besoin d'examiner si la ville de Rouen a jamais eu sur ce Palais proprement dit, en vertu des chartes précitées, un droit de propriété, droit que dans tous les cas elle aurait perdu certainement par la loi du 24 août 1790 et par sa dépossession absolue depuis cette époque, il est certain que les échoppes lui ont été concédées quant à leur jouissance et à leurs produits. Il existe de nombreux documents qui attestent cette jouissance avant 1793, elle est également établie depuis 1811. Reste donc la lacune entre ces deux époques. Malgré la présomption que l'État avait dû jouir des échoppes en vertu de la loi du 24 août, la commission a voulu vérifier le fait, et il est résulté de ses recherches que jamais l'État n'en avait eu la possession ; cela est démontré par des baux faits par la ville en son nom et pour son compte en 1800 et 1807.

Peut-être devient-il moins étrange qu'ayant conservé la possession des échoppes, la remise ne lui en ait pas été faite en 1811, et ne se trouve pas constatée dans les procès-verbaux dressés à cette époque. Quoi qu'il en soit, il est certain que la ville de Rouen a conservé la jouissance des échoppes de 1793 à 1811, de sorte qu'elle ne les a pas seulement bâties à ses frais, sur un terrain qui lui appartenait, mais qu'elle en a encore conservé la possession exclusive de 1499 jusqu'à nos jours, c'est-à-dire pendant trois siècles et demi.

Voilà l'état de la question. La commission n'a pas plus la prétention qu'elle n'aurait le droit de la juger, mais il lui a paru qu'elle ne pouvait remplir la mission de conciliation qui lui était confiée, c'est-à-dire proposer ou accepter les bases d'une transaction, sans connaître exactement les moyens à l'aide desquels les deux systèmes pouvaient être défendus. C'est là le but des investigations auxquelles elle s'est livrée, et c'est après en avoir apprécié le résultat qu'elle a cru devoir traiter avec la ville de Rouen en lui donnant 10,000 fr. contre la renonciation de sa part à toute prétention à la propriété des échoppes.

= Travaux de la Basse-Seine. — L'amélioration de la Basse-Seine est, à nos yeux, une affaire trop capitale pour que nous n'enregistrions pas avec empressement tous les documents capables de la faire arriver

à une solution si désirée. C'est donc avec bonheur que nous transcrivons ci-après le rapport fait au Conseil municipal, par l'un de ses membres, dans la séance du 15 juillet 1851, tendant à demander au gouvernement un crédit pour continuer les travaux commencés.

« Messieurs, vous savez que tout récemment M. le Ministre des travaux publics a fait une excursion sur la Basse-Seine pour y vérifier l'importance des travaux approuvés par le Conseil général des ponts-et-chaussées, qui sont destinés à prolonger jusqu'à la pointe de Tancarville la digue déjà conduite à la hauteur de Quillebeuf. Frappé de la nécessité et de l'urgence de ces travaux, M. le Ministre des travaux publics s'est empressé, à son retour de Paris, de faire dresser un projet de loi ayant pour objet de lui accorder un crédit propre à assurer l'exécution des travaux dont il s'agit.

« Dans l'état actuel de notre système financier, aucun Ministre ne peut obtenir une allocation de crédit pour son département sans l'assentiment du Ministre des finances, et c'est ce Ministre qui demande chaque mois à l'Assemblée législative les crédits supplémentaires que réclament les divers services.

« Il y avait donc lieu de compter que le crédit nécessité par nos travaux ne serait l'objet d'aucune difficulté, et qu'il nous serait accordé par la loi de crédit qui devait être soumise à l'Assemblée législative dans le courant du présent mois

« Il en a été autrement, et, dans la soirée du lundi 7 du courant, par le télégraphe électrique, M. Germonière informait MM. Le Mire, président de la Chambre de Commerce, et Fleury, maire de Rouen, que les bonnes dispositions de M le Ministre des travaux publics, à notre égard, n'étaient pas partagées par M. le Ministre des finances, qui se refusait à l'admission du crédit relatif aux travaux de la Seine maritime; M. Germonière pressait en conséquence l'arrivée *immédiate* à Paris de deux députations de la Chambre de Commerce et du Conseil municipal, pour lesquelles il solliciterait une audience de M. le Président de la République, avant la réunion du Conseil des Ministres, qui devait avoir lieu le lendemain, et où notre crédit serait discuté.

« Le peu de temps laissé à MM. Le Mire et Fleury pour répondre au désir de M. Germonière n'a pas permis de réunir et de diriger sur Paris ceux des membres du Conseil municipal et de la Chambre de Commerce qui ont été jusqu'ici plus spécialement chargés de tout ce qui se rattache aux travaux de la Basse-Seine.

« Me trouvant alors à Paris, j'ai dû puiser, dans l'imprévu de la situation et dans la confiance dont m'a honoré M. le Maire en cette occu-

rence, la mission difficile et à coup sûr fort au-dessous de mes forces de représenter la ville de Rouen.

« Accompagné de M. Le Mire, qui s'était empressé de répondre à l'appel de M. Germonière, de cet honorable représentant, et de M. Ch. Levavasseur, je me suis rendu à l'Elysée, mardi 8 du courant, à onze heures. MM. Germonière et Le Mire sont immédiatement entrés dans tous les développements propres à établir la nécessité, et tout à la fois l'urgence des travaux demandés. Ma tâche, à moi, s'est bornée à rappeler à M. le Président de la République la vive sympathie qu'il avait manifesté, lors de son séjour parmi nous, pour l'accomplissement d'une œuvre, qui, en même temps qu'elle concourrait puissamment à la défense du territoire par la création d'un port aussi vaste qu'assuré à une courte distance des côtes d'Angleterre, aurait pour résultat rendre de possible la concurrence de la navigation au cabotage avec les chemins de fer rayonnant autour de Paris, et de préserver le commerce français du monopole ruineux dont il est en ce moment menacé.

« Quelques observations de M. le Président nous ont prouvé qu'il appréciait toute l'importance de notre réclamation, et il m'a autorisé à vous donner l'assurance qu'il ne dépendrait pas de lui qu'elle ne fût accueillie.

Admis ensuite auprès de M. le Ministre des finances, qui n'a pas méconnu la nécessité des travaux à exécuter, nous sommes sortis de son audience sans avoir pu vaincre son refus de proposer à l'Assemblée le crédit qui nous est nécessaire, et nous avouons humblement notre impuissance à saisir les motifs de aon refus, et par suite à vous en rendre compte.

« Maintenant qu'il faut renoncer à rien obtenir sur le crédit à voter *en juillet*, vous considérez-vous comme repoussés irrévocablement pour le reste de la campagne? Ne devez-vous pas au contraire redoubler d'efforts pour éclairer le gouvernement sur les déplorables conséquences du refus qu'on vient de nous faire éprouver, surtout si le crédit à proposer au mois d'août n'y venait pas porter remède? *C'est à cette dernière résolution* que nous nous sommes arrêtés d'accord avec M. le Maire et avec toute la Chambre de Commerce, parce qu'il y a une très grande urgence à ce qu'aucun retard ne soit apporté à la continuation des travaux de la Basse-Seine.

« En conséquence, nous venons, Messieurs, vous soumettre le projet de délibération qui suit.

« Sur quoi statuant et adoptant à l'unanimité les motifs et les conclusions du rapport :

« Attendu que M. le Ministre des travaux publics, après avoir constaté, par ses propres yeux, la nécessité des travaux approuvés par le Conseil général des ponts-et chaussées, pour continuer jusqu'à la pointe de Tancarville la digue déjà conduite à la hauteur de Quillebeuf, a fait dresser un projet de loi destiné à assurer le crédit indispensable à l'exécution des travaux sus-mentionnés ;

« Attendu qu'il y a une urgence incontestable à ce que ce projet soit soumis sans délai au vote de l'Assemblée législative ; qu'en effet, si les travaux déjà exécutés n'étaient pas continués jusqu'à Tancarville avant l'hiver prochain, il y aurait tout lieu de craindre que les ouragans et les coups de mer, dont rien n'amortirait la violence dans la baie de Quillebeuf, *n'amenassent la ruine de la tête de la digue élevée jusqu'à Quillebeuf*, et ne rendissent ainsi complètement stériles le temps et les dépenses déjà consacrés à une canalisation dont la navigation retire déjà de précieux avantages ;

« Attendu qu'il y a également urgence à ne pas ajourner les travaux dans l'intérêt des nombreux ouvriers qui y sont employés, afin de leur conserver de l'ouvrage et les salaires destinés à assurer leur existence ;

« Attendu que, s'il est déjà fort regrettable que le crédit nécessaire à la continuation des travaux n'ait pas été voté dans le cours du présent mois, le mal serait sans remède si le vote n'était pas obtenu de l'Assemblée législative au commencement d'août, parce que, la campagne pour la présente année se trouvant compromise, il n'y aurait plus de travaux possibles, et, partant, plus de moyens de parer aux éventualités de la mauvaise saison ;

« Attendu qu'il suffit, pour les travaux de la présente campagne, d'une allocation de quatre à cinq cent mille francs ;

« Que le gouvernement, convaincu, comme il l'est, de l'importance, de la nécessité et de l'urgence des travaux à continuer, ne voudra point accepter la grave responsablité qu'il encourrait, si, en s'associant au refus de M. le Ministre des finances, il avait à s'imputer plus tard la ruine entière d'une portion plus ou moins considérable de la digue déjà élevée ;

« Attendu que forte des sympathies que M. le Président de la République a constamment exprimées pour le succès d'une œuvre que le génie de l'Empereur avait si heureusement qualifiée, la ville de Rouen a la confiance qu'il tiendra à l'honneur d'en assurer la réalisation ;

« Le Conseil municipal attend de la sollicitude du gouvernement pour les grands intérêts du pays la demande du crédit nécessaire pour la

continuation des travaux de la Seine maritime, et il invite M. le Maire à transmettre une copie de la présente délibération à MM. les Président et Vice-Président de la République, et à MM. les Ministres des travaux publics, des finances, du commerce et de la marine. »

= Don, *par M. l'amiral Cécille, à la Ville de Rouen, d'un Meuble exécuté avec divers bois étrangers.* — Le Conseil municipal, dans l'une de ses dernières séances, recevait communication d'une lettre de notre compatriote, M. l'amiral Cécille, annonçant qu'il faisait don à la Ville de Rouen, pour être conservé à la Bibliothèque publique, avec les meubles et vases chinois par lui précédemment offerts, d'un meuble en forme de vaste bureau, construit avec divers bois rares et précieux, recueillis dans sa dernière campagne de circumnavigation. Ce nouveau témoignage de libéralité de notre illustre et généreux compatriote a été accueilli comme il le méritait, c'est-à-dire avec la plus vive reconnaissance. Comme le meuble dont il s'agit est maintenant installé dans la Bibliothèque, où chacun pourra venir l'admirer, on ne trouvera sans doute pas dépourvus d'intérêt quelques renseignements qui serviront à mieux faire apprécier ce magnifique cadeau.

M. l'amiral Cécille, pendant ses diverses stations dans le vaste Océan austral, et particulièrement dans les mers de l'Indo-Chine, avait pris soin de recueillir divers bois encore peu connus dans les arts d'ornementation, et dont il supposait que l'ébénisterie pourrait tirer un excellent parti. Aux Philippines principalement, il avait vu employer, pour tables de salle à manger, des planches d'une largeur tellement extraordinaire, qu'une seule pouvait suffire à confectionner un dessus de table pour seize et même vingt personnes. Dans le pays, on appelle *Nara* l'arbre phénoménal qui fournit de pareilles planches, et le bois qui les constitue est appelé *bois de Nara*. Malheureusement, le nom scientifique et les caractères botaniques de cette essence nous sont complètement inconnus. Cette absence de qualification exacte ne saurait au reste étonner; elle est le partage de la plupart des bois, tirés de contrées lointaines, que l'on emploie dans l'ébénisterie; trop souvent on ne connaît de ces espèces que leur nom vulgaire; et, pour n'en citer qu'un exemple, il n'y a pas un grand nombre d'années que l'on est parvenu à déterminer, d'une manière précise, les véritables caractères de l'arbre qui fournit l'ébène.

M. l'amiral Cécille désira donc rapporter une tablette de bois de Nara, et le supérieur des Dominicains de Manille s'empressa de lui en promettre une de proportions véritablement gigantesques, c'est-à-dire qui mesurait plus de deux mètres de largeur. Malheureusement il

fallait aller la chercher dans l'intérieur de l'île, à travers trente ou quarante lieues de forêts à peine pratiquées, et l'on était alors dans la saison des pluies. L'entreprise parut inexécutable, et l'on dut y renoncer; mais le supérieur des Dominicains, ne voulant pas que l'Amiral partît sans emporter un curieux échantillon de ce bois extraordinaire, contraignit notre compatriote à accepter la propre table du couvent, laquelle avait aussi pour dessus une seule planche de bois de Nara, de 1 mètre 56 centimètres de largeur sur plus de 3 mètres de longueur, et autour de laquelle seize personnes pouvaient s'asseoir à l'aise. C'est cette magnifique tablette, d'un bois qui ressemble assez à l'acajou pâle, et qui possède d'ailleurs de fort belles veines de tons miroitants, qui forme le dessus du meuble récemment offert à la Ville de Rouen.

L'arbre de Nara, qui fournit les planches extraordinaires dont nous venons de parler, est originaire des Philippines, et croît principalement dans les vastes forêts qui couvrent l'île de Luçon, la plus considérable de cet archipel. Il acquiert des proportions géantes; mais, toutefois, le véritable diamètre de son tronc n'est pas toujours développé circulairement autant qu'on pourrait le supposer d'après la largeur des planches qu'on en tire. Cet arbre présente, en effet, cette particularité curieuse de pousser latéralement des prolongements radiés qui font que sa coupe horizontale ressemble à une espèce d'etoile. Or, c'est en le sciant longitudinalement, dans l'axe de deux de ces prolongements opposés, qu'on parvient à obtenir une planche qui dépasse réellement de beaucoup le diamètre de l'arbre, si l'on suppose ce dernier préalablement dégrossi et ramené aux proportions de son diamètre normal.

Deux autres espèces de bois furent également rapportés par M. l'amiral Cécille. L'un est un ébène veiné, originaire, de même que le précédent, de l'île de Luçon, et probablement fourni, comme l'ébène noir d'Afrique, par une espèce du genre *diospyros*. L'autre est un magnifique bois de couleur violet-foncé, originaire de Sainte-Marie de Madagascar, et qu'on appelle *bois d'Andromède*. Nous ne supposons pas, toutefois, que ce nom appartienne à la terminologie scientifique; car le genre botanique *Andromede*, de la famille des Bruyères, ne renferme que des arbustes, dont la plupart peuvent passer pour des nains, même parmi les arbrisseaux.

M. l'amiral Cécille eût pu, sans doute, se borner, pour faire connaître ces nouveaux produits végétaux, à en déposer des échantillons dans les collections publiques d'histoire naturelle; mais, avec ses habitudes de libéralité, dont la ville de Rouen a déjà reçu tant de preuves, il a voulu beaucoup plus; il a désiré qu'un meuble splendide, confectionné avec

ces différentes espèces de bois, les montrât sous leurs plus beaux aspects, et témoignât des avantages que nos arts d'ornement pourraient en retirer

M. Barnier, ébéniste à Rouen, artiste aussi modeste qu'habile, et qui, dans l'art que l'on pourrait appeler la haute ébénisterie et la menuiserie de précision, ne trouverait, même à Paris, que bien peu de rivaux, a été chargé de composer et d'exécuter ce meuble. D'après nos conseils, auxquels il a bien voulu en référer, il a choisi, pour type d'époque, le style Louis XIV, et, pour modèles, les belles compositions de tables et de consoles, créées par le génie de Lepautre pour la décoration de Versailles. Ces modèles, dégagés de toute superfluité d'ornementation, et réduits à leurs profils principaux, lui ont servi à établir une composition d'un genre aussi majestueux que sévère, parfaitement en harmonie avec sa destination de meuble de bibliothèque, et dans laquelle il a su déployer tout ce que l'art de l'ébénisterie savante et delicate peut exiger de calculs de coupes et d'ajustements de précision.

L'inscription suivante sera prochainement fixée sur ce meuble, pour conserver à toujours le nom du généreux donateur :

CE MEUBLE,
DONNÉ PAR LE V.-AMIRAL CÉCILLE,
EN TÉMOIGNAGE DE SOUVENIR ET D'AFFECTION
POUR SA VILLE NATALE,
A ÉTÉ CONSTRUIT AVEC DIVERS BOIS
RAPPORTÉS, PAR CE NAVIGATEUR,
DES PHILIPPINES ET DE MADAGASCAR.

COMPOSÉ ET EXÉCUTÉ
PAR J. BARNIER, ÉBÉNISTE A ROUEN.

André Pottier.

CHRONIQUE DU THÉATRE.

(JUILLET ET AOUT.)

Si l'on pouvait supprimer de chaque année les mois de juillet et d'août, quelle bonne aubaine pour les directeurs de théâtre! Ce sont, en effet, pour eux, deux bien tristes mois; mais que voulez-vous? ils existent,

ils reviennent tous les ans, le mieux est donc de se les rendre le plus favorable possible, et, par d'ingénieuses combinaisons, de faire oublier au public la chaleur étouffante du dedans, l'air enbaumé du dehors. Nous ignorons si la caisse du théâtre de Rouen a souffert de ces longues et belles soirées d'été qui invitent tant à la promenade, mais ce que nous devons constater avec plaisir, ce sont les efforts de M. Duprez, pour attirer la foule et la faire jouir de la présence des artistes d'élite qui, à cette époque, se dérobent assez volontiers aux douceurs de la capitale pour conquérir les suffrages de la province.

Mademoiselle Voiron, qui nous avait quittés pour un engagement plus avantageux, a ouvert la série de nos plaisirs, et a voulu prouver à ses compatriotes qu'elle n'était pas restée sourde aux conseils qu'une critique bienveillante lui avait donnés. Dans *Le Songe d'une nuit d'été* et *Haydée*, elle nous a fait entendre une voix légère, flexible, et d'un timbre très agréable ; elle a été parfaitement secondée par M. Dubosc, dont le chant nuancé avec art et le jeu intelligent ont enlevé tous les suffrages.

Que vous dirai-je de la petite Céline Montaland? Cette charmante enfant, que nous avions déjà tant applaudie et tant fêtée, nous est revenue toujours aussi ravissante d'esprit et de naturel. Dans *Mam'zelle fait ses dents*, elle a excité un véritable enthousiasme.

Mais d'où viennent ces rires de bon aloi qui partent de toutes les parties de la salle? Je parie que Bardou n'est pas loin de là. Oh! c'est bien lui, c'est bien ce franc comique, cette verve irrésistible qui sait communiquer à ses nombreux auditeurs la gaîté la plus vive et la plus bruyante. Dans *Manche à Manche*, dans *Les deux Filles à marier*, dans *Les petites Misères de la vie humaine* et dans *Le Protégé*, il s'est montré, comme toujours, comédien parfait. Aussi les rappels et les applaudissements ne lui ont pas fait défaut.

La direction s'en serait tenue là, que le public n'aurait pas eu trop à se plaindre. Mais M. Duprez ne s'est pas arrêté en si beau chemin; il s'est rappelé que l'hiver dernier, au Théâtre Italien de Paris, et au Quenn's Théâtre à Londres, une jeune cantatrice, sa nièce, ma foi, rien que cela, avait débuté avec le succès le plus complet. Vite il a saisi sa baguette magique, et l'invocation n'était pas terminée, qu'apparaissait sur la scène rouennaise mademoiselle Caroline Duprez, brillante de jeunesse, de grâce, de talent. Voici comment l'écrivain le plus distingué de notre ville en pareille matière, M. Amédée Mereaux, décrit le mérite éminent de cette adorable artiste :

« Le succès de mademoiselle Caroline Duprez sur notre scène a été

complet et tout sympathique. Les premiers accents de sa délicieuse voix lui ont gagné tout d'abord l'oreille et le cœur de ses heureux auditeurs, dont l'enthousiasme a constamment éclaté en chaleureux applaudissements. Sa jeunesse, sa distinction, la grâce parfaite de sa personne, tout plaît en elle, tout charme irrésistiblement. Quant à son talent, il est comme sa personne, d'un goût exquis et d'une entraînante séduction. Aux dons les plus heureux d'une organisation privilégiée, cette jeune cantatrice joint les qualités acquises d'une méthode sûre et raisonnée, et d'un mécanisme vocal parfaitement réglé. Sa voix est d'un timbre pur, plein de fraîcheur et de délicatesse; sa vocalisation est nettement et largement articulée dans les traits posés, et souple et légère dans *la bravoure*. Son style est d'une grande correction et témoigne d'un sentiment musical très élevé; sa diction juste, son expression contenue donnent à son chant un cachet de vérité persuasive qui le rend communicatif et ravissant; elle détaille les récitatifs et la partie dramatique de ses rôles avec une rare intelligence de la scène; ses fioritures, ses points d'orgue sont d'une piquante nouveauté et toujours adaptés avec un grand tact musical aux formules mélodiques de Donizetti. »

Cet éloge si vrai, si bien senti, résume admirablement nos propres sensations; heureux celui qui, pour les exprimer, sait trouver des expressions si neuves, si élégantes, si riches, et surtout si approuvées par l'équité et le bon goût.

Ce n'est pas ma faute si je ne termine pas encore; mais en conscience comment passer sous silence les délicieuses soirées que nous ont fait passer mademoiselle Denain et M. Brindeau. Mademoiselle Denain a joué avec ce ton exquis, cet esprit délicat, ce talent d'excellente comédienne qui l'a placée si haut dans l'estime du public rouennais; et quant à Brindeau, je n'apprendrai rien de nouveau en disant qu'il a partagé, avec sa gracieuse partenère, des fleurs, des bravos enthousiastes et l'ovation d'un chaleureux rappel.

Comment! pas un mot pour ces danseurs espagnols dont nous avons tant admiré la légèrete! pas une pauvre petite preuve de souvenir pour ces souriantes Andalouses dont l'énergie ardente, la souplesse des mouvements, la taille cambrée, le regard provoquant..... allons, soit, taisons-nous..... de peur d'en dire trop.

Alfred Péron.

Alfred Péron, *Directeur-Gérant.*

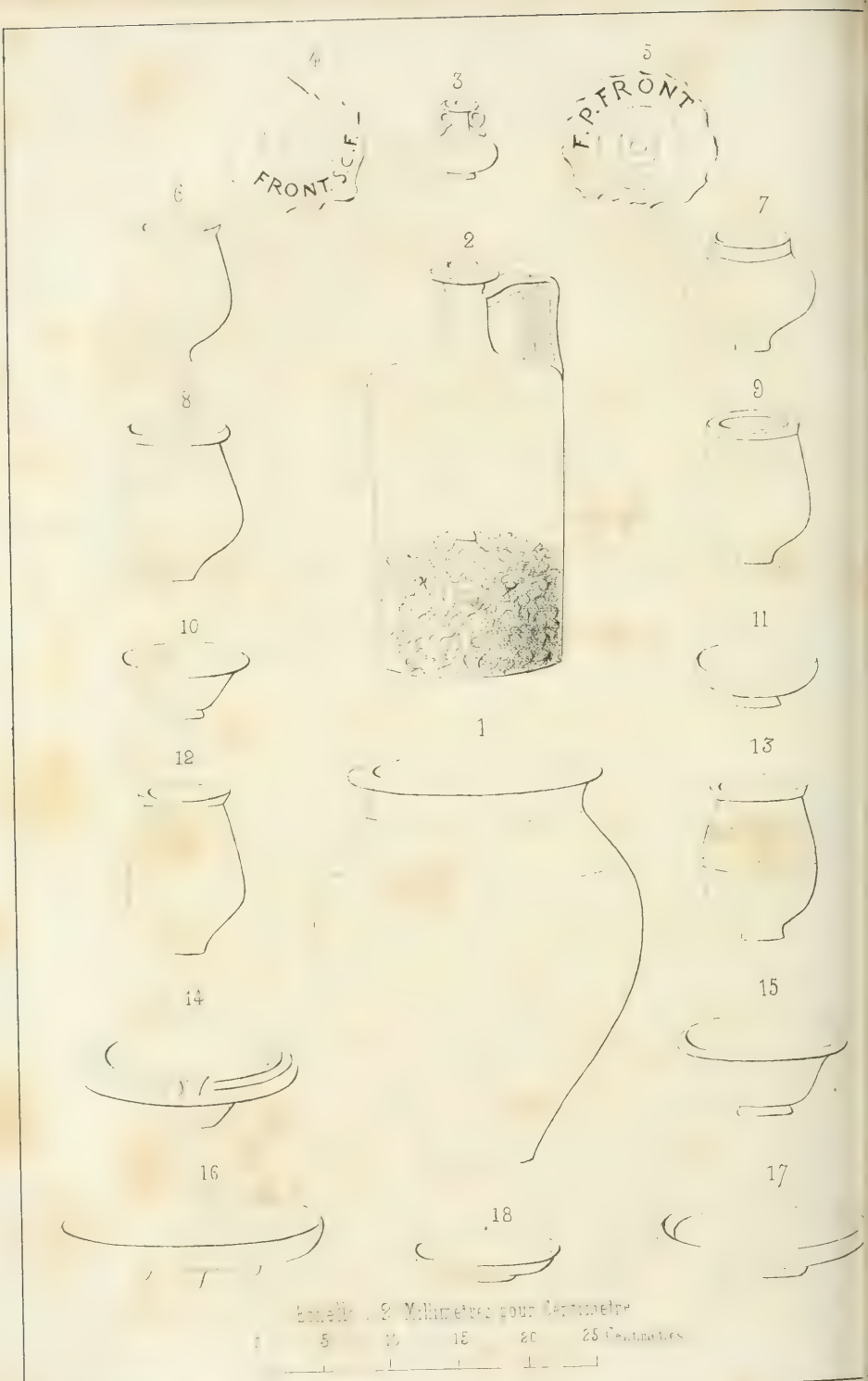

Mme E. Poitier del.

Lith. A. Peron

VASES ROMAINS

du Cimetière du bois des Loges près Fécamp (Seine-Infér.re)

ANTIQUITÉS.

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES DU BOIS DES LOGES

(Canton de Fécamp, arrondissement du Havre.)

Le bois des Loges ainsi que celui des Hogues est un débris de la vaste forêt de Fécamp [1], qui sous les rois Francs et les premiers ducs de Normandie, couvrait toute la contrée maritime qui s'étend depuis les Dalles jusqu'à Étretat. Les traces de cette grande couche forestière subsistent encore dans les noms des Loges, de Beaurepaire, de Sainte-Marie-au-Bosc [2], de Notre-Dame-des-Bois [3], du Bosquelon [4],

[1] Sylva fiscannensis.= Foresta fiscanni.— Dans un cartulaire de Fécamp, du XIIIe siècle, aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen, on lit que l'archevêque Hugues d'Amiens, accorde à l'abbé Henri de Sully la permission de construire des églises nouvelles dans la forêt de Fécamp. (Struere ecclesias novas in forestâ de fiscanno et eas, quæ jam edificatæ sunt, servare.) Dans ce nombre, il cite Goderville et Villainville, près Criquetot. Ailleurs, l'archevêque parle des dîmes de foresta fiscannensi. P. 24-25.

[2] Ecclesiam sanctæ Mariæ de silvâ fiscannensi quæ cognomento justa vocatur. — Bulle de Célestin III, en 1192, et d'Innocent III, en 1203, citées dans l'*Antimoine du curé de Rouelles*. — Duplessis, t. I, p. 576.

[3] Chapelle de Notre-Dame-des-Bois, aujourd'hui détruite, à Cuverville-sur-Etretat.

[4] Le bois de Bosquelon auprès de Ganzeville.

de la Haye[1], de la Haute-Folie[2], de Bucaille[3] et de Saint-Léonard[4]. Anségise[5], Lothaire[6], Waninge[7] chassèrent dans cette forêt, ainsi que nos premiers ducs, ces Nemrods du moyen-âge. Baudry[8], archevêque de Dol, médita sous ses épais ombrages; saint Léger y souffrit les douleurs de l'exil; saint Valery en arracha les chênes sacrés au péril de sa vie; saint Romain et saint Ouen en arrosèrent les sentiers de leurs sueurs apostoliques.

Des seigneurs, des comtes, des ducs et des rois y bâtirent des églises, des prieurés, des chapelles et des maladeries; puis, dans des chartes pieuses et libérales, inspirées par la foi du purgatoire et le salut de leur âme, ils léguèrent aux moines de nos abbayes ces antiques halliers tout peuplés de bêtes fauves. C'est ainsi que nous voyons le duc Robert offrir à l'abbesse de Montivilliers le bosquet de Sainte-Marie-Egyptienne[9], le roi Henri II donner à l'abbé de Fécamp le bois des Hogues[10]; l'impératrice Mathilde doter le Valasse des

[1] Le hameau de La Haye, à Vattetot-sur-Mer. *La Haye*, au moyen-âge, signifiait la forêt; dans la charte de fondation du Valasse, Mathilde appelle la forêt de Lillebonne la haye de Lintot, *Hayam de Lintot*.

[2] Hameau de Froberville (*altum folium*); on dit ailleurs Auffay (*alta fagus*).

[3] Vallon entre Criquebeuf et Fécamp. — *Bucaille* veut dire *broussailles*, mauvais bois, selon M. A. Le Prévost, dans ses *Notes pour servir à la topographie et à l'histoire des communes du département de l'Eure*.

[4] Tous les oratoires qui portent le nom de Saint-Léonard ont été établis primitivement dans des bois. Voyez Saint-Léonard de Bacqueville, Saint-Léonard du Fresnay à Doudeville, Saint-Léonard de Thibermont à Martin-Eglise, etc.

[5] Dux Ansegisus venatores ad saltum Fiscannensem convocavit. *Neustria pia*, p. 196.

[6] Commendaverat Waningo rex Lotharius provinciam Calciacensem quam ob antiquarum silvarum abundantiam et ferarum diversarum venationem diligebat. Ibid, p. 198.

[7] Commissas sylvas fideliter custodiens Waningus frequenter visitabat. — Waningus ingressus silvam fiscannensem,... Adhibitis operariis annosæ quercus ceduntur, Vepres extirpantur et comburuntur. Ibid, p. 199.

[8] Baudry, archevêque de Dol, dit en parlant du site de Fécamp: « Ab hinc sylvulâ gratissimâ circumseptus. » Ibid, p. 238.

[9] L'église de Sainte-Marie au Bosc, possédée par l'abbaye de Montivilliers, est dédiée à Sainte-Marie-Égyptienne.

[10] Robert Dumont, *Appendice à Sigebert*, *ad annum* 1162. — Fallue, *Histoire de l'abbaye de Fécamp*, p 170. — César Marette, *Esquisses historiques sur Fécamp*, p. 126. — Germain, *Guide du voyageur à Fécamp*, p. 48. — Guilmeth, *Description historique des arrondissements*, etc., t. I, p. 206.

quatre fermes de Fongueusemare [1]; Richard Cœur-de-Lion léguer au prieuré de la Madeleine de Rouen Vattetot et Bénouville sur la mer [2]; puis, Mathilde et Henri II réunis, octroyer d'un commun accord à l'abbaye de Bonne-Nouvelle le Petit-Val, Bordeaux, Villierville [3] et le Grand-Val [4], tous bosquets de la forêt de Fécamp. Tous ces religieux, blancs ou noirs, bénédictins ou cisterciens, travaillant de leurs mains, comme au temps de la ferveur, défrichèrent ces agrestes régions qu'ils tenaient de la libéralité ducale. Les serfs émancipés imitèrent leurs exemples; et la barbarie, chassée par le travail, disparut peu à peu de nos contrées.

Les grands seigneurs conservèrent encore quelques bouquets d'arbres au milieu de leurs possessions princières, et se réservèrent des bois en guise de garenne pour leur gibier. C'est ainsi que l'abbé de Fécamp garda le bois des Hogues où Guillaume de Putot avait construit un château-fort près de ces énormes *faisières* où l'antiquité avait extrait le fer et le poudingue. Les Étoutteville, châtelains de Valmont, propriétaires depuis des siècles du vieux château des Loges, en conservèrent la forêt comme un apanage de leur futur duché. Confisqué à la révolution par suite de l'émigration du prince de Monaco, ce bois fut vendu comme propriété nationale. Après avoir passé entre les mains de divers acquéreurs, il fut acheté, en 1845, par M. Fauquet-Lemaître, manufacturier de Bolbec. Ce grand propriétaire, l'un des plus riches industriels de France, en a fait défricher 140 acres, de 1847 à 1848, afin de faire une ferme. Il se propose d'en défricher 200 acres l'année prochaine. Grâce à ces travaux agricoles, la forêt des Loges, qui hier encore comptait 850 acres, ne sera bientôt plus qu'un frais bosquet couronnant les côteaux qu'arrosait jadis la rivière d'Étretat.

Tout récemment, M. Fauquet ayant acheté les grandes fermes de Fongueusemare, le plus bel ornement du terrier du Valasse, a voulu réunir par un chemin la terre monastique et le bois féodal, la culture du moine et la garenne du chevalier. Ce fut en pratiquant ce chemin

[1] *Neustria pia*, p. 852-54.

[2] Duplessis, t. I, p. 333 et 731.

[3] Saint-Germain de Villierville, aujourd'hui *Epivent*.

[4] *Neustria pia*, p. 612.

neuf, sur les flancs d'une côte boisée, qu'il découvrit, le 22 janvier 1851, un *dolium* en terre cuite haut de 70 centimètres et large de 50. Ce vase, comme tous ceux de son espèce, se terminait en pointe d'une façon assez aiguë, et montrait de chaque côté un crochet au lieu d'anse. L'ouverture en était assez large pour laisser pénétrer dans la cavité une grande urne en terre grise d'une pâte fine et parfaitement conservée (n° 1); dans ce deuxième vase était renfermée une fort belle urne en verre, de forme ronde, remplie d'ossements brûlés qui y sont encore (n° 2). L'urne de verre et le vase gris étaient recouverts par une soucoupe rouge, d'une pâte plus dure que celle des vases samiens, et dont le vernis était inaltérable (n° 14).

Averti de cette découverte par les journaux et par l'obligeance du propriétaire, je me rendis sur les lieux le 8 février. A l'aspect du terrain, il me fut aisé de reconnaître que la route nouvelle traversait un cimetière antique dont les sépultures brisées jonchaient le sol fraîchement remué par la bêche. Malgré la brièveté des jours et l'inconstance de la saison, je tentai un sondage qui confirma pleinement mes conjectures. Une fois certain de mon fait, je remis à la belle saison la fouille en règle que je viens d'exécuter en ce moment, grâce au bienveillant concours de M. Fauquet-Lemaître et de M. le Préfet de ce département.

Je ne donnerai pas ici le procès-verbal de ma double exploration. Je me contenterai d'en résumer les résultats.

Comme je l'ai dit, le cimetière du bois des Loges était situé sur la pente d'un coteau, au versant qui regarde le soleil. Il était parfaitement isolé, loin du contact et des regards de l'homme. Aujourd'hui, malgré les progrès de la culture, sa position est encore un vrai désert, d'où l'on n'aperçoit que vallons sauvages et collines boisées. Entre les Romains et les archéologues, il n'y a que les renards qui soient venus remuer cette terre restée inculte depuis quinze cents ans. La coignée du bûcheron troublait seule, de temps à autre, le profond silence dont jouissaient ces morts dans leur antique dortoir.

Lorsque, dans les siècles passés, une famille en pleurs venait déposer ici ce mobilier de la mort, la colline était-elle boisée comme aujourd'hui? Ou bien était-ce simplement un tertre couvert de gazon? Voilà ce que nous ne pouvons savoir. Cependant nous sommes porté à croire que les Romains cachèrent ici, comme dans un bois sacré, la

dépouille mortelle des leurs, tant ils craignaient la violation des tombeaux de la part d'un peuple barbare, conquis et non dompté par leurs armes. Pline a soin de nous apprendre que ce fut cette crainte de la profanation des sépultures qui porta les Romains à brûler les corps, pour les soustraire plus facilement à la vengeance et à la cupidité des vaincus.

Plusieurs fois nous avons remarqué que les sépultures principales étaient placées sous de vieilles souches de chêne, comme si ce symbole payen de l'immortalité avait été planté sur la cendre de l'homme, afin de proclamer l'éternelle durée de sa seconde vie.

Ce cimetière, long de 16 mètres sur 8 de large, contenait, à ma connaissance, environ cent vingt vases, dont plus de cinquante renfermaient des ossements brûlés. Il est évident qu'il y avait ici moins qu'ailleurs, prodigalité de vases aux offrandes et aux libations; cela tenait sans doute à la pauvreté des habitants. A Dieppe, par exemple, nous trouvions jusqu'à quinze petits vases accompagnant une urne sépulcrale; à Cany, il y en avait parfois jusqu'à six; aux Loges, les plus nombreux ne dépassaient point quatre ou cinq, et souvent une urne était seule avec son couvercle ou tout au plus avec un petit vase placé au côté.

Chose frappante, et qui dénote de plus en plus la pauvreté des Gallo-Romains des Loges, c'est que nous n'avons trouvé ni dans les vases ni autour d'eux la plus petite pièce de monnaie; tandis qu'à Dieppe, à Yébleron, à Eslettes, à Tiétreville et ailleurs, on rencontre des médailles que l'on croit destinées à l'avare nocher du Styx. Nous savons seulement que, dans le voisinage de nos fouilles, il a été ramassé récemment une médaille d'argent à l'effigie de l'empereur Auguste.

Tous ces vases funéraires étaient presqu'à fleur de terre. Leur profondeur ordinaire était 15 centimètres, aucun ne dépassait 50 centimètres. Cette proximité du sol, l'abondance des racines, la nature pierreuse du terrain avaient grandement suffi pour détruire la majeure partie du mobilier funèbre. Aussi la plupart des urnes étaient-elles broyées en cent morceaux, et l'humidité avait achevé d'altérer celles que les pierres avaient épargnées. Ajoutons encore que, suivant l'usage général, les Romains des Loges avaient entouré leur sépulture de cailloux taillés qui, mêlés avec de l'argile plastique, for-

maient une maçonnerie indestructible à la pioche et à la bêche. Il nous a fallu des soins infinis pour sauver quelques vases, et nous n'y avons réellement réussi que lorsqu'ils étaient renfermés soit dans des urnes, soit dans des *dolium*.

Voici du reste approximativement le nombre et le genre de vases qui peuplaient cet antique cimetière. Trois *jarres* ou *dolium* en terre rougeâtre, quarante urnes en terre grise, dans la forme de notre *pot au feu*, vingt autres d'une façon plus allongée (n° 1), six à huit cruches blanches, grises ou rouges; douze soucoupes (n°s 10, 11, 15) et cinq plateaux en terre de Samos (n°s 17, 18), mais d'un mauvais vernis qui s'en allait à l'eau; dans ce nombre, je n'ai lu, au fond d'un plateau, qu'un seul nom de potier, celui de Damnus (DAMINI.M) (n° 17), dont l'estampille s'est également retrouvée à Londres[1]; cinq à six assiettes grises ou noires : trois trépieds gris, dont un bien conservé (n° 16), enfin une douzaine de petits pots gris (n°s 6, 7, 8, 9, 12, 13). — Pour le verre : quatre à cinq coupes de cristal blanc, quatre belles urnes rondes avec anse et goulot; trois petites bouteilles hexagones; un petit flacon à deux anses en cou de cygne (n° 3)[2], et trois barillets dont deux portaient la signature de *Frontinus*. — Les objets de métal étaient une petite clochette en fer avec un anneau de bronze, une poignée en cuivre provenant sans doute d'un coffret de bois, une pince à épiler en bronze, et une cuillère à parfums en argent ou en bronze argenté.

Quant à la poterie, la forme qui dominait aux Loges était l'urne grise dans le genre *pot au feu*, comme à Cany et à Tiétreville. Ici nous avons remarqué que des ossements brûlés avaient été renfermés dans des cruches, dont l'embouchure assez étroite était fermée par une soucoupe rouge, au-dessus de laquelle se trouvait parfois un plateau de la même matière. Nous ne nous souvenons pas d'avoir vu ailleurs autant d'ossements dans des cruches; il y en avait une telle quantité, que nous avons pu les faire transporter dans la portion mixte du cimetière communal des Loges.

Les trois dolium trouvés dans cette fouille sont à peu près semblables à ceux qui ont été rencontrés à Cany, à La Cerlangue, à

[1] *Potters' marks discovered in London*, apud *Collectanea antiqua*, by Roach Smith, vol. I, p. 154.

[2] Comme à Neuville-le-Pollet. Ce flacon a été trouvé isolé.

Cauville, à Yébleron, à Saint-Denis-le-Thibout, à Nérac, et dans une foule de cimetières antiques de France et d'Angleterre. On peut se faire une idée de ces sortes de vases, par les dessins et les descriptions qu'en donnent MM. de Caumont et Roach Smith dans leurs savants travaux d'archéologie. Toutefois, pour ce qui concerne les dolium de nos contrées, on ne saurait rien consulter de meilleur sur cette matière que la *Notice* de M. Deville, insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Rouen*[1]. Ce savant nous montre cette espèce de vase funéraire prenant naissance au temps de Pline l'ancien[2], et se continuant jusqu'en 267, époque où Tétricus dépose à Nérac les cendres de son ami Mertorix dans un dolium en terre cuite. Ces observations sont de nature à nous aider beaucoup dans la recherche de l'âge de nos sépultures.

Mais le vase le plus curieux au point de vue de l'art antique, c'est toujours l'urne de verre que nous nommons *barillet*. Pour la forme, les barillets des Loges ressemblent de tout point à ceux de Cany, de Lillebonne, d'Eslettes et de Neuville-le-Pollet : mais ils l'emportent sur ces derniers par l'intérêt que présentent deux inscriptions marquées à l'estampille. On sait que ces sortes de vases étaient coulés dans un moule, au fond duquel le verrier plaçait son nom et sa qualité. Très souvent, on ne rencontre que des initiales ou des abréviations ; mais ici il y a des détails particuliers sur le fabricant et sur la manufacture. Par exemple, un vase porte : FRONT. S. C. F.[3] (n° 4), un autre F. P. FRONT[4] (n° 5). En apparence, ces deux inscriptions sont les mêmes ; mais en étudiant attentivement ces deux débris antiques, on reconnaît entre eux une différence notable. D'abord, les deux estampilles sont loin de se ressembler pour le fond comme pour la forme. Les lettres de la première sont petites et légèrement saillantes, celles de la seconde sont grandes et si bien accusées qu'on les devi-

[1] *Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen*, année 1842. — *Notice sur quelques doliums antiques*, par M. Deville, in-8°, Péron, 1843.

[2] *Quin et defunctos sese multi fictilibus doliis condi maluére*, Pline, lib. XXXV, c. 12.

[3] Frontinus Senatûs-Consulto fecit, ou suâ curâ fecit.

[4] On serait tenté de lire : *Fecit publius Frontinus*, mais à Amiens, M. Dufour a trouvé le nom de Prometheus Frontinus. Je propose donc : *Fecit Prometheus Frontinus*.

nerait au toucher. Les terrassiers et des enfants de dix ans les lisaient couramment et sans difficulté.

Ensuite, sur le premier vase, le pied des lettres touche les bords, tandis que la tête en est tournée vers le centre ; sur le deuxième, c'est le contraire, le pied des lettres est tourné vers le centre, et la tête suit l'inflexion circulaire des bords. Ces différences, quoique minimes, sont caractéristiques ; elles suffisent pour démontrer que les deux vases, tout en sortant de la même fabrique, ne proviennent ni du même moule, ni du même fabricant, et par conséquent, qu'ils ne sont pas entièrement contemporains. La nature du verre est également différente. Le premier est blanc et le second est vert. Enfin, si d'une part, il est évident qu'ils appartiennent tous deux à cette fameuse fabrique frontinienne qui brillait parmi nous au IIe siècle de notre ère, de l'autre, les variantes de noms et de forme prouvent qu'il y a eu, dans le personnel de la fabrication, des mutations qui ne sont autres que l'œuvre du temps.

Maintenant, on demandera à quelle époque on peut reporter ce cimetière, et où était placée la population à laquelle il devait appartenir.

Quant à l'âge, je suis très porté à croire qu'il est tout à la fois du IIe et du IIIe siècles de notre ère. Une des meilleures raisons que j'en pourrais donner, c'est que l'usage de brûler les corps avait à peu près cessé du temps de Constantin. J'ajouterai ensuite que la forme des vases est celle des cimetières de Cany, de Tiétreville, de Dieppe et de Lisieux, généralement attribués aux époques dont nous parlons. La petite cuillère à parfums et le petit flacon de verre (n° 3) ont une ressemblance frappante avec les objets du même genre trouvés dans le cimetière de Neuville, qui est du temps des Antonins. Les dolium, au contraire, paraissent avoir été en grande faveur dans les Gaules, au milieu du IIIe siècle ; j'admettrais volontiers que les nôtres sont de ce temps. Enfin je citerai par-dessus tout les produits de la fabrique frontinienne, qui florissait chez nous au IIe siècle, et qui ne dut pas dépasser le IIIe. Donc, sauf meilleur avis, je placerais le cimetière des Loges entre Trajan et Constantin, il a pu même voir les règnes de ces deux empereurs ; car s'il est, comme je le pense, la sépulture d'une famille indigène, celle-ci a bien pu s'y faire inhumer pendant un ou deux siècles. Les différentes espèces de vases concourent à fortifier cette hypothèse.

Mais où était la famille qui venait successivement peupler ce champ de la mort, et quelle était sa condition? Voici ce que je sais des établissements romains trouvés aux Loges et dans les environs.

Aux Loges, passait la voie romaine qui allait de Lillebonne à Étretat. En 1815, elle a été aperçue et détruite au hameau des Reniax[1]. Une villa romaine très considérable a été fouillée, en 1843, sur le territoire de Bordeaux, près du Petit-Val[2]; mais cette riche habitation, composée de galeries et de colonnes, ne devait pas porter ses morts à ce cimetière éloigné d'elle de plus de deux kilomètres.

Le bois des Loges est loin de ressembler à la forêt de Brotonne, qui est toute pavée de villas et de ruines romaines. Cependant, dans les divers défrichements pratiqués depuis soixante ans, on a trouvé ici des chaudières d'airain là, des clés en bronze, plus loin des meules à broyer, ailleurs enfin, des médailles du haut empire. Dans les terres nouvellement cultivées par M. Piednoël, ancien maire de Saint-Valery, situées précisément en face de notre cimetière, j'ai reconnu, en mars 1849, les restes de plusieurs maisons romaines. Les murs, les tuiles, les poteries et les meules en pouding le démontraient incontestablement.

Enfin, en 1842 et en 1850, j'ai mis à découvert, au *triage du Château-Gaillard*, une charmante habitation romaine dont j'ai donné le plan et la description dans la *Revue de Rouen*[3] et dans le *Bulletin monumental*[4]. Cette demeure, petite il est vrai comme celle de Socrate, se composait, au plus, de trois ou quatre pièces. L'une était chauffée par un hypocauste, l'autre était pavée en pierre de liais; dans une troisième se trouvaient quinze médailles en bronze, d'Adrien, de Trajan, d'Antonin et de Faustine.

Le Château-Gaillard est juste au bas de la côte, éloigné d'environ 1,000 à 1,200 mètres de notre cimetière. Les alentours du vieux castel sont semés de tuiles et de poteries antiques. Jusqu'à ce qu'on ait retrouvé une habitation romaine plus rapprochée de notre cime-

[1] *Voies romaines de l'arrondissement du Havre*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIV, p. 168.

[2] *Revue de Rouen*, année 1844. — *Bulletin monumental*, t. X. — *L'Étretat souterrain*, 2e série, 1844.

[3] Année 1843,

[4] T. IX, p. 206 à 211.

tière, l'esprit se plaira toujours à attribuer aux habitants du Château-Gaillard ces sépultures contemporaines de leur séjour. En tout cas, ceux que l'on inhumait ainsi ne devaient pas être très riches. La simplicité des funérailles le prouve. Les ouvriers eux-mêmes le comprenaient bien. S'il est permis de s'en rapporter à certains indices, je dirai que je soupçonne beaucoup ces morts d'être des agriculteurs. La petite clochette de fer, semblable à celle que l'on suspend au cou des brebis, paraît indiquer le tombeau d'un pasteur; comme au Pollet, les huîtres, les moules et les hameçons trahissaient la dépouille d'un pêcheur.

Dieppe, le 20 août 1851.

L'abbé Cochet.

RECHERCHES HISTORIQUES.

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR LA

VILLE DE NEUFCHATEL EN BRAY.

L'ancien château remplacé par des fortifications plus solides. — Le sire Hugues. — La seconde moitié du XIIe siècle est malheureuse pour la ville; siéges divers. — Blanche d'Evreux. — Marguerite, veuve du roi d'Angleterre. — Baudouin à la Hache. — L'église Notre-Dame brûlée par Charles-le-Téméraire. — Constructions religieuses. — Naissance du Calvinisme. — Complot et tentative de meurtre; détresse du pays. — Neufchâtel pris successivement par les Ligueurs et par les Royalistes. — Le baron de Givri. — Emplacements du château. Peste dans le XVIIe siècle. — Révolution française. — Exécution de Chapelain. — Suspects incarcérés à Mesnières; projet d'évasion; le Préau des détenus. — Maladrerie de Saint-Jean-Baptiste — Prieuré de Sainte-Radegonde. — Ermitage Saint-Antoine. — Armoiries de Neufchâtel. — Aspect de la ville. — Maison aux tourelles. — Contrats de mariage au XVe siècle

On rencontre parfois, mais trop rarement, des personnes qui ont le goût de recueillir des notes sur les histoires locales. Ces notes ne profitent pas seulement aux rédacteurs, elles peuvent devenir utiles à d'autres, soit en donnant bon exemple, soit en fournissant aux hommes studieux des matériaux. Les amateurs d'études normandes sont enchantés de parcourir le *Journal d'un bourgeois de Rouen*, celui d'un bourgeois de Caen, les *Souvenirs et Journal d'un bour-*

geois d'Evreux. L'abbé Miette pour Caudebec, le curé Le Cordier pour Gournay, les abbés Asseline et Guibert pour Dieppe, ont rendu de véritables services. Le propriétaire actuel de ruines très célèbres du département de la Seine-Inférieure, tout en accordant les plus grands soins à de vieilles murailles, témoins de combats glorieux, s'attache à rassembler le plus de documents qu'il lui est possible sur ces vieilles murailles Il a raison ; il n'agit pas uniquement dans l'intérêt de sa curiosité personnelle. Remerciements donc, au nom de la science historique, à ceux qui font collection de documents locaux, à ceux qui rédigent des mémoires, dans lesquels ils rappellent les noms et les actions remarquables de leurs predécesseurs ou de leurs contemporains ; remerciements donc à cet Adrien Mitton, chroniqueur de Neufchâtel en Bray, dont l'œuvre est probablement perdu. Dom Robert Bodin, religieux bernardin et procureur de l'abbaye de Beaubec, en avait eu communication, puisqu'il en cite des fragments dans l'*Histoire civile et militaire de la ville de Neufchâtel-en-Bray*, manuscrit rédigé en 1753. Remerciements même à M. T., puisqu'il avait commencé l'historique de Quiévrecourt, commune limitrophe de Neufchâtel, et que nous trouvons dans son ébauche des renseignements sur la décoration intérieure de l'église des Pénitents, sur son retable, sur des tableaux dus au pinceau de Léger[1]. Quant au manuscrit de dom Bodin, il appartenait à Noël de la Morinière, mort à Drontheim, en 1822. La Norvège fut une des pérégrinations de ce manuscrit, dont la ville de Neufchâtel ne possède qu'une copie, et dont plusieurs amateurs ont des copies ou des surcopies. Il avait passé dans la collection d'un bibliophile fort connu chez nous, l'abbé Germain Barré, décédé curé de Monville; il se trouve maintenant en la possession d'un de nos plus robustes anti-

[1] Ces tableaux représentaient la Visitation, la Naissance du Sauveur, l'Adoration des Bergers, la Présentation du Sauveur au temple, la Résurrection et l'Assomption. M. T..... désigne le peintre comme ayant été l'élève de Le Brun. Ne serait-ce pas plutôt ce Pierre Léger, élève de Jouvenet, qui avait fait pour les moines de Saint-Ouen l'Ouverture de la Porte-Sainte par le cardinal de La Tour-d'Auvergne, tableau connu de tous les habitants de Rouen, et dont le pinceau fut souvent employé dans les églises et dans les communautés ? Guilbert lui a consacré un article dans ses *Mémoires biographiques et littéraires*.

quaires normands [1]. La *Revue de Rouen* a déjà donné une courte notice sur Neufchâtel [2] : ses lecteurs, nous l'espérons, ne se refuseront pas à lire encore quelques pages concernant une petite ville, qui, tout en ayant perdu ce diadême de fortifications, posé sur son front par le moyen-âge et mnémonisé maintenant dans ses armoiries est toujours un des cinq points notables de la topographie administrative de la Seine-Inférieure. Ayant fait partie jadis de la vicomté d'Arques, elle devint à son tour chef-lieu d'une vicomté qui renfermait cent trente-sept paroisses : les rois lui avaient octroyé un bailliage subordonné au grand bailli de Caux, un siége de police, une élection relevant de la généralité de Rouen, un grenier à sel (vente volontaire) et une maîtrise particulière des eaux et forêts.

Le duc de Normandie Henri Ier, voulant pourvoir à la sureté de ses frontières, fit entourer son duché d'une ligne de forteresses détachées. Les anciens châteaux de Driencourt, de Neufmarché, de Nonancourt, de Verneuil, de Boismoulins, de Colmesnil, de Pont-Orson, furent remplacés en 1120 par des fortifications plus redoutables. On sait que, sous nos premiers ducs, il existait peu de châteaux construits en pierre · beaucoup de châteaux, même assez considérables, n'avaient que des remparts en terre ou bien en bois ; ils se réduisaient même quelquefois à des haies palissadées, et de là proviennent des noms qui servent encore à les rappeler aujourd'hui (la Haye-le-Comte par exemple). « Au centre de l'enceinte la plus « étroite, dit M. Batissier [3], il y avait une éminence naturelle ou ar- « tificielle, ayant la forme d'un cône tronqué. C'est sur cette émi- « nence, qui portait le nom de *Motte*, que s'élevait le donjon : celui- « ci était tout simplement une tour ronde ou carrée, en maçonnerie « ou en bois, divisée en plusieurs étages et percée de meurtrières.

[1] Les personnes qui fréquentent les librairies d'occasion connaissent la vignette que l'abbé Barré avait mise en tête de ses livres. Comme il prévoyait la dispersion de ce précieux trésor, il avait pris pour devise ces paroles du psalmiste, qui renferment une profonde philosophie : *Thesaurisat et ignorat cui congregabit ea.*

[2] Voir le n° de septembre 1844.

[3] *Eléments d'archéologie nationale*, p. 521.

« Il servait d'habitation au commandant. » On voit, dans l'atlas du *Cours d'antiquités monumentales* par M. de Caumont, la restauration d'un château du xe siècle. En la considérant attentivement, on se fait une idée claire et nette de ce que devait être, avant le duc Henri Ier, la motte de *Driencourt,* et l'on trouve l'explication de cette *maison de bois à trois étages*, dont parle dom Toussaint du Plessis.

Le duc remit la garde de son *Noëf Chastel de Driencort* au sire Hugues, en ajoutant à cet honneur et à cette marque de confiance l'avantage d'être héréditaire. Ce sire Hugues était beau-frère de Waleran, comte de Meulan et sire de Brionne, de Hugues de Montfort et de Guillaume Louvel, et fut du nombre de ceux qui firent serment à la Croix-Saint-Leuffroi de faire tous leurs efforts en faveur de Guillaume Cliton. Il fallait qu'il eût éprouvé quelque désagrément pour se mettre contre le duc Henri qui l'avait si hautement favorisé deux ans auparavant. Ou bien Hugues éprouvait-il quelque regret d'avoir servi la cause d'un prince bourreau de son propre frère, Robert Courte-Heuze? Le 26 mars 1124 le sire Hugues de Neufchâtel, ses deux beaux-frères et un certain nombre de chevaliers furent faits prisonniers, transportés au-delà du détroit et dépouillés de tous leurs biens. La captivité de Hugues dura cinq années.

En 1136, la ville de Neufchâtel demeurait fidèle à la cause d'Etienne de Blois, ainsi que Lyons et Arques, et voulait tenir ferme contre l'ennemi; mais, tout en faisant bonne contenance, elle finit par tomber au pouvoir de Geoffroi d'Anjou. La seconde moitié du xiie siècle est on ne peut plus malheureuse pour cette ville. Que de calamités ne lui amènent pas ces fortications dans lesquelles elle place son assurance! Elles appelent les gens de guerre, et ils accourent suivis de ce cortége de malheurs qu'on rencontre si fréquemment dans les siècles du moyen-âge. Maintenant, on se promène, au déclin du jour, sur cette motte où l'on déploya tant de fois les appareils de la défense; si l'on aperçoit au loin un nuage de poussière, c'est un petit accident qui donne au paysage quelque animation. Jadis, le moindre nuage de poussière pouvait annoncer l'approche des ennemis, et les hommes du guet ne manquaient pas de le signaler; alors, le clairon se faisait entendre, et les armes brillaient au-dessus des hautes murailles. Dans l'espace de moins de soixante dix années, la ville de Neufchâtel fût prise quatre ou cinq fois.

En 1167, Louis VII livre Neufchâtel au pillage.

En 1173, « le chasteau de Drincourt, » dit Gabriel Dumoulin, « assiégé et desfendu quelque temps, fut rendu par composition au « comte de Flandre, lequel, déplaisant la mort de son frère Mathieu de « Bolongne, tué durant ce siége, fit chevalier son frère Pierre, esleu « évêque de Cambray. L'on disoit, par toute l'armée, que le coup que « le Boulonnais avait reçu le jour de Saint-Jacques estoit en punition « de ce qu'il avoit violé la foi jurée au vieil Henry sur les reliques « d'une main de Saint-Jacques. » Comme il se trouvait dans la ville assiégée une église placée sous le vocable de cet apôtre, cette opinion devait encore s'accréditer davantage, et des imaginations amies du merveilleux devaient se représenter le bienheureux patron de Compestelle se tenant debout sur le toit de son temple, et, d'une voix terrible, rappelant au coupable son parjure.

En 1189, Jean de Ponthieu, voulant se venger d'Henri II, commit des ravages dans une partie de la Normandie, et s'empara de Neufchâtel.

En 1192, Neufchâtel est pris par Philippe-Auguste.

En 1200, il l'est par Jean-Sans-Terre.

Enfin, en 1203, il est repris et brûlé par Philippe-Auguste.

Après la mort de Philippe de Valois, il est donné en douaire à sa veuve, Blanche d'Evreux. Cette princesse mourut à Neaufles-le-Châtel en 1398. Recommandable par ses vertus et par ses agréments extérieurs, elle devint veuve presqu'aussitôt qu'épouse, n'ayant été que six mois sur le trône. Il existait dans la commune de Léry, près du Pont-de-l'Arche, une maison de cette reine Blanche; une tradition locale veut aussi désigner à Neufchâtel une maison de Blanche d'Evreux : la crédulité va probablement trop loin. Avant de reconnaître les traces de cette princesse, il serait bon de savoir si elle est venue réellement à Neufchâtel, et si l'habitation en question ne se trouve pas tout simplement à l'emplacement de celle qu'occupait quelque fonctionnaire chargé de percevoir des droits en son nom. D'autres suppositions peuvent encore se faire ; toujours est-il que le nom de Blanche, ce nom qu'on laissait aux princesses qui l'avaient reçu au baptême et qu'on donnait également aux veuves des rois de France, alors vêtues de blanc, obtient encore de la vénération

à Neufchâtel. L'ombre de la fille du comte d'Evreux adoucit ce qu'il y a de sombre dans l'aspect militaire de la ville au XIVe siècle.

L'auteur de l'*Histoire de la commune de Rouen* [1] cite des officiers de Blanche d'Évreux, à Neufchâtel, qui voulaient entraver le commerce des bourgeois de Rouen : puis il mentionne une charte octroyée par la reine douairière aux bourgeois de cette ville, une opposition faite par Pierre Honoré, prévôt de Neufchâtel, un ordre itératif de Blanche, etc.

Une autre veuve de roi, Marguerite, après la mort de cet Henri VI, roi d'Angleterre, qui fut mis à mort par ordre d'Édouard, vint habiter le château de Neufchâtel. Cet asile devint pour cette reine découronnée ce que Saint-Germain fut à la fin du XVIe siècle, ce que Kirchberg et Claremont sont dans le XIXe. Encore une ombre qui plane au-dessus des ruines : elle est plaintive et désolée ; la harpe du ménestrel ne peut faire entendre en son honneur que des accents lugubres.

En se promenant au château de Neufchâtel, on peut donc se rappeler les révolutions de cette Angleterre, qui fut plus agitée dans son intérieur que les flots de l'Océan ; on peut songer à cet Henri de Windsor, couronné roi de France dans la cathédrale de Paris, refoulé de l'autre côté du détroit, renversé par le duc d'Yorck, et périssant misérablement dans la Tour de Londres ; à sa femme, Marguerite, qui gagnait elle-même la bataille de Wakefield et délivrait son mari, hélas ! pour peu de temps. C'était donc une héroïne : à l'avantage d'être la fille d'un prince renommée par son goût pour les arts et par la protection qu'il accordait à ceux qui les cultivaient, Marguerite joignait celui du courage. Son séjour à Neufchâtel est un fait remarquable, non pas seulement dans l'histoire locale, mais aussi dans l'histoire générale du XVe siècle. Les tempêtes qui renversent du trône les rois et les reines, ont un assez grand retentissement pour que les lieux où ces victimes du malheur ont trouvé jadis un refuge après leur chute, provoquent l'intérêt.

La mélancolie, cette amante des ruines, doit aimer ce sol foulé par Marguerite : elle doit apercevoir son ombre, quand la lune effleure de ses rayons paisibles le talus de l'ancien fossé.

[1] Tome II, p. 363.

En 1418, le comte de Flandres, Baudouin à-la-Hache, commit beaucoup de ravages dans la vallée de la Béthune, et pût causer quelque inquiétude aux habitants de Neufchâtel. Ce prince reçut un coup mortel sous les murs du château de Bures. Sa biographie a quelque chose de très caractéristique. Baudouin devait son surnom au fréquent usage qu'il faisait de la hache des exécuteurs pour la répression des crimes. Il établit de bonnes lois, et ne se contenta pas de réprimer les écarts chez le peuple, il voulut museler les nobles qui se permettaient des abus. Il exécuta, de sa propre main, dans la salle de justice de Vineudale, des gentilshommes qui avaient volé des marchands étrangers. « Comme il assiégait dans une ville de Normandie », lisons-nous, « les Anglais, qu'il haïssait d'ailleurs parce « qu'ils refusaient de payer aux comtes de Flandres le tribut annuel « auquel Guillaume-le-Conquérant s'était engagé envers eux, il fut « dangereusement blessé à la tête d'un bouclier qu'un soldat lui « poussa imprudemment contre le front. Comme il crut n'être que « légèrement blessé, le peu de soin qu'il apporta à se faire médica- « menter fut cause qu'il se forma un abcès dans son cerveau, d'où « s'ensuivit une paralysie, qui se répandit sur tout son corps, et qui « lui ôta la vie à Rousselage l'an 1119. ..... On voit sa sépulture « dans la chapelle de Sainte-Croix de l'abbaye de Saint-Bertin à « Saint-Omer, sous un tombeau de marbre, où il fut enterré avec « l'habit de Saint-Benoît, dont il s'était fait vêtir un peu avant sa « mort. » Ces passages sont extraits textuellement d'une *Histoire des comtes de Flandres*, petit volume in-18 rempli de renseignements précieux. Baudouin-à-la-Hache est représenté dans le *Musée des familles* [1], et d'après un tableau du XIIe siècle, le côté gauche muni d'une large épée de taille, un poignard suspendu à sa ceinture, la main droite appuyée sur le fer d'une hache, et le bras gauche armé d'un bouclier posant sur la hanche. Il était fils de Robert-le-Frison.

L'église Notre-Dame fut livrée aux flammes en 1472. On se trouvait alors au commencement du mois d'août, et peut-être une chaleur intense augmentait la rage destructive de ces soldats de Charles-le-Téméraire, qui avaient déjà commis tant de ravages et appelé tant de fois l'incendie à leur secours. Ils avaient pénétré dans la ville presque

[1] Année 1835, p. 160.

sans aucune résistance, et, pendant trois jours, elle fut abandonnée au pillage. Que d'horreurs ne durent pas s'y commettre ! C'est le sort de toutes les villes prises d'assaut ; elles sont condamnées par les lois de la guerre, lois dont on approuve difficilement le maintien chez des peuples civilisés. Mais enfin, quand les villes ont coûté beaucoup de monde aux assiégeants, et que les soldats victorieux ont vu tomber à leurs côtés les deux tiers de leurs compagnons, on comprend qu'ils désirent un grand dédommagement : l'entrée de Neufchâtel avait été facile aux Bourguignons, et cependant ils se montraient bien cruels, Neufchâtel fut presqu'entièrement réduit en cendres : l'incendie après le pillage, c'était un digne complément. Les soldats de Charles-le-Téméraire allèrent ensuite répéter les mêmes scènes ailleurs, et brûler Longueville ainsi que plusieurs autres lieux du pays de Caux. Quant à l'église de Saint-Pierre de Neufchâtel, elle était aux trois quarts détruite ; celle de Notre-Dame avait beaucoup souffert ; la léproserie de Saint-Jean-Baptiste, située aux portes de la ville, n'existait plus Voilà de ces événements sinistres que les fragments romans de l'église de Neufchâtel peuvent nous redire. Quoique ces fragments forment une disparate complète avec le reste du monument, il faut applaudir sincèrement à ceux qui les ont conservés : ce sont des médailles historiques sur lesquelles on lit la généalogie architecturale et, si j'ose le dire, la constatation nobiliaire du monument. L'agglomération de plusieurs styles dans un même temple reproduit en quelque sorte les divers hommages que divers siècles ont rendus à l'Éternel ; le siècle de Bernard et des pieuses Croisades demeure auprès du siècle des Dunois et des Jeanne-d'Arc, auprès du siècle des Bayard et des Ligueurs.

Goube, dans son *Histoire du Duché de Normandie*, en parlant de Neufchâtel, dit, sans toutefois citer ses autorités, que, « sous le règne « de Louis XII, on vit se cicatriser pour un moment les plaies que « lui avait causées la guerre. Le commerce prit alors dans cette « ville une extension qui malheureusement ne devait pas tarder à « décroître. » Quelle sorte de commerce ? c'est ce que l'auteur ne précise pas. Au commencement du XVIe siècle, on rebâtit l'église Saint-Pierre d'un nouveau style, ainsi que la maladrerie de Saint-Jean-Baptiste. La foi redoublait au cœur de quelques-uns, et c'était chose fort heureuse ; ils en avaient besoin, puisqu'ils

allaient éprouver de rudes traverses ; les guerres religieuses approchaient.

Dom Bodin a mis dans ses additions un passage des mémoires d'Adrien Mitton, qui fournit quelques renseignements sur la naissance du calvinisme à Neufchâtel. On en souhaiterait davantage : l'apparition d'une nouvelle secte en un lieu quelconque est toujours un épisode intéressant. Il le devient encore davantage quand il s'agit de doctrines que doivent suivre de grands bouleversements et de guerres civiles. Au commencement du XVIe siècle, sous le règne de Louis XII, la ville de Neufchâtel avait été le théâtre d'un scandale énorme [1] : c'était peut-être un prélude de la désertion qui devait se manifester cinquante ans après. Nous transcrivons le texte du chroniqueur. « En l'an 1559, l'hérésie de Calvin prit son origine dans la « ville de Neufchâtel. Maître Nicolas Bourgoise, lieutenant du bailli « de Caux, maître Jean Bridou, vicomte, maistre Jacques du Mesnil, « procureur du roi, Pierre Vassagne, élu, maistre Jean Tricotté et « Vincent de la Boë, grainetiers et contrôleurs, les de Bèze, avocats, « et Delaville, greffier, et autres avocats et bourgeois, furent infec- « tés d'icelle, et, à l'instigation des gentilshommes voisins, ils « voulurent s'emparer des églises de la ville pour y faire leur « presche. Leurs charges, en vertu d'un arrest du Parlement de « Rouen, furent mises à l'enchère en 1569 et vendus, et ils n'y « rentrèrent qu'à la paix, qui fut faite deux ans après. »

Nous apprenons à la même source que plusieurs pénitents du monastère de Bernesaut, dont la population se composait alors d'une vingtaine de moines, cédèrent aux instigations, et quittèrent le froc. Le calvinisme naissant ressemblait à certaines sectes politiques, qui se tiennent dans les ténèbres, ont des conciliabules clandestins, et font de la propagande de toutes les manières, tantôt en employant des colporteurs, tantôt en recourant à ceux qui sont chargés de l'enseignement. C'est dommage qu'on n'ait pas conservé, à Neufchâtel, le souvenir des maisons qui servaient de prêches au XVIe siècle. Dans quel recoin, dans quelle ruelle étroite et tortueuse de la petite ville les religionnaires se réunissaient-ils ?

[1] *Histoire de l'Église métropolitaine de Rouen*, par M. Fallue, tome III, p. 66.

« En l'an 1562, dit Adrien Mitton, furent prises ès églises de St-« Jacques, de Nostre-Dame et de Saint-Pierre de Neufchâtel en cha-« cune une cloche, qui furent fondues en artillerie et pierriers pour « la garde de la ville, lesquelles furent prinses pendant la Ligue par « l'armée du duc de Mayenne s'acheminant à Dieppe. Depuis 1560 « jusqu'en 1572, l'exercice de la religion de Calvin eut lieu et fut « libre en cette ville de Neufchâtel par le moyen de la noblesse, sans « néammoins entreprendre aucune chose, ni rien attenter sur les « temples dudit lieu. » Les religionnaires de Neufchâtel firent donc preuve de modération et de prudence, et ne se livrèrent point à cette fureur d'iconoclastes dont les monuments religieux de Rouen eurent tant à souffrir en l'année 1562. Suivant une relation insérée dans la *Revue rétrospective normande*, les calvinistes rouennais, pendant les quelques mois de leur règne, n'omirent la visite d'aucune église à quatre lieues à la ronde: il est probable que les églises des villages voisins de Neufchâtel ne furent pas attaquées; celles de Quiévrecourt de Mesnières, de Bures, de Bouelles, de Saint-Saire, de Neuville, ne virent pas entrer par leurs portes de sinistres visiteurs, coiffés de chapeaux à larges bords, munis de rapières et d'arquebuses, prononçant d'horribles imprécations, frappant sur les statues, sur les vitraux et sur les murailles comme l'eût fait la démence personnifiée.

Un avantage que fournissent les chroniqueurs locaux, et qui devaient se trouver dans les mémoires d'Adrien Milton, c'est de renseigner sur une foule de petits évènements que la gravité de l'histoire considérerait comme au-dessous d'elle et qui ont, pour les lieux, un mérite semblable à celui que l'à-propos a pour les temps. Ces récits ressemblent aux causeries de voisinage: les relations qu'ils ont parfois avec des familles encore existantes font qu'on les recueille soigneusement. Les auteurs de mémoires biographiques n'entrent-ils pas souvent dans de minutieux détails qui n'ont pas plus d'importance, et, de même que les peintres flamands, n'expriment-ils pas les moindres taches sur les portraits afin de leur donner plus de naturel? Le chroniqueur de Neufchâtel, dans un de ses fragments conservés par dom Bodin, parle d'un complot organisé par Vincent de Fry dit le Cadet-de-l'Ecu, autrement Legendre, et par quelques autres mutins de ses amis notamment Jean d'Arondel, Michel Tricotté, Jean

Marot, orfèvre. Leurs projets échouèrent. Toutefois le sieur de Riberpré, parent et lieutenant de la compagnie d'ordonnance du sieur de la Mailleraie, faillit être tué au sortir du logis de l'Écu, quoiqu'il fût accompagné du capitaine La Trappe, d'un nommé Robert et de plusieurs autres. Le nom de Tricotté, qu'on a déjà vu parmi ceux des premiers adeptes de la réforme à Neufchâtel, fait penser que le symbole religieux était pour quelque chose dans ce guet-apens, d'autant plus que l'édit de Poitiers, rendu l'année précédente, n'avait pas rallié tous les esprits et que la Ligue s'organisait ; on craignait que les articles de l'édit de pacification donné à Poitiers ne fussent pas exécutés ; le caractère du monarque n'inspirait ni estime ni confiance. Le sieur de la Mailleraie, lieutenant-général au bailliage de Caux, était dévoué au parti catholique : en 1567, il avait marché sur la ville de Dieppe avec un régiment de gens de pied. Il voulut prendre des précautions pour que les embûches dressées à son parent ne se renouvellassent plus : Vincent de Fry, Jean d'Arondel, Michel Tricotté, Jean Marot et les autres mutins subirent probablement quelque peine, ou bien ils purent se soustraire aux investigations de la justice. « En « l'an 1578, dit Adrien Milton, le jour du lundi gras, qui étoit en « février, la compagnie du capitaine Breton, du régiment de Grillon, « entra en garnison en cette ville de Neufchastel par le commandement « du sieur de la Mailleraie..... et tint ladite garnison en la ville « jusqu'au mois de mai 1579, qu'elle fut licenciée, de laquelle étoit « lieutenant un Bourguignon, qui se faisoit appeler le capitaine Didier, « et coûta ladite compagnie, tant par d'argent qui leur fut prêté par « le commandement dudit sieur de la Mailleraie, que par leur nour- « riture, aux habitans, plus de douze mille cinq cents livres, d'au- « tant que, pendant tout ledit temps, lesdits soldats n'avoient reçu « aucun paiement du roi que ce qui leur avoit été fourni par les ha- « bitants. » Cette contribution était lourde pour la petite ville : Douze mille francs, c'était une somme considérable pour le temps. Puis, d'autres calamités arrivèrent en la même année ; les troupes agissaient un peu comme en pays conquis : c'est ce qui arrive dans les temps de guerres civiles, le citoyen paisible voit sa demeure dévastée par ses compatriotes. Aussi ne devons-nous pas faire pour la France de vœu plus sincère que celui de la voir préservée à tout jamais du retour de ces guerres civiles qui, suivant un poète

latin, sont plus que des guerres civiles et donnent le droit au crime [1].

Transcrivons encore quelques lignes d'Adrien Mitton, témoin « oculaire : « En l'an 1578 et suivante, dans le cours de dix-huit mois, « passèrent à diverses reprises des troupes de six mille hommes, tant « de cheval que de pied, par ces quartiers (de Neufchastel), levées en « ce royaume, par le commandement du duc d'Alençon, frère du roi, « pour s'acheminer en Flandre et se montoient à plus de quarante « mille hommes, *qui ruinoient tout le pays et ses environs*..... En « 1581, durant les mois de mai et de juin, passèrent dans ces quar- « tiers (de Neufchastel), les régiments de Chamois, de la Rochepot « et de Rambouillet, *qui ruinèrent tout.* »

Dans l'été de 1589, Guitry et François de Montmorency du Hallot, prennent Neufchâtel au nom de la Ligue ; il avait alors un gouverneur nommé Châtillon. Mayenne ne tarda pas à reprendre la place, non sans une résistance vigoureuse, tant de la part de la garnison que de celle des habitans qui montent avec elle sur les remparts. En 1591, c'est Henri IV qui s'en rend maitre une seconde fois et en donne le commandement à Palcheul ou Palcheux. Après la journée d'Aumale, Anglure, baron de Givry, s'étant jeté dans Neufchâtel pour arrêter la marche du duc de Parme et donner au Béarnais le temps de gagner du terrain, ne peut faire une longue résistance. Voici ce que nous lisons dans les Mémoires de Sully [2] : « Cette place, quoique assez forte, « ne tint pas, à beaucoup près, aussi longtemps que le roi l'avait « espéré, et il est assez difficile de dire à qui en fut la faute. Elle « fut rejetée tout entière sur Palcheux qui, moins puissant et plus « mal soutenu que Givri, quoiqu'ancien officier et distingué par ses « actions et ses blessures, essuya tout l'orage et fut mis aux arrêts « à Dieppe, assez injustement à ce que je crois. Les parents et les « amis que la garnison de Neufchâtel avait dans l'armée de la Ligue « me paraissaient être la véritable cause du peu de résistance de cette « place, qui se rendit dès la mi-mars. »

[1] *Bella per Emathios plus quàm civilia campos,*
Jusque datum sceleri canimus.....
(Lucain, premiers vers de la *Pharsale.*)

[2] Edition de Liége, 1768, tome 2, page 71.

Puis on lit en note : « Neufchâtel pouvait être forcé dans une « heure, dit le père Mathieu, qui néanmoins blâme, avec le duc de « Sully, Givri de l'avoir rendu après si peu de résistance. » Cet Anne d'Anglure, baron de Givri, avait la réputation d'être également versé dans l'art de la guerre et dans les belles-lettres. Peu de temps après l'assassinat d'Henri III, lorsque le Béarnais n'avait auprès de lui qu'un très petit nombre de partisans, il lui disait : « Sire, « je viens de voir la fleur de votre brave noblesse, qui se réserve à « pleurer son roi mort quand elle l'aura vengé : elle attend avec im- « patience les commandements absolus du vivant. Vous êtes le roi « des braves, et vous ne serez abandonné que des poltrons. » Ayant contribué plus tard à ruiner le secours que les Espagnols voulaient jeter dans Laon, il fut tué devant cette place et fort regretté de son souverain.

Lorsque Palcheul ou Palcheux était gouverneur de Neufchâtel, Henri IV donna l'ordre de démolir le château et de raser les remparts. L'exécution ne commença qu'après la soumission de Fontaines-Martel en 1596, et fut bientôt suspendue ; mais, vingt ans après, Louis XIII réitera l'ordre et le fit accomplir ; les matériaux provenant des démolitions furent donnés aux pénitents du couvent voisin. Nous devons regretter les tours du château, ces anciens titres de gloire : ce serait un plaisir pour les vieillards que de s'entretenir, à l'ombre de leurs débris, des faits d'armes dont Neufchâtel fut jadis le théâtre. On pourrait construire, sur leur emplacement, un obélisque présentant les dates des principaux événements locaux. Des hommes graves aimeraient qu'on inscrivît aussi sur cet obélisque les noms des principaux gouverneurs, celui du sieur de Piennes, qui était pourvu du commandement tandis que le protestantisme se développait dans la ville ; celui de messire François de Pimont [1], qui le remplaçait en 1567, et dont le nom se retrouve sur une des murailles du transept de l'église Notre-Dame, à cause d'une dona-

[1] « François de Pimont, châtelain de Bailly-en-Rivière (*canton d'Envermeu*), « chevalier des ordres du roi, gouverneur de la ville et de la forteresse de « Neufchâtel, laissa pour unique héritière une fille nommée Madeleine. Cette « Madeleine de Pimont épousa Joachim de Thibermesnil, gentilhomme ordi- « naire de la chambre du roi, seigneur du Caule, de Franqueville, de Capval, « des Noyers » (*Arrondissement de Dieppe*, par M. Guilmeth, p. 239.)

tion faite par une demoiselle de ce nom ; celui de Châtillon, seigneur originaire du pays de Caux, qui tenait pour la Ligue en 1589, celui de Palcheul, qui se trouva sur le champ de bataille d'Arques, où il fit prisonnier le comte de Belin ; celui de Fontaines-Martel, qui fut, à vrai dire, le dernier gouverneur sérieux. Cela produirait un bon effet, et l'on pourrait faire de sages réflexions sur les changements que les lieux fortifiés ont éprouvés ; le goût viendrait peut-être à quelque homme studieux de consulter les vieilles chartes, afin d'y retrouver les traces des hommes du XVIe siècle. Mais, sans remuer la poussière des archives, combien de documents ne trouverait-on pas sur les murailles, sur les dalles et sur les vitres des temples, si ceux de Neufchâtel existaient encore avec les pierres tumulaires qu'ils devaient renfermer ! Peut-être Piennes, Pimont, Châtillon, Fontaines-Martel avaient-ils fait don de quelques vitres où leurs armoiries se voyaient avant la révolution.

Il y a deux siècles et demi que Neufchâtel a fait son temps comme ville de guerre. Remarquons que dom Bodin ne parle ni de pestes, ni d'incendies, hormis ceux qui accompagnaient les combats, ni d'autres calamités semblables. Comme on en rencontre dans les fastes de presque toutes les villes, comment croire que celle-ci en ait été préservée? Lorsque la peste noire, venue du Cathai, vint s'abattre sur le monde occidental, aucune agglomération d'habitations ne dut se soustraire à ses ravages. On lit dans le *Journal d'un bourgeois de Rouen* [1], après beaucoup de détails sur une peste de 1636, qui fut *universelle à Paris, à Rouen à Amiens, à Evreux, et autres lieux*, ce qui suit : *la peste est tant soit peu apaisée à Rouen ; mais elle est grande au Neufchastel, de sorte que, faisant la procession générale en cette ville, il ne s'est trouvé que sept personnes, au rapport des personnes dignes de foi.* Q'on n'attribue pas ce chiffre si faible à la diminution de la ferveur pieuse : elle augmente toujours avec les calamités publiques, et survit quelque temps à leur disparition.

La révolution française réclame quelques lignes : ce grand épisode de notre histoire nationale mériterait bien qu'on s'occupât de ses diverses circonstances dans chaque ville, bourg ou village. Dans les

[1] *Revue de Rouen*, 1840, 1er semestre, p. 327.

troubles politiques, les petites villes font parfois plus de bruit que les grandes ; il semble que, fâchées de leur peu d'importance, elles veuillent tâcher de devenir quelque chose en élevant la voix, en montrant un zèle qui se termine à des vociférations populaires ou bien à des protestations qu'on se garderait bien d'exécuter. On voit à Neufchâtel, sur la façade d'une maison sise à gauche de la place, en montant, des faisceaux d'armes ; cette maison n'était pas un édifice public, mais ses habitants pensaient faire beaucoup en plaçant des emblêmes guerriers au dessus de leurs portes, de même que leurs ancêtres du XVIe siècle y eussent placé des emblêmes pieux. On aurait peut-être du mal à rencontrer dans Paris, sur des habitations de simples particuliers, des vestiges de la ferveur belliqueuse de 1790 et 1793 : cela se rencontre à Neufchâtel. Plusieurs familles de cette ville avaient fourni des émigrés : un acte émané du Conseil général de la Seine-Inférieure en date du 12 novembre 1792 reconnut que plusieurs individus ne pouvaient être justifiés du fait d'émigration, et, en conséquence, condamna leurs pères et mères à fournir la solde de deux hommes à quinze sous par jour pour chaque enfant émigré. Ces familles étaient au nombre de sept, dont six appartenaient à l'ancienne noblesse Aujourd'hui la paix règne dans la petite ville ; or la paix se changea, pendant quelque temps, en une nouvelle guerre. Quel point de la France n'a pas vu la Terreur s'avancer avec son hideux cortége, ses spoliateurs d'églises, ses destructeurs de châteaux et ses souverains en haillons, gens sortis de la plus basse lie de la nation, et qui, tout étonnés de se trouver à sa surface, se hâtaient de mettre à profit leur courte domination en accumulant crimes sur crimes ! Neufchâtel eut ses bandits qui voulaient démolir une maison parce qu'ils apercevaient une fleur-de-lys oubliée sur des toits, et qui s'armaient de cordes pour pendre les prêtres. Elle eut ses sacriléges ; elle eut sa déesse de la Raison, parodiant le rôle de la Maillart en insultant aux reliques vénérées de l'épouse de Clovis.

L'une des places de Neufchâtel fut rougie de sang lors du supplice d'un nommé Chapelain, employé au bureau de l'enregistrement de Saint-Saëns, condamné à mort pour avoir appliqué sur ses lèvres un assignat à l'effigie de Louis XVI, tandis qu'il piquait avec une épingle un assignat à l'effigie de la République. Il y eut, après son exécution, des scènes féroces ; de mauvais sujets suivirent son corps jusqu'au lieu

de sépulture en hurlant des hymnes de l'époque. Un sieur Varengue, déclaré complice de Chapelain, avait subi la peine du pilori, à côté de l'instrument de mort et pendant l'exécution de son ami. Une femme Debure, aubergiste à Saint-Saëns, fut cruellement persécutée relativement à ce fait, et dut s'estimer heureuse de s'en tirer avec a ruine complète de ce qu'elle possédait. Nous avons retrouvé son nom dans la liste des détenus de Mesnières.

Par suite de la loi des suspects, le château de Mesnières, distant de Neufchâtel d'environ quatre kilomètres, devint la maison d'arrêt de l'arrondissement. Plusieurs écrivains l'ont décrit avec élégance ; les auteurs du *Voyage pittoresque et romantique* s'en sont emparés, et la possession du château de Mesnières a semblé un titre suffisant d'illustration aux yeux des auteurs d'un *Annuaire biographique* : ils ont mentionné son dernier propriétaire. Il est bon d'en dire quelque chose, puisque Mesnières fait presque partie de Neufchâtel, et que ces deux communes avaient une connexion très forte en 1793.

Le château de Mesnières est flanqué de quatre tours surmontées chacune d'un toit conique ; son aspect est pittoresque ; on voit entre les fenêtres, des colonnes des bustes et des médaillons ; au rez-de-chaussée du corps de logis principal, il existait une galerie, où l'on avait placé des cerfs, animaux jadis privilégiés, l'honneur des forêts et des demeures féodales, et que les nobles choisissaient parfois pour soutenir leurs armoiries. On rencontrait, à main droite de l'entrée principale, une galerie de tableaux, qui ne prouvaient pas bien authentiquement le bon goût des châtelains. On y reconnaissait les portraits de ces syrènes qui surent prendre nos rois de France dans leurs filets, d'Agnès Sorel, de Diane de Poitiers, d'Henriette d'Entraigues ; l'une qui savait redonner de l'énergie à Charles VII quand il s'endormait dans l'indolence ; l'autre qui fit les beaux jours de la cour de François I ; la troisième, qui fut la rivale de Gabrielle d'Estrée; enfin, le portrait de Gabrielle, dont le manoir de Tourpes s'aperçoit de Mesnières.

Ce joli château de la renaissance ayant appartenu jadis à la famille de Boissai, était possédé, à l'époque de la révolution, par la famille de Biencourt-Poutraincourt. Le parc, les gazons de la cour, les fossés remplis d'eau convenaient bien à demeure seigneuriale; mais les ponts-levis, les machicoulis, les vastes souterrains donnaient également

au château de Mesnières quelque ressemblance avec une prison, Cent cinquante détenus environ y furent renfermés sous le régime de la terreur. Toutes les sortes de physionomies, la tristesse, la galanterie, voire même la conspiration, s'y donnaient rendez-vous. Les plus sages étaient-ils ceux qui ne donnaient pas, sur leurs lèvres, accès au moindre sourire? Ceux qui faisaient contre fortune bon cœur, et conservaient leur vigueur morale, grâce à la joie bruyante, ceux-là méritaient-ils plus d'éloges? Des municipaux de Neufchâtel venaient fort gravement, tous les jours de décades, inspecter la maison d'arrêt, et demandaient aux détenus s'ils n'avaient aucune plainte à faire. Alors chacun de montrer le pain, chose épouvantable à Mesnières. Ce pain se composait, non pas toujours de farine de froment, mais de farine de chenevis, ou d'autres ingrédients semblables, et pouvait occasionner des maladies très graves. Les municipaux en convenaient, et la distribution du lendemain ressemblait à celle de la veille. De temps en temps, on imposait arbitrairement à telle ou bien à telle somme les prisonniers considérés comme les plus solvables, sauf le recours qu'on leur laissait sur les autres.

Cependant les projets infernaux de Robespiere et de ses partisans s'exécutaient; beaucoup de sang avait coulé; ces monstres voulaient peut-être en repandre autant en un seul jour qu'ils en avaient répandu pendant plusieurs mois, et renouveler dans toutes les maisons d'arrêt les scènes sanglantes de la Force et de l'Abbaye. On dit qu'ils faisaient des préparatifs et que les détenus de Saint-Yon de Rouen, au nombre desquels se trouvait précisément le propriétaire de Mesnières, virent creuser une immense fosse dans laquelle on voulait probablement inhumer les victimes d'un grand massacre. Des hommes étrangers, à figures sinistres, arrivent à Mesnières et prennent une connaissance minutieuse de toutes les pièces et de leurs issues. Les terroristes veulent-ils s'inspirer des inventions de Nantes et de Rochefort, et noyer les suspects dans les fossés? Ceux-ci n'en doutent pas. Que faire? Il faut tenter une évasion générale: un complot s'organise sérieusement. La grille est gardée par un poste que fournit chaque jour la milice citoyenne de Neufchâtel, et les détenus n'ont pas d'armes à leur disposition. Un d'entre eux promet de s'emparer du fusil du concierge Jérôme, et les femmes, marchant sur ses pas

avec des cendres dans leurs tabliers, les jetteront adroitement aux yeux des gardes ; les cendres produiront autant d'effet que la poudre; ceux-ci se trouvant réduits, pendant quelques instants, au sort de Polyphème, les détenus auront des chances aussi favorables que celles d'Ulysse quand il sortit de l'antre du cyclope Il faut redire encore une fois au lecteur, chose incroyable, que ce complot s'organisait sérieusement. La grille d'entrée une fois franchie, que seraient devenus les fugitifs ? aucune intelligence n'était ménagée au dehors : quand ils se seraient dispersés dans les chaumières, quand même ils auraient gagné la forêt voisine, on se fût bientôt emparé d'eux, et le tribunal révolutionnaire qui, dans un seul mois, avait fait tomber, à Paris, six cent dix sept têtes, n'eût pas fait grâce certainement à un seul des détenus de Mesnières. Ils croyaient toutefois au succès, et l'énergie de leur croyance eût été peut-être favorable à la tentative pour quelques-uns. Innocente aberration d'esprit qui faisait supporter la détention et détruisait la perspective d'un dénouement des plus tragiques !..... Un jour, la cloche appelle les détenus ; ils se rangent en haie. Deux hommes les attendent, et leurs physionomies ne sont pas plus rassurantes que celles des visiteurs qui les ont précédés. Sont-ce des juges du genre de ceux de septembre ? La nouvelle du grand évènement qui vient de se passer à Paris n'a pas encore pénétré dans l'amaison d'arrêt et les détenus ignorent la vengeance que Dieu vient de tirer de celui qui proclamait dérisoirement son existence. Un de ces hommes leur annonce que *le tyran est mort* et que *la liberté est à l'ordre du jour :* les verroux vont donc se briser.

L'auteur de cette notice a sous les yeux un document contenant les noms des personnes renfermées à Mesnières en 1794, ainsi que des actes d'écrou et d'élargissement. L'historique de cette prison aurait eu besoin d'être traité avec certains détails ; car nous ne devons pas plus négliger, pour nos arrière-neveux, les maisons d'arrêt de la Terreur que les léproseries du moyen-âge. La cour intérieure, bien étroite pour une population aussi nombreuse, avait un aspect fort animé quand les détenus se trouvaient groupés, les uns auprès de la Galerie-aux-Cerfs, les autres auprès de cette grille infranchissable à leurs amis. Si maintenant on retrouvait les traits et les costumes des principaux d'entre eux, on pourrait faire une lithographie bien précieuse au point de vue des souvenirs locaux. A défaut de portraits,

on peut aisément composer en s'inspirant de la vraisemblance. Si les auteurs d'une publication intitulée : *Autrefois ou le bon vieux temps*, étaient venus à Mesnières en 1794, quelles études n'eussent-ils pas faites sur plusieurs de ses hôtes, maintenant presque tous disparus ! Que de dialogues à reproduire ! L'un parle de ses mœurs chasseresses ; l'autre regrette le pavillon où il sonnait du cor ; un troisième énumère ses droits honorifiques pendant que sa voisine revendique pour sa famille de merveilleux priviléges ; l'imagination clairvoyante d'une jeune femme entrevoit encore un heureux avenir ; un vieillard devine, au-delà du côteau voisin, ce bien rural, qu'il aimait, tandis que son épouse, saintement résignée, pense fréquemment à ses fils refoulés sur la terre d'exil. On peut recueillir de presque toutes les bouches quelques habitudes caractéristiques de gentilhommerie, quelques traditions galantes du temps de Louis XV, et toujours quelques anecdotes révolutionnaires.

Mais rétrogradons un peu ; considérons encore la ville de Neufchâtel comme la voyaient nos ancêtres, et ne négligeons ni la maladrerie de Saint-Jean-Baptiste, ni le prieuré de Sainte-Radegonde, ni l'ermitage de Saint-Antoine, ni quelques recoins caractéristiques.

A la fin du XIIIe siècle, suivant dom Toussaint du Plessis, il existait à Neufchâtel, non loin de la porte des Fontaines, dite autrement la porte de la Chaussée, une maladrerie dédiée à Saint-Jean-Baptiste. Combien n'y avait-il pas en France de fondations de ce genre ! Chacun sait les ravages commis par la lèpre : le nombre des malades était bien considérable, puisque le seul roi Louis VIII, dans son testament, dota deux mille léproseries de son royaume : saint Louis en fit construire beaucoup [1]. N'importe, quelque nombreuse qu'elles aient été, leurs vestiges doivent être recherchés avec un grand intérêt. Les dernières pierres de la chapelle consacrée à Saint-Jean-Baptiste ont disparu vers 1837, lors de la confection d'une route. La maladrerie avait été gouvernée d'abord par le grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Qu'est-ce que cela veut dire ?

[1] *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades* par M. l'abbé Langlois, p. 112. Le chapitre que l'auteur a consacré à l'historique de la lèpre est aussi remarquable par les recherches que par le style.

Doit-on y trouver une autre signification sinon que cette maladrerie appartenait à l'Ordre fondé par le bienheureux Gérard ? Elle ne devait pas toucher de plus près au grand-maître que les autres possessions. Il y eut aussi des Templiers ; ils y remplacèrent les Hospitaliers de Saint-Jean, et l'on sait que, plus tard, ceux-ci succédèrent aux chevaliers du Temple, et devinrent, après le supplice de Jacques de Molai, propriétaires de tous leurs biens Puis il y eut des sœurs de charité. La léproserie fut érigée en paroisse, probablement à l'usage de ce qu'on nomme le hameau du Mesnil. « Elle avait été originairement fondée », dit encore dom Toussaint du Plessis, « par un « nommé Gérard Talbot, qui lui avait aumôné cent acres de terre « relevant du fief de Nesles. » Le voisinage de la rue des Fontaines convenait bien à un hospice de lépreux : ces pauvres malades devaient espérer que la fraîcheur d'ondes claires et limpides guérirait leur peau rongée par un mal cuisant ; mais hélas ! ces fontaines n'avaient pas de vertu curative.

Le prieuré de Sainte-Radegonde, devenu simple bénéfice à la collation de l'abbaye de Cluny, était voisin de la maladrerie de Saint-Jean. Il est bon d'observer que les habitants de ce pays, dont Neufchâtel est le point central, semblent avoir eu de la prédilection pour les saints de la période mérovingienne : saint Remy, saint Vast, sainte Clotilde, sainte Radegonde, sainte Geneviève, ce sont là des figures poétiques qui apparaissent au-dessus des clochers d'alentour, et reçoivent les hommages de ceux qui aiment l'histoire primitive de la France. Quant à l'épouse de Clotaire Ier, ses vertus jetèrent un éclat bien vif, et les voix de deux cents religieuses honorèrent ses obsèques d'un chant élégiaque, où quelques érudits ont voulu trouver l'origine du drame moderne [1]. Sa chapelle est prostituée à un usage profane. Il y avait des pavés curieux, déposés maintenant au musée d'Amiens. La couverte de ces pavés est bleuâtre et semble être plus solide que celle des anciens carreaux émaillés ; ils ont la forme d'hexagones allongés. En fait de documents archéologiques, les moindres choses sont bonnes à recueillir [2].

La chapelle de l'ermitage Saint-Antoine, sise à deux kilomètres

[1] *Matinées littéraires* par Édouard Mennechet, tome premier, p. 168.

[2] *Annales archéologiques*, tome onzième, p. 22.

du centre de la ville de Neufchâtel, était fort simple de construction et de décoration intérieure. L'ermite chargé de veiller à sa garde portait une robe noire et un capuchon. Sa profession l'astreignait à venir tous les jours servir la messe chez les religieuses Bernardines ; il mendiait ensuite dans les villages d'alentour. La procession de Blangy se rendait régulièrement une fois chaque année à cette chapelle. Il y a quatre-vingts ans environ, nous a-t-on dit, (c'est un récit d'une presque nonagénaire : mais les vieillards sont parfois bien meilleurs à consulter que les livres) un ermite, auquel on voulait faire peur, fut obligé de prendre gîte, pendant les nuits, dans son clocher. Quatre ou cinq années après, un autre ermite, qui avait obtenu la survivance de ce vénérable solitaire à cheveux blancs, et dont la conduite n'était rien moins que canonique, fut reconnu par des militaires traversant la ville pour un soldat de leur régiment, très mauvais sujet ; ils le signalèrent comme tel : l'abbesse des Bernardines, de qui relevait l'ermitage, étant avertie du fait, expulsa promptement ce diable devenu ermite, et ne voulut pas lui donner de successeur. Le costume des ermites de Saint-Antoine, leurs longues barbes, le son de leur cloche qui réveillait, trois fois le jour, les échos du Mont-Ricard, cette foire, rendez-vous gastronomique du peuple de Neufchâtel, les scènes de mœurs qui peuvent s'y rencontrer, ainsi que dans beaucoup d'assemblées de ce genre, ce sont autant de sujets propres à exercer la plume et le crayon d'un amateur.

M. l'abbé Decorde, dans son *Essai sur le canton de Neufchâtel*, a reproduit un récit fictif qui se rattache à cet ermitage. S'il eût été rédigé il y a plusieurs siècles, il aurait aujourd'hui des chances pour qu'on y crût fermement : car il a bien la couleur de beaucoup d'histoires du Moyen-Age, admises par des écrivains fort graves et dont personne ne conteste guère l'authenticité. Au XIe ou bien au XIIe siècle, le terrain est acquis du sire de Menonval par un inconnu, qui prend soin d'y construire une chapelle. — La vie sainte du constructeur avait un certain renom. — Une femme inconnue frappe à la porte de l'ermitage, et prie l'ermite de recevoir l'aveu de ses fautes : mais cet aveu glace le sang de l'ermite, il meurt en retrouvant dans les aveux de la femme son deshonneur, et peut-être son crime. — La pénitente, écartant le capuchon de cet ermite frappé d'immobilité, reconnaît son époux, puis une mèche de cheveux qu'elle a eu la

faiblesse de donner, gage fatal à celui qui l'a reçu. Elle inhume elle-même le corps de l'ermite dans le petit jardin, et revêt son froc. — Au bout de quelques mois, la cloche de l'ermitage ne se fait plus entendre ; on y pénètre, et les yeux sont frappés de la vue d'un cadavre ; en lui rendant les derniers devoirs, on voit que c'est le corps d'une femme : sa vie, marquée au coin du malheur, est écrite dans un coffret. C'était une duchesse de Bourgogne.

Il est certain qu'en 1188 un nommé Godefroi fit don de l'ermitage et du bois des Perriers aux chanoines réguliers de Saint-Thomas-le-Martyr, autrement dits du Mont aux-Malades près Rouen. A cette époque, la chapelle de l'ermitage devint la sépulture des pauvres de l'hôpital de Neufchâtel : il est probable qu'on entend par là moins la chapelle proprement dite que le terrain qui en dépendait. Dans le dernier siècle, les fermiers qui faisaient valoir la ferme de Saint-Antoine devaient remplir leur devoir pascal à la chapelle de l'hôpital, et non ailleurs. Une asssemblée profane subsiste toujours ; on se réjouit et l'on danse chaque année auprès de ces souvenirs de pieuse solitude, de remords épouvantables, de frayeurs nocturnes, d'actes vertueux ou hypocrites. Rien de moins poétique que l'ermitage Saint-Antoine pour la construction ; d'autres éléments poétiques s'y rencontrent. Les pieuses litanies chantées par les pélerins de Blangy semblent encore retentir mélodieusement aux oreilles des visiteurs : car les pélerinages sourient à l'imagination, et leur abolissement amènerait pour premier résultat le désenchantement de nos campagnes.

Nous extrayons ce qui suit de la *Revue de Rouen* au sujet de l'écusson de Neufchâtel :

« Parmi les documents héraldiques que renferme le manuscrit de « Pierre Delaplanche, nous trouvons pour Neufchâtel les armoiries « suivantes : *d'azur à trois tours crénelées d'argent, deux et une.*

« M. Decorde, dans son *Essai sur le canton de Neufchâtel*, p. 58, « nous apprend aussi que ce blason se trouve à l'entrée de la biblio- « thèque de la ville ; toutefois, il ajoute qu'après la réunion de la « Normandie à la France, *le chef d'azur aux trois fleurs de lis d'or* « vint le compléter. Nous ignorons s'il existe quelques documents « qui confirme cette assertion. La description plus étendue de l'*Ar-* « *morial* de Traversier ne fait non plus aucune mention de la fleur

« de lis ; nous la transcrivons : *d'azur à trois tours, deux et une,*
« *d'argent, crénelées de trois pièces, ouvertes de champ, ajourées et*
« *maçonnées de sable.* »

Quoique, sous la Restauration, les armoiries de Neufchâtel aient été mises fort en évidence au fronton de l'édifice municipal, néanmoins l'aspect de cette petite ville n'a pu rien acquérir de nobiliaire. Une maison très modeste de la rue des Fontaines conserve distinctement des paroles de l'Écriture sainte sur une poutre de sa façade. Le quartier de Saint-Pierre, c'est la vieille ville, la ville primitive, celle qui a vu la nouvelle ville prendre naissance, et la colline se couvrir de maisons jusqu'au château. Les personnes d'un grand âge se rappellent une ancienne fausse porte, qui menaçait ruine et sous laquelle il y avait quelque danger de s'abriter.

On ne rencontre pas à Neufchâtel de colonnettes élégamment travaillées à l'entrée des habitations, ni de fenêtres à meneaux prismatiques, ni de pignons échiquetés en briques, ni d'écussons sculptés au-dessus des portes, ni aucun de ces reflets du XVIe siècle si visibles au bourg d'Arques. Cependant Neufchâtel comptait dans son enceinte, avant la révolution, un certain nombre de familles nobles, et dont quelques-unes avaient de vieilles racines à l'entour. Mais ses fortifications ne lui ont jamais donné l'importance que le bourg d'Arques avait par son commerce. Les noms de ses rues et de ses places ne rappellent nulle part une splendeur déchue ; ces noms sont tous de la plus parfaite insignifiance, hormis peut être celui de *Marquis*, dont l'origine n'est pas indigne de recherches. Oui, pourquoi le nom de Marquis donné à cette place si raide dont le pavage aigu blesse les pieds des passants? On voit au bas de cette place des maisons assez vieilles, la porte d'une cour ou d'un jardin a quelque chose d'ogival, et son état de décrépitude annonce une date assez reculée : peut-être des sujets de Louis XIII ont-ils passé dessous. L'église Saint-Jacques dominait le *Marquis*.

Walter-Scott, s'il avait eu l'occasion de placer quelque scène à Neufchâtel, n'eût pas manqué de décrire la maison aux tourelles. On sait quelle était l'humeur guerrière des gentilshommes normands au commencement du XVIIe siècle. Comme ils se trouvaient exposés à de fréquentes attaques nocturnes, plusieurs d'entre eux donnaient à leurs demeures quelque apparence belliqueuse et se tenaient prêts à fou-

droyer les assaillants. Il est vrai que certaines tourelles ne conservent plus d'embrasures ni de meurtrières ; néanmoins on peut croire que, lors de leur construction, si l'on n'avait pour but principal un système de défense, on l'envisageait toujours comme accessoire. Les tourelles procuraient aux habitans tout à la fois l'agrément et la sécurité : Des fenêtres pratiquées dans des murailles non circulaires et d'une grande épaisseur n'auraient pas fourni les mêmes ressources.

Neufchâtel possède trois notaires. Sous l'influence de nos lois et de nos mœurs actuelles, aucun d'eux, en rédigeant un contrat de mariage, n'astreint les parties aux formalités qui furent employées, en 1407, devant le tabellion royal de cette ville, ainsi que la preuve matérielle en existe encore aux archives départementales. Le chevalier Georges de Clères et la dame Marguerite de Nant, nièce de Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, arrêtaient les conditions de leur futur mariage : le prélat s'obligeait en conscience de prélat, et le chevalier jurait en tenant la main étendue sur les saints Evangiles de Dieu]. C'est un trait de mœurs. Voilà comment on exigeait des garanties morales sous le règne de Charles VI, dans le siècle de Baudouin-à-la-Hache et de Charles-le-Téméraire Des serments prêtés avec une solennité si terrifiante servaient peut-être à rendre les infractions, non pas moins rares, mais seulement plus criminelles. Alors, en 1407, Neufchâtel avait un aspect tout différent de celui qu'on lui voit maintenant : le cordon de murailles et de tours, qui se serrait autour des maisons, tranchait bien sur les riches paysages de la belle vallée de Bray. Son église de Notre-Dame n'avait pas encore son portail, mais elle avait son chœur du XIIIe siècle, œuvre architecturale qui n'est pas à dédaigner, qui mérite même une attention sérieuse et fait souhaiter la restauration complète du temple. Plus heureuse que beaucoup d'autres, l'église de Notre-Dame-de-Neufchâtel n'a pas été dénaturée par les additions bâtardes du XVIIe siècle et, depuis la première jusqu'à la dernière de ses pierres, tout en elle a vu les guerres religieuses du XVIe siècle, Henri IV et Mayenne, les chefs royalistes et les chefs ligueurs : Du Hallot et Guitri, Palcheul, Châtillon et Givri.

Léon DE DURANVILLE.

POÉSIE.

HASTINGS,

CHANT DES NORMANDS AU XIe SIÈCLE,

A LA MÉMOIRE DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT.

I.

Normands, un nouveau cri de guerre
Se fait entendre ; nous partons
Pour conquérir une autre terre,
Passons la mer et combattons.
De notre Duc le bras se lève,
Pour nous guider, signe éclatant,
Il tient un étendard flottant,
Bientôt il va tirer le glaive.

CHOEUR.

Des batailles l'écho retentit dans nos cœurs,
Dieu nous aide ! au combat, forts comme la tempête,
Suivons, suivons Guillaume, il a crié : « conquête ! »
Des Anglais, à ce cri, Normands, soyons vainqueurs

II.

Les nefs sont prêtes, tout seconde
Notre héroïque et saint transport ;
Pour rendre notre ardeur féconde,
On nous attend, quittons le port.
Nous partons, la mer est franchie ;
D'Albion le sol ébranlé
Est déjà conquis et foulé
Par le pied de la Normandie.

III.

Guillaume nous excite ; il jure
De se venger, en punissant
La félonie et le parjure
Que va frapper son bras puissant.
Au bon droit le Ciel est propice ;
Dieu nous couvre de ses regards ;
Il a béni nos étendards,
Faisons triompher sa justice.

IV.

Au champ d'Hastings le clairon sonne,
Du grand combat c'est le signal ;
Dans les airs l'airain qui résonne,
Soutient notre élan martial.
Suivons Guillaume et sa bannière ;
Sur son coursier, au premier rang,
Pour combattre, comme un torrent,
Il s'élance dans la carrière.

V.

Vengeons l'honneur qui nous réclame.
Guerre, Harold, guerre à tes Anglais !
Aidés par Dieu, par Notre-Dame,
Signalons-nous par des hauts faits.
Soutenons notre renommée;
Comme Rollon, comme ses preux,
Montrons-nous fiers et valeureux,
Faisons redouter notre armée.

VI.

Sur des soldats, pleins d'insolence,
Courons, archers et cavaliers;
Avec la flèche, avec la lance,
Perçons-les sous leurs boucliers.
Que nul danger ne nous sépare;
Portons des coups plus affermis;
De ces orgueilleux ennemis
Que la défaite se prépare.

VII.

Voilà notre chef! plus d'alarmes;
Le voilà! toujours indompté,
Partout le trépas suit ses armes.
Devant son intrépidité,
L'Anglais courbe sa tête altière;
Il fuit ou tombe dans ses rangs.
Près des siens qu'il voit expirants,
Harold a mordu la poussière!

CHOEUR.

Des batailles l'écho retentit dans nos cœurs,
Dieu nous aide ! au combat, forts comme la tempête,
Suivons, suivons Guillaume, il a crié : « conquête ! »
L'Angleterre est à nous, les Normands sont vainqueurs !

VIII.

Sonnez, clairons, sonnez encore,
Du sol conquis par ses exploits
Guillaume est roi ! le peuple honore
Ce guerrier qui dicte ses lois.
Au Conquérant couvert de gloire,
L'avenir garde un sort plus beau,
Un jour Falaise, son berceau,
Doit rendre un culte à sa memoire !.. [1]

Th. LEBRETON.

[1] La Statue de Guillaume-le-Conquérant a été inaugurée à Falaise le 26 octobre 1851.

BOILEAU-DESPRÉAUX.

Boileau, comme tout écrivain, ne se peut lire avec fruit qu'à la condition d'étudier l'homme en même temps que les œuvres, car ce qui est important, ce n'est pas de connaître le livre seulement, c'est de connaître l'âme, le cœur, la vie dont ce livre n'est lui-même qu'un reflet.

Aussi j'aimerais à montrer combien ce Despréaux terrible fut un bon et parfaitement honnête homme, à ne le prendre même que par ses satires.

Deux ou trois traits indiqués à la hâte y suffiront.

Vers la fin de 1662 (à 26 ans), Boileau était encore peu connu du public; il n'avait donné que sa première satire et *Les Embarras de Paris;* il y avait déjà quatre ans de cela, et, depuis lors, il avait gardé le silence.

Mais Molière, cette année-là, joue l'*École des femmes*; on sait quelles colères, quelles vengeances même la pièce souleva. Ce fut peut-être l'époque la plus tourmentée de la vie du grand comique, et il y eût incontestablement succombé sans Louis XIV. Eh bien! quoiqu'ignorant encore, au milieu de tant de calomnies, les dispositions du roi, Boileau, le 1er janvier 1663, fait imprimer et envoie à Molière comme cadeau d'étrennes, les stances : *En vain mille jaloux esprits*, etc.

Il avait écrit cette pièce à la hâte, il avait consenti, pour venir à l'appui de Molière, à être négligé, à rester imparfait (et c'était le plus grand des sacrifices pour Boileau). On sait qu'il ne faisait bien les vers qu'avec une extrême lenteur.

Mais il y revint, quelques mois après, à loisir, dans sa deuxième satire dédiée *à Molière*.

En 1664, à l'occasion du *Tartuffe*, les persécutions redoublèrent, et l'on ne savait pas trop ce qui pouvait advenir; on venait, pour quelques vers mystiques, de brûler vif, en Grève, notre pauvre compatriote Simon Morin. Boileau, cette fois, sentit qu'il fallait s'adresser à Louis XIV lui-même. L'amitié, et non pas le desir de flatter, lui fit écrire alors sa première *Épître au Roi*.

Ce fut ainsi toute sa vie. En 1676, Lorsque les envieux et les sots attaquèrent Racine et son *Iphigénie*, écrite pour la Champmeslé (qu'il aimait, et qui était charmante); au plus fort des épigrammes contre le poète, contre son œuvre et contre sa maîtresse, Boileau, dans un mouvement de justice, se révolte contre les calomniateurs et publie cette admirable épître :

Que tu sais bien, Racine, à l'aide d'un acteur,
Émouvoir, étonner, ravir un spectateur!
Jamais Iphigénie, en Aulide immolée,
N'a coûté tant de pleurs à la Grèce assemblée,
Que dans l'heureux spectacle à nos yeux étalé,
En a fait sous son nom verser la Champmeslé.

Puis rappelant à Racine, avec mélancolie, les persécutions essuyées par celui qui n'est plus, il ajoute :

Avant qu'un peu de terre, obtenue par prière,
Pour jamais sous la tombe eût enfermé Molière,
Mille de ses beaux traits, aujourd'hui si vantés,
Furent des sots esprits à nos yeux rebutés.
. . . . . .

En 1693, un illustre docteur, Arnauld, est sur le point de mourir en exil, persécuté, malheureux. Aussi voyez avec quel enthousiasme, avec quel respect Boileau parle de lui :

Arnauld, le grand Arnauld. . . . . .

Que les sots, maintenant, croient s'ils veulent au dénigrement, à la haine, je leur prouverai partout que l'amitié seule est féconde.

Vous trouvez, dites-vous, une inspiration de colère chez Boileau. Sans doute, mais je ne l'en aime que mieux, je sens dans ces colères la bonté, la sincérité, la droiture de son âme. Molière un jour confessa qu'il avait emprunté à Boileau deux ou trois traits du personnage d'Alceste, c'est le plus grand éloge que Boileau ait reçu ; il eut bien en effet comme le *Misanthrope :*

. . . . . Ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

La vie de Despréaux, sans aventures et presque sans passions, s'écoula tout entière dans la solitude, à la campagne, à Auteuil, entre quelques amis.

Son humeur libre et simple ne se pouvait point accommoder des grands airs de la ville, dans ce beau monde où il lui eût fallu vivre. Dès vingt-deux ans je l'entends s'écrier :

Je suis rustique et fier, et j'ai l'âme grossière.

La chasse, la pêche, la promenade dans les sentiers d'Auteuil, un voyage de temps en temps à Bâville, chez Lamoignon, quelques lectures et avec cela les vers, faits, refaits, longuement travaillés, telles étaient ses occupations. Puis les amis venaient, et quels amis ! Les plus grands hommes du temps et les plus illustres !

Racine envoyait souvent ses enfants chez *M. Despréaux* (qu'ils adoraient) ; il les promenait, leur faisait des contes, jouait aux quilles avec eux, et il eût, disait-il, renoncé plutôt à son talent pour les vers qu'à son talent pour les quilles. Aussi était-ce grande fête dans la maison de Racine, lorsqu'en hiver M. Despréaux, de retour à Paris, venait dîner chez lui ; ou lorsque père, mère et enfants, dans la belle saison, s'en allaient joyeux à Auteuil. Jamais Racine n'oublie de rendre compte à son fils de ces charmants repas de famille : « M. Despréaux a dîné aujourd'hui au logis, et nous lui avons fait « très bonne chère, grâces à un fort bon brochet (il était probable- « ment carême) et une très belle carpe qu'on nous avait envoyée de « Port-Royal. »

Il y a des détails naïfs : par exemple, on y voit M. Despréaux un

jour tout ravi d'aise parce qu'il « venait de toucher sa pension et de « porter chez M. Caillet, notaire, dix mille francs pour se faire cent « cinquante livres de rente sur la ville. »

Despréaux se plaisait de plus en plus à Auteuil, à mesure qu'il avançait en âge :

Pour animer ma voix,
J'ai besoin du silence et de l'ombre des bois.

C'est là qu'il se plaisait, en de longs entretiens, à chercher avec ses amis

. . . . Quels sont les biens véritables ou faux;
Si l'honnête homme en soi doit souffrir des défauts,
Quel chemin le plus droit à la gloire nous guide,
Ou la vaste science, ou la vertu solide.

Devenu sourd et presque muet (par suite d'une extinction de voix), ne pouvant qu'avec difficulté être entendu et se faire entendre, il ne quittait presque plus Auteuil, sinon pour ses affaires les plus indispensables, ou pour être utile à ses amis. Je lis en effet dans une lettre que Racine, relevant de maladie, écrivait à son fils : « M. Despréaux « ne m'a point abandonné dans les grands périls; mais quand l'oc- « casion a été moins vive, il a été bien vite retrouver son cher « Auteuil. »

Devenu vieux, son talent poétique s'affaiblit, mais sa pensée ne fut point ébranlée. La poésie avait été pour lui la voix de la conscience, aussi n'eut-il point à changer; il resta jusqu'au dernier jour le défenseur du vrai, l'ennemi du faux ; il écrivait avec faiblesse, avec difficulté, mais il écrivait encore *contre l'Équivoque*. A 69 ans, il faisait des satires qu'on ne lui permettait plus d'imprimer dans cette France devenue dévote avec son vieux roi. Trop de grands personnages, autour du monarque hébété de vices et de superstitions, s'y seraient reconnus :

Un dévot aux yeux creux et d'abstinence blême,
S'il n'a pas le cœur pur, est affreux devant Dieu.
L'Evangile au chrétien ne dit, en aucun lieu :
Sois dévot; il nous dit : Sois doux, simple, équitable.
Car d'un dévot, souvent, au chrétien véritable,

La distance est deux fois plus longue, à mon avis,
Que du pôle antarctique au détroit de Davis.
Encor par ce dévot ne crois pas que j'entende
Tartuffe ou Molinos et sa mystique bande;
J'entends un faux chrétien, mal instruit, mal guidé,
Et qui de l'Évangile en vain persuadé,
N'en a jamais connu l'esprit ni la justice.
Un chrétien qui s'en sert pour disculper le vice;
Qui toujours, près des grands qu'il prend soin d'abuser,
Sur leurs faibles honteux sait les autoriser,
Et croit pouvoir au ciel, par ses folles maximes,
Avec le sacrement faire entrer tous les crimes.

Malgré ce noble langage, on a dit et l'on répète encore de nos jours que Boileau ne fut qu'un courtisan, un flatteur .... Il serait bien plus juste de dire que la France n'aura jamais deux siècles d'admiration et de gloire pour qui ne les mérite pas.

C'est surtout dans ce qui nous est resté de la correspondance de Boileau qu'on apprend à le connaître et à l'aimer. Ce qui m'y attache et m'y attriste à la fois, c'est de le voir survivre à son siècle, demeurer, seul de tant de grands hommes, témoin des dernières années de ce siècle.

Tant que Racine lui reste, c'est-à-dire jusqu'à 63 ans (*vous seul êtes ma consolation*, lui écrivait-il en 1687), il supporte la vie sans trop se plaindre.

Racine suit la Cour, accompagne le roi dans ses batailles, dans ses parties de plaisir à Namur, à Versailles, à Marly; Boileau, triste et malade, coule paisiblement ses jours dans sa solitude, causant et jouant avec les enfants de son ami.

Il faut rappeler ici que Racine, au milieu de la Cour, sut rester honnête homme, homme d'ordre et de famille en même temps qu'homme d'esprit. Il se montra grand poète (et le seul) jusques sous l'influence dévote du père La Chaise et de Mme de Maintenon, écrivant pour eux *Esther* et *Athalie*.

Mais lorsqu'il fut mort, lorsque Boileau eut tracé sur la tombe de son dernier ami :

. . . . *Clarissimum tanti viri memoriam precibus potiùs quam elogiis prosequere*. . . . .,

que devint-il ? Que devint-il lorsqu'il ne lui resta plus personne que quelques dévots équivoques, et qu'il fallut voir jeter aux vents les cendres de ses anciens amis de Port-Royal ?

Voyez ses tristes lettres de ce temps-là.

Il écrit à Brossette, en 1709 : « Je suis malade et vraiment malade ; « la vieillesse m'accable de tous côtés ; l'ouïe me manque ; ma vue « s'éteint ; je n'ai plus de jambes. . . . ; je ne suis plus rien de ce « que j'étais ; et, pour comble de misère, il me reste un malheureux « souvenir de ce que j'ai été.... Ma mémoire finit, mon esprit « m'abandonne... »

Et puis il ajoute, avec un sentiment de douleur bien autrement amère :

« Je ne saurais assez vous admirer, vous et vos confrères les aca- « démiciens, de la liberté d'esprit que vous conservez au milieu des « malheurs publics ; et je suis ravi que vous vous appliquiez plutôt à « parler *des funérailles des anciens* qu'à faire les funérailles de la « félicité publique, morte en France depuis plus de quatre ans. »

Qu'on voie ces détails sur cette horrible année 1709 dans les mémoires de notre immortel compatriote Pesant-de-Bois-Guillebert (publiés dans la Collection des économistes.)

Mais Despréaux devait voir ses chagrins, ses souffrances, son agonie, l'agonie du royaume se prolonger deux années encore.... Il ne mourut qu'en 1711, à l'âge de 75 ans.

Eugène Noel.

MONOGRAPHIE ROUENNAISE.

L'ÉGLISE PAROISSIALE

DE

SAINT-MARTIN-SUR-RENELLE.

Suscepimus, Deus, misericordiam tuam
in medio Templi tui.
Ps. 47, *v.* 8.

A la mort de Clotaire, l'an 561, ses quatre fils, comme auparavant ceux de Clovis Ier, s'étaient divisé son héritage royal. Chacun d'eux avait promis de se contenter de son propre lot et de ne rien envahir au-delà par ruse ou par force. Mais le partage s'était accompli de la manière la plus irrégulière. Plusieurs villes même avaient été morcellées, et ces faibles éléments de discorde allaient bientôt devenir la cause de luttes sanguinaires et de crimes sans nombre.

Dès l'année 565, une haine jalouse arma l'un contre l'autre deux des fils de Clotaire, Chilpéric, devenu roi de Soissons, et Sigebert, roi d'Austrasie. Une première fois, cependant, les princes s'étaient réconciliés, et une double alliance paraissait devoir cimenter leur union. Mais, à quelque temps de là, le roi de Soissons fit périr sa femme à l'instigation de la cruelle Frédégonde ; Brunehaut, qui avait épousé Sigebert, jura de punir l'usurpatrice, en vengeant la mort de sa sœur ; et aussitôt la guerre recommença.

Vaincu en plusieurs rencontres, Chilpéric n'eût plus d'autre ressource que de se renfermer dans Tournai avec ses enfants. Déjà toute

l'armée réunie à Vitry élevait Sigebert sur le pavois, lorsque tout-à-coup deux pages, envoyés par Frédégonde, s'avancent au milieu de la foule, dont ils semblent partager l'enthousiasme, pénètrent près du vainqueur et le frappent d'un coup mortel.

Ce crime audacieux changea la face des affaires ; Chilpéric reprit possession de son royaume, et Brunehaut se trouva captive dans Paris avec son fils Childebert, alors âgé de cinq ans. Malgré sa jeunesse, l'enfant pouvait porter ombrage à son oncle ; il fut confié par sa mère à un ami fidèle, conduit à Metz, et proclamé roi par les Leudes d'Austrasie en 575.

Furieux de voir échouer un projet si hardiment combiné, Chilpéric vient à Paris, s'empare des trésors apportés par Brunehaut et exile cette reine à Rouen. Le roi de Neustrie s'était fait accompagner dans son voyage par un de ses fils nommé Mérovée. La vue de la malheureuse prisonnière impressionna vivement le jeune prince ; et lorsque, l'année suivante, il eut reçu de son père l'ordre de combattre le Poitou révolté, ce fut par Tours qu'il dirigea sa marche, séjourna quelque temps dans cette ville pour y célébrer les fêtes de Pâques dans la basilique de Saint-Martin ; puis, ses projets d'évasion bien arrêtés, il feignit d'aller voir sa mère qui était religieuse au Mans, depuis que le roi l'avait répudiée, et prit la route de Rouen.

Saint Prétextat occupait alors le siége archiépiscopal de cette ville. Le prélat qui, par une coïncidence extraordinaire, avait autrefois tenu Mérovée sur les fonds du baptême, et qui conservait pour lui un attachement tout paternel, souscrivit à son desir et bénit son alliance avec la veuve de Sigebert. A cette nouvelle, Chilpéric, croyant son pouvoir menacé par un infâme complot, accourt en toute hâte à Rouen, et, sous prétexte d'une prétendue parenté qui devait faire obstacle à l'union de son fils avec celle qui avait été l'épouse de son frère, il reproche hautement à saint Prétextat la conduite qu'il a tenue, et met tout en œuvre pour rompre une alliance qui lui paraissait fatale.

Surpris à l'improviste, les nouveaux époux n'eurent pas le temps de quitter la ville, mais un moyen de salut leur était assuré. A cette époque, où le christianisme imprimait partout sa puissance salutaire, le prêtre catholique, ministre du Dieu de paix, pouvait souvent arracher à la mort celui que poursuivait la haine ou la justice des

hommes. L'évêque, *défenseur de la cité*, n'avait alors qu'un mot à dire, et, à sa voix, l'accusé trouvait devant l'autel un asile que n'eût presque jamais violé le plus profond ressentiment. Ce fut grâce à cette heureuse prérogative que Brunehaut et Mérovée purent se retirer dans une des églises de la ville, dédiée, comme celle de Tours, sous le vocable de Saint-Martin, et passer plusieurs jours dans les logements contigus qui, parfois, servaient de retraite aux réfugiés. Vainement le roi employa toutes sortes de ruses et de promesses pour les engager à sortir de l'enceinte privilégiée. Ne pouvant triompher de leur défiance, il jura enfin que, puisque telle était la volonté de Dieu, il ne chercherait pas à les séparer. Rassurés par ce serment, les deux époux quittèrent le saint lieu, reçurent le baiser de paix, et prirent part à un repas commun qui suivit cette réconciliation plus apparente que sincère, et que devait briser de nouveau la haine sanguinaire de l'insatiable Frédégonde.

Tel est le fait historique qui se rattache à l'origine d'un édifice religieux supprimé de nos jours, et que l'on aperçoit encore au-dessus des maisons que longent les rues *Sénécaux*, des *Bons-Enfants* et de la *Renelle-des-Maroquiniers*. A l'époque dont il s'agit, au VIe siècle, ce n'était qu'une simple chapelle, ou, suivant le trop poétique auteur des *Récits Mérovingiens*, M. Auguste Thierry, « une de ces basiliques de bois, communes alors dans toute la Gaule, et dont la structure élancée, les pilastres formés de plusieurs troncs d'arbres liés ensemble et les arcades nécessairement aiguës à cause de la difficulté de cintrer avec de pareils matériaux, ont fourni, selon toute apparence, le type originel du style à ogive, qui, plusieurs siècles après, fit invasion dans la grande architecture. » Quant à la position occupée par ce primitif monument, saint Grégoire de Tours l'indique dans son *Histoire des Francs*, lorsqu'il rapporte que Mérovée et Brunehaut se refugièrent dans la basilique de Saint-Martin qui était construite en bois, sur *les murs de la cité* : ad basilicam sancti Martini quœ super *muros civitatis* ligneis tabulis fabricata est. Faut-il ajouter que sur *les murs* doit signifier *au-delà des murs*, et que c'est dans le même sens que l'on dit : Châlons-sur-Saône, Villeneuve-sur-Yonne, Fleury-sur-Andelle, etc.?

L'enceinte fortifiée dont il est ici question remontait, et peut-être la chapelle elle-même, à l'épiscopat de saint Victrice, ami intime de

saint Martin de Tours, et qui, vers 404, avait contribué de toute son influence à la première extension du territoire rouennais. Les murs et fossés de la ville furent en effet alors reculés, au nord jusqu'à la rue de la Poterne et au pont de Robec, en passant par la place des Carmes, tandis qu'à l'est la limite était marquée par le cours de Robec, et à l'ouest par celui de la Renelle. (*Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, par M. Chéruel.)

L'église qui reçut le fils de Chilpéric portait autrefois la dénomination spéciale de *Saint-Martin-sur Renelle* pour la distinguer de *Saint-Martin-du-Pont* que l'on voyait encore, avant l'année 1800, dans la partie méridionale de la ville, et que nous ne connaissons plus aujourd'hui que par le dessin de Jacques Le Lieur, reproduit par M. T. de Jolimont. Pour ce qui est de l'étymologie du mot *Renelle*, les uns, suivant Licquet, la font venir de *Reneau*, qui signifie ruisseau en vieux langage. D'autres, qui nomment en latin *Ranella* la petite rivière qui coule au pied de l'église de Saint-Martin, prétendent qu'elle doit cette appellation au grand nombre de grenouilles *ranæ* qui habitaient autrefois ses bords. Ce courant d'eau provient de la fontaine Gaalor, et est abandonné aux tanneurs, de temps immémorial.

Que si maintenant nous consultons les auteurs sur le premier vocable de l'église qui nous occupe, dom T. Duplessis nous apprendra que le nom de Saint-Martin est le plus ancien qu'on lui connaisse; et elle ne l'a point changé, dit-il, pour en prendre un autre, puisqu'elle le porte encore aujourd'hui. Farin prétend au contraire que c'était, *au commencement*, une petite chapelle qui s'appelait Sainte-Catherine-des-Prés, à cause qu'elle était située au milieu des prairies. Pour preuve de cette assertion, il remarque que, de son temps, il y avait dans l'église de Saint-Martin-sur-Renelle trois chapelles titulaires très anciennes, dont la première, placée au côté droit, conservait le titre de Sainte-Catherine-des-Prés. Cette raison est loin d'être satisfaisante. Il est possible en effet qu'à une certaine époque, il y ait eu dans cette partie de la ville une église de Sainte-Catherine. Peut-être même la *Chronique de Normandie* l'a-t-elle en vue, lorsqu'elle parle d'un monastère de *Saincte Katherine des Prez* qui aurait été détruit aux environs de Rouen pendant la minorité du duc Richard-Sans-Peur. Mais il n'en résulte pas qu'il faille nécessai-

rement confondre le monastère avec l'église, et nous pouvons conclure avec Duplessis, que la chapelle de Sainte-Catherine une fois abattue, on en aura transféré le titre et le service dans l'église de Saint-Martin qui se trouvait à peu de distance.

Quoi qu'il en soit de cette incertitude, qui n'offre après tout qu'un intérêt médiocre, il paraît que Saint-Martin-sur-Renelle était au IXe siècle église conventuelle. Ceci ressort d'un passage de la *Chronique de Fontenelle*, indiqué par l'auteur de la *Description de la Haute-Normandie*, et dans lequel il est dit que, vers l'année 832, un abbé de Saint-Wandrille, nommé Ansgise, atteint de paralysie, appela près de lui ses amis et ses serviteurs, pour faire en leur présence distribution de ses biens aux maisons religieuses. Rouen ne fut pas oublié dans sa sollicitude ; et conformément à ses desirs, l'evêque de Beauvais, Hildeman, dut remettre à Saint-Ouen 5 livres, à Notre-Dame 2 livres, à *Saint-Martin et aux autres monastères de la même ville* 25 *sols :* ad *Sanctum-Martinum* in eâdem urbe et cœteris cellis solidos viginti quinque.

L'an 1200, l'église de Saint-Martin-sur-Renelle, alors paroisse, reçut de Jean, roi d'Angleterre et dernier duc de Normandie, l'amortissement du cimetière, qui était auparavant une place publique, connue sous le nom de *Marché-aux-Balais*, et occupait le terrain qui longe la partie méridionale de l'édifice.

Maintenant, quelles sont les différentes reconstructions de l'église de Saint-Martin ? Les historiens et chroniqueurs locaux, parfois si prodigues de minutieux détails, nous laissent ignorants à cet égard, et l'archéologie seule nous montre, dans le style du monument actuel, que nous sommes en pleine renaissance. Toutes les voûtes sont en bois. Celle du chœur devait être en pierre, mais n'a pas été terminée : elle est peinte et s'élève en plein-cintre jusqu'au-dessous de la pointe du toît. Les retombées posent sur de magnifiques culs-de-lampe en forme de dais allongés qui sont enrichis de sépultures d'une délicatesse exquise et du plus beau travail. Neuf grandes fenêtres ogivales, dont trois au chevet, éclairent ce côté de l'édifice. Au-dessous règne une galerie offrant une gracieuse balustrade découpée en trèfles. Sept travées dans toute la longueur du vaisseau sont divisées par d'élégants piliers circulaires portant

encore des traces de peintures à fresque, et surmontés de chapiteaux couverts de feuillages. Toute cette partie de l'église, qui est d'une grande hardiesse, rappelle assez le chœur de Saint-Nicaise, et l'œil exercé de l'antiquaire se plait à rétablir le monument dans son élévation véritable, en faisant disparaître ce qui hélas! en dissimule les beautés. La voûte en pierre du côté méridional est chargée de pendentifs et de nombreux arceaux aux voussures desquels sont suspendus des festons trilobés d'une belle exécution. A droite du grand portail demeuré imparfait, on avait élevé un beffroi surmonté d'une flèche dont il ne reste plus le moindre vestige. On le reconnaît à la hauteur de l'édifice qu'il surmonte, dans les vues de Rouen, gravées par Bacheley, au milieu du siècle dernier. (*Description des Maisons de Rouen*, par M. De La Quérière.)

Que si, abstraction faite des détails, on compare dans son ensemble l'église de Saint-Martin-sur-Renelle, avec le dessin naïf que Jacques Le Lieur nous en a conservé dans son *Livre des Fontaines*, en 1525, il est aisé de reconnaître qu'il n'existe ici presque point de rapport, et que le chœur élancé de l'édifice actuel ne se retrouve aucunement dans la lourde construction à deux nefs retracée sur l'ancien manuscrit. Cette remarque, jointe à l'induction qui se tire de l'examen du style, fait raisonnablement supposer que le monument, tel qu'il existe aujourd'hui, pourrait être de quelques années postérieur à cette époque.

Nous lisons dans l'*Histoire de Rouen* de Farin, que l'église Saint-Martin-sur-Renelle fut aux XVIe et XVIIe siècles l'objet de fréquentes libéralités de la part d'un grand nombre d'habitants de la paroisse, qui, alors que la fureur anti-catholique sévissait avec acharnement contre nos églises et nos cérémonies religieuses, croyaient ne pouvoir mieux employer leur fortune qu'en la consacrant à des fondations pieuses et à l'embellissement de la maison du Seigneur. C'est ainsi que, l'an 1571, la croix du cimetière fut donnée par un tanneur du nom de Martin Morieult. L'an 1619 le chœur de l'église était lambrissé aux frais de *Monsieur* Brinon, conseiller du roi au Parlement de Rouen. Enfin, les magnifiques verrières, la plupart du XVIe siècle, qui naguère encore étalaient aux regards des fidèles leur brillant coloris et leurs édifiants motifs, provinrent de la munificence de

quelques donateurs, heureux d'obtenir, après la mort, en retour de leurs largesses, une sépulture honorable dans l'église qu'ils avaient enrichie, un précieux souvenir dans les prières de leurs descendants.

Parmi les inscriptions, placées au bas de ces verrières, nous citerons, après Farin, les suivantes, qui sont un témoignage authentique de la piété de nos ancêtres et un spécimen de leur poésie funèbre :

L'an mil cinq cens quarante-six
Yderon de la Mare eut vouloir
De voir le vitre peint assis
En ce lieu, mais divin pouvoir
Prit son esprit pour recevoir
Vision de sa sacrée face,
Dont le corps à mort fit devoir,
Par quoy gist sous la terre basse.
L'an mil cens quarante-neuf
Ce vitre peint fut fait, tout neuf.

Yderon de la Mare fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

Une dame De la Haye avait donné une autre vitre placée dans la même chapelle. On y lisait :

Si ton esprit, lecteur, à connaistre s'égaye
Qui donna cette vitre au temple de céans,
Je te dis que ce fut entre les paroissiens
Une dame nommée Isabeau De la Haye.
Jacques du Hamel fut son mary et seigneur
De la terre de Gouy et quartenier de ville.
Mais la mort le prévint, combien qu'il fust habile,
Et qu'il fust riche en biens et tout rempli d'honneur,
Le jour vingt-et-deuxiesme en mars et en l'année
Qu'on comptoit mil cinq cens avec soixante et quinze,
Estant de maladie auparavant surprinse,
Celle finit ses jours selon sa destinée.

Une table de marbre, dans la chapelle Saint-Michel, portait un touchant quatrain que nous aimons à reproduire ici :

« Passant, cy-devant gist le corps de François Lasne, mort au huitième an de son âge, le 1er jour de septembre 1603. »

La mort ne voulant pas qu'une âme si parfaite
Demeurast au bourbier du monde vicieux,
L'attira d'icy-bas, et pour faire retraite,
Lui donne à s'égayer le royaume des Cieux.

Le bénéfice de Saint-Martin était autrefois à la nomination du Chapitre de la cathédrale.

Après les jours de gloire et de prospérité, vinrent ceux de l'épreuve et de la misère; car telle est la nature des choses d'ici-bas, que les plus belles institutions passent comme l'ombre, que les fondations les plus solides durent à peine l'espace d'un matin. L'an 1592, pendant le siége de Rouen par Henri IV, un boulet de canon tomba sur Saint-Martin et y causa de grands dommages. Un siècle plus tard, le jeu d'orgues placé dans l'église en 1667 et une partie de l'église elle-même subissaient les cruelles atteintes d'un épouvantable ouragan qui, parti des environs de Falaise, s'avança du côté de Lisieux; puis, vers sept heures et demie du soir, vint s'abattre sur la ville de Rouen, après avoir, au récit du père Pommeraye, marqué de son désastreux passage Montfort, Croisset, le Petit-Quevilly et la vallée d'Yonville.

« En 1683, le 23 juin,» rapporte un manuscrit de la bibliothèque ex-royale, n° 494 supplémentaire, « tomba une gresle si furieuse sur la ville et les fauxbourgs de Rouen meslée de vents et de tonnerres que les tourelles de pierre de la cathédrale en furent renversées, et en brisèrent la voûte et les orgues. Les églises de Saint-André de la ville, de Saint-Michel et de Saint-Laurent esprouvèrent la mesme chose par le bouleversement de leurs tours et clochers : les vitres des églises et de la plupart des maisons furent endommagées, et de très gros arbres transportés d'un lieu en un autre; les grains de cette gresle poisoient jusques à une demi-livre. »

C'était peu, du reste, que ces quelques ravages causés par la main des hommes et la fureur des éléments Vers 1690, l'orgue de Saint-Martin était établi, l'église avait réparé ses pertes; mais un siècle à jamais néfaste et tristement mémorable allait s'ouvrir, et l'asile qui en 576 avait sauvé le fils de Chilpéric, ne devait plus trouver grâce

devant la folie sacrilége qui renversait d'un seul coup et le trône et l'autel. 91 venait de sonner, et alors commença l'œuvre de profanation et de mort. Le Dieu des chrétiens chassé du temple, les ministres indignement traités, il n'y avait plus qu'à détruire les murs du sanctuaire; les pierres elles-mêmes ne furent point épargnées, et chaque jour fut marqué d'une dévastation profonde. On détruisit la flèche qui s'élevait au portail : quelques-unes de ces vitres, citées par Levieil comme des plus remarquables de Rouen, tombèrent en éclats; d'autres passèrent chez nos voisins d'outre-Manche. Le collatéral gauche fit place à des constructions particulières; le corps de l'édifice, sous lequel on creusa des caves, servit d'abord de magasin de commerce; plus tard, on lui fit subir de nouvelles mutilations par l'établissement d'un atelier de charronnage et par d'autres dispositions intérieures; à peine aujourd'hui peut-on voir quelques parties intactes du monument de la renaissance. Ce qui reste encore porte gravé dans ses moindres détails l'ineffaçable empreinte des temps malheureux qu'il a dû traverser.

Constatons ici que plusieurs vitraux peints dont le chœur était orné furent soustraits, il y a quelques années, à une ruine certaine, par M. l'abbé Crevel, curé de Saint-Romain, qui ne laissait échapper aucune occasion d'embellir son église. Placés aux fenêtres supérieures, et ajustés dans des bordures de verres de couleur, ces vitraux, d'un dessin correct et d'un ton vigoureux, représentent des scènes de la passion de Jésus-Christ.

C'est là un souvenir que les amis de la religion et des arts devront toujours se rappeler avec bonheur et reconnaissance. Mais hélas! pour ce qui est de l'église Saint-Martin-sur-Renelle, personne, à part quelques rares artistes, ne se doute de l'existence de ce vieux monument Aussi, bientôt peut-être le marteau du démolisseur finira-t-il par abattre ce qui a survécu aux ravages du temps et des révolutions; car nous n'avons pas l'outrecuidance de croire que, plus heureuses que bien d'autres, ces quelques pages suffisent à tirer de l'oubli un édifice intéressant toutefois au triple point de vue de l'art, de l'histoire et de la piété.

Paul Baudry,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments

STATISTIQUE.

CONSÉQUENCES

DE

L'ABAISSEMENT DU PRIX DES CÉRÉALES

DEPUIS 1847.

En 1847, le cours des céréales s'était élevé d'une manière extraordinaire. Il fallut tirer de l'étranger d'immenses approvisionnements de grains, en échange de numéraire, et ces opérations atteignirent de telles proportions, que la Banque de France, voyant son encaisse métallique diminuer avec une effrayante rapidité, s'efforça d'arrêter ce mouvement, en augmentant de 1 pour 100, c'est-à-dire en portant de 4 à 5 le taux de son escompte.

Depuis lors, quatre années consécutives d'abondance ont complètement modifié cette situation. Les récoltes ont excédé la consommation intérieure au point qu'au lieu de faire venir des céréales du dehors, nous en avons, au contraire, exporté de nombreux chargements qui nous ont été payés en espèces.

Quelle a été l'influence de ces faits sur la fortune publique? c'est ce que nous nous proposons de rechercher, en puisant les éléments de nos calculs dans les documents les plus authentiques, sans nous dissimuler toutefois combien il est difficile d'arriver à une exactitude parfaite dans une matière si ardue et si compliquée. Aussi réclamons-nous l'indulgence de nos lecteurs, et, au besoin, leurs conseils, si nos appréciations sont erronées.

La consommation annuelle de la France, tant pour la nourriture

des hommes que pour celle des animaux, est évaluée à 120 millions d'hectolitres, dont 74 millions d'hectolitres de froment et 46 millions de seigle, de méteil, de maïs et d'autres grains[1].

D'après les mercuriales, le prix moyen de l'hectolitre de froment, en 1847, a atteint le chiffre de 29 fr. 01 c.

En combinant le cours des 4 années 1848, 1849, 1850 et 1851, on trouve que la moyenne n'a été que de 15 fr. 50 c., tout au plus.

La valeur des autres grains, pris dans leur ensemble, est de 8 fr. environ au-dessous de celle du froment.

Il a donc été dépensé pour l'alimentation, en 1847 :

74 millions d'hectolitres de froment, à 29 fr. 01 c.	2,146.740,000 f.
46 » » d'autres grains, à 21 01	966,460,000
Total.	3,113,200,000 f.

Tandis que, dans les années subséquentes :

74 millions d'hectolitres de froment, à 15 fr. 50 c. n'ont coûté que. . . .	1,147,000,000 fr.	
et 46 millions d'hectolitres d'autres grains, à 7 fr. 50 c. .	345,000,000	
		1,492,000,000
Différence.		1,621,200,000 f.

Quelqu'énorme que soit cette somme, elle ne représente pourtant pas la totalité de l'économie obtenue sur l'alimentation en céréales, car il faut y ajouter, d'une part, le montant des importations de 1847, qui se sont élevées à plus de 200 millions, et, d'une autre part, la valeur des exportations effectuées chaque année de 1848 à 1851, et qui ont attiré en France des sommes importantes en numéraire[2].

[1] Rapport du Ministre du Commerce présenté en novembre 1846.

[2]

	Importations :	Exportations :
1847.	209,000,000 fr.	4,500,000 fr.
1848.	28,000,000	38,040,000
1849.	100,000	55,700,000
1850.	0	74,400,000
1851.	0	55,000,000 au 31 juillet.

(*Tableau général du commerce.*)

Si l'on tient compte de ces deux circonstances, on voit qu'il n'y a rien d'exagéré à estimer à bien près de *deux milliards* la différence des dépenses du pays en grains, entre l'année 1847 et celles qui l'ont suivie.

Ne reconnaît-on pas là une des principales causes de l'extrême abondance des capitaux en France? N'est-ce pas aussi le motif qui fait que, malgré les craintes qu'inspire l'état politique de l'Europe, malgré la réserve avec laquelle on se livre aux opérations commerciales, malgré l'absence du crédit, les affaires industrielles se sont néanmoins assez régulièrement soutenues depuis le milieu de l'année 1848 ! L'agriculture a cruellement souffert, ainsi que nous l'expliquerons tout-à-l'heure, puisqu'elle a reçu de moins ce que le reste de la nation a épargné; mais les classes ouvrières dont les salaires se sont accrus plutôt que réduits, pendant que tout était à bas prix, ont vécu dans le bien-être : elles ont pu consacrer à l'achat de vêtements et de mobilier les sommes qu'elles n'ont pas employées à leur subsistance, et l'industrie a trouvé un écoulement facile de ses produits, parce que la masse des consommateurs a trouvé elle-même des ressources pour les lui acheter.

Il n'en est pas moins vrai que cette position est fâcheuse, car le nombre des propriétaires et des fermiers est considérable, et l'on ne peut dire d'un peuple qu'il est heureux, quand une partie notable des citoyens est privée d'une rémunération suffisante de ses capitaux ou de son travail, et lorsque l'aisance des uns n'a pour cause que la détresse des autres.

Tâchons de nous faire une idée de l'étendue des sacrifices supportés par l'agriculture.

On sait que, tant que le blé ne se vend pas 20 fr l'hectolitre, le cultivateur ne peut réaliser le bénéfice qui lui appartient légitimement, déduction faite de ses avances.

Or, depuis quatre ans, le prix commun de l'hectolitre de froment n'étant plus que de 15 fr. 50 c., et celui des autres grains de 7 fr. 50 c., les céréales se sont vendues à 4 fr. 50 c au-dessous du prix considéré comme nécessaire au producteur.

Cette différence appliquée à la production totale qui est, en moyenne, de 130 millions d'hectolitres[1], représente donc annuelle-

[1] *Annuaire du Bureau des longitudes.*

ment une somme de 585 millions qu'on peut regarder comme une perte sèche pour ceux dont les revenus sont établis sur les produits du sol, perte qui a tourné à l'avantage direct des consommateurs.

On pourrait, au premier aperçu, se figurer que la richesse nationale n'a éprouvé aucune altération à la suite de la baisse des céréales, puisque cette baisse a profité aux uns dans la même proportion qu'elle a nui aux autres, et que, en définitive, il n'en est résulté qu'un déplacement de capitaux, indifférent au point de vue de l'intérêt général ; mais un examen plus attentif fait aisément reconnaître qu'il n'en est pas ainsi, et que les conséquences de ce fait ont une toute autre portée.

L'avilissement permanent du cours des grains exerce son influence sur le prix des baux, il le fait diminuer de jour en jour, et, en fin de compte, il atteint la valeur même du sol, d'où suit une importante réduction de la fortune territoriale, et cette réduction ne pourra s'arrêter que dans un laps de temps fort éloigné, c'est-à-dire lorsque les choses seront revenues à leur état normal et s'y maintiendront. D'ici-là, la vente des terres sera difficile, nonobstant l'inactivité des capitaux, parce que chaque renouvellement de bail se traduisant en un amoindrissement de prix, on hésitera à acheter, dans la crainte de ne pas retirer un intérêt raisonnable de ses fonds ou de ne pas être exactement payé par les fermiers, en même temps que ceux-ci, se souvenant des pertes qu'ils ont essuyées pendant ces années de grande fécondité, ne s'engageront qu'autant qu'il leur sera accordé des conditions modérées et avantageuses.

On arriverait à des chiffres effrayants si l'on voulait chercher à se rendre compte de la moins-value des propriétés depuis 1847. Essayons de le faire, du moins approximativement, en ce qui concerne les terres arables.

Il y a en France 14 millions d'hectares ensemencés en grains et d'un revenu annuel de plus de 2 milliards de francs [1]. Ce revenu, calculé au taux de 3 p. cent, équivaut à un capital de 67 milliards. Une réduction d'un dixième, et certes on ne nous accusera pas d'enfler nos chiffres, une réduction d'un dixième représente une

[1] 2,055,407,836 fr. d'après l'*Annuaire*.

différence de 6 milliards 700 millions ! Qu'on juge par cette somme à quels résultats on serait amené en appliquant les mêmes calculs à toutes les autres propriétés, puisque celles-là, seules, ont subi déjà une perte si énorme !

Il est donc évident que la fortune publique a été profondément altérée depuis quelques années, et que le sort des propriétaires n'a pas été plus satisfaisant que celui de leurs fermiers.

Tels sont les effets qui découlent de la baisse exorbitante des céréales ; hâtons-nous d'ajouter que ce n'est là qu'une circonstance accidentelle qui ne saurait guère se reproduire, et espérons que le prix des grains, sans augmenter démesurément, ce qui rendrait l'existence de l'ouvrier plus pénible, se relèvera assez du moins pour permettre aux cultivateurs de recueillir le fruit de leurs rudes labeurs et pour rendre sa valeur à la propriété rurale. Il est une juste mesure qui protègerait à la fois tous les intérêts, ceux des producteurs comme ceux des consommateurs. La force des choses y conduira, c'est notre conviction, parce qu'on abandonnera partout où cela sera possible, la culture du blé pour y substituer celle des racines, des fourrages ou des plantes oléagineuses, et qu'il en ressortira une plus exacte proportion entre l'offre et la demande des céréales.

D'ailleurs le cours des grains est d'une mobilité extrême. La moindre variation brusque dans la température, des pluies trop continues, une sécheresse prolongée, mille accidents, en un mot, peuvent accroître les prix et changer la situation du tout au tout.

Faisons même des vœux pour que cette mutation ne soit pas trop rapide ; car nous avons bien assez des difficultés qui naissent de l'ambition et des passions des hommes, sans que de mauvaises récoltes viennent ajouter de nouveaux et plus sérieux embarras à ceux qui déjà nous préoccupent à si juste titre.

LEFORT-GONSSOLLIN.

BIBLIOGRAPHIE.

La Chanson de Roland ; texte critique, traduction et notes par F. Génin, 1 vol. in-8°, Paris ; imprimerie nationale.

Nous n'essaierions pas de faire connaître ce poème aux lecteurs de la *Revue de Rouen*, si, outre l'intérêt qu'il offre comme monument précieux de la littérature française au XIe siècle, il ne nous était à nous autres Normands d'un intérêt beaucoup plus grand par la nationalité de son auteur. Il est fort probable, en effet, que Theroulde, le poète qui l'a composé, était Normand, et que ses vers ont été chantés à la bataille d'Hastings.

Le roman de Rou est formel en ce point, car il nous montre un trouvère, qui comme le Gymnaste de Rabelais, effrayait l'ennemi par sa force et son adresse :

« Taillefer qui moult bien cantoit
« Sur un roncin qui tost aloit
« Devant eux s'en aloit cantant
« De Carlemaigne et de Rolant
« Et d'Olivier et des vassaus
« Qui morurent à Rainscevaus.

Quant à la première assertion, elle est beaucoup plus difficile à prouver : et M. Génin qui, à beaucoup de science, joint infiniment d'esprit, et du meilleur, se contente d'indiquer aux érudits futurs les jalons sur lesquels ils pourront se guider pour suivre la trace du vrai Theroulde, et nous montre, en cherchant qui aurait pu composer ce poème, qu'il pourrait tout comme un autre exécuter ces tours d'adresse des éditeurs ordinaires, qui, sur une pointe d'aiguille, bâtissent toute une histoire, et marieraient le Grand-Turc avec la République de Venise pour justifier les billevesées écloses en leur cerveau.

Ainsi il y a un Theroulde précepteur du petit Guillaume-le-Bâtard, assassiné avec Gilbert d'Exmes gouverneur du prince, et qui était « sages-corteis e bien appris. »

Il y a aussi un autre Theroulde, moine de Fecamp, qui suivit Guillaume

en Angleterre et auquel celui-ci donna l'abbaye de Malmesbury à cause des grandes obligations qu'il lui avait, puis celle de Péterborough où il mourut, lié d'amitié avec la famille du Conquérant et en relations avec le monastère de Préaux en Normandie : monastère fondé par un Theroulde, en présence du petit Guillaume accompagné du Theroulde son précepteur.

Enfin, dans une armoire de ce monastère de Peterborough, furent trouvés deux exemplaires de la *Guerre de Roncevaux*, en français, avec d'autres poésies. Or le manuscrit d'Oxford qui a servi principalement à M. Génin pour le texte de sa publication, est du XIIe siècle comme les deux exemplaires précités, et contient comme eux d'autres poésies françaises

Tels sont les faits, qui joints au nom normand de Theroulde (témoin le Bourgtheroulde), aux locutions normandes du poème et à l'éloge qui y est fait des soldats normands, suffisent pour nous autoriser à reconnaître dans la chanson de Roland l'œuvre probable d'un moine de Fécamp ou d'un de ses ancêtres, ou, pour le moins, d'un enfant de la Normandie.

On doit bien penser que la langue dont se sert Theroulde est encore informe, et que l'impression causée par cette versification rude et heurtée doit être la même que celle produite par les belles églises romanes ses contemporaines, Saint-Georges de Bocherville par exemple. Là, l'ordonnance est simple l'aspect majestueux, mais les ornements y sont rares : comme le ciseau était inhabile à fouiller la pierre, les rinceaux des archivoltes, les feuillages des chapiteaux encore attachés à la pierre, offrent une certaine raideur, et ils ne s'épanouissent pas comme un siècle plus tard avec la savante précision du XIIIe siècle, pour s'amaigrir au XIVe et se perdre en l'inextricable fouillis du XVe Du reste, cette analogie qui me semble évidente entre le poème de Theroulde et l'église de Raoul de Tancarville, on la retrouverait, j'imagine, entre les poèmes et romans du moyen-âge et le caractère des styles d'architecture qui se sont succédé pendant la même période. Non pas que cette *comparaison* doive être suivie avec une rigueur mathématique ; car ce serait plutôt une *similitude*, ainsi que distinguerait Gros-René, similitude que je conçois mieux que je n'aurais la science de l'établir.

Theroulde s'est servi, pour composer son poème, du vers de dix syllabes avec la simple assonance tenant lieu de rime, et la césure à la quatrième syllabe ; mais pour mettre sur leurs pieds ces vers composés plus pour l'oreille que pour les yeux, il faut élider ici, mettre là des lettres euphoniques, et surtout ne pas prononcer toutes les consonnes ainsi que

M. Génin l'a prouvé, et d'abondance, dans son remarquable ouvrage sur les variations du langage français [1].

Que les lecteurs donc des vers qu'il nous arrivera de citer, ne les lisent pas comme le font quelques troubadours modernes qui, pour donner un parfum de lierre et un air de vénérable antiquité à leurs vers tout de battants neufs, vont prononçant toutes les lettres, de manière à produire le plus affreux cliquetis de mots qui se puisse entendre : mais qu'ils cherchent à prononcer comme le ferait un paysan normand, et ils seront le plus souvent très près de la vérité, et qu'en présence d'un hiâtus, ils n'hésitent pas d'ordinaire à intercaler une lettre euphonique au risque de dire *s'en va-t-en guerre* comme dans la chanson de Malboroug [2]. Enfin les poésies de Ferrand sur lequel M. Lebreton a donné dans cette *Revue* une si excellente notice, et les satires contre le Parlement Meaupou, peuvent être des guides à consulter [3].

Mais il est temps d'aborder l'analyse du poème que je suivrai pas à pas, pour en bien faire comprendre l'esprit et l'ordonnance, en y inter-

[1] *Des variations du langage français*, 1 vol. in-8°, Firmin-Didot, Paris 1845.

[2] *Variations*, p. 470.

Revue indépendante, t. XVIII ; janvier 1845.

Voir dans l'un ou l'autre de ces livres la savante et spirituelle dissertation de M. Génin sur cette chanson populaire qui, ainsi que le *Convoi du duc de Guise*, n'est qu'une imitation d'un fragment d'une chanson de Geste du XIIe ou XIIIe siècle.

[3] *Inventaire général de la Muse normande*, 1 vol. in-16 ; à Roven chez l'avthevr, ruë du Bec, à l'enseigne de l'Imprimerie. — M.DC.LV.

Le Coup d'œil purin, 1 vol. in-8°, M.DCC.LXXIII. (Je dois à l'obligeance de M. François, libraire, la communication de ces deux volumes curieux, qui font partie de sa bibliothèque, si remarquable par la rareté des ouvrages, le choix des éditions et la condition des livres.)

Comme c'est par la rime que l'on peut espérer de retrouver la prononciation des mots, *Ferrand* et le *Coup d'œil purin* appartiennent, le second surtout, à des époques trop littéraires pour n'avoir pas fait rimer richement leurs vers, en usant de la licence que leur laissait le patois purin pour altérer chaque mot suivant le besoin de la rime. Cependant le patois purin, parlé encore aujourd'hui, comme chacun sait, dans le quartier Martainville à Rouen, avec un accent guttural très désagréable, étant un fils dégénéré de la vieille langue française, on peut, connaissant la prononciation d'un mot, en conclure celle du mot correspondant, bien que celle-ci ait été altérée aujourd'hui. Ainsi Ferrand fait rimer *coups* et *sourds*, *rechercher* et *chair*, *estomal* avec *mal*, et *Bacchus*, qu'il écrit aussi *Bacu*, avec *plus*, ce qui semble indiquer la suppression de la dernière consonne, de sorte que l'on prononce *estoma* et *ma*, tandis qu'aujourd'hui les bien-disans commencent à dire *estomaque*, imitant en cela l'usage qui fait prononcer à tout le monde *male* pour *mal*. *Chair* sonnait *ché* pour rimer avec *recherché* qui n'a pas varié.

calant les passages qui peuvent intéresser comme détail de mœurs ou de costume, soit que je cite les vers mêmes de Theroulde, soit que je me serve de la traduction si remarquable que M. Genin a écrite dans le français d'Amyot, aux tours brusques et rapides, afin de serrer le texte de plus près, soit qu'il m'arrive de donner l'un et l'autre à la fois.

« Carles li reis nostre emperere magne
« Set ans tuz pleins ad ested en Espaigne,

et a tout conquis fors Sarragosse que tient Marsille ennemi de Dieu, et que le poète fait par un étrange rapprochement, serviteur de Mahomet et d'Apollon. Sans armée pour lui résister, Marsille assemble ses pairs et les consulte sur le parti à prendre. — Envoyez, lui dit-on, des présents à Charlemagne, la promesse de nous faire chrétiens, et des otages. J'envoie mon fils, et si Charles lui fait trancher la tête, tant pis pour lui, cela vaut mieux que :

« Ne nus seiuns conduiz à mendeier,

ajoute un infidèle avec un sentiment trop peu paternel pour être vrai, même chez un payen.

Les envoyés trouvent au milieu de son armée qui est en train de se divertir, les plus vieux aux eschecs, les chevaliers au jeu de Dames, et les bacheliers à l'escrime, l'empereur assis dans un fauteuil d'or pur, sous un pin, à l'ombre d'un églantier, Charles qui :

« Blanche ad la barbe et tut fleurit le chef
« Gent ad le corps, la contenance fier,

et qui, comme la déesse antique, se reconnaît à son aspect.

« S'est[1] ki l'demandet ne l'estoet enseigner,
(« *A qui le demande, il n'est besoin de l'enseigner.* »)

Le message entendu, comme tout à-l'heure Marsille, Charlemagne assemble son conseil en plein champ. Roland « en piez se drecet » et rappelle à l'empereur trop facile à tromper les trahisons anciennes de son ennemi, et s'écrie en guise de péroraison :

« Si vengez cels que li fels fist ocire ! »

Alors Ganelon traitant assez durement Roland son beau-fils, conseille à l'empereur d'écouter Marsille, quand il lui dit :

[1] De même « son a promis », pour si on a promis..
(*Muse normande.*)

« Qu'il devendrat jointes ses mains tîs hom »,

et termine par un de ces vers proverbe comme la poésie française nous en a tant laissé :

« Laissum les fols, as sages nus tenuns. »

Mais qui envoyer? car le message est périlleux ?
— Moi! dit le duc Naymes.

« Liverez m'en ore le guant et le bastun [1]. »

— Moi! s'écrie Roland. — Non pas vous, reprend Olivier, « vostre courage est trop fier et farouche, vous vous feriez, j'en ai peur, quelque affaire. » Mais j'y puis très bien aller.

— Je ne serais pas fâché de voir la figure d'un Sarrazin d'Espagne, dit à son tour l'archevêque Turpin. Mais l'empereur les refuse tous — Que ce soit donc Ganelon, reprend Roland. — Oui! bien! répond l'assemblée.

A l'annonce de cette ambassade qui n'est pas sans dangers, Ganelon laisse tomber « son grand manteau de martre et se fait voir en sa blaude de soie »,

« En est remis en sun blialt [2] de palie »,

et jure une haine éternelle à Roland qui a tout fait, à Olivier son compagnon, et aux douze pairs qui les aiment tant. Dans son émotion, il laisse tomber à terre le gant de sa main droite que l'empereur lui tend en signe de message. Voyant ce fatal présage :

« Dient Françeis : E Deus! que purrat ço estre ?

mais Charlemagne

« De sa main destre l'ad asols et seignet,
« Puis lui liverat le bastun et le bref. »

C'est de cette scène d'une simplicité biblique, que naît l'action et l'idée de la trahison dans la tête de Ganelon : aussi les deux messagers, le Français et le Sarrazin, chevauchant vers Sarragosse, conviennent :

« Que il querreint que Rollans fust ocis. »

[1] De cet usage vient certainement la locution « *se donner les gants d'une chose.*

[2] C'est encore la *blaude* de nos paysans.

Et, plus tard, Ganelon accusé d'avoir trahi l'arrière-garde de Charlemagne, à Roncevaux, s'en défend avec fierté, tout en convenant d'avoir voulu la mort de ceux à qui il avait juré une haine éternelle. Et cette composition de la passion avec la conscience, ne la retrouve-t-on pas semblable, et à toutes les époques, chez ceux qui ont porté les armes contre leur patrie.

Mais si Ganelon est traître envers les siens en face de Marsille, il retrouve le courage d'accomplir son message; aussi

« Dient paien : noble baron ad-ci ! »

Enfin le marché est conclu, l'arrière-garde avec Roland est vendue.

« Tenez m'espée [1] meilleur n'en at nuls hom ! »

dit le payen Valabron.

« Tenez mun helme, (heaume) unches meillor ne vi ! »

ajoute Climorins, un autre payen.

« A vostre femme enveierai dous nusches (bracelets)
« Ben i ad or, matices et jecunces » (amethystes et jacynthes),

dit à son tour la reine Bramimunde; et Ganelon

« Il les ad prises, en sa hoese les butet. »

Il les serre dans ses bottes ou houseaux.

Le marché s'exécute, Charlemagne se retire vers « dulce France, laissant, par le conseil de Ganelon, Roland à l'arrière garde avec Olivier sis cimpainz » et les douze pairs.

Pendant ce temps, quatre cent mille payens forment une embuscade, après avoir chevauché.

[1] Me n'avalleure est ore si petite.
(*Muse normande*, p. 69.)

Theroulde dit *m'espee* pour *ma espée;*

Ferrand et nos paysans *me n'épée* pour *ma n'epée* avec l'*n* euphonique. Les lettrés disent et écrivent *mon épée* pour *mo-n'épée* avec cette même lettre euphonique. Or, lequel a raison? du paysan qui, sans changer le genre de l'adjectif, arrive à l'euphonie en intercalant une lettre dont il indique la raison d'être, ou du lettré qui en change le genre, sans garder par l'écriture aucune trace de l'origine de ce changement. *M'est avis* que c'est le paysan.

« Halberts vestus, enseignes bien fermées,
« Healmes lancéz e ceintes lur espées,
« Escus as cols e lances adubées. »

A ces vers qui indiquent la tenue de route d'une armée en campagne au XIe siècle, nous ajouterons celui-ci qui indique l'antiquité des nielles :

« Ceintes espées as punz d'or neielez. »

De son côté, l'empereur qui n'est pas encore le roi baffoué de Romans du XIIIe siècle, mais qui rappelle un peu le larmoyant et *pius Æneas*, chevauche assailli de sombres pressentiments et tourmenté d'un songe prophétique.

Dans l'armée de Marsille, c'est à qui se vantera de tuer Roland.

« Dunez m'un feu (fief) : ço est le colp de Rolland »,

dit l'un.

« Si je trouve Roland, nous en ferons la fin, et d'Olivier, aussi des douze pairs », reprend un autre, qui « a bon renom de bravoure. »

« De vasselage est-il ben alosez [1] » ;

et c'est en nous disant tous ces cris de haine que Theroulde trouve moyen de nous dénombrer les chefs de l'armée payenne qui porte le haubert Sarrazinois « dublez en treiz », le bon heaume de Sarragosse, ceignent l'épée de bon acier Viennois, ont bons écus, bons epieux de Valence, et gonfanons blancs, bleus et vermeils.

Ici commence une scène fort belle entre Olivier et Roland. En entendant la noise que font les clairons de l'armée payenne,

« Dist Oliver. Sire cumpainz, co crei
« De Sarrazins purum bataille aveir ?
« Respunt Rollans : e Deus la nus otreit
. . . . . .
« Pur sun seignor deit hom suffrir des treiz (détresse),
« Male cauçun de nus chantet ne seit [2]
« Païen unt tort et chrestiens unt dreit
« Malvaise essample ne serat ja de mei !

Puis,

« Oliver est sur un pin haut muntez »,

[1] J'entends encore dire chez nous : *qu'il s'alose*, en parlant de quelqu'un qui se vante.

[2] Qui, en lisant ce vers et les deux suivants, ne croirait ouir parler un paysan normand ?

et voyant flamboyer les heaumes de l'armée ennemie, il se répand en reproches contre Ganelon. Mais Roland le fait taire. « Mis parastre[1] est, ne sonne mot de lui. »

Il y a grand nombre de payens, reprend Olivier :

« Cumpaign Rollant, kar sunez vostre corn :
« Si l'orrat Carles, si returnerat l'ost. »

Non, dit Roland, je ne veux perdre mon honneur en France. Durandal sera sanglante jusqu'à la garde, les payens sont jugés à mort.

Insistant de nouveau, Olivier reprend :

« Cumpains Rolland, l'olifan car sunez.
« Si l'orrat Carles, ferat l'ost returner. »

Non, répète Roland ; la France ne sera par moi abaissée à ce point : je frapperai de Durendal.

Mais Olivier insiste encore :

« Cumpainz Rollans, sunez vostre olifan.
« Si l'orrat Carles qui est as porz passent ;
. . . . . .
« Ne placet Deu, ço li respund Rollant
« Que ço sett dit de nul hume vivant
« Ne pur paien que ja sei-jo cornant
« Jà n'en aurunt reproece mi parent.
. . . . . .
« De Durendal verrez l'acer sanglent
« Franceis sunt bon, si ferrunt vassalment ! »

Et sur de nouvelles observations d'Olivier, Roland ajoute ce vers presque Cornelien :

« Melz vœill murir que huntage ne venget.
(« *Plutôt mourir que de supporter la honte !* »)

Et le poète, pour justifier ses deux héros, prend la parole à son tour. « Roland est preux, mais Olivier est sage, et sont tous deux de merveilleux courage.[2] »

[1] Nous avons marâtre, qui ne s'emploie qu'en mauvaise part, mais nous avons perdu *parâtre* pour beau-père.

[2] Remarquons ici le merveilleux parti que le poète a tiré de ce système de répétitions où quelques savants ont vu, à tort assurément, des fautes de copistes qui, pour ne pas choisir entre plusieurs versions, les auraient toutes écrites à la suite les unes des autres. En effet, trois fois Olivier fait la même

Ici apparaît l'archevêque Turpin qui joue dans la chanson de Roland, mais avec plus de sérieux, le rôle de frère Jean des Entormeurs de Rabelais, dont il semble être le type : il exhorte les Français, leur fait réciter leur *meâ culpâ*, et les absout:

« Par penitence les cumandet a ferir. »

En règle avec sa conscience et Dieu, l'armée se met au pas, la lance haute, s'écrie Munjoie! « l'enseigne Carle » (la devise de Charlemagne), et la bataille commence, dont le récit un peu monotone nous montre de ces grands coups qui fendent armure, homme et cheval, accompagnés de force injures de part et d'autre. Ce fragment d'un couplet pourra donner une idée des autres qui se ressemblent tous, à la rime près :

Olivier court sus à un payen et

« L'escut li freint et l'osberc li derumpt
« El cors li met les pans del gunfanun (banderolle)
« Pleine sa hanste l'abat mort des arçuns.
. . . . . .
« Munjoie escriet, ço est l'enseigne Carlun. »

Quant à Roland,

« Fier del espiet, tant cume hanste (lance) li duret.
« A XV cols il l'a fraite e perdue
« Trait Durendal sa bone epée nue, »

Et va férir Chernuble.

« L'elme li freint ù li carbuncle (escarboucles) luisent »
« Le blanc osberc dunt la maile est menue »

Le pourfend jusqu'à l'enfourchure, même la selle,
« Ki est ad or battue, » et l'eschine du cheval sans y chercher le joint,

La mêlée est affreuse et

« Tant bon Franceis y perdent lor juvente !
« Ne reverrunt lor mères ne lor femmes,
» Ne cels de France ki as porz les atendent. »

Cependant de sinistres ténèbres s'étendent sur la France entière. L'an mil est passé depuis si peu de temps que

» Dient Plusor : ço est li definement (*la fin*) »

recommandation à Roland, et trois fois Roland lui répond avac les mêmes idées; la rime seule change dans chaque couplet.

Ces passages à répétition, nombreux dans Theroulde, et caractéristique des chansons de Gests, du XIIe siècle, semblent comme des strophes de ballades qui, facilement détachées du corps du poème, se récitaient dans les fêtes ou les combats.

Non, répond le poète.

« Ço est li granz doel por la mort de Rollant. »

Mais les payens deviennent plus nombreux. Roland désespère de sa vie, mais certain que Charlemagne le vengera, il encourage Olivier et le fait songer à la postérité.

« Male chançun n'en deit estre cantée. »

C'est alors que Turpin [1]

« Tel coronet (*tonsuré*) ne chantat unches messe, »

Prend part à la bataille, tue son homme, sermonne les Français, et leur promet le paradis. Ceux-ci de nouveau s'écrient : Monjoie ! mais le nombre l'emporte, et des vingt mille Français, il n'en reste plus que soixante

A ce spectacle une grand douleur se saisit de Roland. — Olivier ! bel cher compagnon, comment prévenir Charles ? Je cornerai l'olifant ! l'Empereur l'entendra aux défilés, et tournera bride — Vous ne ferez pas cette lâcheté! repond Olivier; c'est tout-à-l'heure qu'il le fallait faire : d'ailleurs, vous corneriez mal, car vos deux bras sont sanglants. — J'ai baillé de tels coups ! répond le premier, mais la partie est trop forte, je cornerai. — Si vous le faites, dit Olivier, et que je revoie Aude ma sœur, par ma barbe, jamais vous ne serez entre ses bras couché.

Mais l'archevêque intervient et les met d'accord. — Corner, dit-il, ne nous servirait de rien, mais l'Empereur nous vengera et donnera la sépulture à nos corps.

Ici recommence une série de trois couplets d'un magnifique effet.

Roland sonne, et Charles l'entend à trente lieues. — Nos hommes ont bataille, dit-il. Mais Ganelon calme son inquiétude par cette brusque apostrophe : cette parole venant d'un autre, je dirais que c'est mensonge.

Roland sonne de nouveau et la veine de sa tempe se rompt de l'effort.

[1] Comme les monuments des XIe et XIIe siècles ne nous donnent que des reproductions assez informes du cheval de bataille qui y est quelquefois représenté, je demanderai la permission de transcrire ici le portrait du cheval Danois ou Ardennais (l'erreur peut être la même que pour Ogier) de l'archevêque Turpin.

« Il est agile et rapide ; les pieds moulés, les jambes plates, courte la cuisse et la croupe large, les flancs longs et l'eschine haute, blanche la queue et la crinière jaune, petite oreille avec tête fauve : et n'estoit bête au monde à mettre en parangon. »

Charles l'entend encore. — J'entends le cor de Roland qui ne sonne jamais qu'en bataille. — Non ! reprend Ganelon ; Roland est un fou qui, pour un lièvre, va tout un jour cornant.

Mais Charles entend pour la troisième fois « ce cor qui a longue haleine. » A ce suprême effort de Roland, les barons reconnaissent la trahison Ganelon est livré aux marmitons qui lui arrachent barbe et moustaches, le rossent d'importance, et le chargent de chaînes tandis que l'armée fait volte face.

Au soleil du soir reluisent les armures.

« Orbercs et helmes i getent grant flambur (lueur),
« E cil escuz ki ben sunt peinz a flurs [1]
« E cil espiez cil oret gunfanun
« . . . . . .
« E gunfannun blans e vermeils et blois. »

Pendant que

« Par grant irur (*courroux*) chevalchet li reis Charles;
« Desur sa brunie (*cuirasse?*) li gist sa blanche barbe. »

la bataille continue avec des chances diverses. Roland d'un revers de Durendal enlève le poing du roi Marsille qui

« Ne croit en Deu le Fils sancte Marie. [2] »

Olivier blessé à mort se bat avec furie tranchant de Hauteclaire ; les lances, les « escus buclers [3] » pieds et poings, selles et côtes; puis appelle Roland à son aide. Mais sa vue se trouble, il ne reconnaît pas son compagnon.

« Si l'fiert amunt sur l'elme ad or gemet ;
« D'une metiet le fend tres qu'al nasal. »

« Il lui assène sur son cimier incrusté d'or un coup effroyable, qui fend le heaume jusqu'au nazal » A ce coup, Roland le regarde, et lui demande avec douceur, — Sire compagnon, le fîtes vous de gré ? Je

[1] Ces *Escus peints à fleurs* étaient-ils armoiriés ? Et ces gonfanons, blancs, bleus et vermeils, étaient-ils tricolores ?

[2] *Le Fils sainte Marie* pour *le Fils de sainte Marie*. De même Ferrand dit : *Les biaux feux qui faisaient les enfants saint Godard* (Musc. Nor., p. 84), pour *les enfants de la paroisse Saint-Godard*. On dit encore chez nous : *le fils un tel*.

[3] *Escus buclers : Escu bouclier*, à boucle ou à ombilic., l'usage a substitué l'adjectif au nom. De même de *porcus singularia* ou *porc sanglier*, on a fait *sanglier*. (Notes, p. 362.)

suis, Roland, votre ami, que vous n'avez nullement défié.. — Je vous entends, mais sans vous voir, répond Olivier; pardonnez-moi le! — Je vous le pardonne. A ce mot, les deux guerriers se saluent. Olivier descend de cheval, fait son meâ culpâ, prie Dieu ponr Charlemagne, la France douce, et Roland son compagnon, puis tombe à terre.»

Tandis que, de son côté, Roland se pâme mintenu à cheval par ses étriers

« Quel part qu'il alt, ne put mie chaïr.[1] »

Il y a eu grand carnage de chrétiens et de toute l'arrière-garde. Il n'en reste plus que trois, Turpin, Gaultier de Luz et lui, mais il font si bonne contenance que quarante mille Sarrasins n'osent les approcher, et

« Lancent lor lances e lor tranchanz espiez
« E Wigres et darz; et matras et agiez: (*javelots.*) »

Gaultier succombe et Turpin est démonté; mais moins casuiste que ses successeurs qui frappaient de la massue pour ne pas répandre le sang,

« Il trait Almace, s'espée de acer brun. »

et se rue sur les Sarrasins, dont il tue quatre cents, ainsi que St Gilles, qui fut au camp, en fit le récit à Laon.

Roland lui-même, à bout de forces,

« Trait l'Olifan, fieblement le sunat. »

l'empereur l'écoute et comprend:

« A son corner qu'il ne vivra guère. »

Pour lui répondre, il fait sonner les soixante mille clairons de son armée, si fort que

« Sunent li munt e respondent li val. »

Avec bruit, une panique s'empare des Sarrasins, qui s'enfuient laissant en vie Turpin et Roland, dont une dernière volée de traits a tué Veillantif son bon cheval.

Nous voudrions nous hâter et arriver rapidement à la fin de cette analyse, mais il y a tant de détails intéressants sur le costume et les mœurs, tant de beaux sentiments et si bien exprimés, tant de belles actions et si touchantes, que force nous est de marcher pas à pas et de nous hâter lentement

[1] *Quelle part qu'il aille, il ne peut tomber*, pour *quelque part que*, avec deux *que*. Notes, p. 405.

Comment en effet omettre les derniers honneurs que Roland rend aux douze pairs, qu'il range chacun dans un écu, autour de l'archevêque, qui les bénit; puis les plaintes de Roland, qui se pâme sur le corps d'Olivier, et la mort de Turpin, qui, désarmé et pansé par Roland, expire en voulant aller remplir l'olifant à un ruisseau, et enfin, les derniers devoirs rendus à l'archevêque, que Roland regrette « à la lei de sa terre, » (suivant l'usage de son pays)

Mais enfin, le neveu de Charlemagne, maître du champ de bataille, sent la mort venir : l'épée d'une main et l'olifant de l'autre, il se couche sous un pin, sur quatre perrons de marbre, le visage tourné vers l'Espagne. Un Sarrasin caché parmi les morts se glisse près de lui, il veut saisir son épée, mais Roland se réveille et tue le « Culvert » d'un coup de son olifant, dont il fend le pavillon, répandant à terre l'or et les pierres qui l'ornaient.

De peur qu'un pareil forfait ne se renouvelle, trois fois Roland frappe la roche pour y briser Durandal; mais trois fois la roche vole en éclats, et l'acier rebondit intact. A chaque coup, le guerrier pleure sa vaillante épée qui a conquis tant de royaumes à Charles; sa sainte épée dont la garde enferme une dent de saint Pierre, du sang de saint Basle, des cheveux de saint Denis et du vêtement de la Vierge. Enfin comme tout-à-l'heure, il se couche sur son épée et l'olifant, le visage tourné vers l'Espagne, pour que Charlemagne dise

« .... Qu'il fut mort cunquerant ! »

Et en mourant, il se souvient

« De dulce France, des humes de sun lign
(*Et dulces moriens reminiscitur Argos*)
« Cleimet sa culpe, si priet Deu mercit. »
. . . . . .
« Sun destre guant a Deu en puroffrit
« Seint Gabriel de sa main il l'ad pris. »

Et Dieu envoie Chérubin et saint Michel qui avec Gabriel portent son âme en paradis.

Telle est cette bataille de Roncevaux dont le récit forme à mon avis la partie la plus belle, la plus magnifique même du poème de Theroulde.

« Mors est Rollans, Deus en a l'anme el cels »

Mais il faut le venger des traîtres et des ennemis, et c'est le récit de cette double vengeance qui occupe le reste du poème.

Charles revient sur le champ de bataille, s'enquerre de son neveu, et de ses pairs et de la fleur de sa chevalerie, et les voyant tous morts :

« Tiret sa barbe cum home ki est iret :
« Pluret des oilz si baron chevalier »,

Et laissant les morts à la garde de Thibault de Rheims, il s'élance à la poursuite des infidèles, qu'il voit fuir au loin. Pour lui Dieu renouvelle le miracle de Josué ; et ceux des payens qu'il ne tue pas, il les culbute dans l'Ebre où ils se noient. Ne pouvant retourner au camp, Charlemagne se couche sur le champ de bataille tout armé, Joyeuse son épée au côté [1] ; et tandis qu'il est tourmenté par un double songe (un poème, à ce qu'il paraît, non plus qu'une tragédie ne peuvent se passer d'un songe), Marsille le poing coupé s'est enfui vers Sarragosse où il

« Fait sei porter en sa cambre voltice (voûtée)
« Plusieurs culurs i ad peinz e escrites.
(*Enluminée de peintures et d'inscriptions de toutes couleurs.*)

Cependant il lui arrive un grand secours ; Baligan, l'émir de Babylone, « plus vieux que Virgile et Homère » dont il a imploré le secours dès le commencement de la conquête de Charlemagne, débarque dans l'Ebre, à la tête d'une nombreuse armée.

Au matin, Charles, désarmé ainsi que toute son armée, retourne à Roncevaux, où une grande douleur le saisit à la vue du carnage ; il s'avance seul pour retrouver Roland, son neveu, dont il reconnaît les

[1] Ici se place un détail fort important sur l'origine du cri de Monjoie. Comme l'épée de Charlemagne contient dans sa garde la pointe de la lance qui a percé le Christ, pour cette raison :

« Li nums Joiuse (Joyeau) à l'espée fut dunet
« Baruns franceis ne l'deivent ublier :
« Enseigne en unt de Munjoie escrier » :

Ce ne fut que plus tard, sous Louis-le-Gros, lors de la réunion du Vexin à la France, que l'on porta l'orifiamme de Saint-Denis avec la bannière de Charlemagne, et que le cri de guerre fut *Monjoie et Saint-Denis.*
(Notes, p. 421.)

Tous ces noms de *Joyeuse*, *Durandal*, *Hauteclaire*, etc, donnés à des épées, ne prouveraient-ils pas l'infériorité générale des armes à cette époque, puisqu'on tenait en telle estime certaines armes de choix ?

coups sur les trois perrons de marbre[1]. Sur ce corps chéri, sa douleur s'exhale en plaintes touchantes pendant plusieurs strophes où la même idée se présente avec des rimes différentes, comme un diamant à mille facettes que le lapidaire fait chatoyer, le retournant en tous les sens.

Tous les morts sont réunis en un charnier « et il y a assez d'évêques et abbés, de moines, chanoines et proveres tonsurés » pour les absoudre : sur leurs corps, on brûle la myrre et les parfums; on les encense « bravement » et on les laisse. « Hélas ! qu'en eussent-il fait autre ? »

Quant à Roland, Olivier et Turpin, leurs cœurs sont recueillis en un beau drap de soie, et déposés en un cercueil de marbre blanc; et leurs corps lavés de piment et de vin sont mis et renfermés dans un cuir de cerf et chargés sur trois « carettes » recouvertes d'un drap de soie.

Charles, tout triste, reprend la route de France, lorsque les envoyés de Baligant viennent lui demander bataille : il se réveille alors, regarde fièrement son armée, et d'une voix :

« . . . . . grand et halte
« Barons franceis, as cheval et as armes. »

Ici nous assistons au dénombrement de l'armée de Charlemagne, qui la compose de dix eschelles ou cohortes, et c'est de nos ancêtres qu'est composée la cinquième, par un anachronisme dont nous ne saurions nous plaindre, nous autres Normands; et pour montrer en quelle estime étaient tenus nos soldats au XIe siècle, il nous faut citer le passage entier :

« La quinte eschele unt faite de Normans
« XX mille sunt, ço dient tuit li Franc;
« Armes unt beles et bons chevals curanz,
« Ja pur murir cil n'eurent recreanz;
« Sur ciel n'ad gent ki plus poissent en camp
« Richard li vels les guierat el camp
« Il i ferrat de sun espiet trenchant.[2]

[1] Ce passage prouve que les répétitions sont, comme nous l'avons dit, un des moyens de la poésie au XIe siècle, et non une faute de copiste.

[2] « . . . . . La cinquième cohorte ont faite de Normands; ils sont vingt « mille au compte des Français, bel et bien armés, et montés pareillement. « Ja pour mourir ceux là ne se rendront; rien d'égal aux Normands sur le « champ de bataille ! Le vieux Richard sera leur capitaine, et fera bien de son « espieu tranchant. » (P. 254.)

La xe cohorte est de Barons de France :

« Osberes vetuz e lur brunies dubleines
. . . . . .
« Escus unt genz de multes cunoisances [1].
. . . . . .
« Munjoie escrient ; od els est Carlemagne.
« Gefreid d'Anjou lor portet l'orie flambe
« Seint Piere fut, n'aveit num Romaine
« Mais de Munjoie iloec out pris eschange [2]. »

Charlemagne descend de cheval, fait sa prière et se signe, puis s'élance à la rencontre de Baligant qui s'avance de son côté, ayant

« Ceint l'espée al senestre costet
« Par son orgoill li ad un num truvet

[1] Vêtus de hauberts et de cuirasses (?) * doublées, ils ont nobles escus peints de divers symboles (armoiries?)

(*Connaissances* s'est conservé comme terme de venerie.)

[2] « Ils crient *Monjoie*! avec eux est Charlemagne ; Geoffroy d'Anjou leur « porte l'oriflamme : c'estoit du temps passé l'estendart de saint Pierre, qui, « pour lors, avait nom *Romaine ;* mais illec le changea pour celui de *Monjoie.* »
(P. 258.)

Ainsi l'oriflamme avait une origine italienne, et était peut-être un trophée; et ce n'est qu'à Roncevaux ou dans une autre bataille qu'elle changea son nom de *Romaine* en celui de *Munjoie*, du nom de l'épée de Charlemagne.

L'origine Romaine de l'oriflamme semble confirmée par une peinture du Triclinium du Vatican, reproduite par M. Didron dans son Iconographie des trois personnes divines (*Hist. de Dieu*, p. 83), et dans ses *Annales archéologiques*, t. VIII, p. 257. Dans cette peinture, contemporaine de Charlemagne, l'empereur à genoux reçoit de saint Pierre un étendard vert, terminé par un fer de lance. La gravure indique, de plus, six Roses à cinq feuilles dans le champ de ce qui pourrait bien être l'Oriflamme.

Le cri de *Munjoie* seul, sans être joint à celui de *saint Denis*, semble prouver l'antiquité de la chanson de Roland, qui serait antérieure à Louis-le-Gros, c'est-à-dire au commencement du XIIe siècle; car il faut bien croire que Theroulde ne pensait guère à la couleur locale et à l'archéologie, et qu'il donnait aux preux de Charlemagne le costume du siècle où il composait son poème.

Un second détail vient prouver cette antiquité. Baligant se met en campagne :

« Ço fut en mai, al premer jur d'ested. »

(Souvenir des *Champs de Mai* qui cessèrent de se tenir à l'avénement des Capétiens a la fin du Xe siècle.) — Notes, p. 454. —

* *Bronie* se traduit par *Cuirasse* faute d'un autre mot. Le *Haubert* est la chemise de mailles, et la *Bronie* semble être un vêtement de cuir, recouvert de lames de métal. La *Cuirasse*, ou ce qu'on entend d'ordinaire par ce mot, n'apparait que vers le XIVe siècle.

« Pur la Carlun dunt il oit parler
« La sue fist *Preciose* apeler
« Içò est l'enseigne en bataille campel. » [1]

Il y a trente cohortes de Sarrasins au milieu desquelles on porte l'étendart.

« . . . . . Tervagan et Mahum
« Et un ymagene apolin le felun »

entourés de « *luminiers* » « canelins » qui prêchent un sermon. Ambroise d'Oluferne porte l'enseigne,

« Payen escrient, preciuse l'apelent.

De leur côté, les Français

« Mult haltement Munjoie renuvelent. »

La bataille s'engage « merveilluse et pesant » et l'amiral dont l'armée succombe s'élance à la rencontre de l'empereur, après avoir, comme lui et toute son armée « *sa barbe fors mise* », en signe de défi probablement et de combat à outrance. Chacun de son côté jette son cri de guerre. Précieuse ! Munjoie ! et les deux chefs s'abordent. Les armures sont en lambeaux, les boucliers brisés; les sangles des chevaux se rompent, et le combat recommence à pied et à l'épée.

« Sur ces escus mult granz colps s'entredunent
« Tranchent les quirs en ces fuz (bois) ki sont dubles
« Chient li clou, se peceint les bucles (l'ombilic vole en pièces)
« Puis fierent il nud a nud sur lur bronies. »

Charlemagne reçoit sur son heaume un coup de Précieuse qui le brise, enlève la chair et laisse l'os à nud : L'empereur chancelle, mais saint Gabriel descend :

« Si li demandet. « Reis magne, que fais tu ?

A ce mot, il se remet, frappe l'amiral de l'épée de France, et l'abat mort à ses pieds ; les payens sont en fuite :

« E Carles ad sa bataille vencue »

[1] « . . . Au flanc senestre attache son espée, a qui son arrogance a découvert un nom. Par envie de la *Joyeuse* de Charlemagne dont il ouït parler si « souvent, il a fait appeler la sienne *Précieuse*. *Précieuse* est son cri sur le champ « de bataille; il fait pousser ce cri par tous ses chevaliers. »

Ce passage, rapproché de celui relatif à *Joyeuse*, suffit à prouver l'origine du cri *Monjoie !*

(Voir l'introduction, p. CXIII.)

A cette nouvelle, Marsille se tourne vers la muraille et rend l'âme dont le diable s'empare.

Sarragosse est prise, et Charlemagne convertit les payens, de gré ou de force, car qui le contredit,

« Il le fait pendre o ardeir ou ocire. »

Il en fait ainsi baptiser plus de cent mille. Quant à Bradimoine, la veuve de Marsille, on la mène captive en « douce France »,

« Ço voelt le reis par amur cunvertissent »,

n'ayant pas grande foi apparemment dans la sincérité de la conversion des cent mille payens de Sarragosse.

Charles, retourné en France, dépose à Bordeaux, sur l'autel de Saint-Severin, l'olifant rempli d'or, et à Blaye les trois corps qu'il a rapportés, et s'en retourne à Aix en toute hâte,

« Tant chevolchat qu'il descend al perrun. »

Dans ce poème tout guerrier, il n'est guère question d'amour, comme on le voit, car qu'aurait-il à faire dans ces luttes de races et de religion; cependant, ici, le poète le fait intervenir, mais sur le second plan, et en un simple épisode, bien simple, mais bien touchant.

A peine l'empereur est-il dans son palais :

« As li Alde venue, une bele damisele;
« Ço dist al rei : « O est Rollans le catanie (capitaine)
« Ki me jurat cume sa per (femme) à prendre. »
. . . . . .

— « Sœr, chère amie, de hume mort me demandes,
Mais je te donnerai mieux, Lœvis (Louis) mon fils.
— « Cette parole m'est estrange! ne plaise à Dieu, n'a ses saints, « n'a ses anges, après Roland que je reste vivante. »

« Pert la culor, chet as piez Carlemagne
« Sempres est morte : Deus ait mercit de l'anme!

L'empereur la croit pâmée.

« La prend as mains, si l'en ad relevée
« Sur les espalles ad la teste clinée » (inclinée.)

Quand Charles la voit morte, il appelle les comtesses, la fait porter en un monastère, garder toute la nuit, et

« Lunc un alter (autel) belement l'enterrerent :
« Mult grand honur i ad li reis donée »,

ajoute le poète.

Enfin commence le jugement de Ganelon. Les barons de France s'assemblent, et Ganelon donne pour défense les raisons que nous avons indiquées. — Je servais l'empereur d'amour bonne et féale, mais Roland m'a pris en haine : je m'en allai messager vers Marsille, et me tirai du péril par mon adresse : je défiai Roland le valeureux, Olivier et leurs compagnons, Charles l'a entendu.

« Venget m'en suis, mais ni ad traisum. »

Ces raisons et les trente champions de Ganelon font hésiter les juges, qui demandent à Charlemagne la vie de Ganelon : lui mort, Roland en sera-t-il plus vivant?

Mais Thierry se lève, champion de Roland contre Pinabel, champion de Ganelon; les gages de bataille sont donnés, les otages mis sous bonne garde et les combattants.

« Ben sunt cunfes (confessés) et asols et seignez
« Oent lur messes et sunt acuminiez. »

Malgré sa force, Pinabel est vaincu par le maigre Thierry qui lui fend son heaume jusqu'au nazal ; les trente champions de Ganelon sont pendus et Ganelon écartelé.

La reine Bradimoine se convertit et reçoit en baptême le nom de Julienne.

Mais Charlemagne n'en a pas fini avec la fatigue et les combats : pendant son sommeil, Gabriel lui apparaît et lui commande, de la part de Dieu, d'aller guerroyer en Syrie : souvenir ou pressentiment des croisades qui sont la grande affaire du XIe siècle.

« Deus! dist li reis si penuse (peneuse) est ma vie !
« Pluret des oils, sa barbe blanche tiret. »

Sur ce vers finit ce poème étrange.

« Ci falt la geste que Turoldus declinet. »

Entraîné par l'analyse, trop minutieuse peut-être, du seul poème épique que possède la France, je n'ose dire la littérature française, je craindrais d'abuser de la patience du lecteur qui, pour apprécier Theroulde, aurait eu le courage de me suivre jusqu'ici, si je ne faisais connaître, autrement que par une indication très sommaire, la théorie de M. Génin sur la prononciation de notre ancienne langue.

Cette théorie consiste en ceci, que, *dans aucun cas, on ne faisait sentir deux consonnes consécutives écrites, soit au commencement, soit*

au milieu, soit à la fin d'un mot, soit l'une à la fin d'un mot et l'autre au commencement du mot suivant.

Ainsi d'après cette règle, on devrait omettre les lettres italiques dans le passage suivant du Roland :

« Li quen*s* Rolan*s* pa*r* peine et par ahan*s*
« Pa*r* gran*t* dulo*r*, sune*t* son olifan
« Pa*r* mi la buche en sa*lt* fo*rs* li cle*rc* sanc*s*
« De sun cerve*l* li temple en e*st* rompan*t*.
« De*l* co*rn* qu'*il* tien*t* l'oïe en e*st* mu*lt* gran*t*
« Karle*s* l'enten*d* ke est as po*rs* passan*t*. » [1]

Cette règle, si contraire aux opinions généralement admises, M Génin l'appuie sur l'examen des poésies du moyen-âge, et surtout de leur rime, sur certains passages de Théodore de Bèze (*De Franciæ linguæ recta pronunciatio*), puis sur une découverte inespérée, une grammaire française écrite en anglais, en 1530, par J. Palsgrave, pour Henry VIII [2].

Quant aux déclinaisons françaises, pour l'établissement desquelles MM. Raynouard, Fallot, Ampère et autres ont dépensé tant de science, M. Génin les nie et attribue à la présence des lettres euphoniques et des fautes d'orthographe, les bases sur lesquelles on a élevé tout cet échafaudage.

Ces deux opinions, que l'on peut appeler radicales, font le sujet d'une polémique très intéressante et spirituelle entre MM. Génin et P. Paris, lutte qui me permettra peut-être de revenir un jour sur cette question de notre vieille langue, que j'examinerai surtout en ce que le parler normand en a conservé.

Alfred Darcel.

[1] Variations, p. 118.

[2] *Lexigue comparé de la langue de Molière*, par F. Génin. 1 vol. in-8; Firmin Didot. Paris, 1846.

CHRONIQUE.

= Nécrologie.— Le 11 octobre, s'est éteint presque subitement l'un des hommes lesplus recommandables de la cité, M. Néel, avocat et capitaine de la garde nationale. Aussi chacun a-t-il voulu rendre les derniers devoirs à cet homme de bien, et ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un concours immense de population. Les cordons du char étaient tenus par M. le préfet, M. le maire, M. le colonel de la garde nationale, un capitaine du 24e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, M. Bergasse, avocat, et M. Chéron, conseiller à la Cour, membre de la commission des hospices. Après la famille, venait l'ordre des avocats, MM. les officiers de la garde nationale, les Volontaires de juin, la compagnie du 6e bataillon dont M. Néel était le capitaine, puis un nombre considérable d'amis appartenant à toutes les classes de la société, MM. Germonière, Ch. Levavasseur, Loyer, représentants de la Seine-Inférieure; M. Lefebvre-Duruflé, représentant de l'Eure, assistaient à cette triste cérémonie. Nous avons remarqué aussi la présence de M. le procureur général et de plusieurs magistrats de la Cour. L'office divin a été célébré par M. le curé de la cathédrale, en présence de M. l'archevêque

Le convoi s'est rendu ensuite au Cimetière monumental. Là, plusieurs discours ont été prononcés; chacun voulait apporter à l'honnête homme, à l'ami dévoué, au bon citoyen, au bon père de famille, son tribut de regrets.

MM Charles Levavasseur, Lecœur, Quibel, Des-Alleurs et Lefebvre-Duruflé ont dit à leur ami un dernier adieu, et la foule s'est retirée silencieuse, racontant quelque acte de dévouement et de charité de cette belle et si courte existence.

Le discours de M. Des-Alleurs étant le seul qui, à cause de sa longueur, n'a pu être publié dans les journaux du jour, on nous saura gré sans doute de l'insérer tel qu'il a été prononcé :

MESSIEURS,

C'est au nom des Volontaires rouennais qui partirent pour Paris dans les terribles journées de juin 1848; c'est au nom de notre digne Commandant[1], auquel l'absence prépare le regret de ne pas être présent à cette triste cérémonie, et qui ne me pardonnerait pas de n'avoir pas adressé en son nom un dernier adieu à notre malheureux camarade ; c'est, enfin, pour accomplir une promesse sacrée, faite à un ami, à un Compagnon d'armes dans un moment solennel, que j'ose parler ici après tant de voix éloquentes !

Oui, Messieurs, le jour même où nous déposions dans son dernier asile la glorieuse dépouille de *Dumée*; lorsque nos deux voix avaient pu se faire entendre dans cette enceinte même, en présence de cette grande manifestation populaire qui devait immortaliser l'héroisme de la jeune victime rouennaise; Néel et moi, en proie à la plus vive émotion, et sous l'impression de toutes celles auxquelles nous étions livrés sans relâche depuis cinq jours, nous nous jurâmes que si lui ou moi, ou l'un de nos camarades de juin, dans la 2e compagnie du 6e bataillon, venait à payer le dernier tribut, nous nous engagions d'honneur et solidairement à lui rendre, sur son cercueil même, un public hommage !

Hélas, Messieurs, en prenant cet engagement, que nous renouvellions chaque année aux journées anniversaires de juin sur la tombe même de Dumée où nous venions faire périodiquement un saint pélerinage avec nos camarades de notre compagnie, pour y répandre l'eau sainte avec les prières de l'Église[2], je ne m'attendais guère, je ne pouvais

[1] M. Capelle aîné, chef du 6e bataillon, officier de la Légion d'honneur, commandant des Volontaires de Juin.

[2] Les Volontaires de la compagnie Néel font célébrer chaque année, en juin, un service à la chapelle du Cimetière monumental, pour le repos de l'ame de leur camarade Dumée. C'est M. l'abbé Louvel, qui avait sollicité d'accompagner les Volontaires à Paris, qui vient exprès de Dieppe, où il est Principal du Collége, pour célébrer ce service.

pas m'attendre, dans l'ordre naturel des choses, que ce serait à moi de le tenir sur la tombe de mon brave et excellent ami! Je devais espérer et penser que sa voix fidèle, la seule peut-être qui me le fût demeurée jusqu'au bout, me rendrait à moi-même ce triste et touchant office! Mais le Ciel, dans ses décrets, s'est joué encore une fois des probabilités et des vaines prévisions de l'humanité! Courbons-nous avec humilité devant ses terribles arrêts; et si nous les acceptons avec une profonde douleur, que ce soit en même temps avec une chrétienne résignation.

D'autres, Messieurs, se plaîront à raconter les vertus privées, l'inépuisable charité, l'inaltérable devoûment à toutes les bonnes œuvres, la foi profonde et pratique du digne citoyen qui vient de nous être si prématurément ravi. Ses pairs vous rediront son talent, son zèle, sa consciencieuse érudition, son dévoûment pour ses clients dans la noble carrière qu'il avait embrassée, et dans laquelle il tenait à Rouen, depuis plus de vingt ans, un rang si distingué! L'éloge du citoyen, du père de famille, de l'avocat, de l'administrateur, sortira de toutes les bouches! La mienne, Messieurs, réclame seulement le privilége de vous raconter quelques traits de sa conduite pendant et après les journées de juin. Ces faits, que j'ai recueillis moi-même et que nul n'oserait contester, vous peindront d'après nature l'âme, le cœur et les convictions inébranlables de celui que nous pleurons.

On l'a dit avec raison, Messieurs, le départ seul de Néel avec les Volontaires rouennais, dans les conditions physiques et morales où il se trouvait, fut un trait d'héroisme patriotique! Sa conduite sur le champ de bataille même fut celle du brave avec sang-froid, de l'homme consciencieux et du chrétien fidèle et zélé!

L'envie, suivant son imprescriptible usage, essaya encore une fois, cher ami, d'attaquer la récompense que tu avais noblement conquise; car à quoi et à qui ne s'attaque-t-elle pas de nos jours, avec le concours de son indigne mais inséparable sœur, la calomnie! Il me sera facile de les confondre toutes les deux; c'est ma tâche, et je la remplis!

Pendant tout notre séjour à Paris, en payant sans cesse de sa personne, Néel s'occupait, avec une sollicitude incessante, comme chef, de ses camarades et de tous ses compagnons, sans distinction. A peine quelques minutes après notre arrivée, le samedi, dans la caserne *de la Jeune-France*, une fausse alerte produit un mouvement de désordre, au sein duquel un de ses collègues du barreau, violemment renversé et foulé aux pieds, est assez grièvement blessé: c'est là, qu'en debutant, pour ainsi dire, et parti comme soldat, je suis assez favorisé du Ciel

pour qu'il me donne l'occasion, en faisant mon devoir comme tel, de pouvoir en même temps, par les secours de l'art, réparer ou adoucir les cruelles conséquences de ces luttes horribles, auxquelles ma conscience m'imposait de prendre part!

Avec quel ardent intérêt, cher ami, tu venais visiter ton confrère, dans le lieu voisin de notre quartier où nous l'avions fait transporter? Comme tu t'agitais pour qu'il ne manquât de rien, au milieu du désordre et de la confusion qui régnaient partout dans la capitale, en cet affreux moment? Comme tu t'occupais avec empressement et intelligence, secondé par un autre ami et collègue du blessé, des moyens de le faire rapporter à Rouen dans sa famille?

Le dimanche fut le grand jour pour les Volontaires rouennais, Messieurs. Quelle fut la conduite de Néel? Je vais la dire: Il part avec notre colonne pour se rendre sur le terrain qui nous était d'abord assigné à quelques pas de notre caserne. Il assiste avec nous sous le sifflement des balles, au sein des explosions continues de la mousqueterie et de l'artillerie, qui font à chaque instant des victimes, au discours que nous adresse le général Lebreton sur le champ de bataille même, en présence de quelques représentants de la Seine-Inférieure et de la Somme. Là, pendant plusieurs heures nous prenons part au combat, à quelques mètres de la barricade *de la barrière Poissonnière*, en face du clos Saint Lazare. Je suis appelé à chaque instant dans le voisinage, au secours des blessés de toutes armes, de toutes conditions, d'insurgés même! Je retrouve Néel à plusieurs reprises: quand il me faut traverser la *cour du Delta*, je l'y vois spécialement chargé, avec quelques hommes déterminés, de la garde d'un *dépôt de munitions* que les insurgés pouvaient inquiéter à tout instant, et qu'ils feraient probablement des efforts désespérés pour enlever. Dans l'une de ces courses rapides, me voyant tout couvert de sang, son amitié s'alarme; et quand je lui prouve que ce sang n'est pas le mien, je puis recueillir de sa bouche des preuves touchantes de son dévoûment et de son ardeur!

Deux heures plus tard, Messieurs, au sortir de cette immense maison qui fait l'angle du carrefour, en face de l'abattoir Montmartre, et dans laquelle on nous avait postés, à tous les étages, après que nous avions quitté le lieu de notre premier engagement, avec l'ordre de faire feu, sans pitié ni miséricorde, sur tous ceux qu'une manœuvre habile devait prendre à revers, derrière la formidable barricade que nous avions à quelques pas devant nous, et livrer à notre merci; je revois encore là Néel: et je venais de lui serrer la main dans ce moment décisif, où lorsque nos chefs nous prescrivaient la retraite, pour nous faire prendre un peu de

nourriture et de repos, par un de ces élans d'indiscipline qui ne peuvent trouver leur excuse que dans le triomphe, nous nous élançâmes avec impétuosité et enthousiasme sur la *barricade Pochechouart*, que nous eûmes la gloire d'enlever! Lorsqu'après avoir pénétré par une fenêtre brisée dans les bâtiments de l'octroi, d'où nous soutenions une dernière lutte avec des insurgés qui tenaient encore, embusqués à tous les étages des maisons de l'entrée de la chaussée de Clignancourt, je vis Néel, parmi les premiers, gravir ce passage difficile, surtout pour lui, avec l'aide de plusieurs de nos camarades.

De retour de notre invasion jusqu'au-delà du Château-Rouge, dans le faubourg, pour le nétoyer totalement d'insurgés; appelé sur la chaussée même à donner du secours à une pauvre fille qui avait reçu une balle en ouvrant la porte d'un boucher, son patron, fermée depuis plusieurs jours, j'en revenais, lorsque je pus encore presser la main de Néel, sur la place même où s'effectuait le ralliement, au pied de cette barricade qui a reçu, d'un baptême populaire, le nom glorieux de *barricade des Rouennais!*

Rentrés bientôt à notre quartier, Messieurs, pleins de bonheur et d'exaltation, c'est là que nous apprîmes que l'un des nôtres, le jeune et brave Dumée, avait été grièvement blessé près de la barrière Poissonnière. J'avais l'autorisation du chef du service de santé de pénétrer dans l'ambulance établie dans la cour même de la caserne, et dans laquelle on avait déposé notre camarade, avec plus de cinquante autres blessés, dont quelques-uns avaient reçu le premier appareil de nos propres mains, sur le champ de bataille. Avec quelle instance Néel sollicite aussitôt la faveur d'entrer à toute heure auprès de notre jeune ami! Avec quelle touchante bonté il lui prodigue, au sein de ses douloureuses angoisses, des encouragements et ces consolations pénétrantes qui jaillissent du cœur! Notre malheureux compatriote était pour nous tous un frère, il devient pour Néel un véritable fils, en l'absence de sa famille! A mesure que le danger s'accroît, sa sollicitude augmente, et il n'a point de cesse, dans son ardeur de chrétien fidèle, que nous n'ayons assuré au jeune héros expirant les derniers secours de la religion!

Le lundi, avant ce mouvement stratégique si heureusement combiné, et auquel nous eûmes l'insigne honneur de prendre une part active, sous les ordres directs de notre digne chef, le général Lebreton, un de nos compagnons manque à l'appel; on répand le bruit qu'il a été blessé la veille: aussitôt Néel veut venir, avec deux autres camarades et moi, en faire la recherche à l'ambulance des Menus-Plaisirs et dans d'autres lieux, avec une paternelle anxiété! Des officiers avaient été traiteuse-

ment assassinés la veille dans un passage étroit qui aboutit dans une rue voisine, où des blessés avaient été déposés, nous disait-on. Néel veut absolument y pénétrer avec nous : et sa généreuse amitié me voyant sans autre arme que mon sabre, m'offre généreusement un de ses pistolets, pour me tenir en défense contre une attaque, ou plutôt contre un guet-apens, qu'il était naturel de redouter!

Ce même jour, Néel, pour qui une marche continue, qui dura plus de douze heures, eût été peut-être physiquement impossible, fut chargé de la garde de notre caserne du faubourg Poissonnière, avec cinquante homme de la garde nationale et de la mobile. Il se passait à chaque instant, dans l'enceinte de ces murs dont il gardait l'entrée, de terribles scènes! A notre retour le soir, au milieu des acclamations d'une population enthousiaste de reconnaissance, nous apprîmes par quels efforts d'énergie, par quels élans d'une généreuse indignation, par quelles inspirations d'une chaleureuse éloquence, Néel était parvenu à soustraire quelques malheureux à l'un de ces actes de justice sommaire que les guerres civiles n'excusent pas, mais qu'elles sont impuissantes à empêcher! Les farouches exécuteurs de cette justice de représailles, qui, dans leur fureur effrénée et vengeresse, suivent cependant, par une sorte d'instinct, les règles d'une espèce de code d'équité barbare, au sein du délire que faisait bouillonner dans leur tête la vapeur du sang d'un premier meurtre, sentirent, aux accents de cette voix énergiquement suppliante, leur fureur se modérer! Néel eut l'inexprimable bonheur de leur soustraire de nouvelles victimes et de les conserver à la justice régulière, auprès de laquelle ils avaient du moins la chance de trouver cette pitié qui, chez les Français, est le premier, l'infaillible mouvement qui suit la victoire!

De retour dans nos murs, Messieurs, quelle fut la conduite de Néel? Vous la connaissez tous, celle d'un loyal, d'un excellent camarade, d'un frère dévoué pour tous ceux auxquels il se trouva en position de rendre service. Oh oui, cher et malheureux ami, tu l'avais bien méritée cette distinction qui brillait, à sa vraie place, sur ton noble cœur! Bien différent de tant d'autres, tu ne fus pas enivré de ton propre triomphe, et ligué avec ceux qui avaient obtenu le même honneur que toi, tu formas une sorte de coalition honorable et sacrée, pour faire réparer envers plusieurs de tes camarades ce qu'ils appellent un oubli, et ce que ta loyale franchise caractérisait plus vivement! Tes lettres, que je conserve précieusement, et qui seront pour moi, à partir de ce jour, comme un saint héritage, demeureront aussi pour tous un témoignage éternel de la beauté de ton âme et de l'élévation de tes sentiments!

Pardon, Messieurs, mille fois pardon de ces détails, mais c'est aujourd'hui le grand jour de la justice, et vous ne voudriez pas m'interdire de la rendre pleine et entière, sur sa tombe, à notre brave et digne ami!

Ah! Messieurs, tout ce qui se rattachait aux terribles journées de juin, cet épisode si important dans son honorable vie, avait pris dans le cœur et dans l'esprit de Néel une place telle, que sa pensée y revenait à chaque instant. Il y a peu de jours encore, en m'entretenant de l'inauguration du tombeau de Dumée, aujourd'hui complètement achevé [1], et dont il désirait ardemment la consécration définitive, il me disait, en prenant jour avec moi pour venir examiner à loisir le beau bas-relief [2] qui décore ce monument: *peut-être aurons-nous encore, dans peu, à renouveler nos preuves de dévoûment à la patrie, à l'ordre et à la liberté, eh bien, nous serons là.*

Hélas, *Dieu détourne le présage!* et puisse le Ciel, en t'enlevant à nous d'une manière si inattendue, n'avoir pas voulu, dans sa miséricorde, te soustraire au déchirant spectacle de la guerre civile, entre Français, entre frères!

Ah! dans ces horribles moments, si la colère céleste devait encore nous les infliger, tu ne serais plus avec nous, brave et noble camarade, mais ta mémoire et ton souvenir y seraient présents pour enflammer notre courage, ranimer notre espoir et soutenir nos forces!

Vas, cher ami, vas dans le Ciel recevoir la récompense que mérite l'homme de bien, le bon citoyen, l'excellent père de famille! Dans les temps où nous sommes condamnés à vivre, la perte anticipée de l'un de ces hommes rares, qui réunissent comme toi et à un aussi haut degré, toutes les vertus et tous les dévouments, c'est plus qu'un malheur, c'est une calamité publique! La foi seule peut nous donner le courage de la supporter sans murmures.

[1] Ce tombeau, placé au Cimetière monumental, a été élevé sur les dessins de M. T. Huchon, jeune architecte rouennais de grande espérance, qui l'avait emporté dans le concours ouvert à cette occasion. Il est aussi l'auteur du tombeau monumental, tout en granit, qu'on érige en ce moment même sur la tombe de feu M. Deslongrais, maire de Vire, président du Conseil général du Calvados, député, puis représentant du peuple pour ce département pendant plus de vingt ans.

[2] Ce bas-relief, qui a obtenu un véritable succès à la dernière exposition, fait le plus grand honneur à M. F. Gilbert, son auteur. Il représente Dumée frappé du coup mortel près la barrière Poissonnière. Le jeune Volontaire, le général Lebreton, qui figure dans la composition, sont d'une ressemblance frappante. Le Gouvernement a donné le marbre sur lequel le bas-relief est exécuté.

Oui, nous sentons profondément tout ce que nous perdons, tout ce que perd surtout ta jeune, nombreuse et si intéressante famille! Mais ce qui nous rend le calme et le courage, c'est que nous nous disons tous que le Ciel veillera sur elle; que le rayon brillant qui se reflète sur ta vie entière, se réfléchira sur ton nom, sur ta mémoire et sur toute la carrière de tes chers enfants, que la cité entière aimera, protégera et estimera, comme sortis de l'une de ces souches respectées qui inspirent une estime, une affection et un dévoûment, pour ainsi dire héréditaires!

Quant aux cœurs de tes amis et surtout de tes compagnons d'armes, ta mémoire y reste gravée en traits indélébiles, et elle ne s'y effacera que lorsque, à leur tour, ils auront cessé de battre.

Adieu, Néel! adieu, digne et brave camarade! adieu! ou plutôt au revoir!! C. DES ALLEURS.

= Nous n'étions pas encore revenu de la stupeur que nous avait causée la mort si inopinée de M. Néel, qu'une nouvelle perte, à laquelle on était également loin de s'attendre, est venue attrister la ville; nous voulons parler de M. Graindorge, doyen des notaires de Rouen, enlevé à ses nombreux amis après une maladie de quelques jours.

Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe. Voici les paroles par lesquelles M. Daverton, au nom de la compagnie des notaires, a exprimé, d'une manière aussi digne que convenable, les regrets laissés à ce corps important par la perte de son doyen:

MESSIEURS,

Appelé au pénible devoir de prononcer, au nom de la compagnie des notaires, les dernières paroles d'adieu devant la tombe de l'honorable confrère, de l'excellent ami que nous venons de perdre, je vais essayer d'exprimer, par quelques mots, nos sentiments et nos regrets communs.

Il semble que la mort choisisse ses victimes! nous le sentons plus vivement encore en face de cette tombe prématurément ouverte!

Graindorge, jeune encore, vient d'être enlevé à sa famille et à ses amis après quelques jours de maladie.

Toute sa vie a été consacrée au travail; les fonctions de notaire qu'il remplissait depuis dix-sept ans, lui imposaient de laborieux devoirs qu'il a su remplir.

Naguères encore, il était appelé par sa compagnie à l'honneur de la présider.

Nous, ses confrères, qui l'avons vu de près, nous, à qui il laisse de profonds souvenirs, nous pouvons lui rendre ce dernier témoignage : Graindorge était un notaire distingué par sa probité, par son intelligence et par l'aménité de son caractère.

Adieu ! cher confrère !

Puissent nos paroles apporter quelque adoucissement à la douleur de ta vénérable mère et des autres membres de ta famille auxquels tu portais une si tendre affection.

Encore une fois, adieu !

= M. Simonin, président honoraire à la Cour d'Appel de Rouen, officier de la Légion d'honneur, vient de succomber à l'âge de quatre-vingts ans. Son inhumation a été célébrée dans l'église métropolitaine. La Cour, une députation de l'Ordre des avocats, de la compagnie des avoués et de celle des huissiers assistaient à cette cérémonie ; les cordons du char étaient tenus par M. le conseiller Leballeur, M. l'avocat-général Blanche, M. Verdrel, président du Tribunal de commerce, et M. Lecœur, avocat. Un peloton du 24e de ligne a rendu les honneurs militaires

Jean-François Simonin est né le 8 mars 1772, à Blancour, département de la Meurthe. Tout jeune encore, il fut obligé de fuir devant le flot révolutionnaire qui menaçait de briser son inoffensive existence et d'engloutir son obscurité.

Réfugié à Dusseldorf, il se livra avec courage à l'enseignement du français et de la géographie : c'était la seule ressource du proscrit. Bientôt l'armée française force, avec ses armes victorieuses, les portes de Dusseldorf ; et lui, français, et lui qui, les larmes aux yeux, applaudit aux succès de ses compatriotes, est contraint de fuir encore et de se retirer à Duisbourg. Là, il devient professeur-adjoint des quatre facultés, et attend des jours plus calmes et plus heureux.

Rentré en France, Jean-François Simonin sut conquérir une haute protection, dont il a conservé jusqu'à ses derniers jours le souvenir le plus reconnaissant. Ce fut celle du grand juge, de Regnier, duc de Massa.

Nommé le 1er décembre 1805 secrétaire de l'école de droit à Caen, il fut appelé, en août 1806, aux fonctions de greffier en chef des cours spéciale et de justice criminelle de la Seine-Inférieure.

En avril 1811, à l'organisation de la Cour Impériale de Rouen, M. Simonin reçut le titre de conseiller. Ses habitudes de travail, sa fermeté de caractère, sa facilité de parole, le désignèrent bien vite au chef de la justice comme l'un des magistrats les plus aptes à juger les débats du grand criminel.

Lorsqu'en 1833, le vénérable M. Eudes fut placé à la tête de la compagnie, M. Simonin devint président de chambre. Ce fut la légitime rémunération de bons et loyaux services qui dataient déjà de loin.

Le gouvernement, et ce n'était que justice, crut n'avoir pas encore assez fait pour récompenser une si honorable et si laborieuse existence. M. Simonin, qui avait été nommé en 1824 chevalier de la Légion d'honneur, fut promu, en 1845, au grade d'officier.

Après trente-neuf ans de service dans la magistrature, M. Simonin songea au repos, emportant dans sa retraite un nouveau témoignage d'estime que le chef de l'Etat n'hésita pas à lui donner, le titre de président honoraire, et quelque chose qui le touchait encore plus, la considération de ses concitoyens et l'affection vive et sincère de tous ses collègues.

= Inauguration *de la statue équestre de Guillaume-le-Conquérant.* — Cette fête, longtemps retardée, a enfin eu lieu le 26 octobre, au milieu d'une affluence considérable d'étrangers, et a été éclairée par un beau soleil d'automne qui, par sa présence, est venu donner un heureux démenti aux sinistres appréhensions de la veille.

A huit heures du matin, la statue de Guillaume-le-Conquérant était placée sur son piédestal, sans qu'il fût arrivé le moindre accident.

Au moment où ce magnifique chef-d'œuvre a été découvert, une acclamation générale s'est fait entendre, et les bravos ont éclaté de toutes parts.

A cet enthousiasme spontané a succédé un religieux silence, pendant lequel M. le grand vicaire Périaux, M. le maire de Falaise, M. le préfet du Calvados, ont prononcé des discours qui ont vivement impressionné l'auditoire. Nous avons eu ensuite le bonheur d'entendre un orateur éminent, M. Guizot, dont les éloquentes paroles ont été, à plusieurs reprises, interrompues par les applaudissements.

« J'écarte, a-t-il dit, ces souvenirs du passé, tristes et glorieux, je ne reporte plus mes regards que sur nous-mêmes et sur l'histoire de nos propres jours. De nos jours aussi, de nombreux navires se pressent sur nos côtes et embarquent, pour les transporter en Angleterre, des milliers de passagers. Est-ce une guerre nouvelle qu'ils y vont porter et trouver? Non, non, non; c'est la paix qui les y conduit et les en ramène; ils ne cherchent point d'aventure ni de conquête; ils vont offrir et recueillir des gages de prospérité réciproque. Les rapports des deux peuples sont maintenant aussi pacifiques que fréquents et animés. Un palais de cristal où ils se réunissent, un fil invisible, un éclair circulant sous les flots, qui porte de l'un à l'autre les avertissements de leurs

besoins et de leurs services mutuels, voilà les liens qui remplacent aujourd'hui entre eux ceux que Guillaume-le-Conquérant avait voulu établir.

« Laquelle des deux époques, Messieurs, est la plus heureuse? Lequel des deux spectacles est le plus beau? Certainement, au milieu des troubles et des inquiétudes qui pèsent sur nous, dans notre état agité et précaire, notre temps a de quoi être fier et plein d'espérance. Pourvu que notre espérance et notre fierté ne nous précipitent pas dans les prétentions et les chimères d'un fol orgueil, nous pouvons, à bon droit, parler des bienfaits et des merveilles de notre civilisation; pourvu que notre civilisation ne soit pas elle-même un palais de cristal qu'on admire et qui disparaît tout à coup, et qu'on ne doive pas dire d'elle, dans la langue du grand poète que la Normandie a donné à la France :

Et comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité.

« Je ne voudrais pas, au milieu de cette fête, prononcer des paroles tristes; mais vous me pardonnerez, Messieurs, l'expression d'un sentiment qui est, à coup sûr, celui de tous les gens de bien. Quand on est lancé en plein océan, et par de violents orages, c'est peu d'avoir un beau vaisseau bien armé, richement pourvu et couvert d'hommes intelligents et braves, il faut encore, il faut surtout que l'équipage soit uni et que le navire ait de fortes ancres, car c'est vraiment de là que dépend le salut. Soyons fortement unis, Messieurs; sachons saisir les fortes ancres de la société, et nous y attacher ensemble; Dieu nous donnera le salut si nous faisons ce qu'il faut pour le mériter. »

= Greffe des Conseils de Prudhommes de Rouen. — M. Lecointe, secrétaire du Conseil des Prudhommes de Rouen, nous a adressé la lettre suivante, que nous nous faisons un plaisir de publier.

Monsieur,

En réponse à la lettre de MM. A. Patron, avoué honoraire, et Levêque, ancien juge de paix, je vous prie de vouloir bien rappeler que les justiciables du Conseil des Prudhommes de Rouen peuvent se présenter *tous les jours*, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, au greffe de ce Conseil (enclave de l'Hôtel-de-Ville), où tous les renseignements qui peuvent les intéresser leur sont donnés *gratuitement*.

Ce qui se pratique journellement à Rouen depuis la création du Conseil, a lieu également pour tous les Conseils de France et cela explique

tout naturellement pourquoi la loi sur l'assistance judiciaire n'a pas été étendue au ressort de ces Conseils.

J'ajouterai qu'un quart en moyenne des affaires qui se présentent devant le Conseil de Prudhommes de Rouen, sont ainsi arrêtées et conciliées, dès le principe, au greffe, sans frais ni débours pour personne et sans laisser aucune trace de ces causes d'irritation signalées à tort par MM. Patron et Levèque, pour une institution toute paternelle, comme ils le reconnaissent eux mêmes.

Veuillez, etc.

A. Lecointe, *secrétaire.*

Cette lettre, si sage et si vraie, n'a pas contenté MM. Patron et Levêque, mais la réponse qu'ils viennent d'y faire ne détruit aucun des faits avancés.

Oui, M. Lecointe a raison, ce que se proposent de faire MM Patron et Levèque, en donnant gratuitement des consultations à tout patron ou ouvrier, s'exécute depuis longtemps *au greffe* des Prudhommes; et ce qui le prouve, c'est que sur 100 affaires, 25 au moins s'arrangent sans que le *Conseil* en ait préalablement la moindre connaissance; mais ce que M. Lecointe cache bien modestement, et ce que nous devons proclamer bien haut, c'est que ce résultat est dû à son intelligente intervention, à son esprit conciliant, à son expérience dans ces sortes de discussions et à sa longue pratique des affaires.

Sans aucun doute, en promettant gratuitement leurs bons offices pour arranger des discussions, MM. Patron et Levêque se sont proposé un but *très légal* et *très permis*, mais ce que nous tenons à constater, c'est que la mission qu'ils se donnent est déjà remplie avec le plus grand succès, et qu'en s'adressant *directement au greffe* des Prudhommes, les patrons et ouvriers trouveront des voix persuasives et bienveillantes qui, *sans le plus petit frais*, les éclaireront sur la justice de leurs prétentions respectives, et feront tous leurs efforts pour leur éviter de paraître devant le *Conseil* qui, en définitive, n'est pas si *croquemitaine* que veulent bien le faire croire MM. Patron et Levêque, puisque, dans la généralité des cas, on sort de ses mains sans la plus légère égratignure et même en le remerciant. Alf. P.

= Récompense *aux Exposants de Londres.* — M. Grenet de Rouen, est le seul du département qui ait obtenu la grande Médaille pour sa fabrication de gelatine inodore et incolore. Ce nouveau succès de notre compatriote ne nous étonne pas. Nous qui avons été admis à visiter les brillants résultats de son intelligence et les magnifiques produits de son

travail, nous savions d'avance que M. Grenet remporterait la plus belle récompense qu'il était permis aux Commissaires de l'exposition de décerner. Maintenant que le rôle de l'Angleterre est terminé, celui de la France va commencer, et nous espérons que le Gouvernement, qui déjà a accordé à M. Grenet ses grandes médailles en or, fera enfin briller sur sa poitrine l'étoile du mérite, et apportera ainsi quelqu'adoucissement à une maladie longue et douloureuse qui fait trembler depuis si longtemps les nombreux amis de cet habile industriel.

Tout le monde sait que sur 170 grandes récompenses, la France en a obtenu 56, c'est-à-dire plus du tiers. Jamais nous n'avons battu plus victorieusement nos bons amis d'outre-Manche.

Et quand on songe que les exposants anglais étaient quinze fois plus nombreux que les nôtres, — qu'ils étaient chez eux, — que la plupart de nos grands fabricants se sont abstenus de figurer au Palais de Cristal, — que nous avions derrière nous 1848 et devant nous 852, on sent sa poitrine se gonfler d'orgueil à cette revanche pacifique et sainte de Waterloo, et on bénit la Providence qui, dans un temps pareil à celui où nous vivons, permet que la France manifeste ainsi les ressources de son génie et la supériorité de ses enfants. Alf. P.

= Installation *de M. Pron.* — M. Pron, nommé secrétaire-général de la préfecture de la Seine-Inférieure en remplacement de M. de Boisset, appelé à la sous-préfecture d'Yvetot, a été installé le 10 octobre. Ce fonctionnaire est arrivé parmi nous précédé de la réputation d'administrateur actif, laborieux et intelligent, et, dès son début, il a pleinement justifié cette renommée. Déjà, comme auditeur au Conseil d'État, il avait donné de nombreuses preuves de son aptitude aux affaires, et c'est pour le récompenser de ses louables efforts que le Gouvernement l'a investi des importantes fonctions que son prédécesseur remplissait avec autant de zèle que de talent. Aussi, c'est avec plaisir que nous avons accueilli l'arrivée de M. Pron parmi nous, et quoique le département ait déjà le bonheur de posséder, dans son premier magistrat, un Préfet qui, pour nous servir de l'expression si vraie de M. le Président du Conseil général, « porte partout l'œil exercé qui voit les difficultés et l'esprit conciliant qui sait les applanir », nous ne croyons pas que ce soit trop de deux hommes d'elite pour mener de front la politique, qui menace de tout absorber, et les affaires administratives qui, de jour en jour, prennent plus d'extension. Nous n'en dirons pas davantage pour ne pas blesser la modestie de M. Pron, mais nous ne pouvons cependant nous empêcher de constater que, de prime abord,

il s'est concilié la sympathie de tous ses administrés par un caractère plein d'aménité et de bienveillance, et, en disant cela, nous ne sommes qu'un écho affaibli de ce que nous avons entendu répéter de toute parts. Qu'il soit donc le bien-venu parmi nous ! Alf. P.

= Gigantesque feuille de Latania barbanica *donnée au Cercle d'horticulture pratique de Rouen, par M. Nell de Bréauté.* — Le Cercle pratique d'Horticulture et de Botanique de Rouen est parvenu, en peu d'années, à organiser des collections extrêmement intéressantes en plantes desséchées, en bois, en fruits moulés et coloriés. Source féconde d'instruction pratique et populaire, elles sont l'objet des soins les plus assidus de la part d'une commission à laquelle en est spécialement confiée la garde.

Ces collections, qui proviennent, en grande partie, des dons faits soit par les membres eux-mêmes soit par des personnes étrangères au Cercle, viennent, tout dernièrement, de s'enrichir d'une magnifique production des zones équatoriales : c'est une gigantesque feuille de *Latania barbanica*, dont l'étendue mesure, de la naissance du pétiole au limbe, 3 m 35, et dans sa largeur, d'un bord à l'autre, 5 m 20.

Cette feuille, figurant un vaste éventail, dépasse tellement, par ses dimensions, celles qu'on rencontre sur les *Latanier*s de nos serres, où cet arbre est même assez rare, qu'il est difficile de s'en faire une idée, sans voir ce merveilleux échantillon de la végétation équatoriale.

Le Cercle doit cette curiosité végétale à la générosité de M. Nell de Bréauté, propriétaire à la Chapelle-du-Bourgay, près Dieppe, et membre du Conseil général de la Seine-Inférieure.

Ce remarquable spécimen de la végétation exotique est un don d'autant plus précieux pour le Cercle, qu'il est plus rare dans nos contrées, en même temps qu'il est le gage d'une honorable sympathie de la part de celui qui en a fait hommage, de M. de Bréauté, qui aime les hommes laborieux, et qui est juge très compétent de l'utilité de leurs travaux.

= Cours publics et gratuits, *professés sous le patronage de la Société libre d'Émulation.* — La Société libre d'Émulation de Rouen, qui ne néglige aucune occasion pour propager l'instruction parmi les classes industrielles, vient d'ouvrir les cours suivants :

1° Droit commercial. — Professeur, M. Poullain, avocat; suppléant, M. Lefort, avocat;

2° Comptabilité commerciale. — Professeur, M. Rigaud, professeur de comptabilité commerciale; suppléant, M. Lecointe;

3° Géométrie descriptive appliquée aux arts et à l'industrie. —

Professeur, M. Octave Freret, architecte; suppléant, M. H. Lachèvre, ingénieur civil;

4° Chaleur appliquée aux arts et à l'industrie. — Professeur, M. D. Martin, ingénieur civil; suppléant, M. H. Lachèvre;

5° Construction et établissement de machines. — Professeur, M. H. Lachèvre; suppléant, M. D. Martin.

Les cours seront professés dans l'ordre suivant :

Le cours de comptabilité commerciale, le dimanche 9 novembre, à une heure, et les dimanches suivants, à deux heures et demie;

Le cours de droit commercial, tous les dimanches, à partir du 16 novembre, à trois heures et demie;

Le cours de construction de machines, tous les mercredis, à partir du 12 novembre, à huit heures du soir;

Le cours de géométrie descriptive, tous les lundis, à partir du 17 novembre, à huit heures du soir;

Le cours de chaleur, tous les mardis, à partir du 18 novembre, à huit heures du soir.

Ces cours étant publics et gratuits, toute personne peut s'y présenter sans être munie d'une carte d'entrée.

Des récompenses seront décernées par la Société, dans la séance solennelle du 6 juin 1852, et, à cet effet, des examens auront lieu le premier dimanche de mai.

Pour concourir, les élèves doivent se faire inscrire d'avance chez MM. les professeurs.

= Vente d'une collection d'autographes a Londres. — On vient de procéder à la vente publique de la riche collection d'autographes de M. Donadieu, à Londres. Nos lecteurs nous sauront gré de leur indiquer les pièces les plus remarquables qui ont été criées, et les prix auxquels elles ont été adjugées :

Une lettre du Pape Alexandre VI, 40 fr.; une lettre signée par Arétin (célèbre légiste italien du xve siècle), 100 fr.; une lettre de lord Francis Bacon, 375 fr; une lettre de Pomponne de Bellièvre, relative à la mission que Henri VIII lui avait confiée d'intercéder pour Marie Stuart, 200 fr; deux lettres de Théodore Bèze, 148 fr.; une lettre de Boileau concernant la publication de ses œuvres, 113 fr.; une lettre de George Villiers, duc de Buckingham, relative au mariage de Charles Ier avec Henriette-Marie, 155 fr.; une lettre de César Borgia, 210 fr.; une lettre de Robert Catesby, écrite quelques jours avant la découverte de la conspiration des poudres, 300 fr.; une lettre de Catherine d'Aragon, première femme de Henri VIII, écrite après son divorce et adressée à son

frère Charles V, 525 fr.; une lettre de Catherine Parr, dernière femme de Henri VIII, écrite à son frère trois jours après son mariage, 335 fr.; une lettre signée Catherine de Bragance, femme de Charles II, 290 fr.; une lettre de James Challonnes, l'un des juges de Charles Ier, 37 fr; quelques lignes écrites et signées par Philippe de Champagne, 125 fr.; deux lettres du poète Chapelain, 55 fr.; une lettre écrite par le duc d'Yorck (depuis Charles Ier) à l'âge de onze ans, sur parchemin, chef-d'œuvre de calligraphie, 260 fr.; l'original du contrat de mariage de Charles Ier avec l'Infante d'Espagne, 1,290 fr.; une lettre de Charles II, datée du lendemain du jour de son débarquement à Douvres après la restauration de 1666, 300 fr.; dix-huit autres écrits du même monarque, 2,180 fr.; treize écrits divers de la main de Charles II 680 fr.; une lettre de Jeanne d'Albret, mere d'Henri IV, où elle répond à l'invitation a elle adressée par Catherine de Médecis de venir à Paris; trois lettres de la reine Christine de Suède, dans l'une desquelles elle parle de son projet d'abdication, 92 fr.; une lettre du Pape Clément VIII, 96 fr.; une lettre signée par Olivier Cromwel, alors colonel dans l'armée, 93 fr.; le *warrant* original adressé au lord-maire de Londres et enjoignant à ce magistrat de proclamer Olivier Cromwel lord-protecteur, 700 fr.; une lettre d'Olivier Cromwel au cardinal Mazarin, où il l'accuse de troubler la paix de la république par l'envoi d'émissaires, et où il lui annonce qu'il va remettre ses passeports à l'ambassadeur de France, 375 fr.; une lettre de Richard Cromwel, fils d'Olivier Cromwel, 175 fr.; quatre lettres de Marie d'Este, femme de Jacques II, 265 fr.; plusieurs documents curieux et inédits relatifs aux expéditions de l'illustre amiral sir Francis Drake contre les Espagnols et les Portugais; un paraphe d'Edouard IV, 132 fr.; une signature du même monarque, 322 fr.; une lettre d'Edouard VI, écrite seize jours avant sa mort, 288 fr.; une lettre de la reine Elisabeth à Jacques VI, 400 fr.; une signature de la même souveraine autorisant l'établissement de la première loterie qui ait existé en Angleterre, 155 fr.; deux lettres par la même reine, 125 et 100 fr.; une lettre d'Elisabeth, reine de Bohême, 137 fr., une lettre de la fille de cette princesse, 78 fr., une lettre d'Elisabeth, femme du roi Philippe IV d'Espagne, 140 fr.; une lettre d'Elisabeth, sœur de Louis XVI, appelée la princesse Angélique, 138 fr.; une lettre de Robert Devreux, comte Dessex, à la reine Elisabeth, 440 fr.; une lettre de François Ier, roi de France, 225 fr; une lettre de Frédéric-le-Grand, 138 fr.; *Remarques sur la guerre du Canada* de la main du roi George III, 57 f.; une page in-folio ayant fait partie du manuscrit du célèbre ouvrage de Richard Hackluyt, intitulée : *Histoire des premiers voyages*, 275 fr.;

six lettres de Henriette-Marie, femme de Charles Ier. 390 fr.; une signature de Henri de Valois, roi de Pologne, depuis Henri III de France, 38 fr.; dix-neuf lettres de Henri IV, roi de France, concernant toutes les affaires politiques, à l'exception d'une qui est adressée à Henriette d'Entraigues, 1,118 fr.; supplique du duc de Norfolk à Henri VI d'Angleterre, tendante à obtenir l'autorisation de visiter certains lieux saints et entre autre Rome et Jérusalem, et portant en marge une note de Henri VI, qui lui accorde cette demande, 395 fr.; un acte signé par Henri VI, Humphrey, duc de Glocester, surnommé *le Bon*, l'archevêque Chicheley et autres prélats, 250 fr.; un *warrant* signé par Richard Plantagenet, duc d'Yorck (père d'Edouard VI), John Tiptoft, le comte de Worcester, William, Caxton, Neville, le duc de Warwick et autres personnages, 350 fr.; sept lettres portant la signature de Jacques Ier, 641 fr.; l acte original du Message secret de Jacques Ier avec lady Anne Hyde, 225 fr.; une lettre de Jeanne Grey, en date du 15 juillet 1553, sept jours après sa proclamation par le duc Northumberland et deux jours avant la proclamation de la reine 500 fr.; une lettre de Leibnitz à Newton, en latin, 142 fr.; une lettre de John Locke, 225 fr.; une lettre Martin Luther à Spalatinus, sur la doctrine du purgatoire, 400 fr.

= Tragédie de Collot d'Herbois. — Une vente des plus intéressantes vient d'avoir lieu en Hollande, à la suite du décès de M Hogmann, un des plus savants et des plus riches bibliomanes d'Europe. Cette vente contenait une collection précieuse des éditions des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles; elle contenait, en outre, un assez grand nombre de manuscrits curieux, surtout par le nom et la destinée de leurs auteurs. Parmi eux se trouvait le manuscrit du *Procès de Socrate*, tragédie de Collot d'Herbois, qui date du commencement de l'année 1791. On sait que ce trop célèbre conventionnel, avant de se livrer à la carrière politique, fut, pendant plusieurs années, un comédien assez médiocre, mais ce qu'on ignore généralement, c'est qu'il a composé un assez grand nombre d'ouvrages dramatiques, dont quelques-uns ne sont pas sans mérite.

Deux surtout, le *Paysan magistrat*, représenté à Bordeaux en 1781, et le *Procès de Socrate*, eurent un succès véritable. Le premier de ces ouvrages, écrit avec modération, est consacré à la défense du principe d'autorité, le second renferme quelques beaux vers sur le rôle de la justice humaine.

Ce manuscrit contenait une lettre inédite de Collot d Herbois, adressée au directeur du théâtre de La Haye, qui était son ami, et de la troupe

duquel il avait fait partie quelques années avant. En lisant cette lettre, empreinte de sentiments tendres et bienveillants, on est étonné du rôle horrible que son auteur a joué deux ans plus tard. Cet autographe a été acheté par un riche Anglais qui possède déjà une collection très nombreuse de manuscrits de ce genre.

= OEuvres de Frédéric II. — M. le professeur Reuss, qui, par ordre du roi et au nom de l'Académie royale des Sciences de Berlin, publie les œuvres complètes de Frédéric II, vient d'en faire paraître le 16e, le 17e et le 18e volumes, qui sont entièrement consacrés à la correspondance, et renferment plus de quatre mille lettres inédites du grand monarque, dont les originaux se trouvent déposés aux archives de l'Etat. Environ les deux tiers de ces lettres sont en français; les autres sont en allemand. Ces dernières, à l'exception d'un très petit nombre, ont été adressées par Frédéric II à ses généraux, et roulent sur des opérations militaires.

= La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne a mis au concours, pour l'année prochaine, une question d'économie sociale de la plus haute importance; c'est ce qui nous engage à lui donner de la publicité.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1852, une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

« *La législation relative à l'introduction en France des blés étran-* « *gers, est-elle ce qu'il y a de plus convenable pour protéger l'agri-* « *culture, éviter les grandes variations dans le prix des céréales, et* « *favoriser les approvisionnements dans les années de disette ?* »

Les mémoires devront être adressés franco, sans nom d'auteur, avec billet cacheté et épigraphe répétée sur le manuscrit, à M. Mohen, secrétaire de la Société, à Chalons-sur-Marne, avant le 15 juillet 1852.

Alfred Péron, *Directeur-Gérant.*

ECCLÉSIOLOGIE.

SYMBOLISME DES ÉGLISES

DE ROUEN.

In figuris prœsignatur.

Le caractère symbolique qui préside à la plupart de nos cérémonies religieuses devait être nécessairement le principe fondamental de l'architecture catholique du moyen-âge, alors que la foi de nos pères se manifestait partout par les plus pures et les plus touchantes créations.

Puisque l'âme, en effet, constamment retenue par les entraves de la chair, ne peut d'ici-bas s'élever vers son auteur, produire un seul acte d'adoration spirituelle, sans forcer le corps à rendre, pour ainsi dire, hommage à son Dieu, sans joindre, jusqu'à certain point, le recueillement physique au culte intérieur, il est juste que tout, dans la maison de prière, s'adresse à l'esprit par l'entremise des sens, que les murs et les autres parties de nos monuments saints demeurent comme autant de livres ouverts qui rappellent sans cesse au chrétien les hautes vérités qu'il doit croire, les sublimes préceptes qu'il lui faut pratiquer.

« L'usage du symbolisme, écrivait M. l'abbé Bourassé, l'usage du symbolisme est fondé sur la nature de l'esprit humain, qui aime souvent à cacher sa pensée sous un voile à demi-transparent. Celui

qui sait dégager la vérité de son enveloppe symbolique a le double plaisir d'enlever l'écorce et de savourer le fruit qu'elle recouvre. Les âmes sensibles et délicates se plaisent à exprimer leurs pensées et leurs sentiments sous la forme mystérieuse de l'emblème et de l'allégorie : il semble que l'expression en charme davantage. Cette langue si variée dans ses ressources, si riche dans ses constructions, ne vieillit jamais ; elle est parlée de tous les peuples et de tous les hommes ; c'est vraiment la langue universelle. »

Ils étaient donc bien imbus de ces importantes vérités, comme aussi de la nature essentielle de l'intelligence humaine, les premiers constructeurs catholiques qui, avec les seules ressources que leur fournissaient les anciens ordres de l'architecture, parvinrent, dans l'élan de leur foi, à décider la victoire de l'esprit sur la matière, à donner graduellement la vie à des masses inertes et rebelles, à faire prédominer partout la pensée de l'église céleste dont l'architecture chrétienne doit être l'expression matérielle et sensible. Autant alors il serait puéril de pousser cette remarque jusque dans ses dernières limites, de voir dans la plus simple pierre, dans le moindre détail de nos vieilles églises, une forme constamment symbolique, un langage inévitablement empreint de mystère et d'allégorie, autant il devient impossible, à part même toute espèce d'exagération, de méconnaître que ce caractère soit réellement uni par les rapports les plus intimes au plan général et aux dispositions particulières de presque tous nos monuments religieux.

Qu'un étranger, indifférent, incrédule je le veux en matière de religion, visite pour la première fois notre antique cité de Rouen, si justement fière de ses vieux édifices,

La ville aux cent clochers carillonnant dans l'air,

suivant l'expression d'un poète, et instinctivement et comme à son insu, son âme s'élèvera d'elle-même aux plus sublimes pensées. Déjà, sur une des hauteurs voisines, il aura vu la miraculeuse chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours, réédifiée de nos jours comme par enchantement, et qui reste là depuis bien des siècles, véritable rempart préposé à la garde de Rouen, abri tutélaire qui semble dire au pécheur affligé que c'est par Marie que l'on vient à Jésus. Çà et là, de nombreux clochers élèvent dans les nues leurs

têtes majestueuses, faisant planer le signe de la croix par-delà le tumulte du monde, et forçant le chrétien, par un sentiment irrésistible, à porter ses regards vers la patrie céleste. Comme tout monte, comme tout s'élance vers le haut, depuis le plus simple clocheton jusqu'aux tours les plus hardies, depuis l'arceau le plus humble jusqu'à cette ogive du XIIIe siècle, la plus belle expression de l'art catholique! « Il y avait, dit le vicomte Walsh, il y avait une grande pensée dans cet usage de nos devanciers, de donner à leurs monuments religieux une élévation qui dominât tous les autres monuments de leurs villes C'était établir, dans le paysage comme dans le monde moral, la pensée de Dieu au-dessus de tout. Cette vue montre au voyageur le véritable but de son voyage, et la croix du cimetière est tout près pour lui dire que le pélerinage n'est pas long. »

On peut, sans aucun doute, fermer les yeux à la lumière, s'obstiner à combattre les plus évidentes vérités de la religion; mais je ne sache pas un homme, si peu intelligent que vous le supposiez, qui reste absolument froid, impassible, incrédule, devant l'énergique et éloquente prédication du symbolisme de nos églises.

La doctrine fondamentale de la sainte Trinité a laissé son empreinte dans la structure des monuments religieux plus profondément tracée qu'aucun autre article de notre foi. Voyez ces trois clochers qui, des sommets de la métropole et de Saint-Ouen, proclament dans les airs la triple gloire du Dieu trois fois saint. Sans doute il est regrettable que deux tours de même proportion que la tour du centre, ne donnent point à la façade de l'église abbatiale ce qui lui manque peut-être de grandiose et d'ampleur. La présence de ces trois tours égales, liées au même édifice, rendait heureusement l'idée d'un seul Dieu en trois personnes, et de l'égalité des trois personnes réunies dans le même Dieu; et puis, malgré l'incontestable beauté d'une œuvre dont le mérite revient de droit à un homme qui peut d'ailleurs se passer de tous nos éloges, le splendide portail, récemment achevé, paraît aujourd'hui bien modeste auprès du majestueux projet conçu par nos devanciers. Il n'y avait qu'à suivre; mais, ici comme toujours, la question d'économie l'emportant, il a fallu créer. Épargnons d'inutiles regrets et applaudissons-nous encore de ce que, par l'adoption de deux tours octogones surmontées de flèches, les grands juges de Paris nous aient conservé quelque chose du symbole trinitaire.

Jésus-Christ a dit : Je suis la porte ; si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé. — Selon M. l'abbé Godard, à l'archéologie duquel nous devons plusieurs emprunts, la porte principale de l'église est le symbole de Jésus-Christ, et la décoration des tympans rend très probable l'application que nous faisons ici des paroles du divin maître. Soit peinte, soit sculptée, l'image du Sauveur en est en effet le sujet habituel. On la voit sur le portail occidental de la cathédrale, à droite, au milieu d'une auréole elliptique, emblême de la divinité. La résurrection des morts et le jugement dernier convenaient donc bien aux façades de Saint-Maclou et de Saint-Vincent[1]. Au sommet rayonne le fils de Dieu entouré de ses anges. Les tombeaux sont ouverts, et déjà la sentence est prononcée. A la droite du juge, les élus se mêlent aux chœurs célestes ; à la gauche, les démons s'emparent des réprouvés et les précipitent dans des chaudières bouillantes. Ajoutons que, dans l'origine, les portes devant être doubles et encadrées dans la même arcade, semblaient indiquer par-là les deux natures du Dieu fait homme et l'unité des deux natures dans une seule personne, tandis que la statue placée contre le trumeau qui sépare les deux ventaux, était quelquefois, ainsi qu'on vient de l'établir à Saint-Ouen, celle de Jésus bénissant. Inséparable de celle de son divin fils, l'image de la très sainte Vierge se retrouve au pignon qui termine le portail de *la Calende* à Notre-Dame, et au sommet du tympan méridional dit *des Marmousets* à Saint-Ouen.

Assez communément, la principale façade de nos grandes églises offre trois ouvertures, qu'elle se présente sur une ligne droite, comme à la Cathédrale, sur un plan polygonal convexe comme à Saint-Maclou, ou enfin sur un plan polygonal concave, ainsi que le voulaient les premiers constructeurs de Saint-Ouen. Cette triple division est considérée par quelques archéologues comme une indication positive de la Trinité. L'inscription mise par Saint-Paulin de Nole aux trois portes de la basilique de Saint-Félix, est d'ailleurs propre à confirmer cette hypothèse.

Alma domus triplici patet ingredientibus arcu
Testaturque piam janua trina fidem[2].

[1] Le bas-relief de Saint-Vincent est malheureusement tout-à-fait mutilé.

[2] La sainte maison présente à son entrée une triple ouverture, et une triple porte indique l'enseignement de la foi.

En avant, est la place réservée au porche dont nous ne remarquons guère de *specimens* à Rouen que dans les églises de St-Vincent et de St-Maclou, et au portail méridional de St-Ouen, celui du portail occidental n'ayant jamais reçu son exécution. — Le porche était autrefois en grand respect parmi les fidèles. C'était là que se retiraient les pénitents publics pendant les exercices de leur pénitence et de leur réconciliation avec Dieu; là se prosternaient les chrétiens pour baiser le seuil du temple et vénérer les reliques et les images des saints; là aussi était attaché le droit d'asile, et toujours les conciles et les évêques frappaient d'excommunication quiconque était assez impie pour en arracher les coupables qui s'y réfugiaient.

Maintenant, pénétrons dans l'intérieur : trois nefs correspondent aux trois portes de l'église, et cette disposition est commune à presque tous nos monuments religieux, lors même que les nefs ne se terminent pas par un nombre égal de portes. — L'ensemble de la nef, du transept et du chœur, la superposition des piliers, des galeries et des fenêtres, pourraient encore être considérés comme autant de signes matériels du mystère de la Trinité. — Quelquefois aussi, au moyen-âge, la fenêtre est divisée en trois compartiments : trois marches conduisent à l'autel; le sanctuaire est environné de neuf arcades surmontées de neuf fenêtres : neuf est le carré de trois : c'est aussi le nombre angélique. Le trône de l'agneau sans tache est placé au milieu des neuf chœurs des anges[1]. Il n'est pas, jusqu'au trèfle à trois feuilles, cet ornement du XIIIe siècle, si fréquemment reproduit dans notre vieille cathédrale, qui ne révèle une signification mystérieuse.

Et qu'on ne nous accuse pas ici de prêter à nos ancêtres, au moins quant à l'idée générale, une intention qu'ils n'avaient pas. La théorie du symbolisme catholique excitera peut-être plus d'un sourire d'incrédulité ; mais, au milieu d'autres preuves, nous avons un texte de la *légende dorée* qui en reporte la connaissance aux premiers siècles du christianisme.

Sainte Barbe naquit à Nicomédie, d'une famille païenne, et fut, jeune encore, convertie à la foi de Jésus-Christ par les prédications d'Origène. Un jour son père la quitta ; et se séparant d'elle, dit la

[1] *Symbolisme dans les églises*, par M. l'abbé Bourassé.

légende, il fit venir un grand nombre d'ouvriers, et il leur ordonna de construire une maison de bains, et il s'en alla dans un pays éloigné. Barbe descendit de la tour qui lui servait de retraite pour voir ce que l'on avait fait, et elle vit que du côté du Nord il n'y avait que deux fenêtres, et elle dit aux ouvriers : pourquoi avez-vous fait ces deux fenêtres, et ils répondirent : votre père l'a ainsi commandé. Elle répondit : faites-moi une autre fenêtre, et ils répliquèrent : nous craignons que votre père ne s'irrite contre nous. Elle leur dit : faites ce que je vous dis, et j'amènerai mon père à donner son approbation. Ils firent donc une autre fenêtre. Barbe plaça de sa propre main, du côté de l'orient dans cet édifice, une croix précieuse ; et, remontant dans la tour, elle vit les idoles qu'adorait son père. Obéissant à l'inspiration de l'Esprit-Saint, elle leur cracha à la figure et elle dit : qu'ils deviennent semblables à vous ceux qui vous font et ceux qui mettent en vous leur confiance ! Quand la bâtisse fut finie, son père revint de son voyage, et lorsqu'il vit les trois fenêtres, il dit aux ouvriers : pourquoi avez-vous fait trois fenêtres ? Ils répondirent : votre fille nous l'a ordonné. Il dit alors à sa fille : est-ce toi qui as commandé de faire trois fenêtres ? Elle répondit : j'ai eu de bonnes raisons pour agir ainsi ; car trois fenêtres illuminent l'homme entier. Et son père la mena avec lui dans la salle des bains et lui dit : pourquoi trois fenêtres éclairent-elles plus que deux ? Elle répondit : il y en a trois qui illuminent le monde et qui règlent le cours des étoiles : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et ils sont un en essence.

Un motif renouvellé du moyen-âge et reproduit en ces temps derniers sur les façades de Saint-Ouen et de Saint-Maclou, a pour objet de personnifier la très sainte Trinité. Dieu le père, sous la figure d'un vieillard, soutient de ses deux mains la croix à laquelle est attaché son divin fils. Le Saint-Esprit, indiqué par la colombe, descend de la bouche du père pour se poser sur la tête du fils, témoignant, par ce signe visible, qu'il procède de l'un et de l'autre. « Ce mode de représentation, dit le savant M. Pottier[1], fut extrêmement répandu surtout au xve siècle. Nos monuments rouennais en offrent encore plusieurs exemples à peu près semblables. Ainsi, on voit la Trinité figurée à Saint-Ouen même, au sommet du gable du portail des *Mar-*

[1] *Revue de Rouen*, 1850, p. 218.

mousets ; à la Cathédrale dans les divisions de l'amortissement du grand et riche pignon qui surmonte le portail des *libraires ;* dans le cimetière Saint-Maur, sur une dalle tumulaire gravée et encadrée dans le mur de clôture ; près de l'ancienne église Saint-Étienne-des-Tonneliers, sur une sculpture extérieure ; enfin, à notre Musée d'Antiquités, sur deux bas-reliefs, l'un original et l'autre moulé sur un albâtre. Ces exemples, tous à notre portée, justifient pleinement le choix que l'on a fait de ce saint et majestueux emblême pour décorer les façades de Saint-Ouen et de Saint-Maclou C'est, d'ailleurs, une belle pensée d'exprimer la réunion des trois personnes divines en un seul Dieu par la présence de trois images reliées en un groupe unique ; mais en examinant à l'aide de l'archéologie la place occupée par ce sujet dans les anciens édifices, on remarquera sans peine qu'elle ne se trouve pas ordinairement à l'extrémité d'un pignon comme à Saint-Ouen, ou sur le sommet de la maîtresse-voussure comme à Saint-Maclou. D'un autre côté, si nous comparons, au point de vue de l'art chrétien, l'œuvre moderne avec les travaux d'une époque que l'on a voulu imiter, nous serons forcés de reconnaître, tout en rendant justice à un immense talent et à des beautés incontestables, que le but n'a pas été complètement atteint, que les traditions de l'école actuelle, les habitudes d'atelier l'emportent toujours sur les procédés d'imitation exacte, que le XIXe siècle déteint sur le XIIIe et le XIVe, et que, enfin, les statuaires de nos jours sont souvent malheureux dès qu'ils ne se bornent pas à copier servilement des artistes avec lesquels il faudrait avoir en quelque sorte senti et vécu, pour arriver à concevoir et à exprimer comme eux.

Les églises de Rouen, si l'on en excepte quelques-unes de moderne construction, Saint-Romain, Sainte-Madeleine, Saint-Paul, etc., sont toutes orientées, c'est-à-dire que leur grand axe va de l'est à l'ouest, les portes regardant l'occident et l'abside l'orient. Cette règle, une des plus belles du symbolisme chrétien, était établie par les constitutions apostoliques. On savait que le paradis terrestre était à l'orient ; on faisait remarquer que Jésus-Christ en mourant regardait l'orient, qu'en montant au Ciel il se dirigea vers l'orient[1]. Suivant le rite grec, le chœur doit être tourné vers le tombeau du Sau-

[1] *Histoire de l'art monumental*, par Bâtissier, p. 362.

veur. C'était, en outre, un beau spectacle que celui de tous les enfants de la grande famille chrétienne levant leurs regards du même côté de l'univers.

Nous voyons par le trait suivant, tiré des actes de l'ordre de saint Benoît, que nos aïeux tenaient fortement à cette idée mystérieuse. Saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, avait fait construire une chapelle en bois à Margarelda, comme il avait l'habitude d'en établir partout où il devait séjourner pendant ses courses pastorales. Arrivé dans ce lieu, il voulut la dédier solennellement avant d'y offrir les saints mystères. Or, comme il en faisait le tour, conformément aux prescriptions du cérémonial, il s'aperçut avec peine qu'elle n'était nullement tournée vers le lever équinoxial du soleil. Inspiré par la foi qui l'animait, et voulant, de plus, montrer aux assistants le respect que nous devons avoir pour les saintes coutumes de l'église, il pressa légèrement la chapelle en question avec l'épaule, la dérangea promptement de sa position, et la tourna, selon son désir, dans la direction précise de l'Orient [1]. — Cependant, dès les premiers siècles du Christianisme, on ne se conforma pas toujours à cet usage. Les hérétiques ayant imaginé de voir Jésus-Chrit dans le soleil le respect pour l'ancienne tradition céda au danger de paraître autoriser une croyance superstitieuse. Aujourd'hui l'orientation n'est pas de rigueur absolue dans la construction des édifices religieux.

Remarquons, avec M. Pottier, que l'ancienne église de Saint-Paul, reste précieux de l'architecture romane, se termine par un triple abside semi-circulaire, dont l'une, celle du centre, est de beaucoup plus élevée que les deux autres, et que cet édifice que l'on croirait, au premier abord, tourné du Midi au Nord, est incliné à l'extrême orient d'été, à la différence des autres églises de Rouen, qui sont pour la plupart dirigées vers l'orient d'hiver.

Le plan cruciforme doit fixer l'attention. On le remarque presque partout; à Notre-Dame, à Saint-Maclou, à Saint-Ouen, à Saint-Vincent, à Sainte-Madeleine, à Saint-Romain, dans les chapelles de Saint-Yon, du Collége, d'Ernemont, aux Emmurées, etc., et ce plan, évidemment symbolique, fut admis en plusieurs endroits de la chrétienté, dès le IVe siecle. C'est que la croix, instrument de

[1] *Beautés du Culte catholique*, par M. l'abbé Raffray.

notre salut, est le signe fondamental de la religion catholique, et il est juste d'en transporter le symbolisme au plan des églises. La croix latine, dont le bras inférieur est plus long que les trois autres, se retrouve plus fréquemment que la croix grecque dont les quatre côtés offrent le même développement. Le corps occupe la nef; les deux bras s'étendent dans les transepts ; le sommet est figuré par le chœur, du milieu duquel Jésus-Christ renouvelle chaque jour sur l'autel l'auguste sacrifice du Calvaire. Quelques archéologues veulent que les chapelles rayonnantes de l'abside soient l'image de la couronne d'épines qui ceignait la tête du Sauveur, ou du nimbe dont l'iconographie le décore. Au centre se place la riche chapelle de Marie, comme pour soutenir la tête de son fils mourant [1]. On doit peut-être attribuer aussi à une allusion mystique le nombre presque constamment impair de ces chapelles. Enfin, nous regarderons, avec M. l'abbé Godard, les colonnes comme autant de symboles des Apôtres et des Evêques leurs successeurs. Ce sont eux, en effet, qui portent l'édifice de l'Eglise fondé sur la croix de Jésus-Christ. Les statues de saints placées contre les colonnes, ainsi que cela pourrait avoir lieu à Saint-Ouen, viennent appuyer la légitimité de cette assertion.

Disons en passant, que le nom de nef donné à la partie inférieure de l'église, lui vient de sa forme allongée qui représente jusqu'à certain point celle d'un vaisseau, *navis*. On sait que, de tout temps, l'église a été comparée à l'arche du déluge, hors de laquelle il n'y a pas de salut, et à la barque de Pierre, que Jésus-Christ protège contre la tempête.

Pour ne laisser aucun doute sur le sens indiqué par la forme crucifère, l'artiste éminemment chrétien du moyen-âge n'a pas craint de faire dévier l'axe du chœur, par rapport à celui de la nef, et de rappeler, par une allusion mystique, cette parole de l'Évangile à la mort de Jésus : « ayant incliné la tête, il rendit l'esprit. » — Dans l'église métropolitaine, et, plus encore dans l'église de Saint-Ouen, on observe en effet, du bas de la nef, que l'extrémité de l'abside n'est pas précisément en face du portail, et que l'axe longitudinal, au lieu d'être direct, décline vers le chœur, en décrivant sur la gauche une courbure peu sensible, il est vrai, mais dont l'existence est pourtant

[1] *Beautés du Culte catholique*, par M. l'abbé Raffray.

incontestable. Et cette modification curieuse ne peut être attribuée à une cause naturelle, à un accident de terrain ou même à la bizarrerie, à l'inhabileté des architectes, si l'on considère qu'une semblable inclinaison à gauche ou à droite, — car ces deux directions semblent avoir été prises indifféremment, — n'est pas un fait rare et par conséquent sans importance, mais qu'elle se manifeste en France, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, dans une foule d'églises dont la construction est souvent irréprochable, et qui n'ont subi aucun mouvement extraordinaire.

L'église est donc établie sur la croix ; elle repose sur la pierre angulaire et carrée, image du Sauveur. Les autres pierres de l'édifice sont les emblêmes des fidèles, membres vivants du corps mystique de Jésus-Christ : de la sorte, l'église matérielle symbolise l'église spirituelle, qu'on l'envisage militante sur la terre ou triomphante dans le ciel. Voici, à cet égard, ce que disait saint Yves de Chartres, l'une des plus brillantes lumières du XIIe siècle. Ses paroles prouvent bien que les idées symboliques n'étaient pas exclues de l'enseignement donné au peuple durant le moyen-âge[1].

« Les pierres amassées pour la construction furent coupées dans les montagnes, arrachées des entrailles de la terre, recueillies au milieu des champs. Puis, la main du maçon, à coups de marteau et avec le secours de la règle, aplanit les morceaux difformes et raboteux. Arrivés, par l'adresse de son art, à la régularité nécessaire, les matériaux gros et petits purent se ranger symétriquement. Nous voyons ces choses accomplies spirituellement dans le temple de Dieu. Vous, hommes de toutes sortes, illustres, humbles, pauvres, vous vous êtes réunis pour entendre la parole de vie ; vous avez voulu dépouiller, par la doloire de la discipline céleste, la rudesse de votre vie passée, afin d'être aptes à entrer en ordre, comme des pierres polies, dans l'édifice de Dieu, où le noble ne méprise plus le roturier, ni le riche le mendiant, qu'il sait avoir au ciel la même part avec lui. Lorsqu'on alignait en assises les pierres polies de la muraille, on les resserrait par la ténacité visqueuse du ciment, en sorte qu'elles ne pussent quitter le rang à elles imposé, bien que parfois une petite semblât plus estimée qu'une grande ou qu'une grande écrasât une

[1] *Archéologie sacrée*, par M. l'abbé Godard, p. 390.

petite. Et nous voyons les mêmes choses dans le temple qui n'est pas fait de main d'homme, où l'indissoluble charité lie ceux que l'unité de la foi rassemble, de façon que le supérieur ne se révolte point si on élève un inférieur, et que celui-ci ne réclame pas l'abaissement du premier. »

Rien de souillé ne peut entrer dans le Ciel. C'est pour rendre cette vérité sensible aux yeux de ses enfants que l'Église n'admettait autrefois à ses divins mystères que ceux qui étaient assez purs pour y participer. C'est dans ce même but qu'elle séparait alors, par une enceinte ou clôture de la partie réservée aux fidèles, le saint des saints où s'offrait l'auguste victime, et qu'elle en interdisait l'entrée, comme dans l'ancienne loi, aux laïques, aux empereurs eux-mêmes. Nous le trouvons dans la vie de saint Ambroise. Un jour, l'empereur Théodose s'étant placé dans le sanctuaire pour assister au sacrifice, le saint et courageux évêque de Milan l'en fit sortir en lui disant : « Prince, il n'y a que les ministres sacrés qui aient droit dans ce lieu ; vous devez donc en sortir et rester avec les autres fidèles. La pourpre fait les princes, mais non les prêtres. » — Grand Dieu ! que dirait-il aujourd'hui, si, sortant de son tombeau, il voyait comme nous le sanctuaire envahi, à certains jours de fêtes, par une foule de gens sans foi, sans principe, qui causent, qui rient aux éclats, et tournent même le dos avec moquerie à celui dont les anges tremblants adorent la présence sur l'autel ? — Touché de cette franchise épiscopale, l'empereur se retira du sanctuaire ; et comme à son retour à Constantinople, l'évêque Nectaire l'invitait à s'y placer encore, il s'écria en soupirant : « Non, non, j'ai appris enfin la différence qu'il y a entre le sacerdoce et l'empire. Je suis environné de flatteurs et je n'ai trouvé qu'un homme qui m'ait dit la vérité. Je ne reconnais au monde qu'un évêque, c'est Ambroise [1]. »

Si le caractère symbolique, inhérent aux édifices religieux, est aujourd'hui ce qu'il était au moyen-âge, d'une incontestable utilité, en ce sens que, se rapportant toujours à quelques-uns de nos dogmes, il correspond directement à l'édification du peuple chrétien et à ses besoins spirituels, il faut aussi reconnaître que ce caractère a pris naissance à l'origine même de la primitive église. Les chapelles souterraines, les cryptes de Saint-Godard et de Saint-Gervais, précieux

[1] *Beautés du Culte catholique*, par M. l'abbé Raffray.

souvenirs du zèle apostolique de nos premiers pasteurs, se prêtaient bien peu sans doute à l'expression délicate des sentiments figurés ; mais leur disposition toute spéciale est pourtant une traduction voilée de la foi qui se cache, des mystères de la religion que la prudence ne permet pas encore d'exposer au grand jour. C'est une image de la vie cachée des âmes qui fuient les bruits du monde pour ne vivre qu'en Dieu. Et plus tard, quand le christianisme, solidement établi, a poussé dans le sol de vigoureuses racines, alors paraissent aux regards de l'univers ces miraculeux édifices, ces gigantesques cathédrales du XIIIe siècle, qui, après une si longue suite d'années, ont survécu toujours aux ravages du temps et aux injures des éléments, qui confondent par leur présence l'indifférence et l'incrédulité, qui parlent de Dieu et de sa doctrine jusque dans leurs moindres détails, et dont les sombres voûtes, sources inépuisables d'enseignements pieux, frappent le chrétien d'un salutaire effroi, lui inspirent un recueillement inenarrable que ne dicta jamais le style gracieux du XVe siècle fut-il celui si renommé de l'ancienne abbatiale de Saint-Ouen.

Nous arrivons à la décoration des églises. Prise dans son ensemble, celle-ci ne paraît pas étrangère non plus à toute idée symbolique : « J'entends parler, dit à ce sujet M. l'abbé Godard, des sculptures et des gargouilles représentant des êtres bizarres, des animaux monstrueux, qui grimacent le long des galeries et aux contreforts, vomissent l'eau des toits, se mêlent à la décoration végétale, et dont la physionomie exprime tantôt la haine et la rage, tantôt la joie de l'abrutissement. »

Ce genre de travail, dont la cathédrale de Rouen nous offre de nombreux spécimens, est d'une interprétation parfois très difficile. D'ailleurs, à part même notre ignorance à comprendre entièrement ce qui nous reste des siècles passés, « il n'est pas probable que chacune de ces sculptures soit la traduction d'une pensée emblématique particulière. Souvent la fantaisie du sculpteur a pu s'exercer sur la pierre, comme celle du miniaturiste aux marges du manuscrit, sans autre dessein que la simple ornementation. » Saint Bernard, l'âme de son époque, voyait avec peine cette multitude d'ornements dont les églises étaient couvertes dès le XIe siècle. S'il les tolérait dans les cathédrales et dans les églises paroissiales, parce que, disait-il, le peuple doit être pris par les sens, il les condamnait dans les

églises monacales[1] : « Que signifient, ajoute-t-il, au milieu de ces frères qui arrosent de leurs larmes les dalles du sanctuaire, que signifient ces singes immondes, ces lions féroces, ces tigres tachetés, ces soldats qui combattent, ces chasseurs qui donnent du cor ? Pourquoi plusieurs têtes sur un seul corps ou une seule tête sur plusieurs corps? Pourquoi ces quadrupèdes terminés par une queue de serpent, ces poissons avec des têtes de quadrupèdes? Ici c'est une chèvre avec une tête de cheval, là c'est le corps d'un cheval avec une tête de taureau..... Oh! Dieu, s'écrie-t-il en finissant, si la honte qui devrait être la suite de semblables folies n'est comptée pour rien, ne devrait-on pas se laisser ébranler par la futilité de semblables dépenses ? »

En combattant ainsi un usage trop souvent introduit par les récits de la fable antique, les merveilles de nos anciens romanciers, les contes de vieilles et les traditions locales qui ne nous sont point parvenues, saint Bernard ne faisait alors que se renfermer dans l'esprit d'un grand nombre de conciles On peut voir à cet égard les décisions du 4e concile de Tours et du 4e de Milan ; mais la prohibition dont il s'agit est surtout très clairement exprimée par le 2e concile de Nicée, art. 4 et 5 : « Non seulement il est puéril, mais il est absolument insensé et impie de vouloir fasciner dans le saint lieu les yeux des fidèles par des images d'animaux ou de poissons, ou de choses de ce genre. » — Langlois, *Essai sur la Calligraphie*, p. 76.

Il est malheureusement incontestable que, sous le rapport dont il s'agit, la voix des conciles ne fut pas toujours plus écoutée que celle de saint Bernard. Les figures fantastiques renfermées dans des quatre-feuilles qui se déroulent au splendide portail du nord, à la cathédrale de Rouen, et les sujets historiés des stalles de la même basilique peuvent donner matière à une curieuse sinon toujours édifiante *tératologie*[2] qui prouverait au besoin la vérité de notre assertion. Loin de nous toutefois la pensée que les artistes du moyen-âge, dirigés en général avec tant de sagesse et de foi, aient ainsi peuplé, hérissé le saint édifice de formes animales, sans y attacher jamais aucune signification sérieuse; que l'imagination seule ait fait tous les frais de leurs bizarres conceptions; que, par

[1] *Éléments d'archéologie*, par M. l'Abbé Crosnier.
[2] *Traité sur les prodiges*.

des travaux inconvenants, peut-être même coupables, ils aient osé se mettre en opposition flagrante avec les décrets de l'église dont ils se faisaient gloire d'être les enfants soumis. Le sentiment commun des archéologues les plus graves, c'est que la légion des esprits mauvais est représentée par les figures repoussantes placées aux murs de nos vieux édifices. « Rien de plus naturel. Toujours la laideur morale des vices qui se personnifient dans les démons, a été traduite dans l'art chrétien par des formes physiques dégradées. Satan et ses anges sont accablés dans les exorcismes de toutes les épithètes qui peuvent caractériser les gargouilles et les monstres sculptés au moyen-âge. »

A côté de certains vices dont l'indication figurée sur le bois ou la pierre était pour les fidèles une prédication véritable, les vertus ont fourni de brillants sujets aux sculpteurs et aux *huchiers* du moyen-âge, qui les personnifiaient chacune avec leurs attributs allégoriques, aux portes de Saint-Maclou et au tombeau des Georges d'Amboise. Le départ de l'âme à la mort est parfois indiqué comme au monument de l'archevêque Maurice, par la forme d'un enfant nouveau-né que portent deux anges, image du retour au premier état de pureté baptismale. Sur une admirable page du *Missel très élégant* de notre bibliothèque publique, les âmes du bon et du mauvais larron crucifiés à droite et à gauche du Sauveur, sont marquées de la même manière ; l'une est conduite au ciel par un ange, tandis que l'autre est entraînée dans l'enfer par l'esprit de ténèbres.

Ce n'est pas sans dessein, dit M. l'abbé Raffray, qu'on a placé le coq sur le sommet de nos tours, depuis bien des siècles. Le coq est l'emblême de la vigilance. Tandis, en effet, que tous les autres animaux dorment, lui seul veille et compte tous nos instants. A des heures fixes, il avertit ceux qui s'abandonnent à un lâche sommeil, et annonce à tous le jour qui approche. En le plaçant sur la partie la plus élevée de ses temples, l'Église a voulu nous figurer la vigilance des pasteurs qu'elle a chargés de veiller au salut des âmes pendant la longue nuit de ce siècle.

Un sujet répété aux portes, à la fontaine de Saint-Maclou, et dans plusieurs autres parties de nos édifices religieux, représente les emblêmes des quatre évangélistes dont il est parlé dans les visions d'Ézéchiel et de saint Jean. Saint Mathieu est indiqué par un ange

sous la figure humaine, parce qu'il s'occupe spécialement de l'humanité du Dieu fait homme, et qu'il commence son récit par la généalogie terrestre de Jésus. — Saint Marc, par le lion qui rugit dans le désert, car il parle en détail de la résurrection, et son évangile est celui du jour de Pâques. Or, on dit que le lion réveille ses petits le troisième jour après leur naissance, et l'historien sacré commence son récit par ces mots : « La voix de celui qui crie dans le désert. » Saint Luc a pour emblême le bœuf, animal propre aux sacrifices, et cet évangéliste traite surtout de la passion de son divin maître. Enfin, saint Jean est signifié par l'aigle, parce qu'il s'élève jusqu'à la divinité de Jésus-Christ, tandis que les autres marchent avec l'homme-Dieu sur la terre. — Ce sont là les explications qui nous ont été transmises par Guillaume Durand, évêque de Mende, au XIIIe siècle[1].

On a pu s'étonner quelquefois de rencontrer dans les temples catholiques, aux vitraux de Saint-Ouen, par exemple, l'image payenne des sybilles vêtues des plus riches costumes. C'est que ces prophétesses sont considérées par l'église comme ayant prédit au siècle d'Auguste la venue du Sauveur du monde. Le *Teste David cum Sybillâ*[2], de l'office des morts, prouve d'ailleurs le cas que la liturgie croyait pouvoir faire de leurs oracles, en les élevant ainsi presque à l'égal des paroles du roi-prophète.

Parmi les paraboles qui sont mises en action dans la décoration extérieure de la cathédrale, celle des vierges sages et des vierges folles a trouvé sa place. Des statuettes de femmes sont indiquées les unes portant avec soin une lampe en forme de coupe, les autres tenant négligemment la même lampe renversée ; et ce motif, traité avec un talent des plus remarquables, vient d'être habilement copié dans la façade occidentale de Saint-Ouen.

La *Danse macabre* de l'aître Saint-Maclou, qui montre des personnages de tout rang, de toutes positions, entraînés par des morts à l'état de squelettes, offrait encore un enseignement profond, qui, parlant aux yeux, devait laisser dans l'âme une vive et efficace empreinte.

On a plusieurs fois cité le chapiteau curieux qui termine l'abside

[1] V. *Symbolisme*, par M. l'abbé Bourrassé, p. 325.

[2] David et La Sybille l'attestent.

intérieure de notre vieille église de Saint-Paul. C'est l'Adoration des rois-mages. Ceux-ci s'avancent vers Marie et Jésus ; Marie est seulement vue de buste, et l'enfant Jésus est plus grand que les trois rois qui, de leur côté, ne viendraient pas aux genoux de la sainte Vierge, si elle était dressée de toute sa hauteur. Rien de plus grossier sans doute, au point de vue artistique, que cette étrange et barbare composition. Toutefois, nous ne pouvons méconnaître qu'il y ait eu dans cette différence physique si positivement marquée, une pensée sérieuse et sublime, malgré son exagération.

Citons, en terminant, l'emblême placé à l'ogive principale du grand portail de Saint-Maclou et aux portes de plusieurs tabernacles : Un pélican, la tête amoureusement penchée vers ses petits, leur ouvre sa poitrine pour les ranimer de son propre sang ; Image touchante du Sauveur qui offre sa vie pour racheter ses enfants selon la foi.

C'est ainsi que, dans les églises catholiques, tout parle, tout instruit : chaque pierre est un langage, un dogme, une espérance ; et le symbolisme bien compris, bien rendu, peut grandement servir à l'expression de la foi comme au développement de la piété.

Paul Baudry,
Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

LITTÉRATURE.

DEUX NUITS EN MER.

SOUVENIRS D'UN MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES RÉGATES ROUENNAISES.

On a longtemps plaisanté, on plaisantera longtemps encore sans doute de ceux qui trouvent du plaisir à diriger ces frêles embarcations destinées à la promenade, et qui, sans utilité, sillonnent à certains jours de fête les eaux de notre beau fleuve. Le titre de *Canotiers*, sous lequel on les désigne, est presque toujours pris en mauvaise part : et l'on se rit de ces citadins qui, affublés de costumes bizarres, s'amusent ainsi, de temps en temps, à jouer au marin. Je ne veux pas chercher en tête de ce véridique récit à lutter contre ces légers sarcasmes, ni à tenter une inutile réhabilitation. Ne plaisante-t-on pas d'ailleurs de choses beaucoup plus sérieuses? ne reproche-t-on pas aussi aux membres peu volontaires de certain corps, malgré toute l'utilité de l'institution qui les réunit, de jouer au soldat? Et puis la navigation est comme la chasse, la pêche, la musique et tous les plaisirs dans lesquels l'homme cherche un délassement à ses travaux; on ne peut espérer d'en démontrer le charme par des raisonnements ; et il serait bien téméraire et bien superflu d'essayer de

faire comprendre, à qui ne le sent pas instinctivement, le plaisir qu'on peut éprouver à voir une voile se gonfler au vent, une barque légère s'incliner sous le souffle de la brise, et obéir à l'action de son gouvernail avec cette docilité merveilleuse qui vous la fait croire intelligente.

Je le répète donc, je ne veux que raconter ; et peut-être de ce récit, je l'espère du moins, sortira-t-il encore quelque enseignement utile. Car je ne comprends guère que sans cet espoir on se donne la peine de prendre une plume.

Il est peu d'amateurs de la navigation fluviale qui n'aient désiré tenter l'entreprise hardie d'une promenade en mer à l'embouchure du fleuve qu'ils ont l'habitude de parcourir.

Las de ces courtes *bordées* si vite interrompues par les rives du fleuve, on désire un espace plus vaste et des eaux plus profondes. Plus d'une fois j'avais cédé à ce désir, et d'heureux essais de navigation maritime à Honfleur, au Havre, à Trouville, m'encourageaient à tenter encore la même fortune. Il s'agissait cette fois d'un voyage à Fécamp et retour : douze lieues marines au-delà du Havre, avec la nécessité de doubler le cap d'Antifer ; c'était relativement un voyage de long cours. C'est de cette navigation que je veux faire connaître les plaisirs et les dangers, car ces deux mots répondent aux deux nuits qui forment le titre de ce récit.

C'était en 1848 ; nous partîmes de Rouen le 1er septembre, date bien précieuse pour tous ceux que leur profession autorise à prendre à cette époque un utile repos au travail, en ravivant un instant pour eux les souvenirs du collége, et leur laissant, au moins sous ce rapport, l'une des joies de leur adolescence.

Mais avant de poursuivre, et pour l'intelligence des faits, j'ai besoin de faire connaître au lecteur l'embarcation et son équipage.

La Phrygienne est un petit *flambart* d'environ 6 mètres 50 centimètres de tête en tête sur moins de 2 mètres au *maitre-bau* (largeur) ; elle porte, outre son *beaupré*, deux mâts et par suite deux voiles principales, la *misaine* au mât d'avant, la *brigantine* au mât d'arrière. Un tonneau de lest (1,000 kilog.) lui donne ce que les marins appellent *du pied dans l'eau* ; son *tirant-d'eau* est ainsi de presque

1 mètre. Aussi, lourde à la rame et sous les brises molles, elle s'élance dès que le vent *fraichit*, et rappelle ces brises de la mer, si franches et si soutenues. Alors, elle monte avec grâce sur la lame, et, lorsqu'elle retombe dans le sillon qui s'entrouve sous son étrave, elle peut recevoir inpunément, sur son avant demi-ponté, l'écume de la vague brisante qu'elle traverse en bondissant.

L'équipage était, au départ du 1er septembre, composé de trois personnes, non compris un passager : le rédacteur de ce rapport de mer remplissait ses fonctions habituelles de patron; *Arnold*, auquel son âge ne permettait guère de donner que le titre de mousse ou de novice, mais qu'une pratique précoce de la navigation de plaisance appelait fréquemment à de plus importantes fonctions; enfin, le charpentier *Bélan*, gardien habituel de la *Phrygienne*, excellent marinier de rivière, alerte, habile et vigoureux, mais qui n'avait jamais vu la mer, et pour lequel ce voyage était une initiation.

Le passager était un professeur de l'Ecole des sourds-muets de Paris, qui avait préféré l'inspection de détail que permet un voyage à petites journées à l'une de ces courses rapides que rendent si faciles les nouveaux moyens de locomotion, et dans lesquelles on peut jouir de l'avantage de tout parcourir sans rien voir; il se rendait à Etretat, où nous devions le déposer en passant.

A l'arrière de la *Phrygienne* était attachée une petite embarcation qui lui servait de chaloupe; elle se nomme l'*Abeille*. Il va sans dire que c'est une des plus frêles nacelles que l'on construit même en rivière. La nécessité *d'attérir* fréquemment en descendant les quarante lieues de Seine qui séparent Rouen de son embouchure, nous avait décidés à garnir notre embarcation principale de cet accessoire un peu ambitieux, et qui jouera un rôle relativement important dans la suite de ce récit.

Les détails de notre navigation fluviale sortiraient du cadre que je me suis tracé. Je me bornerai à dire qu'après avoir dîné et couché le premier jour à Duclair, nous arrivâmes le second jour à neuf heures du soir à Quillebeuf, où nous passâmes la nuit.

Le lendemain à la marée, nous partîmes pour le Havre, remorqués avec un convoi de sept navires par le vapeur le *Jupiter*, les gros navires directement amarrés au remorqueur, et la *Phrygienne* attachée à l'arrière d'un joli brick de Nantes, portant le nom poétique et reli-

gieux de l'*Etoile de la mer*. A quelques encablures des jetées du Havre, le convoi se désunit; les uns gagnèrent la haute mer : *l'Etoile de la mer* était de ce nombre. De son bord on *largua* notre remorque, et ce fut à la voile que nous fîmes notre entrée dans les jetées. Nous devions en ressortir à la marée du soir. Là commence le récit de la première des deux nuits que j'ai dessein de raconter.

§ 1er.

L'équipage s'était augmenté de deux personnes. Ignorant la direction des courants dans la baie que nous allions traverser, j'avais cru nécessaire de nous adjoindre un pilote ; c'était une mesure de prudence, car le tonnage de notre embarcation et sa destination ne la soumettaient pas à la nécessité de requérir les services du pilotage ; mais je savais le rôle important que jouent les courants dans toute navigation. J'avais seulement profité de la liberté que nous laissait le silence du tarif sur les petites embarcations de plaisance, pour faire marché non avec un pilote classé, mais avec un *pratique*. Le pratique est en marine au pilote ce qu'est en commerce le *marron* au courtier. *Fagot*, tel était le nom ou le surnom du *lamaneur*, nous fut indique et s'embarqua avec nous.

Lorsque nous étions sur le quai, attendant que le premier flot de la marée entrant dans l'avant-port fit flotter la *Phrygienne*, un marin proprement vêtu d'un de ces *hulots* particuliers aux pilotes de la Manche, personnage de près de cinquante ans, à la tête grisonnante, mais dont les mouvements annonçaient encore la vigueur et l'adresse, m'accosta, après avoir fait plusieurs évolutions autour de nous, et comme ne sachant comment entamer une conversation qu'il semblait cependant rechercher. Puis, comme ayant pris son parti : — « Vous êtes entré aujourd'hui à la marée, Monsieur, dit-il, et vous vous disposez à appareiller pour la marée du soir. La nuit sera belle, car nous voilà entrés dans de grandes *beautures* de temps (Ce substantif qui semble un barbarisme est admis par les dictionnaires de marine, comme appartenant au langage familier.) Puis il continua : — vous avez là du reste une bonne embarcation, je me chargerais bien de la conduire tout seul en Angleterre. — Nous n'allons pas si loin. — Oh ! je sais bien, vous allez à Fécamp. — C'est vrai ; vous êtes

bien informé. — Et vous êtes venus de Quillebeuf ici derrière l'*Etoile de la mer*. — Si la mine honnête, ouverte et réjouie de mon interlocuteur n'eût pas été sous mes yeux pendant qu'il parlait ainsi, j'aurais pu me demander s'il n'était pas chargé de s'enquérir et de rendre compte à qui de droit de chacun de mes pas pendant mon voyage ; mais il se hâta d'ajouter : C'était moi qui pilotais ce matin le brick de Nantes quand nous sommes partis de Quillebeuf. Après une pause, il reprit : — Vous avez été satisfait du voyage? Tantôt au moment de l'appareillage, nous avons veillé à ce que rien ne *vous opposât* de vous *déhaler* du milieu de toutes ces remorques. » Je vis clairement que notre homme demandait une récompense, mais laquelle ? De l'argent ! Il paraissait au-dessus d'un *pour-boire*. Une invitation d'entrer au café voisin ! Nous partions, et l'invitation n'eût pu avoir de prix que si elle n'eût pas été provoquée. Tandis que je cherchais à deviner ce qu'il désirait, il ajouta : vous n'aurez pas de vent cette nuit, il vous faudra user du vent de *sape* (la rame) pour gagner Fécamp. Avez-vous du monde à bord ? — Vous voyez, nous sommes trois, et je viens de retenir un *pratique* qui me paraît pourvu de deux bons bras. — Si vous aviez eu besoin d'un rameur ?.... — Je vous remercie... » Il salua à moitié et fit deux pas pour se retirer ; mais tout-à-coup il revint vers moi, et me dit avec une sorte de bravoure : — c'est que j'ai besoin d'être demain matin à Fécamp, je suis mal à mon aise sur le gaillard d'avant d'une voiture, et si je ne vous génais pas . . . — Comment donc, mais embarquez vite, c'est une bonne fortune. — Vraiment vous me rendez service. — C'est-à-dire que, grâce à ce service, nous aurons deux pilotes pour un. La *Phrygienne* va être mieux traitée qu'un trois-mâts ; » et le père *Joset* (c'est ainsi qu'on l'appelait), enchanté d'éviter l'assourdissant *roulis* d'une diligence, fut enrôlé pour cette nuit dans notre équipage.

A dix heures du soir, nous doublons la jetée du nord. *Fagot* et le père *Joset* se sont emparés de chacun une rame ; à ce moment, leur vigueur est mise à l'épreuve ; car avant d'avoir atteint les eaux calmes de la petite rade, il faut vaincre un courant de 3 nœuds qui passe au bout de la jetée, et qui vous repousse en Seine. Mais bientôt et le long du rivage, l'eau devient plus molle, et la barque cédant à l'effort de ces deux rameurs expérimentés, glisse comme d'elle-même sur l'onde unie et phosphorescente.

C'était une nuit splendide ; pas une étoile ne manquait au ciel ; la lune, presque tout arrondie, éclairait un ciel d'une admirable pureté, et permettait de distinguer tous les détails du rivage, en laissant seulement à leurs contours ce vague, cette incertitude qui fait que les spectacles éclairés par les belles nuits sont souvent préférables à ceux qu'éclairent les plus beaux jours. La barque, peu à peu favorisée par le courant qui d'abord lui était contraire, ne laisse plus apercevoir l'effort des rameurs ; on la dirait immobile, et c'est le rivage qui semble se dérouler devant elle. C'est ainsi que successivement apparaissent la vallée et le moulin de *Sainte-Adresse ; la Hève*, cette côte hardie qui termine les falaises de Caux et s'élève à pic de 350 pieds au-dessus des flots ; les deux phares à réflecteur dont les feux s'aperçoivent dans les nuits sombres, à une distance de 18 milles en mer, mais qui cette fois pâlissaient devant les clartés du magnifique horizon qui se développait devant nous.

A la suite de la Hève jusqu'à Antifer, la côte suit une ligne presque droite dans la direction du nord-est et dans une longueur de 18 milles ; *Cauville*, *Saint-Jouen*, la vallée de *Berneval*, ne se distinguent que par quelques bouquets d'arbres, moulins et clochers qui varient l'uniformité d'une falaise inaccessible, toujours élevée d'environ 300 pieds au-dessus de la mer. Ce sont les éboulements de cette falaise qui, arrondis par la continuelle percussion des lames, forment ces galets qui roulent sans cesse sur le rivage et qu'on retrouve jusqu'à la pointe du Hoc.

Je profitai de l'uniformité que notre navigation devait vraisemblablement présenter pendant cette période, pour aller prendre quelques instants de repos sous le demi-pont de la *Phrygienne*, qui forme ce que les lecteurs souriront de voir appeler la chambre, quoiqu'elle eût bien en ce moment cette incontestable destination ; car je vins m'y placer le troisième ; elle était déjà peuplée par le charpentier *Belan*, qui avait fini son quart à la rame, et par le professeur qui avait recommandé qu'on l'éveillât pour le lever du soleil. L'un était étendu sur une voile ; l'autre reposait sa tête sur un sac de nuit ; le moins difficile se faisait un oreiller d'un paquet de cordages. Le père *Joset* m'avait remplacé à la *barre ;* le pratique *Fagot* et *Arnold* tenaient la rame. Je commençais à sommeiller, lorsque je fus réveillé par des éclats de rire C'étaient les deux rameurs qui se moquaient du *timon-*

nier. Le père *Joset*, tombant en somnolence, quoiqu'il eût aux mains la *barre du gouvernail*, les conduisait sans s'en douter en Angleterre. En entendant ces mots, je sautai sur le pont et cédai mon lit au père *Joset*, plus accoutumé d'ailleurs que moi à se contenter d'une planche pour matelas. Car nul n'ignore le rude labeur de ces braves pilotes qui vont, par la nuit, dans de petites embarcations et jusqu'à la baie de Cherbourg, offrir leurs services aux navires qui veulent entrer au Havre.

Le lever du soleil nous trouva à la pointe d'Antifer. Que le lecteur ne redoute pas une description. C'est un de ces sujets pour lesquels, suivant moi, le pinceau est supérieur à la plume, et pour lesquels l'un et l'autre sont d'ailleurs presque également impuissants. Qu'il me suffise de dire que la beauté de ce lever de soleil fut au niveau de la beauté de la nuit, et de souhaiter à ceux qui savent sentir les grands aspects de la nature, la vue d'un tel spectacle, lorsque, à la suite d'une nuit éclairée par une lune qui brille encore, on aperçoit déjà les clartés du soleil prêt à monter sur l'horizon, et lorsque l'une des faces du ciel vous montre la fin de la nuit, et qu'en se retournant on aperçoit de l'autre le commencement du jour. Bientôt les teintes de l'aurore l'emportèrent sur celles de la nuit, et vinrent empourprer et la falaise de craie taillée à pic et arrondie qui forme le cap, et les voiles blanches des nombreux navires qui profitaient comme nous de la petite brise de terre qui s'élève avec le jour... Mais je m'arrête, j'avais promis de ne pas décrire et je vois ma plume s'engager imprudemment dans cette lutte impossible avec la réalité.

Nous doublons le cap, et bientôt apparaît la jolie bourgade d'Étretat avec son aiguille, reste de falaise écroulée à la forme pyramidale, ses portes, voûtes naturelles formées par des rochers percés à jour, ses petits bateaux de pêche qui, à la mer, semblent au loin des *mouettes* sur la crête des vagues, et qui dans leur vieillesse, recouverts de toîts de chaume, s'accouvent derrière la digue de galet et deviennent de pittoresques magasins.

A ce moment, l'*Abeille* quitte un instant la *Phrygienne* pour conduire à Étretat notre passager qui, du rivage, nous adresse un geste d'adieu et d'encouragement.

D'Étretat à Fécamp, la petite brise dont j'ai parlé permet le repos à nos rameurs. Cette brise, quoique légère, est si franche, et la *Phry-*

gienne, sous toutes voiles, est si bien équilibrée par un souffle égal et constant, qu'elle se gouverne d'elle-même. *Fagot*, qui en ce moment tient la *barre*, s'amuse à la laisser courir sans toucher au *gouvernail*; puis, comme pour la récompenser de se gouverner si bien, il frappe doucement de la main sur son bordage et semble la câliner. Le marin se plait toujours à animer l'embarcation qu'il monte. Parle-t-il de ses qualités, regrette-t-il sa mort, on croirait toujours qu'il parle d'un être vivant ou ayant eu vie.

L'eau est profonde le long de cette côte; les bâtiments de toute grandeur peuvent y naviguer à 4 encablures. Nous côtoyames ainsi le rivage deux heures encore seulement à quelques brasses de distance, l'eau verte et transparente nous permettant de distinguer le fond sur lequel nous glissions. Là, les villages s'approchent du bord de la mer. Des vallées tapissées de verdure dont quelques-unes arrosées de ruisseaux s'abaissent jusqu'au niveau de la mer, d'autres descendent seulement au-dessous du milieu des falaises dont elles égayent la monotonie. Après avoir successivement aperçu le val de *Vancotte*, *Yport*, à la jetée de maçonnerie, et le val de *Granval* à la claire fontaine, nous entrons dans les jetées de Fécamp, en *carguant* successivement nos voiles pour *amortir* notre course et *mouiller* dans le port. Ainsi se termine cette admirable nuit; elle restera pour nous l'une des plus charmantes traversées qu'on puisse rencontrer dans ce genre modeste de navigation qui, n'empruntant rien à l'utilité, doit, pour ne pas dévier de son but, pouvoir toujours se résumer dans ces deux mots: Plaisir et sécurité.

§ II.

Pour que le lecteur comprenne jusqu'à quel point ces deux conditions se trouvèrent réunies dans notre seconde nuit, il faut qu'il me pardonne de lui rappeler quelques détails géographiques. Le port de Fécamp est situé à l'entrée d'une délicieuse vallée arrosée par les rivières de Valmont et de Ganzeville. On y entre par un chenal creusé entre deux courtes jetées regardant l'ouest quart nord-ouest. Les vents d'aval y lancent la vague avec une telle violence que le galet, mis en mouvement par les lames brisantes, s'amoncèlent à l'en-

trée du chenal et en fermeraient bientôt l'ouverture, si, de temps en temps, de puissantes écluse de chasse n'étaient pas employées pendant plusieurs jours à r'ouvrir l'entrée du port. On a calculé qu'elles n'avaient pas à rejeter en dehors du chenal moins de 540,000 mètres de galet amoncelé.

Fécamp est dominé par la pointe Faguet sur laquelle s'élèvent une chapelle dédiée à Notre-Dame-du-Salut, et un phare de premier ordre à feu fixe, dominant de 50 pieds le sommet de la falaise, et par conséquent de 400 pieds la surface de la mer.

Fécamp, comme tous les ports de la baie de la Seine, assèche à marée basse ; et quand l'état de la marée rend le port accessible aux bâtiments, les navigateurs en sont prévenus la nuit par un petit feu de quatrième ordre varié par éclats de trois en trois minutes, et allumé sur une tourelle en pierre placée à l'extrémité de la jetée du nord.

Pendant huit jours de séjour à Fécamp, je m'étais pénétré de tous les renseignements utiles à la navigation dans ces parages; j'avais étudié les effets du flux et du reflux, quant à la direction des courants le long de la côte; presqu'à chaque marée nous avions, sans pilote, entrepris et heureusement accompli une promenade de Fécamp à Etretat, où un ami, faisant habituellement partie de l'équipage de la *Phrygienne*, avait jeté l'ancre depuis plusieurs jours.

Les vents soufflaient de la partie de l'Ouest depuis quelque temps, lorsque nous arrêtâmes notre départ. Nous avions ainsi vent *debout* pour gagner la *Hève*. Pour pouvoir atteindre ce cap qui divise les courants de la Manche, il nous fallait donc *louvoyer* avec le *jusant* (marée descendante) qui ne dure que six heures, temps égal à celui du *flot* (marée montante.) Dans la crainte de ne pas pouvoir franchir, pendant cet intervalle de temps, la distance qui sépare Fécamp de la Hève, nous résolûmes de faire *escale* à Etretat, ce qui nous donnait deux marées au lieu d'une pour faire la route ; nous y étions d'ailleurs conviés par l'ami dont j'ai parlé, qui nous offrait un dîner à Etretat, à l'hôtel Blanquet, qui venait de s'enrichir d'une pittoresque enseigne due au pinceau d'Eugène Lepoitevin. Je n'ai pas besoin de dire que pendant le repas la conversation fut toute maritime. Au nombre des convives étaient plusieurs marins d'Etretat et entr'autres le père *Valin*, le vieux garde-pêche d'Etretat, ancien canonier de

la garde marine sous l'Empire, l'occupant d'une de ces grottes taillées par la mer dans la falaise, grotte inaccessible par la grève et à laquelle on descend par une de ces *valeuses*, effrayant escalier dans lequel on regrette presque toujours de s'être engagé, et où lui-même, dans une nuit d'hiver, a depuis trouvé la mort. On ne manqua pas de parler de notre voyage, de la solidité de l'embarcation à la mer, du temps nécessaire pour gagner la Hève ; et, de tout cela, il résulta si incontestablement que nous allions accomplir, dans les conditions les plus normales, une navigation qui n'offrait pas le moindre péril, qu'il ne me vint pas même à la pensée, lorsqu'à huit heures du soir il fallut appareiller, de remettre notre traversée au lendemain, ou de prendre cette fois encore un pilote pour nous guider sur des côtes alors suffisamment explorées. J'ai une telle confiance dans ce sentiment de sage prudence que les marins unissent toujours au vrai courage, qu'un mot dit par le père *Valin* ou par l'un des pêcheurs présents eût suffi pour me faire hésiter. Ce mot ne fut pas dit et nous partîmes. L'équipage était donc réduit à sa plus simple expression : *Bélan*, *Arnold* et le patron.

La mer était déjà un peu houleuse au moment du départ, la brise était fraîche, mais tout cela n'était que belle mer et bon frais.

Nous commençâmes nos bordées ; la nuit était tombée ; le Ciel était sombre ; les falaises, malgré leur teinte blanche, ne se dessinaient à nos yeux qu'en formes douteuses ; elles étaient cependant notre seul guide. Quand nous présumions, par le temps écoulé, avoir poussé notre bordée suffisamment au large, nous *revirions* et revenions vers la falaise ; mais son uniformité était telle que si nous n'avions pas su que nous devions gagner insensiblement un peu de terrain, il nous eût semblé à la fin de chaque bordée revoir toujours la même côte.

Cependant, la mer grossissait par degrés sans que le vent augmentât pourtant d'une manière sensible, ce qui annonçait qu'il avait dû *venter dur au large*. Vers dix heures il fallut *amener le foc* (la voile du mât de beaupré), car pour le larguer à chaque bordée, il fallait monter sur l'avant-pont, et le roulis était déjà si prononcé que cette manœuvre était devenue dangereuse... Ajoutons que *Bélan* qui en était chargé, peu accoutumé au balancement de la navigation en mer, n'avait pas le cœur trop rassuré et menaçait de payer son tribut au mal de mer.

Le *foc amené*, un autre inconvénient se présenta : la barque, trop dégarnie de voiles à l'avant, *revenait* toujours *au vent*, et il fallait *croiser* très fréquemment la *misaine* pour la faire *arriver*, ce qui annihilait sa marche. La mer grossissait toujours, et le gouvernail n'avait plus une action suffisante, car les lames étaient si hautes que quand la *l'hrygienne* se trouvait enlevée sur le milieu d'une lame, son arrière ne plongeait plus dans l'eau, et le gouvernail, un instant dans l'air, ne servait plus à la diriger. Bientôt les symptômes du mal de mer, dont était atteint le charpentier, devinrent si visibles que *Arnold*, qui avait tenu bon jusque là, vaincu par le contact et par l'aspect, ne tarda pas à céder lui-même. Voilà donc l'équipage aux deux tiers hors de service ; je suis moi-même sujet à cette vilaine indisposition, mais j'ai toujours éprouvé que la préoccupation d'un travail à accomplir et la responsabilité d'un commandement étaient contre elle d'excellents préservatifs.

Il était onze heures du soir ; nous ignorions à quelle partie de la côte nous étions parvenus ; quelle route nous avions fait depuis trois heures que nous luttions contre un vent contraire. Les diverses circonstances que je viens de raconter avaient dû ralentir singulièrement notre marche ; pouvions nous gagner la *Hève* avant deux heures du matin, comme cela était indispensable pour n'être pas refoulés par la marée montante, qui, jointe au vent contraire, ne nous eût guère laissé d'autre ressource que de *mouiller* (jeter l'ancre) pendant six heures, avec la crainte que, dans les mouvements de ces grosses lames, l'ancre ne vînt à *déraper* ou sa chaîne à casser, ce qui nous eût envoyés nous briser à la côte? Dans cette situation, fallait-il persister ou au contraire chercher un port de relâche? L'équipage fut consulté ; les deux malades opinèrent pour le retour. On sait qu'Etretat est privé d'un port ; les braves pêcheurs de cette bourgade sont obligés, après le rude travail auxquels ils se livrent pour de bien chétifs bénéfices, de monter leurs barques sur le rivage à l'aide de cabestans tout-à-fait primitifs, auxquels viennent *virer* avec eux les vieillards, les femmes et les enfants. Mais cette opération était impraticable pour une embarcation fine, très lestée et surtout avec la grosse mer. Fécamp était donc notre seul refuge ; nous en étions alors séparés par une distance de dix-huit milles au moins, mais c'était une route à faire vent arrière, et, avec la brise qui soufflait, le trajet était facile. Aussitôt

cette résolution prise, la *brigantine* est *amenée*, et naviguant sous la *misaine* seule, nous mettons le cap sur le feu de la pointe du Faguet qui, comme je l'ai dit, domine Fécamp. Cependant la houle était devenue énorme, on va en juger par un détail : Quand la *Phrygienne*, qui alternativement s'élevait ou s'abaissait suivant l'ondulation de la mer, retombait dans les creux des vagues, le feu du Faguet, malgré son élévation à plus de 400 pieds, disparaissait complétement pour nous, masqué par le rempart liquide qui s'interposait entre nous et lui.

La vague, poussée par le vent, battait à chaque instant l'arrière de la *Phrygienne*, et quelquefois avec une telle violence que les deux bosses (amarres) à l'aide desquelles l'*Abeille* était remorquée par la Phrygienne, cassèrent en même temps. Je me retourne, et je vois l'*Abeille* s'en allant en dérive, et, dans l'intervalle d'une ou de deux minutes, disparaître dans l'obscurité.

L'*Abeille* était une petite barque neuve qui ne comptait guère qu'une année d'existence ; mais grâce à ses petites dimensions, elle était si légère à la rame, si utile dans les attérissements, pour le mouillage et dans toutes circonstances, que déjà c'était pour nous une propriété d'affection; aussi nos regards la voyaient avec amertume s'effacer dans l'ombre épaisse pour aller bientôt se briser contre quelque roche de la côte. Tout-à-coup elle apparaît comme un point noir, se dessinant sur le ciel, à la crête d'une lame. La voilà ! Si nous lui donnions une chasse ! En une bordée nous pouvons la rejoindre, la saisir au passage avec la *gaffe* et la sauver ! Cette espérance ranime même la partie malade de l'équipage. La *brigantine* est *hissée* de nouveau et nous recommençons à *louvoyer*. Ce fut un jeu singulier et qui dura longtemps que cette chasse à l'*Abeille*. A peine croyions-nous l'avoir aperçue dans une direction que nous y dirigions notre course, puis elle disparaissait dans le creux d'une vague. Nous étions passés près d'elle sans la voir ; il fallait reprendre un autre bord. Une fois même *Bélan*, qui était armé de sa *gaffe* pour la saisir à la première rencontre, la toucha avec son croc de fer en poussant un cri de joie, mais la *Phrygienne* monta à l'instant sur une vague énorme, l'*Abeille* s'enfonça dans le large sillon qui s'ouvrait à côté, et elle nous échappa encore. Nous avions oublié le gros temps dans l'ardeur de la chasse, et si, après plus d'une heure de course et une vingtaine de bordées,

un coup de gaffe plus heureux que les autres n'eût rattaché l'*Abeille* à nous, nous eussions, je crois, poursuivi notre entreprise jusqu'au jour.

Ainsi ressaisie, l'*Abeille* est amarrée à la *bosse d'arrière* de la *Phrygienne*; c'est un petit cable qui a deux fois la grosseur d'un doigt, et dont il semblait impossible de craindre la rupture.

Nous ne nous étions pas aperçus, pendant l'incident que je viens de raconter, que la mer avait continué à grossir; elle était alors réellement monstrueuse, et l'*Abeille* nous présentait alors un autre danger. Poussée par la force des lames contre l'arrière de la *Phrygienne*, elle venait se choquer avec fracas, il semblait qu'à chaque instant elle allait l'entr'ouvrir; je demandai à *Bélan* s'il croyait que l'embarcation put souffrir sans péril ce continuel abordage. Sa réponse fut affirmative, et puis il eût été si dur de perdre volontairement l'*Abeille* que nous venions d'arracher par tant d'efforts à une perte certaine! Nous la gardâmes donc derrière nous et nous continuâmes notre route.

Nous n'avions jusqu'ici rencontré aucune barque; aux environs d'Yport, un canot plus faible que la *Phrygienne* passa à quelques brasses de nous; le marin qui le montait nous adressa en passant quelques mots que le vent emporta sans que nous pûmes les recueillir; et la barque s'enfonça dans l'obscurité qui devenait à chaque instant plus épaisse.

Nous sommes à quelques minutes de *Fécamp*. Le feu du *Faguet* est presque sur nos têtes. Voilà le moment décisif! Les jetées de Fécamp ne sont pas éclairées, ce qui indique qu'il n'y a pas assez d'eau pour entrer; mais cela n'est vrai que pour les navires; pour la *Phrygienne*, l'entrée doit être possible, en prenant le plus profond de la passe. On effectuait alors, à la courte jetée d'aval, un travail de prolongement, et les pieux de l'estacade en cours d'exécution montraient pendant le jour leur tête verdâtre au raz de l'eau. Il fallait éviter cet écueil. Toutes les difficultés semblaient donc réunies pour l'entrée. Incertitude sur la profondeur de l'eau; la jetée à peine visible d'un côté; de l'autre un écueil et l'obscurité partout. *Arnold* et moi, nous revêtons nos *scaphandres*, excellents instruments de sauvetage en forme de gilets de liéges, qui vous soutiennent sur l'eau sans aucun mouvement et la tête au-dessus des flots, mais qui

ne pourraient vous prémunir contre le danger d'être fracassé contre une jetée, si une vague brisante vous y lançait avec fureur.

Déjà nous sommes en face de l'ouverture du port ; les deux jetées se laissent deviner dans l'ombre ; l'irrésolution n'est plus permise ; un coup de barre incertain peut nous perdre. Je me dirige vers le chenal, tout en serrant de préférence la grande jetée, pour éviter les pieux à découvert de la petite. En effet, nous frolons les parois de la première ; *Bélan* tenant sa gaffe en main, il retrouve ses forces en face du danger, et un vigoureux coup de gaffe appuyé contre la jetée même nous replace en plein chenal ; mais là, la mer brisait avec violence ; une première lame entre par l'arrière de la *Phrygienne*, et nous inonde... puis une deuxième... puis une troisième... Le fond de l'embarcation s'emplissait. . ; je jaugeais de l'œil la quantité d'eau que chaque lame apportait..., il en eût fallu dix au moins pour nous couler... Avant que la quatrième ne fût arrivée, nous avions franchi la passe et nous étions dans l'eau calme, entre les deux jetées qui nous protégeaient. A ce moment la barque touché, ce qui nous apprit que nous n'avions dû trouver qu'exactement l'eau suffisante pour n'y pas rester battus et entr'ouverts par les vagues qu venaient y briser.

C'est une sensation inexprimable que celle qu'on éprouve, lorsque, ainsi brusquement et sans transition, on se retrouve dans un calme absolu et succédant à une périlleuse tourmente. Sans nous exagérer le danger que nous avions pu courir, notre premier sentiment fut celui qui rend les marins pieux ; et sans avoir besoin de murmurer une prière, notre âme s'éleva instantanément vers Dieu qui a fait les éléments si puissants et l'homme si petit, mais qui lui a donné pourtant la force de lutter avec eux et de les dompter.

Pendant les coups de mer que nous venions de recevoir, la forte bosse de la *Phrygienne*, qui servait alors de ligne de remorque à l'*Abeille*, s'était rompue, et la pauvre petite barque nous avait de nouveau quittés.

En quelques minutes, la marée montante nous fit flotter, et nous entrâmes dans le port ; il était trois heures du matin.

La pensée me vint que l'*Abeille* qui ne s'était séparée de nous qu'à l'entrée, pouvait bien, sous l'influence du vent et du flot, avoir contourné la grand jetée et être venue s'échouer à l'abri de ses parois sur

le galet du rivage ; nous y courûmes, et en effet nous aperçûmes là, avec bonheur, l'*Abeille* que chaque vague faisait avancer un peu sur la grève. Nous entrâmes dans la première lame, sans crainte de nous mouiller davantage ; et l'*Abeille*, montée par nos efforts sur le haut de la plage, vit enfin le terme de ses traverses ; elle n'avait aucune fracture importante. Une embarcation fortement charpentée eût été brisée ; la frêle coque avait résisté. Aussi, lorsqu'aujourd'hui quelque personne étrangère à la navigation s'effraie de la voir s'enfoncer dans les vagues factices creusées sur la Seine par le passage d'un bateau à vapeur, nous avons le droit de lui dire que l'*Abeille* en a vu bien d'autres.

Le lendemain, nous rencontrâmes le pilote de la petite barque qui nous avait croisé vers Yport ; c'était un douanier ; il nous apprit qu'il nous avait dit n'avoir pas vu la mer si grosse depuis trois ans.

Le veilleur de la jetée que nous n'avions pas aperçu, nous dit aussi qu'il nous avait crié de ne pas tenter l'entrée, et que d'ailleurs il était préparé, en cas d'accident, à nous jeter des cables de sauvetage.

Enfin, notre aventure fut qualifiée, par un amateur, de *petit naufrage*, mot qui fit fortune et qui est resté à Fécamp dans le souvenir de nos amis.

J'ai parlé de la moralité de cette véridique histoire, le lecteur l'aura certes trouvée de lui-même. Je ne veux pas y insister. Les jeunes nautonniers, nos confrères, y verront que la prudence doit être la compagne inséparable de la navigation de plaisance ; qu'il ne faut jamais se laisser séduire par une première réussite ; qu'il est bon, autant que possible, d'éviter les traversées de nuit, car les nuits sont comme les jours, elles se suivent et ne se ressemblent pas.

F. Deschamps.

POÉSIE.

LE BARBIER POÈTE,

CONTE.

— Superbe brin de femme, ange aux brunes épaules,
Qui, sur les vierges d'alentour,
Planez comme le pin plane sur d'humbles saules ;
O Stella, je vous jure un éternel amour. —
Ainsi, sous la fenêtre où se tenait Estelle,
Fille d'un forgeron, grande et forte femelle,
Chantait, espérant l'attendrir,
André Gifflot, poète et barbier du village.
Poète ! eh pourquoi pas? notre âge,
Tous les jours, à nos yeux, n'en fait-il pas surgir
De tout métier, de tout étage?
J'en pourrais citer un, débitant de fromage;
Odorants livarots, vous le vîtes fleurir,
Ses vers ont un parfum qui sent son entourage.

Mais, revenons ; un tendre, un amoureux barbier
Peut donc, je pense, comme un autre,
Rêver, extravaguer, délirer, rimailler,
Et sur ses vers s'extasier.
L'angélique Stella, par malheur pour le nôtre,
Etait d'un différent avis,
Traitait de fainéants les barbiers beaux esprits,
Et pour Gifflot le métromane
Professait un profond mépris.
Sur le sire épanchée, une eau peu diaphane
Vint soudain l'en convaincre, en pleuvant sur son crâne.
De retour sous son toît, l'inondé réfléchit.....
De ses réflexions voyons quel fut le fruit :
Renonçant, pour sa part, au laurier de nos bardes,
Il brûla tous les vers éclos de son cerveau,
Et pour trouver plus tard femme dans le hameau,
Ne fit plus de chansons, ne fit plus que des barbes.

LE FILLEUL DES GUERROTS.

STATISTIQUE.

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR LES

PÊCHERIES FRANÇAISES,

CONSIDÉRÉES SOUS LE RAPPORT ALIMENTAIRE.

« La pêche a précédé la culture des champs ; elle est contemporaine de la chasse, mais il y a cette différence entre la chasse et la pêche, que cette dernière convient aux peuples civilisés, et que, bien loin de s'opposer aux progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, elle en multiplie les heureux résultats.

« Si, dans l'enfance des sociétés, la pêche procure à des hommes demi-sauvages une nourriture suffisante et salubre, si elle les accoutume à ne pas redouter l'inconstance de l'onde, si elle les rend navigateurs, elle donne aux peuples policés d'abondantes moissons pour les besoins du pauvre, des tributs variés pour le luxe du riche, des préparations recherchées par le commerce lointain, des engrais fécondants pour les champs peu fertiles ; elle force à traverser les mers, à braver les glaces du pôle, à supporter les feux de l'équateur, à lutter contre la tempête ; elle lance sur l'Océan des forêts de mâts, elle crée les marins expérimentés, les commerçants audacieux, les guerriers intrépides. »

Ces phrases éloquentes du savant M. de Lacépède résument, en peu de mots l'importance qui s'attache à l'art de la pêche.

Nous n'avons point l'intention de faire l'histoire complète de cet art, ni même d'en parler au point de vue technique, en signalant les divers modes de pêche, en décrivant les engins ou instruments qu'on met en usage ; nous nous bornerons à réunir ici quelques renseignements statistiques sur les produits des pêches livrés à la consommation alimentaire, documents qui nous paraissent de nature à piquer

la curiosité des économistes de notre département où, de tout temps, la pêche a été une des industries les plus importantes et les plus lucratives. Nous empruntons la plus grande partie de ces documents à un Mémoire fort étendu que M. E. Lamiral vient de publier *sur la pisciculture et la culture des plantes sous-marines* [1].

Les principaux ports de France, sur l'Océan atlantique et sur la Manche, qui s'occupent de la pêche alimentaire, sont : Abbeville, Bayonne, Bordeaux, Boulogne, Brest, Cherbourg, Dieppe, Fécamp, La Rochelle, le Havre, Lorient, Nantes, St-Malo, St-Valéry en Caux, etc.

Les ports de pêche sur la Mediterranée sont : Antibes, Cannes, Hyères, Saint-Tropez, Toulon, Ollioules, Marseille, Cette, Bone, etc.

Voici le mouvement de navigation occasionné par la pêche des poissons servant à l'alimentation.

Il est sorti, en 1850, des ports compris dans nos cinq arrondissements maritimes :

332 navires jaugeant 47,000 tonneaux, montés par 11,500 hommes, pour la pêche de la morue, ouverte en février jusqu'en novembre ;

197 navires jaugeant 7,891 tonneaux, montés par 2,650 hommes, pour la pêche du hareng, sur les côtes d'Irlande et d'Écosse, depuis le mois de mai jusqu'en septembre ;

465 navires jaugeant 8,689 tonneaux, montés par 4,894 hommes, pour la pêche du hareng, sur les côtes de France ;

376 navires jaugeant 7,598 tonneaux, montés par 2,207 hommes, pour la pêche des maquereau, sardine, anchois et autres poissons que l'on *braille*, c'est-à-dire auxquels on donne une demi-salaison pour les conserver jusqu'à l'arrivée au port ;

7,513 barques pontées ou non pontées, jaugeant 30,284 tonneaux, montées par 31,454 hommes, sortent, à chaque instant du jour ou de la nuit, pour chercher en mer les poissons qui sont envoyés, aussitôt capturés, aux divers marchés de l'intérieur du pays, et principalement à la halle de Paris :

Totaux : 8,883 bâtiments, jaugeant 101,362 tonneaux, montés par 52,705 hommes.

Dans les tableaux officiels suivants, on va voir les quantités de poissons exportées et celles consommées par notre population pendant dix années, et, par suite, la moyenne de la consommation annuelle.

[1] Voir le Bulletin de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, août 1851, p. 452.

	MORUES salées *exportées de France ou des ports de pêche.*		**MORUES** *restées en France pour la consommation.*		
Années.	Aux colonies.	A l'Etranger.	Sèches [1].	Vertes.	Totaux.
1841	4,581,000 kil.	10,085,000 kil.	4,548,000 kil.	22,014,000 kil.	26,562.000 kil.
1842	3,363,000	10,905,000	6,899 000	23,933 000	30,832,000
1843	5,063,000	12,709 000	4,513,600	24,919.000	29,432 000
1844	6,522,000	12,635,000	7.264.000	20,446,000	27,710,000
1845	6,777,000	16,370,000	3,409,000	21,046,000	23.455,000
1846	6,309,000	14,327,000	2,543,000	22,309,000	24,852,000
1847	3,827,000	12.281,000	3,815,000	25,795,000	29,610,000
1848	7,042,000	8,832,000	6,978,000	23,675,000	30,653,000
1849	7,905,000	9,303,000	1,413,000	26,313,000	27,726,000
1850	2,977,992	3,214 000	3,303,000	25,305,000	28,608,000

[1] Il y a déperdition du tiers du poisson en séchant.

Le total de la consommation des morues a été, dans le cours de dix années, de 279,440,000 kil., d'où la moyenne de la consommation annuelle se trouve représentée par 27,944,000 kil.

HARENGS PRÉPARÉS

Restés en France pour la consommation.

Années.	Pêchés sur les côtes d'Irlande et d'Écosse.	Pêchés sur les côtes de France.	TOTAUX.
	kil.	*kil.*	*kil.*
1841	9,453,000	7,421,000	16,874,000
1842	8,227,000	5,496,000	13,723,000
1843	10,179,000	4,071,000	14,250,000
1844	8,322,000	8,875,000	17,197,000
1845	8,212,000	5,561,000	13,773,000
1846	9,228,000	14,111,000	23,339,000
1847	8,013,000	10,256,000	18,269,000
1848	7,085,000	6,015,000	13,100,000
1849	11,856,000	6,027,000	17,883,000
1850	9,587,000	7,329,000	16,916,000

Le total de la consommation du hareng a donc été, dans le cours de dix années, de 165,324,000 kil., ou, en moyenne par an, de 16,532,400 kilogrammes.

POISSONS *préparés exportés de France.*			**POISSONS** *préparés et restés en France pour la consommation, provenant des pêches dans l'Océan, la Méditerranée, la Manche.*			
Années.	Salés.	Marinés.	Maquereaux.	Sardines et anchois.	Thon et autres gros poissons.	Totaux.
1841	311,802 kil.	213,448 kil.	2,119,000 kil.	8,695,000 kil.	32,000 kil.	10,846,000 kil.
1842	509,445	136,406	2,321,000	9,747,000	41,000	12,109 000
1843	287,294	219,585	1.654,000	10,325,000	25,000	12,004,000
1844	383,902	309,779	2,441,000	10 236,000	18,000	12.695,000
1845	351,711	427,947	2,737,000	11,289,000	97,000	14,123,000
1846	276,475	285,592	2.117.000	5,713,000	66,000	7,896,000
1847	214,770	492 633	2,572,000	11 690,000	99,000	14,361,000
1848	335,178	496,940	2,190,000	10.270,000	154,000	12,614,000
1849	630,440	812,229	1,981,000	18,981,000	66,000	21,028,000
1850	606,999	1,656,361	3,674,000	14,412,000	333,000	18,419,000

Le total de la consommation des poissons préparés a été, dans le cours de 10 années, de 136,095,000 kilogr., soit en moyenne, par chaque année, de 13,609,500 kilogr.

Les renseignements statistiques nous manquent en grande partie pour évaluer avec une exactitude suffisante le poids des poissons frais, compris sous la dénomination de *marée fine* et de *marée commune*, et provenant quotidiennement des pêches côtières ; toutefois, nous croyons pouvoir affirmer que le total de la consommation du poisson de mer frais a été, dans le cours de dix années, de 200,000,000 de kil., et par conséquent, que la moyenne annuelle a été de 20,000,000 de kilog.

Les mêmes causes existent quant à une évaluation bien correcte du poids des poissons pêchés dans nos eaux douces ; néanmoins, on ne s'écartera pas beaucoup de la vérité, en disant que le total de la consommation de ces sortes de poissons a été, dans le cours de dix années, de 22,600,000 kilog., en y comprenant les importations ci-après désignées :

Importations du poisson d'eau douce par les Associations allemandes, par la Belgique, etc.[1]

1841 . .	195,149 kil.	1846 . .	306,972 kil.
1842 . .	245,540	1847 . .	310,289
1843 . .	229,891	1848 . .	242,058
1844 . .	241,958	1849 . .	255,177
1845 . .	311,920	1850 . .	296,175

Résumant les données que nous offrent les tableaux précédents sur la question de l'alimentation, nous voyons que la population de la France étant de 35 millions d'habitants, les pêcheries fournissent à la consommation annuelle de chacun :

Morue verte ou salée. . . .	28, 35	Consommation : 81 75 = 2 kil. 33 gram. par an et par individu.
Hareng salé ou fumé. . . .	16 35	
Autres poissons salés ou marinés.	14 35	
Poissons de mer frais. . . .	20 35	
Poissons d'eau douce. . . .	2 35	

[1] Les droits de douane sont de 11 fr. les 100 kilog.

Pour compléter ces renseignements sur les pêches françaises, au point de vue de l'alimentation, nous croyons devoir indiquer ce qui a trait à la pêche des huitres.

Quinze départements baignés par la mer se partagent la pêche et le commerce de ces mollusques, qui sont classées sous les noms : 1° d'*huitres blanches*, communes et fines ; 2° d'*huitres vertes*, grandes et petites ; 3° d'*huitres hippopes* ou *pieds de cheval*.

Les premières sont pêchées dans les parages maritimes des départements des Landes, de la Gironde, de la Vendée, de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Isle-et-Vilaine, de la Manche, du Calvados, de la Seine-Inférieure, de la Somme et du Pas-de-Calais.

Les secondes, qui deviennent vertes accidentellement par les soins qu'on en prend dans certains parcs où on les engraisse, sont pêchées dans les départements de la Charente-Inférieure et du Nord.

Les troisièmes proviennent de quelques bancs dans la Manche et aussi dans la Méditerranée. Elles ne sont pas recherchées pour être mangées en coquilles, mais elles deviennent d'une grande vente après avoir été marinées et préparées pour provisions de mer ; cuites et accommodées de diverses manières, elles sont un excellent manger.

On peut évaluer comme suit la totalité des huitres pêchées pendant l'année 1847 :

	huitres.
Sous Dieppe et quelques parties de la côte jusqu'à Granville	2,000,000
Baies de Cancale et de Granville	60,000,000
Saint-Brieuc, Paimpol, le Tréguier	6,000,000
Rade de Brest	2,000,000
Baies de Quiberon, Bourgneuf, bassin d'Arcachon	30,000,000
Total	100,000,000

On suppose que la quantité pêchée en 1848 a été de 110,000,000

En 1849, de 120,000,000

Évaluant en termes généraux la répartition de la pêche précitée pour 1848, on peut dire que

Paris seul a consommé	56,000,000
Les départements entre Bayonne et Brest, formant le littoral de l'Atlantique	10,000,000
La partie nord de la France	6,000,000
Le centre de la France	10,000,000
Le Midi	4,000,000
L'Est	8,000,000
L'étranger (et ce qui reste dans les parcs)	16,000,000
	110,000,000

Il est difficile de faire le dénombrement des barques employées au dragage ou au transport des huitres, car les pêcheurs d'huitres augmentent ou diminuent en nombre, suivant les circonstances qui peuvent favoriser ou restreindre ce genre de pêche. Ainsi la découverte de nouveaux bancs et la facilité de les draguer, feront arriver en masse les barques des localités littorales et même des côtes éloignées, tandis que l'abandon d'un banc, ou des restrictions ordonnées, ou des passages de poissons venant en abondance sur d'autres côtes, détournent les marins pêcheurs.

La population du littoral maritime trouve dans la pêche et le commerce des huitres de nombreuses occupations, et si l'on calcule le grand nombre de pêcheurs, caboteurs, amareilleurs, rouliers, colporteurs, ainsi que celui des femmes et enfants qu'on emploie pour le triage et le parcage des huitres, on concevra de quelle importance sont, pour le pays, l'accroissement et l'amélioration de cette branche du revenu national.

Paris étant le plus grand marché de vente des huitres et du poisson, nous allons signaler les faits les plus intéressants qui se rapportent à la vente et à la consommation de ces matières alimentaires dans la capitale.

Huitres. — Les huitres sont vendues en gros par les parqueurs-pourvoyeurs, dont les principaux bassins ou parcs qui approvisionnent Paris sont situés : à Cancale (Ille-et-Vilaine); à Saint-Waast (dépôt général de pêche), à Saint-Cast, à Barfleur, à Granville (Manche); à Courseulles (Calvados); à Etretat, à Fécamp, au Tréport (Seine-

Inférieure) ; à Trouville (Eure) ; à Marennes, à la Tremblade (Charente-Inférieure) ; à Dunkerque (Nord), etc.

Les parqueurs-pourvoyeurs dirigent et réglementent le commerce des huîtres, à Paris, par l'intermédiaire de trois facteurs ayant leurs comptoirs à la halle aux huîtres, rue Montorgueil.

La vente des arrivages de chaque nuit se fait en gros, chaque jour, de 6 heures à 10 heures du matin, par les trois facteurs. Ce qui n'a pas été vendu avant 10 heures est mis en réserve, et ces huîtres sont alors dépréciées ; leurs prix diminuent pour chaque jour de retard dans la vente ; elles sont alors achetées par les revendeuses en détail qui les portent dans les quartiers et faubourgs populeux où ces huîtres trouvent de nombreux amateurs.

La vente au détail se fait aussi dans l'enceinte de la halle aux huîtres, par 24 femmes dites *Ecaillères*, qui sont à leur place depuis 6 heures du matin jusqu'au coucher du soleil.

On vend en gros, au panier de 50 douzaines ; mais cette mesure de convention est subdivisée en bourriches de 25 douzaines et en bourriches de 12 douzaines et demie.

Voici le tableau de vente, pendant la dernière période de 5 années, d'après le contrôle général de la Préfecture du département de la Seine :

Ventes en gros.

1844,	paniers de 50 douz^os^.	81,434	contenant	48,860,000 huîtres.
1845,	id.	89,699	id.	53,819,400
1846,	id.	92,289	id.	55,373,400
1847,	id.	107,350	id.	64,410,000
1848,	id.	91,060	id.	54,636,000

Ainsi, la moyenne des ventes en gros, depuis 5 ans, est de 92,366 paniers de 50 douzaines, contenant 55,419,600 huîtres.

Le prix de vente en gros des huîtres marchandes ou huîtres du jour, grandes et petites, est en moyenne, depuis 5 ans :

Le panier de 50 douzaines. . .	11 f.	50.
La douzaine.	»	25.
Le mille..	19	»

Les variations de prix sont déterminées par les parqueurs-pourvoyeurs ou par leurs agents-facteurs à la halle.

En 1847, les huîtres ont été vendues en gros, à meilleur marché que le prix précité, à cause de la cherté générale des denrées de première nécessité.

En 1848, la consommation d'huîtres à Paris s'est ressentie de la commotion politique qui a éloigné les gens riches de la capitale.

L'huître blanche, grande et petite, se vend au détail, 50 à 60 c. la douzaine ;

L'huître d'Ostende, 75 c. à 1 fr. la douzaine ;

L'huître de Marennes, 1 fr. à 1 fr. 25 c. la douzaine.

A ces prix, les huitres ne peuvent paraître que sur les tables opulentes, et on doit attribuer à leur cherté cette consommation limitée de 92,366 paniers de 50 douzaines, soit 55,419,600 huîtres par an.

Les chemins de fer, qui vont bientôt desservir tous les grands centres de population en France et se relier avec ceux de l'étranger, pourront y transporter, en peu de temps, une plus importante quantité d'huîtres, et la consommation de ce coquillage s'accroîtra en raison de la plus grande quantité qu'on en pourra fournir.

Marée. — Le poisson de mer est envoyé à Paris par les pêcheurs-armateurs ou par les commissionnaires-mareyeurs, qui l'achètent dans les ports aux pêcheurs mêmes.

Les envois de marée pour la Capitale se font principalement de Boulogne, Berck, Dieppe, Gravelines, Tréport, Étaples, Calais, Saint-Valery, Dunkerque, Anvers, Fécamp, Cayeux, Honfleur, Bayeux, Trouville.

Les chemins de fer et des voitures à relais sur les routes amènent chaque jour les approvisionnements, depuis 5 heures jusqu'à 7 heures du matin. Les apports se déposent à la halle aux poissons, où la vérification des arrivages est faite aussitôt par les contrôleurs de la préfecture.

La marchandise, déposée sur le marché par les agents ou correspondants des expéditeurs, est divisée par lots qui sont remis à 6 facteurs préposés à la vente publique aux enchères, et qui procèdent immédiatement à la criée des lots.

La marée est achetée par les revendeuses de poissons, depuis 6 heures du matin jusqu'à 11 heures. La cloche annonce le commencement de la vente publique.

Environ 200 femmes revendeuses. payant patente, ont leurs places marquées sous les halles, et débitent ensuite la marée au détail pendant la journée.

Le nombre des colporteurs en ville et des marchands de poissons établis dans les marchés des arrondissements et des faubourgs ne peut être déterminé, car achète le poisson qui en veut, et le facteur ne peut refuser l'enchère d'un acheteur.

Le commerce du poisson de mer n'est pas régularisé, pour l'approvisionnement de Paris, comme le commerce des huîtres. Il n'existe pas encore de parcs à poissons, et les arrivages au marché sont toujours incertains, car ils dépendent des pêches plus ou moins abondantes, suivant les saisons.

On comprend que les prix du poisson de mer doivent souvent varier, et voici les chiffres d'après lesquels la vente s'établit depuis bien des années.

Marées.

MARÉE FINE.								MARÉE COMMUNE.							
Espèces.	Habitudes de vente.	Évaluation du prix en kilog.						Espèces.	Habitudes de vente.	Évaluation du prix en kilog.					
		LE KIL.								LE KIL.					
		f.	c.	f.						f.	c.	f.			
Alozes....	paire	»	80	à	2			Aigles.....	pièce	»	60	à	1	50	
Barbues...	manne	1	50	à	3			Brême de mer.	manne	»	70	à	1	25	
Bare.....	paire	1	50	à	3			Cabillauds....	—	»	70	à	2	»	
Éperlans..	manne de 2 à 3 k.	1	50	à	4			Carrelets.....	—	»	60	à	2	»	
Esturgeons	pièce	1	50	à	3			Chiens.....	—	»	30	à	»	40	
Homards..	paire	1	50	à	4			Congres.....	—	»	50	à	1	»	
Langoustes	—	1	50	à	4			Crabes.....	—	»	30	à	2	»	
Surmulets.	manne	1	50	à	4			Crevettes grises	—	»	40	à	»	60	
Salicoques.	—	4	»	à	30			Fletons.....	pièce	1	»	à	2	»	
Saumons..	pièce	1	80	à	6			Grondins.....	manne	»	30	à	»	80	
Soles.....	manne	1	50	à	2			Harengs.....	—	»	25	à	»	60	
Truites [1]..	—	1	50	à	4			Limandes.....	—	»	60	à	2	»	
Turbots...	pièce	1	50	à	3			Maquereaux..	—	»	50	à	1	50	
								Merlans.....	—	»	40	à	»	80	
								Moules.....	—	»	10	à	»	20	
								Mulets.....	paire	»	70	à	1	25	
								Orphies.....	manne	»	40	à	»	80	
								Pucelles.....	—	»	25	à	»	40	
								Raies.....	—	»	30	à	»	40	
								Roussettes...	—	»	30	à	»	40	
								Sardines.....	6 paniers	»	50	à	1	»	
								Thons.....	pièce	1	»	à	1	50	
								Vives.....	manne	»	50	à	1	50	

Le prix moyen du poisson de mer frais, calculé d'après le tableau de vente d'une série de dix années, est de 85 centimes le kilogr.

[1] La truite, poisson d'eau douce, est assimilée au saumon, et se vend par les facteurs de marée.

Voici les sommes de ventes de marée faites chaque année, depuis 10 ans, sur le marché de Paris :

Année	1841 . .	5,205,254 fr.	» c
	1842 . .	6,051,676	25
	1843 . .	5,827,736	75
	1844 . .	6,086,376	»
	1845 . .	6,620,242	25
	1846 . .	6,388,688	50
	1847 . .	6,908,423	25
	1848 . .	5,158,006	»
	1849 . .	5,461,142	»
	1850 . .	6,238,575	25

C'est à l'époque où les chemins de fer ont commencé leurs moyens de transport que la marée est arrivée plus abondamment sur la halle de Paris, et l'augmentation des arrivages, momentanément interrompue par la commotion politique de 1848, a repris son cours de hausse.

Il est certain que plus cette alimentation, généralement recherchée par toutes les classes de la population, sera abondante sur nos marchés, plus la consommation augmentera.

Toutes les mesures commerciales et administratives qui tendront vers l'augmentation de cette ressource alimentaire, doivent être acceptées et mises en pratique par les hommes intelligents.

Les droits perçus par la ville sont de 10 p. 100 sur la marée fine, et de 6 p. 100 sur la marée commune.

Une vérification continuelle et sévère est faite, par les inspecteurs des halles et marchés, de l'état du poisson, et celui qui n'est pas frais est immédiatement saisi, coupé en morceaux et jeté dans les tombereaux de la voirie publique.

Poissons d'eau douce. — Le poisson d'eau douce est fourni à la consommation de Paris par les pêcheurs des environs, qui l'apportent et le vendent eux-mêmes, par les agents des propriétaires d'étangs

ou fermiers de pêche, par des commissionnaires qui achètent aux pêcheurs, mettent les poissons dans des bascules (sortes de bateaux-réserves) et les envoient vivants par les canaux d'Orléans et de Briare, etc. Les principaux arrivages de poissons d'eau douce se font par les chemins de fer d'Orléans, de Strasbourg et du Nord.

Le poisson d'eau douce qui arrive à la halle, y est vendu à l'amiable ou à la criée, par un seul facteur préposé à la vente.

Voici le prix de vente. Les variations de prix dépendent des saisons, et surtout des arrivages, qui ne sont jamais assez abondants.

Espèces.	*Variations des prix au kilogr.*				
Anguilles.	1 f.	50 c.	à 3 f.	»	le kilogr.
Barbillons.	»	75	1	25 c.	
Brochets.	1	50	2	50	
Carpes.	1	»	2	»	
Ecrevisses à pattes bleues.	1	»	3	»	
Ecrevisses à pattes rouges.	2	»	10	»	
Goujons.	2	»	3	»	
Perches.	»	75	1	25	
Tanches.	1	»	2	»	
Poissons blancs.	»	50	1	»	

Le prix moyen du poisson d'eau douce, calculé d'après les tableaux de vente d'une série de 10 années, s'établit à 1 fr. 85 cent. le kilogramme.

Les ventes faites chaque année, depuis 10 ans, présentent les chiffres suivants :

Année 1841. . .	592,874 f.	50 c.
1842. . .	599,461	75
1843. . .	694,963	75
1844 . .	684,788	»

Année 1845. . . .	710,368	25
1846. . .	751,752	25
1847. . .	703,215	»
1848. . .	500,963	25
1849. . .	561,346	»
1850. . .	676,602	»

Une partie du poisson pêché aux environs de Paris, qui a pu être vendue directement aux consommateurs par les pêcheurs qui l'ont apporté dans la Capitale, n'est pas comprise dans les sommes annuelles ci-dessus ; mais l'importation du poisson d'eau douce de l'étranger se trouve incluse dans les ventes, et le chiffre annuel en est plus fort que celui que pourrait présenter le produit de cette pêche aux environs de Paris, vendu directement par les colporteurs aux consommateurs.

Voici, pour servir de terme moyen des importations du poisson d'eau douce, les quantités reçues de l'étranger pendant l'année 1849 :

Pays.	*Quantités en kil.*	*Évaluation à la Douane*	*Total en fr.*
Allemagne. .	117,676	ensemble 255,177 kil. à 1 fr. 20 c. . . .	306,212 fr. 40 c.
Belgique. . .	133,134		
États-Sardes .	2,662		
Autres pays .	1,705		

Les droits perçus par la ville sur les poissons d'eau douce sont de 10 pour 100 sur les écrevisses, et 5 pour 100 sur les poissons.

Lorsqu'on examine comparativement les chiffres des tableaux de vente de la *marée* avec ceux des ventes annuelles du poisson d'eau douce, on est frappé de la différence de consommation qui existe entre ces deux alimentations.

Si l'on consomme à Paris, *douze* fois plus de poisson de mer que de poisson d'eau douce, c'est que nos intrépides pêcheurs en mer ne craignent pas d'aller au loin poursuivre et prendre le poisson, dont la vente en France, et à Paris surtout, est toujours certaine, tandis

que nos pêcheurs dans les fleuves, cours d'eau ou étangs, sans périls à affronter et assurés d'un prix moyen double de celui de la marée, ne peuvent fournir suffisamment nos marchés, parce qu'ils n'ont en France que des eaux presque dépeuplées à explorer. C'est un fait remarquable que la France, possédant une superficie de 200,000 hectares d'étangs et 12,000 kilomètres de cours d'eau, reçoive de l'étranger des poissons d'eau douce pour la moitié de l'approvisionnement officiel de la Capitale.

Dans un autre article, nous rechercherons les causes du dépeuplement de nos cours d'eau, et nous dirons les moyens à employer pour leur rendre leur fécondité première.

Alfred Péron.

(La suite à une prochaine Livraison.)

POÉSIE.

LA CHARDONNERETTE ET LE ROMARIN,

CHANSONNETTE.

Une Chardonnerette,
Au soleil, un matin,
Chantait sa chansonnette
Sur un vert Romarin.

Le Romarin qui penche,
Lui dit, en l'écoutant :
« Ah ! reste sur ma branche,
« Gentil oiseau chantant.

« Reste, ô Chardonnerette,
« Reste avec moi toujours ;
« Ne va plus, ma pauvrette,
« Voler aux alentours.

« Je te serai fidèle,
« Moi, jusqu'au dernier jour;
« Dis, veux-tu pas, cruelle,
« Me donner ton amour?

— « Romarin, lui dit-elle,
« J'ai mon Chardonneret,
« Beau comme je suis belle,
« Là-bas, dans la forêt.

« Il m'adore, et je l'aime,
« Il vole, ainsi que moi;
« Adieu : le ciel lui-même
« M'a dit : vis sous sa loi.

La voyant disparaître,
L'arbrisseau dit soudain :
« Pourquoi, s'il fallait naître,
« Suis-je né Romarin?

Eugène Noel.

BEAUX-ARTS.

EXPOSITION DE PEINTURE

A ROUEN,

EN 1851.

Pour tous ceux qui prennent quelque intérêt au progrès artistique dans notre ville, l'exposition rouennaise a offert, cette année, un triste spectacle. C'était pitié, en effet, que de voir, dans ces grandes salles froides, à peine éclairées par le jour bas du pluvieux novembre, ces rares tableaux, isolés les uns des autres, réclamant en vain et le rayon de soleil qui eût réchauffé leurs teintes assombries et ce prestige éblouissant qui, dans une exposition plus riche, eût résulté de leur variété et de leurs contrastes. A quoi attribuer, hélas! cette déchéance, cette chétiveté, cette misère? Est-ce à une décadence générale de l'art? est-ce seulement à des causes locales? Nous n'hésitons pas à trancher cette question et à reconnaître là un simple accident de localité.

Le sentiment du beau et du vrai suffit, il nous semble, même sans connaissances approfondies, pour qu'on se rende compte que, dans notre pays, à notre époque, l'art de la peinture est en pleine vigueur et développement. Le jugement que nous avons souvent porté à cet égard, résultant de notre impression personnelle, se trouve appuyé par l'opinion d'un des plus éminents critiques de la presse parisienne, du plus compétent peut-être en cette matière, de Théophile

Gautier : « L'art du XIXe siècle, dit-il dans son examen du salon de 1851, est digne de lui..... Si le génie éteint de la peinture revit quelque part sans aucune contestation, c'est en France..... Jamais l'habileté d'exécution n'a été poussée plus loin. On peint aussi bien à Paris qu'à Venise dans le siècle d'or, en bornant ce mot à son sens rigoureux. Pour la pratique, l'art n'a plus rien à apprendre. »

Si Paris est encombré de talents, à qui les Rouennais doivent-ils s'en prendre, lorsque leur exposition est déserte et presque entièrement dépourvue d'œuvres capitales, sinon à eux-mêmes. Quand les artistes des différentes localités étrangères à la Normandie entendirent parler, pour la première fois, d'une exposition à Rouen; à Rouen, cette ville qui, relativement à sa population, est la plus riche de la France, à Rouen où pullulent les millionnaires, ce fut une sensation triomphante, l'illusion d'une découverte californienne. Aussi, vit-on accourir les Léon Coignet, les Isabey, les Flandrin, les Decamps, les Delacroix, — nous prenons les noms au hasard, — tous ceux en un mot qui se croyaient quelque droit à l'admiration ou au moins à l'attention du public. Les plus larges toiles nous étaient expédiées, sans souci des frais de déplacement et des accidents de la route. Mais qu'arriva-t-il dans cette Californie, dans cet Eldorado, dans cette cité de millionnaires? Hélas! il ne se trouva, pour faire l'acquisition de tous ces chefs-d'œuvre, que l'humble Société des Amis des Arts, aux ressources si exigues que, de mémoire d'actionnaire, les plus gros lots n'ont jamais dépassé une valeur de 600 francs. L'expérience fut renouvelée plusieurs fois, d'année en année, et toujours avec le même succès négatif; c'est alors que les artistes étrangers, bien et dûment avertis, secouèrent la poussière de leurs tableaux non vendus et ne reparurent plus.

Et cependant, dira-t-on, les expositions étaient très fréquentées? Oui! comme le sont à Rouen tous spectacles gratis. Les Rouennais sont pleins de bon vouloir pour les artistes, mais c'est un bon vouloir sans efficacité, qui n'engage point la bourse.

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère?

D'ailleurs, pour parler avec toute franchise, nous irons plus loin encore, nous dirons qu'il y a dans l'esprit de la population rouen-

naise quelque chose d'antipathique, sinon d'hostile, aux arts et de réfrigérant pour toutes les organisations d'artistes. La preuve, c'est qu'aucune institution ayant spécialement en vue le progrès de l'art, n'a pu se développer dans notre ville : l'exposition est ce que vous savez, le théâtre est en crise léthargique, la Société philharmonique est morte depuis nombre d'années ; j'oubliais ! l'Académie est restée debout ! Mais l'Académie, — que nos amis qui la composent nous pardonnent cette petite vérité, — est tout imbue de l'esprit défiant et positif de notre cité ; l'Académie, littérairement parlant, commémore Corneille et Fontenelle, et s'en tient là, et se garde de frayer avec les vivants.

Des institutions, passons aux personnes : dites-nous quel est le bourgeon poétique qui, dans notre atmosphère rouennaise, ait porté ses fruits ; quel est le talent, parmi nous, qui ait tenu ses promesses, qui se soit développé avec le libre essor qu'annonçaient ses premiers battements d'ailes. *Hélas! que j'en ai vu mourir de jeunes lyres!* Toutes ces inspirations si vives et si rayonnantes se sont trouvées opprimées, desséchées, éteintes, anéanties. Les plus habiles ou les plus heureux ont eu assez à faire que de se soutenir à la hauteur d'eux-mêmes, sans espoir de progrès. En voulez-vous des exemples ? désirez-vous connaître ce que Rouen fait de ses littérateurs et de ses poètes ? Les noms propres sont une inconvenance, nous le savons ; mais rien ne prouve comme un nom propre. Eh bien ! Rouen a fait de M. Richard un sous-préfet[1], et de M. Beuzeville un journaliste, et ceux-ci étaient les vaillants !

Mais aussi, encourager la poésie, quelle pitié ! qui voudrait y songer ? Pas même cette Académie si rouennaise dont nous parlions tout à l'heure, car nous ne dirons point que pas un de ses membres ne soit poète, mais pas un n'a été reçu à titre de poète ; et, malgré l'enseigne fallacieuse : Belles-Lettres, inscrite au fronton de son triple portique, elle demeure solennellement close devant tout ce qui a cadencé des syllabes ou aligné des rimes, devant MM. Lebreton, Beuzeville, Delérue, Émile Coquatrix, etc., sans même tenter de

[1] M. Richard, au moment où nous écrivions ces lignes, n'était pas encore promu à sa nouvelle dignité ; ce qui ne change rien d'ailleurs à notre observation

faire un choix parmi eux, sans leur faire essayer la magique pantoufle qui doit lui révéler un génie digne de son alliance.

Encore un mot ; un nouveau poète vient de se produire au milieu de nous, avec assez de succès pour avoir fait tressaillir Paris d'enthousiasme ; l'Académie de Rouen s'en occupera-t-elle? Non !... Ce n'est point préjuger témérairement que de déclarer qu'elle considérera *Melœnis* comme coupable d'inspiration, de verve et de jeunesse, et que, par prudence ou pruderie, elle voudra en ignorer l'auteur.

Rouen, marâtre aux poètes, est-elle mère aux peintres? On nous en citera quelques-uns qui surgissent au-dessus de la foule, MM. Morin et Melotte, par exemple, et, un peu plus à l'écart, M. Vasselin[1], M. Renouard. Mais que deviendraient ces artistes, croit-on, sans la ressource du professorat qui peut bien élargir leur existence, mais qui pose journellement des entraves à leur talent.

Nous voici revenue aux artistes ; ne sortons plus désormais de cette question importante, elle n'est pas encore épuisée.

Si nous gourmandions tout-à-l'heure le public rouennais de son éloignement presque hostile pour les arts, ce n'est pas que nous l'accusions uniquement de tous les torts que lui donne ce sentiment mauvais : la presse aussi a mérité qu'on les fît remonter jusqu'à elle, qu'on en attribuât une partie à sa fâcheuse influence. Il faut bien l'avouer, lors des premières expositions de peinture dans notre ville, l'éducation du public, comme celle de la critique en matière d'art, était encore à faire. Dissimuler son ignorance était un grand point, et le journalisme s'en est beaucoup plus préoccupé que de servir la cause des artistes. Aussi, loin de se laisser aller sincèrement à son inspiration, déclarant bon ce qui le touchait, admirant ce qui le frappait, au risque de tomber dans quelque éloge naïf, dont de rares connaisseurs eussent seuls pu sourire, qu'a fait le journalisme ? Il s'est imposé à l'ignorance et au dédain, par plus de dédain encore et d'ignorance. Il a mis de préférence en lumière toutes les pauvretés

[1] Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que notre ville a perdu ce jeune et regrettable artiste.

de nos expositions, plutôt que de chercher à attirer principalement l'attention sur les belles choses ; il a distribué le blâme à pleines mains et lancé, au hasard et sans mesure, ces critiques décourageantes auprès desquelles tous les éloges perdent leur valeur, et qui laissent l'offensé complètement désarmé devant l'injustice.

De cette manière, le sentiment artistique du public, au lieu de s'éclairer et de s'agrandir, s'est atténué et obscurci. En effet, on ne s'initie à la connaissance d'un art que par l'étude des beautés qui lui appartiennent, et non par celle des défauts. Que diriez-vous du professeur de belles-lettres qui, pour former le goût de ses élèves, ferait passer sans cesse sous leurs yeux les auteurs les plus médiocres, ou ne se soucierait de leur signaler que les parties faibles des bons écrivains ?

Mais, dira-t-on, à Paris, la critique n'est-elle pas assez mordante et plus redoutable sans doute qu'en province, et cependant les artistes y travaillent et y prospèrent. A Paris, il y a bien des genres de critique : il y a la critique folle, la critique haineuse, la critique enthousiaste, la critique sérieuse, rarement la critique mesquinement et froidement dénigrante. A quoi bon ? le public, avec sa vive prédilection pour l'art et son tact si fin et si sûr, n'en serait pas dupe D'ailleurs, si les artistes, comme tous les puissants du jour, sont harcelés par les mutines taquineries des petits journaux, ils ont toujours pour refuge quelque tribunal plus élevé et plus solennel, où ils savent que le juge se découvrira devant eux, avant que de les appeler à sa barre, et fera comprendre, même en les frappant d'un arrêt sévère, qu'il sait s'adresser à ses pairs et non à ses vassaux.

Ce qui nous afflige particulièrement aujourd'hui, c'est l'inutilité de la tâche que nous nous sommes imposée ; nous avons fait la part de chacun, sans espoir de corriger personne : nous ne ramènerons point la confiance chez les artistes, la bienveillance chez les critiques, ni chez le public la générosité. Qu'importe, cependant ; nous savons qu'il n'est jamais permis de se décourager de la vérité : si lent qu'il soit, son jour arrive ; c'est le Désiré promis à chacun et à tous !

Avant d'entreprendre l'examen du Salon, nous avons encore une observation à présenter : beaucoup de personnes se sont récriées sur l'exiguité des toiles offertes cette année à l'exposition : on y voit gé-

néralement la mesure du talent des artistes ; il faut y voir plutôt, — nous sommes fâchée de revenir tant de fois sur la même idée, — la mesure de la largesse du public. Les petites toiles, en effet, se vendent peu, mais les grandes ne se vendent pas du tout. Croyez bien que si ces dernières étaient à la mode, il n'en coûterait pas beaucoup plus aux peintres, pour transporter sur un large panneau un sujet circonscrit aujourd'hui dans un pied carré, qu'il n'en coûte aux romanciers de délayer, en six ou sept volumes, une nouvelle dont une centaine de pages eût été la juste mesure, pour conserver à la narration tout son piquant et sa vivacité.

Une cause de regrets aussi pour quelques-uns, c'est l'absence de tableaux d'histoire ; cette absence se fait même sentir dans les expositions parisiennes ; elle peut paraître étrange dans un siècle où les études historiques sont, littérairement parlant, la passion dominante ; où les profondeurs du passé ont été éclairées de reflets si lumineux, si francs, si justes, qui leur ont rendu tout le pittoresque éclat de la vie, tout le prestige frappant de la réalité. Mais, il faut aussi qu'on le sache, les frais d'un tableau d'histoire suffisent quelquefois pour engloutir une petite fortune d'artiste ; et combien en a-t-on vu de ces jeunes peintres fervents qui, après avoir joui des honneurs de l'exposition, ont été obligés de dépécer ignominieusement leur œuvre, faute de posséder le coin de grenier où ils auraient pu la loger en attendant la gloire et l'avenir.

En vérité, n'est-ce pas, chers lecteurs, nous parlons d'art avec la science de spéculation d'un marchand de bric-à-brac ; encore une fois, c'est la faute du siècle, ce n'est pas la nôtre !

Nous revenons maintenant en présence de notre exposition. Comme aucun triage n'avait été fait, qu'on avait accepté sans choix tout ce qui s'était présenté, il n'est pas étonnant qu'il s'y soit glissé quelques toiles honteuses de voir le jour ; mais il s'est rencontré aussi beaucoup plus d'excellentes choses qu'on ne pouvait en espérer de cette manière de procéder un peu risquée : la réunion s'est composée au hasard ; il s'est trouvé qu'elle était peu nombreuse, mais d'assez bonne compagnie.

Commençons d'abord par les rares tableaux qui se rattachent aux genres que l'on comprend habituellement dans la classification dite

de la grande peinture : celui de M. A. Laemlin, représentant *la Charité venant au secours de l'enfance*, était digne de primer tous les autres, par le double mérite de la pensée et de l'exécution. Au dernier salon de Paris, une immense toile de cet artiste, où étaient figurés les quatre vents du ciel, emportés sur des chars de bronze, traînés par des chevaux à la course effrénée, d'après la vision du prophète Zacharie, avait vivement frappé par un mélange de beautés et de défauts grandioses, qui semblaient caractériser l'élan impétueux d'un génie qui se révèle Le tableau que nous avons eu sous les yeux, quoiqu'il n'eût pu donner la mesure de cette inspiration puissante, se faisait aisément reconnaître, cependant, comme l'œuvre d'un esprit supérieur. Il était impossible de rendre avec un pinceau plus brillant, ni plus épris de ces formes gracieuses, le contraste de beauté que présentaient les trois enfants que la charité portait dans ses bras, appartenant à trois races différentes de l'humanité: la blanche, la noire et la rouge. La quatrième ou la jaune était figurée sous les traits d'un jeune Chinois, vêtu avec la bizarre magnificence de son pays. Cet enfant, dont la petite main s'accrochait au vêtement de la Charité, avait dans le regard une expression intelligente et profonde qui produisait, à le contempler, une sorte de fascination ; il semblait cacher au fond de sa prunelle tous les secrets de cette nation, tant de fois séculaire, qui offre au monde le singulier spectacle d'une civilisation non moins vivace que stérile, et qui semble ne pouvoir ni se perpétuer, ni périr.

Nous nous sommes moins facilement rendu compte, peut-être, de la figure de la Charité. Elle nous a paru d'abord taillée sur des proportions plus élevées que nature, relativement aux personnages qui l'entourent. Le buste et les extrémités, mis en rapport avec cette haute stature, étaient d'une délicatesse exagérée, tandis que le reste du corps accusait la vigueur et la force. Elle portait son fardeau d'enfants sans effort, mais sa poitrine semblait épuisée par ses dons maternels. Le visage d'une grâce charmante, les yeux à demi baissés avaient une expression complexe et indéfinissable ; on y lisait du calme et de la pitié, de la foi et du scepticisme. Peut-être l'artiste a-t-il voulu représenter dans ce personnage la conscience d'une mission divine et le sentiment de l'impuissance à l'accomplir. N'est-ce pas, en effet, dans l'anxiété de cette double impression que nous devons nous peindre la charité moderne ?

Le goût allégorique et mythologique renouvelé nous a envoyé un échantillon de ses métamorphoses ; ce sont deux tableaux de M. Jobbé Duval, représentant *l'Hiver* et *le Printemps*. Ce dernier affectait une pose de tête et une attitude mignardes, plutôt contournées que gracieuses : d'ailleurs ces corps pâles d'enfants ou d'amours, cette draperie blanche qui se nouait autour du torse de la figure principale, et le peu d'éclat du fond donnaient à ce tableau un aspect refroidissant qui faisait songer à l'aridité de nos printemps du Nord, encore plus qu'à leur floraison. Nous préférions la figure de l'Hiver : la tête en profil perdu semblait interroger l'espace, comme font, dans leur âpre inquiétude, tous ces Bohémiens que la misère chasse devant elle ; les haillons qui voilaient ses membres rustiques et endurcis, sans viser à la draperie, se suspendaient autour des reins et se déchiquetaient entre ses jambes avec une recherche de dignité qui doit toujours être le principal apanage des œuvres d'art.

La Communion dans un hôpital, de M. Sivel, ne révèle pas précisément un talent mais ce qui en fait le fond, c'est-à-dire de la conscience et de l'étude. M. Sivel s'était imposé d'ailleurs une grande difficulté, celle de peindre un tableau à la manière de Lesueur, c'est-à-dire avec deux couleurs, le blanc et le noir, relevés seulement par le rouge carrelage du pavé de la salle. Au moins, pour se tirer de cette difficulté, l'artiste n'a-t-il rien sacrifié de la perspective : il y a beaucoup d'air et d'espace dans son tableau ; mais les figures en sont médiocres, et, à voir la solidité épaisse des étoffes, on eût dit que le plâtre était la matière dont le jeu de leurs plis avait été formé

Dans le genre, nous retrouvons toujours en tête M Morin, de plus en plus goûté et apprécié du public. Pour les yeux les moins exercés, cette richesse, cette harmonie, ce charme de la couleur est irrésistible ; quant aux regards mieux préparés à saisir la combinaison du travail de l'artiste, ils doivent être frappés surtout de ce que réclame de science et d'études approfondies ces jeux infiniment variés de lumière et d'ombre, que M. Morin se plaît à introduire dans ses tableaux, sans jamais sacrifier la valeur du ton local à l'harmonie de l'ensemble. Dans la *Jeunesse de Bassompierre*, œuvre capitale de l'artiste, on a

remarqué, avec les plus grands éloges, le groupe des personnages du second plan, dans lequel se distinguait surtout une piquante figure de femme. La seule critique que nous ayons entendu se produire, relativement à ce tableau qui a enlevé tous les suffrages, s'appliquait aux deux personnages du premier plan ; on trouvait que le contraste établi entre leurs différents genres de beauté avait été poussé trop loin. Un peu moins de sévérité virile, de robuste impassibilité chez le héros galant de la cour de Louis XIII, et d'humilité amoureuse, de languissante flaccidité chez la grande dame qui tourne vers lui son beau regard noyé de larmes, eussent mis peut-être ces deux têtes mieux en rapport avec les traits et le caractère de leur époque.

Les *Philosophes* et les *Antiquaires* sont deux charmants tableaux, tels que les convoitent les vrais amateurs. Il est impossible de trouver, si l'on examine surtout le second, des têtes plus étudiées, des types mieux choisis, et tout cet ensemble fait parcourir à l'œil une gamme de tons doux et reposés qui témoignent que l'artiste n'a besoin d'aucun violent effort de coloris pour faire valoir les innombrables ressources de sa palette. En revanche, les *Musiciens* étalent une vigueur, une richesse de ton presque flamboyante ; mais M. Morin, en obéissant à ses fantaisies, se montre toujours artiste supérieur, parce qu'il sait pénétrer son œuvre des beautés spéciales du genre qu'il choisit.

Il y a beaucoup de mouvement, d'animation, de verve dans la *Garde du drapeau* ; c'était un des tableaux de prédilection du public. On trouvait seulement que cette troupe en marche n'enfonçait pas assez dans la nappe fluide qui s'étalait sous ses pieds. Elle renouvelait le miracle de l'Évangile et marchait sur les eaux.

Les deux tableaux de M. Julien de la Rochenoire, *Charles IX au vieux Louvre, le 24 août* 1572, et le *Tintoret dans l'atelier de sa fille*, sont d'un artiste qui sait peindre ; mais ils appartiennent à une école passée de mode, à l'école archéologique des Revoil, des Decaisne, etc. C'est sagement conçu et sagement rendu. Les costumes surtout sont parfaitement étudiés, au point de vue de la vérité historique ; mais c'est une peinture froide, sèche, sans éclat et sans attrait.

Les productions de M. Maurice Sand sont l'objet d'un sympathique

intérêt. On vient demander aux tableaux du jeune artiste un reflet du génie de sa mère ; hâtons-nous de dire qu'on y trouve assez d'étude, d'inspiration et d'esprit, pour appliquer une fois de plus le proverbe : *L'on sang ne peut mentir*. Les *Deux amis* : Arlequin et Pierrot, étaient très crânement campés, et, dans le groupe du fond, saluant une Isabelle et une Colombine avec une grâce tout obséquieuse, certain Docteur, à la tournure des Gérontes de Molière ou des magisters de nos vieux opéras, réveillait dans la pensée toutes sortes de réminiscences comiques.

Dans le second tableau, *Les Tambours*, bien dessinés, avaient une allure énergique et emportée ; quelque chose de sinistre planait sur le clair-obscur de cette petite toile ; un homme était étendu sous les joncs : était-ce un cadavre? J'aimerais à connaître le secret de ce drame, raconté par l'auteur de *Valentine* et d'*André*.

Le contingent de notre jeune compatriote, M. Sorieul, se borne à un seul tableau ; la qualité a suppléé à la quantité. *Abbé et Garde française* est une composition spirituelle et gracieuse. La palette de l'artiste a gagné beaucoup aussi en richesse depuis les dernières productions que nous avons eues sous les yeux ; cependant certains détails des costumes n'étaient pas encore assez montés de ton ; les ors en particulier, manquaient de brillant. Dans le genre traité par M. Sorieul, on ne doit redouter la fraîcheur ni l'éclat.

Entre les artistes les plus éminents, M. Bellangé a su conquérir, sans abaisser l'art, le rare avantage de la popularité. La science, le mouvement, le dramatique de ses compositions, répondent aux exigences des plus sévères connaisseurs ; la bonhommie, la vérité de ses types, la sensibilité empreinte dans les expressions de ses personnages lui attirent la sympathie des masses. Toutes les qualités les plus élevées du talent de M. Bellangé se trouvent réunies dans son *Épisode de la retraite de Russie*, qui est un tableau d'histoire réduit aux dimensions d'un tableau de genre. Malgré cette réduction, l'action n'en est pas moins complète, elle conserve tout son caractère déchirant, et les épisodes très multipliés, les détails traités avec un soin remarquable, concourent à l'effet d'ensemble, de manière à témoigner que ce cadre étroit renferme une création achevée, où rien de la pensée inspiratrice n'a été sacrifié.

Dans la *Harangue de M. le Maire*, M. Bellangé a donné cours à sa verve comique. Mais nous lui demanderons s'il était bien nécessaire, dans *la Propagande au cabaret*, de désigner son *rouge* par cette chevelure flamboyante. Ce serait une grande économie de frais de police, si la nature couronnait de cette auréole éclatante le front de tous les individus rebelles à l'ordre existant : mais la vérité nous oblige à confesser qu'il se rencontre présentement des rouges de toutes les couleurs.

Nous avons trouvé étrange qu'on eût loué M. Bellangé de la *coquetterie de bon goût* qui lui a fait enlever ses tableaux avant la fin de l'exposition. Pour nous, qui ne pensions point les avoir encore assez étudiés ni admirés, nous nous garderons bien de lui adresser semblable compliment. D'ailleurs, si chacun se piquait d'émulation dans cette voie, on pourrait en arriver à ce que l'exposition demeurât vide au bout de la première journée; autant se dispenser alors de déballer les tableaux, la vue des toiles de tenture suffirait pour donner à soupçonner qu'il existe encore de la peinture en France.

Nous avons regretté que les travaux, d'ailleurs si honorables de M. Renouard, comme professeur, eussent réduit son exposition à deux tableaux de peu d'importance. Le *Départ pour la pêche* et le *Berger et la Mer*, pouvaient rappeler le talent consciencieux et vrai de cet estimable artiste; mais ils étaient loin d'en donner la mesure.

La Société des Amis des Arts a fait une heureuse acquisition dans le tableau de M. Auguste Bonheur : La *bonne Mère*, et nous la louons d'en avoir senti le mérite. Il y avait là réunies toutes les qualités qui peuvent donner du prix à une composition de ce genre : tons de chair vivants, lumière brillante et sereine, ombres légères et transparentes, qui jetaient un voile diaphane sur le visage de cette jeune mère contemplant son enfant avec une calme extase.

A force d'énergique vérité, les *Bohémiens* de M. Armand Leleux atteignaient à une haute poésie. Ce tableau nous captivait comme une chanson de Bérenger ou une description de Victor Hugo. Les

mouvements de l'homme qui chargeait son mulet, étaient pleins d'aisance et de force élégante ; la femme assise, tenant son enfant sur ses genoux, avait une de ces robustes laideurs qui l'emportent de beaucoup en expression sur la beauté. On reconnaissait en elle une de ces natures puissantes et éprouvées qui n'ont jamais reculé devant les déboires de la vie, qui s'abreuvent du douloureux calice sans pâlir, sans murmurer, mais qui en gardent éternellement l'amertume dans le cœur. Ajoutez à cela un ensemble de composition original et piquant : c'était un large escalier sur lequel s'étageaient les personnages, une arcade à demi ruinée qui l'encadrait, et, pour fond, la magnifique irradiation du ciel d'Italie.

Le paysage est toujours en majorité à nos expositions; on peut dire aussi qu'il y tient la première place, moins encore par la valeur des œuvres que par la franchise de l'inspiration qui y préside. Ce sentiment de la nature, qui s'est si vivement ranimé dans la poésie et les arts depuis Jean-Jacques Rousseau, nous est un sujet d'espérer, en dépit de tous les signes néfastes de décadence qui nous menacent, que notre civilisation française n'est point destinée à périr. N'est-ce pas, en effet, un renouvellement de l'inspiration et du souffle divin qui produit cette union intime, ce rapprochement magnétique avec la création. Théophile Gautier remarquait avec beaucoup de sagacité que l'art s'était fait panthéiste. Le panthéisme est l'idolâtrie des peuples très civilisés, c'est peut-être aussi leur première étape pour retourner, après de longues années d'indifférence, vers une religion plus spiritualiste et une foi plus épurée. Qui sait ? Mais abandonnons ces réflexions trop ambitieuses et revenons modestement à notre sujet.

Les œuvres qui ont attiré nos plus vives prédilections appartiennent à M. Troyon et à M. Ziem. Nous ne pouvions nous lasser d'admirer *les Vaches à l'abreuvoir* de M. Troyon. Quel magnifique relief ! et le pelage, quelle fermeté, quel lustré, quelle rude et grasse épaisseur! Quant au paysage qui fait le fond de ce tableau, il a cette franchise de touche, cette sincérité de couleur qui distinguent toutes les productions de M. Troyon, et qu'aucun de ses rivaux ne surpasse.

Cependant, le feuillé de ses aulnes était d'un ton peu agréable, quoique juste.

M. Ziem nous avait envoyé son beau tableau : *Crépuscule au Bas-Meudon*, et deux paysages hollandais. Théophile Gautier, que nous aimons à citer, retrouve en cet artiste un Turner et un Bonnington mêlés. Il est vraiment merveilleux pour la transparence des eaux, la légèreté des vapeurs, l'harmonie des teintes et la chaude concentration du coloris.

Les *Amis de la Ferme* de M. Eugène Lepoitevin ont eu un succès d'engouement. Nous n'allons point à l'encontre de l'approbation générale; toutefois, notre critique fait ses réserves, et avec d'autant plus de liberté, que nous savons qu'une si mince autorité que la nôtre ne peut ébranler le crédit d'un artiste aussi admiré que M. Lepoitevin Le point défectueux de ce tableau, à notre avis, c'est qu'aucun détail n'avait été sacrifié à l'ensemble; qu'il n'y avait point d'effet général, mais un rapprochement d'effets partiels; chaque objet : le coq, la cruche, la meule, la tête du cheval, le puits, l'enfant, la femme, attirait également l'œil, étant traité avec le même fini, achevé avec la même perfection, quelle que fût d'ailleurs la différence des plans respectifs. Aussi préférions-nous beaucoup cette large esquisse, représentant une *Vue de Hollande*, principale acquisition de la Société des Amis des Arts. Ici, la gamme de la perspective était si harmonieuse, que le regard se sentait glisser doucement de détail en détail, jusque dans les profondeurs du tableau, où un chaud soleil couchant se noyait dans des eaux miroitantes.

Quelques mots en souvenir de ce jeune peintre que nous avons perdu. M. Vasselin était de cette rare espèce d'artistes qui, au milieu des luttes d'une existence des plus pénibles, savent remonter encore aux sources divines de l'inspiration. Nous avons cherché souvent à le prémunir contre ses défauts : la crudité, la lourdeur, l'absence d'homogénéité dans le faire de ses différentes productions; mais il avait une qualité précieuse qui rachetait bien ces imperfections, c'était un sentiment vrai de la nature qui le faisait comprendre et aimer de tous. Pour nous autres Normands, ses toiles avaient

encore un prix de plus, car cette terre, ce ciel qu'il représentait, c'était bien ceux que nous connaissons, le ciel chargé de nos ennuis, la terre baignée de nos sueurs ; à un exilé, la vue de ces tableaux eût suffi pour donner la nostalgie.

D'ailleurs, il se faisait dans les œuvres de M. Vasselin un progrès lent, mais soutenu, que les tableaux exposés cette année ont constaté aux yeux du public. Des trois paysages, la *Vue prise aux environs de Caudebec* était le meilleur, celui où les défauts étaient le plus atténués et les qualités rendues plus sensibles.

Le contingent de M. Malenson était cette année très remarquable. Rien de plus fidèlement rendu que les études de têtes de chien, d'après nature, qui remplissaient un cadre très vaste. Celles surtout qui occupaient le panneau du milieu se montraient supérieures et excellaient par l'intelligente expression des physionomies. On y lisait la vigilante attention, la bonté grave, la force assoupie, la sensibilité caressante de cet animal d'un caractère moral si parfait que, en dépit de nos prétendus progrès, il ne cessera jamais d'être en état de donner des leçons aux hommes. Le portrait de Bacchanal (chien de cour) était savamment étudié, le pelage était d'une belle couleur ; l'anatomie et le modelé ne laissaient rien à reprendre.

Dans les paysages du même artiste : *Halte au pied de la croix*, *le Cerf*, nous avons remarqué des fonds charmants, moins factices, plus nature que ne l'est habituellement le genre Watteau, quoique offrant une grande variété de tons, une couleur distinguée et une touche vaporeuse.

Les deux grandes compositions : *le Départ pour la chasse*, *le Retour de la chasse*, étaient beaucoup moins attrayantes. Si nous ne sommes point induite en erreur, ces tableaux étaient de deux mains différentes ; l'architecte était venu au secours du peintre ; mais avec la bonne volonté de lui aider à parfaire son œuvre, il lui avait singulièrement nui. Cette architecture si solide, si lourde même, aux lignes si rigides, aux contours si arrêtés, cette architecture si bâtie enfin, écrasait tout le reste. Il fallait presque un effort de volonté pour en détacher le regard et le reporter sur les nuances délicates du paysage. Les personnages aussi, quoique d'un dessin ferme et d'un relief suffisant, prenaient de ce rapprochement quelque

chose d'indécis qui semblait les rejeter en arrière du plan qu'ils occupaient.

Nous avons encore remarqué plusieurs paysagistes dont les œuvres méritaient attention et sympathie, ainsi M. Adolphe Leleux a représenté une simple allée de bois, vue de face; très vraie d'effet et vivement illuminée de soleil. Dans son *Marché de Dieppe*, l'architecture, les physionomies, les costumes, et, si l'on peut dire, l'harmonie locale, étaient très bien saisies; mais une certaine indécision dans les contours produisait l'effet d'une gaze qui se serait interposée entre l'œil et le tableau. — Les paysages de M. Jules Masures étaient d'une couleur moins agréable que vraie, entr'autres ses *Environs de la Seine* (St-Cloud); mais la *Vue d'une clairière à Bougival* offrait un effet de soir très transparent. — M. Grenet, dans sa *Forêt d'Othe*, a parfaitement rendu la couleur bronzée de l'écorce sèche, la ténuité du brouillard qui s'infiltre sous les squelettes des arbres dépouillés, toute la triste poésie du ténébreux novembre; mais un ciel aux nuages trop éparpillés, et qui semblait couvert de mouchetures, faisait tort au prestige de ce tableau. Signalons aussi du même artiste, *Daphnis et Lycénion*, personnages lilliputiens qui ne sont que le prétexte d'une jolie vue de forêt, et le *Mois de Mai dans la vallée d'Aulnay*, petit tableau un peu cru, mais très lustré, très brillant, où le peintre n'a pas craint d'aborder la terrible difficulté du paysage aux arbres et aux gazons verts. — M. Henry Pottier a toujours le mérite de bien choisir ses points de vue et de disposer ses compositions d'une manière pittoresque et neuve; mais c'est tout ce qu'il nous est permis de dire aujourd'hui : le tableau que nous a envoyé cet artiste était tellement embu que, sous le rapport de la couleur, nous n'avons pu en juger, et nous n'oserions hasarder ni un éloge, ni une critique, par crainte de les faire tomber à faux.

Nous avons encore à citer quelques paysagistes dont les noms seulement sont un éloge suffisant, et nous dispenseraient presque de toute analyse. C'est d'abord M. J. Gérome; son *Souvenir d'Italie* nous représente un des temples de Pestum, accompagné sur le premier plan d'un troupeau de cette race primitive d'énormes bœufs noirs aux fanons pendants aux cornes démesurées, tels que nous les re-

présentent les bas-reliefs antiques, et qui n'existent plus dans nos contrées. La perspective aérienne de ce tableau était admirable, mais la lumière qui s'épanchait de ce ciel si pur de la Calabre, quoique très brillante, était un peu froide. — M. Roqueplan : sa *Plage* était fouettée si rudement par l'air salin de la mer, qu'on avait froid à la regarder. — M. Louis Cabat ; son *Moulin à eau* était irréprochable de vérité, d'un coloris très délicat, très transparent et très harmonieux. Nous avouons cependant que cette peinture si finement travaillée et qui semble procéder par touches si menues, nous est peu sympathique. — Enfin, M. Chaplin, auteur aussi d'un admirable portrait dont nous parlerons tout-à-l'heure. Dans ses *Muletiers du Languedoc*, un terrain nu très solide, quoique ondulant en lignes souples, donnait bien l'idée de la chaude aridité de nos provinces méridionales ; nous aimions aussi ces mules vues en raccourci, accablées sous leur fardeau non moins que sous l'attirail bizarre d'ornements multicolores qui abritaient leurs poitrails et leurs fronts.

Parmi nos jeunes compatriotes, M. Berthelemy est un de ceux qui nous paraissent en voie assurée de progrès. Son *Orgie bretonne, à la suite du naufrage du navire le Van Tromp, dans la baie des Trépassés*, est une composition d'un mérite et d'une importance au-dessus du médiocre. Cette mer, aux vagues mourantes, frissonnantes et légères, qui venaient imbiber le sable de la grève, était digne de nos meilleurs peintres de marine. Sur le rivage, les groupes de paysans bretons étaient bien disposés. Seulement, on a remarqué que cette scène manquait de vraisemblance : de vrais bretons se fussent hâtés de dévaliser le navire naufragé, et eussent été ensuite boire et se réjouir gravement au cabaret, en citoyens paisibles, heureux d'avoir accompli leur besogne en conscience. Ajoutons aussi que le geste de triomphe qui leur faisait élever les bras en l'air, était reproduit d'une manière trop uniforme.

Sans cette sorte d'éruption vésuvienne qui illuminait le fond du tableau, le *Siége de la Falaise*, à Étretat, n'eût mérité que des éloges : la scène était dramatique, la composition pittoresque, la projection des différents étages de la falaise habilement rendue ; on sentait que le personnage principal avait sous ses pieds un point d'appui solide, d'où il pouvait braver les soldats recruteurs qui tentaient l'escalade au-dessous de lui.

N'oublions pas de mentionner aussi la *Rentree au port de Courseulles*, charmante marine, finement étudée.

M. Louis Carrey s'est rappelé d'une manière avantageuse au souvenir de ses compatriotes, grâce à ses natures mortes. Comme vérité de couleur, le *Homard et la Langouste* étaient irréprochables; certain *Cantalou* était aussi d'une admirable richesse de ton : seulement les huîtres paraissaient peu fraîches, et le voisinage des citrons semblait leur nuire, car elles étaient tachées de jaune en plusieurs endroits, d'une manière qui n'était ni naturelle, ni appétissante. Nous reprochons aussi à M. Carrey de ne pas tirer parti de son imagination d'artiste qui s'était révélée maintes fois d'une manière plus heureuse dans la composition de ses tableaux. Au lieu de coucher tout naïvement ses crustacés ou ses fruits sur un coin de nappe, pourquoi ne pas les agencer dans un sujet spirituel ou gracieux, comme certain bouquet que nous n'avons pas oublié, et qui était jeté si poétiquement entre un tronc d'arbre et des rochers ?

Nous ne parlons que pour mémoire du portrait de l'artiste, peint par lui-même. Peut-être cette tête placée dans une perspective mystérieuse, au milieu de quelque composition fantastique, serait-elle d'un grand effet; mais seule, isolée, dans son cadre étroit, avec cette tache lumineuse sur le front, ressemblant à une des cornes de Moïse, on croirait qu'elle a été faite avec préméditation de donner des visions effrayantes aux femmes et aux enfants.

Puisque nous en sommes aux natures mortes, ce serait une omission grave de manquer à rappeler les *harengs saurs* de M. Renout qui, sous leur robe aux brillants reflets dorés, ont dû faire envie à plus d'un pauvre diable à jeun. Dans ses deux tableaux d'intérieur, M. Renout a montré la coquetterie de détails et de couleur qui lui est habituelle ; qu'il se garde, cependant, de l'abus des tons rosés dont il se plaît à imprégner les pierres de nos édifices normands.

Les bons portraits sont rares ; aussi sommes-nous heureuse de dire qu'il en est jusqu'à trois, et plus peut-être, que nous pouvons citer. Celui de la dame en robe de taffetas gris, par M. Chaplin, distançait tous les autres, mais notre public n'était pas en état de l'ap-

précier à sa juste valeur. Ce qui tient à une grande dignité de forme, à une extrême simplicité d'effet, n'est point généralement senti dans un monde où trop souvent la trivialité le dispute au factice. Cependant où trouver plus d'aisance et de naturel dans la pose, plus d'élégance dans le maintien, plus d'intelligence et de vie dans la placidité d'une physionomie au repos, enfin plus de fermeté dans les contours, de relief dans le modelé, de mouvement dans les plis des étoffes, tour à tour si facilement chiffonnées et brisées.

M. Melotte est assurément le plus habile de nos portraitistes rouennais, celui qui apporte, à traiter ce genre, le plus d'élévation et de distinction vraies ; il sait accuser la ressemblance sans mettre en évidence les vulgarités d'une physionomie, talent difficile où échouent habituellement les peintres de peu de goût et de savoir. Le portrait de M. L. est le meilleur de ceux qu'a exposés cette année M. Melotte. Cependant on peut lui reprocher un faire trop lissé ; celui de M. C., *conseiller à la Cour*, est d'une ressemblance animée qui a séduit les nombreuses connaissances de l'original ; M. Maze est peint d'une touche plus molle, le modelé semble prêt à se fondre dans cette peinture presque fluide ; enfin, nous désirerions à Mme L. cette aisance de maintien que nous avons louée dans la dame à la robe grise ; une certaine raideur de la tête et des bras semble accuser l'effort que faisait le modèle pour poser devant le peintre ; c'est là la plus grave imperfection de ce portrait, d'ailleurs d'une ressemblance parfaite et très soigné dans le rendu des accessoires.

Nous avons remarqué deux bons portraits peints d'une main de femme ; mais il ne nous est permis d'en désigner les originaux et l'auteur que par de très discrètes initiales. Il s'agit du portrait de Mme D. et de celui de Mlle L. par Mme de L. G. Dans le portrait de Mme D. il y a, si l'on peut dire, beaucoup d'individualité, le peintre semble avoir pénétré son modèle à fond ; ajoutons que la physionomie est caractérisée par une nuance d'animation très gracieuse ; le velours et les étoffes sont rendus par une main à la fois coquette et savante ; enfin, ce qui n'est point à dédaigner dans un portrait de femme, la coiffure avait une simplicité élégante qui est le cachet du bon goût.

Le portrait de Mlle L. que nous avions surnommée la petite Bacchante, à cause de la lourde couronne de raisins qui chargeait sa tête fluette, est moins heureux, quoiqu'il mérite presque les mêmes éloges. Il a seulement une nuance de prétention qui le gâte ; mais, pour ne blesser personne, nous laisserons à décider si c'est la faute du peintre ou celle du modèle.

Dans le portrait de M. A. C., par M. Lamanière, se trouvent des détails bien rendus ; tels sont le fauteuil, les étoffes, le chien même ; la tête est la partie faible, elle pêche par la sécheresse de la touche et surtout par l'absence d'expression intelligente.

Les têtes d'étude de Mlle Amanda Fougère se distinguent toujours par des expressions ingénues, gracieuses, naïvement piquantes, comme cette charmante enfant *déjà coquette* qui consulte son miroir. Mlle Amanda Fougère a l'inspiration d'une artiste supérieure, mais le procédé lui manque : elle ne sait pas peindre dans le sens technique du mot. — L'*Attente*, de Jules Laure, était représentée par une jeune fille blonde assise au bord de la mer, le cou nu, les cheveux au vent ; sa taille était hardiment dessinée, les contours en étaient accusés avec fermeté ; la robe de satin bleu, dans sa souple et brillante épaisseur, se lissait sur une poitrine gonflée d'émotion ; on regrettait seulement que l'artiste n'eût su conserver à la tête toute sa délicatesse qu'en sacrifiant le modelé.

Au moment de clorre cet article, nous sentons le besoin de revenir sur les réflexions qui l'ont précédé et de nous excuser près de ceux que notre critique peut avoir touchés En prenant la défense des artistes et des arts, nous l'avons fait avec cette vivacité d'enthousiasme qui est la qualité ou le défaut dominant de notre sexe. Cependant s'il nous est échappé quelque parole agressive, c'est sans préméditation, car il n'y a dans notre cœur ni rancune, ni malignité. Peut-être avons-nous eu aussi notre part de souffrance, mais nous en avons complètement perdu le souvenir ; grâce à notre oublieuse insouciance, chez nous le jour présent ignore toujours la veille : Comme nous pardonnons donc, qu'il nous soit pardonné !

Amélie Bosquet.

BIBLIOGRAPHIE.

HOMMES ET CHOSES; *Alphabet des passions et des sensations*, par M. Boucher de Perthes, 4 volumes in-12, d'environ 600 pages chacun, édition compacte, prix 14 fr. A Paris, chez Derache, rue du Bouloy, 7; à Rouen, chez Herpin, rue Ganterie, 18, et Lebrument, quai Napoléon, 45.

M. Boucher de Perthes, qui s'est déjà fait connaître, depuis longtemps, par diverses productions remarquables, publie aujourd'hui un ouvrage qui n'offre pas moins d'attrait que les précédents, et porte le cachet d'un esprit aussi judicieux que profond. C'est en quelque sorte la suite du *Petit-Glossaire*, publié en 1835, et qui avait pour but la critique des mœurs administratives. L'auteur, en étendant son horizon, embrasse un nombre infini d'objets, et ouvre un champ vaste à la réflexion.

Cette nouvelle composition est une véritable encyclopédie dans un petit espace. Le cœur humain y est mis à nu, et les questions les plus graves y sont soulevées; mais le sérieux du fond n'en exclut jamais la gaîté. Faire tout lire et, ce qui vaut mieux, tout comprendre est le talent de l'auteur. Ici l'étude ne fatigue pas, et l'on y aborde la science sans s'en douter, parce que l'écrivain n'a pas l'air de s'en douter lui-même. S'il attaque, ce sont les choses; et quand ils s'en prend aux hommes, c'est pour les peindre, non pour les déchirer. On trouvera beaucoup de portraits dans cet ouvrage, mais on n'y trouvera pas de personnalités. Il est donc inutile de chercher à y reconnaître les masques et d'y faire des applications qui pourraient être erronées. C'est à la demande de l'auteur que nous insérons cette observation.

Ce tableau de mœurs se compose de plus de cinq cents articles formant chacun un tout; ils sont classés dans l'ordre alphabétique qui permet d'interrompre et de reprendre la lecture sans fatigue et sans difficulté, soit en cherchant un article de choix, soit au hasard et avec la certitude de tomber partout sur un passage original, aussi curieux qu'imprévu; car si l'on a dit, en général, des dictionnaires que ce sont

des livres toujours ouverts à l'article qu'on veut lire, c'est, en particulier, à celui dont nous nous occupons que cette définition s'applique le mieux ; il serait facile de justifier cette assertion par de nombreuses citations; malheureusement l'espace trop restreint qui nous est accordé, ne nous le permet pas . et, bon gré mal gré, nous devons nous borner à quelques fragments bien écourtés, qui ne pourront donner qu'une faible idée de la manière de l'auteur, mais inspireront à coup-sûr le désir de prendre une plus ample connaissance de son œuvre.

« *Banquet patriotique*... La première révolution, la seconde, la troisième, la quatrième, etc., etc., avaient respecté la cuisine, ce sanctuaire du foyer, ce dernier asile de l'homme social. Là, on pouvait manger sans conteste son bœuf aux choux ou aux carottes, ses œufs à la poêle ou à la coque, rouges à Pâques et blancs tous les autres jours de l'année. Mais, aujourd'hui, allez donc les mettre blancs devant certains banqueteurs et rouges devant tels autres, ils vous les jetteront à la face ; ils feront pis, ils vous débiteront un discours.

« O temps maudit ! Pour potage, on vous sert des paroles ; pour rôti, des paroles, et encore des paroles pour dessert et des paroles pour café. Ah ! si du moins elles étaient gaies, si c'était une de ces chansons comme en faisait Panard et comme en fait encore notre Bérenger. Mais ici la poésie vaut la chair; elle vous prend à la gorge; elle vous tient aux dents. .. »

« *Biographie*. C'est une des mystifications de l'époque. Il y a deux manières d'y vexer les gens : c'est en leur disant des injures, ou en leur donnant des éloges. Quant à la vérité, il n'en est jamais question. Si elle s'y trouve, c'est par accident.

« Parfois l'article biographique n'est que denrée ou marchandise..., On habille un homme avec la peau de deux ou trois, ou bien on lui fabrique un costume purement de fantaisie ; et un beau matin, le mannequin est tout étonné de se réveiller grand homme.

« Ceci peut s'appeler le puff biographique.

« Il existe un autre genre de biographie, genre moins désintéressé et qu'on pourrait appeler *biographie carotte*, parce qu'elle a pour but d'en tirer....

« Je n'ai parlé jusqu'ici que de la biographie industrielle et commerciale. Il y a aussi la biographie politique et électorale, destinée à faire ou à défaire des ministres, des préfets, des députés, des maires, etc. On y peint ou l'on y charbonne ; on y farde ou l'on y dissèque.

« Ici encore, la plume se fait scapel et poignard. L'encensoir même devient assommoir....

« J'oubliais un genre de biographie aujourd'hui également fort en vogue, c'est la biographie-préface, que chaque auteur se charge de faire lui-même. Elle est facile à reconnaître, car il est fort rare qu'il s'y dise des injures ; c'est le portrait d'un homme qui se caresse le menton....»

Nous terminerons par l'extrait d'un article qui nous a paru fort amusant, intitulé : *Piano et pianiste*. L'auteur nous introduit à un concert donné par un *grand pianiste* ; celui-ci annonce une tempête : « Après l'éclair vient le tonnerre, *boum-boum*. Il donne trois ou quatre coups de poings sur le malheureux outil dont on entend briser les cordes (*mouvement général d'admiration*), sauf pourtant l'amateur qui a prêté son piano.

« Après le coup de tonnerre vient la pluie : *tic*, *tic*, *tic*, *tac*, *tac*, *tic*. C'est ici le piano lui-même, dans toute sa pureté native. Aussi les cœurs les plus durs ne résistent pas à cette pluie que le grand artiste exprime en faisant sauter ses mains comme des grenouilles en goguette..

« Après la pluie vient le bruit des torrents. Ici les pieds du grand homme attirent surtout l'attention des vrais connaisseurs. Qu'il fait bon de le voir enjamber d'une pédale à une autre. Il y en a une qui crie un peu, mais cela ne nuit pas à l'ensemble. C'est l'imitation du vent qui souffle dans une forêt de pins, ou bien la voix gémissante du fantôme, ou encore le sifflet du brigand. On peut choisir.

« Après l'orage, on doit, comme il est juste, revenir au beau temps. La pluie a cessé. Il est vrai que le *tic*, *tic*, *tic* continu, et bien des gens pourraient s'y tromper si, par un sourire agréable, le grand pianiste n'avertissait pas les spectateurs que ce n'est plus la pluie qui tombe, mais bien les oiseaux qui gazouillent, et qu'ils peuvent fermer leurs parapluies.

. . . . . .

« Nous ne parlerons pas des autres morceaux ; ils ne diffèrent du premier que par le silence d'un bon nombre de notes qui ne peuvent plus sortir du malheureux instrument, parvenu au dernier degré de phthisie, et qui rend, en râlant, ses derniers soupirs. Aussi, par une inspiration heureuse, le grand artiste finit par une bataille, et les criailleries peu harmonieuses de la machine détraquées sont tout-à-fait en situation. »

« Ici arrivent les vers, les couronnes..... »

Nous regrettons d'avoir été forcé d'écourter cet article qu'on aurait lu d'un bout à l'autre avec le même plaisir ; mais nous croyons avoir suffisamment établi que l'ouvrage de M. Boucher de Perthes est une

gracieuse marqueterie ou plutôt une ingénieuse mosaïque de Florence, dans laquelle se marient, s'harmonisent et se reproduisent, sous diverses formes, les couleurs les plus légères et les plus vives, les plus variées et les plus brillantes, de manière à se faire valoir les unes les autres, car il a su se conformer au précepte du poète, en

Passant du grave au doux, du plaisant au sévère,

toujours avec un tact exquis, avec une originalité piquante, qui sait faire naître des contrastes d'autant plus agréables qu'ils sont inattendus.

A.-G B.

De la Bienfaisance publique et privée *dans le département de la Seine Inférieure*, par J.-A. De Lérue, chef de division à la préfecture, ouvrage approuvé par le Conseil-général.

Toutes les fois que la société s'est vue en péril, il a surgi des œuvres et il s'est présenté des hommes dont la mission était de fortifier et de consolider ses éléments d'existence. Le Christianisme, les Croisades, la Chevalerie, et, de nos jours, la lutte sainte que soutiennent, contre les utopistes et les démolisseurs, les forces principales du monde moderne, c'est-à-dire la Religion, la charité, la saine littérature, ne sont que des formes diverses de ce grand combat contre l'esprit de dissolution et d'orgueil.

La figure sociale de saint Michel terrassant le démon, est l'image fidèle de cette lutte éternelle que Dieu, sans doute, a imposée à l'homme pour lui faire sentir que le mal est une force, et que cette force ne peut être vaincue que par l'énergique persévérance du bien.

Au nombre des ouvrages qu'inspire cette pensée chrétienne, et de ceux qui concourront à en caractériser la puissance, nous sommes heureux de placer à un rang distingué un livre que vient de publier M. De Lérue, chef de division à la préfecture.

Ce livre a pour titre : *De la Bienfaisance publique et privée dans le département de la Seine-Inférieure.*

Consciencieusement et purement écrit, élaboré avec soin au prix de recherches nombreuses, cet ouvrage traite de l'histoire de la Bienfaisance, et en résumé la philosophie et la statistique générale. Il montre dans une succession de faits, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, l'assistance avec ses principes, ses progrès, ses temps d'arrêts, ses différents modes. Ensuite viennent une série de chapitres

qui contiennent des notices complètes sur la fondation, la situation actuelle, les ressources et les actes de nos établissements d'assistance et de prévoyance sans exception. Enfin, l'auteur signale les lacunes qui lui ont paru exister, les nouvelles voies que la charité pratique, officielle ou privée, peut explorer encore, et il finit par un tableau attachant des bienfaits que la société lui semble appelée à recueillir dans le domaine nouveau ouvert par la pensée chrétienne aux méditations de la philanthropie. Ce livre s'adresse aux intelligences d'élite, aux cœurs qui, mus par la foi, la bonté et l'honnêteté, n'ont pas désespéré de l'avenir. C'est à la fois une œuvre d'actualité et de courage.

Entr'autres parties remarquables, nous nous sommes arrêté longtemps sur un tableau animé et consolant qui montre, comme dans une échelle ascendante, toutes les phases, toutes les péripéties de l'existence de l'homme de labeur, depuis sa naissance jusqu'à la fin de ses jours, en traçant parallèlement les modes nombreux d'assistance, de protection, de prévoyance et de secours que la charité et la loi lui offrent, depuis la crèche du nouveau né jusqu'à l'asile si poétique que les *Petites Sœurs des Pauvres* ouvrent à la vieillesse.

Nous prédisons a M. De Lérue que son livre aura une place marquée dans toutes les bibliothèques. Nous voudrions qu'il pût parvenir également aux mains de tous les pauvres pour qui la vie est pénible et décourageante, car ils y puiseraient certainement la résignation et l'espérance. C'est le meilleur et le plus juste éloge que nous puissions faire de cet ouvrage. Il se présente, du reste, avec des garanties d'autorité toutes particulières : On sait, en effet, qu'il a été adopté et récompensé par le Conseil-général dans la session dernière, et dans les termes les plus flatteurs.

De plus, M. Ernest Le Roy, Préfet du département, qui sait découvrir et honorer le véritable mérite, a donné son appui en particulier au *livre de la Bienfaisance*, dont il est si digne de comprendre le haut caractère moral.

Enfin, monseigneur l'Archevêque de Rouen a daigné lui-même le recommander à MM. les curés de son diocèse. C'est dire, en un mot, que l'œuvre de M. De Lérue mérite, sous tous les rapports, une honorable place dans les bibliothèques publiques et dans celles des familles.

Alf. Péron.

Les Prophètes du passé, par Jules Barbey d'Aurevilly. 1 vol. in-16. Paris, Louis Hervé, 1851.

Quelque soit le parti auquel on appartienne, quelle que soit l'opinion que l'on se soit formée sur les hommes et sur les choses de ce siècle si agité, on ne pourra s'empêcher de prêter une sérieuse attention au livre important que nous annonçons. Il est pensé avec une profondeur qui captive ; il est écrit avec une vigueur de style qui étonne, et il offre des beautés de forme qui classent promptement un homme au rang des écrivains de premier ordre. L'auteur des *Prophètes du Passé* se montre tout-à-fait digne de peindre, au point de vue de la politique et de la philosophie, les quatre grandes figures sur lesquelles se fixent encore les regards du monde entier. A-t-il paru dans notre siècle des illustrations plus brillantes ? Est il des noms plus éclatants que ceux de Joseph de Maistre, Bonald, Châteaubriand et Lamennais ? Ils ont bien prouvé qu'ils étaient les prophètes du passé, mais d'un passé juge de l'avenir. Une certaine école philosophique avait jeté dédaigneusement cette dénomination à l'un de ces penseurs ; M. Jules Barbey d'Aurevilly l'a relevée avec sa main puissante pour leur en faire un titre de gloire. Ils ont prédit, en effet, les déceptions subies, les grands faits, les événements terribles qui viennent de s'accomplir sous nos yeux Que n'en ont-ils aussi enseigné le remède ! L'auteur exprime une chaleureuse sympathie pour les deux premiers de ces prophètes auxquels il reconnaît la plus grande faculté divinatoire, et il traite les deux autres avec une rigueur non moins éloquente, mais qui va parfois jusqu'à la passion. Nous comprenons très bien la préférence de M. d'Aurevilly pour de Maistre, cet homme si fortement trempé, cet aigle aux grandes ailes, qu'il nomme « le génie de l'aperçu », et dont il dit que « sa sagacité tient plus à son point de vue qu'à sa vue même ». Les philosophes inflexibles comme l'auteur des *Considérations sur la France*, vont mieux à notre écrivain que les hommes d'Etat poètes, comme l'a été Châteaubriand, le plus applaudi et le plus populaire de tous. Les hommes véritablement croyants, tels que Bonald, ont plus d'autorité sur son esprit que les révélateurs passionnés et mobiles comme Lamennais. Ce que nous admirons chez M. d'Aurevilly, indépendamment des merveilles de son style si plein d'images et de mouvement, c'est cette perfection d'analyse qui fait tout ressortir, et cette force attractive qui entraîne malgré soi vers bien des idées que l'on n'a entrevues d'abord qu'avec prévention Ses adversaires ne pourront lui refuser la magie du talent, pas plus que la puissance de la logique. Nous sommes loin d'avoir des idées aussi absolues, aussi expéditives que lui, nous aurions supprimé

un passage de l'introduction sur Luther, qui pourtant n'est pas plus notre oracle que le sien. Les trois souverains de l'Europe en qui se repose son espérance libératrice, ne sont pas, à nous, nos illustrations préférées, mais nous rendons justice à la loyauté et à la franchise de ses jugements et de ses opinions. On sait du moins à quoi s'en tenir avec des écrivains de cette valeur et de cette autorité, tandis qu'avec les gens qui biaisent continuellement, on n'arrive qu'à l'abîme et au chaos, sans avoir sincèrement discuté, sans avoir vaillamment combattu. Nous aimons avant tout la liberté, mais nous préférons encore l'autorité absolue au scepticisme. Avec les deux premiers, on peut espérer une moisson quelconque ; avec le dernier, toute vitalite devient stérile. L'auteur des *Prophètes du passé*, après avoir declaré, dans son épilogue, que toute métaphysique le fait sourire, et qu'il préfère deux mots d'histoire, fait cependant une réserve : « Sous peine de n'être « plus nécessaire, dit-il, la vérité est absolue. Les inconséquents de « toute nuance, matérialistes, sceptiques, panthéistes, quelque nom « qu'ils portent et à quelque système qu'ils se rattachent, lesquels « conçoivent, par une infirmité spéciale à leur cerveau, la vérité « relative, contingente, variable, peuvent croire sérieusement, sans « rire entre eux, à cette chose qu'on appelle le progrès ; car le progrès, « c'est éminemment le variable, puisque c'est le *mouvement perpétuel* « de l'humanité, du bien au mieux. Mais ceux-la qui, se rendant « compte du caractère, *sine qui non*, de la vérité, c'est-à-dire du seul « caractère qui en rende la nature intelligible et obligatoire, estiment « que l homme ne l'a pas faite, mais qu'elle lui a été donnée pour les « besoins de son âme, comme le feu et la lumière pour les besoins de « son corps et l'étanchement de ses yeux ; ceux-là savent qu'on ne peut « étudier le monde qui n'est pas encore, qu'en étudiant le monde qui fut. « L'unité de la loi divine a été posée dans les limites de l'organisme « humain, moral et physiologique. Cette loi, on ne saurait la mé- « connaître. Tout ce qui y contrevient d'un atome, n'est qu'une rêvasse- « rie d'esprit faux. » Si ces conclusions peuvent paraître aussi impératives que rigoureuses, assurément elles n'ont rien de paradoxal. Mais, selon nous, c'est un tort de confondre le dogme et la politique. Le premier ne doit jamais admettre de modifications dans les croyances ; la seconde, avec l'aide d'hommes habiles, courageux et dévoués, peut introduire un perfectionnement dans l'art de gouverner les hommes, et accepter, selon les besoins du temps, des institutions nouvelles. Dieu est immuable, mais l'humanité change ; c'est sa loi, c'est son travail.

Nous aurions un regret, c'est que le livre de notre ami et compatriote, qui soulève tant de questions de la plus haute importance, n'éveillât pas autour de lui toute la publicité à laquelle il a droit. Nous qui jugeons largement les choses, et qui n'avons peur d'aucune opinion, d'aucune hardiesse, nous ne comprenons pas que l'on étouffe un brillant adversaire par un silence systématique. La lutte, c'est-à-dire la critique, est la vie des hommes et des livres. Il en résulte parfois des chutes et des défaites, mais, en définitive, un triomphe pour le bon droit et la vérité.

Alph. Le Flaguais.

CHRONIQUE.

= Sur un Vitrail neuf *de l'église St-Jacques de Dieppe.* — L'année dernière, à l'occasion du vitrail des *Évangélistes* posé par M. Lusson dans l'église de Saint-Remy, nous constations avec bonheur l'heureux retour opéré dans l'opinion publique de notre pays en faveur des vitraux coloriés. Cette année, nous avons une nouvelle conquête à enregistrer, un jalon de plus à placer dans la voie de restauration où est entrée parmi nous cette portion si distinguée de l'art catholique. A l'heure où nous écrivons, ce n'est pas seulement, à Dieppe, la *Société des Noyés* et celle de la *Bonne-Mort* qui veulent avoir leurs tableaux de verre dans l'église de St-Jacques, nous avons entendu dire que l'antique et nombreuse *Confrérie du Rosaire* voulait rendre à la merveilleuse chapelle de Notre-Dame quelques-uns de ces glorieux mystères qui remplissaient jadis les vastes fenêtres. La fabrique elle-même ne veut pas rester en arrière, et elle songe, dit-on, à replacer au haut du chœur fraîchement restauré, trois verrières qui seraient comme l'offrande de la paroisse. Fort souvent, nous avons vu, au fond des églises, des groupes d'hommes agenouillés au pied d'un vitrail; ce sont les représentants des corporations paroissiales donatrices de ces peintures. Enfin, il n'est pas jusqu'à la Société des marins de Bonsecours, qui, se piquant d'émulation, ne

songe à remplacer ses grisailles de 1840 par le collége apostolique tout entier. Dieu soit loué ! nous les recevrons à bras ouverts. Pour aujourd'hui, bornons-nous à parler du vitrail des *Noyés* qui vient d'être placé par M. Bernard de Rouen; aussi bien, c'est le seul qui soit en cause; mais auparavant, disons un mot de la Société qui l'a donné et de la chapelle qui le possède.

La Société pour la *Sépulture des Noyés* fut fondée à Dieppe dans les années 1824 et 1825 ; elle dut sa naissance à un acte de générosité exercé par Mme la duchesse de Berry envers des femmes du *Bout du Quai* qui étaient venues la saluer Ces braves chrétiennes consacrèrent l'offrande de la princesse à la sépulture des noyés, abandonnée jusque-là à la charité privée[1]. Touchées de ce bel exemple venu de si bas, des âmes généreuses s'unirent pour seconder cet élan populaire et pour lui donner force d'institution permanente. De ce jour, la Société fut fondée, et, depuis 26 ans, elle a recueilli courageusement tous ceux que la tempête ou le malheur a jetés sur nos côtes. Outre le suaire, le cercueil et la tombe, secours du corps, la Société procure encore aux âmes des infortunés défunts les prières de l'église et le saint sacrifice de la messe.

De prime-abord, cette Société demanda une chapelle, car, il faut bien le dire, une Société de bienfaisance dont Jésus-Christ n'est pas l'âme porte en elle un germe de mort prochaine. Celle, au contraire, qui s'appuie sur la croix partage son immortelle durée : elle se rajeunit ou se transforme sans cesse à cette source éternelle de vie, car c'est du Christ qu'il est permis de dire depuis 18 siècles :

Prix divin de tout sacrifice,
Tout bien se nourrit de la foi :
De quelque mal qu'elle gémisse,
L'humanité se tourne à soi.
Si je demande à chaque obole,
A chaque larme qui console,
A chaque généreux pardon,
A chaque vertu qu'on me nomme :
En quel nom consolez-vous l'homme ?
Ils me répondront : en son nom.

Pour obtempérer aux désirs de ces charitables associés, la fabrique de Saint-Jacques donna l'ancienne chapelle de *Saint-Sauveur*, fondée

[1] Ce n'est que depuis deux mois qu'un arrêté de M. le Ministre de la Marine vient de mettre à la charge de son département la sépulture de tous les noyés de France.

en 1300 par les châtelains de Longueil, et dotée par eux de maisons qui portent encore aujourd'hui le sceau de leur origine féodale et ecclésiastique [1].

La Société prit grand soin du dépôt confié. Dès 1826, elle plaça à la contretable un tableau de Joseph Flouest, le meilleur peintre de Dieppe à cette époque, où le *sceptre des arts* n'était pas encore tombé des mains de Drouet. Elle encaissa cette toile dans une lourde charpente de sapin dont un barbouilleur ne tarda pas à faire un marbre plus massif et plus écrasant encore.

Mieux inspirée aujourd'hui, la Société, présidée avec zèle par M. Séron et bien conseillée par M. l'abbé Lefrançois, a fait revivre, comme aux premiers jours de l'édifice, les pierres blanches des murs et des voûtes, saturées depuis des siècles de plusieurs couches de badigeon. Elle a suspendu à la voûte une clef joliment sculptée, et la fenêtre, depuis longtemps dégarnie de ses tores et de ses colonnes, encaissée dans des briques grossières, a repris ses meneaux, ses colonnettes, sa rose et ses chapiteaux de 1300. Ajoutons, pour être juste envers tout le monde, que le département a contribué pour 200 fr. à cette restauration.

C'est dans les deux compartiments de cette fenêtre ainsi restituée qu'a été placée la verrière dont nous avons à rendre compte.

Et d'abord parlons du choix du sujet; il nous paraît très heureusement inspiré. Saint Sauveur est un précieux souvenir de l'antique et primitif patron de cette chapelle qui n'en a plus, un délicat hommage indirectement rendu à la mémoire des pieux châtelains, ses fondateurs, qui y dorment du sommeil de la paix, une préférence bien motivée en faveur du divin protecteur des marins de nos côtes, et une suave allusion au bon et véritable samaritain de l'humanité. Sainte Catherine trouve sa raison d'être en si bonne compagnie dans l'origine même de l'église dont elle est la seconde patronne. En elle, nous voyons revivre les antiques et vénérables traditions de l'abbaye, dont parlent tous nos vieux chroniqueurs, et dont le dernier souvenir se perpétue dans le nom d'une rue et dans celui d'une porte de l'église. C'est donc avec grand plaisir

[1] Plusieurs maisons de Dieppe montrent, gravées sur un grés, les quatre initiales S. S. D. L. (Saint-Sauveur de Longueil.) Nous citerons entre autres, les n°s 9 et 11 de la rue de l'ancienne Poissonnerie, le n° 50 de la rue du Haut-Pas, le n° 30 de la rue de la Morinière, et le n° 3 du quai Henri IV. — L'usage des pierres gravées existait à Paris et probablement dans toute la France. Dans la Capitale, les maisons appartenant au Chapitre de Notre-Dame étaient marquées N. D.; celles des Chartreux portaient un C.; celles des abbayes de Saint-Victor S. V.; de Sainte-Geneviève S. G. E.; de Saint-Martin-des-Champs S. M.; et de Saint-Germain-des-Prés S G. N.

que nous voyons la jeune et illustre martyre d'Alexandrie revenir à Dieppe, avec son brillant costume du moyen-âge, pour nous rappeler tout à la fois et le moine Siméon, et Gosselin le vicomte d'Arques, et la fondation de nos églises, et l'abbaye de la Trinité-du-Mont, berceau du culte de sainte Catherine en Occident.

Nous ne dirons rien de la Sainte-Trinité qui forme le remplissage. Si elle est peu motivée, elle n'est guère plus heureusement rendue.

Le Sauveur du monde ressemble plus à un homme qu'à un Dieu. Sa pose, toutefois, est digne et convenable. Couronnée d'un nimbe crucifère, sa tête est pleine de douceur et de bonté. De sa main gauche il tient un globe surmonté d'une croix, et de sa droite il bénit le monde. Son manteau est bleu comme le ciel qu'il habite, et sa robe, blanche comme la neige, semble un reflet des splendeurs du Thabor.

Sainte Catherine, moins jeune que ne le veut l'histoire, est grave comme un docteur qui a vaincu la philosophie. Une tresse de cheveux descend de sa tête couronnée comme une baronne du moyen-âge. Ses épaules sont couvertes d'un manteau vert doublé d'hermine, comme la pelisse d'une chanoinesse ou la palatine d'une châtelaine. Elle s'appuie sur la roue de son supplice devenue l'ornement de son triomphe. Elle porte d'une main la palme, emblême du martyre; de l'autre le livre à fermoir d'or, symbole de sa victoire sur l'école d'Alexandrie.

L'artiste a encadré ces deux images dans des niches dont les colonnes sont très élégantes, mais dont les frontons pèchent peut être par une trop grande prodigalité de fleurs. Pourtant, la guirlande de feuillage qui enchasse ces deux peintures, est fraîche, coquette et gracieuse autant que le permet le style austère du XIIIe siècle, car, il faut bien le dire, le style du vitrail est un peu plus ancien que celui de la fenêtre; en d'autres termes, il n'y a pas eu *entente cordiale* entre la pierre et le verre, entre l'artiste et le peintre.

Maintenant, un mot sur les emblêmes qui accompagnent les deux personnages dont le premier, tout dieu qu'il est, ne dédaigna pas de devenir l'époux spirituel de l'autre

Sous les pieds de saint Sauveur, on a placé une nef antique voguant à pleines voiles sur le vert Océan, à travers un ciel d'azur. Sous sainte Catherine est une église, un vieux *moustier* du XIIe siècle, semi-roman, semi-ogival. Ce sont là des allégories dont le sens se rapporte tout-à-fait aux saints, à la chapelle, à la Société.

La barque convient au Sauveur qui navigua sur la mer, qui fut l'ami des pêcheurs, qui les choisit pour ses apôtres, et qui, de nos jours encore, est resté le patron des marins du *Pays de Caux*. Le *moustier*

convient à sainte Catherine, dont le culte parmi nous est né dans un monastère (celui de la Trinité-du-Mont, près Rouen), et qui partagea avec l'apôtre des Espagnes l'honneur du patronage et de la fondation de cette église. Nous ne doutons pas qu'un grain de sa poussière sacrée n'ait été jeté dans les fondements de notre basilique prieurale au XIIe siècle, paroissiale seulement en 1282.

Et puis les deux emblèmes s'appliquent très bien à la destination de la chapelle. La barque, c'est l'image de la marine et de la mer, de la tempête et des naufrages d'où proviennent les noyés pour lesquels l'institution est fondée. L'église ou *moustier* signifie la sépulture chrétienne, la prière, le saint sacrifice que demande la victime et que la Société procure. Voilà pour le sens matériel. Le sens moral est plus profond encore. Dans l'Écriture, le monde est souvent comparé à une mer, la vie à un voyage, le corps à une nacelle qui porte une âme voyageuse de l'éternité. Eh bien, la barque figure tout cela, elle vogue à pleines voiles vers l'église, image du ciel, terme suprême du voyage de l'homme sur la terre. L'eglise, c'est la grande hôtellerie de l'humanité; elle recueille dans son sein les voyageurs de tous les siècles et les blessés de toutes les nations; c'est l'asile béni des intelligences et des cœurs; en un mot, c'est le port des élus qui reçoit tous les pélerins de l'éternité.

L'abbé Cochet.

= Opération de la Trachée-artère, *par M. le docteur Bouteiller fils.* — La Trachéotomie est une opération qui consiste à ouvrir la trachée-artère dans sa portion cervicale, et par conséquent à ouvrir les voies aériennes dans le but, soit d'extraire un corps étranger, soit de faciliter le passage de l'air nécessaire à la respiration, lorsque l'entrée et la sortie de ce fluide sont rendus difficiles ou impossibles par suite d'obstacles intervenus au-dessus de cette ouverture, M. le docteur Bouteiller fils, jeune médecin de la plus grande espérance, vient de pratiquer avec le plus grand succès cette opération sur un tout jeune enfant. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de leur faire connaître ce qui s'est passé à cet égard.

Ambroisine Alain, âgée de quatre ans, d'une bonne constitution, jouissait d'une parfaite santé, lorsque le 23 juin dernier, à midi, dans la cour de la salle d'Asile du faubourg Saint-Sever (Rouen), elle ramassa un objet dans le sable, le porta à sa bouche et l'avala pendant un éclat de rire. Aussitôt elle fut prise d'une toux violente, la face devint bouffie,

violacée. Les dames directrices, qui n'avaient pu suivre les mouvements de cette petite fille au milieu de près de deux cents enfants du même âge, s'inquiétèrent et apprirent les circonstances que nous venons de rappeler par la déposition des petites camarades de la malade.

Dans la journée du 23, après cet accès de suffocation, le calme revint complètement; il resta cependant de la toux se renouvelant assez fréquemment; l'enfant fut conduite à divers médecins et pharmaciens. Un vomitif fut prescrit et ingéré, il y eut un ou deux vomissements, mais le corps étranger ne fut point rendu. Le soir, huit heures après l'accident, se manifesta un deuxième accès de la plus grande intensité. C'est alors que M. Bouteiller fils fut appelé; mais il arriva quand la suffocation avait complètement cessé. Il en fut de même le lendemain 24; il survint à six heures du matin un troisième accès un peu moins fort, mais encore très inquiétant, après une nuit sans sommeil et marquée par une série de quintes de toux; le docteur vit l'enfant à huit heures du matin; il l'ausculta avec le plus grand soin, comme il l'avait déjà fait la veille, et comme il le fit ensuite chaque jour plusieurs fois, jusqu'au dimanche suivant, 29 juin.

Laissons parler M. Bouteiller pour indiquer ce qui se passa dans la pérode de six jours qui s'écoula entre l'accident et l'opération.

« L'ausculation, dit-il, ne me révéla qu'une seule chose, c'est que l'expansion vésiculaire se faisait un peu moins bien du côté droit; les jours suivants, je pus percevoir des deux côtés, d'abord du râle muqueux dans les grosses bronches, plus tard, quelques râles sibilants, surtout à droite, avec diminution de la respiration de ce côté. Je dois ajouter que quelquefois il me sembla que c'était à gauche que l'expansion était la moins complète; j'en conclus que le corps étranger se logeait de préférence dans la bronche droite, ce qui, du reste, a lieu le plus souvent, mais que, soulevé de temps en temps par les accès de toux, il retombait quelquefois dans la bronche gauche. Enfin, le 28, j'entendis du râle muqueux dans presque tous les points de la poitrine, tant dans l'inspiration que dans l'expiration.

» La percussion, pratiquée chaque jour, me fournit de précieux renseignements. Il n'y eut de matité à aucun moment, ni d'un côté, ni de l'autre du thorax.

« L'expectoration ne pouvait pas me guider, parce que la petite malade avalait ses crachats.

« La toux revint chaque jour et chaque nuit par accès séparés par de courts intervalles; elle était rauque, et jetait l'enfant dans la plus vive anxiété Cette pauvre petite se roulait alors sur son lit; tantôt

elle portait la main à sa poitrine, comme pour arracher la partie qui lui faisait mal, tantôt elle frappait à droite et à gauche les personnes qui la contenaient. Cet état durait chaque fois cinq à dix minutes, et était amené presque infailliblement par l'action de boire. Entre chaque crise, la petite malade était gaie, jouait même avec ses compagnes. La voix n'était point altérée. Le 28, la toux ne cessa presque point, et fut très fatigante, quoique moins violente.

« Pendant ces six jours la fièvre ne s'alluma pas, si ce n'est quelquefois un peu dans la nuit. Mais le sixième, je remarquai que la peau était moins fraîche, en même temps que les forces avaient légèrement diminué ; la fraîcheur du teint et la gaieté étaient notablement moins grandes.

« Quant au traitement, je me bornai à l'expectation. J'ai très peu de confiance dans les vomitifs, les sternutatoires, les moyens mécaniques, etc., en pareil cas ; mais j'attachai la plus grande importance à ce que l'alimentation ne fût point suspendue. On donna sans cesse du lait et du bouillon. Je vais dire quels furent les motifs qui me déterminèrent à temporiser ainsi pendant six fois vingt-quatre heures.

« Dans un cas aussi grave, je réclamai les conseils de mon confrère M. le docteur Duclos et ceux de M. le docteur Hélot. Nous fûmes d'accord sur le moment à choisir pour opérer.

« Je n'avais été témoin d'aucun des trois accès de suffocation grave, et les quintes de toux que je vis ne suffirent pas, les premiers jours, pour me déterminer à aller à la recherche d'un corps étranger sur l'introduction duquel il pouvait y avoir des doutes, puisque le fait n'était affirmé que par des enfants de trois et quatre ans. La persistance des accidents ne laissa pas que de m'inquiéter beaucoup dès le troisième jour ; cependant, aucun symptôme vraiment sérieux ne se déclarant du côté du poumon, aucune fièvre ne survenant, les forces ne diminuant pas, grâce à l'alimentation soutenue, nous résolûmes, mes confrères et moi, d'attendre encore ; car il n'est pas sans exemple que le corps étranger ait été rendu pendant la toux. Nous pouvions surtout l'espérer si le prétendu caillou eût été très petit. Enfin, le 28, il n'y eut plus à hésiter : l'état général et surtout l'état local commencèrent à être inquiétants ; nous ne pouvions plus espérer l'expulsion spontanée ; en effet, l'absence de suffocation lors des accès de toux, nous disait assez que le corps étranger n'était pas poussé en haut jusqu'à la partie inférieure du larynx, jusqu'à la glotte.

« Je pratiquai donc l'opération le lendemain matin, 29 juin, avec le concours aussi éclairé que bienveillant de MM. Hélot et Duclos.

M. Duchesne, interne des hôpitaux de Rouen, voulut bien nous servir d'aide dans cette circonstance.

« La laryngo-trachéotomie fut faite lentement; couche par couche j'incisai la membrane crico-thyroïdienne, puis le cartilage cricoïde et quatre anneaux de la trachée-artère : il n'y eut aucune complication ni pendant ni après l'opération.

« Nous fûmes peu gênés par l'hémorragie, cependant nous plaçâmes sur-le-champ une canule en argent dans la trachée, afin d'arrêter le sang (ce qui eut lieu bientôt), et surtout afin de tenir écartées les lèvres de la plaie. Nous nous proposions de laisser la canule pendant quelques heures; mais peu de minutes après son introduction, nous sentîmes par le toucher le corps étranger frapper contre la partie inférieure de l'instrument. Nous l'ôtames alors, en maintenant la plaie béante au moyen du dilatateur. Aussitôt sortit un fort noyau de cerise d'un diamètre plus grand que celui de la canule. Ce noyau avait suivi cette dernière avec une prodigieuse facilité, et il fut projeté à quelques pas.

« La canule fut replacée malgré la sortie du corps étranger, parce que je reconnus que l'écume sanguinolente qui obstruait la trachée s'échapperait plus facilement, et je me suis bien trouvé de cette manière de faire. A cinq heures je la retirai; elle était bouchée par des mucosités, et malgré cela la malade n'était pas trop oppressée, l'air passant entre l'instrument et la trachée-artère.

« Le jour de l'opération et le lendemain, respiration précipitée, fièvre légère. Par la plaie sortent des mucosités sanguinolentes, peu épaisses. — Lait coupé.

« Le 1er juillet, troisième jour. — La fièvre a disparu; la plaie donne issue à beaucoup de muco-pus lactescent, peu épais. Quand la malade boit, une partie du liquide entre par le larynx et sort par la plaie. — Lait, bouillon, eau rougie.

« Le 3 juillet, la plaie commence a diminuer seulement à cette date; les crachats, pour la première fois, se rendent dans la bouche, mais sont avalés. Par suite de ce changement, j'ai noté de l'oppression dans la nuit du 3 au 4 et du 4 au 5 juillet. — Lait; bouillon.

« Les 5 et 6 juillet, la petite fille ne se contente plus de liquide; elle mange des tartines de pain.

« Le 7, la plaie est presque bouchée au fond; il sort par là actuellement très peu de mucosités.

« Le 8, sa voix, *qui avait disparu* aussitôt que j'eus pénétré dans le larynx, commence à revenir.

« Le 9, il n'y a plus de fistule; à dater de ce jour, la plaie cutanée est même presque complètement fermée.

« Il est à noter qu'aucun pansement n'a été fait, parce qu'il gênait la sortie des mucosités.

« La guérison complète ne se fit pas attendre plus de douze jours à partir de l'opération. »

Les observations de ce genre sont assez rares dans la science, et nous nous sommes d'autant plus empressé de les mettre en évidence, que nous avons été amené par là à rendre justice à l'habileté d'un jeune docteur, déja avantageusement connu par ses travaux dans le monde savant, et qui est appelé, nous en sommes certain, à devenir l'un des membres les plus instruits et les plus actifs du corps honorable auquel il appartient.

Alf. P.

— — —

= Améliorations *apportées dans les préparations des toiles à peindre.* — Un de nos anciens collaborateurs, M. Garneray, qui, comme on le sait, a échangé l'arme du marin contre le pinceau, a, depuis longtemps, porté toute son attention sur la confection des toiles à peindre, et, dans cette partie industrielle de son art, il n'a pas eu moins de succès que dans la partie purement artistique. C'est au moins ce que nous apprend un rapport présenté à la Société d'encouragement de Paris par M. Gaultier de Claubry, et qui vient d'être publié par les soins de cette Compagnie savante. Nous croyons qu'on nous saura gré de faire connaître les résultats obtenus par M. Garneray. Le moment est opportun, puisque par suite de l'exposition des tableaux à l'Hôtel de-Ville, les esprits sont tournés vers les productions des arts du dessin Rappelons, en passant, que c'est à ce même M. Garneray que notre cité doit les avantages des expositions.

Autrefois, les artistes préparaient eux-mêmes leurs toiles, broyaient laborieusement leurs couleurs sur la pierre, confectionnaient enfin tous les matériaux nécessaires à l'exercice de leur art. Les soins qu'ils apportaient dans ces opérations manuelles assuraient la durée des productions de leur génie. Mais depuis que la fabrication des toiles et des couleurs est passee dans les mains d'industriels et de marchands, ce qui date à peu près du milieu du siècle dernier, les produits de nos écoles modernes sont loin d'offrir, sous le rapport de la durée, autant de garantie, et nous pourrions citer nombre de magnifiques tableaux qui, en moins de cinquante ans, ont éprouvé des altérations beaucoup plus

profondes que les toiles sur lesquelles les peintres des xv et xvie siecles ont déposé leurs brillantes et profondes inspirations.

Lorsque l'usage de peindre sur toile fit abandonner celui de peindre sur des panneaux de bois, on continua à recouvrir le tissu, afin d'en boucher les mailles et d'offrir aux couleurs à l'huile une surface unie et absorbante, tout à-la-fois, d'un enduit composé de plâtre fin et de craie délayés dans de la colle de peau ou de la colle de farine On est généralement porté à croire que la nature de cet enduit n'a pas été sans influence sur la conservation du coloris d'une foule de tableaux anciens, qui, après avoir traversé plusieurs siècles, sont arrivés jusqu'à nous sans altération sensible.

Plus tard, on remplaça cet enduit à la colle par un enduit huileux préparé avec du blanc de plomb ou de la céruse broyé à l'huile de lin. Ce qui a fait adopter ce nouveau mode d'impression, c'est, d'une part, que les toiles préparées à l'huile sont plus faciles à rouler sans qu'on ait à craindre de les endommager, et que, d'un autre côté, la peinture appliquée dessus séchant moins vite, l'artiste a, par cela même, la facilité de quitter son travail et de le reprendre, sans inconvénient, plusieurs jours après.

Mais cet enduit huileux dont on applique ordinairement plusieurs couches sur la toile de chanvre écrue, après qu'elle a été tendue sur un châssis en bois, et qu'on l'a frottée avec la pierre-ponce, n'est pas sans présenter d'assez fâcheux inconvénients. D'abord, il ne préserve pas entièrement le tissu des altérations qu'il peut éprouver de la part de l'air et de l'humidité; puis il est susceptible de s'écailler et de se fendiller, d'offrir ce qu'on appelle, en termes d'atelier, des *craquelures*, et, de cette manière, il concourt pour sa part à accélérer la destruction des tableaux.

Il n'y a que trop de causes, malheureusement, qui se réunissent pour amener ce facheux résultat. La toile, l'enduit dont on la revêt, la couche de peinture qu'on superpose en dernier lieu, peuvent, chacun isolément, et parfois simultanément, éprouver des actions plus ou moins altérantes de la part de l'air, de la sécheresse, de l'humidité excessive, de la lumière. Si le tissu de chanvre, par suite du contact prolongé de l'air humide, perd de sa solidité, toute la peinture court de grands dangers L'enduit, en se séparant plus ou moins du tissu qu'il recouvre, tend à entraîner la couche de peinture. Que le tissu et l'enduit résistent, la peinture, suivant la nature des substances qui la composent ou qu'on y ajoute pour en faciliter l'emploi, peut se fendiller et se détacher partiellement.

Dans l'état actuel des choses, le tissu et l'enduit s'altèrent insensiblement par suite de leur rigidité et des modifications que tendent à produire les actions extérieures ; la couche de peinture doit, dès-lors, être exposée à des détériorations profondes. Supprimez en très grande partie l'altérabilité du tissu et de l'enduit qui le recouvre rendez cet assemblage assez élastique pour supporter impunément les chocs, l'enroulement, le tiraillement, et la couche de peinture se trouvera dans les conditions les plus favorables pour résister bien plus complètement que par le passé à toutes ces causes destructives.

M. Garneray est parvenu, après de nombreux essais, à obtenir ces avantages, en faisant usage, pour recouvrir les toiles à peindre, de mélanges dans lesquels il fait entrer du caoutchouc. Ces mélanges pénètrent intimement les toiles, ce qui contribue à leur conservation et leur communique une souplesse qui leur permet d'être enroulées sans éprouver la moindre altération. La couche de peinture étant soutenue par un enduit souple, élastique, et faisant pour ainsi dire l'office d'un coussin, ne peut plus se briser ; elle adhère davantage à l'enduit, et les craquelures, s'il s'en forme, ne pourront plus la détacher du tableau.

La section de peinture de l'Académie des beaux-arts, appelée à donner son avis sur les toiles de M. Garneray, a cru devoir recourir à l'expérience de M. Chevreul, en ce qui touche aux effets de la lumière. Il résulte des essais du savant chimiste que, après sept mois, des portions de toile de M. Garneray, recouvertes de peinture, n'avaient éprouvé, sous l'influence de la lumière directe, aucune modification dans leur souplesse ni dans leurs teintes, et ne présentaient aucune différence avec des fragments semblables conservés dans l'obscurité complète.

D'un autre côté, les mêmes toiles ont été soumises, pendant un mois, à côté de toiles ordinaires ayant reçu l'ébauche du même sujet, à des alternatives journalières d'humectation et de dessiccation, puis elles ont été ensuite exposées, les unes et les autres, pendant plus de deux mois, dans une cave excessivement humide ; enfin elles ont subi l'action de l'eau pluviale. Après toutes ces épreuves, les toiles du commerce commençaient à s'altérer sensiblement ; beaucoup de fils de ces toiles avaient déjà perdu de leur solidité, s'étaient effilochés dans quelques points, et cédaient au plus léger frottement exercé à leur surface.

On a fait plus encore. On a placé, sous un chassis vitré, les mêmes toiles, sur une couche de terre de jardin récemment renouvelée ; après un mois, les deux genres de toiles ont présenté de telles différences, que l'on ne peut douter de leur résistance comparative. Les chassis se sont trouvés fortement altérés. Les toiles du commerce ont perdu leur

solidité, au point qu'elles se sont détachées dans beaucoup de points, que l'enduit s'est séparé par écailles, que des déchirures profondes les ont mises en péril dans une grande partie de leur étendue, et que le rentoilage est devenu indispensable. Les toiles préparées par M. Garneray n'ont pas offert la plus légère altération.

Ces épreuves sont décisives et permettent d'affirmer que ces toiles nouvelles présentent une résistance aux actions destructives ou altérantes du temps, qui semble devoir offrir aux artistes de grandes garanties pour leurs œuvres.

Plusieurs Sociétés artistiques et un grand nombre de peintres, entre autres MM. Dauzats, Roqueplan, Philippoteaux, Biard, Gudin, Decamps, Bouton, Isabay, ont émis une opinion très favorable sur la bonne nature des toiles de M. Garneray. Ce dernier a exécuté depuis un assez grand nombre d'années beaucoup de sujets sur ses toiles, et plusieurs de ses tableaux de marine figuraient à la dernière exposition.

Tout se réunit donc pour montrer la supériorité des nouvelles toiles sur les toiles ordinaires du commerce. Le prix des premières n'est pas plus élevé.

Il est évident que voilà un service signalé rendu non seulement aux artistes, mais aussi à tous ceux qui prennent intérêt aux arts graphiques. M. Garneray mérite encore la reconnaissance des uns et des autres pour une autre découverte, celle de faire disparaître les craquelures ou gerçures de la peinture. Par l'emploi de mélanges huileux appliqués avec l'habileté qui est l'un des éléments indispensables de ce genre de travail, il est parvenu à souder ensemble les parois des épures. Il a obtenu, de cette manière, des résultats qui permettent de conserver, sans les rentoiler, des peintures qui étaient menacées d'une destruction presque inévitable.

Avant M. Garneray bien des essais avaient été tentés par Rey, Mérimée, de Montabert, pour rendre les toiles plus souples et assurer une plus longue conservation aux peintures dont on les charge, mais la pratique n'avait, pour ainsi dire, tiré aucun profit de ces généreux efforts. Il n'en sera pas de même des recherches de M. Garneray, puisque la science et l'atelier s'entendent pour confirmer les avantages de ses découvertes.

J. Girardin.

= Concert *donné à Metz par Thérésa Milanollo.* — Le nom de Thérésa Milanollo revient toujours involontairement à notre pensée, et

nous saisissons avec bonheur toutes les occasions de rappeler à nos lecteurs cette artiste bien aimée dont le talent prodigieux a été si bien apprécié dans notre ville, grâce au dévouement sans bornes, au concours généreux et éclairé de notre bon et excellent ami M. Méreaux. Nous aimons à la suivre dans ses périgrinations lointaines, où chaque concert se traduit en de frénétiques ovations ; nous applaudissons avec trasport aux succès d'enthousiasme qui l'environnent et dont l'encens, loin de l'énivrer, semble au contraire animer davantage son émulation, et l'exciter à répondre plus dignement encore à la sympathie de ses admirateurs. Jusqu'ici, nous n'avons connu Thérésa Milanollo que sous le rapport de l'exécution ; maintenant, c'est comme compositeur éminent que nous allons en parler, et, sous ce point de vue, nous avons un nouveau triomphe à enregistrer. Seulement, comme la narration pourrait perdre beaucoup de son intérêt en passant par notre plume, nous emprunterons celle de l'un de nos plus spirituels confrères, dont le style est à la hauteur du sujet.

« Samedi soir, écrit M. Vaillant dans le *Vœu national de Metz*, le public connaisseur était convié à l'une de ces soirées de choix qui sont une des fêtes bénies de l'intelligence. Nous tous, qui savons savourer les jouissances d'élite et les apprécier à leur valeur, nous avons revu, admiré, applaudi l'incomparable artiste qui, l'année dernière, à pareille époque, a produit à Metz une sensation si profonde et si universelle, que six concerts n'ont pu lasser l'admiration publique. Six concerts !... là où des artistes en possession d'un glorieux renom, Godefroy et Vieuxtemps, ont épuisé en deux soirées l'empressement de nos dilettanti !...

« Thérésa nous est revenue plus prodigue d'enchantements que jamais. On se souvenait de cette calme attitude, de ce coup d'archet étincelant, de cette poésie artistique et virginale qui rayonne sur ce front de vingt ans ; on avait encore dans l'oreille ces sons d'or pur, ces arabesques de notes splendides, ces pétillements de croches indéfiniment fractionnées qui éclatent avec la furie d'un bouquet d'artifice bien réussi dans son épanouissement !... Plus encore, on se rappelait avec l'émotion de l'attente, ce chant large comme l'infini, expressif comme un langage, grandiose comme une pensée ; ce chant, cette voix qui est la plus belle face du talent de Thérésa. Eh bien ! l'admiration de nos souvenirs a été dépassée. Un an de travaux a encore grandi cette jeune fille... un an de ces luttes acharnées que les artistes hors ligne livrent à la matière pour conquérir l'idéal !.. Elle a, si c'est possible, plus d'intrépidité dans le jeu, elle a plus de sérénité dans la perfection. Ses vaillantes mains dégagent avec une plus délicieuse prodigalité ces effluves magné-

tiques qui soulèvent les poitrines et enveloppent les assemblées. D'ailleurs, elle nous est apparue sous une forme toute nouvelle. Samedi, elle a révélé à ses admirateurs un grand, un admirable talent de composition. Nous avons eu la primeur d'un grand morceau, nous devrions dire d'une remarquable symphonie qui n'avait pas encore été exécutée à grand orchestre Dédiée à la sœur que la grande artiste a perdue, et que les arts pleurent encore, cette composition qui a pour titre : *Souvenirs et regrets*, est une page sublime de sentiment et d'inspiration. La phrase d'introduction est d'une facture grandiose. Ramenée plusieurs fois par des accords savamment et délicatement modulés, elle est le canevas sur lequel l'artiste a brodé les plus brillantes fleurs de sa fantaisie. Nous avons surtout remarqué un motif qui chantera longtemps dans nos plus savoureux souvenirs. Il est profond et saisissant, il est écrit avec des larmes, il a jailli d'un sanglot.

« Mlle Milanollo, en produisant un ouvrage qui annonce une entente distinguée de l'orchestration et la connaissance approfondie des ressources et des difficultés du contrepoint, est entrée dans une voie glorieuse qui mettra le sceau à sa réputation. Qu'elle y persévère donc, puisqu'elle est la preuve vivante qu'un artiste hors ligne est toujours un artiste complet . . . . . »

Comme on le voit, rien ne manque à cette nature d'élite, à cette nature de vingt ans. Oh! si notre faible voix pouvait avoir quelqu'empire sur cette belle ame, si nous savions persuader comme nous savons sentir, nous lui dirions : Thérésa, souviens-toi! Enfant, nous t'avons adorée, nous t'avons aidée à ramasser les bouquets amoncelés autour de toi, nous avons été témoin de ta joie naïve en voyant la jolie robe rose et les petits souliers de satin blanc que tu devais porter le jour de ton premier concert, alors que la perspicacité d'un grand artiste avait seule deviné ton génie. Thérésa, souviens-toi! quatre matinées particulières ne suffirent pas pour épuiser notre enthousiasme, il te fallut le grand Théâtre, et là, une foule compacte s'y précipita, avide de t'applaudir et de t'admirer. Dès ce moment, ton sort fut fixé, ta réputation établie, ta fortune faite, tu partis. . . . Thérésa! voilà bientôt 10 ans de cela, et nous ne t'avons pas encore revue! Saint-Pétersbourg, Vienne, Bruxelles, Berlin, Paris, ont retenti de tes prodiges, tu t'es assise à la table des Impératrices et des Reines, un peuple fanatisé s'est attelé à ta voiture et t'a traînée victorieusement à travers les rues jonchées de fleurs, et Rouen ne t'a pas encore admirée avec ton auréole de splendeur et de gloire! O Thérésa, souviens-toi et reviens! reviens vers nous qui t'avons tant aimée, vers nous qui avons tressé tes premières couronnes, essuyé tes

premières larmes, qui t'avons fait des rêves si doux, des réveils plus doux encore; souviens-toi et reviens! la reconnaissance porte bonheur.

Mais, vœux superflus; nous parlons de retour, et Thérésa vient de partir pour le Danemarck. N'importe; qu'elle lise ces lignes, et, nous le disons avec confiance : sous peu, Rouen la reverra.

Alf. Péron.

= Nomination de M. Richard *à la préfecture du Finistère.* — Nous ne pouvons résister au plaisir de consigner dans nos colonnes la faveur dont vient d'être l'objet, de la part du Président de la République, l'un des plus anciens et des plus distingués collaborateurs de cette *Revue*, M. Richard. Nous savions d'avance, lorsqu'il quitta Rouen pour aller prendre possession de la petite sous-préfecture de Chateaulin, qu'il ne resterait pas longtemps dans ce poste inférieur, et que son mérite ne tarderait pas à le faire appeler à de plus hautes fonctions. Effectivement, grâce à son caractère ferme et conciliant tout à la fois, cet habile fonctionnaire vient d'être choisi pour administrer le département du Finistère. Nous applaudissons de grand cœur à cette nomination; mieux que personne, nous savons combien sont nombreux les titres qui recommandent M. Richard à la bienveillance du gouvernement. Nous sommes convaincu qu'il ne faillira pas à sa noble mission, et qu'il répondra dignement à la confiance du chef de l'État.

Que ces quelques lignes soient pour lui une preuve du bon souvenir que nous avons gardé de son active coopération, et du bonheur que nous éprouvons à le lui dire.

Alf. P.

= Revue musicale. — Le théâtre est fermé, irrévocablement fermé, jusqu'à ce qu'un nouveau directeur se présente, désireux de se ruiner ou de ruiner les autres; et, nous parlons ainsi parce qu'il est impossible qu'il en soit autrement si l'autorité municipale persiste à ne pas entrer franchement dans la voie d'une large subvention. La Commission choisie pour traiter la question théâtrale n'est cependant pas restée inactive, elle a fonctionné avec zèle, mais elle n'a pas cru devoir adopter les bases plus ou moins solides sur lesquelles on prétendait faire

reposer le succès d'une si importante affaire. Beaucoup de projets ont été mis sur le tapis, voire même celui d'assimiler le Théâtre-des-Arts aux barraques de la foire, en abaissant le prix des premières à 1 f. 75. Les raisons que donne l'auteur de cette proposition pour en faire ressortir tous les avantages, sont loin de nous séduire, et nous espérons que la sollicitude et l'intelligence de nos édiles trouveront quelque chose de mieux pour réhabiliter notre scène et lui rendre son ancienne splendeur.

En attendant, voici les directeurs des crèches qui, tout en cherchant à dépenser le moins possible pour qu'il reste davantage à distribuer aux pauvres, nous ont fait assister à l'un de ces concerts dont le souvenir est longtemps encore un bonheur. Dorus, très connu par lui-même, mais encore plus par l'admirable talent de sa sœur, s'est fait entendre pour la première fois à Rouen, et il a dû se féliciter de l'accueil qu'il a reçu; aussi s'est-il surpassé dans une fantaisie de Briccialdi sur la *Fille du Régiment*, et s'est-il montré le digne successeur du célèbre Tulou.

Offenbach nous a fait passer par toutes les péripéties de la douleur, dans sa mélodie de *Guillaume Tell*; il est impossible de chanter avec plus d'âme, avec une sensibilité plus exquise; puis, par un revirement soudain, il a su communiquer à ses auditeurs l'entrain, la pétulance, l'esprit du *Barbier de Séville*, et, enfin, il a terminé par l'inévitable *Carnaval de Venise*, sur lequel les auteurs dans tous les genres se sont plu à accumuler les fioritures, les pasquinades, les folies burlesques qui leur ont passé par la tête, et qui engendrent des tours de force que l'on admire pour le moment, mais qui glissent sur notre mémoire avec une merveilleuse facilité.

Depuis longtemps nous avons fait connaissance avec Madame Sabatier, c'est toujours une adorable cantatrice, vocalisant avec une ravissante dextérité. Quant à Madame Iweins, elle a chanté d'une manière très distinguée un morceau du *Prophète* et quelques romances dont le choix ne nous a pas paru très heureux.

Sainte-Foy, trial de l'Opéra-Comique, possède une qualité bien rare de nos jours; chez lui le bon ton domine toujours; quelle que soit la pantomime plus ou moins grotesque à laquelle il se livre, il le fait toujours en homme de bonne compagnie. Aussi son succès a-t-il été complet.

Somme totale, les honorables directeurs des crèches doivent être satisfaits de l'empressement du public à les seconder dans leur œuvre pieuse. Habilement organisé, le concert a été très fructueux, et nous y puisons un augure favorable pour la fête musicale que nous promet sous peu la Société Maternelle de Rouen.

— Passerons-nous sous silence le concert donné par les dames de la Société de bienfaisance de Sotteville? Certes non, car là aussi, de la part des exécutants, il y a eu autant de bonne volonté que de talent. Mademoiselle Carlin a été, comme toujours, charmante, pleine de finesse et d'intelligence, et sa brillante exécution lui a valu de chaleureux applaudissements. M. Becke, dans le cinquième air varié de Bériot, a prouvé qu'on avait eu raison de compter sur lui pour l'agrément du public, et quant à Madame Berthaut, c'est une cantatrice trop aimée des Rouennais pour que nous prétendions dire du neuf en affirmant qu'elle a fait le plus grand plaisir.

M. Réthaller mérite des eloges pour le parti qu'il a su tirer de la Société d'amateurs qui, sous sa direction, a exécuté les ouvertures de la *Dame blanche* et du *Lac des fées*. Ce n'est pas chose facile de réussir avec des éléments si divers, car, pour parler par comparaison, on ne peut exiger de la garde nationale la régularité des manœuvres de la troupe de ligne; mais on ne saurait trop encourager de si utiles réunions, et, à ce titre, nous remercions sincèrement la Société d'amateurs et son digne chef de leurs louables et généreux efforts.

Alf. P.

Alfred Péron, *Directeur-Gérant*.

TABLE DES MATIÈRES

DES ARTICLES CONTENUS DANS LES DOUZE NUMÉROS DE 1851.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

Une fête brésilienne, célébrée à Rouen en 1550; — Ferdinand Denis..... 42
Le bonheur; — J.-A. De Lérue... 352
Opinion de mon cousin Carlu sur les maires de village; — E. Noël. 363
Boileau-Despréaux; — E. Noël.... 423
Deux nuits en mer; — Frédéric Deschamps..... 497

POÉSIE.

L'Esprit des nuits; — E. Pepin.... 242
Le Mariage de ma voisine; — Ch. Reynaud..... 330
Ave Maria; — Prosper Blanchemain 350
Hastings, chant des Normands au XIe siècle; — Th. Lebreton..... 419
Le Barbier poète; — Le Filleul des Guerrots..... 512
La Chardonnerette et le Romarin. 530

BEAUX-ARTS.

Peintures murales découvertes dans un ancien bâtiment, à Rouen; — l'abbé Picard..... 56
Sur le vase mauresque de l'Alhambra, et sur une copie de ce vase donné à la ville de Rouen; — André Pottier..... 76
Exposition de peinture à Rouen, en 1851; — Mlle Amélie Bosquet. 532

SCIENCES ÉCONOMIQUES, STATISTIQUE ET COMMERCE.

Rapport de la commission chargée de rechercher le mode de chauffage le plus convenable pour la succursale de l'asile des aliénés; — M. Boutan, *rapporteur*..... 129
De la Sécurité commerciale, compagnie d'assurances contre les faillites; — Lefort-Gonssollin... 174
Des institutions de crédit foncier et agricole dans les divers états de l'Europe; — Lefort-Gonssollin.. 213
Rouen en 1778; — Lefort-Gonssollin 333
Conséquences de l'abaissement du prix des céréales depuis 1847; Lefort-Gonssollin..... 438
Nouveaux documents sur les pêcheries françaises, considérées sous le rapport alimentaire; — Alfred Péron..... 514

ANTIQUITÉS ET ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur les fouilles de Londinières; — l'abbé Cochet..... 62
Notice historique et descriptive sur l'église collégiale de Saint-Hildevert de Gournay; — l'abbé Cochet..... 99
Observations sur les sépultures antiques, dites mérovingiennes, trouvées dans la vallée de l'Eaulne; — Léon Fallue..... 255
Notes historiques sur les diverses réparations faites à l'église St-Ouen, de Rouen, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles..... 258
Notes sur les observations de M. Fallue concernant les sépultures de la vallée de l'Eaulne; — P.-J. Féret..... 311
Rapport sur les travaux de l'église de Duclair; — A. Darcel..... 356
Fouilles du bois des Loges, canton de Fécamp; — l'abbé Cochet... 385
Église paroissiale de St-Martin-sur-Renelle; — Paul Baudry..... 429

ÉTUDES ET RECHERCHES HISTORIQUES.

Vauquelin de la Fresnaye; — G. de Beaurepaire..... 5
Des histoires locales ; — L. de Duranville..... 28
Poètes et auteurs dramatiques nés à Rouen dans le XVIIIe siècle ; — Th. Lebreton..... 65 176 246
Notice sur la vallée de la Varenne (Seine-Inférieure) ; — L. de Duranville..... 193 289
Nouveaux documents sur la ville de Neufchâtel-en-Bray; — L. de Duranville..... 395
Symbolisme des églises de Rouen; — Paul Baudry..... 481

BIBLIOGRAPHIE.

Essai historique et archéologique sur les cantons de Neufchâtel, de Blangy et de Londinières, par M. l'abbé Decorde..... 181
Leçons élémentaires de physique et de chimie, par M. Preisser.. 187
Messire de Clieu, les églises et le clergé du Havre-de-Grâce, par M. l'abbé Leconte..... 264
Nouvelles études morales et politiques de M. le baron d'Haussez, compte-rendu par Mlle Amélie Bosquet..... 368
La chanson de Roland, poème du XIe siècle, A. Darcel..... 443
Hommes et choses, alphabet des passions et des sensations, par M. Boucher de Perthes..... 551
De la bienfaisance publique et privée dans le département de la Seine-Inférieure, par J.-A. De Lérue..... 554
Les prophètes du passé, par Jules Barbey d'Aurevilly..... 556

CHRONIQUE.

Nouvelles découvertes archéologiques faites à Envermeu..... 96
Mort de M. l'abbé Maccartan..... 188
Fragmens antiques trouvés à Rouen 190
Tombeaux antiques trouvés à Anceaumeville près Monville..... 191
Sujet de prix de la Société des Antiquaires de Normandie 192
Travaux de restauration exécutés aux monuments historiques dans le département..... 280
Médaille de fondation trouvée dans les démolitions de l'abbaye de Saint-Amand..... 282
L'abbé Lebeuf, père de l'archéologie monumentale..... 285
Musée des médailles du Havre.... 287
Statue équestre de Guillaume-le-Conquérant, à Falaise..... 287
Suppression des échoppes situées dans les arcades du palais de justice..... 373
Rapport au Conseil municipal sur les travaux de la Basse-Seine ... 376
Don par l'amiral Cécille, à la Ville de Rouen, d'un meuble exécuté avec divers bois étrangers 380
Théâtre de Rouen pendant les mois de juillet et août..... 382
Mort de MM. Néel, Graindorge et Simonin..... 463
Lettre du secrétaire du Conseil des Prudhommes de Rouen..... 473
Récompenses aux exposants de Londres, *M. Grenet*..... 174
Installation de M. Pron, comme secrétaire général de la préfecture de la Seine-Inférieure..... 175
Vente d'une remarquable collection d'autographes, à Londres . 477
Tragédie de Collot d'Herbois 479
Œuvres de Frédéric II..... 480
Question importante mise au concours par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.... 480
Vitrail neuf de l'église St-Jacques de Dieppe..... 558
Opération de la trachée-artère, par M. le docteur Bouteiller.... 562
Améliorations apportées dans les préparations des toiles à peindre. 566
Concert donné à Metz par Thérésa Milanollo 569
Nomination de M. Richard à la préfecture du Finistère 572
Revue musicale 572

LITHOGRAPHIE.

Portrait de Vauquelin de la Fresnaye ; — Gust. Morin.
Vases romains du cimetière du Bois des Loges, près Fécamp; — Mlle Esther Pottier.

BINDING SECT. JUL 15 1974

DC
611
N841R4
1851

Revue de Rouen et de la
Normandie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY